





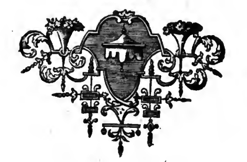
LA RELIGION DES GAULOIS,

TIRÉE DES PLUS PURES SOURCES DE L'ANTIQUITÉ.

*Par le R. P. Dom *** Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.*

Ouvrage enrichi de Figures en Taille-douce.

TOME SECOND.



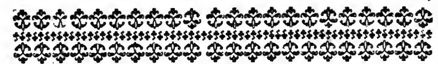


A PARIS,

Chez SAUGRAIN Fils, Libraire-Juré de l'Université, Quai des Auguſtins, près la ruë Pavée.

M. DCCXXVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



SOMMAIRE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE SECOND TOME.

LIVRE TROISIE'ME.

Explication des Reliefs d'une Colonne singuliere, & des Monumens de la Cathédrale de Paris.

LIVRE QUATRIE'ME.

Des Dieux Gaulois de la seconde classe. Saturne, Vulcain, Volianus, Bacchus, Telesphore, Circius, Cybele, Proserpine, Ardoina, Oracle de l'Isle de Sain, Nehalennia, Isis, Onuava, les Déesses Maires, Villes Déïfiées, &c.

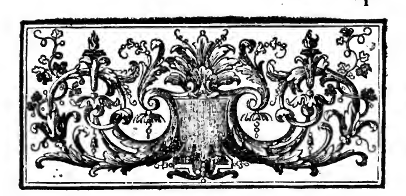
LIVRE CINQUIE'ME.

Des Funerailles, Tombeaux, Mausolées, Urnes, Inscriptions sepulcrales, &c. des Gaulois.

Fin du Sommaire des Chapitres du second Tome.



LA



LA RELIGION DES GAULOIS.

Tirée des plus pures sources de l'Antiquité.

LIVRE TROISIEME.

Explication des Reliefs d'une Colonne singuliere, & des Monumens de la Cathédrale de Paris.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale des Divinitez qui sont la matiere du troisiéme Livre. Combien c'est une chose embarrassante de mettre les Divinitez Gauloises chacune dans son véritable rang.

DESTITUEZ de toutes les sources générales & particulieres, où nous pourrions puiser de quoi traiter à fond la matiere, que nous avons entrepris d'éclaircir ; nous sommes réduits à voltiger, pour ainsi dire, à parcou-

rir les Ecrivains de tous les siécles, & à étudier tous les monumens, qui ont échappé aux injures du tems. C'est ainsi qu'en recueillant les plus petits traits, & jusqu'aux moindres vestiges d'une Religion, dont la connoissance s'obscurcissoit de plus en plus, devenoit tous les jours plus difficile, & sembloit nous fuir & s'éloigner, nous tâchons de corriger l'aridité des sources qui ne veulent point couler, & de suppléer au défaut ou au silence des Auteurs.

Toutes les réfléxions qui composent cet Ouvrage justifient ces veritez; mais celles qui forment ce troisiéme Livre les mettent dans un plus grand jour. En effet elles offrent aux Savans sous les yeux les tresors précieux de deux découvertes, que la bonne fortune, dirai-je, des Gaulois ou des François, a fait faire de nos jours en deux Provinces assez éloignées l'une de l'autre; & retracent les efforts qu'il a fallu faire pour répandre des lumieres sur des Reliefs, qui n'ayant conservé aucune marque, qui servît à les faire connoître, commençoient à tomber dans l'indifference, & passoient de l'indifference dans l'oubli, & le rebut. Cependant ces lumieres, de quelque usage qu'elles soient, n'ont fait en particulier que nous tenir long-tems dans l'embarras; car quelque objet nouveau & surprenant qu'elles offrent, les Divinitez représentées sont toûjours de leur nature ou du nombre de celles qui sont la base & le fondement de la Religion des Gaulois, & sur ce pied elles devoient, selon nôtre systême, avoir place dans le second Livre; ou enfin elles sont des Divinitez de la seconde classe, c'est-à-dire, d'un second ordre, qui n'intéressoient le fond de la Religion que par la publicité & l'établissement d'un cul-

te qui étoit tout à la fois ajoûté & ſubordonné au premier : & dans ce cas elles devoient être rejettées dans le quatriéme Livre. Mais ni l'un ni l'autre ne pouvoit s'exécuter, ſans faire perdre à toutes ces Divinitez ces graces & ce je ne ſai quoi qu'elles tirent de l'aſſemblage que l'Antiquité leur a donné.

Il eſt vrai qu'après les avoir fait graver chacune ſéparément & ſelon le rang qu'elles devoient garder, on auroit pu encore les repréſenter toutes enſemble, comme elles ſont dans l'original ; mais cela partageoit trop l'eſprit du Lecteur, & lui faiſoit perdre bien du tems à conſulter la Figure entiere & à y rapporter les réfléxions qu'il liroit. Sans compter que nous-mêmes en parlant de ces Divinitez en tant d'endroits diſparats, n'aurions pu commodément marquer toute la liaiſon qu'elles ont avec toutes celles qui faiſoient corps avec elles.

Pour aller au-devant de tous ces inconveniens, on a pris un temperament qui conciliât toutes choſes : on a fait de toutes ces Divinitez un ſeul corps, pour le placer comme au milieu des Divinitez Gauloiſes de la premiere & de la ſeconde claſſe, afin que ſelon le different goût des Antiquaires, les uns pûſſent les renvoyer chacune en ſa claſſe, & les autres les voir réünies toutes enſemble. Après tout c'étoit le ſeul parti que nous devions prendre ; car la plûpart de ces Divinitez ſont d'une nature trop ſinguliere, pour meriter de n'être point confonduës avec les autres.

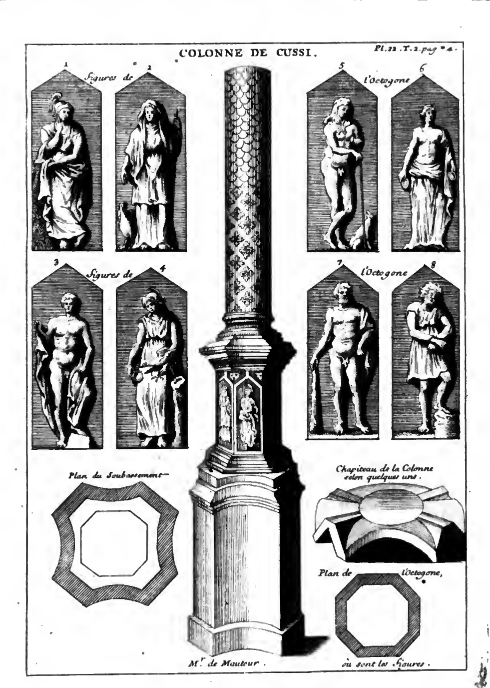
Cette voye ſi ſimple en apparence, mais dont l'idée ne nous eſt venuë qu'après en avoir tenté pluſieurs autres, nous affranchit d'un nouvel embarras. Il n'eſt point des Gaulois comme des Grecs & des Romains. Le coup d'œil

des uns & des autres étoit different. Ceux-là plaçoient dans une classe les mêmes Divinitez, que ceux-ci rangeoient dans une autre. A l'égard même des Divinitez sur la classe desquelles les Gaulois convenoient avec les Grecs & les Romains, les premiers leur donnoient un rang fort different de celui qu'elles avoient chez les derniers. En traitant de la Religion des Gaulois on ne povoit se dispenser de ranger leurs Divinitez selon l'ordre des Gaulois même, sur peine de pecher contre l'ordre de la Théologie Celtique. Toutefois en le suivant on ne pouvoit manquer de choquer ceux qui uniquement prévenus en faveur des Grecs & des Romains, croyent que le goût de ces peuples devoit servir de regle à toutes les Nations; ne faisant pas attention que les Grecs & les Romains qu'ils vantent tant, & qu'ils nous donnent pour modéles, ont les premiers non seulement alteré, mais encore bouleversé, pour ainsi dire, la Religion des premiers tems, & ont tourné sa simplicité en cahos & en confusion.

CHAPITRE II.

Description d'une belle Colonne trouvée à Cussi.

A Une portée de mousquet du Village de Cussi dans l'Auxois, à trois lieuës de Beaune, à cinq d'Autun, à deux de la montagne de saint Romain, & à même distance de la Rochepot, dans un pré qui borde un chemin fort fréquenté, M. Moreau de Mautour habile Antiquaire, découvrit il y a peu d'années, un reste précieux de la Religion des Gaulois. Ce Monument quoiqu'exposé à la vûë de tout le monde, avoit échappé à la curiosité des passans; & la gloire


COLONNE DE CUSSI.
Pl. 22. T. 2. pag. 4.
1
2
Figures de
5
l'Octogone
6
3
Figures de
4
7
l'Octogone
8
Plan du Soubassement
Chapiteau de la Colonne selon quelques uns.
Plan de
l'Octogone,
Mr. de Mautour.
où sont les Figures.

de l'annoncer étoit réservée aux lumieres & au bon goût d'une personne qui connoît le prix des Antiques.

Le Monument dont il s'agit, consiste dans une Colonne, que l'Auteur de l'Antiquité divise en quatre parties presque égales; la partie d'en bas qui tient lieu de soubassement a huit faces, dont quatre plus petites sont en ligne courbe, & quatre plus grandes font un arc, qui rentre dans le massif. La seconde partie qu'on peut regarder comme le pié d'estal de la Colonne, est un octogone parfait. Chaque face de cet octogone est chargée d'une Figure, qui n'est pas souvent reconnoissable. Au-dessus de cette espece de pié d'estal s'éleve une Colonne ronde, dont la moitié inferieure & ornée de bandes larges qui en se croisant forment des lozanges remplies chacune d'un fleuron; la moitié superieure de la Colonne, qui fait la quatriéme partie du total, est toute couverte d'écailles. La maniere dont la Colonne est terminée, fait juger qu'il y manque quelque chose, que le tems a fait tomber, & qui s'est perdu. Il y a bien au Cimetiere de Cussi une pierre ornée de sculptures, qu'on dit avoir servi de chapiteau à la Colonne; mais ce n'est qu'une tradition du pays, dit M. de Mautour, qui est sans fondement; parce que la maniere dont cette pierre est travaillée, n'a aucun rapport au corps de l'ouvrage.

Suppl. t. 2. p. 224.

On peut remarquer en passant que les Gaulois en érigeant des Colonnes, observoient plusieurs ordres differens à la fois, & les faisoient de plusieurs pieces, qui auroient pu faire un tout chacune à part. Il est vrai qu'en les entant les unes sur les autres, elles n'en composoient pas moins un tout par les proportions & le rapport réciproque, qui sauvoient tout le contraste.

Voyez ce que j'ai dit sur les Mercures de Framont. l. 2. p. 339.

Il eſt ſurprenant que ce Monument ſe ſoit conſervé entier durant tant de ſiécles, & qu'il ait pu réſiſter ainſi aux injures de l'air, ſans ſouffrir d'autre endommagement que celui du chapiteau, ou de tout autre ornement ſemblable, qui portoit ſur la partie ſuperieure de ſon fuſt. Ce beau morceau d'Architecture Gauloiſe ſera toûjours foi qu'au tems où il a été fait, le bon goût, l'art du deſſein, l'invention & la ſolidité regnoient dans les Gaules. Ainſi tous les amateurs de l'Antiquité ont bien des obligations à rendre à ceux qui ont poſſedé juſqu'ici le pré où il eſt, de ne l'avoir pas détruit, ſoit pour profiter des materiaux, ſoit pour défricher le terrein qu'il occupoit.

CHAPITRE III.

Explication des trois premieres Figures de la Colonne. Minerve, Junon & Jupiter.

LEs Figures qui ſont dans les niches de l'octogone parfait, ſont la plûpart ſans ſymboles, & par conſequent très-difficiles à reconnoître: elles ſont toutes de fort bon goût: leur air tire partie ſur le Romain, partie ſur le Gaulois; & ce mélange qui flatte infiniment la vûë de tous les connoiſſeurs, eſt une énigme qu'on ne ſauroit preſque deviner.

La premiere Figure eſt une Minerve à la Gauloiſe: le caſque qu'elle porte eſt orné d'une aigrette; elle eſt appuyée ſur un tronc d'arbre, revêtuë d'une tunique ſans manches, & porte par deſſus un grand peple, dont elle couvre ſon corps. Ses pieds ſont

croisez, & sa tête panchée sur sa main droite; enfin son attitude est d'une personne qui rêve profondément à quelque chose. Hors de là elle ne renferme rien des Minerves Romaines ni Grecques, pas même son Egide. Cet air rêveur voudroit-il bien dire que Minerve avoit inventé les Arts, & les ouvrages de Tapisserie ?

Après Minerve vient Junon : un Paon qui fait la rouë, & qui caractérise cette Déesse, est à ses pieds un peu à côté ; sa tunique est aussi sans manches, sur laquelle elle porte une espece de Rochet, qui ne lui va que jusqu'aux genoux : sur le tout elle a un grand voile qui lui couvre la tête, dont les bouts amenez pardevant, & fort longs, lui donnent un peu l'air de Matrone. Elle tient de la main gauche une haste pure en guise de Sceptre, qui marque sa Royauté. (*a*) C'est au reste la seule Junon que j'aye vû représentée à la Gauloise. Ce qui prouve que son culte n'étoit point établi dans les Gaules avant la domination des Romains; & que ce n'est qu'à la faveur de leurs armes qu'il y a été introduit. *Macro. Saturn. l. 1. c. 12.*

La troisiéme Divinité représente un jeune Homme, qui n'a que des cheveux naissans pour toute chevelure : il est sans barbe, presque nud, & dans l'action d'un homme qui veut se couvrir; car de sa main droite il étend & releve par derriere un grand manteau, qu'il tient colé sur son corps de la main gauche. Il faut avoüer que tout cela ne décide rien, & ne nous mene pas à une pleine connoissance de cette Divinité: on peut pourtant présumer que c'est Jupi-

(a) Sunt qui dicant hanc Deam potentiam habere Junonis, ideoque regale Sceptrum in sinistra manu ei additum.

ter; Junon d'un côté, & l'Aigle représenté sur le relief suivant, sont des fondemens assez legitimes pour faire passer & recevoir nôtre conjecture: il est ordinaire dans l'étude de l'Antiquité, d'être obligé d'emprunter quelques lumieres des Figures, & des symboles qui avoisinent un Dieu, sur lequel on n'oseroit prononcer d'ailleurs. Après tout, il n'y a rien dans la Figure qui soit étranger à Jupiter; ses cheveux naissans, la barbe rase & sans poil, la nudité, le manteau & l'attitude de la Divinité; tout cela peut être justifié par d'autres Jupiters semblables. Ajoûtez la Figure qui suit, & qui dépose en faveur de Jupiter & de Jupiter Jeune. Je ne sai même si l'haste pure que tient Junon, ne seroit pas celle de Jupiter: il est du moins constant que les Gaulois la lui donnent dans quelques Monumens, dont nous avons déja parlé. Si cette Figure est celle de Jupiter; ce Jupiter doit être le Taranis des Gaules, c'est-à-dire, le Jupiter Tonant des autres Nations; auquel les Gaulois offroient des victimes humaines. Ce que je ne dis pourtant, que dans le sentiment de ceux qui tiennent que Taranis est véritablement Jupiter: ce qui n'est pas encore bien éclairci.



CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Description de la quatriéme Figure. Difficulté de l'expliquer. C'est Hebé, selon quelques-uns : il est plus vrai-semblable que c'est Andraste ou la Victoire.

DAns la quatriéme niche est représentée une Femme armée d'un casque, & couverte seulement d'une tunique sans manches attachée avec une ceinture : de sa main droite elle donne à boire dans une patere à un Aigle, qui s'élance vers le vase du tronc d'un arbre sur lequel elle a encore un pied : cette Femme prend l'Aigle, & la soûtient de sa main gauche, & lui aide à boire : en telle sorte que l'Aigle semble partir comme de son sein.

En jettant les yeux sur cette Figure, je rappelle ce que de bons Auteurs racontent de quelques peuples, qui honoroient des Dieux qu'ils ne connoissoient pas ; & qui consulterent l'oracle seulement pour savoir qui étoient ces Dieux. (*a*) Les Gaulois n'étoient-ils pas, ce semble, dans le même cas ? Il est du moins constant que s'ils n'avoient pas besoin d'un oracle pour apprendre qui étoient leurs Dieux, ils ont représenté celui-ci & les deux qui suivent, d'une maniere si équivoque, & si énigmatique, qu'un oracle seroit tout-à-fait necessaire pour nous les faire connoître. *Macr. Saturn. l. 1. c. 18.*

Si au lieu d'une Femme, qui donne à boire à cette Aigle, on avoit mis, dit-on, un Homme ; on pourroit se tirer aisément d'affaire, en disant que c'est

(a) Consultus Apollo clarius, quis Deorum habendus sit, qui vocatur Ἰαώ.

Ganimede que Jupiter fit enlever par un Aigle pour en faire son Echanson ; & qui se trouve souvent gravé sur des Antiques, faisant cet office à l'égard de l'Aigle même de Jupiter. Mais c'est ici une veritable Femme que les boucles de ses cheveux, son sein & son vêtement ne permettent pas de méconnoître. Il faut donc chercher une Femme dans la Mithologie des Anciens, dont quelques circonstances de la vie ayent rapport avec le relief: or il n'en est point, selon quelques Antiquaires, sur qui cela puisse mieux tomber que sur Hebé Déesse de la Jeunesse. Quoique je ne sois pas de leur sentiment, voici ce qu'on peut dire pour l'éclaircir & l'appuyer.

Hebé étoit fille de Jupiter & de Junon selon les uns, & selon d'autres fille de Junon seule : elle l'avoit eu d'une maniere fort singuliere. Junon étoit sterile, & souhaitoit avec passion d'avoir des enfans : elle s'en ouvrit à Apollon, Dieu de la Medecine, dans l'esperance qu'il auroit quelque secret pour faire passer sa sterilité. Apollon l'invita à un festin, dans lequel il fit servir des laituës sauvages: à peine Junon en eut goûté qu'elle se sentit enceinte : arrivée à son terme elle accoucha d'une très-belle fille. Jupiter la goûta si fort, qu'il la créa Déesse de la Jeunesse, & la choisit pour lui verser l'ambroisie à table. Mais une chûte qu'elle fit en s'acquitant des ses fonctions, ayant apprêté à rire à l'assemblée des Dieux, à cause du desordre de ses habits, Jupiter lui ôta cet office, & en chargea Ganimede. Depuis Hebé épousa Hercule, quand il fut admis au ciel, & reçu au nombre des Dieux.

Cette Femme donc qui donne à boire à l'Aigle de

Jupiter, peut être Hebé Déesse de la Jeunesse: le casque dont elle est coëffée, n'a rien qui affoiblisse absolument ce sentiment: les coëffures des Dieux & des Déesses de l'Antiquité souffrent autant de variations, que le caprice des Ouvriers ou le goût de ceux qui les faisoient travailler, en étoient susceptibles. Il en est de même des symboles des Dieux, & de la maniere de les représenter: on trouve des Pallas avec des Cupidons, des Venus armées de piques, &c. toutes choses qui font des contrastes, dont il est impossible de rendre d'autre raison que celle que j'ai touchée.

Cette Figure, si c'étoit vraiment une Hebé, confirmeroit ce que j'ai déja dit, que les Gaulois en recevant les Dieux des Romains, firent quelque réserve, & ne les admirent dans leurs Fastes, qu'en les représentant un peu differemment de leurs vainqueurs: mais ce qui est plus singulier, c'est qu'ils s'attacherent plûtôt aux anciens dogmes, qu'à ceux qui avoient cours lors du mélange qu'ils firent de leurs Fables avec celles des Romains. Ainsi quand les Romains subjuguerent les Gaules, l'Histoire fabuleuse d'Hebé honorée de la dignité d'Echanson de Jupiter, avoit prescrit: Ganimede étoit depuis long-tems substitué en sa place, & en avoit effacé la memoire. On ne trouve pas même aucun Monument, où Hebé soit représentée versant l'ambroisie dans la coupe de Jupiter: grand préjugé qu'aucun peuple ne songea peut-être jamais à en conserver le souvenir. Nonobstant cela dans le sentiment que j'expose, les Gaulois laissant là Ganimede, son rapt & son emploi, firent revivre Hebé, & lui donnerent pla-

ce parmi les Divinitez qu'ils honoroient le plus. *Jovis* pour Jupiter, & plusieurs autres Dieux, dont il est parlé dans cet Ouvrage, fortifient toutes ces conjectures. C'est tout ce qu'on peut dire en faveur de ce sentiment.

J'ai déja dit que je ne croyois pas que cette Figure fût Hebé: il n'est pas même seulement vrai-semblable que les Gaulois ayent songé à l'honorer, & à l'honorer jusqu'à lui offrir des victimes humaines; comme ce Monument en feroit foi si ce culte étoit fondé: il vaut mieux tourner sa vûë du côté des Divinitez, qui sont du fond même de la Religion des Gaulois. Pour cet effet je prens cette Femme pour une Divinité que les Gaulois & les Bretons honoroient d'un culte excessif. Les premiers sous le nom d'Andarte, selon cette Inscription trouvée à Die.

Gruter. p. 88.

DE. AVG
ANDARTAE
M. IVL. ANTO
NINVS

Dion in Neron.

Les seconds lui donnoient le nom d'Andraste, ou d'Andate au rapport de Dion. Quoiqu'il en soit les uns & les autres appelloient ainsi chacun en leur langue la Victoire Personifiée. (a) Je crois même que c'est cette Divinité qui se trouve si souvent représentée sur nos monnoyes Gauloises, tantôt avec un casque aîlé, tantôt avec un casque sans aîles, ou enfin avec des aîles sans casque.

(a) Οὕτω γὰρ καὶ τὴν Νίκην ὠνόμαζον καὶ ἔσεβον αὐτὴν περιττότατα.



Dion qui nous a conſervé le nom & le culte de « *Ubi ſup.*
« cette Déeſſe, dit que Bunduica étoit iſſuë des Rois qui « avoient commandé aux Bretons, que les Romains « avoient ſubjuguez ; que cette Princeſſe indignée non « ſeulement de l'affront que les vainqueurs avoient fait à « ſes deux filles ; mais encore de leurs extorſions, & du « dur eſclavage où ils tenoient ſa Nation, porta les Peu- « ples à la révolte ; & que s'étant miſe à la tête de ſix- « vingt mille hommes, elle leur fit une peinture vive « & patétique de l'avarice, de la cruauté & du luxe « des Romains, & leur mit en même tems devant les « yeux la gloire & la facilité qu'il y avoit à ſe tirer « d'une ſi honteuſe & ſi affreuſe ſervitude, ou à mou- « rir dans une entrepriſe ſi éclatante. Quand elle eut « ainſi échauffé & réüni tous les eſprits, elle lâcha de « ſon ſein un lievre pour conſulter les augures. Cet ani- « mal fit des tours & prit ſa courſe d'une maniere, la- « quelle, ſelon les regles de la Nation, pronoſtiquoit « un heureux ſuccès ; ce qui fit pouſſer de grands cris « de joye à cette multitude. Bunduica ſans perdre «

» tems fit ses vœux à *Andate*, & marcha droit aux en-
» nemis, les défit, prit plusieurs Villes, & massacra tout
» sans épargner les femmes Romaines, même les plus
» nobles & les plus vertueuses. L'Histoire remarque
» qu'on les dépoüilla, qu'on les pendit à des arbres,
» & que leur ayant coupé les mammelles, on les leur
» mit dans la bouche, comme pour les leur faire man-
» ger. Pendant que cette scene se passoit, les Bretons
» étoient occupez à de grandes réjoüissances & à des
» festins somptueux, qu'ils faisoient en des Temples
» & sur tout dans les bois consacrez à Andate. (*a*)

Je ne sai si tout le monde sera ici de mon sentiment. Pour moi je trouve *Andraste* ou *Andate* dans la Figure contestée: car premierement c'est une Divinité femelle. 2°. Cette Divinité est armée d'un casque; ce qui convient parfaitement à la *Victoire*. 3°. Elle présente à manger à un oiseau, qui semble partir de son sein, & l'oiseau se porte avec avidité à la nourriture qu'on lui présente. Ce qui répond exactement au recit de Dion, & à la coutûme superstitieuse des Gaulois de consulter les augures avant que de livrer bataille; & de n'être asSûrez de la victoire, qu'autant que les augures leur étoient favorables. 4°. Le dernier personnage de la Colonne a une liaison & un rapport entier avec *Andate* ou la *Victoire*. C'est un Captif pris au combat & destiné à répandre son sang sur les autels en reconnoissance de la victoire remportée par les vainqueurs.

Quoique ces raisons soient très-fortes, & soient suffisantes pour fonder un sentiment, il y en a encore deux autres qui me confirment dans le parti que

(a) Ἐν τῷ τῆς Ἀνδάτης μάλιστα ἄλσει ἐποίουν.

j'ai pris touchant cette Figure ; la premiere regarde la proximité de Jupiter & de Jupiter Jeune : or il est constant qu'Adraste avoit été chargée d'élever Jupiter dès sa plus tendre enfance, lorsqu'il n'étoit encore qu'aux maillots ; & alors elle le portoit par tout dans un berceau d'or. (*a*) La Fable assûre même qu'Adraste avoit donné à Jupiter un petit globe pour le faire rouler, & lui servir de joüet. (*b*) Circonstances qui rendent facilement raison de la jeunesse avec laquelle Jupiter est représenté. *Callim. Hym. in Jov. v. 47. Apoll. Rhod.*

L'autre raison est prise de l'essence même de la Religion des Gaulois, & en fait un de ses principaux caracteres. Il s'agit ici d'un sacrifice célébre, où un homme doit servir de victime. Cet homme étoit sans doute un Captif illustre, comme les Reliefs en font foi. Les égards qu'on avoit pour la naissance des personnes du premier rang, ne les dispensoient point d'un supplice si rigoureux ; ils le retardoient seulement ; & l'on n'en venoit à l'execution que quand les augures avoient parlé. Tout cela est tiré de Cesar, qui dit que Procillus ayant été pris par les Germains, n'avoit échappé la mort, que parce que les Sorts, qu'on avoit consultez jusqu'à trois fois, lui avoient été favorables : ce qui pourtant ne l'avoit pas mis encore hors de danger. Cela posé, il paroît ici qu'Adraste fait voir par les Augures qu'il faut immoler la victime, sur laquelle on les avoit consultez. Cette explication ne détruit point la premiere, parce que les Anciens nous ont appris eux-mêmes que la représentation de leurs mysteres étoit susceptible de plusieurs sens. *Ces. bel. Gal. l. 1. sub fin.*

(a) .... σὲ δὲ κοίμισεν Ἀδρήστεια (b) Λίκνῳ ἐνὶ χρυσέῳ.

CHAPITRE V.

Vrai portait de Pluton & ses symboles. Les Gaulois ne faisoient qu'une seule & même Divinité de Pluton & de Teutate ou Mercure.

UN jeune Homme nud occupe le cinquiéme rang: il porte sur sa tête une peau qu'on prend pour la dépoüille du Lion qui descend des deux côtez, & se croise sur sa poitrine: il appuye de côté tout son corps sur son bâton; il croise ses jambes, & il est dans la posture d'un homme ou fatigué, ou qui attend l'issuë de quelque grand évenement; à ses pieds est un chien qui le regarde.

A voir cette Figure toute seule, & indépendamment d'une autre, dont nous ferons bien-tôt la description; on prendroit ce jeune Homme pour Hercule: la peau dont il est coëffé à la maniere d'Hercule, autoriseroit cette explication; mais elle ne peut avoir lieu ici: un véritable Hercule qui vient dans la suite la détruit, & ne permet pas de croire que dans toutes ces niches il y ait repétition de personnages. D'ailleurs la dépoüille du Lion, en supposant même que c'en soit une, est d'elle-même équivoque; puisque d'autres Dieux qu'Hercule l'ont pour ornement ou pour symbole. Bien plus, cette peau n'est nullement celle d'un Lion: elle n'est ni assez large ni assez longue pour l'être; son petit volume la trahit.

Je n'ai vû personne jusqu'ici qui ait entrepris de prononcer sur cette Figure: moi-même je n'oserois rien avancer, si le hazard ne m'avoit fait tomber heureusement

reusement sur un passage de Porphyre, rapporté par Eusebe de Cesarée, qui m'a tiré d'affaire, & m'a appris que c'est Pluton. En effet l'Antiquité, selon Porphyre, ne donnoit que quatre symboles à ce Dieu, & ces quatre symboles se trouvent ici. Le premier est sa coëffure, qui est une peau de chien marin : (*a*) le second est son Sceptre consistant en une haste qui n'a pas toute sa longueur : (*b*) le troisiéme est un chien : (*c*) la maniere dont il tient les mains fait le quatriéme. (*d*) *Euseb. Præp. Evan. lib. 3. cap. xi.*

La coëffure que les Gaulois donnent ici à Pluton, est ce que les Anciens appellent *Orci Galeam*, le casque de Pluton : on feignoit qu'il avoit la même vertu que l'anneau de Gyges, c'est-à-dire, qu'il rendoit invisibles ceux qui le portoient. On vouloit peut-être dire par là, que la mort désignée par Pluton, surprend les hommes sans se faire voir ni sentir, ni qu'on soit en état de parer ses coups. Le Poëtes supposent que Pluton étoit assez commode à l'égard de son casque & qu'il le communiquoit quelquefois aux Dieux, quand ils vouloient se cacher non seulement aux hommes, mais encore aux autres Dieux. C'est ainsi qu'on voit Minerve dans Homere emprunter ce casque pour combattre Mars avec avantage. (*e*) On dit aussi que Persée le portoit quand il entreprit de couper la tête à Meduse, pour éviter les funestes effets de ses regards. On trouve dans Aristophane & dans Suidas, que ceux qui savoient conduire secre- *Iliad. E. v. 845. Vide Eusta. & alios in hunc lun.*

(a) Κυνέην μὲν ἔχει.
(b) Τὸ δὲ σκῆπτρον τὸ κολοβόν.
(c) Ὁ δὲ Κύων.
(d) Τό τε σχῆμα τῆς χειρός.
(e) Δῦν' Ἄϊδος κυνέην μή μιν ἴδοι ὄβριμος Ἄρης.

tement une intrigue, passoient pour avoir la coëffure ou le casque de Pluton.

C'est la seule Figure de Pluton que les Gaules fournissent, dans l'hypothese que les Gaulois ayent distingué Pluton de Teutates; ce qui ne paroît pas vraisemblable, après ce que j'ai dit ailleurs. Si l'on reçoit mes conjectures, le Pluton de Porphyre n'étoit autre que Teutates de nos Peres, & tout quadre avec ce sentiment. En effet les victimes qu'on offroit à Teutates, étoient humaines: il est question ici d'un sacrifice de cette nature. La victime est liée & prête à égorger: Teutates est dans l'attente que cette sanglante tragedie s'exécute, pour amener aux Enfers l'ame de celui qui est destiné à verser son sang. Le bâton sur lequel il est appuyé, est cette verge, que les Mithologes & les Poëtes lui donnent pour conduire les ames aux Enfers, & pour les en retirer quand il en étoit ainsi ordonné. Ce que j'ai dit sur Ogmius fait voir que Mercure étoit quelquefois honoré, sinon d'une peau de Chien marin, du moins de celle d'un Lion. Le Chien qui est à ses pieds est Cerbere: il est vrai qu'il n'a qu'une tête; mais outre qu'on trouve des Plutons & des Serapis avec des Cerberes semblables; les Gaulois, comme je l'ai déja dit plusieurs fois, ne recevoient souvent qu'en partie les symboles des Dieux des Romains & des Grecs, qu'ils faisoient venir à leur Religion comme il leur plaisoit.

CHAPITRE VI.

La sixiéme Figure représente Venus Inferieure ou Libithine. Cérémonies observées dans les sacrifices où les hommes servoient de victimes.

DAns l'image suivante on voit une jeune Femme couverte seulement de la moitié du corps, qui tient une patere dans chaque main; c'est, dit-on, Venus Inferieure ou Libithine qui tient les vases sacrez destinez à recevoir le sang de la victime qu'on veut immoler. Cette Déesse présidoit à la mort de même qu'à la vie, comme on le dit ailleurs. Ainsi dans le systême des Gaulois cette Divinité ne faisoit que reprendre ce qu'elle avoit donné. Les Gaulois l'honoroient sous le nom de *Venus Infera*, & la mettoient à la tête des Dieux Inferieurs ou Infernaux: ils conservoient sa Figure, qu'ils faisoient enfermer avec leurs cendres dans les tombeaux qu'on leur érigeoit.

Cette Venus pourtant n'est rien moins que ce qu'elle paroît; car si on l'examine de près, on trouve qu'elle joüe ici le personnage de Druïdesse & de Druïdesse Victimaire, comme les habits le marquent clairement. Les Auteurs ne nous fournissent point de lumieres sur la maniere dont les Druïdesses des Gaules s'y prenoient dans ces actions barbares, où elles étoient préposées pour répandre le sang humain: mais en comparant cette image avec la description, que fait Strabon d'un sacrifice semblable offert par les Druïdesses des Cimbres, on voit bien que le Cérémonial des unes ne differoit point de celui des au- *Strab. l. 7.*

tres. Il observe sur-tout que ces Femmes étoient habillées de blanc : que leur habit consistoit en une espece de tunique, qui s'attachoit avec des agrafes, & qu'elles ceignoient avec une ceinture d'airain : qu'elles étoient alors sans chaussure. Que dès que les Cimbres avoient des Captifs, elles traversoient l'armée, un glaive nud à la main, voloient aux prisonniers, les renversoient, les traînoient à un *Labrum*, qui tenoit vingt *Amphores* : qu'auprès de ce *Labrum* il y avoit un marchepied, sur lequel montoit la Druïdesse qui faisoit l'office de Sacrificateur ; que là elle enfonçoit un couteau dans la gorge de chaque victime, & tiroit ses augures sur le sang qui couloit dans le *Labrum* ; & à mesure qu'elle expedioit ces malheureux, d'autres Druïdesses s'en saisissoient, les ouvroient, foüilloient dans les entrailles, & formoient des prédictions sur les affaires de la Nation.

CHAPITRE VII.

La septiéme Figure représente Hercule. Expeditions d'Hercule dans les Gaules. Ancienne Monnoye Gauloise qui représente Hercule ; son explication.

LE septiéme & le dernier Dieu est le plus reconnoissable de tous ; c'est Hercule avec sa massuë grossiere, ou pour mieux dire, Gauloise, qu'il tient de la main droite & qu'il appuye contre terre. Il n'a qu'un manteau, qui sert seulement à couvrir son épaule gauche, & partie du bras du même côté. Il appuye aussi sa main gauche sur le côté ; en un mot

jamais Hercule ne fut plus Hercule que celui-ci.

Nous ne saurions parler du culte que les Gaulois rendoient à Hercule, sans toucher du moins en passant les raisons qu'ils croyoient avoir de l'honorer. Elles consistoient en ce qu'Hercule de retour de son expedition d'Espagne, où il avoit été combattre & défaire Gerion, bâtit dans les Gaules la Ville d'Alexia. Pendant qu'il étoit occupé à son ouvrage, il toucha le cœur de la fille d'un Roi qui commandoit dans les Gaules. Cette Princesse avoit refusé jusques-là pour époux, tous les Amans qui s'étoient présentez; n'en croyant aucun digne d'elle, soit par vanité à cause de son admirable beauté; soit par fierté, & qu'elle fût enflée de la force de son corps, qui étoit au-dessus de son sexe. Mais elle ne put tenir contre la gloire & la bonne mine d'Hercule; elle fit les premieres démarches, & le demanda pour époux (*a*) à son pere. De ce mariage vint Galathes, dont la grande réputation fit donner son nom à tous les Gaulois, & celui de Galacie ou Gaules au pays qu'ils habitoient. En effet dès-lors les Gaulois furent appellez indifferemment, Galates ou Gaulois. Quoiqu'il en soit de ce récit, les Gaulois montroient encore du tems d'Ammien Marcellin des anciens Monumens, qui attestoient tous ces faits.

Diod. Sicul. l. 6. c. 9.

In Constantio & Juliano.

Je ne veux point passer sous silence la Fable, que quelques Anciens ont débitée à l'occasion de la grande quantité de pierres, qui couvrent la terre d'un endroit de la Gaule Narbonnoise, situé dans cette partie de la Provence qu'on appelle miroïenne. C'est le *Campi Lapidei* des Romains, & *la Crau* des

Strab. l. 4. Hygin Astron. l. 2. c. Engon Plin. l. 3. c. 4.

(a) Permissu parentum ejus concubitum appetivit.

François d'aujourd'hui. Hercule, disent-ils, pendant le séjour qu'il fit dans les Gaules, eut guerre avec les Liguriens: un jour qu'il étoit aux mains avec eux, & pendant la chaleur du combat, les fléches vinrent à lui manquer. Dans cette extrémité, ne pouvant ni se défendre ni attaquer, il invoqua Jupiter son Pere : aussi-tôt ce Pere tendre pour empêcher que son fils ne tombât entre les mains de ses ennemis, fit pleuvoir à ses côtez des pierres, dont il se servit si bien contre les Liguriens, qu'il les mena toûjours battant, & les défit entierement. Mela rapportant ce même fait, ne dit mot des Liguriens; mais en leur place il parle d'Albion & de Bergion fils de Neptune, qu'il dit s'être battus contre Hercule dans l'endroit dont nous parlons. (*a*)

Lib. 2. c 5.

Les Germains marchoient sur les traces des Gaulois; ils prétendoient qu'Hercule avoit habité leur pays, & qu'il y avoit donné de si grandes marques de valeur, qu'ils le regardoient comme le plus fort de tous les hommes. Aussi quand ils alloient au combat, ils chantoient ses victoires pour s'encourager. (*b*) Leur folie alloit encore plus loin; car ils débitoient avec confiance que c'étoit chez eux qu'Hercule avoit planté les fameuses colonnes, qui portent son nom. Il est vrai qu'ils ignoroient absolument en quel endroit: ce qui fit perdre bien du tems à Germanicus, qui s'étoit mis en tête de les trouver. Le mauvais succès de ce Prince

Tacit. de mor. Germ. c. 2.

Ibid. c. 34.

(a) Alioquin littus & lapideus, ut vocant, Campus, in quo Herculem contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem, cum tela defecissent ab invocato Jove adjutum imbre lapidum ferunt: credas pluisse adeo multi passim & late jacent.

(b) Herculem memorant, primumque omnium virorum fortium ituri in prælia canunt.

n'a pas empêché quelques nouveaux Auteurs d'aſsûrer les uns qu'elles étoient en Suede, & les autres dans cette partie de la Gaule Belgique qu'on appelle Drent, entre la Friſe occidentale & inferieure, & l'Evêché de Munſter.

Il ne nous reſte gueres de Monumens d'Hercule honoré dans les Gaules avant l'établiſſement des Romains dans ce pays. Le plus ancien, & celui dont nous ſommes le plus aſsûrez eſt une Médaille des Seguſiens; ſur le revers Hercule eſt repréſenté avec ſa maſſuë à la main droite, & la dépoüille du Lion ſur le bras gauche;



Il appuye ce même bras ſur une petite Figure, qui a tout l'air de Teleſphore, Dieu de la ſanté: Car c'eſt une petite perſonne entierement enveloppée d'un manteau, qui lui va juſqu'à mi-jambe.

Hercule eſt ici tout nûd auſſi-bien que ſur des bas-reliefs de Nehalennia, & de quelques autels envoyez de Liege à D. Bernard de Montfaucon. Entre Hercule & Teleſphore on lit ARVS. La foule des Antiquaires tient que ce mot a un rapport manifeſte avec la Saone, en Latin *Arar*, qui paſſe par les terres des Seguſiens. Un Anonyme dans le Journal de Trevoux prétend que l'explication de la Legende eſt *Dieu*. Entre pluſieurs raiſons qu'il en donne, il appuye fort ſur le terme ſpecial de la Coûtume de Normandie, *Clameur d'Arou*; c'eſt, dit-il, à cette *Mois de Novemb. 1706.*

Coûtume que dérogent ordinairement les Ordonnances de nos Rois par cette clause, *nonobstant clameur de Haro*. Les Normans disent qu'on reclame le Duc Raoul; les Danois que c'est le Roi Harol: mais on ne reclame plus les Princes après leur mort; C'est à l'Etre Souverain & Immortel qu'on s'adresse.

L'Anonyme nous permettra d'assûrer *nonobstant clameur de Haro*, que *Ar* ne signifia jamais Dieu dans la langue des Celtes: c'est *Di* qui signifioit Dieu, comme Divona en fait foi; car ce mot, selon le témoignage d'Ausone, vouloit dire *Fontaine Divine*. *Arus* paroît plûtôt avoir la signification du *Ars* ou *Hars* des Armoriquains d'aujourd'hui, qui signifie *borne* dans le propre, & dans le figuré *obstacle*, *tout ce qui retient*, *empêche* ou *arrête*; *Maen Hars* ou *ars*, *pierre qui sert de borne*.

Selon cette étymologie, ce revers de Médaille représente la créance des Segusiens touchant les colonnes d'Hercule; les Celtes croyoient en général que ces Colonnes étoient dans les Gaules, & les Segusiens se glorifioient de les avoir dans leur pays, comme si Hercule s'y étoit arrêté, & qu'il y eût mis fin ses travaux.

Quoiqu'il en soit de ces bruits populaires, il est toûjours certain que le culte d'Hercule étoit fort en vogue dans les Gaules avant l'arrivé de Cesar. Cette verité est constatée par cette quantité de Villes, de Ports & de Bourgades qui ont été bâtis, ou consacrez à Hercule, & ont fait entrer le nom de ce Dieu dans le leur. Car on trouve, *Herculis Castra*; (*a*)

(a) Erkelens, dans le Duché de Juliers, qui retient encore son ancien nom.

Herculis

Herculis Columnæ; (*a*) *Campi Lapidei seu Herculeus* (*b*) *Campus*; *Portus Herculis*; (*c*) & plusieurs autres (*d*) dont les Historiens & les Géographes anciens font mention.

Nous avons bien plusieurs Monumens d'Hercule tant en Inscriptions, qu'en bas-reliefs, depuis la réduction des Gaules sous le joug des Romains: mais la plûpart ne disent rien, qui ne soit fondé sur l'idée générale que tous les peuples avoient de ce Dieu: ainsi nous serons très-attentifs à ne parler ici que des plus singuliers; ne voulant point grossir inutilement cet Ouvrage, ni aller contre le dessein que nous nous sommes proposez, de ne parler que de ce qui est purement de l'invention des Gaulois.

Nous n'avons garde non plus de rappeller ici Ogmius, ou le prétendu Hercule Gaulois de Lucien, sur la foi duquel tous les Ecrivains en général & en particulier ont pris un peu le change.

(a) Duvel Scutz, Lac dans la Frize.

(b) La Crau, dans la Gaule Narbonnoise.

(c) Monaco.

(d) *Sirmond. in Not. ad Sidon. l.* 8. *ep.* XI.



CHAPITRE VIII.

Hercule Macusan. Relief d'Hercule surnommé Macusan. Inscription à l'honneur de ce Dieu, & d'une autre Divinité Gauloise. Hercule Macusan est le même qu'Hercule Deusoniensis. *Hercule de Strasbourg nommé Krutzman.*

Keysler p. 200.

L'Hercule le plus singulier que je connoisse dans l'Antiquité, est celui qui fut trouvé en 1514. sur le bord de la mer à West-Capello, Bourg de la Zelande, dans l'Isle de Valkeren. Sa figure est tout-à-fait barbare, du moins du côté des symboles qui l'accompagnent. La draperie, qui ne lui couvre que le derriere du corps, forme sur sa tête une espece de voile, qui descend jusqu'à terre; & qui ramené de l'épaule gauche sur le bras, le couvre & y fait quantité de plis. Hercule tient sur sa main droite un Dauphin, & dans sa gauche un grand bâton fourchu: à son côté droit est un autel quarré, assez bien travaillé, d'où s'élevent des flammes qui ont toute la figure de feüilles d'artichaut; à sa gauche est représenté un poisson inconnu qui tient quelque chose de la squille. Avec ce Monument fut trouvée cette Inscription.

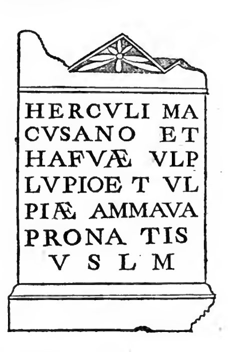

HERCULE MACUSAN.
Pl.23.T.2.pag.*26.
HERCULES
MAGUSANUS.
HERC MACVSANO
HERC·DEV SONIENSI
Mr. Keysler.

HERCVLI
MACVSANO
M PRIMII VIS
TERTIVS
V. S. L. M.

Le ſens de l'Inſcription eſt que M. Primius ou Primillus, comme on croit qu'il faut lire, s'eſt acquité volontiers du vœu qu'il avoit fait à Hercule Macuſanus. Il y a pluſieurs Médailles de Poſtume, qui ont pour legende *Herculi Macuſano*, d'autres liſent *Maguſano* ; mais on remarque dans les Monumens de l'Antiquité que le C & le G ſont mis indifferemment, ſur-tout devant les voyelles, où la difference de la prononciation de ces conſonnes étoit preſque inſenſible. Ces Médailles ne ſont pourtant pas ſi intereſſantes à nôtre égard, qu'un marbre donné par M. Keyſſler avec ſon Inſcription. Il eſt à l'entrée de la belle Bibliotheque des RR. PP. Jeſuites de Bruxelles. *Ibid. p. 201.*

Dans M. Keyſler l'Inſcription eſt ſi broüillée & ſi infidéle, que n'y pouvant rien comprendre, j'ai été obligé d'avoir recours à l'original. Le R. P. du Solier Jeſuite m'a fait la grace de m'en envoyer une copie exacte ſur un papier de la grandeur même du champ de la pierre, qui contient l'Inſcription ; par là j'ai vû que la pierre a dix-huit pouces de hauteur ſur quatorze de largeur, outre le fronton & la baſe. Dans M. Keyſler preſque toutes les lettres ſont couchées & afamées : au contraire ſur le marbre elles ſont bien droites, bien formées & vraiment Romaines.

Celles des deux premieres lignes ont un peu plus d'un pouce de grandeur, & celles des cinq autres un pouce & demi. Voici l'Inſcription.



C'eſt-à-dire, *Ammava a conſacré ce Monument à Hercule Macuſan, & à Hafua, à Ulpius Lupius & à Ulpia, pour s'acquiter du vœu qu'elle a fait pour ſes enfans.* Ce marbre eſt conſidérable par le nom des Divinitez inconnuës qu'il renferme. Je remets à en parler autre part, pour m'attacher à rechercher ce que c'eſt qu'Hercule Macuſan.

Je ne doute point qu'Hercule Macuſan ou Maguſan ne ſoit originairement Gaulois : je me fonde ſur ce que tant les Médailles, que les Inſcriptions où le nom de ce

Dieu se lit, ont été ou frappées ou gravées dans les Gaules; d'ailleurs il paroît certain qu'Hercule Macusan est le même qu'Hercule *Deusoniensis*, qui se trouve sur les Médailles de Posthume, aussi-bien que l'autre: or il est constant par saint Jerôme qu'il y avoit un lieu dans les Gaules qu'on appelloit *Deuso* ou *Deuson* qui n'étoit proprement alors qu'un Fort bâti par les Romains, & qui est à présent un Bourg au-delà du Rhin vis-à-vis Cologne, à laquelle on croit qu'il a été joint par un pont: on l'appelle Duiz. Si je puis donc faire voir qu'Hercule Macusan n'est pas different d'Hercule *Deusoniensis*, ou de Duiz; on ne peut se défendre d'admettre qu'Hercule Macusan ne fût un Dieu, qui avoit pris naissance dans les Gaules. Mais la chose n'est pas difficile: on n'a qu'à comparer les Médailles de Posthume, dont la legende est *Herculi Macusano*, avec les Médailles du même Empereur, qui ont ces autres mots *Herculi Deusoniensi*, & l'on trouvera dans les unes & dans les autres Hercule entierement conforme & ressemblant, c'est-à-dire, tenant de la main gauche une lourde massuë, qu'il appuye contre terre, & de la droite un arc bandé, avec la dépoüille du Lion sur le bras qui pend des deux côtez. Au reste la massuë de l'un & l'autre Hercule est vraiment Gauloise ou Germanique, c'est-à-dire, telles qu'étoient les massuës dont les Germains de ce tems-là se servoient, & qu'on peut voir encore dans plusieurs Figures d'Hercule Gaulois, qui sont dans le grand Ouvrage de l'Antiquité.

Voyez M. Patin Impe. Rom. numis. p. 335. Banduri. Numism. Imp. Rom. t. 1. p. 284.

A ce compte Macusan n'est point un nom local; & il est inutile de foüiller dans les Géographes anciens & modernes, pour y chercher un lieu dont on

puiſſe dériver ce mot. On feroit mieux d'avoir recours à la langue des Celtes, pour tâcher d'y découvrir ſa véritable ſignification. Pour moi j'y trouve *Maccuvi*, ce mot ſignifie un *Homme armé* d'une lance, dont l'extrémité ſe termine en *fourche*; de là vient que les Grecs appellent Μάκορ une *fourche*. (*a*) C'eſt préciſément cette arme ou *fourche* que tient nôtre Hercule Macuſan. Ainſi ce terme loin d'être un nom topique, ſert plûtôt à caractériſer & à peindre la Divinité qui le porte.

Heſychius.

Ces veritez pourroient bien nous conduire à quelque choſe de plus réel & de plus ſolide que la Fable: s'il m'eſt permis d'expoſer ici mes conjectures, je ne ferai pas difficulté d'avoüer que cette arme fourchuë, & les poiſſons qui accompagnent ce Dieu Barbare, font naître la penſée qu'Hercule Macuſan doit ſa naiſſance à quelque originaire du pays, Seigneur de la contrée, qui regnoit à Duiz, & qui s'étoit rendu ſi célébre, ſoit en défendant les bords du Rhin, ſoit en faiſant des courſes en de-çà & en de-là de cette Riviere, & en ſe rendant maître de ſon cours, qu'après ſa mort ſes ſujets ou compatriotes pour conſerver ſa memoire, l'avoient mis au nombre des Dieux. Ce qui convient parfaitement à Poſthume, qui affectoit de faire graver Hercule Macuſan ſur le revers de ſes Médailles.

Car ce Prince étoit Gaulois de naiſſance, & adoré de tous les Gaulois; il eut toûjours les armes à la main, tant pour défendre les Gaules des incurſions des Barbares, que pour réſiſter à l'Empereur Gallien, qui vouloit lui faire quitter la Pourpre, qu'il avoit

(a) Μάκορ ἐργαλεῖον γεωργικὸν ὡς δίκελλα.

prise, & vanger la mort de son fils Salonin. Mais Posthume se comporta toûjours en vaillant Prince, eut le dessus sur ses ennemis, & remit les Gaules dans leur premiere splendeur: ce qui lui merita le glorieux titre de *Restaurateur des Gaules*, qu'on voit sur ses Médailles, & que les Historiens lui donnent avec justice. (*a*) *Treb. Pollio.*

Une autre raison que j'ai de croire qu'Hercule Macusan est Gaulois d'origine, est un Hercule de Strasbourg auquel il ressemble entierement, à l'arc près, que le dernier n'a pas: mais ce n'est pas une affaire; puisque ce défaut peut venir du Statuaire, qui ne lui aura pas voulu donner. Je n'insiste pas davantage là-dessus, parce que les Antiquaires tombent d'accord que la plûpart des differences qu'on remarque dans toute sorte d'anciens Monumens, viennent ou du caprice, ou du goût de ceux qui les ont ou faits ou fait faire.

Le nom qu'on donnoit à Strasbourg à l'Hercule dont je parle est *Krutzman*, qui veut dire un *Gros Homme*, ou mieux selon d'autres, un *Vaillant Homme*. Le titre de *Vaillant Homme* approche fort de celui d'*Homme armé*, & confirme mon étymologie. Maccuvi a aussi la même origine que *Maccus* ou μάκκος qui signifie Roi *; Hercule a porté sans doute dans les Gaules le nom de Roi ou de *Maccus*; puisqu'on tenoit qu'il y avoit regné, & qu'il avoit établi les enfans qu'il avoit eu de quelques femmes Gauloises, dans plusieurs Provinces pour les gouverner, comme je l'ai dit. *Hesychius.*

* *Les Rois sont toûjours armez & ont des troupes pour défendre leurs Etats.*

(*a*) Posthumus talem se præbuit per annos septem, ut Gallias instauraverit.

Voyez le Supplement de l'Antiquité. t. 2. Planche 3. après la 59.

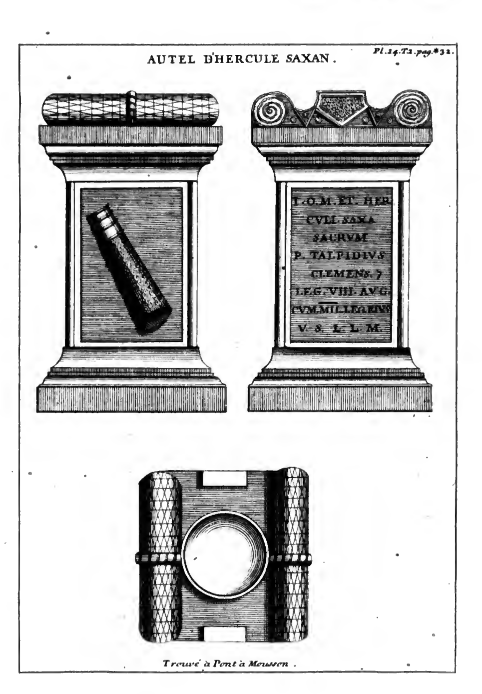
L'Hercule de Strasbourg ne differe des Hercules Romains, que par le je ne sai quoi de vraiment Gaulois, qu'on ne sauroit méconnoître, & qui se fait sentir dans son air, dans son visage, dans son attitude, dans sa massuë pleine de gros nœuds & dans les tours que la peau de Lion fait autour de son bras. L'original est une Statuë de bronze, qui a resté dans une Chapelle de la Cathédrale de Strasbourg dédiée à S. Michel, jusqu'en 1525. qu'elle tomba entre les mains d'un particulier de la Ville, qui s'en défit moyennant une somme, en faveur d'un Seigneur François. Ce Seigneur la fit porter à Paris, d'où elle a été transferée à Issi dans un Jardin de M. Vanhœlen Trésorier de France.

Je finirai ce qui regarde Hercule Macusan, en disant qu'il paroît que ce Dieu étoit invoqué pour toutes sortes de voyages qu'on faisoit sur mer. Son bâton fourchu en guise de Trident, le Dauphin qu'il tient dans sa main droite, un autre poisson de mer qui est à ses pieds, enfin son alliance avec Nehalennia mettent la chose en évidence.

CHAPITRE IX.

Autel singulier trouvé en Lorraine : en quel tems il a pu être érigé. Ce que c'est qu'Hercule Saxan. *Ce Dieu étoit honoré aussi-bien en Italie que dans les Gaules.*

L'Autel que je donne ici est d'un goût singulier, & je n'en connois point qui en approche, qu'un autre découvert en Angleterre, dont on voit le dessein dans un Commentaire sur la partie de l'Itineraire d'Antonin,



Trouvé à Pont à Mousson.



d'Antonin, qui regarde la grande Bretagne. L'Autel en question est consacré à Jupiter & à Hercule *Saxanus* ou *des Roches*. Il a été trouvé en Lorraine depuis peu d'années, dans le Village de Norri, qui n'est qu'à une lieuë de Pont-à-Mousson, en tirant vers Metz. L'Inscription qui est gravée sur une de ses faces, porte que l'Autel entier fut dédié à Jupiter très-bon, très-grand & à Hercule Saxan par Publius Talpidius Clemens, & les Soldats de la huitiéme Legion surnommée Auguste, pour accomplir de bon cœur le vœu auquel ils s'étoient engagez.

Cet Autel est chargé de tant d'ornemens, qu'un coup d'œil l'emporte sur toutes les descriptions qu'on en pourroit faire. Les plus singuliers de ces ornemens sont deux torques ou bourrelets de figure ronde, brochez, pour ainsi dire, de lozanges, qui servent de rebords à deux côtez opposez.

Il semble qu'on peut porter un jugement assez certain sur le tems auquel cet Autel a pu être érigé, & sur la dédicace faite à Jupiter & à Hercule. Tous les Antiquaires remarquent que Diocletien & Maximien se faisoient appeller l'un *Jovius*, & l'autre *Herculius*: ce qui a donné lieu à la grande quantité de Médailles frappées sous l'Empire de ces deux Princes, qui les représentoient sous la Figure de Jupiter & d'Hercule. Ce qui joint à d'autres Monumens qui concourent avec les Médailles, fait qu'on peut présumer que cet Autel a été dressé sous l'Empire de Diocletien.

Le culte d'Hercule Saxan n'étoit pas renfermé dans les Gaules; il étoit encore répandu en Italie, comme

il paroît par cette Inſcription de Tivoli, que Gruter rapporte.

HERCVLI. SAXANO. SACRVM.
SER. SVLPICIVS. TROPHIMVS
AEDEM. ZOTHECAM. CVLINAM.
PECVNIA. SVA. A. SOLO. RESTITVIT
IDEMQVE. DEDICAVIT. K. DECEMBR
L. TVRPILIO. DEXTRO. M. MAECIO. RVFO. COS.
EVTYCHVS. SER. PERAGENDVM CVRAVIT.

» Monument conſacré à Hercule Saxan par Servius » Sulpicius Trophimus, qui a rebâti à ſes frais la mai- » ſon, la baſſe-court & la cuiſine depuis les fondemens: » lui-même en a fait la dédicace le premier jour de De- » cembre, ſous le Conſulat de Lucius Turpilius Dex- » ter, & de Marcus Mæcius Rufus. Eutychus Servius » a conduit l'ouvrage à ſa perfection.

Cette Inſcription pourtant ne paroît pas devoir l'emporter ni ſur celle de Norri, ni ſur celle-ci qui a été trouvée ſur le bord du Rhin, dans le Duché de Cleves.

A Bergendal proche de Cleves.

HERCVLI SAX
ANO. SACRVM
C. SVLPICIVS MA
TVRVS LEG. XXII.
PRP. * ET COMMI
LITONES LEG. EJV
SDEM QVI SVB
EO SVNT
V. S. L. M.

C'est-à-dire, Maturus Centurion de la vingt-deuxiéme Legion, & ses Soldats ont élevé ce Monument à l'honneur d'Hercule Saxan, pour s'acquiter du vœu qu'ils lui avoient fait. « « « «

Voilà toutes les Inscriptions qu'on sache avoir été consacrées à Hercule Saxan; elles se réduisent à trois, dont deux ont été faites dans les Gaules: cependant on ne croit pas que l'origine de ce culte soit Gauloise; on aime mieux en faire honneur aux Romains; & l'on cite pour cela les Rochers de Tivoli.

Mais on devroit faire attention que les Carrieres de Norri balancent bien ce sentiment, avec d'autant de fondement que *Saxa*, dont *Saxanus* est dérivé, ne signifie point proprement des Rochers comme ceux de Tivoli, mais seulement des roches ou grosses pierres, telles qu'on les tire des Carrieres. 2°.

* Les trois premieres lettres de la cinquiéme ligne, sont un abregé de *Primipilus*, qui signifie un Capitaine ou Centenier de la premiere des dix Compagnies ou Centuries des Lanceurs de Javelot.

Les Inſcriptions conſacrées à Hercule Saxan ſont plus frequentes dans les Gaules qu'en Italie. 3°. On trouve que toutes ces Inſcriptions ſont faites par des perſonnes, qui faiſoient profeſſion des armes : & qu'ainſi le culte en queſtion doit vraiſemblablement ſa naiſſance à quelque exploit de guerre.

Je ſai bien qu'on peut répondre que les Romains faiſoient toûjours camper les Soldats en tems de paix, & qu'ils les occupoient à des travaux publics : & qu'ainſi l'Inſcription d'Italie peut avoir été faite par des Soldats qui travailloient pour le ſervice, & par l'ordre de la République aux Rochers de Tivoli. Mais on oppoſe avec le même fondement les Carrieres de Norri, leſquelles dans une ſemblable ſuppoſition ne doivent pas le ceder aux Rochers de Tivoli. Rien n'empêche donc de croire que le culte d'Hercule Saxan ne ſoit vraiment Gaulois d'origine : & voici à quoi on peut le rapporter.

C'étoit une opinion conſtante parmi les Grecs & les Romains, que la pluye de pierres que Jupiter fit tomber fort à propos en faveur d'Hercule, dans le tems où ce Heros faute d'armes couroit riſque d'être pris ou tué par ſes ennemis, arriva dans les Gaules. Un ſecours ſi miraculeux tira Hercule d'affaire, & lui fit remporter une pleine victoire. Cette Fable étoit gravée dans l'eſprit de tous les Soldats. Leur profeſſion étoit exposée aux mêmes dangers : une attaque imprévûë, une embuſcade où ils tomboient, un défilé où ils étoient accablez, de fauſſes marches, & autres cas ſubits & inopinez, où leur perte étoit certaine, rappelloient dans leur ſouvenir les pierres qui avoient ſauvé Hercule, & les portoient à s'adreſſer à

lui, & à lui faire des vœux, dont les Inſcriptions, que nous avons rapportées ont conſervé la memoire. Hercule invoqué dans ces extrémitez étoit appellé Saxan ; & on lui ſavoit gré de ſon ſalut de quelque part qu'il vînt.

Ces réfléxions découvrent à peu près les motifs qu'avoient les Auteurs des Inſcriptions adreſsées au Dieu Saxan. En particulier je croirois que la premiere à été faite à l'occaſion de quelque grand péril où Publius Talpidius Clemens s'étoit trouvé dans quelque coin de la Germanie. La maſſuë qui eſt ſur l'une des faces de l'Autel, étoit certainement à l'uſage des Germains. La façon en eſt ſinguliere ; la poignée eſt toute garnie de cordons ou de bandes, qui ſervoient à l'empoigner, & l'empêchoient d'échapper : elle étoit courte, mais lourde : celle-ci en particulier peut paſſer pour une offrande ou conſecration, en reconnoiſſance du bonheur qu'on avoit eu d'éviter de tomber entre les mains des Germains, & peut-être d'en avoir triomphé.



CHAPITRE X.

La derniere Figure repréſente une victime humaine : à quels Dieux les Gaulois offroient ces ſortes de victimes. Pourquoi on les lioit. Mauvais ſuccès de ceux qui ſe ſont aviſez de repréſenter d'idée les ſacrifices des Gaulois. Juſqu'à quel tems les Gaulois ont offert des victimes humaines.

LA huitiéme Figure termine cette longue ſuite de Dieux & de Déeſſes, que nous venons de déchiffrer le mieux que nous avons pu. C'eſt le plus triſte de tous les ſpectacles, dont l'antiquité puiſſe faire mention, & qu'elle ait fait paſſer juſqu'à nous. Un homme ſur le déclin de ſon âge, revêtu d'une eſpece de tunique ſans manches, qui ne lui va que juſqu'aux genoux, tout droit, les mains liées par-devant, la tête panchée, comme déplorant ſon malheur, ſe tournant de côté le plus qu'il peut, pour ſe cacher l'horreur de ſon ſupplice, le pied gauche appuyé ſur un tronc d'arbre, apparemment de chêne, attend dans cette poſture qu'un Druïde ou une Druïdeſſe vienne par derriere le frapper d'un coup mortel, pour faire ſes obſervations, ſur la maniere dont il rombera mort, dont le ſang jaillira, & ſur la forme du coup qu'il aura reçu.

Je ne vois pas dans toute l'Antiquité de Monument plus rare que celui-ci, & qui nous inſtruiſe mieux de la Religion des Gaulois. Nous ne connoiſſions que trois Dieux, Taranis, Eſus & Teutates, dont

les Gaulois achetaſſent les faveurs au prix du ſang des victimes humaines : en voici cinq autres tout d'un coup, que ce Monument nous découvre, Minerve, Junon, Andate ou la Victoire, Venus Infera & Hercule : bien d'autres ſans doute recevoient le même honneur ; peut-être même que tous les Dieux étoient honorez, & traitez de la même ſorte. Ce dernier ſentiment paroît fort probable : les Gaulois avoient de grandes idées de la nature Divine. S'ils croyoient que tous les Dieux qu'ils reconnoiſſoient, la partageoient également, il eſt hors de doute qu'ils l'honoroient également dans tous. Les Druïdes étoient uniformes, leurs dogmes ſe ſoûtenoient, & l'on ne voit rien qui détruiſe ni même qui infirme ce ſentiment. Cependant comme les découvertes que l'on fait tous les jours, donnent de nouvelles lumieres, nous attendons de meilleurs garands, avant que de donner pour verité ce que nous n'oſons propoſer que comme une opinion.

L'Homme deſtiné à rendre les Dieux Gaulois propices eſt lié. C'étoit auſſi la coûtume conſtante des Anciens de lier ainſi les victimes humaines. Iſaac qui doit paſſer pour en avoir été le véritable modéle, fut lié par ſon pere. *Gen.* 22. 9. (*a*) Ovide, Virgile & Servius, &c. fourniſſent une infinité d'autoritez ſemblables. On uſoit de ces précautions, pour empêcher que ceux qui devoient faire une ſi triſte fin, ne puſſent ſe démener, & que le coup mortel ne portât point à faux ; car il étoit de l'eſſence du ſacrifice, en particulier de l'eſpece de celui-ci, que les victimes fuſſent ou du moins paruſſent volontaires. Et l'on étoit ſi jaloux là-deſſus, que lorſ-

(a) Cumque alligaſſet Iſaac filium ſuum.

qu'il étoit queſtion d'immoler des enfans, ce qui étoit fréquent & ordinaire, les meres les tenoient entre les bras, & les combloient de careſſes, pour étouffer les larmes qu'ils auroient pu verſer. (*a*)

Tert. Apol. ix.

La poſture de ce malheureux, lié pour être immolé & ſervir de victime, apprend le peu de fond qu'il faut faire ſur les portraits, que nous ont donnez ceux qui ſe ſont aviſez de peindre de génie quelques cérémonies de la Religion des Gaulois. Quelque étude qu'il ayent fait des Anciens, quelque ſoin qu'ils ayent pris de ſuivre les récits & les deſcriptions des Auteurs; l'idée qu'ils ſe ſont formée des traits qu'ils ont voulu repréſenter, n'a ſervi qu'à les éloigner de la verité, au lieu de les y conduire. Pour ſe convaincre de ce que je dis, on n'a qu'à comparer le deſſein qu'a donné Marcel de la maniere, dont les Gaulois immoloient les victimes humaines, avec l'image de la derniere niche, on trouvera qu'il ne pouvoit errer plus groſſierement. Je puis dire la même choſe des vêtemens des Druïdes, & de bien d'autres choſes ſemblables, qu'il ſe ſavoit bon gré d'avoir repréſenté, ſe flattant de l'avoir fait d'après nature: ſon deſſein étoit chimerique, & il fait pitié à toutes les perſonnes de bon goût.

En effet on a beau faire; quelque exactitude qu'ayent apporté un petit nombre de bons Auteurs, pour nous mettre devant les yeux les choſes qu'ils racontent; les images qu'ils font naître dans l'eſprit ne ſont jamais tout-à-fait reſſemblantes aux traits hiſtoriques ou

(a) Quos quidem ipſi parentes offerebant, & libentes exponebant, & infantibus blandiebantur, ne lachrymantes immolarentur.

moraux

moraux exprimez ſur la pierre, ſur le marbre ou l'airain, qui ont paſsé juſqu'à nous. Il y a toûjours du plus ou du moins dans les uns ou dans les autres. D'ailleurs il eſt conſtant que les impreſſions que font les peintures des Anciens, ſont plus ou moins vives, à proportion de la force & de la beauté de l'imagination de ceux qui les liſent; & forment des traces & des veſtiges plus ou moins nets, ſelon les diſpoſitions d'un chacun. Or comme tout cela varie dans tous les hommes; il paroît certain qu'autant de perſonnes qui entreprendroient de repréſenter ſur le marbre ou l'airain une même choſe, qui ne ſeroit peinte que dans les écrits des Anciens; autant feroient-elles de differens portraits. Cela eſt démontré.

Mais c'eſt encore bien autre choſe quand on veut donner des couleurs & des traits aux plus petites circonſtances de la Religion des Gaulois. Les Druïdes qui ſeuls en connoiſſoient le fin, qui en étoient les ſeuls Moderateurs, & qui n'en communiquoient même aux Gaulois, que ce qu'ils jugeoient à propos; afin d'en rendre les myſteres plus reſpectables, & d'être plus maîtres des eſprits; les Druïdes s'étoient fait une loi de ne rien écrire ſur la Religion: les Gaulois ſe mouloient ſur des guides, qui avoient acquis ſur eux une autorité, que rien ne pouvoit balancer. Mais quand quelqu'un entre tous auroit dérogé à leur maxime, & qu'il auroit pris le contrepied de leur conduite, nous n'en ſerions pas plus avancez; ſes lumieres ne pouvoient s'étendre fort loin, & il n'auroit pu rien donner que de très-imparfait. Cependant loin de l'avoir entrepris, perſonne n'a jamais ſongé ſeulement à décrire les mœurs, les loix, le gouver-

nement & l'Hiſtoire de la Nation. Le peu que nous en avons, ne nous vient que par le canal des étrangers : & tout le monde ſait combien leurs memoires étoient infidéles. Ce peu qu'ils diſent ſur la Religion doit être bien plus ſuſpect, & plus encore défiguré & alteré. Tout ce qu'ils donnent même ſe réduit, pour ainſi dire, à quelques petites veines & rameaux qui s'écoulent d'une ſource très-abondante, ou à quelques étincelles qui s'échappent d'une grande & vaſte fournaiſe. Peut-on après cela ſe flatter de pouvoir tracer des images reſſemblantes des choſes ſur leſquelles on ne ſauroit être inſtruit ?

Si l'on avoit le don de pénétrer dans le paſsé ſans les ſecours qui ſont neceſſaires pour ne pas s'égarer ; on liroit ſur ce Monument le tems auquel il a été érigé : point important à l'Hiſtoire de la Religion de nos Peres, pour pouvoir aſſigner les derniers ſiécles, auſquels ils uſoient encore communément de victimes humaines, du moins en public. Car il eſt certain que les défenſes des Empereurs & du Senat n'avoient pas *Tertull.* la force de les arrêter. (a) Mais ici non ſeulement tout manque pour fonder même des conjectures : mais encore tout eſt équivoque : les habits & les ſymboles ſont partie Romains, partie Gaulois : ce mélange répand ſur la Chronologie des ténébres qu'il eſt impoſſible de percer. Il n'eſt que deux choſes qu'on peut avancer ſans crainte ; la premiere, que les Gaulois lors de la conſecration de cette Colonne étoient entierement ſous la domination des Romains. La ſeconde, que ce Monument eſt poſterieur aux Edits de Claude & de Tibere, qui proſcrivoient l'uſage des victimes hu-

(a) Sed & nunc in occulto perſeverat hoc ſacrum facinus.

maines. L'air Romain de la Colonne de Cussi & de tous les Reliefs dont elle est ornée, sont des marques certaines d'un siécle auquel le goût Romain avoit fait dans les Gaules bien plus de progrès, que lorsque les Bateliers de Paris firent les frais des Monumens qui ont été trouvez dans la Cathédrale de cette Ville ; ce qui n'arriva que sous l'Empire de Tibere.

Il est vrai qu'on peut opposer que le Gaulois qui est ici représenté en qualité de victime, n'y est pas précisément pour témoigner qu'au tems où cette colonne fut élevée, les Gaulois répandoient encore le sang humain sur les autels de leurs Dieux : mais que ce n'est qu'une espece de memorial de ce qui s'étoit pratiqué autrefois; de même que les Romains en memoire du sacrifice d'hommes, qu'ils avoient coûtume anciennement d'offrir à Saturne, en les précipitant du pont Milvius dans le Tibre, renouvelloient tous les ans cette cérémonie, & les Vestales étoient chargées de jetter en bas du pont des hommes d'osier. (*a*)

Apud Lactan. de fal. Rel. l. 1. c. 21.

Cette objection est moins solide qu'ingenieuse : en effet quelle apparence que les Gaulois se fussent avisez de représenter un sacrifice aussi inhumain, qui n'étoit plus en usage, pour se rendre odieux à toute la terre, & braver les Rescrits des Empereurs : sur-tout pour des Dieux presque tous pris des Romains, dont le culte civil condamnoit une telle barbarie. Passe qu'ils en eussent ainsi usé à l'égard de Taranis, d'Esus & de Teutates: mais pour Junon, la Victoire,

(a) Tum quoque priscorum virgo simulacra virorum Mittere roboreo Scirpea ponte soler.

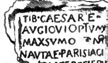
Minerve & les autres Dieux, honorez dans toute la terre habitable, & principalement Hercule qu'ils ſavoient bien avoir été le premier qui avoit interdit les victimes humaines; c'eſt ce qui ne paroît pas ſeulement vrai-ſemblable. D'ailleurs les Gaulois, ſur-tout les Druïdes étoient fort amoureux des ſacrifices où le ſang humain étoit répandu; j'oſe même dire qu'ils y étoient acharnez. Les défenſes de Tibere & de Claude ne tombent gueres que ſur eux. Le Reſcrit du dernier fait foi du peu de cas qu'ils faiſoient de celui du premier: & les Ordonnances des Empereurs qui ſuccederent à Tibere & à Claude témoignent aſſez que les Druïdes n'avoient eu que peu ou point d'égard à celles de leurs prédéceſſeurs. Ainſi rien ne doit empêcher de croire, qu'en quelque tems qu'ait été dreſsée la colonne de Cuſſi, les victimes humaines ne fuſſent encore en uſage dans les Gaules.

CHAPITRE XI.

Bas-Reliefs trouvez dans l'Egliſe Cathédrale de la Ville de Paris. Soin qu'on a pris de les faire deſſiner fidélement. Relation de cette découverte.

J'Ai déja parlé pluſieurs fois des Monumens qui ont été trouvez dans le Chœur de la Cathédrale de Paris. J'ai même employé & mis dans leur place quelques Dieux, qui ne nous ſont bien connus que par le ſecours de ces Antiques: mais qu'il s'en faut que ce qu'on en peut dire ou penſer approche de l'original, ni même le ſuive de près! Les paroles auſſi-bien que l'eſprit vont toûjours au-delà, ou de-

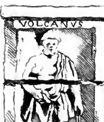
MONUMENS DE LA CATHÉDRALE DE PARIS.

































meurent toûjours au-dessous. En fait d'Antiques la voye la plus sûre est de les avoir sous les yeux. La vûë prévient toutes les méprises & les écarts de l'imagination. Ce sont ces considerations qui m'ont porté à représenter ici ensemble tous les Monumens dont je parle, & de les expliquer selon l'ordre qu'ils tiennent dans les Planches que j'en donne : elles sont tout-à-fait conformes aux originaux : en quoi j'ai tâché d'encherir sur l'exactitude même de ceux qui n'avoient rien oublié pour les donner dans la derniere fidelité. Pour le faire avec succès, j'ai comparé les reliefs l'un après l'autre avec toutes les differentes graveures qui en avoient été faites ; & après un serieux examen j'ai pris, j'ai choisi indifferemment par tout les morceaux les plus ressemblans, & qui avoient été les mieux attrappez. Pour les autres je les ai amenez au point de ressemblance necessaire, soit en changeant, soit en retranchant, ou en ajoûtant les traits qui avoient échappé.

Le magnifique Autel que le feu Roi de glorieuse memoire vouloit faire élever à Nôtre-Dame de Paris, détermina Messieurs les Chanoines de transporter au milieu du Chœur le caveau destiné à inhumer les Prélats de cette Eglise. Le seiziéme de « Mars 1711. comme on creusoit cette cave, & qu'on « eût foüillé environ six pieds, on trouva un vieux « mur de près de trois pieds d'épaisseur : il n'étoit bâti « que de moilon ; mais il avoit tellement fait corps « avec le mortier, qu'à peine le put-on démolir avec « de bons coins de fer & de grosses masses. Quand on « en eut ôté environ deux pieds, on trouva à côté

Extrait d'une Lettre écrite à M. Baudelot.

précisément & en ligne parallelle un autre mur plus ancien d'environ deux pieds & demi d'épaisseur, dont la matiere & la fabrique n'étoient pas si dures que celles du premier. Ces deux murs coupoient les travaux : ainsi on travailla à les démolir ; dès qu'on eut ôté du haut un rang ou deux de gros moilon ou libage, on découvrit des pierres sur lesquelles il y avoit quelques reliefs : elles étoient posées en retraite de part & d'autre environ de huit à neuf pouces. Ces pierres sont assez tendres, & paroissent être tirées des carrieress de saint Leu ; au lieu que celles sur lesquelles elles portoient, sont très dures & ne sauroient être de la même espece.

Ces pierres ont quatre faces chargées de reliefs presque tous Gaulois, comme les Inscriptions qui restent en font foi. Le prix des Inscriptions qui peuvent se lire, augmente le regret qu'on a de ne pouvoir ni lire les autres, ni déchiffrer les reliefs qui sont maltraitez par le tems, ou par les coups de marteau & de ciseau des Ouvriers qui ont mis en œuvre ces pierres, & qui pour mieux les enclaver dans le mur, & les ajuster au niveau des autres, les ont sciées en deux : en sorte qu'entre neuf ou dix pierres déterrées avec des ornemens qui exprimoient quelques mysteres de la Religion des Gaulois, il n'en est qu'une, dont on ait pu trouver les deux moitiez ; sans compter qu'entre toutes ces pierres, à peine trois ont conservé leurs reliefs assez marquez, pour pouvoir être dechiffrez.

Le Reverend P. D. Lobineau a donné exactement les dimensions de toutes les pierres : ainsi je me dis-

penſerai d'autant plus volontiers de me répandre là-deſſus, qu'il ſuffit que j'indique les ſources où l'on peut aller puiſer.

CHAPITRE XII.

La découverte de ces Antiquitez fait grand bruit. Quelques Savans les font graver differemment de l'original. Ces graveures produiſent pluſieurs Diſſertations en France & ailleurs.

A Peine le bruit de la découverte de ces Monumens fut répandu, que tout Paris eut la curioſité de les voir, & ſe crut intereſſé à les faire graver, & d'en multiplier les copies. Leur ſingularité excita les plus habiles Antiquaires de divers endroits de l'Europe à les expliquer. M. Baudelot parut le premier ſur les rangs: il avoüa qu'il craignoit d'être prévenu, & que *n'ayant pu ſe refuſer au plaiſir d'en parler* le premier, il avoit eu trop peu de tems *pour en* pouvoir *donner une explication & plus brillante & plus recherchée.* M. Baudelot ne ſe borna pas à une Diſſertation, il fit encore graver ces Antiques, & comme ſon coup d'œil étoit different de celui du reſte des Antiquaires, il les fit repréſenter non telles qu'elles étoient, mais telles qu'il ſe figura qu'elles avoient été lorſqu'elles ſortirent pour la premiere fois des mains de l'Ouvrier. M. Baudelot avoit raiſon de ſe hâter : car M. de Mautour qui couroit la même carriere que lui, fit paroître incontinent après une Diſſertation auſſi differente de ſentimens, que le deſſein qu'il donna des mêmes reliefs étoit different de celui de M. Baudelot. En effet M.

de M. s'attacha à repréſenter les bas-reliefs tels qu'ils ſont, & tels qu'ils paroiſſent : il parut même bleſſé de » la licence de M. Baudelot; car, dit-il, par déferen- » ce pour l'Antiquité reſpectable, on ne doit pas en » copiant les ouvrages des Anciens, ſe donner la liber- » té d'y rien changer, ou de ſuppléer ce qui manque à » leur perfection par l'injure des tems.

M. le Baron de Leibnitz, ſavant Allemand écrivant à ſon Alteſſe Royale feu Madame, donna une explication de ſa façon de tous les Monumens; & comme il s'éloigna de la route de ceux qui l'avoient prévenu, & qu'il forma un troiſiéme ſentiment, il s'éleva une diſpute litteraire entre lui & M. Baudelot, qui s'échauffa & devint ſerieuſe par les réponſes qu'il ſe fit de part & d'autre; mais que M. de Leibnitz termina, s'il en faut croire M. Eccart; parce qu'à ſon avis M. Baudelot n'entendoit pas fort ſa matiere. (*a*)

C'eſt apparemment pour aller au-devant de tous ces inconveniens, que Dom Bernard de Montfaucon, nonobſtant ſa profonde érudition, s'eſt contenté dans le vaſte Ouvrage de l'Antiquité expliquée, de repréſenter fidélement les Monumens payens déterrez à la Cathédrale de Paris, & d'en parler avec tant de préciſion, qu'il n'avance rien qui puiſſe être conteſté.

M. Eccart, quoique grand partiſan de M. de Leibnitz, n'a pas jugé à propos ni d'épouſer en tout ſes ſentimens, ni de ſuivre l'exemple du R. P. D.

(a) Sed cum oſtenderet ſe in Antiquitatibus Celticis non adeo eſſe verſatum, & ad aliena dilabe-retur, Leibnitius melioribus occupatus, diſputationem abrupit.

Bernard

Bernard de Montfaucon; mais il s'eſt frayé un chemin, qui tient un milieu entre ceux qu'avoient tenu les Auteurs dont j'ai parlé. Enfin Dom Alexis Lobineau a paru ſur les rangs, & reſumant tout ce qui avoit été dit juſqu'à lui, il a composé une Diſſertation ſur les Monumens de la Cathédrale de Paris, où il releve les excurſions de litterature, & la foibleſſe des conjectures hazardées dans les Diſſertations qui avoient précédé la ſienne.

CHAPITRE XIII.

Il ne paroît pas qu'on ait encore bien expliqué tous ces Monumens.

TOut ce détail fait aſſez entendre qu'on n'eſt point encore parvenu à une explication claire, certaine & entiere des Monumens de la Cathédrale de Paris: les recherches de tant de ſavans hommes, qui ſe ſont ſuccedez les uns aux autres en ſe combattant mutuellement, juſtifient cette verité: & loin d'être d'un grand ſecours, elles ſemblent faire deſeſperer du ſuccès à quiconque après eux tenteroit la voye des découvertes. Cette derniere réfléxion auroit été capable de nous arrêter, ſi l'obligation de remplir dans toute ſon étenduë le deſſein de l'Ouvrage que nous donnons au Public, n'eût fait naître au fond de nôtre cœur des deſirs au-delà de nos forces, & n'eût ſuſpendu la réſolution, que nous avions d'abord priſe de nous borner à une ſimple deſcription des Antiques dont il s'agit, ſans hazarder des conjectures qui n'auroient point eu de meilleur

ſort que celles qui ont paru juſqu'ici. Car à dire la verité, l'on trouvoit un égal inconvenient à compiler les ſentimens des autres, ou à les combattre. Le Public ne nous auroit tenu compte ni de l'une ni de l'autre alternative, ni même de toutes les deux à la fois. Juſte eſtimateur du merite des Ouvrages, il ſait aſſez ſans le ſecours d'un Auteur, ce qu'il doit penſer de tout ce qui a été avancé en France, en Allemagne & ailleurs ſur nos reliefs. Pour répondre à ſon attente, il falloit des réfléxions qui ne portaſſent point à faux, qui attachaſſent, qui convinſſent au ſujet, & dont le rapport naturel avec les Monumens, qui les font naître, fît ſaiſir la verité qui avoit paru fuir juſqu'ici. L'entrepriſe étoit certainement belle; mais elle étoit difficile. Cependant la difficulté en produiſant en nous les ſentimens de défiance que nous devions avoir de nos lumieres & de nos forces, ne faiſoit qu'enflammer le deſir que nous avions de la ſurmonter. Ce deſir n'étoit pas toûjours ſterile ni infructueux; au contraire il nous ouvroit quelquefois pluſieurs chemins differens pour arriver au but. La plûpart de ces chemins ne nous ont ſouvent conduit à rien; mais enfin on en a tant battu, on a tant foüillé dans l'Antiquité, tant dévoré de Livres, on a tant de fois réformé ſes propres idées, qu'on eſt enfin parvenu à ſe ſatisfaire un peu ſoi-même. On ne doit pas inferer de là qu'on ſoit aſſez vain pour vouloir ſe meſurer avec perſonne. Non; on ſait ſe connoître, & l'on ſe rend juſtice: mais on croit pouvoir dire ſans chercher à s'élever au-deſſus des autres, que l'on éprouve dans ſes recherches ce repos que le goût de la raiſon fait ſentir aux Ecrivains, quand il leur arrive d'entrevoir la verité.

CHAPITRE XIV.

Explication de l'Inscription qui occupe une face de la premiere pierre. On a avancé sans sujet qu'il y avoit des lettres écrites Βουστροφηδόν. *Ce que c'est qu'écrire* Βουστροφηδόν. *Les Gaulois ont écrit long-tems de la sorte. Plusieurs Médailles le prouvent. Explication de ces Médailles.*

LA premiere pierre que l'on met ordinairement à la tête de toutes les autres, est remarquable par cette Inscription qui occupe toute une face.

TIB. CAESARE

AVG. JOVI. OPTVM

MAXVMO. ꟽ

NAVTAE PARISIACI

PVBLICE POSIERV

NT

C'est-à-dire, sous l'Empire de Tibere Cesar Auguste « les *Nautes du Pays dont* Paris *étoit la Métropole*, « ont consacré solemnellement cet Autel à Jupi- « ter très-bon, très-grand. La premiere réfléxion qui « se présente à faire est qu'un O, par où finissoit le dernier mot de la seconde ligne, a été placé immédiatement au-dessous, & renvoyé à la troisiéme li-

gne. 2°. J'ai ſuppléé dans la traduction les trois lettres du mot qui eſt effacé ſur la pierre, & dont il ne reſte que l'M. 3°. J'ai traduit le *Nautæ* de l'Inſcription par celui de *Nautes*; parce que nous n'avons point dans nôtre langue aucun mot qui ſignifie préciſément celui-là. Au reſte les *Nautes* étoient une ſocieté de riches Negocians & Commerçans, qui joüiſſoient de grands privileges, & qui étoient ſouvent honorez des Charges Municipales. 4°. *Pariſiaci* eſt un autre mot qu'on ne peut bien rendre en nôtre langue par un ſeul. Ces *Pariſiaci* étoient les *Pariſii* de Ceſar; ils comprenoient tous les originaires du pays ou canton, dont l'ancien Paris étoit la Métropole. Il eſt vrai que *Pariſiaci* eſt plus nouveau que *Pariſii*; mais il ne doit pas être ſuſpect; puiſqu'outre qu'il eſt autoriſé par l'Inſcription, on le trouve employé dans le meme ſens dans des Chartres de Childebert, dans Gregoire de Tours, dans les Capitulaires de Charlemagne & ailleurs: bien plus il paroît que dès qu'il fut une fois introduit, il fit une telle fortune, qu'il décredita *Pariſii*, & le chaſſa pour prendre ſa place. 5°. La derniere réflexion eſt la plus importante de toutes, à cauſe d'une découverte très-intereſſante qu'elle a donné occaſion de faire ſur la maniere d'écrire des Gaulois. C'eſt que les deux dernieres lettres du mot *poſierunt*, qui n'ont pu entrer dans la cinquiéme ligne, au lieu d'être écrites ou gravées de droit à gauche, comme l'aſſûre l'Auteur d'une Hiſtoire conſidérable qui paroît depuis peu, ces deux dernieres lettres, dis-je, ſont gravées à l'ordinaire de gauche à droit.

J'ai dit que cette derniere réflexion avoit mené

à une découverte importante. En effet sur la foi de l'Historien j'avois cru que les deux dernieres lettres du dernier mot de l'Inscription, étoient écrites à rebours ; d'où j'avois inferé que les Gaulois avoient peut-être écrit autrefois de droit à gauche de même que les Grecs ; puisqu'il étoit constant qu'ils avoient parlé leur langue, & conservé leurs caracteres. Cette pensée me porta à foüiller dans nos plus anciens tems, pour tâcher de déterrer d'autres Monumens, qui autorisassent mon induction. Toute ma ressource étoit les Médailles Gauloises : car nos Ancêtres n'écrivoient ni ne gravoient rien. Néanmoins cette ressource si petite en apparence, a été pour moi un fonds d'un grand rapport, & où j'ai fait une ample moisson. En effet j'ai trouvé un grand nombre de Médailles écrites de droit à gauche, parmi lesquelles les six que je donne ici, sont très-remarquables.

Cependant je prenois des mesures pour examiner moi-même l'Inscription de la Cathédrale de Paris, aussi-bien que les reliefs qui l'accompagnoient, tant pour les consulter, que pour m'assûrer de la fidelité des graveures qui en avoient été faites. Mais quelle fut ma surprise lorsqu'au premier coup d'œil je vis que les deux lettres, qu'on soûtenoit être gravées de droit à gauche [ce, qu'on faisoit valoir comme une découverte qui avoit échappé aux plus célébres Antiquaires] étoient écrites à l'ordinaire de gauche à droit. Cette experience me fit ouvrir les yeux & me rendit plus réservé. J'eus même d'abord quelque dépit d'avoir donné dans le piége, & de ne pouvoir donner en preuve de l'ancienne maniere d'écrire des

Gaulois, l'autorité ſur laquelle j'avois compté ; mais je m'en ſuis aiſément conſolé par l'abondance & l'autenticité de celles, à la recherche deſquelles elle a heureuſement donné lieu.

On ne peut donc plus douter que les Gaulois n'ayent écrit alternativement de gauche à droit & de droit à gauche. C'étoit l'ancienne maniere d'écrire des Grecs, qu'ils appelloient Βουστροφηδόν ; parce qu'en écrivant on gardoit l'ordre que tient un Laboureur quand il laboure ſon champ, lequel ſuit alternativement de la droite à la gauche, & de la gauche à la droite. Pauſanias qui nous apprend ces ſingularitez à l'occaſion de quelques anciennes Inſcriptions, qu'il avoit vû gravées de cette ſorte, fait ainſi la peinture

Pauſan. l. 5. p. 320.

» de cette maniere d'écrire. On commençoit, dit-il, la » ſeconde ligne où la premiere finiſſoit, la main imi» tant ſur le papier la courſe du Diaule. (*a*) Comparaiſon juſte & riche, & qui met quaſi ſous les yeux la maniere d'écrire dont je parle : comparaiſon pourtant, dont tout le monde ne peut ſentir la beauté, faute par les Anciens & les Modernes d'avoir rappellé à ſon origine la force & la notion du mot *Diaule*. C'eſt moins pour ſuppléer à leur défaut, que pour éclaircir l'ancienne maniere d'écrire de nos Peres, que je me crois obligé de faire ici une obſervation qui a échappé à nos Critiques.

La courſe appellée *Diaule étoit*, ſelon les Scholiaſtes

In Avibus.

d'Ariſtophane, *une traite de chemin qui conſiſtoit en une double courſe*, ſavoir *à parcourir le ſtade juſqu'au bout*,

(a) Ἀπὸ τοῦ πέρατος τοῦ ἔπους . περ ἐν Διαύλου δρόμῳ. ἐπιστρέφει τῶν ἐπῶν τὸ δεύτερον· ὥσ-

& à revenir à la barriere. (*a*) Ce mot est Grec, & a été formé d'αὐλὸς qui signifie une flûte. Or la flûte dans son origine & au tems de son invention, n'étoit qu'un assemblage de plusieurs tuyaux inégaux de segle, de bled ou d'avoine, qu'on rangeoit à côté l'un de l'autre, & qu'on joignoit avec de la cire. Le Dieu Pan passoit pour en être l'Inventeur, aussi-bien que de l'art d'en joüer.

> *Pan primus calamos cera conjungere plures*
> *Instituit.*

Virg. Eclo. 2.

Comme ces tuyaux n'avoient qu'une lumiere par le haut, on ne pouvoit les emboucher ; mais pour en tirer l'harmonie, on les faisoit couler successivement sur la lévre d'en bas depuis le premier jusqu'au dernier. Cette harmonie se réduisoit à une espece d'octave formée par l'inégalité des tuyaux. L'oreille ne trouvoit point dans cette octave le repos ou la chûte qu'elle attend naturellement : pour le lui faire trouver on parcouroit une seconde octave, mais en retrogradant, & en faisant glisser les tuyaux dans un sens contraire. Et ce sont ces deux mouvemens de procession & de retrogradation qu'on faisoit faire à la flûte, qui faisoient proprement le *Diaule.* Cependant ce terme n'eut lieu dans le propre qu'autant de tems que dura l'usage de cette flûte ; dont la fin suivit de bien près la naissance, à cause de l'invention des autres flûtes ; lesquelles par le son modulé, bien suivi & bien terminé qu'elles rendoient, firent décrier à un tel point la flûte de Pan, qu'on se contenta d'en

Lucret. lib. 4. & 5.

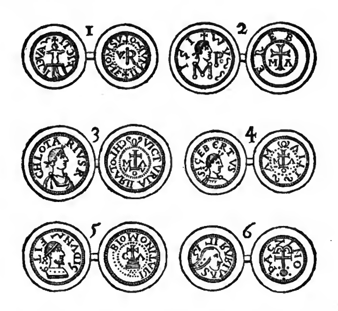
(a) Δίαυλος ὁ διττὸν ἔχον τὸν δρόμον ἐν τῇ πορείᾳ τὸ πληρῶσαι τὸ στάδιον καὶ ὑποστρέψαι.

conſerver le ſouvenir pour en faire honneur au Dieu qui l'avoit inventée. Ce fut alors qu'on tranſporta à la ſeconde eſpece de courſe, qui faiſoit partie des Jeux Olympiques, le nom de *Diaule*; parce que les Athlétes imitoient dans le ſtade ces retours, ou retrogradations, qu'on faiſoit en joüant de la flûte paſtorale. Et dès-lors ce mot fut ſi bien conſacré à ce dernier uſage, qu'on perdit peu à peu l'idée de la premiere ſignification.

Ces réfléxions ſont voir avec combien de raiſon Pauſanias compare la maniere d'écrire des anciens Grecs & Gaulois à la courſe appellée *Diaule*, puiſqu'on obſervoit par tout le même ordre. Les legendes des ſix Monnoyes que je vais donner, ſont gravées Βουστροφηδὸν ; on y voit la juſtification & l'achevement des preuves que j'ai données en tant d'endroits de deux veritez, que j'ai établies dès le commencement de cet Ouvrage; ſavoir que la langue que les Gaulois parloient, & les caracteres dont ils ſe ſervoient, étoient Grecs des plus anciens tems. J'ai mis ces deux veritez dans un point d'évidence qui ſaiſit les eſprits qui ne ſont point prévenus. Ces Monnoyes ſont encore foi que la maniere d'écrire Βουστροφηδὸν étoit ordinaire aux Gaulois, non ſeulement aux tems les plus reculez, mais encore dans les ſiécles poſterieurs; à la difference des Grecs, qui avoient ceſſé d'écrire de la ſorte depuis ſi long-tems, que le ſeul & unique Monument de cette Nation qui ſubſiſte écrit Βουστροφηδὸν, précéde les tems de Simonide. Au reſte les Monumens que je vais produire en faveur de mon ſentiment ont quelque choſe de fort ſingulier : car les uns ſont tout écrits en caracteres Grecs, & les autres en caracteres

teres

teres Romains, ſans compter que quelques-uns ſont gravez entierement de droit à gauche, & quelques autres ſeulement moitié de droit à gauche, moitié de gauche à droit.



La tête de la premiere Médaille repréſente une eſpece de Figure nuë mal trouſſée, qui a une croix ſur la tête, avec cette legende à rebours *Gave ci fictì*, ou mieux *ficit*; car il ſemble que le dernier I eſt tranſposé; le ſens eſt que cette Monnoye a été battuë ou à *Gavera* Ville de Flandre ſur l'Eſcaut, appellée maintenant *Gaure*; ou à *Gavea* autrement *Gaveda*, qui eſt un Bourg du Diocèſe de Digne en Provence, qu'on appelle la Jaive. Ce que je ne dis pourtant que dans le ſyſtême de M. Bouterouë, qui lit *Gave* au lieu de *Save*, que je crois qu'il faut lire: les lettres de ce mot

Bouterouë p. 349. n. 11

ſont Grecques : la premiere même du mot ſuivant eſt un כ *Kaph* tourné. Ainſi la premiere lettre de *Save* eſt un vrai σῖγμα des tems les plus reculez. *Save* ſera donc pour *Savara*, qui eſt un Bourg ou Village de France joignant ſaint Cloud, appellé maintenant *Sevre*, & par corruption *Seve.* Ce devoit être un Palais ou *Villa* de nos Rois. Le revers de la Médaille a pour legende *Murolus mone*, qui eſt auſſi écrite de droit à gauche.

La ſeconde Médaille repréſente la tête du Roi Che-
Ibid. p.250. rebert portée ſur une M, ſurmontée d'une croix, & accompagnée d'un P qui eſt dans le champ de la piece avec cette legende, *Maſſli* pour *Maſſilia*, qui marque que la monnoye a été frappée à Marſeille : l'autre côté a une croix un peu anchrée, posée ſur une boule, & acoſtée de ces deux lettres M A, n'ayant qu'un reſte de legende... *EREB*... qui fait partie de *Cherebertus.*

Le Roi Clotaire eſt repréſenté ſur la troiſiéme mon-
Ibid. p. 283. noye, avec un Diadême de perles, & en habit Royal. Sur le revers eſt une croix acoſtée auſſi des deux lettres M A, qui ſont le commencement du mot *Maſſilia.* La legende conſiſte en ces deux mots *Victuria Chlotarii*, avec cette circonſtance que *Victuria* eſt gravé de gauche à droit, & *Chlotarii* de droit à gauche.

Suit une Médaille de Sigebert couronné d'un dou-
Ibid. p. 297. ble Diadême, avec des houppes de perles devant & derriere la tête. Un globe ſurmonté d'une croix occupe le champ du revers, & ſignifie dans cette Médaille & dans la précédente, que la croix a ſauvé le monde, & qu'elle regne par tout. La legende *Maſſilia*

eſt gravée dans un ſens contraire à nôtre maniere d'écrire.

La Monnoye qui vient après a été frappée ou à Sandon Ville de Bourgogne, ou à Sion Capitale du pays de Vallais, qui eſt un Evêché ſuffragant de l'Archevêché d'Ambrun. La pile repréſente un Prince orné d'un Diadême noüé par derriere. De l'autre côté une croix s'éleve ſur trois degrez; elle a un C & un A ſous les bras, & ce reſte de legende.... BIO MONITARI. *Bio* qui eſt une partie du nom du Monetaire, eſt gravé de gauche à droit; mais *Monitari* l'eſt de droit à gauche. *Ibid. p. 359. n. 14.*

La derniere Médaille eſt remarquable par la tête d'un Prince, qui a un coëffure ſi particuliere qu'on ne ſauroit ni la définir ni la décrire. Je crois pourtant que c'eſt une chevelure entiere repréſentée de profil, mais goſement gravée, enſorte que les perles ou petits points qui paroiſſent, ne ſont que les nœuds ou cordons de ruban, qu'on voit ſur le cachet du Roi Childeric, qui fut trouvé dans ſon tombeau à Tournay. La legende conſiſte en ces deux mots *Civi* pour *Civitas*, & RVRIAVS ou RVRIVAS, qui eſt peut-être Rouvres, Village de France dans l'Eurepoix; *Civi* eſt auſſi écrit de gauche à droit; au contraire *Ruriaus* ou *Rurivas*, eſt écrit de droit à gauche. Dans le champ du revers on voit un globe ſervant de piedeſtal à une croix ancrée par le haut; DACUINO qui eſt le nom du Monetaire, ſert de legende. *Ibid p. 370. n. 18.*

Voilà des preuves autentiques & irrefragables, que nos Ancêtres ont écrit Βυστροφηδὸν, non ſeulement dès l'origine de la Nation, mais encore dans les

tems les plus bas de la Monarchie des Rois Merovingiens. Il y auroit bien d'autres remarques curieuſes à faire ſur l'écriture des Gaulois ; mais comme cela nous meneroit trop loin, je n'en veux tirer ici que cette ſeule verité ; ſavoir qu'il n'eſt point de Nation qui ait porté plus loin, & conſervé plus long-tems ſon origine, ſa Religion, ſes coûtumes, ſes mœurs & ſa police, que les Gaulois. Venons à préſent aux Reliefs.

CHAPITRE XV.

Explication de deux autres faces de la même pierre, & du mot Eurises. *Obſervations Grammaticales ſur la diphtongue* EI, *& ſur les lettres* S, T. *Les Gaulois portoient les armes en s'acquittant des devoirs de la Religion. Un Cercle porté en pompe.*

LA premiere face qui vient après celle de l'Inſcription à commencer par le côté droit à nôtre égard, repréſente de jeunes Gaulois, armez d'une pique & d'un bouclier oblong & hexagone. Le nombre de ces Gaulois eſt maintenant réduit à deux, quoiqu'il paroiſſe auſſi qu'il y en avoit davantage ; mais le tems, ou le pic des Ouvriers les a fait diſparoître ; ce qui s'étend ſur l'Inſcription qui a auſſi ſauté : mais la face qui ſuit, preſque en tout ſemblable à celle-ci, nous conſole des coups que la premiere a eſſuyez.

En effet cette face repréſente diſtinctement trois Gaulois, armez & équippez comme les deux de la face précédente : ce qui les diſtingue eſt la barbe &

la mouſtache. Le premier au lieu de pique tient un grand cercle. Et tous ſont en mouvement, c'eſt-à-dire, qu'ils paroiſſent porter leurs pas quelque part, où ils ſe rendent néanmoins avec ordre, & gardant un certain rang. Celui qui tient le cercle marche à la tête de tous, comme le plus qualifié, & ceux qui viennent après, tant de l'une que de l'autre face, le ſuivent & l'approchent de plus ou de moins près chacun, ſelon ſon âge & la claſſe dont il eſt. Au reſte tous paroiſſent attentifs à l'action qui les aſſemble: mais quelle eſt cette action? L'Inſcription va nous l'apprendre: elle conſiſte en ce ſeul mot EVRISES; ce terme eſt Celte & composé d'*eur* bonheur, & de *Reiſer* ou *Treiſer* (*a*) Batelier. Les Grecs ont un mot ſemblable composé des mêmes lettres, des mêmes ſyllabes, & qui plus eſt, qui a la même ſignification; c'eſt Ε'ὐρρείτης qui ſignifie celui qui a les vagues & les flots à ſouhait: (*b*) à quoi revient Ε'ὐρρὴς qui ſe dit d'une fontaine ou riviere, qui roule ſes eaux d'une maniere qui charme, qui fait plaiſir.

Je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire d'avertir que les Anciens prononçoient la diphtongue *ei* comme la lettre *i*, ce qui fait qu'on trouve indifferemment ſur les vieux marbres *deico* ou *dico*, *heic* ou *hic*, *omneis* ou *omnis*, *&c.* Mais ce à quoi il nous importe fort de faire attention, c'eſt que les Grecs, ſur-tout les Attiques employoient preſque par tout le T à la place de l'S; ce qui donne lieu à cette derniere lettre de ſe plaindre dans Lucien, que le T la chaſſoit de tous les mots dont elle étoit en poſſeſſion, & qu'il ne

Methode Latine Traité des Lettres c. 3.

Dial. Jugement des voyelles.

(a) *Treiſa* paſſer la mer; *Treiz* paſſage de mer, *Rhyd* un Gué, *Rhedec* couler.

(b) Καλὰ ῥεύματα ἔχων.

s'en falloit presque rien, qu'elle ne fût plus au nombre des lettres. (*a*) D'où il est aisé d'inferer que l'Εὐρρείτης des Grecs est lettre pour lettre l'*Eurises* des Gaulois; & que le T de la derniere syllabe ne s'y est glissé qu'aux dépens de l'S, que les Gaulois ont conservé.

Pour revenir aux Reliefs des deux faces, qui ont donné lieu à cette digression, il n'est personne qui ne convienne à présent que ces Gens armez, qu'on voit être tous animez d'un même esprit, & occupez d'un même objet, sont les *Nautes Parisiens* qui vont faire la dédicace de l'Autel, qu'ils ont voüé à Jupiter très-grand, très-bon. Les armes qu'ils portent, justifient ce que j'ai dit autre part, que les Gulois ne faisoient aucun acte de Religion, ni ne traitoient d'aucune affaire d'Etat que les armes à la main, qu'ils ne quittoient jamais. Le grand cercle que porte celui qui marche à la tête des *Nautes*, est sans doute une couronne en forme de Diadême, dont ils vouloient ceindre la tête du Pere des Dieux. Ces couronnes qu'on offroit étoient souvent amovibles & détachées, comme celle-ci. & le nombre en étoit grand.

Juven. Satyr. 13. ... *Antiquo positas à Rege coronas.*

On les faisoit ainsi pour seconder la devotion des particuliers, qui souhaitoient que les couronnes qu'ils offroient, servissent au moins quelquefois à décorer leurs Dieux. Sans parler que les Prêtres y trouvoient leur compte; car comme ces couronnes se multiplioient à l'infini, les Ministres des Autels sur des

(a) Μηδὲ ἐν γράμμασιν ἀριθμεῖσθαι.

prétextes qui ne leur manquoient jamais, les détournoient à leur profit.

De ce que j'ai dit que les *Nautes Parisiens* représentez en bas-reliefs sur les deux faces de la pierre que nous expliquons, faisoient la dédicace d'un Autel à Jupiter, il ne s'ensuit pas qu'ils ayent fait personnellement aucune cérémonie. Cela n'étoit nullement de leur ressort: ils ne se trouvent là que pour la pompe, que pour honorer cette action memorable, & pour représenter le corps illustre qui avoit seul part aux frais des sacrifices & de l'Autel qui étoit érigé. C'étoit aux Druïdes, par exclusion à tous autres Gaulois, à faire universellement toutes les fonctions & les cérémonies qui regardoient la Religion. Aussi l'on n'a eu garde de manquer de les appeller à la dédicace de l'Autel en question, & de les représenter dans l'exercice même de leurs fonctions Sacerdotales.

CHAPITRE XVI.

Druïdes représentez sur la quatriéme face de la premiere Pierre : à quelles marques ils sont reconnoissables. Explication des mots SENANI VEILO. *A quel point d'estime & de vénération étoit le* Gui *dans les Gaules. Nombre des Druïdes représentez.*

A Suivre l'ordre qu'ont entre eux les Reliefs sculpez sur cette premiere pierre, la face dont je vais parler n'est & ne peut être la quatriéme, quoiqu'elle ne soit gueres appellée autrement : elle est plûtôt la seconde :

au contraire la ſeconde face eſt elle-même véritablement la quatriéme & la derniere. Mais le moyen de changer cet ordre, & de les parcourir toutes ſans les prendre dans un ſens contraire ; c'eſt-à-dire, en commençant à droit & finiſſant à gauche ? Mais peut-on le faire avec ſuccès ſans aller contre le goût general, & ſans renverſer la coûtume établie & fondée ſur la nature même ?

Cette face eſt la plus conſidérable de toutes : elle repréſente des Druïdes ; & les Gaulois dont on vient de parler ne ſont qu'à leur ſuite. Quoique le tems, le ſalpêtre, l'humidité & le pic des Ouvriers ayent preſqu'entierement biffé tous les perſonnages du relief, on ne laiſſe pas d'appercevoir ſur ce qui reſte que ces perſonnages n'ont point d'armes ; privilége attaché à leur profeſſion, & qu'ils portent des habits majeſtueux & pleins de gravité. Une tête même d'un Druïde moins endommagée que les autres, fait voir qu'ils étoient tous couronnez non de feüilles de chêne, mais d'une eſpece de Diadême.

L'Inſcription qui eſt ſur le rebord de la pierre eſt composée de ces deux mots, SENANI VEILO.

J'ai déja donné la vaye explication du premier mot en parlant des Druïdes en general : & j'ai fait voir que ce mot ſignifioit Venerable, Reſpectable, Seigneur, Ancien ; d'où les Romains avoient fait *Senatus* & *Senatores*, que les Grecs appelloient Γερυσία, qui ſignifie proprement aſſemblée de Vieillards. Tarquin, dit Dion, mit tout en œuvre pour diſſiper & éteindre le *Senat*. (a) Gaza dans le Traité *de Senectute*,

Excerpta ab Henr. Valesio p. 573. & alibi frequenter.

(a) Καὶ τὴν γε Γερυσίαν καὶ καταλύσαι παντελῶς ἐπεχείρησεν.

tute, traduit aussi regulierement *Senatus* & *Senatores* par Γερουσία. L'Auteur de la Vulgate appelle *Senatores* ceux que les Septante appellent Vieillards. (*a*) *Nobilis in portis vir ejus, quando sederit cum Senatoribus terræ.* C'est de la même racine queviennent *Senectus*, *Senex*, *Senior*, *&c.* Ces derniers mots sont depuis très-longtems en usage pour signifier *Seigneur*, témoin ces vers de Sidonius Apollinaris.

Proverb. Salom. 31. 23.

L. 8. ep. 9.

> *Sic tonso Occipiti, Senex Sicamber,* "
> *Postquam victus es, elicis retrorsum* "
> *Cervicem ad veterem novos capillos.* "

Pour *Veilo*, c'est le nom que les Gaulois donnoient au Gui de Chêne. Les Allemans ont conservé les traces de ce mot dans Weit, nom propre d'homme; au lieu duquel nous disons *Gui*, & les Latins *Vitus*. Les Grecs avoient tiré de la même origine ὕελος, qui signifie du *verre* dans le propre, & *précieux*, *éclatant* dans le figuré. (*b*) Caracteres si propres au *Gui* de nos Ancêtres qu'il n'est que des yeux ou foibles ou malades qui puissent s'y tromper. En effet les Druïdes n'avoient dans toute la Religion rien de plus sacré que le Gui, & le Chêne qui le portoit. (*c*) Le cas qu'ils en faisoient, & l'honneur dans lequel il étoit chez eux s'augmentoit par la difficulté qu'il y avoit à le trouver. (*d*) Enfin pour abreger, ils croyoient qu'il avoit tant de vertu, qu'ils lui donnoient un nom qui

Plin. l. 16. c. 44.

Ibid.

(a) Μετὰ τῶν Γερόντων κατοίκων τῆς γῆς.

(b) Ὕαλον λαμπρὸν, τίμιον.

(c) Nihil habent Druïdæ... visco & arbore in qua gignitur, si modo sit robur sacratius.

(d) Est autem id rarum admodum inventu, & repertum magna religione petitur.

signifie, qui guerit (a) de tous maux. Si l'on vient à la couleur du Gui, on peut se figurer l'éclat qu'il jettoit aux yeux des Gaulois par celui que lui attribuë Virgile : ce Poëte après en avoir fait le Rameau d'or consacré à Proserpine, sans quoi il n'étoit permis à personne de pénétrer les sombres détours des Enfers ; le Poëte, dis-je, compare l'éclat du Rameau d'or à celui du Gui ; le Rameau, dit-il, brilloit à travers les branches, à peu près comme on voit en hyver le Gui de Chêne, sans avoir été semé, produit par un arbre d'une autre espece, conserver sa verdure & revêtir de ses fruits jaunâtres, les branches qui le portent. Tel étoit à peu près le Rameau d'or, enté sur un Chêne touffu. (b)

Æneï. 6. v. 205.

De la traduction du P. Catrou.

Tous ces éclaircissemens ne font que confirmer de plus en plus ce que j'avois d'abord avancé, que les personnages qui sont représentez sur la quatriéme face de la premiere pierre de nos Monumens, sont de véritables Druïdes. En effet dans la Religion des Gaulois, le Gui de Chêne avoit une liaison si étroite avec les Druïdes, qu'il faisoit tout le fonds du systême de leur profession. C'est une vraye perte pour nous que les Reliefs soient si maltraitez : le Gui de

(a) *Omnia sanantem appellantes suo vocabulo.*

Bien des gens croyent que les paroles Latines de Pline, doivent s'entendre du sixiéme jour de la Lune : je suis de leur sentiment. En effet *viscum* ne sauroit s'accorder avec *sanantem.* Nonobstant cela on trouve des Auteurs qui appliquent ce passage au Gui. Comme je ne veux me broüiller avec personne, & que la chose est indifferente d'elle-même, j'ai cru pouvoir ici prendre ces termes dans le sens des derniers.

(b) Quale solet sylvis brumali frigore viscum
Fronde virere nova, quod non sua seminat arbos,
Et croceo fœtu teretes circumdare ramos.
Talis erat species auri frondentis opaca
Ilice, &c.

l'Inſcription porte naturellement à croire que les Druïdes avoient fait ſervir cette plante à honorer la dédicace de l'Autel, que les *Nautes* Pariſiens conſacroient à Jupiter; & que la ſculpure repréſentoit quelque cérémonie myſterieuſe, dont le tems nous a envié la connoiſſance. Il eſt vrai qu'on pourroit dire que le Gui dont il eſt fait mention ici, pourroit ſe rapporter au Dieu Eſus, qui eſt repréſenté ſur la ſeconde pierre. Or Eſus comme auteur de toutes les merveilles que le Gui operoit, & le ſeul Dieu que les Druïdes avoient autrefois reconnu, étoit l'objet immediat du culte qu'ils rendoient à cette plante.

Quoiqu'il en ſoit, on remarque que nos Druïdes forment un groupe diſposé en un ſens different de ceux des deux autres faces. Les *Nautes* Pariſiens ſemblent ſe tourner à gauche, au contraire des Druïdes, qui ſe tournent à droit. On peut voir ce que j'ai dit ſur ces differentes cérémonies dans les deux derniers Chapitres du premier Livre. Il eſt difficile de déterminer le nombre des Druïdes, qui compoſoient ce groupe. Il eſt certain qu'il y en avoit plus de trois, mais c'eſt tout ce qu'on peut dire. M. Baudelot a cru y en voir ſix: il peut ſe faire en effet que l'Ouvrier en ait gravé ſix; ce nombre étoit ſacré dans la Religion des Gaulois; & le Portail de quelques Temples dont j'ai parlé, fournit des exemples qu'on repréſentoit quelquefois les Druïdes par ſix: mais cela ne conclut rien pour ici. Et l'on ſera toûjours en droit de prier M. Baudelot de produire quelqu'autre perſonne que lui, qui ait vû ſix Druïdes ſur la face de la pierre où il a cru les voir.

CHAPITRE XVII.

Idée générale de la seconde Pierre. Traits choisis qui donnent une pleine connoissance du Dieu Esus.

LA seconde pierre représente quatre Dieux, dont les uns sont aussi connus, aussi vulgaires, que les autres sont rares & peu connus. Vulcain & Jupiter sont les premiers : les deux derniers sont Esus & le Taureau à trois Gruës. Chacun de ces Dieux occupe une face entiere de la Pierre, & cette Pierre est la seule dont on ait pu trouver les deux moitiez. Ce seroit ou se défier du Lecteur, ou succomber à la tentation de se répandre en remarques inutiles, que de s'arrêter ici sur Vulcain & Jupiter ; puisqu'outre que je parle ailleurs de ces deux Divinitez, les Monumens ne les représentent pas autrement que les Romains les représentoient, & il n'y a personne qui puisse ignorer ce que les Romains pensoient de ces Dieux. Je pourrois aussi me dispenser de parler d'Esus : puisque j'ai déja fait sevir tout ce que la critique la plus laborieuse a pu me fournir de memoires pour faire connoître cette Divinité. Mais l'ignorance & l'oubli universel où Esus a été enseveli jusqu'à présent, font croire qu'il ne sera pas hors de propos de mettre ici comme dans un point de vûë, ce que j'ai dit ailleurs dans une juste longueur ; en y ajoûtant ce qui me viendra de nouveau sur une matiere aussi interessante.

Esus n'étoit point d'abord le nom d'un Dieu particulier ; c'étoit un terme indéfini qui signifioit *Dieu.*

Suetone & Hesychius nous apprennent qu'il étoit Hetrusque d'origine : mais la possession où étoient de tout tems les Gaulois de s'en servir, témoigne qu'il n'étoit pas moins Gaulois qu'Hetrusque, c'est-à-dire, que c'étoit un terme vraiment Grec, comme il seroit aisé de le prouver contre les Auteurs que je viens de citer. Par ce mot nos Peres entendoient un Etre au-dessus des sens, qui ne pouvoit ni être renfermé dans l'enceinte des Temples, ni représenté sous aucune figure sensible. A creuser cette pensée, & en remontant à l'origine des choses, on parvient au systême de l'unité d'un Dieu, qu'on trouve avoir fait la premiere créance des Gaulois, & dont les vestiges se sont conservez chez eux long-tems après Jesus-Christ. J'ai fait voir par de fortes raisons qu'Esus étoit le Dieu inconnu des Atheniens, le Dieu sans nom des Samaritains, & le Dieu ineffable des Juifs. Plus connu des Druïdes que du commun des Gaulois, c'étoit à lui que ces Philosophes rapportoient tous les sacrifices qu'ils offroient ; & ce qui est singulier, c'est que pour l'envisager avec moins de distraction, & l'étudier avec plus de profit, ils en attachoient le souvenir à la présence des Chênes, & se faisoient souvent un point essentiel de Religion, de passer toute leur vie dans des forêts toutes plantées de ces arbres. La vénération qu'ils avoient pour le Gui, qui pousse quelquefois sur le Chêne, ne pouvoit être plus grande : aussi apportoient-ils des soins & des cérémonies extraordinaires pour le cüeillir. Sur nôtre Monument Esus le cüeille ou le coupe lui-même : c'est pour faire entendre que le Druïde qui le cüeilloit ne devoit être regardé que comme l'instrument, dont Esus se servoit pour

communiquer aux hommes une plante qu'il avoit fait venir exprès du Ciel pour leur bonheur. La maniere dont Eſus eſt repréſenté, ſent tout-à-fait ſon Dieu Gaulois. Cette ruſticité répanduë dans tout ſon air, fait ſoupçonner que l'uſage de repréſenter ce Dieu en relief, étoit encore nouveau du tems de Tibere ; & en effet il ne faut point douter que les Druïdes n'ayent reculé le plus qu'ils ont pu, qu'ils n'ayent diſputé le terrein, & ne ſe ſoient réſolus à donner une figure ſenſible à ce Dieu, que quand ils n'ont pu s'en défendre.

CHAPITRE XVIII.

Les Gaulois ont adoré un Taureau. Deſcription du Tarvos Trigaranus. *Origine de ces mots. Les anciens Celtes juroient par un Taureau d'airain. Ils repréſentoient un Taureau & des Gruës ſur leurs enſeignes & ſur leurs boucliers. Trait curieux d'Artemidore expliqué & éclairci par le* Tarvos Trigaranus. *Jugement qu'on peut porter ſur les Monumens Gaulois chargez de Figures de Taureaux. Augure appellé* Tripudium Soliſtimum. *La Gruë Danſe en rond des Anciens.*

ON ne ſauroit diſconvenir que les Gaulois n'ayent adoré un Taureau : les Antiques que nous avons en main s'éleveroient contre ceux qui voudroient révoquer en doute une verité ſi conſtante. En effet ſur la quatriéme face de la ſeconde Pierre, on voit un Taureau en parallele avec Vulcain, Jupiter & Eſus. Ce Taureau eſt repréſenté dans une eſpece de bois, d'où s'élevent des arbres de

part & d'autre: ce Dieu pour toute suite n'a que trois oiseaux; l'un est sur sa tête, un autre sur le milieu de son corps, & le troisiéme est sur sa croupe. L'Inscription qui est au haut de la Pierre consiste en ces deux mots, TARVOS TRIGARANVS, qui signifient en langue Celtique *Taureau à trois Gruës* : car *Taro* ou *Taru* signifie Taureau, *tri* trois, & *garan* Gruë. Si l'on veut dériver ces mots du Grec, comme il est très-facile, on y trouvera le même sens & la même explication, c'est-à-dire, Ταῦρος τριγέρανος.

Plutarque fournit encore une preuve évidente du culte des Gaulois pour le Taureau; car il dit que cette armée effroyable composée d'Ambrons, de Teutons & de Cimbres, qui avoient passé l'Adige sous le Consulat de Marius, pour aller forcer Rome, firent une honnête capitulation aux Romains, qui avoient défendu le Fort qui commandoit la riviere, & jurerent d'observer les articles du Traité par leur Taureau d'airain. (*a*) Ce Taureau étoit en si grande *Plutar. in Mario paulo ante med.* vénération parmi eux, qu'aprés leur défaite le Consul Catulus le fit porter dans sa maison, comme une glorieuse dépoüille, & la marque la plus éclatante de sa victoire.

C'est aussi du Taureau & des Gruës qu'on voit sur *Hist. lib. 2. c. 10.* *Tarvos Trigaranus*, que parloit Gregoire de Tours en faisant en gros l'énumeration des Dieux des premiers François, quand il dit que leur superstition avoit érigé en Divinitez les Forêts, les Eaux, des Oiseaux & des Animaux. (*b*) Puis se rabbattant en particulier sur le culte qu'ils rendoient au Taureau; helas! continue-t-il, s'ils avoient du moins été en état de com-

(a) Ὀμόσαντες τὸν χαλκοῦν Ταῦρον. (b) Avium bestiarumque.

prendre quelle terrible vengeance tira le Seigneur du crime, que les Juifs commirent en adorant le veau qu'ils avoient fait fondre! *Quid si intelligere potuissent, quæ pro vituli conflatilis veneratione Israëliticum populum ultio subsecuta compresserit!*

Description des bas Reliefs de la Cathédrale de Paris.

M. Baudelot veut encore que les anciens Celtes ayent porté dans leurs Enseignes la figure d'un Taureau, qu'ils déposoient dans les bois, qui leur tenoient lieu de Temples. Il se fonde sur ce passage de Tacite. *Effigies & signa quædam detracta lucis in prælium ferunt.*

De mor. Germ.

Je ne sai d'où M. Baudelot a pu tirer ce qu'il avance du *Taureau*: je n'en trouve rien nulle part. Peut-être veut-il parler des *Gruës*. L'arc d'Orange fait foi que les Gaulois en portoient souvent trois dans leurs Signes militaires, quelquefois une seulement. M. de Peiresc dans la description qu'il a faite de cet arc, en a remarqué aussi sur leurs Boucliers; il est vrai qu'il les a prises pour des *Cicoignes*; mais l'erreur n'est pas grande: si ce grand homme avoit eu les secours que nous avons, il n'y seroit pas tombé. Quoiqu'il en soit, il est du moins sûr que le Taureau étoit adoré en plusieurs endroits, & sans sortir des Gaules on a trouvé dans le tombeau du Roi Chilperic une tête de Taureau qui étoit d'or, que tout le monde regarde comme l'Idole favorite de ce Prince. On a déterré ailleurs des reliefs chargez de Taureaux: & il se conserve en plusieurs endroits de France une tradition qu'on y a adoré un Taureau, ou comme l'on dit, un Veau d'or. Il est toûjours assez vraisemblable que le Taureau d'airain des Celtes venoit du Veau d'or des Israëlites.

Ms. du Roi 9932. fol. 116. Voyez Suppl. Antiq. t. 4. p. 74.

L'origine

L'origine du ferment qu'ils faifoient fur ce Taureau, étoit une coûtume introduite de toute Antiquité de pofer les mains fur un Taureau immolé, & de prendre les Dieux à témoin des engagemens que l'on contractoit. C'eft ce qui eft clairement exprimé dans Efchile : Sept Princes, dit-il, campez devant « Thebes, après avoir immolé un Taureau fur « un bouclier, tenoient leurs mains fur la victime, & « atteftoient Mars, Bellone & la Peur de renverfer « Thebes de fond en comble ; ou s'ils ne pouvoient en « venir à bout, de mettre à feu & à fang tout fon terri- « toire. (a) M. Boileau dans fon Longin a traduit ce paffage, & lui a donné dans nôtre langue beaucoup plus de force, qu'il n'a dans l'original.

Efchil. Traged. Les Sept devant Thebes. Ariftophane parle auffi de cette coûtume dans fon Lyfiftrata.

Sur un bouclier noir fept Chefs impitoyables
Epouvantent les Dieux de fermens effroyables :
Près d'un Taureau mourant qu'ils viennent d'égorger
Tous la main dans le fang, jurent de fe vanger.
Ils en jurent la Peur, le Dieu Mars & Bellone.

Pour venir aux trois Gruës du *Tarvos Trigaranus*, je ne crains pas qu'on me taxe de témerité, d'afsûrer que ce font les deux Corbeaux dont parle Strabon. Cet ancien Géographe dit qu'Artemidore en parlant des Gaules, avoit remarqué que fur les côtes de l'océan il y avoit un lac qui avoit nom *Deux-Corbeaux* : qu'en effet il s'y voyoit deux Corbeaux, dont l'aîle droite tiroit fur le blanc ; (b) que ceux qui avoient des droits litigieux fur quelque chofe, fe rendoient au lac en un lieu élevé, où les deux parties mettoient

Strab. l. 4. paulo ante fin.

(a) Θιγγάνοντες χερσὶ ταυρείου φόνου ... ὠρκωμότησαν.

(b) Τὴν δεξιὰν πτέρυγα παράλευκον ἔχοντας.

chacune à part sur une même planche, des gâteaux faits de farine, d'huile & de vin : (*a*) que les Corbeaux venoient dévorer les gâteaux des uns, & éparpiller ceux des autres : & qu'enfin ceux dont les gâteaux étoient éparpillez, avoient gain de cause. (*b*)

On ne doit pas nous dire en objection, que les deux Corbeaux d'Artemidore ne peuvent être les trois Gruës du *Tarvos Trigaranus*, dont ils different pour la nature & pour le nombre. Premierement, parce que nous ne prétendons pas que la maniere dont nous proposons nôtre sentiment, lui fasse perdre la nature de conjecture qui en est inséparable. 2°. Parce que les Lipses, les Saumaises, les Casaubons, les Turnebes & une infinité d'autres Critiques de cette vogue, qui ont fleuri dans les derniers siécles, & qui ont rendu des services considerables à la République des Lettres, fournissent quantité d'exemples aussi hazardez. Leur merite auroit moins paru, s'ils n'avoient exercé leur sagacité à corriger une infinité de textes corrompus par le secours des Médailles, Inscriptions & autres Monumens tels que le nôtre. Qu'on balance bien toutes choses ; c'est ici un de ces endroits qui n'eût peut-être jamais échappé à leurs lumieres, s'ils avoient eu *Tarvos Trigaranus* qui servît de guide à leur discernement.

En effet Strabon ou pour mieux dire Artemidore, que Strabon ne fait que copier, avoit oüi dire la Fable vulgaire qu'il nous a laissée : comme ces sortes de récits sont susceptibles de bien de variations, il nous l'a donnée un peu défigurée : car aux trois

(a) Ψαιστά. ἐκεῖνον νικᾷν.
(b) Οὗ δ' ἂν σκορπισθῇ τὰ ψαιστὰ

Gruës il a ſubſtitué deux Corbeaux. Or pour juſtifier que les deux Corbeaux d'Artemidore ſont vraiſemblablement les trois Gruës du Monument de la Cathédrale de Paris, on n'a qu'à jetter les yeux ſur le lieu où ſont les Gruës : c'eſt un lac & un marais d'où s'élevent des roſeaux, des broſſailles & des arbres, au milieu deſquels eſt engagé le Taureau, enharnaché de trois Gruës. Le Taureau y porte le nom de Trois-Gruës, qui eſt préciſément celui du lac, où ſe paſſoit tout le merveilleux du conte d'Artemidore, qui ſelon lui pourtant avoit nom Deux-Corbeaux.

Ajoûtez que *Lac à Deux-Corbeaux*, *Taureau à Trois Gruës*, ſont mots compoſez de noms de certains Oiſeaux qu'un Hiſtorien étranger peu inſtruit, doit avoir confondus, & mis l'un pour l'autre.

D'autre part on ſent je ne ſai quelle analogie dans l'uſage que les Gaulois faiſoient du *Taureau à Trois Gruës* ſelon Plutarque, & de celui qu'ils faiſoient du *Lac à Deux-Corbeaux*, au rapport d'Artemidore. L'un & l'autre avoit pour objet de terminer les differens qui ſurvenoient. Je ſoupçonne même ſur le récit d'Artemidore, que les Plaideurs dont il parle commençoient les formalitez de leurs procès par celle du ſerment, & qu'ils n'en venoient à l'épreuve des Corbeaux ou plûtôt des Gruës, que quand la voye du ſerment n'avoit rien operé.

Je ne voudrois pas nier que le ſurnom ou épithéte du Taureau adoré dans le lac, n'ait paſsé au lac même ; l'Hiſtoire en fournit mille exemples : mais il eſt vraiſemblable que le Taureau ſeul a d'abord porté ce nom, & qu'il l'a enfin communiqué au lac qui étoit le théatre où l'on ſe joüoit de la crédulité & de la ſimplicité des Gaulois.

Ce qui persuade encore que les Corbeaux d'Artemidore ne sont en effet que les Gruës de nôtre relief; c'est 1°. que les trois Gruës sont postées sur le Taureau, comme sur un lieu élevé où elles semblent être occupées à manger les gâteaux des uns & éparpiller ceux des autres. 2°. Il ne paroît point que les Gaulois ayent jamais honoré des Corbeaux: au lieu qu'on ne peut douter qu'ils n'ayent honoré non seulement les Gruës en general, mais encore trois Gruës en particulier, comme en font foi ce relief & l'arc de triomphe d'Orange, où l'on voit trois Gruës repetées plusieurs fois. 3°. L'arc de triomphe d'Orange nous découvre le sentiment des Gaulois sur les Gruës, & il n'est personne qui ne voye qu'ils les regardoient comme contribuant à leur faire remporter la victoire, & décidant du sort des armes en leur faveur. Car ce ne pouvoit être que ces vûës, qui les avoient déterminez à en porter dans leurs Enseignes. Or Strabon en parlant des Corbeaux d'Artemidore, dit qu'ils faisoient vaincre ceux dont ils éparpilloient les gâteaux. 4°. Enfin rien ne marque mieux la vénération que les Gaulois avoient pour les Gruës, que le soin qu'ils avoient de les imiter. Les Gruës au rapport des Naturalistes, comme oiseaux de passage, s'assemblent tous les ans pour aller chercher ensemble un climat plus doux, & mettent en pieces la Gruë qui arrive la derniere au rendez-vous. De même quand les Gaulois s'assembloient pour les interêts de l'Etat, il en coûtoit toûjours la vie à celui qui venoit le dernier.

Voss. de Idolol. l. 3. c. 22.

Tout cela posé, voici le jugement qu'on peut porter sur le Monument dont nous venons de parler. Le Taureau doit être regardé comme le principal objet

du culte des Gaulois ; le reste n'est qu'accessoire, ou pour mieux dire, n'est que pour relever ce culte. En effet la figure d'un Taureau avoit quelque chose d'assez bas & de grossier, pour meriter seule la vénération de toute une Nation, sur-tout de gens aussi raffinez que les Druïdes. C'est pour la soûtenir qu'ils voulurent non seulement que le Taureau fût d'airain ; mais encore qu'on l'accompagnât toûjours de symboles mysterieux, lesquels pris séparément, arrêtoient seuls au jugement des Payens les yeux des mortels, & s'attiroient leurs respects.

J'ajoûte à ce que je viens de dire, que l'augure que tiroient les Gaulois des gâteaux éparpillez par les oiseaux, dont parle Artemidore, étoit peut-être l'origine du bon augure que les Romains appelloient *Tripudium Solistimum* ; qu'ils tiroient lorsque les poulets sacrez qu'ils avoient fait jeûner, laissoient tomber de leur bec quelques grains de ceux qu'on leur présentoit, en les prenant avec trop d'avidité.

A propos des Gruës de nôtre Monument, il est des Antiquaires, qui n'ont pas manqué de faire mention d'une danse des Anciens, appellée la *Gruë* ; comme si les oiseaux posez sur le Taureau avoient quelque rapport avec cette danse & la représentoient.

.... *Risum teneatis amici.*

Comme nous sommes redevables à des gens de toutes sortes de goûts, voici en deux mots ce qu'on peut dire de cette danse. Thesée au retour de Crete la dansa à Delos avec les jeunes Atheniens de sa suite, devant un Autel d'Apollon, en action *Plutar. in Theseo.*
de graces de la victoire qu'il avoit remportée sur le

Minotaure, imitant avec sa troupe les tours & les détours du labyrinthe.

L. 4. c. 14. Julius Pollux qui parle de cette danse, dit que Thesée étoit à la tête, les autres Chefs aux deux extrémitez, chacun se tenant par la main : qu'ils formoient ainsi tous ensemble un rond autour de l'Autel d'Apollon en sautant & dansant d'une maniere qui figuroit & retraçoit les chemins coupez & rentrans l'un dans l'autre, qu'ils avoient été obligez de tenir pour trouver l'issuë du labyrinthe.

C'est-à-dire, selon M. Dacier que Thesée qui me-
Notes sur Thesée de Plutar. » noit la danse, plioit & déplioit le cercle pour imiter
» les tours & détours du labyrinthe ; comme quand
» les Gruës volent en troupe, il y en a toûjours une
» qui mene les autres, qui suivent en rond.

Les Auteurs qui donnent lieu à cette digression, sont persuadez que la maniere dont les trois Gruës sont disposées sur le Relief que nous expliquons, convient à la danse de la Gruë: sans doute parce qu'elles sont à la file l'une de l'autre; & que les côtez vers lesquels elles sont tournées marquent les rangs que les Atheniens gardoient dans le cercle que Thesée forma en inventant cette danse. Qu'on ajoûte aussi si l'on veut que le Taureau du Monument représente le Minotaure du labyrinthe.

Que les Gaulois ayent eu leurs danses aussi-bien que les autres peuples, c'est une chose incontestable : mais qu'ils ayent dansé la Gruë, c'est ce qu'il sera impossible de prouver, tant qu'on voudra d'autres garans que le *Tarvos Trigaranus*, dont nous parlons. On peut dire pourtant en faveur du sentiment que nous ve-

nons d'expoſer, qu'il n'en faut pas tant quelquefois, pour faire naître des lumieres ſur des faits auſſi obſcurs que celui-ci. Au reſte ſi l'on juge que ce ſentiment ſoit recevable; ſans fixer le tems auquel la danſe de Theſée avoit été introduite dans les Gaules; on pourroit croire à tout hazard que les Phocéens de Marſeille l'auroient portée dans les Gaules; & que d'eux elle ſe ſeroit répanduë ſucceſſivement dans les Provinces, où elle ſe ſeroit conſervée au moins juſqu'au regne de Tibere.

Mais avoüons de bonne foi que ce qu'on vient de dire en dernier lieu, roule ſur des conjectures bien hazardées, & que tout ce qu'on pourroit ramaſſer de raiſons & d'autoritez pour l'appuyer, n'iroit jamais juſqu'à lui faire changer de nature, ni même juſqu'à lui donner quelque nuance de verité. Il eſt vrai qu'on peut s'en prendre au ſilence des Auteurs, ſi nos lumieres ſont ſi courtes: mais veut-on ſuppléer à ce ſilence, & ſe dédommager par des conjectures pires que le ſilence même?

Les deux Corbeaux que nous avons été obligez de mettre en parallelle avec les trois Gruës du Monument, m'invitent à remarquer que les Gaulois avoient choiſi cette eſpece d'oiſeau pour former ſur eux leurs augures. Voici un trait de Plutarque qui donne à cette propoſition toute la certitude dont elle a beſoin, & qui nous inſtruit en même tems de la véritable fondation de la Ville de Lion.

Sur les bords du Rhône, dit l'Hiſtorien, eſt une « montagne, dont le nom eſt *Lugudunus*; & ce nom lui « a été donné à l'occaſion que je vais dire. Momorus « & Atepomarus chaſſez de Seſeron où ils regnoient, «

De Fumin.

» choisirent cette montagne par ordre d'un Oracle ;
» pour y bâtir une Ville. Ils en avoient déja jetté les
» fondemens, quand des *Corbeaux* parurent tout à coup,
» & furent à tire d'aîle se percher sur les arbres, qui
» étoient tout autour, & les couvrirent par leur grand
» nombre. Momorus qui possedoit la science des Au-
» gures, conçut là-dessus de grandes esperances, & af-
» fecta de nommer *Lugudunum* la Ville qu'il bâtissoit ;
» comme qui diroit la colline aux Corbeaux ; car ajoû-
» te Plutarque, *Lugu* en langue Celtique signifie un
» Corbeau, & *Dunum* une colline.

CHAPITRE XIX.

Castor & Pollux représentez sur la troisiéme pierre. Voyage de Castor & de Pollux dans les Gaules. Leur naissance. Ils n'avoient point d'abord de Statuës. Ils étoient desservis par des Femmes. Inscription de Pollux Vincius.

LEs deux premieres faces de la troisiéme pierre représentent Castor & Pollux, Demi-Dieux fort connus, & très-souvent invoquez par tous ceux qui frequentoient la mer. C'est aussi peut-être pour cela qu'ils ont part à la dédicace de l'Autel que les *Nautes* Parisiens consacrent à Jupiter. Quoiqu'à dire vrai les chevaux qu'ils tiennent par la main, fassent plûtôt juger que c'étoit en qualité d'Athletes qu'ils ont reçu cet honneur ; & que les Gaulois avoient choisi ces Heros pour présider aux exercices Palestriques, dont ils vouloient relever la fête qu'ils célébroient.

Castor & Pollux étoient honorez dans les Gaules long-tems

long-tems avant l'arrivée de Cesar. Et dès le tems de Diodore de Sicile plusieurs Auteurs anciens & nouveaux avoient écrit d'après Timée, que les Argonautes revenant de la conquête de la Toison d'or, avoient remonté le Tanaïs jusqu'à sa source; que de là ils s'étoient jettez dans une fleuve qui les avoit portez dans l'océan; & qu'ayant fait voile du nord au couchant, ils avoient cotoyé à gauche nôtre continent, & avoient mis pied à terre dans les Gaules; où les Dioscures avoient donné leur nom à plusieurs places, & enfin avoient obtenu les honneurs divins des Gaulois qui habitoient le long de l'océan. (a) *Diod. l. 5. c. 3.*

Dioscures signifie enfans de Jupiter; & quoique ce nom ait été donné à d'autres qu'à Castor & à Pollux, on n'entend gueres par ce terme que les deux freres dont nous parlons. C'est aussi d'eux seuls que parle Diodore; & l'expedition de Colchos ou de la Toison d'or, dont il fait mention, est la conviction de cette verité.

Je ne rapporterai pas l'origine de Castor & Pollux; parce qu'il y a tant de voiles à percer pour découvrir la verité, que je craindrois de m'engager dans un labyrinthe, dont j'aurois bien de la peine à trouver l'issuë. Je dirai seulement que l'opinion commune étoit, qu'ils avoient reçu la naissance de Jupiter & de Leda femme du Roi Tindare. Que Leda qui avoit reçu Jupiter sous la forme de Cigne, avoit accouché de deux œufs, de l'un desquels étoient sortis Castor & Pollux.

Si les Gaulois honoroient Castor & Pollux à la ma-

(a) Τὺς παρὰ τὸν ὠκεανὸν κατοικῦντας Κελτὺς σεβομένυς μάλισα τῶν θεῶν τὺς Διοσκύρυς.

Tacit. de mor. Germ. sub fin.

niere des Naharvales de Germanie, ils devoient n'avoir de ces Demi-Dieux ni Statuës ni Peintures, selon le génie de leur primitive Religion; & vraisemblablement ils s'en seroient toûjours tenus là sans le commerce fréquent qu'ils eurent avec les Romains, qui introduisirent dans les Gaules leur propre goût; auquel les Gaulois se façonnerent si bien, qu'ils s'y moulerent enfin presque entierement. De là vient la conformité des Castor & Pollux des Gaulois avec ceux des Grecs & des Romains. Cela se remarque surtout sur les deux faces de la pierre quarrée de la Cathédrale de Paris, où Castor & Pollux, chacun dans sa face particuliere, sont représentez un bonnet sur la tête, une cotte d'armes, la pique à la main gauche, & portant la droite sur un cheval, comme pour le dresser.

Voyez la Planche.

Tacit. ubi supra.

Les Naharvales, dont nous avons parlé un peu plus haut, faisoient servir Castor & Pollux par un Prêtre habillé en Femme. (*a*) Il semble que les Gaulois avoient retenu dans les siécles posterieurs quelque chose de cette ancienne coûtume, en ce qu'ils assignoient des femmes pour desservir le Temple des Dioscures; comme on peut le tirer de cette Inscription de Vienne en Dauphiné.

(a) Præsidet Sacerdos muliebri ornatu.

DD. FLAMINICA VIENNAE
TEGVLAS AENEAS AVRATAS
CVM CARPVSCVLIS ET
VESTITVRIS BASIVM ET SIGNA
CASTORIS ET POLLVCIS CVM EQVIS
ET SIGNA HERCVLIS ET MERCVRI
D. S. D.

Casaubon lit ici aussi-bien que dans Vopiscus Carpisculis. *Vide notas ejus. p.* 512.

Il est vrai que l'Inscription ne dit rien de la Divinité, qui recevoit les honneurs dans le Temple que la Flaminique avoit orné: mais le rang qu'y tiennent Castor & Pollux avec leurs chevaux avant les Statuës d'Hercule & de Mercure, insinuent que le Temple étoit dédié en premier à Castor & à Pollux, & que D D. étoit leur Flaminique ou Prêtresse dans la Ville de Vienne.

On peut encore tirer de cette Inscription que les Gaulois ne représentoient point Castor & Pollux sans leurs chevaux; ce qui n'étoit point toûjours observé chez les Grecs & les Romains: parce que selon l'idée qu'ils avoient de ces deux freres, ils ne regardoient Pollux que comme un excellent Athlete: au lieu qu'il attribuoient à Castor seul l'art d'exceller dans la course du cheval.

Une Inscription trouvée à Seyssel qualifie Pollux de *Vintius*.

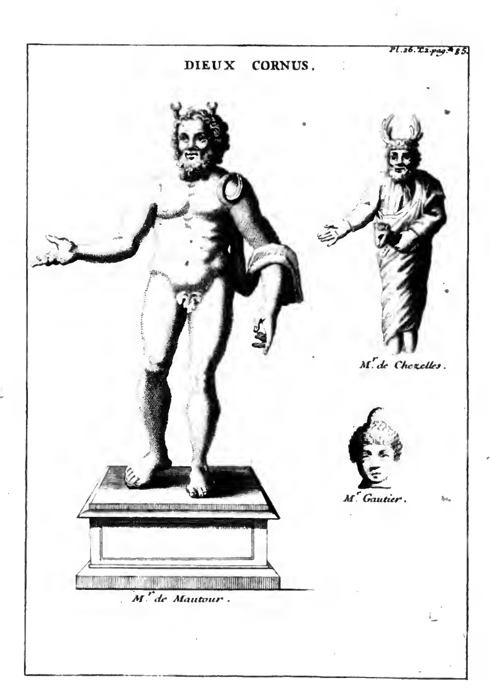
Reine. p. 209. Inscrip. 218.

DEO VINTIO
POLLVCI
CN. TERENTIVS
BILLONIS FILIVS
TERENTIANVS
EX VOTO

Nous avons des Inſcriptions de Mars *Vincius* trouvées à Vence Ville de Provence, qui s'appelloit autrefois *Vintium* ou *Vincium* : Pollux pouvoit avoir en cette Ville un Temple célébre, qui lui attiroit des vœux des Provinces éloignées, & rendoit ſon nom célébre. Il eſt vrai auſſi que le terme *Vincius* pouvoit être formé du verbe *vinco*, vaincre ; & que ce ſurnom avoit pû être donné à Pollux en qualité de Dieu, qui préſidoit tant aux Combats qu'aux Jeux du Cirque ; & parce que les Athletes l'invoquoient avant que de s'engager au combat, afin d'obtenir la victoire par ſon ſecours.






Pl. 26. T. 2. pag. 85.
DIEUX CORNUS.
M.r de Chezelles.
M.r Gautier.
M.r de Mautour.

CHAPITRE XX.

Cernunnos. Dieux Cornus des Gaules. Etymologie du mot Cernunnos. Culte de ce Dieu. Les Gaulois faisoient leurs délices de la chasse des Elans, Daims, Cerfs, Ures, &c. Descriptions de ces chasses. Remarques sur les symboles de Cernunnos. Ce Dieu étoit aux Gaulois ce qu'Alcis étoit aux Naharvales de Germanie.

LEs Egyptiens, les Grecs & les Romains avoient des Dieux Cornus, des Pans, des Faunes, des Satyres, des Bacchus, des Jupiters Hammons & plusieurs autres. Les Gaulois ne leur cedoient point en cela; ils avoient aussi leurs Cernunnos, comme le prouve la troisiéme face de la troisiéme pierre.

La maniere de le représenter n'étoit pas uniforme: tantôt il étoit nud, n'ayant qu'un manteau en guise d'écharpe, dont un bout lui prenant au haut de l'épaule gauche, étoit tout à coup ramené par derriere sur le bras du même côté, & laissoit voir toute sa nudité: tantôt il étoit vêtu; mais par tout il avoit une barbe assez semblable, avec des traits d'un homme qui panche un peu sur l'âge. Pour ses Cornes, le Cernunnos de Nôtre-Dame de Paris a les perches longues & fourchuës; celui de M. Moreau de Mautour les a presque semblables, hors qu'elles se terminent en croissant, ce qui revient à la même chose; enfin celui de M. de Chezelles les a branchuës comme une palme.

Ce qui diſtingue plus le Cernunnos de la Cathédrale de Paris des autres, c'eſt qu'il a de grandes oreilles de Satyre, & des machines qui paroiſſent être des anneaux paſſez dans les cornes. Celui de M. de Chezelles a auſſi cela de remarquable, qu'il a une couronne en forme de Diadême, & tient dans la main droite une tête d'animal, qui à l'œil ſemble être d'un jeune cabri, auquel les cornes ne ſont point encore venuës.

Le nom de Cernunnos n'eſt connu que depuis la découverte de la pierre qui eſt chargée de la Figure. A cette découverte pluſieurs perſonnes ſavantes ſe piquerent d'enrichir le public de leurs réfléxions, & de leurs recherches. Comme nous tenons des routes differentes, & que nous nous éloignons entierement des ſentimens de tous ceux qui ont écrit ſur ce ſujet, nous nous contenterons ici d'expoſer ſimplement & ingenûment les nôtres; remettant à examiner dans un Chapitre particulier, celui de quelques ſavans Allemans, qui s'applaudiſſent un peu trop de celui qu'ils ont avancé.

Cernunnos eſt un ancien mot Celte composé de deux autres de la même langue; le premier eſt *Cern* corne, & le ſecond *ynn* ou *onn*, qui ſignifie une lance. Le Grec que j'ai dit avoir été originairement la même langue que la Celtique, a deux mots ſemblables, ſavoir κέρας corne, & ὕνις ὕννις ou ὕννη en Latin *vomer*, & en François *ſoc de charruë*, fer tranchant, qui ſert à ouvrir & à fendre la terre quand on laboure, & qui avoit chez les anciens la forme d'un fer de lance, comme on peut voir dans Spon & dans l'Antiquité expliquée. Cette remarque auſſi-bien que

Bexhorn.

l'ὄνις des Grecs déterminent le ſens dans lequel on doit prendre l'*ynn* ou *onn* des Celtes ; c'eſt-à-dire, qu'on ne doit entendre par ces mots que le fer de la lance ; ou ſi l'on veut entendre la lance entiere, ce ne doit être qu'entant que ſa pointe bleſſe, fend & fait une ouverture par tout où elle porte. Ce qui ſert admirablement à faire connoître la nature du Dieu Cernunnos, & l'objet du culte qu'on lui rendoit.

En effet quoiqu'on ne trouve nulle part quel uſage faiſoient les Gaulois de cette Divinité, on préſume avec fondement qu'ils l'invoquoient principalement dans l'exercice de la chaſſe qui étoit chez eux ſi fréquent, ſi noble & ſi périlleux ; conſiſtant toûjours à forcer les Ures, les Elans, les Cerfs, les Daims, &c. dont les vaſtes forêts des Gaules étoient remplies. Auſſi remarque-t-on que les cornes avec leſquelles Cernunnos ſe trouve repréſenté, ſont des cornes de Daim, de Cerf & d'Elan, dont les coups ſont très-dangereux.

Les Gaulois pour faire une chaſſe plus heureuſe ſe ſervoient de fléches empoiſonnées avec le ſuc d'un fruit reſſemblant à une corniche Corinthienne, (*a*) que portoit un arbre qui reſſembloit au figuier. Ils frottoient encore leurs dards d'ellebore, & d'une herbe qu'ils appelloient *Belenion*, dont nous avons déja aſſez parlé. Ils retiroient deux avantages conſidérables de ce poiſon : car outre qu'il ne leur en revenoit jamais aucun mal, ils aſſûroient leur proye, & avoient le plaiſir d'en trouver les chairs bien plus tendres & plus délicates. (*b*)

Strab. l. 4.

Aul. Gel. noct. Att. l. 17. c. 14.

Comme les Elans étoient alors communs dans les

(a) Παραπλήσιον κιονοκράνῳ κορινθιουργεῖ.

(b) Iis ictæ exanimatæ feræ teneriores ad epulas fiant.

In Elia & Beot. Gaules au rapport de Pauſanias, les Gaulois ſe plaiſoient fort à cette chaſſe, & ils s'y portoient avec d'autant plus d'ardeur qu'elle étoit difficile; car d'un côté cet animal étoit d'une legereté extraordinaire, & de l'autre ſon odorat étoit ſi fin, qu'il ſentoit de fort loin les approches des hommes, s'échappoit auſſitôt & ſe retiroit dans le fort des bois, où il étoit à *Ibid.* couvert des inſultes des Chaſſeurs. Ce qui fait dire à Pauſanias qu'il n'étoit point au pouvoir de l'homme de prendre un Elan, quand on n'en vouloit qu'à lui ſeul. (*a*) C'eſt pourquoi les Gaulois, pour ne point manquer leur chaſſe, entouroient un eſpace de mille ſtades; (*b*) & s'avançant ainſi tous enſemble, en gardant chacun leur rang, ils prenoient toutes les bêtes qu'ils avoient enveloppées, ſur-tout l'Elan; à moins qu'il n'eût quelque fort ou taniere, où il pût ſe retirer, & qui le dérobât aux yeux des Chaſſeurs. Qu'au reſte les Gaulois n'avoient que ce ſeul moyen de le prendre. (*c*) Les Grecs, ajoûte l'Hiſtorien, appellent l'Elan Anthropophage; mais je crois qu'ils le confondent avec le Tigre.

Pauſanias avoit raiſon de croire que les Grecs ſe trompoient: car l'Elan eſt du naturel du Cerf.

Depuis qu'on a défriché tant de vaſtes forêts en *Lib. 6.* Europe, l'Elan ne ſe trouve plus gueres à préſent que vers le pole aux pays ſeptentrionaux. Ceſar parle de cet animal, & dit que ſes jambes ſont tout d'une venuë, enſorte que ne pouvant ſe plier, il ne ſe couche jamais, parce qu'il ne ſauroit ſe relever: qu'il

(a) Θηρίων δὲ ὧν ἴσμεν μόνην ἀνιχνεῦσαι καὶ προϊδεῖν οὐκ ἔστιν ἀνθρώπων.

(b) Σταδίων .... χιλίων.

(c) Ἑτέρα γε Ἀλκῆ ἑλεῖν ἐστιν οὐδεμία μηχανή.

eſt

eſt obligé de s'appuyer contre un arbre, quand il veut dormir : que les Chaſſeurs obſervent l'arbre, le déracinent ou le coupent, de maniere qu'il tienne encore tout droit ; afin que venant à plier ſous le poids de l'Elan, il tombe & l'entraîne dans ſa chûte.

Ceſar parle encore du Taureau ſauvage, qu'il nomme Ure, qui étoit & fort gros & fort grand, mais un peu plus petit que l'Elephant ; ſa force & ſa legereté étoient très-grandes ; il ſe ruoit ſur tout ce qu'il rencontroit, ſoit homme, ſoit bête. La Jeuneſſe des Gaules s'adonnoit fort à la chaſſe de cet animal : elle n'acqueroit de gloire & d'honneur qu'à proportion du nombre des Ures qu'elle prenoit ; on en expoſoit les cornes dans les lieux publics ; on les gardoit ſoigneuſement, & on les faiſoit border d'argent pour s'en ſervir dans tous les feſtins d'éclat. *Comm. l. 6.*

Toutes ces ſortes de chaſſes ont fait long-tems les délices des Gaulois & des François, comme il paroît par Gregoire de Tours, & par Fortunat. Ce dernier écrivant à Gonon lui demande agréablement s'il s'occupe à la chaſſe des cerfs, chevreüils, élans, bufles, ours, ânes ſauvages & ſangliers, dont abondoient les Ardennes, & les forêts de Vauge. (*a*) *Greg. Tur. hiſt. lib. x. c. x.*

Je ne ſuis entré dans ce détail que pour faire voir le goût des Gaulois pour la chaſſe des bêtes fauves, & pour en inferer que leur Cernunnos étoit vraiſemblablement le Dieu qu'ils invoquoient avant d'y aller, ſur-tout à celle de l'élan, du daim, du cerf & de l'ure

(a) Ardennæ an Voſagi cervi, capræ, helicis, urſi
Cæde ſagittifera ſilva fragore tonat ?
Seu validi bufali ferit inter cornua tempus ;
Nec mortem differt urſus, onager, aper. *Fortun. l. 7. carm. 4.*

ou taureau ſauvage. Car Cernunnos, entre autres celui de M. de Chezelles, a les cornes d'un veritable élan; c'eſt-à-dire, qu'il porte un bois large, plat & paumé. La tête qu'il tient dans ſa main gauche, eſt auſſi ou celle d'un cabri, ou celle d'un élan, auquel les cornes ne ſont point encore venuës, ou plûtôt c'eſt la tête d'un élan, qui avoit mué & mis bas ſon bois.

Les cornes du Cernunnos de M. Moreau de Mautour ſont des cornes de taureau; car outre qu'elles ſont groſſes & rondes, elles ſe terminent en croiſſant, qui eſt la figure ordinaire des cornes du taureau. Quant aux cornes du Cernunnos de la Cathédrale de Paris, elles ſont affourchies & peuvent être indifferemment d'élan, de daim ou de cerf: au reſte les anneaux qui ſont dans les perches du même Cernunnos, & dans leſquels on veut qu'il y ait du myſtere, ne ſont peut-être que les meules, c'eſt-à-dire, cette eſpece de boſſe, qui eſt ſur le haut de la tête du cerf, élan, &c. d'où ſort ſa rameure ou marrein: mais nous examinerons cela plus ſoigneuſement en un autre endroit.

Il ne faut point oublier que la tête d'élan que tient un Cernunnos, eſt un veritable vœu ou offrande, que les Gaulois Chaſſeurs faiſoient à leur Dieu Cornu. Les Grecs pratiquoient la même choſe: à la fin de leur chaſſe ils ne manquoient point d'appendre à un arbre ou à un pieu à l'honneur de Diane la tête, le pied, ou quelque autre partie de la bête qu'ils avoient priſe.

Schol. Ariſtoph. in Pluto.

Les Romains qui étoient preſque en tout les Sin-

ges des Grecs, ne manquoient pas de les imiter aussi en ce point : de là ces vers de Virgile.

Setosi caput hoc apri tibi, Delia, parvus
Et ramosa Mycon vivacis cornua Cervi. Eclo. 7.

Ovide encherissant sur Virgile appelle tout court *Votif* un bois de cerf ;

.... *Votivi cornua cervi.* Metam. l. 12. v. 211.

Les Gaulois alloient encore plus loin ; car ils faisoient parade des têtes des animaux qu'ils avoient tuez ou forcez, & les attachoient ou arboroient aux portes de leur maison. (*a*) Diod. Sic. l. 5. Casaub. in Strab. l. 4. p. 94.

La couronne en forme de Diadême que porte le même Cernunnos, lui ceint la tête d'une maniere assez particuliere ; qui consiste en ce qu'elle descend jusqu'aux temples & au milieu du front. C'est une des trois manieres dont les Anciens portoient les couronnes. Chez quelques peuples elle portoit seulement sur la partie superieure de la tête : chez d'autres elle descendoit jusqu'aux temples : enfin d'autres peuples la faisoient venir jusqu'au col, & y passoient toute la tête. Schedius de Diis Germ. p. 368.

Je ne dis rien des oreilles longues qu'on donnoit quelquefois à Cernunnos. On n'a qu'à les comparer aux oreilles des Pans, des Faunes, Satyres & autres Divinitez Grecques & Romaines, pour pénétrer les raisons, qu'avoient les Gaulois de les donner aussi à leur Dieu Cornu.

Après tout ce que je viens de dire peut-on révo-

(a) Ἀκρωτήρια ταῦτα ταῖς οἰκίαις κεχειρωμένα θηρία. προσηλῶσιν ὥσπερ ἐν κυνηγίαις τισὶ

quer en doute que Cernunnos ne soit veritablement une Divinité, dont les Gaulois imploroient le secours, quand ils faisoient quelque partie de chasse, sur-tout d'élans, de cerfs, de daims, d'ures, &c. Pour achever de s'en convaincre, on n'a qu'à faire attention que les Gaulois honoroient les Dieux de la chasse d'un culte particulier, comme on le verra dans Ardoïna ou Diane, à laquelle seule ils avoient consacré toute la vaste forêt des Ardennes, dont ils lui faisoient porter le nom. En second lieu on ne doit pas perdre de vûë que le nom & la figure de Cernunnos ont été déterrez dans une Ville, dont la plus grande partie a été bâtie sur la place même, qu'occupoient autrefois les marais & les bois dont elle étoit toute environnée. Ce qui joint aux rapports que nous avons fait voir entre Cernunnos & les bêtes fauves, dont ce Dieu porte le bois, ne permet point de croire de lui, sinon que c'étoit une Divinité champêtre & de Chasseurs.

3°. C'est que les cornes même de Cernunnos, son Diadême, & la tête de l'animal qu'il tient dans sa main, sont toutes marques d'un Dieu de la chasse, comme le justifient plusieurs Dianes représentées, soit en relief, soit sur des Médailles, où l'on trouve tous ces symboles. En particulier le croissant qu'elle a souvent en qualité de Diane Chasseresse, lui a été donné pour les mêmes raisons qu'on a donné des cornes à Cernunnos; & parce qu'il produit le même effet. Du reste la tête de Taureau, c'est-à-dire, ses cornes, étoit le signe de la Royauté: (a) symbole qui se trouve quelquefois repeté dans les Cernunnos;

Suidas in voce ταυρωπός. Euseb. Præ. Evang. l. 1. c. x.

(a) Βασιλείας παράσημον κεφαλὴ ταύρου.

puisqu'il y en a qui ont le Diadême outre les Cornes.

Par là on voit que les Gaulois ne se bornoient pas au culte d'une Divinité femelle, qui présidât à leurs chasses. Ils distinguoient entre les chasses de plaisir, & les chasses périlleuses, qui demandoient de la force & de l'adresse. Ils honoroient Diane pour la premiere espece de chasse, & réservoient Cernunnos pour l'autre, & gardoient ainsi les convenances qu'il peut y avoir entre la nature des deux chasses.

Mais rien ne prouve mieux que Cernunnos présidoit dans les Gaules aux chasses, dont nous venons de parler, que cette Divinité que les Naharvales de Germanie honoroient sous le nom d'*Alces* ou *Alcis*. Tout le monde sait qu'*Alces* veut dire Elan en François. Homere appelle un Lion ἄλξ : il se sert même de ce terme pour exprimer un sanglier : il n'y a point de doute qu'*Alces* ne soit dérivé de ce mot, ou du moins qu'il ne vienne d'ἀλκὴ force, ou de ἄλξις protection. Selon cela l'*Alces* ou *Alcis* des Naharvales étoit le *Cernunnos* des Gaules, qu'ils invoquoient à la chasse des bêtes fauves, pour être garantis de leurs griffes, cornes, dents ou défenses; Car pour ne parler ici que de l'Elan; ses coups sont si rudes, que des pieds de derriere il brise les arbres, & de ceux de devant il perce les chiens, les loups & les Chasseurs d'outre en outre.

Tacit. de mor. Germ.

Odiss. ζ. Iliad. v.

Olaus mag. hist. lib. xi.

On dira peut-être que Tacite qui est le seul Auteur, qui parle de l'Alcis des Naharvales, croit que cette Divinité étoit Castor & Pollux des Romains. (*a*)

(a) Deos interpretatione Romana Castorem Pollucemque memorant .... ut fratres tamen ut juvenes memorantur.

Je répons que soit que Tacite ait bien ou mal expliqué l'*Alcis* des Naharvales, son interpretation loin de faire contre moi, fortifie mon hypothese, & la met dans un plus beau jour. Car selon Tacite *Alcis* étoit aux Germains, ce qu'étoient aux Romains Castor & Pollux; c'est-à-dire, qu'*Alcis* étoit cette Divinité qui présidoit chez les Naharvales aux jeux & aux exercices, qui répondoient au Pugilat & au Cirque des Romains. Les Germains ne savoient ce que c'étoit que Palestres: la chasse & les chevaux leur tenoient lieu de tout cela, au rapport des Historiens & de Tacite même. Il faut donc de l'aveu de Tacite qu'*Alces* ou *Alcis* fût la Divinité des Chasseurs de Germanie, sur-tout de cette partie que les Naharvales habitoient.

Par-là on voit clairement qu'outre la conformité de Religion, de mœurs, de temperament & d'inclination qui étoit si sensible entre les Gaulois & les Germains, *Cernunnos* & *Alcis* se servent mutuellement de preuve l'un à l'autre.



CHAPITRE XXI.

Suite du même sujet. Coliers de Chiens appendus aux cornes de Cernunnos. Des Savans d'Allemagne croyent que Cernunnos est le Dieu Bacchus. Epigramme de l'Empereur Julien sur la boisson des Celtes. M. Eccard paroît n'avoir pas pris la pensée de Julien. Bacchus Dieu du Vin n'étoit pas different de Bacchus Dieu de la Cervoise. Si Cernunnos étoit Bacchus, ce seroit plûtôt Bacchus surnommé Sabazius *&* l'Ancien. *Autre sentiment sur le Dieu Cernunnos. Autorité qui le favorise.*

J'Ai déja dit que des Savans d'au-delà du Rhin avoient proposé un sentiment sur Cernunnos, qui selon eux devoit entraîner tous les suffrages. J'ai promis de l'examiner : & c'est ce que je vais faire après avoir observé que les anneaux enclavez dans les cornes de Cernunnos, & que j'avois dit en passant pouvoir être les meules de la bête, dont il porte le bois, semblent être des couronnes, ou plûtôt des vrais coliers, qu'on appendoit en memoire des bonnes chasses qu'on faisoit, ou en actions de graces des périls qu'on avoit évitez par son secours. Ces coliers étoient ceux des chiens mêmes, que les Gaulois dressoient à ces sortes de chasses; chiens fameux par l'adresse & la force, qu'ils tiroient de la naissance : car ils venoient ordinairement d'un loup & d'une chienne, au rapport d'Aristote & de Pline. Les coliers qu'on leur faisoit porter, étoient assez bien travaillez, &

avoient assez l'air de bracelets, comme on peut s'en convaincre non seulement en comparant ceux dont je parle avec d'autres que je donne ailleurs, mais encore par ce vers de Properce;

Lib. 4. 6. 24. *Atque armillatos colla mollossa canes.*

Ici ces coliers sont des offrandes votives, qui étoient si fréquentes dans l'Antiquité & si connuës de tout le monde, que je crois devoir réserver pour des sujets plus contestez, les preuves qui seroient inutiles dans cet endroit

Les Savans d'Allemagne portent un autre sentiment de nôtre Cernunnos, & ils croyent tous comme de concert que c'est Bacchus, & Bacchus Gaulois. Monsieur de Leibnitz qui a le premier ouvert ce sentiment, se fonde sur les cornes de Cernunnos, qu'on sait avoir été données à Bacchus. Ce » qu'il fortifie de l'Alleman *Hornung*, qui approche » tant, dit-il, de Kernunnos, & qui est le mois de Fé» vrier. Ce nom *du mois*, ajoûte-t-il, venoit apparem» ment de l'usage des Celtes, qui se reposant en hyver, » joüissoient alors de leurs travaux, *&* *bûvant* plus » qu'à l'ordinaire, faisoient honneur à Bacchus & cé» lébroient sa fête; & c'est dans ce mois que tombent » nos Bacchanales.

Préface du Livre *Collectanea Etymologica* de M. Leibnitz. M. Eccard en adoptant presque tout ce que dit M. de Leibnitz, va encore plus loin; car il prétend que le mot Cernunnos a un rapport visible avec l'Anglois *cvvrvv*, *cvvrvvf* qui est la Cervoise ou Biere des Gaulois, qui s'en servoient à la place de vin, & qu'ainsi Cernunnos peut signifier le Dieu de la Cervoise.

voiſe. (*a*) Pour faire voir qu'il ne dit rien ſans preuve, il appelle à ſon ſecours une Epigramme de Julien l'Apoſtat, qui, à l'entendre, met ſon ſentiment dans la derniere évidence.

Τίς ; πόθεν εἶς, Διόνυσε ; μὰ γὰρ τὸν ἀληθέα Βάκχον *Anthol. l. 1. c. 59. n. 5.*

Οὔ σ' ἐπιγιγνώσκω· τὸν Διὸς οἶδα μόνον.

Κεῖνος νέκταρ ὄδωδε· σὺ δὲ τράγον· ἦ ῥά σε Κελτοὶ

Τῇ πενίῃ βοτρύων τεῦξαν ἀπ' ἀσταχύων.

Τῷ σε χρὴ καλέειν Δημήτριον οὐ Διόνυσον·

Πυρογενῆ μᾶλλον· καὶ Βρόμον οὐ Βρόμιον.

C'eſt-à-dire, qui es-tu ? d'où es-tu, Bacchus ? De par le vrai Bacchus je ne te connois point ; & je ne ſache pas qu'il y ait au monde d'autre Bacchus que celui qui eſt fils de Jupiter. Pour lui vraiment, il exhale une odeur de Nectar, & tu ſens le bouc. Seroit-ce point que les Gaulois faute de grappes de raiſins t'auroient fait d'épis ? He bien ! il te faut donc appeller fromentée, ou plûtôt tiſanne d'orge, ou aveinat, & jamais *liqueur* Bacchique.

Le Grec de M. Eccard eſt preſque inintelligible ; ce qui m'a obligé d'avoir recours à l'Anthologie, d'où j'ai tiré la veritable Epigramme de Julien, ſur laquelle j'ai fait la traduction. J'avoüe que je n'ai point traduit litteralement trois mots des deux derniers vers : mais il étoit impoſſible autrement de faire entendre la penſée de l'Auteur. Ces mots ſont, Δημήτειον, πυρογενῆ, & βρόμον : le premier répond au Latin *cerealis*, *triticeus* ; le ſecond ſignifie également *qui eſt né du bled* ou *qui eſt né du feu*. De ces deux ſens le premier ne dit gueres autre choſe que Δημήτειον :

(a) Et dum quoque Cereviſiarium ſignificare ita poteſt.

le second est une épithéte du veritable Bacchus, que Julien n'a jamais eu intention de donner à la boisson dont il s'agit. J'ai eu donc égard au but de l'Auteur ; & le titre de l'Epigramme m'a fourni le terme & la pensée que j'ai employé. Enfin βρόμον qui est le dernier mot, signifie proprement de l'aveine.

Cela posé, il est clair que le terme *Bacchus* a fait prendre le change à M. Eccard; ce mot est pris dans l'Epigramme non pour le Dieu du vin, mais pour le vin même; ce qui est, j'ose dire, trivial non seulement dans la poësie, mais encore dans la prose. C'est ce nom que Julien en gourmet délicat refuse de donner à la boisson, qui tenoit lieu de vin aux Gaulois. En effet Julien a si peu en vûë de rire ni de faire rire aux dépens d'aucune Divinité Gauloise, ni d'opposer Bacchus des Grecs & des Romains à Bacchus des Celtes, que le seul titre de l'Epigramme ne laisse aucun doute là-dessus; Ἰυλιανοῦ Βασιλέως εἰς οἶνον ἀπὸ κριθῆς *Epigramme de l'Empereur Julien sur le vin qu'on fait avec de l'orge.* On ne peut donc tirer de cette Epigramme que les Gaulois ayent eu un Bacchus Cornu & Barbu, & que ce Bacchus Cornu & Barbu ait été Cernunnos. Il semble même que M. Eccard ait senti la fausseté de cette induction, & que pour empêcher de la voir, il ait supprimé à dessein le titre de l'Epigramme.

Mais comment Julien se seroit-il avisé d'opposer Bacchus Dieu du vin à Bacchus Dieu de la Cervoise? Cela suppose que c'étoient deux Dieux essentiellement distincts & differens; ce qui n'est pourtant point, & Julien ne pouvoit l'ignorer, lui qui étoit si instruit de tout le fin & de tout le détail du Polythéïsme; qui se faisoit initier aux mysteres les plus

ſecrets & les plus intimes de tous les Dieux, & qui fit ſervir toute ſon autorité non ſeulement à faire revivre, mais encore à étendre leur culte ſur celui de Jeſus-Chriſt. Le Dieu du vin & le Dieu de la cervoiſe n'étoient donc qu'un ſeul & même Dieu ſous le nom de Bacchus. C'eſt le langage de tous les Mythologues : & afin qu'on ne m'accuſe point d'alterer un dogme capital de la Théologie des Payens, voici un Hiſtorien qui le dit en termes exprès. Jupiter, « dit Diodore de Sicile, ne pouvant empêcher la perte « de Semele, prit l'enfant dont elle étoit enceinte, & « le donna à Mercure. Ce Dieu le porta dans un antre « des environs de la Ville de Nyſe, ſituée entre la Phéni- « cie & le Nil, qui couloit le long de ſes murs. Les Nym- « phes ſe chargerent de la nourriture & de l'éducation du « petit Bacchus. Devenu grand il trouva l'uſage du vin, « & montra aux hommes la maniere de cultiver la vi- « gne. Il fut de même inventeur de la boiſſon qui ſe « fait avec de l'orge, & qu'on appelle cervoiſe. (*a*) « *Diod. Sic. apud Euſ. Præp. Eva. l. 2. c. 2.*

Mais pourſuit M. Eccard, du moins les Gaulois avoient leur Bacchus Cornu & Barbu, & c'étoit *Cernunnos*. Que le Bacchus des Gaulois ait été ou n'ait pas été cornu & barbu, l'Epigramme de Julien n'en dit rien, & quand elle en diroit quelque choſe, on n'en pourroit rien conclure pour *Cernunnos*. En ſecond lieu Bacchus des Grecs & des Romains étoit certainement cornu & barbu : Bacchus des Gaulois n'étoit donc pas different de celui des autres Nations ; ce qui ruine entierement le ſyſtême de M. Eccard, & qui prouve en même tems que Julien n'a jamais ſongé à tourner en

(*a*) Εὑρεῖν δὲ καὶ τὸ ἐκ τῆς κρι- [illegible] μενον ζῦθον.
θῆς κατασκευαζόμενον πόμα τὸ καλού- [illegible]

ridicule le Bacchus des Gaules ; puiſque tout ce qu'il auroit dit contre lui, ſeroit retombé ſur le Bacchus des Grecs & des Romains.

Je ne ſai ſi M. Eccard a bien réfléchi ſur ce qu'il ajoûte, que la grande barbe du Bacchus des Gaules eſt le fondement de la comparaiſon que fait Julien de ce Dieu avec un Bouc. (a) Je ne veux plus mettre en jeu la barbe de Bacchus Grec & Romain, que cette comparaiſon intereſſeroit également, ſi Julien l'avoit faite, mais il ne l'a point faite : & pour s'en convaincre il ſuffit de lire ſon Epigramme avec la plus legere attention.

D'ailleurs Julien auroit-il eu bonne grace de comparer le Bacchus Celtique à un Bouc, à cauſe de ſa barbe, lui qui portoit & faiſoit gloire de porter une
Ammian. l. 22. c. 14. longue *barbe qui reſſembloit à celle d'un Bouc.* (b) Les Gaulois lui auroient-ils paſſé une ſi froide raillerie, & contre la Religion ? N'auroient-ils pas retorqué la comparaiſon contre lui ? Ceux d'Antioche le firent bien ſans que les interêts de leurs Dieux s'en mêlaſſent. Ce qui piqua ſi fort cet Empereur, que le deſir de ſe vanger lui fit compoſer ſon *Miſopogon* ; Satyre ingenieuſe, où en faiſant l'apologie de ſa barbe, il répand à grands flots ſon fiel contre ceux qui lui
Idem ibid. faiſoient la guerre ſur cet article. (c)

Il ſemble que M. Eccard auroit pu dire ſans riſque de ſe tromper, que la comparaiſon de Julien

(a) Ob Myſtacem promiſſum item Bacchum Celticum Hirco comparat.

(b) Barbam præ ſe ferens hircinam.

(c) Quo circa in eos deinceps ſæviens ut obtrectatores & contumaces, volumen compoſuit invectivum, quod Antiochenſe vel Miſopogonem appellavit, probra civitatis infenſa mente dinumerans, addenſque veritati complura.

tombe, non sur la ressemblance d'un Dieu Gaulois avec un Bouc, mais sur la ressemblance de l'odeur de la boisson des Gaulois avec l'odeur forte du bouc. Comparaison juste & sensible, que font encore tous les jours ceux qui boivent de la biere pour la premiere fois, & qui empêche plusieurs personnes de s'y accoûtumer.

Πόμα κατασκευάζουσι ἐκ τῆς κριθῆς. *Diod. l. 5. p. 111.*

On ne sauroit donc tirer aucun avantage de l'Epigramme de Julien, pour prouver ni que les Gaulois avoient un Bacchus barbu & cornu, ni que Cernunnos fût le Bacchus qu'on entend d'ordinaire. Si cependant on s'obstine à vouloir soûtenir que Cernunnos étoit vraiment Bacchus, on sera du moins obligé de reconnoître que ce Bacchus n'étoit point celui auquel on attribuë l'invention du vin & de la biere; mais un Bacchus bien plus ancien, (*a*) « surnommé *Sabazius*, fils non de Semele, mais de Proserpine & de Jupiter; qui avoit le premier introduit « l'usage d'asservir les bœufs au joug de la charruë; « d'où on avoit pris occasion de le représenter avec des « cornes. (*b*) «

« *Apud Euſ. ubi ſupra.*

Il faut l'avoüer, ces derniers traits soûtenus des idées qu'offrent les étymologies & la figure de Cernunnos ne laissent pas de me faire un peu douter si Cernunnos n'étoit point en effet Bacchus *Sabazius*, ou l'ancien. Une espece de tête comme de cabri, que tient un Cernunnos, fortifie mon soupçon: car le bouc étoit consacré à Bacchus. Au reste je ne ferois nulle difficulté de me déclarer entierement pour ce

(a) Ἄλλον Διόνυσον πολὺ τοῖς χρόνοις προτεροῦντα τοῦτον.
(b) Ὃν καὶ πρῶτον βοῦς ἐπιχειρῆσαι ζευγνύειν· ἀφ' οὗ δῆλα καὶ κεράτιον αὐτὸν εἰσάγουσι.

ſentiment, ſi la reſſemblance des cornes de Cernunnos tantôt avec celles d'un élan, tantôt avec celles d'un daim, ici avec celles d'un cerf, là avec celles d'un ure, ne me faiſoit plûtôt pancher à croire que c'étoit un Dieu, dont les Gaulois imploroient l'aſſiſtance, quand ils alloient à la chaſſe des animaux, dont ils lui donnoient les cornes.

M. Baudelot avoit d'abord dit, mais en doutant, que Cernunnos étoit le Dieu Pan: il faut qu'il ait changé de ſentiment: car M. Eccard aſsûre que cet Academicien dans une lettre manuſcrite, s'étoit rangé du ſentiment de M. de Leibnitz, à cela près qu'il tenoit que Cernunnos étoit le Dieu Faune, ſe fondant ſur ſes cornes, & ſur ce que la fête de ce Dieu ſe célébroit au mois de Février. Il eſt difficile de voir la liaiſon de la conſequence avec les principes. Quoi qu'il en ſoit M. Baudelot paroît n'avoir pas ſu profiter de ſes avantages; car il a laiſsé échapper l'autorité la plus forte que l'Antiquité pouvoit lui fournir, pour donner à ſon ſyſtême tout l'air de probabilité dont il eſt ſuſceptible. L'autorité dont je parle eſt un paſſage de Virgile, qui dit que le Dieu Faune étoit particulierement reveré par les *Nautes*, & les Matelots; & que ceux d'entre eux qui avoient été garantis du nauffrage par ſon ſecours, ſuſpendoient leurs habits à un olivier ſauvage, qui lui étoit conſacré.

Forte ſacer Fauno foliis oleaſter amaris
Æneï. l 12. v. 766. *Hic ſteterat*, Nautis *olim venerabile lignum;*
Servati ex undis ubi figere dona ſolebant
Laurenti Divo, & votas ſuſpendere veſtes.

Ces vers joints aux Inſcriptions de la premiere pier-

re de nos Reliefs, ferviroient à accrediter le sentiment de M. Baudelot, si malheureusement les vœux ou offrandes des *Nautes* de Paris ne s'adressoient directement à Jupiter, & s'il ne paroissoit que le culte du Dieu Faune n'étoit gueres établi dans les Gaules.

CHAPITRE XXII.

Autre Dieu Cornu des Gaules.

L'Espéce de Divinité que je donne ici a trop de rapport avec Cernunnos, pour pouvoir me résoudre de la placer ailleurs.

Une belle tête de marbre blanc, qui se voit à Nîmes, représente un jeune Homme parfaitement beau; ses cheveux sont crepez comme les poils d'une toison: il a un front fort chevelu: enfin sur le devant de la tête, un peu au-dessus du front, il lui sort une corne, qu'on prend pour celle d'un Belier. *Gautier hist. de Nîmes.*

Cette Figure a passé jusqu'à présent pour être la tête de Jupiter Ammon ou Hammon; d'autant qu'on figuroit ce Dieu avec des cornes de belier. Cette opinion est du nombre de celles qui n'ont cours, que parce qu'aucune personne entenduë n'a pris la peine de les combattre. Aussi pour peu qu'on creuse & qu'on examine celle-ci, on voit d'abord qu'elle ne sauroit se soûtenir. Jupiter Hammon a toûjours été représenté avec deux cornes recoquillées presque horizontalement, qui lui naissoient tout contre les oreilles, comme au belier. On voit ici le contraire; car outre qu'il n'y a qu'une corne, qui n'est rien moins que recoquillée, elle est seulement un peu recour-

bée en derriere, comme une corne de chevrē; elle naît encore du centre du sommet de la tête. Il est donc bien plus raisonnable de croire que cette tête est celle d'un Dieu, que les Gaulois représentoient avec la corne d'un de ces animaux, qui n'ont aussi qu'une corne disposée & située sur leur tête comme est celle-ci; tels que sont les taureaux, vaches, chevaux, ânes, chevres, daims, &c. qu'on voit encore dans les Indes.

Au reste il n'est pas si difficile de trouver l'animal dont on faisoit servir la corne à relever la tête de la Divinité de Nîmes; puisque Cesar même nous assûre qu'il y avoit dans les Gaules, sur-tout dans la vaste forêt d'Hercinie une espece de bœuf, qui avoit l'allure d'un cerf; mais il n'avoit qu'une corne, qui lui sortoit du milieu du front en égale distance des oreilles. (*a*) Il ajoûte que cette corne étoit un peu plus longue & un peu plus droite que celle des bœufs ordinaires. (*b*) Tout cela se trouve dans la corne du Dieu que nous donnons; elle n'a point le tour des cornes des bœufs domestiques, elle s'éleve presque tout droit, & ce n'est que sur l'extrémité qu'elle se recourbe un peu.

Bel. Gall. lib. 6. ante fin.

Après tout ce que j'ai dit en général un peu plus haut, & ce que je viens de remarquer en dernier lieu, je ne fais pas difficulté de croire que cette tête cornuë ne soit celle d'un Dieu de la classe de Cernunnos; c'est-à-dire, qui étoit destiné à recevoir les vœux des Gaulois, afin qu'il lui plût les mettre à

(a) Et bos cervi figura, cujus à media fronte inter aures unum cornu existit.

(b) Excelsius magisque directum iis quæ nobis nota sunt cornibus.

couvert

couvert des insultes des bœufs, dont j'ai fait la description d'après Cesar, & favoriser leur chasse, quand ils alloient exprès attaquer ces animaux dans leur fort.

Je finis mes remarques sur les Dieux Cornus des Gaules, en observant que les Romains avoient aussi des Dieux qui n'avoient qu'une corne issante, du haut du front, mais avec une barbe & un visage avancé en âge; tels sont ceux qui sont représentez sur les Médailles des familles Julia, Pinaria, Junia, & sur une Médaille de Cornuficius. *Academ. Inscrip. t. 3. p. 208.*

CHAPITRE XXIII.

Explication de la derniere face de la troisiéme pierre. Précautions concertées, que les Druïdes prenoient pour recevoir l'œuf Anguinum. *Systême des Egyptiens, d'Orphée, & apparemment des Gaulois touchant la création du monde.*

LE dernier côté de la troisiéme pierre représente un homme nud attentif à mesurer un coup qu'il veut porter à un serpent, qui s'éleve droit sur sa queuë, & qui est prêt à s'élancer sur lui. L'Inscription qui est sur le bord de la pierre est composée de ces lettres fugitives SE VI RI ƆS. Sur quoi l'on peut faire ces remarques; premierement que la ligne perpendiculaire qui vient après l'R, n'est peut-être que le jambage d'une lettre, dont les autres parties sont effacées. 2°. Que l'espace effacé entre RI & ƆS est d'un peu plus de deux lettres. Si de ces remarques on veut passer à l'explication, je crois qu'on peut regarder la

premiere syllable, comme l'abregé du mot *Senanus* ou *Senani.* La syllabe d'après est un mot Gaulois qui s'est conservé dans l'Armorique & dans la Province de Gales, où il signifie un *œuf.* Enfin les autres lettres tant celles qui restent, que celles qu'on supplée à la place de celles qui sont effacées, sont peut-être l'imperatif du verbe *Receo* ou *Recevet*, qui signifie *Recevoir:* & sur ce pied le sens de l'Inscription seroit *Druïdes Recevez l'Oeuf.*

Ce n'est là tout au plus qu'une conjecture ; mais cette conjecture a rapport aux Figures qui sont gravées sur cette pierre : pour s'en convaincre il faut rappeller ce que j'ai dit autre part, qu'il y avoit dans les Gaules une espece d'œuf, que les Druïdes avoient mis en grand'vogue: ils disoient qu'il étoit formé de la salive ou bave des serpens, & de l'écume qui sortoit de leur corps, quands ils s'assembloient en été ; qu'ils s'entrelaçoient & formoient tous un peleton. Quand l'œuf étoit formé, les serpens l'élevoient en l'air & l'y soûtenoient par la force de leurs sifflemens ; les Druïdes qui étoient attentifs à ce qui se passoit, épioient le moment qu'il alloit tomber, & le recevoient dans un *Sagum*, avant qu'il touchât à terre. Précaution necessaire, moins pour empêcher l'œuf de se casser, que pour lui conserver toutes les vertus qu'il renfermoit. Le Druïde qui l'avoit reçu, prenoit sur le champ la fuite monté sur un cheval fort leger, pour échapper à la poursuite des serpens, qui ne manquoient jamais de courir après lui, jusqu'à ce qu'ils trouvoient une riviere qui leur fermât le passage.

Ces dernieres circonstances sont assez bien expri-

mées ſur la pierre : le Druïde qui a reçu l'œuf s'enfuit : il eſt nud, parce que le ſaïe dont il étoit couvert, ſert à garder & à conſerver l'œuf : preſſé par un ſerpent qui le ſerre de près, & qui eſt prêt à s'élancer ſur lui, il fait face & tâche de lui porter un coup violent. Le cheval ne paroît pas, ſoit qu'il ne fût ſculpé que ſur la moité inferieure de la pierre, ſoit que l'agilité & la vigilance du ſerpent n'ait point donné le tems au Druïde d'en prendre un & de s'échapper ; ou enfin que le Sculpteur n'ait point trouvé aſſez d'eſpace pour le repréſenter.

S'il m'eſt permis de dire ſimplement mon avis, j'avoüerai de bonne foi, qu'il y a lieu de ſoupçonner que Pline a ſeulement rapporté les dehors dont les Druïdes enveloppoient le myſtere de l'œuf de ſerpent. Or comme je l'ai dit autre part, ces Philoſophes ne s'expliquoient jamais que par énigmes ; ainſi il eſt vraiſemblable que cet œuf, & ce qui fait le merveilleux de ſa production, avoit rapport à quelque dogme capital, que Pline n'avoit point pénétré. Si cependant au tems de cet Auteur, tout le myſtere de l'œuf en queſtion conſiſtoit uniquement dans ces dehors, il eſt toûjours à préſumer que les Druïdes d'alors avoient bien varié, & bien déchu de leurs Prédéceſſeurs. Il eſt vrai qu'on ne ſauroit dire préciſément en quoi les derniers s'écartoient des premiers. On eſt pourtant fondé à croire que la doctrine de ceux-ci rouloit à peu près ſur celle des Phéniciens & des Egyptiens, que je vais décrire en peu de mots.

Laërt. in Proœm.

Les Egyptiens appelloient *Cneph* l'Etre ſuprême, qui a fait le monde ; ils lui donnoient à la verité

Euſeb. Prep. Evang. l. 1.

c. x. & l. 3. c. xi. quelquefois une figure humaine, mais le plus souvent ils le représentoient avec les Phéniciens toûjours en serpent, dont la tête ressembloit à celle d'un Epervier. De la bouche de Cneph, disoient-ils, est sorti un œuf, d'où est éclos le Dieu *Phta*, qui est le Vulcain des Grecs: & cet œuf étoit le monde, à la Divinité duquel on consacroit une Brebis en memoire du lait, qui avoit servi de boisson aux premiers hommes du monde.

Athenagore dans son Apologie pour la Religion Chrétienne, rapportant le sentiment d'Orphée sur
„ la création, dit que ce Poëte-philosophe faisoit
„ l'eau principe de toutes choses; que de l'eau s'étoit
„ formé le limon; (*a*) que de l'eau & du limon é-
„ toit né un Dragon qui avoit une tête de Lion; que
„ cet animal entre la tête & le corps, portoit gravée l'ima-
„ ge du Dieu qu'on appelle Hercule ou *Chronus*; que
„ cet Hercule avoit engendré un OEUF d'une grosseur
„ extraordinaire; (*b*) que cet Oeuf étant bien plein,
„ celui qui l'avoit engendré l'avoit partagé en deux,
„ & avoit décerné que la partie superieure seroit le
„ Ciel, & l'inferieure la Terre. Plutarque entre dans le
„ systême d'Orphée, ajoûtant que la Théologie des
„ Anciens rapportoit à cet Oeuf la priorité de tems &
„ le germe de toutes les créatures. (*c*)

Il paroît que toutes ces hypothéses differentes n'en faisoient qu'une au commencement, & que leur diversité n'est venuë que du défaut attaché au mensonge, qui ne sauroit se soûtenir dans ses principes. Mais

(a) Ἰλύς.
(b) Ὑπερμέγεθες ὠόν.
(c) Ἀλλὰ καὶ συλλαβὼν ἅπασαν αὐτῷ τὴν ἁπάντων ὁμοῦ πρεσβυγένειαν ἀνατίθησι.

croiroit-on bien que cette Hiſtoire fabuleuſe de la création du monde, eſt fondée ſur la véritable Hiſtoire de la création exposée par Moyſe dans la Géneſe? Un ſeul mot de ce ſaint Legiſlateur mal entendu a donné lieu à cet aſſemblage monſtrueux d'extravagances. L'Eſprit de Dieu, dit Moyſe, étoit porté ſur les eaux. (*a*) Le terme Hébreu qui eſt traduit par *ferebatur*, ſignifie ſelon quelques-uns, l'action d'un oiſeau qui remuë les aîles, lors, par exemple, qu'il veut exciter ſes petits à voler. D'autres ſoûtiennent qu'en Syriaque il ſignifie couver des œufs, & que Moyſe s'en eſt ſervi pour marquer que le S. Eſprit donnoit la chaleur, le mouvement, la forme & la vie à toutes choſes.

Voyez le P. Calmet Préface ſur la Géneſe, p. xix.

Voyez ſon Comment. ſur la Gen. pag. 5.

Ambro. hexaëm.

Voilà le fondement de cet Oeuf principe de toutes choſes ſelon les Egyptiens, ſelon Orphée & apparemment ſelon les Gaulois. L'idée d'incubation, d'aîles, de vol, &c. a donné lieu d'imaginer un œuf anterieur à quelque poule ou oiſeau que ce ſoit. (*b*) Ce qui acheve de perſuader que toute cette Fable eſt forgée ſur la verité contenuë dans l'Ecriture; c'eſt ce Limon, cette Image de Dieu, dont il eſt parlé dans les deux endroits; c'eſt encore l'Oeuf ſorti de la Bouche de Cneph, ce qui n'eſt autre choſe que l'Univers créé par l'efficace de la parole toute-puiſſante de Dieu. Enfin Cneph partageant l'Oeuf en deux parties, qui forment l'une la Terre, & l'autre le Ciel, c'eſt une falſification évidente de la doctrine contenuë dans ce Verſet de l'Ecriture; Dieu dit en-

Plutar.

Geneſ. c. 1. 6.

(a) Spiritus Dei ferebatur ſuper aquas.

(b) Ὀρφικὸς καὶ ἱερὸς λόγος οὐκ ὄρνιθος μόνον τὸ ὠὸν ἀποφαίνει πρεσβύτερον, &c.

» core, que le Firmament ſoit fait au milieu des eaux ;
» & qu'il ſépare les eaux d'avec les eaux.

Je borne mes explications à celles de ces trois pierres : les étendre aux autres ſeroit une entrepriſe auſſi temeraire qu'infructueuſe. Les Reliefs en ſont trop biſſez pour pouvoir même former des conjectures raiſonnables, ni s'aſsûrer de ce qu'ils repréſentent ou ne repréſentent point. Et quand il arriveroit qu'on rencontreroit par hazard la verité, il n'y auroit jamais de fondement legitime à le ſuppoſer avec une certitude, qui excluë toute autre explication.

Fin du troiſiéme Livre.



LIVRE



LA RELIGION DES GAULOIS.

Tirée des plus pures ſources de l'Antiquité.

LIVRE QUATRIE'ME.

Des Dieux Gaulois de la ſeconde Claſſe. Saturne, Vulcain, Volianus, Bacchus, Teleſphore, Circius, Cybele, Proſerpine, Ardoina, Oracle de l'Iſle de Sain, Nehalennia, Iſis, Onuava, les Déeſſes Maires, Villes Déïfiées, &c.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on doit entendre par les Dieux Gaulois de la ſeconde Claſſe.

CE n'eſt pas tout-à-fait dans le ſens des Mythologues, que j'appelle Dieux de la ſeconde claſſe les Dieux, dont je dois traiter dans le Livre ſuivant. Telle eſt la nature de la Religion des

Gaules, de s'écarter presque toûjours des routes ordinaires. Par les Dieux de la premiere Classe la Mythologie entend les Dieux principaux, les Dieux superieurs, ou les Dieux des grandes nations, c'est-à-dire, ceux qui étoient reconnus, ou qu'on croyoit être reconnus de toutes les nations. Leur nombre étoit fixé à douze, & ils composoient le Conseil suprême de Jupiter ; ce qui les faisoit appeller Dieux *Consentes;* les voici tous compris dans deux vers d'Ennius.

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars;
Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Le reste des Dieux étoit donc dans la seconde classe; on les qualifioit de Dieux des moindres nations; parce qu'ils n'étoient souvent honorez que de quelque peuple, ou dans une seule Province ou Ville, ou autre lieu encore moindre.

Dans la Religion des Gaulois, ce n'est pas tout-à-fait la même chose. Par les Dieux de la premiere classe, on entend ceux dont le culte avoit été d'abord établi; & qui étoit comme la base de toute la Religion; & c'est de ces Dieux seulement dont nous avons parlé dans les Livres précedens.

Au contraire les Dieux de la seconde classe étoient ceux que les Gaulois avoient introduits ou inventez, plus tard à l'instar des Divinitez des autres nations. Le culte n'en avoit été d'abord introduit qu'en second; mais il avoit pris insensiblement le dessus, jusqu'au point d'aller de pair avec celui des Grands Dieux, & même de l'éclipser, ou de le faire oublier.

Après cet éclaircissement, il ne faut point être surpris de trouver dans la seconde classe des Dieux Gau-

lois Saturne, Vulcain, Junon, Diane, Ceres & autres grands Dieux, selon le langage des Romains. Au reste l'ordre que je tiens dans cet Ouvrage, est de parler d'abord des Dieux, & ensuite des Déesses. Ce qui me paroît tout conforme au genie de nos Peres. Après tout, il importe fort peu en quel ordre on range les Dieux des Gaulois; pourvû qu'on n'en passe aucun, ni rien de ce qui sert à les faire connoître : sans compter qu'on est fort embarrassé quelquefois sur le rang qu'on doit donner à certaines Divinitez, couvertes de tenebres ou de mysteres; ensorte qu'après même avoir bien balancé toutes choses, on n'est jamais satisfait du parti qu'on a pris.

CHAPITRE II.

Saturne. Victimes humaines offertes à Saturne dans les Gaules : Toutes dans un âge de puberté. Les Druïdes tenoient que Saturne étoit enfermé dans une des Isles voisines d'Angleterre.

IL est certain que les Gaulois honoroient Saturne, & qu'ils lui offroient des victimes humaines en sacrifice. Denis d'Halicarnasse après avoir dit que les anciens, entr'autres les Carthaginois, avoient coûtume d'immoler des victimes humaines à Saturne, ajoûte que cela se pratiquoit encore de son tems dans les Gaules (*a*). S. Augustin en refutant Varron, dit d'après lui la même chose, & les paroles de Varron qu'il rapporte, nous apprennent que les

Hist. lib. 1.

De civit. l. 7. c. 19.

(*a*) λέγουσι δὲ καὶ τὰς θυσίας ἐπιτελεῖν τῷ Κρόνῳ.... καὶ παρὰ Κελτοῖς εἰς τόδε χρόνου γίνεται... ἀνδροφόνους.

Gaulois n'offroient point à Saturne des enfans comme les Africains, mais des hommes faits (*a*). Et la raison pourquoi les Gaulois au rapport de Varron, n'immoloient à Saturne que des hommes faits, c'est que le regardant comme Dieu de l'agriculture, & comme le principe de toute semence, ils croyoient ne pouvoir mieux l'honorer en cette qualité, qu'en lui immolant des hommes, comme la plus noble de toutes les semences; *quia omnium seminum optimum est genus humanum.* A ces témoignages on peut ajoûter celui de Ciceron, qui assure qu'on rendoit en Occident de grands honneurs à Saturne, *Saturnum vulgo maxime ad occidentem colunt.* Les Gaules sont à l'occident de Rome; ainsi c'est principalement des Gaules que Ciceron doit être entendu, quand il parle d'occident.

Lib. 3. de nat. deor.

Plutarque dans son Traité de la cessation des Oracles, introduit un certain Demetrius, qui assûre avoir été à la suite d'un Empereur qu'il ne nomme point dans une de ces Isles, qui sont autour de l'Angleterre, & qui étoient alors entiérement desertes, ou habitées seulement par des Druïdes ou Druïdesses; où il lui fut dit que Saturne étoit enfermé dans une Isle fort proche, où il dormoit gardé par Briarée; que son sommeil lui tenoit lieu de chaînes, & qu'il avoit autour de lui plusieurs Genies pour le servir & lui tenir compagnie (*b*).

L'Empereur Claude.

Cette fable revenoit à je ne sai quelle créance des anciens, qui disoient d'après Hesiode & Homere,

(*a*) Deinde ideo dicit (*Varro*) à quibusdam pueros ei (*Saturno*) solitos immolari, sicut à pœnis, & à quibusdam etiam majores, sicut à Gallis.

(*b*) Πολλοὺς δὲ περὶ αὐτὸν εἶναι δαίμονας ὀπαδοὺς καὶ θεράποντας.

que Jupiter ayant depossedé Saturne, l'avoit relegué dans les enfers où il le tenoit enchaîné. Lucien parlant de cette prétenduë captivité, dit que c'étoit une méchante allegorie, inventée pour expliquer le cours lent & tardif de la planete de Saturne dans l'immensité de l'air, qu'on prenoit pour l'abyme des enfers. *Lucia Saturn. & alibi.*

Voilà à peu près toutes les lumieres que l'Antiquité nous fournit sur le culte de Saturne dans les Gaules: surquoi on peut faire deux petites réflexions; l'une regarde le tems que florissoit ce culte; l'autre a pour objet l'idée que les Gaulois avoient de Saturne même. La premiere fait sentir que Saturne étoit honoré de nos peres, avant qu'ils fussent soumis aux Romains. Par la seconde, on voit bien que les Gaulois pensoient de Saturne, à peu près comme les Grecs & les Romains; ce Dieu, disoient-ils, ayant été chassé du Ciel ou de Crete, se retira en Italie chez Janus, « auquel il apprit l'agriculture. Retraite qui fut la source « de tant de biens; que les Poëtes pour en éterniser la memoire, ont donné le nom de siécle d'or, au tems que Saturne fit son séjour en Italie.

CHAPITRE III.

Culte de Vulcain dans les Gaules.

IL falloit peu de chose aux anciens pour avoir occasion d'établir, d'introduire le culte de quelque divinité: tantôt c'étoit la naissance imaginaire, ou réelle de la divinité; tantôt le séjour qu'elle avoit fait en quelque endroit: ici c'étoit un songe; là c'étoit un bienfait qu'on croyoit, ou qu'on supposoit en

avoir reçû. En un mot le déreglement du cœur & de l'esprit humain, ingenieux à s'aveugler, ne manquoit jamais de prétextes pour colorer des excès que la raison combattoit.

Sur ces principes l'adresse des Gaulois à mettre en œuvre les métaux, & à faire des ouvrages curieux & utiles, où le secours du feu étoit nécessaire, leur avoit été un motif pressant de prendre Vulcain pour un de leurs Dieux : peut-être pour lui réferer la gloi-
l. 34. c. 17. re de l'invention ; car Pline remarque qu'ils avoient les premiers trouvé l'art d'étamer si proprement les vaisseaux de cuivre, qu'on ne pouvoit guere les discerner des vaisseaux d'argent ; & qu'ils avoient porté la perfection de cet art jusqu'à vernisser avec de l'argent les harnois des chevaux, & l'attelage des chars (*a*).

C'est aussi de cet art des Gaulois, & de cette invention que parle Philostrate, quand il dit que les
Icon. l. 1. Venat. Barbares qui habitoient l'ocean, enduisoient fort délicatement d'or, d'argent & d'autres couleurs, le cuivre sortant rouge du feu, ensorte que tout ne faisoit qu'un seul corps solide, & un mélange d'émaux excellens.

Les Gaulois donc reconnoissoient la divinité de Vulcain, & lui donnoient place parmi leurs autres Dieux. Les monumens qui le representent, & qui sont venus jusqu'à nous sont rares. La seule figure entiere que nous en ayons, est sur une des quatre faces d'un Autel trouvé dans l'Eglise de Nôtre-Dame

(*a*) Plumbum album incoquitur æris operibus Galliarum invento, ita ut vix discerni queat ab argento, eaque incoctilia vocant. Deinde & argentum incoquere simili modo cepêre, equorum maximè ornamentis, jumentorumque jugis.

de Paris. Ce Vulcain est tout semblable aux Vulcains Romains, l'attitude, l'habit, ses tenailles, son marteau, son bonnet de Cyclope ou de forgeron. On peut conjecturer de là, que les Gaulois auroient pris des Romains la maniere de le representer. Il est bien vrai qu'il y a quelque petite différence dans les bonnets des uns & des autres; que celui de Vulcain Gaulois semble être un bonnet Phrygien, au lieu que celui des Vulcains d'Italie, est fait comme un de nos bonnets de nuit. Mais cela ne nous doit point arrêter.

La seule chose qu'il faut remarquer avant de finir ce Chapitre, c'est que le culte de Vulcain étoit très-ancien dans les Gaules; puisque plus de deux cens ans avant Jesus-Christ les Gaulois ayant déclaré la guerre aux Romains, pour réparer les pertes qu'ils avoient faites auparavant en deux differentes guerres, leur Roy Viridomarus fit vœu de consacrer à Vulcain toutes les armes des ennemis. Mais le succès ne répondit point à son zele ni à sa pieté. Viridomarus fut défait, & tué de la main même du Consul Marcellus, son armée fut mise en déroute, & les armes des Gaulois furent portées en triomphe dans la Ville de Rome, & appenduës au Temple de Jupiter Feretrien (*a*).

Plutar. in Marcel.

Flor. l. 2. c. 4.

Flor. ubi sup.

(*a*) Viridomaro Rege Romana arma Vulcano promiserant (*Galli*); aliorsum vota ceciderunt: occiso enim Rege Marcellus tertia post Romulum patrem Feretrio Jovi arma suspendit.

CHAPITRE IV.

Du Dieu Volianus. Divers ſentimens ſur ce Dieu : ſelon les uns, c'eſt Belenus ou Apollon, ſelon d'autres c'eſt Noë, &c. Réfutation de ces ſentimens. Apollon & le Soleil étoient deux Divinitez differentes dans le culte civil. Il y a plus d'apparence que Volianus étoit Vulcain.

NOus ne connoiſſons le Dieu Volianus, que par une inſcription qui eſt à Nantes ; le marbre ſur lequel elle eſt gravée en caracteres Romains, a quatre pieds trois pouces de longueur ſur quinze pouces de hauteur. Elle fut trouvée en 1580. dans les démolitions d'un ancien mur de la Ville, proche de la Porte de S. Pierre, & tranſportée dans la cour de l'Hôtel de Ville. M. de Cornullier chargé de la direction des bâtimens publics, en qualité de Treſorier de France & grand Voyer, fit placer ce marbre dans la galerie neuve, conſtruite par ſes ſoins en 1606. où il ſe voit à préſent, & ſur lequel on lit :

NUMINIB. AUGUSTOR.
DEO VOLIANO
M. GEMEL. SECUNDUS. ET C. SEDAT. FLORUS
ACTOR. VICANOR. PORTENS. TRIBUNAL
CM. LOCIS EX STIPE CONLATA POSUERUNT.

Gruter avoit donné cette inſcription, mais non pas auſſi correcte que l'Auteur de l'Hiſtoire de Bretagne, & M. Moreau de Mautour, ſur leſquels je l'ai copiée.
» Il eſt à préſumer, dit le premier, que ce Tribunal
» *Actorum Vicanorum Portenſium*, étoit le Siége deſtiné à juger

à juger les affaires des Marchands, comme qui diroit « les affaires du Consulat. Que les deux lettres C M « sont mises pour *communibus*, & que les mots *ex stipe* « *conlata*, font voir que tous les Marchands contribue- « rent à l'érection de ce Tribunal. On conviendra, ajoû- « te-t-il, que ce Dieu Volianus étoit le même Dieu que « le Soleil (*a*), quand on fera reflexion au peu de diffé- « rence qu'il y a entre Volianus & Belenus. Or Belenus « étoit le même que le Soleil, comme on le peut voir « dans Herodien l. 8. dans les inscriptions des Autels « de Belenus d'Aquilée, que l'on conserve à Venise & « dans les Professeurs d'Ausonne; & toutes ces preu- « ves se trouvent ramassées dans le Livre de Schedius, « *de Diis Germanis* p. 112. «

M. de Mautour qui a fait un Commentaire sur presque tous les mots dont l'inscription est composée, remarque que les deux lettres *C M* signifient ou *cum*, ou *commune maritimis*; & traduit ainsi l'inscription, non à la lettre, mais dans le sens le plus intelligible.

SOUS LES *Auspices des* DIVINITEZ *qui président à la conservation* DES EMPEREURS, *&* A L'HONNEUR DU DIEU VOLIANUS MARCUS GEMELLUS SECUNDUS ET CAIUS SEDATUS FLORUS RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS IMPOSE'ES SUR *les Habitans de* CE PORT, *& sur les Marchandises de mer qui s'y trafiquent*, ONT FAIT CONSTRUIRE DES DENIERS DESDITES CONTRIBUTIONS, CE LIEU *destiné* POUR Y RENDRE LA JUSTICE COMMUNE *à tous les environs*, ET L'ONT CONSACRE' *avec toutes les appartenances.*

(a) Le P. Bertaud de l'Oratoire a fait une dissertation sur le mot *ara*; où il s'étend fort sur le Dieu Volianus; & croit que c'étoit Belenus. *Grevius antiqu. Rom.* t. *6.*

Sans examiner si *Actores Vicanorum Portensium*, étoient les Receveurs des impositions sur le Port, sur les marchandises, &c. que je croirois plûtôt avoir été ce qu'on appelle à Paris Juges-Consuls, à Lion Juges-Conservateurs, & ailleurs Prieurs & Consuls de la Bourse commune des Marchands ; je tiens que les deux lettres C M ne sont qu'un mot abregé ; le peu de distance qu'il y a de l'une à l'autre, rend quasi la chose inconteſtable ; & ce mot est *cum* qui fait un fort beau sens.

Quant au Dieu Volianus, M. de Mautour rapporte plusieurs sentimens, dont il combat les uns, & propose les autres sans oser trop fonder sur aucun ; voici ce qu'il dit des derniers.

» On pourroit juger avec plus de vraisemblance, que » le Dieu Volianus n'étoit autre qu'Apollon, ou le So- » leil qu'on appelloit Belus ou Belenus du mot Grec » ἥλιος ; que de Belenus on a composé le nom de Bolia- » nus, & qu'enfin par le changement du B en V, on » a formé Volianus.

» Cette opinion se trouve appuyée sur une dissertation » que M. Spon a donnée sur un marbre antique, qui re- » présente en relief deux Divinitez Syriennes, pag. 61. » de ses Recherches. Les anciens, dit-il, ne nous expli- » quent pas bien quelle Divinité étoit Belus. Hesy- » chius croit que le Ciel ou Jupiter & le Soleil étoient » appellez Bela. S. Jerôme & S. Isidore jugent que Sa- » turne fut appellé Belus. Herodien dans la vie de Ma- » ximien assûre que les habitans de la Ville d'Aquilée » adoroient le Soleil, sous le nom de Belés : quelques » MSS & quelques inscriptions de marbre l'appelloient » Belinus & Belenus.

Lege, Maximin.

Lege, Belis.

« Si l'on peut donc considerer Volianus, Belenus & Apollon, comme la même Divinité, il est naturel de croire que c'étoit une de celles qui faisoient autrefois l'objet du culte des Gaulois, ainsi que Jupiter & Mercure qu'ils adoroient sous les noms de Taramis & de Theutatés.

« Les peuples *Nannetes* voisins de Vannes vers l'embouchure de la Loire, faisant partie de ceux qui contracterent une alliance pour s'opposer à Cesar, comme il est dit dans le troisiéme Livre de ses Commentaires, pourroient avoir reconnu Apollon ou le Soleil, sous le nom de Belenus ou Volianus, pour leur Divinité tutelaire.

« Il y auroit encore une autre opinion, qui ne manqueroit point de fondement pour établir que Volianus seroit le même que Janus ou Noë sous son nom: si on a recours à la Langue Hebraïque, on trouvera par rapport à l'étymologie de Volianus, que ce nom est composé de *ol* ou *vol* tiré du verbe *Bala*, qui signifie vieux ou vieillir, étant joint avec le nom Hebreu Jana, qui vient de *jain*, c'est-à-dire, planter la vigne : on concluroit que le vieux Jana ou Janus n'est autre que le Patriarche Noë, auquel on a donné le surnom de *Janus* le vieux ou *vol Janus*, à cause de son extrême vieillesse, qui a surpassé celle des hommes restez après le deluge.

« C'est pour cette raison que quelques uns ont appellé Janus le pere de tous les Dieux, & que Juvenal en parlant de lui a dit dans ses Satyres ;

Dic mihi nunc, quæso, dic antiquissima rerum.
Respondes hic, Jane Pater.

« Quelques Auteurs comme Seldenus & autres,

» conviennent de l'uniformité de Janus avec Noë, & » qu'il a été nommé le vieux, pour le diſtinguer de » ceux auſquels le même nom de Janus a été attribué.

» Pour confirmer que les anciens habitans de Nan- » tes ont pu adorer Noë ſous le nom ou le titre de Vo- » lianus, on rapportera ce qu'en a avancé Conradianus, » Evêque de Saliſberi Liv. 4. de ſa deſcription de l'une » & l'autre Bretagne imprimée à Londres : *Nannetis* » *verò ad Ligerim Noë ſub Voliani nomine in famoſiſſimo* « *apud Gallos templo advectus & adhibitus fertur.*

» A toutes ces remarques j'en ajoûterai une autre, » dont m'a fait part l'obligeant Magiſtrat de Nantes, » qui m'a envoyé l'inſcription. Il m'a mandé qu'il avoit » en ſa poſſeſſion un ancien Manuſcrit en velin, de la » vente des Livres du Château de Machecou, apparte- » nant à feu M. le Duc de Leſdiguieres, & qui aupa- » ravant avoit été tiré des archives du Château de Vi- » tré. Il eſt fait mention dans ce Manuſcrit, que l'on » avoit autrefois adoré en Bretagne le Dieu Boulianus, » & qu'on lui faiſoit des ſacrifices ſolemnels dans ſon » Temple trois fois chaque année, par le miniſtere de » douze Druïdes. Que l'image de ce Dieu avoit trois » faces, & étoit aſſiſe ſur un globe, où étoient gravées » trois lettres grecques A. N. Ω. pour déſigner le com- » mencement, le milieu & la fin. Ce qui a donné lieu » à quelques-uns de croire, que l'on réveroit ancien- » nement en Bretagne le Dieu Trin. Si ce qui eſt rap- » porté dans ce Manuſcrit étoit appuyé d'ailleurs d'au- » toritez & de monumens averez, cela produiroit une » troiſiéme opinion ſur le ſujet du Dieu Volianus nom- » mé dans l'inſcription.

Le ſentiment qui fait de Volianus Belenus, n'eſt

fondé que sur je ne sai quel rapport de lettres si éloigné, qu'il révolte à l'instant. Quant à ce qu'on ajoûte que Belenus étoit le Soleil au rapport de Schedius; n'en déplaise à ceux qui le citent, Schedius n'est point un guide qu'on puisse toûjours suivre avec sûreté. Les inscriptions d'Aquilée de concert avec Herodien, portent que Belenus étoit vraiment Apollon, sans dire un seul mot du Soleil. Il est bien vrai qu'à prendre la chose physiquement, Apollon & le Soleil étoient un même Dieu; mais quand on vient à leur culte, on trouve que l'Antiquité les a toûjours distinguez, & en a fait deux diverses Divinitez.

Ainsi Lucien faisant le recit de l'adultere de Mars & de Venus, & racontant de quelle maniere l'un & l'autre avoit été pris au rets, qu'avoit tendu Vulcain; Lucien, dis-je, introduit Mercure qui informe Apollon de tout le mystere, & qui dit sur-tout que le Soleil avoit été assez officieux pour avertir le mari de l'infidelité de sa femme. *Dial. Deor. Apol. & Merc.*

Or si le Soleil & Apollon eussent été une même Divinité dans le civil, Apollon n'auroit pû ignorer une chose que le Soleil avoit sçuë avant tout autre.

Je ne rapporterai que cette seule autorité; parce que D. Montfaucon & M. del Torré en ont apporté tant d'autres pour l'évidence de cette verité, que je tomberois dans des répetitions ennuyeuses, si je voulois reprendre une matiere, que ces Auteurs ont traitée à fonds, & même épuisée.

Ce que je dis, n'est point pour nier que Belenus ou Apollon chez quelque nation, n'ait quelquefois été pris pour le Soleil: mais pour faire sentir en passant que de ce que Belenus étoit Apollon, on n'en

pouvoit pas conclure aussi-tôt, qu'il fût aussi le Soleil. Et quand même on opposeroit que Schedius auroit prouvé le contraire pour quelque pays; il resteroit toûjours à démontrer, que cela étoit ainsi dans les Gaules. Et c'est peut-être ce à quoi il n'a jamais songé; ou du moins, ce dont nous n'avons nulle preuve.

Si l'on vouloit tant que Volianus fût le Soleil, il y avoit moins d'inconvenient de dire que c'étoit Mithras : puisqu'en effet, ce Dieu étoit pris dans les Gaules, aussi-bien qu'à Rome & en Perse, pour le Soleil. Mais cela n'accommodoit point ceux qui tenoient ce sentiment. Ils vouloient se fonder sur la consonnance des lettres & des syllabes : cette consonance ne se trouve point entre *Volianus* & *Mithras* : mais se trouve-t-elle guere mieux entre *Volianus* & *Belenus* ?

Le second sentiment est encore moins soûtenable que le premier; il fait venir & débarquer à Nantes Noë; lui qui ne mit jamais le pied hors de l'Asie. *Gen. 9.* » Noë, dit l'Ecriture, vêcut depuis le déluge trois cens » cinquante ans, & tout le tems de sa vie ayant été de » neuf cens cinquante ans, il mourut. Le faux Berose & les Antiquitez de Toscane, font mourir ce Patriarche en Italie : mais contre toute la foi de l'Histoire. Noë peut avoir eu quelque part à la dispersion des peuples, supposé qu'elle se soit faite avec quelque ordre. En effet, on lit dans le Grec de la Chronique d'Eusebe, dans George le Syncelle & dans Cedrenus, qu'il fit son Testament, & partagea suivant l'ordre de Dieu, toute la terre à ses trois enfans. Et quoiqu'on dise ordinairement que Sem eut pour par-

tage l'Asie, Japhet l'Europe, & Cham l'Afrique; on ne doit pas prendre cela d'une maniere si précise, que l'on ne trouve des descendans des fils de Noë ailleurs, que dans les bornes de leur partage. Car il est certain que plusieurs fils de Japhet & de Cham habiterent dans l'Asie; & il est quasi hors de doute que les premieres familles de Sem, de Cham & de Japhet, qui s'y trouverent habituées avant la construction de la Tour de Babel, ne quitterent pas ce vaste pays : elles se partagerent seulement depuis en diverses colonies, qui se répandirent dans l'Afrique & dans l'Europe, à mesure qu'elles se multiplioient; ensorte que la dispersion des nations arrivée après la confusion de Babel, ne s'executa que peu à peu, & dans un long espace de tems. Rien donc de plus mal entendu que ces longues navigations qu'on fait faire aux premiers hommes du monde. Leurs descendans même n'ont avancé dans les pays, qui n'étoient pas encore peuplez, que terre à terre; & ils ne se sont peut-être avisez ou enhardis à monter des vaisseaux qu'après que tout a été habité.

Ce que dit de Volianus ou Boulianus, le Manuscrit du Château de Vitré paroîtroit plus vrai-semblable; car il est constant que l'Antiquité avoit des Divinitez à plusieurs têtes; Serapis d'Alexandrie en avoit trois, Janus à Rome deux; l'Allemagne seule en fournit plusieurs qui en avoient les unes trois, les autres quatre, & d'autres encore cinq.

Mais ce qui fait qu'on n'ose rien fonder sur l'autorité du MS, c'est que supposant que l'inscription de Nantes est du moins du second, ou tout au plus du troisiéme siécle; il ne paroît pas que les Gaulois

ayent pû avoir dès-lors des Divinitez à trois têtes ; parce qu'une Divinité de cette sorte étoit ou propre ou étrangere à la nation. Le premier paroît impossible, puisque le capital de la Religion des Gaules étoit de ne representer les Dieux sous aucune forme. Il en est à peu près de même du second ; d'autant que les Gaulois n'avoient pour voisin aucun peuple qu'ils pussent imiter, pas même les Romains qui faisoient gloire de les obliger à se mouler sur eux : car pour les Alexandrins, on tombera d'accord qu'il est hors de toute vrai-semblance, que les Gaulois de Nantes ayent seulement songé de les prendre jamais pour modéles. Si nonobstant il est jamais arrivé que la petite Bretagne, & quelqu'autre Province des Gaules ont adoré des Divinitez à trois têtes ; la coûtume ne peut s'y être introduite que vers les tems les plus bas de la Gentilité, comme dans l'Allemagne.

M. Keysler a ouvert depuis peu un nouveau sentiment sur le Dieu Volianus ; savoir, qu'il faut lire dans l'inscription VOLKANO au lieu de VOLIANO ; & il se fonde sur d'autres inscriptions de Gruter. Cette conjecture est aussi raisonnable que plausible ; car il pourroit fort bien être arrivé au marbre de Nantes, ce que tant d'autres ont éprouvé ; & l'endroit de la pierre où étoit le K, auroit pû avoir été si maltraité par le tems, qu'il representeroit maintenant un I, où l'on voit formé un K.

Mais cette conjecture ne sauroit avoir lieu ici ; car j'ai appris de l'Auteur de l'Histoire de Bretagne, qui a extrait lui-même l'inscription sur l'original, que la pierre n'a été nullement endommagée ; que toutes les lettres sont grandes & bien formées ; & qu'il n'y a nulle

nulle trace qu'on ait jamais voulu graver autre chose que *Voliano.*

Après avoir détruit, ou du moins combattu le sentiment de ceux qui ont parlé jusqu'ici sur Volianus; on s'attend que je propose le mien : j'avouë par avance que je ne le fais qu'en tremblant, & que je souhaiterois de pouvoir m'en dispenser. Mais comme je sens bien que j'aurois mauvaise grace d'avoir tenté de guerir les esprits des préjugez dont ils étoient ou imbus ou satisfaits, si je ne leur offrois de quoi se dédommager, en leur présentant un objet sur lequel ils puissent s'arrêter ; je vais dire en deux mots ce que je pense de Volianus, soumettant mon sentiment au jugement de tout le monde, sur tout de ceux aux sentimens desquels je n'ai pu me ranger; afin qu'ils aïent leur tour, & qu'ils soient persuadez qu'en matiere d'antiquitez je suis moi-même persuadé qu'il est plus aisé de dévoiler le foible du sentiment des autres, que de bien établir le sien.

Volianus, selon moi, est un ancien mot Celte latinisé, dont les Romains avoient peut-être fait leur Volcanus, & puis Vulcanus, qui étoit le Dieu du feu, le feu même, & enfin le Dieu & le pere des Forgerons & des Cyclopes, dont lui-même exerçoit l'art. Selon la force de l'étymologie, Volian signifie *fosse* ou *forge embrasée.* Par succession de tems la premiere lettre de ce mot, qui est un V selon l'inscription, & un B selon le Manuscrit du Château de Vitré, cette premiere lettre, dis-je, s'est changée en P. Ainsi *Poul* (a)

(a) *Bul* & *Buil*, bouteille d'eau, boule qui s'éleve sur l'eau quand elle bout, ou boüillonne.

en Armorique veut dire *fosse* ou *fournaise* ; & *Can* (*a*) signifie *éclatant*, *brillant*, *blanc de feu* ; c'est le *candens* des Latins. Les Bas Bretons dans la prononciation & dans le discours, changent leur C & leur K en H ou aspiration, & cette H ou aspiration devient voïelle, qui se change pour l'ordinaire en I. De là vient que dans l'inscription au lieu de Volkanus, on lit Volianus.

Et pour confirmer cela par l'autorité de l'ancien Grec, avec lequel j'ai toûjours dit que la langue de
Οδ. φ. 81. nos Peres convenoit en tout pour le fonds ; Homere & autres Anciens ont appellé le fer embrasé *πολιός*. Or cette expression étoit si bien établie, que l'Auteur du grand Etymologicon en a fait exprès une remarque ; où il dit qu'on appelloit le fer embrasé
πολιός, canus. *πολιός* ; parce qu'alors le fer est tout éclatant, quoiqu'il soit naturellement noir. (*b*)

Enfin ce qui acheve de me déterminer à embrasser ce sentiment, c'est que de toute antiquité les Gaulois ont reconnu & honoré Vulcain, comme je l'ai déja fait assez voir.

(a) *Camm*, selon Boxhorn, signifie encore *Boiteux*, & *qui n'a qu'un œil*. Vulcain étoit Boiteux ; les Cyclopes qui travailloient sous lui, n'avoient qu'un grand œil au milieu du front. Or *κάμψις* signifie la contraction de nerfs dont les boiteux sont atteints.

(b) *Πολιόν τε σίδηρον ἔνιοι φασὶν, ὅτι πυρωθεὶς ὁ σίδηρος λαμπρότερος γίνεται, φύσει μέλας ὤν.*

CHAPITRE V.

Bacchus. Ancienneté du culte de ce Dieu dans les Gaules. Femmes qui desservoient un de ses Temples : leurs coûtumes extraordinaires. Temples de Bacchus dans l'Aquitaine.

BAcchus étoit particulierement reveré dans les Gaules ; & ce que nous allons dire persuade que le culte de ce Dieu y étoit établi avant que les Romains en eussent fait la conquête.

Dans une petite Isle située à l'embouchure de la Loire, & qui est l'une des Samnites comprises dans la petite Bretagne, il y avoit un temple de Bacchus, où les femmes seules des Gaulois se consacroient au service de ce Dieu. Les hommes ne mettoient jamais le pied dans l'Isle ; afin que ces femmes n'étant jamais distraites par leur vûë, fussent uniquement occupées du soin des mysteres dont elles étoient chargées ; seulement venoient-elles une fois tous les ans voir leurs maris, pour en avoir des enfans.

Strab. l. 4. de Gall:ä. Vide Casaub. comment. in hunc locum.

Ce que ces femmes observoient de plus particulier, c'étoit qu'elles ne manquoient jamais chaque année d'ôter & de remettre elles-mêmes, en un même jour, & avant que le soleil fût couché, le toit du temple qu'elles desservoient : & comme en y travaillant, elles célébroient les Orgies, & toutes ces actions violentes qui étoient propres aux Bacchantes ; il étoit rare que quelqu'une d'entre elles ne laisâst tomber son fardeau : alors toutes ses compagnes croyoient faire un acte de Religion de la mettre en pieces, quoi-

qu'elles eussent contribué à sa faute en se poussant les unes les autres. Denis Periegéte observe qu'elles étoient couronnées de lierre, qu'elles célébroient leurs mysteres pendant la nuit, & qu'elles le faisoient avec des clameurs qui passoient celles des Thraces & des Indiens. Qu'au reste elles étoient les plus qualifiées de la nation.

On voit par ce récit qu'il y avoit dans les Gaules, aussi-bien que dans les autres païs, des temples dont l'entrée étoit interdite aux hommes ; & d'autres où il n'étoit pas permis aux femmes d'entrer. Mais ce qui est surprenant, c'est que quoiqu'il fût de la nature des Orgies que tout s'y fit en cachette & dans des lieux reculez, & qu'il n'y eût que ceux qui étoient initiez aux mêmes mysteres, qui pussent y être admis ; (a) il est inoüi que des femmes & des femmes Bacchantes ayent été & si chastes, & plus retirées.

Minucius Fel. p. 356.

Catul. Argonau.

Nos Gauloises étoient à peu près les mêmes que celles que les Atheniens appelloient Γέεραιαι, & Lycophron, Βάκχαι, Θυάδες & Μιμάλωνες, qui étoient consacrées aux mysteres les plus secrets de Bacchus. Les hommes n'y assistoient jamais. Ces femmes s'étoient fait une loi de mettre en pieces tous ceux qui étoient assez téméraires pour voir ce qui s'y passoit. Les nœuds du sang & de l'amitié, la qualité même ne mettoient personne à couvert de leur fureur ; c'est ainsi que Penthée Roi de Thebes fut déchiré à belles mains par sa propre mere & ses tantes, en punition de sa curiosité. Je ne sai si cela s'observoit dans les Gaules.

Demost. in Nearam, p. 527.

Lycophron. p. 210.

Theocr. Idyl. 26.

Eurip. in Bacchis.

Ovid. Metam. l. 3.

Du tems de Sidonius Apollinaris il y avoit un

(a) Orgia quæ frustra cupiunt audire Profani.

temple de Bacchus dans une Maiſon de campagne de Leontius, appellée Burgus, qui porte à préſent le nom de Bourg ſur mer; elle étoit ſur la Dordogne un peu au-deſſous du Bec d'Ambez. Sidonius dans un petit poëme, où il fait la deſcription de cette Maiſon, prend occaſion du temple de Bacchus de s'étendre ſur le Triomphe de ce Dieu; peut-être parce qu'il étoit repreſenté dans ce temple.

Bacchus, dit-il, pris de vin eſt couché noncha- « *carm.* 22.
lamment ſur ſon char; ſa tête eſt neiée dans le vin & « diſtille la liqueur dont il a bû à longs traits. Deux « cornes d'or lui ſortent de la tête, qui jettent au loin « des feux & des éclairs, que la foudre de Jupiter leur « communiqua, quand il paſſa du ſein de Semelé dans « la cuiſſe de ſon pere. Il tient d'une main un pot & « de l'autre le Thyrſe. Il n'a pour tous vêtemens, « qu'une écharpe qui flotte ſur ſes épaules. Il porte « des couronnes de fleurs ſur ſa tête. Ses yeux ont un « air ſi guai & ſi riant, qu'il n'a qu'à jetter un regard « ſur les Indiens pour les réduire & les ſoumettre à « ſon Empire. Ariadne délaiſſée par l'infidéle Theſée, « & venant d'épouſer Bacchus, accompagne ſon nou- « vel époux. Elle ne peut cacher ſa rougeur, parce « que les rayons de l'aurore diſſipant les ténébres « de la nuit, la trahiſſent, & la découvrent. Autour « du char on voit Silene plein de la divinité de ſon « nourriſſon, qui inſtruit les Satires, les Faunes, les « Pans, & les Baſſares des myſteres de Bacchus, & « leur montre à célébrer les Orgies. On voit auſſi « un Phénix, qui craint qu'il n'y ait plus pour lui « de lieu à une ſeconde mort; puiſqu'il a perdu le « cinname précieux dont il conſtruiſoit ſon bucher. «

» Suivent les captifs chargez des propres dépoüilles
» qu'on a fait ſur eux ; c'eſt-à-dire d'ivoire, d'ébene,
» d'or, de parfums précieux. Ceux qui n'ont rien,
» portent des chaînes qui exhalent une odeur char-
» mante : car ici tout juſqu'aux ſupplices a de quoi
» charmer. La pompe eſt fermée par un élephant dont
» le dos & la peau ſont à l'épreuve du fer & des fleches.

CHAPITRE VI.

Cornes de Bacchus : ce Dieu dans les Gaules étoit ordinairement repréſenté en vieillard. Epigramme de l'Empereur Julien ſur la boiſſon des Gaulois. Epigramme d'Auſonne ſur le Bacchus des Gaules.

NOus avons vû dans les vers de Sidonius Apollinaris que Bacchus avoit des cornes & des cornes d'or. En effet quoique les monumens antiques ne repréſentent gueres Bacchus cornu, il eſt certain que les Anciens feignoient quelquefois qu'il avoit des cornes d'or ; d'où lui venoit le ſurnom de χρυσοκέρων que lui donnoient les Grecs. Les Latins qui copioient les Grecs juſques dans leurs défauts, donnoient auſſi des cornes d'or à ce Dieu : Ainſi Horace dit que Cerbere n'eut garde de faire le moindre mal à Bacchus à la vûë de ſes cornes d'or, quand il deſcendit dans les Enfers. (*a*) On trouve même qu'il étoit quelquefois repréſenté en vieillard, quoique l'uſage fût de le dépeindre jeune. (*b*)

Carm. l. 2. Ode 19. ſub fin.

Tzetzes in Lycophr.

(a) Te vidit inſons Cerberus aureo Cornu decorum

(b) τὸν Διόνυσον νέον καὶ γέροντα γράφουσι.

Dans les Gaules il n'étoit gueres jamais représenté qu'en vieillard, & avec des cornes. C'est sur cette figure si rare & si extraordinaire ailleurs, qu'on a prétendu depuis peu que l'Empereur Julien avoit fait une épigramme ; mais j'ai fait voir que Julien n'avoit eu en vûë que la qualité de la boisson qu'on bûvoit dans les Gaules, qui n'étoit que de la biere. Pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à lire sans prévention l'épigramme en question ; la voici.

« Qui es-tu ? d'où sors-tu, Bacchus ? De par le vérita-
« ble Bacchus, je ne te connois point : je ne connois
« de Bacchus que celui qui est fils de Jupiter ; aussi ex-
« hale-t-il une odeur de nectar, au lieu que tu sens le
« bouc. Ma foi les Celtes faute de raisins t'ont fait de
« je ne sai quels épis. Cela seul devroit te faire plûtôt
« donner le nom de Demetrius, ou celui de Né de blé
« ou d'orge, que celui de Bacchus ou de Bromius.

Cette épigramme ne sauroit avoir dans nôtre langue les graces qu'elle a dans le Grec ; parce que tout le mystere & tout le sel consistent en des jeux de mots qui présentent à l'esprit un double sens, qu'ils n'ont point en François. Quelques Allemans n'ont pas laissé d'y entrevoir, à la vérité bien confusément, la barbe & les cornes de Bacchus : mais cela est plus sensible dans deux autres épigrammes d'Ausonne, que fit cet Auteur sur une statuë de Bacchus, qu'il avoit à sa maison de campagne. Cette statuë étoit appellée *Myobarbe* ; parce que ce Dieu étoit représenté avec une barbe longue & pointuë, c'est-à-dire qui se terminoit en cone comme le corps d'un rat. Et c'est-là vraiment ce que signifie *Myobarbe*, & nullement tout ce que Scaliger, Turnebe & Vossius ont été

Voyez M. Huet Demonstr. p. 117.

imaginer pour expliquer ce mot. Ce *Myobarbe* au rapport d'Ausonne avoit les symboles de tous les Dieux, comme les figures Panthées. (*a*) Les Savans croyent que les épigrammes d'Ausonne ne sont point entieres : ce qu'il y a de certain, c'est que l'une est en Grec, & l'autre en Latin ; voici l'explication de la » premiere : Je suis Osiris des Egyptiens, Phanaces des » Mysiens, Bacchus des vivans, Pluton des morts ; je » suis né du feu, j'ai deux cornes, j'ai défait les Titans ; » je suis le vrai Dionysius. Le sens de la seconde épi- » gramme est celui-ci : Dans l'Isle d'Ogygie je porte le » nom de Bacchus ; l'Egypte croit que je suis Osiris ; » les Mysiens m'appellent Phanaces ; les Indiens tien- » nent que je suis Dionysius ; les Romains dans leurs » mysteres m'invoquent sous le nom de Liber ; les Ara- » bes me prennent pour Pluton ; & les Lucaniens veu- » lent que je sois Panthée.

On voit ici la barbe & les cornes de Bacchus clairement exprimées : l'épigramme de l'Empereur Julien n'en parle qu'indirectement, si néanmoins il en parle. Nonobstant cela M. Eccar en conclut que le Cernunnos de nos Peres étoit Bacchus ; ce qui ne paroît pas fondé.

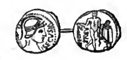
(a) Myobarbum Liberi Patris, signo marmoreo in villa nostra omnium Deorum argumenta habentis.



CHAPITRE

CHAPITRE VII.

Différentes explications d'une ancienne Medaille Gauloise. De Telesphore.



J'Avois déja donné le revers de la Medaille que je donne ici toute entiere. Cette Medaille est antique & les Antiquaires la portent aux tems d'avant Cesar. La tête représente la Province des Segusiens sous la forme d'un petit buste, qui a le casque en tête, avec cette legende *Secusia*. Sur le revers on voit Hercule qui s'appuye d'un côté sur sa massuë, & de l'autre sur une petite figure. Entre Hercule & cette figure, la dépoüille du lion pend du bras gauche d'Hercule; de même entre Hercule & sa massuë on lit cette inscription ARUS.

Tout le monde convient que le mot *Arus* doit s'appliquer à la petite figure. J'ai déja dit qu'*Arus* paroissoit venir du Celtique *ars* ou *hars* qui signifie *borne, obstacle*, & qu'*arus* n'étoit qu'*ars* latinisé. Ce sentiment est appuyé sur l'attitude d'Hercule qui se repose visiblement, & semble ne vouloir point passer outre. A ce compte le pays des Segusiens aura passé dans l'esprit de nos Ancêtres pour être celui où Hercule mit fin à ses travaux & à ses exploits, & où il planta les fameuses colonnes qui ont porté son

nom. Il eſt toûjours conſtant que les Celtes ſoutenoient que ces colonnes étoient chez eux, & que ce bruit donna lieu aux recherches des Romains. Le P. Menetrier ſemble avoir entrevû une partie de ces véritez, en prenant cette petite figure pour un Hermes, dont elle a en effet tout l'air.

Au contraire le mot *Arus* a donné lieu à Camden & à Bouterouë de dire que la petite figure repréſentoit la *Saone*, en latin *Arar*, qui rouloit ſes eaux dans la Province des Seguſiens.

Il s'eſt élevé depuis un autre ſentiment ; comme il eſt d'une perſonne fort entenduë, & qu'il eſt fondé ſur quelque vrai-ſemblance, je vais le propoſer à tout le monde, en le fortifiant de tous les ſecours que l'Antiquité pourra fournir.

Ce ſentiment conſiſte à regarder dans la petite figure ce Dieu de la Santé que les Anciens honoroient ſous le nom de Teleſphore. En effet ici tout quadre aſſez bien avec les autres monumens de ce Dieu que les tems nous ont conſervez. Un manteau le couvre par tout en ſorte que les bras même ne paroiſſent point. Le manteau ne lui va que juſqu'à mi-jambe comme par tout ailleurs. Sa petite taille répond de ſa jeuneſſe. Son attitude, ſa ſituation, l'agencement de ſon manteau ; en un mot tout parle, tout dépoſe en faveur de Teleſphore.

Selon l'auteur du ſentiment, Teleſphore n'eſt proprement que le Dieu des convaleſcens. On remarque qu'il étoit fort honoré à Pergame ; que les Epidauriens l'appelloient *Aceſios*, c'eſt-à-dire qui rend la ſanté, qui la ſoutient, & qui guerit les maladies ; & que ceux de Sicione le nommoient *Evemerion*, qui


FIGURES D'HYMEN.
Pl. 37. T. 2 pag. 37.
M.r Charlet.
M.r Charlet.

porte bonheur, ou qui fait vivre heureusement.

Rhodiginus prétend que le nom de Telesphore avoit été donné à ce Dieu à cause de la divination ἐκ τῦ μαντεύματος, & que la vraie signification de ce mot étoit, parfait Devin. *l. 12. c. 2.*

Voilà tout ce que nous avons à dire sur une Divinité, sur laquelle les Anciens n'ont laissé presque ni memoires ni éclaircissement.

CHAPITRE VIII.

Des deux figures suivantes l'une paroît être d'Apollon : elles ont une espece de chapeau semblable : seroit-ce le chapeau de fleurs d'Hymen ? Acclamations dans les nôces ; leur origine ; vrai portrait d'Hymen : ces deux figures ont un peu l'air & les traits d'Hymen.

A L'exemple de Dom Montfaucon, nous ne séparons point deux figures, qui ont un ornement de tête tout semblable ; quoiqu'elles puissent être tres-différentes dans le fond. La ressemblance consiste dans une espece de petit chapeau ou bonnet, qui se ressemble assez bien : mais elles diffé- rent en ce que la premiere est celle d'un homme qui a tout l'air d'un Apollon qu'on a déja donné : mêmes cheveux bouclez & annellez, même air, mêmes traits, même tour de visage ; enfin tout respire cet Apollon. Au lieu que la seconde figure paroît être d'une femme, & n'a de rapport avec la premiere que du côté du bonnet ou chapeau, dont j'ai parlé : encore a-t-elle au-dessus de ce bonnet ou chapeau une pe- *Antiq. expl. t. 2. plan. 191.*

tite couronne à l'antique ou radiale, qui s'éleve perpendiculairement au-dessus du chapeau, & dont on ne voit nulle trace sur le relief de l'autre.

On ne peut parler ici qu'en devinant ; & ce seroit être téméraire de prétendre asservir tout le monde au systême qu'on fonderoit. Les symboles ne sont ni en assez grand nombre, ni assez caractéristiques pour pouvoir assûrer que ce soit plûtôt une Divinité qu'une autre. Tout ce que je puis dire, c'est que supposé que la premiere figure ne représente point Apollon, & que ces deux figures soient celles d'une même Divinité ; il semble qu'on pourroit les prendre pour celles d'Hymenée.

Personne n'ignore qu'Hymen ou Hymenée étoit la Divinité fabuleuse, que les Payens croyoient présider aux mariages. On parloit différemment de sa naissance : ceux qui lui donnoient Cupidon pour frere, le faisoient fils de Bacchus & de Venus : mais d'autres tenoient que Terpsichore étoit sa mere, qu'il s'étoit marié bien-tôt, qu'il avoit disparu dans le lit nuptial, & que les recherches qu'on fit pour le trouver, avoient donné lieu à la coûtume de faire des acclamations durant les nôces, & de répéter souvent son nom. On alleguoit encore bien d'autres raisons de cette coûtume : mais Servius soutient qu'elles étoient toutes fausses ; & que la seule véritable étoit qu'un Athenien appellé Hymenæus dans le fort d'une cruelle guerre, avoit garanti quelques filles des violences, qu'on auroit pû leur faire : & qu'en memoire de cette générosité les nouveaux mariez invoquoient Hymenée pendant les réjoüissances de la nôce, & avoient souvent son nom dans la bouche

Æri. 1. 655.

pour célébrer le défenseur de la virginité. (*a*)

Voici en quoi consistoient ces acclamations tirées d'un epithalame de Catulle, où elles sont répetées plusieurs fois :

Prodeas nova nupta :
Tollite, o pueri, faces ;

Flammeum video venire ;
Ite, concinite in modum ;

Jo hymen, hymenæe Jo,
Jo hymen hymenæe.

Ce qui peut faire croire que nos deux figures représentent Hymen, c'est d'abord le chapeau & cette couronne : car il est constant que les Anciens donnoient un chapeau & une couronne de fleurs à Hymenée. Cela se pratiquoit aussi à l'egard des nouveaux mariez ; coûtume qui a passé jusqu'à nous, & qui s'observe encore en plusieurs endroits de la France. Les Poëtes donnoient aussi à ce Dieu une robe jaune & des souliers jaunes ; cette couleur étoit même affectée aux nôces ; car on lit dans Pline que le *flammeum* ou voile de l'épousée étoit jaune, & cela de toute antiquité. (*b*) *Lib. 21. c. 8.*

On représentoit encore ce Dieu avec un flambeau, un peu yvre, languissant & amolli par les plaisirs. Ce portrait est tiré d'après celui d'un ancien, qui invoquoit Hymenée en des termes qui le pei-

(a) Sed hoc habet veritas; Hymenæus quidam apud Athenas inter bella sævissima virgines liberavit : quam ob causam nubentes ejus invocant numen, quasi liberator virginitatis.

(b) Lutei video honorem antiquissimum in nuptialibus flammeis totum feminis concessum.

Senec. Mede 1. 67. gnoient de ses propres couleurs. (*b*)

Je ne sai si je me trompe, mais il me semble voir cet air languissant, tendre & mol dans ces deux figures; la premiere a visiblement un certain tour de tête, & je ne sai quel air de nonchalance qui ne convient qu'à des gens mols & mignards; l'autre aussi a cette mine flasque, que le Poëte exprime par le terme *Marcidus*.

CHAPITRE IX.

Vents Dëifiez, sur-tout Circius.

IL n'y avoit pas jusqu'aux Vents, que nos Peres ne prissent pour desDivinitez: le vent Circius est garant de cette verité; c'est proprement nôtre vent de Bize, ou le Nort-ouest-nort des Pilotes. Il ne démentoit point son étymologie qui est *Cyrch*, & qui signifie irruption & impetuosité; car il soufloit avec tant de violence, & faisoit tant de ravages dans quelques endroits de la Provence & du Dauphiné, qu'il attiroit par là le respect de tout le monde; & quoiqu'il abbatît les édifices, & renversât tout; on lui rendoit des actions de graces, parce qu'on croyoit qu'il rendoit l'air plus pur (*b*). La devotion pour ce vent passa des Gaulois aux Romains, & Seneque remarque que l'Empereur Auguste lui fit bâtir un Temple pendant son séjour dans les Gaules. C'étoit pour accom-

Chorier hist. de Dauph. p. 45.

Sene. l. 5. natural. quæ. c. 17.

Ibid.

(a) Et tu, qui facibus legitimis ades,
Noctem discutiens auspice dextera,
Huc incede gradu marcidus ebrio,
Præcingens roseo tempera vinculo.

(b) Galliam Circius (infestat); cui ædificia quassanti, tamen incolæ gratias agunt, tanquam salubritatem cæli sui debeant ei.

plir un vœu qu'il avoit fait à ce Dieu de vent, dans la crainte qu'il eut une fois qu'il ne bouleversât les Gaules. Le mot Grec qui répond au mot Circius est Κίρκος ou Κρίκος rond, cercle, anneau; ce qui a rapport au tourbillon que ce vent formoit. Les Armoriquains disent *Cyrch* pour impetuosité, irruption.

Alex. ab Alex. l. 3 c. 22.

Strabon parle de ce vent sous le nom de Μελαμβόρειον; il dit qu'il rouloit des pierres, qu'il renversoit les voitures publiques avec les charges & les personnes; qu'il dépoüilloit les gens, & emportoit leurs hardes, leurs armes, & tout ce qu'ils avoient; qu'il empêchoit de parler, parce qu'il remplissoit la bouche dès qu'on l'ouvroit; & que des pierres qu'il enlevoit, il s'en formoit des monceaux comme de sable.

L. 4. vide Casaub. in hunc locum.

Aulu-gell. l. 2. c. 22. Diod. Sicul. l. 6. c. 9.

Cependant avec tout le fracas que Circius pût faire, une petite colline l'arrêtoit, & l'empêchoit d'aller jusqu'à Vienne : En effet, il ne s'étendoit pas au-delà de la Gaule Narbonnoise, hors de laquelle il n'étoit point connu; il avoit autrefois porté le nom de Cercius. Aulu-gelle croit que le nom de Circius lui avoit été donné à cause des tourbillons qu'il formoit dans l'air, & des choses qu'il rouloit, ballotoit, emportoit. Dans la suite des tems on se servit de ce mot pour marquer le Septentrion : *Britannia insula in extremo ferme orbis limite Circium occidentemque versus, &c.* Je ne dois pas oublier que Circius a aussi porté le nom de Caurus; *Caurus Aquiloni cum vehementior Gallias perflat*, dit Ampelius, dans un petit Ouvrage que Saumaise fit imprimer en 1657. à la fin de l'Histoire de Florus.

Plin. hist. nat. l. 2. p. 47.

Aulu-gell. ubi sup.

Epist. Gildæ. scriptores rer. Anglic. p. 115.

Le vent Circius incommodoit fort le Port de Mourgues, & en rendoit l'accès très-difficile aux vaisseaux, au rapport de Lucain.

Lucan. Pharf. l. 1.

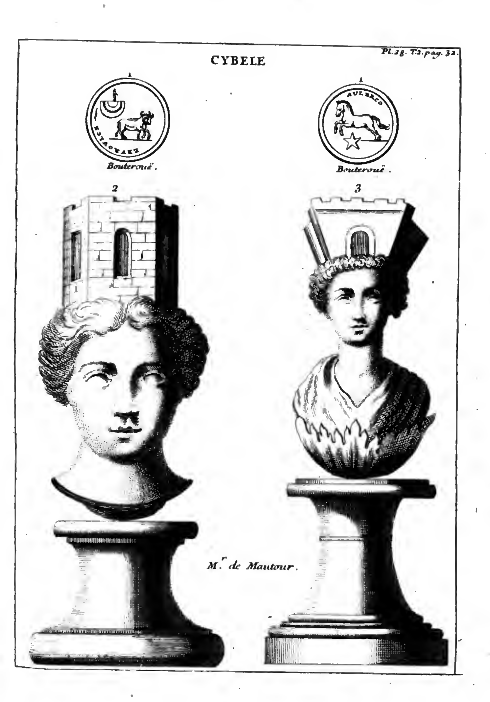
Quaque ſub Herculeo ſacratus nomine portus
Urget rupe cava pelagus : ut non Corus in illum
Jus habet, aut Zephyrus ; ſolus ſua littora turbat
Circius, & tuta prohibet ſtatione Monœci.

C'eſt tout ce qu'on peut dire ſur un Dieu, dont Seneque ſeul nous a conſervé le ſouvenir ; & ſon autorité ſuffit pour nous perſuader que les Gaulois croyoient avec les Grecs & les Romains, que les vents étoient des Déïtez, & qu'on devoit les adorer.

CHAPITRE X.

Monnoye Gauloiſe qui repréſente une ceremonie à l'honneur de Cybele. Deſcription de cette ceremonie dans les Gaules & dans la Germanie. Ceremonie ſemblable pratiquée en Egypte. Découverte de deux Figures de Cybele à Paris.

CYbele eſt une Déeſſe fort connuë, c'eſt pourquoi je m'abſtiendrai de parler de ſa naiſſance & de ſes avantures ; qui ſont d'ailleurs aſſez combattuës par les Auteurs mêmes, qui en parlent ou les rapportent. Nous avons pluſieurs monumens trouvez en France, qui rendent témoignage, les uns à l'amour que cette Divinité conçut pour Attis, jeune berger de Phrygie, qu'elle fit eunuque, parce qu'il lui avoit été infidelle ; les autres à la couronne de Tours qu'elle portoit, parce qu'elle étoit la Terre, qui eſt le ſoûtien & la nourrice des Villes ; & d'autres enfin aux Tauroboles qu'on lui offroit, un des plus grands & des plus myſterieux ſacrifices de toute l'Antiquité. Mais je paſſe ſur tout cela ; parce que


CYBELE
Pl. 28. T. 2. pag. 32.
1
Bouteroüe.
1
AULERCO
Bouteroüe.
2
3
M.r de Mautour.

que je n'y vois rien d'original, & qui sente sa Religion des Gaules.

Je viens tout d'un coup à une piece de Monnoye, où l'on croit reconnoître une ceremonie que les Gaulois pratiquoient à l'honneur de Cybele, qu'ils appelloient Berecynthie de Berecynthus, lieu de Phrygie, où l'on tenoit que la Déesse avoit pris naissance. Les Actes de Saint Symphorien, Martyr du second siécle, nous apprennent que les jours consacrez à Berecynthie, on portoit par les ruës sa Statuë dans une espece de Coche ou de Char traîné par des bœufs. *(a)* Gregoire de Tours en confirmant cette verité, dit qu'on pratiquoit la même cérémonie tout autour des champs & des vignes, quand la recolte étoit menacée ou qu'elle ne promettoit pas assez; *cum in carpento pro salvatione agrorum ac vinearum suarum... deferrent.* Et que le peuple en affluence précedoit le Char, en chantant & dansant; *cantantes atque saltantes ante hoc simulacrum.* Cette superstition au reste étoit generale dans les Gaules, non-seulement à l'égard de Cybele, mais encore à l'égard de tous les Dieux indifféremment; les Païsans sur-tout l'avoient fort à cœur, & ils la mettoient en œuvre, parce qu'ils la croyoient efficace, & qu'elle rendoit ou procuroit la fertilité à leurs terres. Pour faire plus d'honneur à leurs Idoles, ils les couvroient de grands voiles blancs, qui voltigeoient au gré du vent (*b*).

Apud. Ruinar.

Glo. confess. c. 77.

Sulpicii Severi vit. S. Martini c. 9.

La monnoye sur laquelle est representée cette cé-

(a) Statuam Berecynthiæ quæ carpento ducebatur.

(b) Quia esset hæc Gallorum rusticis consuetudo, simulacra Dæmonum candido tecta velamine, misera per agros suos circumferre dementia.

rémonie, eſt des anciens Gaulois qui habitoient la Ville & les environs d'Evreux d'aujourd'hui. On y voit en effet deux bœufs attellez, qui tirent un char d'une eſpece particuliere, mais dont le coin ne repreſente que le haut, ſur lequel paroît une Divinité toute droite.

C'eſt là que ſe réduit tout ce que nos monumens & les Auteurs nous apprennent d'une ſuperſtition, qui étoit auſſi ancienne que la Nation: pour ſuppléer à leur défaut, conſultons les Germains qui avoient la même Religion que nos Peres; mais qui obſervoient » leurs traditions bien plus religieuſement qu'eux. Dans » une Iſle de l'Ocean, dit Tacite, eſt un bois ſacré, au » milieu duquel on garde un char couvert d'un drap, » *veſte contectum*; auquel il n'eſt permis qu'à un Prêtre » de toucher. Lui ſeul a connoiſſance du moment que » la Divinité doit l'honorer de ſa preſence; alors il at» telle au char deux Vaches, le fait marcher, & le ſuit » avec toutes les demonſtrations d'une veneration ſin» guliere. Dans tous les lieux que la Divinité daigne viſi» ter, ce n'eſt que fêtes & que réjoüiſſances; toute guer» re ceſſe, on met bas les armes, & on les enferme: » c'eſt le ſeul tems où la paix & la tranquilité regnent, » & ſe font goûter; ce qui dure juſqu'à ce que le Prê» tre s'appercevant que la Divinité ſe dégoûte du ſéjour » des mortels, il la remene auſſi-tôt dans le bois ſacré, » où le char, le drap qui le couvroit, & ce qui paroît » incroyable, la Divinité même s'enfoncent dans la par» tie la plus intime d'un Lac. Les Miniſtres même qui » la ſervent s'y jettent auſſi. De-là, continue Ta» cite, de-là naît la terreur religieuſe & l'ignorance ſain» te, qui ſaiſit tous les eſprits ſur ce qu'ont pû voir

De mor. Germ.

ces malheureux, aux dépens de leur propre vie (*a*).

Voilà un recit fidele, mais abregé des honneurs que les Gaulois rendoient à Cybele ou Berecynthie; car la Divinité dont parle Tacite étoit cette même Déesse, puisqu'il a pris soin de commencer son récit en nous avertissant que l'objet du culte dont il va faire la description, étoit la Terre que les Germains appelloient *Hertum*. Chez eux, dit-il, *Hertum* est la « Terre mere, qui selon eux, s'interesse dans les affai- « res des mortels, & fait son séjour avec eux (*b*). Cette « procession, ces fêtes, ces dances, ce char, ce voile, ces vaches, la mort même des Ministres, tout me fait soupçonner que le culte des Celtes à l'égard de Cybele, étoit une copie des honneurs que les Juifs rendoient à l'Arche d'Alliance. Je n'entre point dans un plus grand détail, il suffit de rapprocher ici ce que j'ai demontré dans le second Chapitre du premier Livre pour autoriser ce soupçon; ce que je vais dire le fortifie.

Quoique ni Tacite, ni l'Auteur des Actes du Martyre de S. Symphorien, ni Gregoire de Tours, ni Sulpice Severe, ni pas un autre Historien ne nous apprenne la veritable forme du Char, dans lequel les anciens Gaulois adoroient Berecynthie; il paroît que sa forme étoit celle d'une arche ou d'un coffre; à quoi le Char qui est marqué sur la medaille de ceux d'Evreux revient assez; mais quand cela ne seroit pas, ma proposition n'en seroit pas moins vraye; puisque cette medaille ou monnoye n'a été jettée qu'au tems

(*a*) Arcanus hinc terror sanctaque ignorantia, quid sit illud quod tantùm perituri vident.

(*b*) Hertum, idest, terram matrem colunt, eamque intervenire rebus hominum, invehi populis arbitrantur.

» que les Gaulois représentoient leurs Dieux sous une forme humaine ; au lieu que je parle du tems qui précedoit celui-là. Ce qui acheve de m'entraîner dans ce sentiment, c'est la coûtume des Prêtres d'Egypte d'avoir des Arches semblables, pour dérober au peuple la connoissance de la forme des Dieux qu'ils adoroient ; ils portoient en procession ces Arches, & se conduisoient dans tout le reste comme les Gaulois ; » voici deux passages qui sont mes garans. Les Egyp- » tiens, dit Clement d'Alexandrie, portent en proces- » sion dans les Fêtes qu'ils appellent κωμασίαι, les Sta- » tuës d'or de leurs Dieux, deux Chiens, un Epervier » & un Ibis. (a) Chez les Egyptiens, écrit Synesius, les » Prophétes ne permettent point à ceux qui fondent les » métaux, ni aux Statuaires de representer les Dieux en » figures, de peur qu'ils ne s'écartent des regles : mais ils » se joüent du peuple, en faisant graver sur le vestibule » des Temples des becs d'Eperviers & d'Ibis ; tandis » qu'ils se retirent dans des soûterrains sacrez, qui ser- » vent de voile aux mysteres profonds qu'ils y cele- » brent : là, ils ont des Arches qu'ils appellent κωμα- » στήρια, dans lesquelles ils enferment des Spheres, dont » la vûe révolteroit les Egyptiens ; car c'est le génie du » vulgaire de mépriser ce qui est commun.

Stroma. lib. 5.

Calvitii encom.

Les Fêtes que les Gaulois célébroient en l'honneur de Berecynthie étoient les κωμασίαι des Egyptiens, & les κωμαστήρια des derniers étoient les Chars des premiers. Je fais ces remarques d'après Selden, qui fait voir que les Interpretes de Clement d'Alexandrie & de Synesius, n'ont pas entendu leurs Auteurs en expliquant ces termes.

De diis Syriis prolego. cap. 3. sub fin.

(a) ἐν ταῖς καλουμέναις παρ' αὐτοῖς Κωμασίαις τῶν θεῶν χρύσα ἀγάλματα δύο μὲν κύνας ἕνα δὲ ἱέρακα καὶ ἶβιν μίαν περιφέρουσι.

Mais non-seulement la Fête célebrée dans les Gaules à l'honneur de Berecynthie, étoit une fidelle imitation de celles que les Egyptiens célebroient à l'honneur de leurs Dieux; mais encore elle étoit réellement l'une des deux qu'on celebroit à Rome chaque année, à l'honneur de Cybele. La plus considérable étoit celle qui étoit fixée au sixiéme des Calendes d'Avril, c'est-à-dire, au vingt-septiéme de Mars. Ammien Marcellin en parle, en faisant la description de la route que tint l'Empereur Julien lorsqu'il marchoit contre les Perses. Il remarque que ce Prince traversant la Mésopotamie, arriva le sixiéme jour avant les Calendes d'Avril, à une Ville de Syrie appellée Callinique, & qu'il ne manqua pas d'y célebrer la Fête à la maniere qu'elle se célebroit à Rome; sçavoir, de porter en pompe la Statue de la mere des Dieux sur un Char, & d'aller laver la Statue dans le ruisseau nommé Almo. (*a*) Cette Fête en effet se trouve marquée dans les anciens Calendriers Romains, & y est appellée *Lavatio*. Vibius Sequester dans son Traité des Fleuves, dit du Ruisseau où les Romains alloient faire cette ceremonie, *Almon Romæ ubi mater Deorum 6°. Calend. Aprilis lavatur.* S. Ambroise parle aussi de cette Fête, aussi-bien que Prudence qui en fait une description qui merite d'être inserée ici.

Lib. 23 cap. 3. edit. Vales.

A présent l'Aqua Taccia.

Ep. 18. edit. nov.

Quid esse vobis æstimem projectius?
Nudare plantas ante Carpentum scio
Proceres Togatos, matris Ideæ sacris.
Lapis nigellus evehendus essedo

Hym. x. de coronis.

(a) Ubi ante Diem sextum Kal. quo Romæ Matri Deorum pompæ celebrantur annales, & carpentum quo vehitur simulacrum Almonis undis ablui perhibetur, sacrorum solemnitate prisco more completa, somno per otium capto, exsultans pernoctavit & lætus.

Muliebris oris, clausus argento sedet:
Quem dum ad lavaerum praeundo ducitis,
Pedes remotis atterentes calceis,
Almonis usque pervenitis rivulum.

On voit ici que tout ce qu'il y avoit à Rome de plus qualifié, suivoit le Char nu-pieds; la Statue de la Déesse étoit de pierre noirâtre, representée assise sur un siége d'argent: on sçait d'ailleurs qu'on accouroit de tous côtez, de la Ville & de la campagne; & la ceremonie se faisoit hors des murs auprès de la porte S. Sebastien, où l'Almo se jette dans le Tibre.

Il n'est point parlé dans les Actes de S. Symphorien ni dans Gregoire de Tours, de la cérémonie du lavement de la Statue de Berecynthie pratiquée à Autun; mais ce silence n'empêche point qu'on ne croye qu'il s'y faisoit. Autun étoit la capitale des Heduens, toûjours alliez des Romains, qui les appelloient leurs freres, même avant qu'ils eussent soumis les Gaules. D'ailleurs, à ce silence près, tout le reste se pratiquoit comme à Rome, ce qui paroît par ce que dit Gregoire de Tours, qu'on promenoit le Char de la Statue à la campagne, en chantant & dansant; (*a*) & tout le monde accouroit à cette Fête. (*b*) A Rome on sonnoit fort de la trompette & d'autres instrumens, ce qui s'appelloit περισαλπισμὸς; c'est aussi ce qu'on faisoit à Autun. (*c*) A Rome les Galles y joüoient le premier rôle, & s'y portoient à ces retranchemens honteux qui font horreur à la nature: (*d*) les Gaulois trouvoient des gens qui ne man-

Act. S. Symph.

Julia. orat. 5.

Act. S. Symph.

(a) Cantantes atque saltantes.

(b) Populorum multitudo convenerat.

(c) Perstrepentes buxos & Tibias.

(d) τέμνεται τὸ ἱερὸν καὶ ἀπόρρητον θέρος τοῦ θεοῦ Γάλλου.

quoient pas au moindre article de tout cela. (*a*) Enfin la Statue rentroit dans Rome entourée de torches & de flambeaux, qu'on allumoit pour lui faire honneur.

Sic ubi Mydonios planctus sacer abluit Almo, *Val. Flacc.*
Lætaque jam Cybele, festæque per oppida Tedæ. *l. ult. v. 239.*

Je finis ce qui regarde le détail du culte de Cybele, en observant qu'un peuple reculé de Germanie honoroit singulierement cette Divinité, & que le capital de son culte consistoit à porter des figures de sangliers. Ce qui tenoit lieu à ceux qui en portoient d'armes offensives & défensives, & les mettoit à couvert de tout danger, même au milieu du feu & du carnage des ennemis. *Tacit. de mor. Germ. sub fin.*

La figure suivante représente une belle tête de Cybele, qui fut trouvée environ l'an 1684. dans le jardin de M. Berrier près S. Eustache à Paris : elle étoit à deux toises de profondeur dans une tour ruïnée ; elle est de bronze, & un peu plus grosse que le naturel : depuis le bas du col jusqu'à l'extrêmité de la tour, elle a vingt-deux pouces & demi de hauteur, deux pieds neuf pouces de rondeur, & un pied trois pouces dans la plus grandeur de la face. Elle a une tour hexagone sur la tête ; les yeux en étoient ôtez, peut-être à cause qu'ils étoient d'argent, comme la plûpart de ceux des anciennes Statues des Divinitez. La tour a six angles, marque le goût des Gaulois, qui donnoient dans les siécles postérieurs plusieurs angles à leurs bâtimens, sans leur ôter la rondeur, qui avoit toûjours fait le fonds de tous leurs édifices.

(*a*) In cujus sacris excisas corporum vires castrati adolescentes infaustæ imagini exultantes illidunt, & exsecrandum facinus pro grandi sacrificio ducitis, sacrilegi sacerdotes.

Les Sçavans crurent d'abord que ce pouvoit être la Déesse tutelaire de la ville de Paris, pendant les tems du paganisme, & que cette figure étoit celle d'Isis, soit à cause de la tour qui est sur sa tête, soit parce que cette Déesse étoit fort honorée à Paris.

La célebrité du culte d'Isis dans la ville de Paris, n'est point un fondement légitime, pour croire que la Figure dont nous parlons ait jamais representé Isis. On ne disconvient pas qu'Isis n'ait été prise souvent pour Cybele, & Cybele pour Isis : mais on est convaincu que ceux qui faisoient representer une Déesse avec une couronne de tours sur la tête, n'entendoient presque jamais faire representer Isis, mais seulement Cybele.

L'original de la Cybele qui suit, est dans le cabinet de M. de Mautour; il est de bronze, & a été trouvé au bas de Montmartre; il represente en petit le même visage que la Cybele, dont nous venons de parler. La tour dont la tête de la Divinité est couronnée, quoique composée de faces & d'angles saillans, est du même goût que la précedente. Ces antiques sont incontestablement du tems où les Gaulois se façonnoient sur les Romains, & ne conservoient que quelque trace de leur propre Religion.

CHAPITRE XI.

Cerès & Proserpine. Cabires & leurs Mysteres.

LES Gaulois se picquoient d'honorer Cerès & Proserpine dans un Temple, qu'ils avoient construit dans une Isle assez proche des côtes de la grande Bretagne;

Bretagne ; & pour marquer la distinction qu'ils faisoient de l'une & de l'autre de ces Divinitez, ils les faisoient servir à la maniere des Samothraces. *Artemid. apud. Strab. l. 4.*

Cerès étoit fille de Saturne & de Rhea, & mere de Proserpine, qu'elle avoit euë de Jupiter son frere.

Les Mysteres des Samothraces que les Gaulois faisoient celebrer à l'honneur de Cerès & de Proserpine, marquent peut-être que nos Ayeux mettoient ces deux Déesses au nombre des Cabires ; car les mysteres des Samothraces consistoient principalement dans le culte de ces Divinitez.

De toutes les choses sur lesquelles les Anciens ont le plus varié, on peut assûrer hardiment qu'il n'en est gueres, sur laquelle l'Histoire soit plus broüillée que sur les Cabires. Je n'ai garde de vouloir entreprendre d'étaler ici tout ce que l'Antiquité nous en a laissé par écrit, ni de rapporter le jugement des Savans de nos jours. Je me bornerai à expliquer quelles étoient ces Divinitez selon les Gaulois, dont je me suis uniquement chargé d'éclaircir la Religion.

Quoique les Peuples en général ne fussent gueres d'accord sur le nombre des Cabires : les Gaulois étoient sans doute de ceux qui n'en comptoient que trois ou quatre, sçavoir, *Axieres*, *Axiocersa*, *Axiocersus* & *Casmil* ; c'est-à-dire, Cerès, Proserpine, Pluton & Mercure. Il est vrai que nous ne lisons pas que les Gaulois ayent honoré Pluton & Mercure, comme en Samothrace ; mais le titre de grands Dieux que portoient les Cabires, & les grands honneurs que nous sçavons que les Gaulois rendoient à Mercure, en tant que Mercure & Pluton, qu'il representoit lui seul, ne nous permettent pas de douter *Pausanias lib. 9. sub medium.*

qu'ils ne les ayent mis au nombre des Cabires ; vû que d'autres peuples qui n'avoient pas à beaucoup près tant d'interêt à les y mettre, le faisoient.

Ceux qui étoient initiez dans les mystéres des Cabires, étoient, disoit-on, si assurez de leur protection, qu'ils obtenoient tout ce qu'ils demandoient. Il n'y avoit que le Prêtre qui pût entrer, du moins à Memphis, dans leur Temple. Leurs Ministres celebroient leurs Fêtes & leurs Mysteres avec des enthousiasmes, & des fureurs bachiques, avec de grands bruits & des tumultes qu'ils faisoient avec leurs armes, avec des cymbales, des tambours & des cris surprenans. Tout ce qu'on observoit dans ces Mysteres, passoit pour fort mysterieux. Les noms des Cabires l'étoient aussi : & le nom ordinaire sous lequel on les citoit, étoit celui de grands Dieux. C'est aussi apparemment pour cela que les Grecs en parlant seulement de Cerès & de Proserpine, les appelloient par excellence *les Déesses :* & le serment le plus solemnel qu'ils pussent faire, étoit par ces Divinitez, sous ce nom *caracteristique*.

Strab. l. 10. Herodot. in Thalia.

Lucian dial. Meretri. Mater. & Musarium. & dial. Piscator, seu revivisceentes.

Cerès en particulier avoit des Ministres qui portoient le nom de Cabires. Ils étoient si fort respectez qu'on n'eût osé les frapper ; sur la créance qu'on n'échappoit jamais à la vengeance des Dieux, quand on leur faisoit cet affront. Dans la Grece, Cerès étoit servie par des Prêtresses, qui étoient obligées de garder la chasteté.

Lucian. ut sup. a.

Quoique les tems nous ayent envié presque tous les monumens des anciennes Divinitez des Gaules, nous trouvons encore une figure de Cerès, représentée sur une des quatre faces d'un Autel, où elle a une torche ardente à chaque main : Symboles par-

Antiq. expl. p. 417.

ticuliers à cette Divinité, qui marquent les soins qu'elle prit de courir après sa fille Proserpine, quand elle eut été enlevée par Pluton, & de la chercher par tout avec un empressement extrême.

CHAPITRE XII.

Ardoïna ou Diane. Les Gaulois consacroient les forêts entieres à un de leurs Dieux, & leur faisoient porter son nom. Les Ardennes étoient consacrées à Diane. Beau relief qui représente cinq Divinitez Gauloises. Durée du culte de Diane dans les Ardennes. Diane honorée à Marseille.

APrés l'apothéose des arbres, il falloit bien s'attendre que les Gaulois n'auroient pas manqué de déïfier les forêts entieres. Ils consacroient donc les bois tantôt à un Dieu, tantôt à une Déesse, faisant porter à cette Divinité le nom même du bois qui lui étoit consacré. C'est à ces sortes d'apothéoses que nous devons la connoissance du Dieu Vosegus.

VOSEGO *Gruter. p. 94. n. 10.*
MAXSII
MINUS
V. S. L. L.

La forêt d'Ardennes, qui étoit la plus grande qui fût dans les Gaules, fut aussi honorée sous le nom d'Arduina; & cette Divinité par succession de tems se trouva convertie en Diane. C'étoit à l'exemple des Phéniciens qui adoroient les bois consacrez, & qui

Voyez le P. Calmet comment. sur la Genese pag. 464.

avoient des Idoles, qu'ils appelloient du nom de ces bois.

Si l'on doit juger des honneurs que les Gaulois rendoient à Diane, par celui qu'ils lui faisoient de lui consacrer cette forêt, de l'adorer, & de lui faire porter son nom ; il faut convenir qu'ils devoient être bien grands, & répondre en quelque sorte à l'étenduë immense du païs que cette forêt contenoit ; puisque quand le culte de Diane auroit été renfermé dans les seules Ardennes, & restreint aux peuples qui bordoient cette forêt, cette Divinité auroit été honorée par une trés-grande partie des peuples des Gaules. Il est vrai que les Ardennes n'occupent à présent qu'un païs de trente-cinq à quarante lieuës ; mais elles avoient du tems de Cesar beaucoup plus d'étenduë ; puisque d'un côté elles traversoient tout l'Archevêché de Trêves, & alloient presque jusqu'au Rhin ; & que des autres côtez elles s'étendoient jusqu'à Reims, & au Tournésis en Flandre. Cependant il est certain que Diane étoit reconnuë dans toutes les Gaules, comme les monumens & les inscriptions qui nous restent de cette Divinité, en font foi.

L. 5. sub initium, & 6. post medium.

On peut juger de l'Antiquité du culte de Diane dans ces païs, par l'ancienneté de son nom ; car il ne faut pas douter que du nom Celte Arduinna qui est celui de Diane, ne soit venu celui de la forêt que les Romains appelloient Arduenna. Or il est constant que cette forêt portoit le nom d'Arduenna, long-tems avant que les Romains fussent maîtres des Gaules.

Arduina ou Ardoina, est un mot Gaulois, composé de *Duin*, gouffre d'eau, & de l'article *ar*. Dans

la vaſte forêt d'Ardennes, il y avoit pluſieurs endroits marécageux, où les eaux ſe raſſembloient & formoient des gouffres. C'eſt dans ces Lacs que les Gaulois honoroient Diane avant qu'ils euſſent l'uſage de repreſenter les Dieux, ſous des figures ſenſibles. La raiſon pourquoi nos peres donnoient à Diane le nom d'Arduina, étoit ſans doute parce que cette Divinité paſſoit ou pour ſe plaire à faire ſon ſéjour dans l'eau, ou à y prendre les plaiſirs du bain. C'eſt auſſi dans cette vûë que les Romains appelloient Diane Reine des Ondes, Nymphe, la gloire des bois marécageux, ***Regina Undarum, Nympha, decus nemorum.*** Je crois encore que les Gaulois en uſoient ainſi en particulier, parce que ne faiſant de Diane & de la Lune, qu'une ſeule & même Divinité, & ſachant que la Lune influë beaucoup dans l'accroiſſement & le décroiſſement des eaux, ils vouloient faire honneur à la part qu'elle avoit à ce phénomene.

Gruter. pag. 39. inſcr. 8.

Pour ***Arduena***, c'eſt un mot qui vient auſſi de l'article ***ar*** & de ***Duen***, noir, ſombre, & ſe dit en particulier des forêts épaiſſes & ſombres ; auſſi les bas Bretons pour ***ar coët Duen***, qui ſignifie la forêt Noire, ils diſent ſeulement ***ar Duen.*** Le Grec δύειν revient aſſez au mot Celte ; car il ſignifie ſe plonger, ſe gliſſer comme pour ſe cacher.

Tandis que les Gaulois furent libres, ils ne donnerent à leurs Dieux d'autres noms que celui que leurs Ancêtres leur avoient donnez. Mais auſſi-tôt qu'ils furent forcez de ſubir le joug des Romains, la Langue Latine leur étant devenuë familiere, ils rapporterent leur Religion à celle des vainqueurs ; &

ſe rapprochant autant qu'ils pouvoient, ils expliquerent leurs Dieux & leurs cérémonies par celles des Romains, & enfin les marierent enſemble. Cette inſcription à l'honneur de Diane va juſtifier cette verité.

D. M.
Q. CAESIUS. Q. F. CLAUD.
ATILIANUS. SACERDOS
DEANAE. ARDUINNAE
FECIT. SIBI. SUIS. HERED.
IN. FR. P. XII. IN. AGR. P. XV.
IIII. IDUS. OCTOB.
IMP. CAES. FL. DOMITIANO VIII.
ET. C. VALERIO. MESSALINO. COS.

Gruterus p. 40.

Nonobſtant cela, le culte de Diane à la Gauloiſe ſe ſoûtint long-tems; car encore ſous l'Empire des Antonins, non-ſeulement on appelloit dans les Gaules Diane Ardoina tout court; mais auſſi les Gaulois qui changoient de païs, obſervoient la même choſe, & ſervoient cette Divinité à leur maniere dans les lieux où ils prenoient un établiſſement, comme on le tire d'une autre Inſcription trouvée dans la Sabine Province d'Italie, qu'un Gaulois de Reims y conſacra à l'honneur de cinq Divinitez des Gaules. J'ai donné le marbre entier dans le ſecond Livre, Chap. 36. qu'on peut conſulter.

On voit par là combien ſe trompent ceux qui penſent que le nom d'Ardoina donné à Diane, venoit des Sabins. Il faut dire au contraire que le culte d'Ardoina n'a été connu dans la Sabine, que parce

que M. Quartinius Gaulois de la ville ou du territoire de Reims, s'établit dans la Sabine; où continuant à rendre aux Dieux de ses peres, le culte dans lequel il avoit été formé, élevé; il porta les Sabins à admettre ces Dieux étrangers, & à les adorer.

La figure qui représente Ardoina sur ce marbre, est une femme en habit court, qui a le carquois sur l'épaule.

D'où il est aisé de conclure que les Gaulois pensoient de Diane, ce qu'en ont pensé les Grecs & les Romains; que l'unique occupation de cette Déesse étoit la chasse, qu'elle avoit gardé toûjours la virginité, comme Minerve sa sœur; & que la résolution qu'elle en avoit prise, venoit de ce que quand sa mere Latone accoucha de deux jumeaux, elle étant sortie la premiere, elle lui servit de sage-femme: & que voyant les douleurs aiguës que souffroit sa mere en accouchant d'Apollon, elle conçut tant d'éloignement du mariage, qu'elle sollicita Jupiter pour en obtenir l'agrément, de pouvoir demeurer toûjours Vierge.

Les Ministres de Diane dans les Gaules étoient des hommes. Dans la décadence du Paganisme, les Gaulois célébroient les mystéres de cette Divinité avec des chants excessifs, & toutes les débauches que produisoient l'amour & le vin. C'est du moins ce qu'ils pratiquoient sur la fin du sixiéme siécle, sur une montagne des Ardennes qui est dans le Luxembourg, à quatre petites lieuës d'Ivoy, (a) sur les confins de l'Archevêché de Trêves. Mais S. Vulphilaicus Lom- *Greg. Tur. hist. l. 8. c. 14. col. 387.*

(a) Ivoy porte le nom de Carignan, depuis qu'il a été érigé en Duché.

bard de Nation, mit fin aux abominations qui se commettoient dans ces quartiers ; voici comme il s'y prit.

Ce Saint pour ramener les esprits, éleva de ses propres mains une colomne tout proche d'une Statuë de Diane, d'une grandeur énorme, qui étoit l'object universel de la vénération de tout le païs d'alentour, & il fit sa demeure sur cette colomne, à l'eple des Stylites (a) d'Orient.

Voyez M. Fleuri hist. Eccl. t. x. p. 806.

La nouveauté de ce spectacle frappa les peuples; le Saint prit de là occasion de leur prêcher sur la vanité de l'Idole. Ils opposerent pendant long-tems une dureté inflexible à toutes ses remontrances; mais à la fin, Dieu donna tant de force à ses paroles, qu'ils se rendirent; & il les détermina à abbattre euxmêmes la Statuë. Quand on voulut mettre la main à l'œuvre, on n'en put jamais venir à bout; jusqu'à ce que le Saint ayant versé bien des larmes devant Dieu, & fait d'ardentes prieres, le charme fut ôté: alors la Statuë fut renversée, mise en pieces à coups de marteau, & puis réduite en poudre par les mains du Saint.

Ce succès n'empêcha pourtant pas que le culte de Diane ne durât toûjours en d'autres endroits de l'Ardenne, puisque S.Remacle, ou comme on dit vulgairement S. Rimail, qui n'y vint que quelques cent ans après, fut obligé avant de s'y établir, de travailler beaucoup pour desabuser les Payens. Et comme Dieu benit ses travaux, en memoire du Paganisme qu'il avoit déraciné, il donna à ce lieu le nom de

(a) Il y avoit encore dans l'Orient quantité de Stylites en 806.

Malmundarium,

Malmundarium, (*a*) parce qu'il l'avoit purgé des impuretez des Idoles. (*b*) *Hariger. vita sancti Remacli cap. 55.*

Les Actes du martyre de S. Kilien de Virsbourg font aussi foi, que Diane étoit singulierement honorée dans l'Austrasie. Ce Saint qui vivoit vers la fin du septiéme siécle, aprés avoir converti à la foi le Duc Gosbert, le fit resoudre à se séparer de Ceilane, veuve de son frere qu'il avoit épousée. Cette femme outrée de rage & de dépit contre S. Kilien, le fit massacrer avec ses compagnons, pendant une expedition de guerre que le Duc avoit été obligé d'entreprendre. Quand Gosbert fut de retour, il songea à venger la mort des SS. Martyrs; pour cet effet, il assembla tout le peuple : mais un émissaire de Ceilane dit impudemment au Prince, de bien prendre garde à lui; que si le Dieu que prêchoit Kilien étoit aussi puissant qu'on le faisoit, il falloit lui abandonner la vengeance de cette mort; s'il la vengeoit, on devoit garder sa Loi : sinon, ajoûta-t-il, nous voulons servir « la grande Diane, à l'exemple de nos Ancêtres, qui « s'en sont si bien trouvez. (*c*) *Act. Ss. Ben. t. 2. p. 992, 993.*

Je ne dois point oublier qu'on voit encore au-dessus d'un bois qui est voisin d'Eternach, Ville du Pays de Luxembourg, (*d*) un ancien monument de Diane fort bien travaillé; mais qui se ressent fort des injures du tems, sur lequel on lit cette inscription;

(a) C'est Malmedy dans le Diocése de Cologne.

(b) Quia eumdem locum à superstitionum emundavit pollutione, Malmundarium, quasi a malo mundatum, placuit vocitare.

(c) Volumus servire magnæ Dianæ sicut & anteriores nostri fecerunt Patres, & prosperati sunt in eo usque in præsens.

(d) Tout ce Païs étoit compris autrefois dans les Ardennes.

DEAE DIANAE
Q. POSTHVMIVS POTENS
V. S.

Nous aurions bien des choses curieuses à dire sur les honneurs que les Phocéens de Marseille rendoient à Diane; comment ils en emporterent d'Ephese une Statuë sur leurs vaisseaux, par le canal d'Aristarque la plus considérable des Matrones de cette Ville; comment Aristarque s'offrit à eux par ordre de Diane, pour la servir lorsqu'ils passerent à Ephese pour venir dans les Gaules; comment les Marseillois étendirent le culte de Diane, par les conquêtes qu'ils firent dans les Gaules, en Espagne, en Affrique, & ailleurs; comment les Romains ensuite de l'alliance qu'ils firent, & conserverent toûjours avec ceux de Marseille, firent bâtir à Rome un Temple à Diane, où ils faisoient célebrer les mêmes mysteres qu'eux. Mais comme cette Diane est celle d'Ephese, & qu'elle n'a rien de commun avec le goût, les mysteres & les coûtumes des Gaulois, nous nous abstiendrons d'en parler davantage; d'autant plus que les Anciens ont regardé les Marseillois comme un peuple entierement distingué des Gaulois.

Strab. l. 4. sub initium.

Athen. l. 4.

Je finirai donc ce que j'ai à dire de Diane, en observant qu'encore au treiziéme & quatorziéme siécle les Femmes Gauloises, ou Françoises si l'on veut, s'enrôloient dans je ne sai quelle Societé, & passoient dans l'esprit des autres, & peut-être dans le leur même, pour voyager pendant toute la nuit à cheval dans les airs avec Diane, Déesse des Payens, qu'ils appelloient aussi Herodias & Bensozia : (a). Mais ce n'é-

Statuta MSS. eccle. Conseranensis.

(a) Nulla mulier se nocturnis equitare cum Diana paganorum,

toit que Diane prise pour la Lune ; ce qui fait que je remets d'en parler autre part.

CHAPITRE XIII.

De l'Oracle de l'Isle de Sain. Filles qui desservoient l'Oracle. Leurs mœurs & leurs coûtumes. La Divinité de l'Oracle étoit la Lune. Pourquoi les Gaulois prenoient des filles pour desservir l'Oracle. En cela ils convenoient avec les autres Nations. La Lune honorée dans les Gaules. Cette Divinité appellée dans la suite Bensozia, Herodias, Nocticula, &c. ou Diane. Figure singuliere de Bensozia. Isis étoit quelquefois representée presque de même. Troupe de femmes qui alloient la nuit dans les airs. Empuse. Sa description. Divinité malfaisante ; quelquefois bienfaisante.

L'Isle de Sain est sur la côte occidentale de la « basse Bretagne & du païs de Cornoüaille ; elle « *Mela lib.* étoit autrefois célebre par l'Oracle d'une Divinité « *3. cap. 6.* qu'adoroient les Gaulois. Des femmes étoient char- « gées des sacrifices, des mysteres, & de tout ce qui « au-dedans & au-dehors concernoit le Temple, où se « rendoient les oracles. Le nombre de ces femmes ou « Prêtresses étoit fixé à neuf, elles gardoient toute leur « vie la virginité : leur état & leur condition les faisoient « *Putantque* passer pour être animées d'un génie tout particulier, « *ingeniis* *singularibus* & pour être éprises & transportées d'enthousiasmes : « *prediтas.* elles usoient de charmes, qui avoient la force d'exci- « ter des tempêtes sur la mer & dans les airs, de leur «

vel cum Herodiade seu Bensozia, & in numina multitudinem mulierum profiteatur.

» faire prendre la figure & la forme des animaux qu'il
» leur plaisoit, & de guerir les maladies absolument in-
» curables. Enfin elles pénetroient l'avenir, & le dé-
» couvroient seulement à ceux qui navigeoient, & qui
» se mettoient exprès en mer pour les venir consulter.
» Du reste elles n'avoient d'autre nom que celui de l'Isle
» qu'elles habitoient; ou ce qui paroît plus vrai-sem-
» blable, l'Isle avoit pris le nom de *Sena* de celui qu'el-
» les portoient, & qui renfermoit quelque sens myste-
» rieux que l'Histoire n'explique pas, & que nous tâ-
» cherons de deviner.

On auroit de la peine à se déterminer sur le nom, & la nature de la Divinité qui rendoit des Oracles dans l'Isle de Sain, sur le simple récit que Mela vient de faire; si l'on ne rapprochoit & rassembloit de tous côtez tous les traits épars dans différens Auteurs de différens siécles, qui fournissent des lumieres pour éclaircir ce point important de la Religion des Gaulois. Ce n'est qu'aprés avoir usé de cette précaution, que j'ai pris mon parti, & que j'ai découvert que la Divinité qui présidoit à l'Oracle de l'Isle de Sain, étoit la Lune. En effet, plusieurs autoritez que je rapporterai bien-tôt, feront voir que des femmes consacrées à la Lune, avoient la réputation de se transformer en diverses formes d'animaux, & d'y transformer aussi les autres; de susciter des tempêtes, de guérir les maladies, de prédire l'avenir, d'executer bien d'autres choses de cette nature.

Les femmes dont il est parlé ici, n'étoient que des Druïdesses; ces sortes de femmes étoient partagées en plusieurs Classes; mais la difference des Classes n'empêchoit pas qu'elles ne fissent toutes leurs

obſervations ſur la Lune, auſſi-bien que les Druïdes. C'eſt pour cela que j'ai remarqué en parlant des reliefs, qui ſubſiſtent encore ſur la porte d'un ancien Temple Gaulois, qu'outre ſix Druïdes qui conſultent la Lune, il y a une Druïdeſſe, qui dreſſe avec eux le plan des prétenduës prédictions, dont elle trompoit le peuple, & qui creuſe un myſtere de magie, que je développerai dans la ſuite.

Le nom de *Senæ* que les Prêtreſſes de l'Oracle portoient, & qu'elles avoient communiqué à l'Iſle de Sain, ſignifie ſix en Latin. Cette ſignification a un rapport aſſez naturel, non-ſeulement avec le ſixiéme jour de la *Lune*, qui étoit entiérement conſacré par les Druïdes; mais encore avec le nombre qu'elles pouvoient être: car quoique Mela en compte neuf, c'eſt peut-être par erreur & faute d'être bien informé. Mais quand il ne ſe ſeroit point trompé, le nombre de neuf Druïdeſſes peut regarder ſeulement le tems qu'il écrivoit, & non celui de l'inſtitution de l'Oracle; tems auquel ces filles pouvoient n'être que ſix, pour honorer, comme j'ai dit, le ſixiéme jour de la Lune. En effet, il n'y a que ſix Druïdes repreſentez ſur la porte du Temple de Montmorillon. Si donc au ſiécle de Mela on avoit porté le nom de ces Druïdeſſes juſqu'à neuf, il étoit peut-être arrivé à cet égard ce qui arriva aux Veſtales Romaines; elles n'étoient d'abord que quatre, elles monterent bien-tôt juſqu'à ſix, & enſuite juſqu'à ſept, ſi on prend à la lettre ces paroles de S. Ambroiſe; *vix ſeptem capiuntur Veſtales.* *Ep. ad Valentin.*

De même dans les commencemens de l'Oracle de Delphes, on ſe contenta d'une ſeule Pythie: elle ſuffiſoit pour lors à ceux qui venoient conſulter Apol-

lon, & qui n'y venoient pas encore en grand nombre; mais dans la ſuite, lorſque l'autorité de l'Oracle fut tout-à-fait établie, on en élut une ſeconde pour monter ſur le trépied alternativement avec la premiere, & une troiſiéme pour leur être ſubſtituée en cas de mort ou de maladie.

Plutar. ſur la ceſſat. des Oracles.

Ces raiſons qui m'avoient frappé d'abord, me faiſoient pancher à croire que *Sena* étoit ou un mot purement Latin, ou du moins un mot Gaulois latiniſé, qui emportoit dans ſa ſignification le nombre de ſix. Mais je ſuis revenu de ce ſentiment; & j'ai reconnu que *Sena* eſt un mot vraiment Gaulois, qui ſignifie Venerable, ancienne, *Dame*, &c. Ce que je remets à faire voir dans un Chapitre à part, où je n'aurai beſoin que de rappeller les termes des mêmes autoritez, dont je me ſerai ſervi pour établir les veritez, qui ſont la matiere de cette diſſertation.

Le choix que les Gaulois faiſoient des filles plûtôt que de femmes, pour deſſervir l'Oracle de Sain, étoit fondé ſur le goût général de preſque tous les » peuples, qui n'élevoient à ce miniſtere que de jeunes » Vierges, à cauſe de leur pureté & de leur conformité » avec Diane; ce ſont les paroles de Plutarque, qui convient en cela avec Platon : ce dernier aſſure que le nom Grec de cette Déeſſe eſt *Artemis*, à cauſe de ſon *integrité* : (*a*) c'eſt auſſi la penſée de Strabon qui ajoûte, qu'une autre raiſon pourquoi la Lune étoit appellée ainſi, c'eſt qu'elle faiſoit que les perſonnes du ſexe, qu'on prenoit pour ſes Miniſtres, gardoient toûjours leur integrité. (*b*)

Ibid.

(a) διὰ τὸ Ἄρτεμις. ποιεῖν.
(b) ἡ Ἄρτεμις ἀπὸ τοῦ ἀρτεμέας

Plutarque veut aussi qu'on ait pris des filles pour Ministres des Oracles ; parce qu'on les jugeoit plus propres dans un âge tendre, à garder les secrets des Dieux. Mais je ne sai si cela quadre bien avec le défaut contraire, qui fait, dit-on, le caractere de ce sexe & de cet âge. Je crois plûtôt qu'on avoit jetté les yeux sur des filles, parce que leur cerveau reçoit plus facilement les vapeurs & les impressions de l'enthousiasme ; & qu'elles sont naturellement plus credules.

Plutar. sur la cessat. des Oracles.

Mais outre ces raisons générales, il y en avoit d'autres prises du goût particulier des Gaulois. Ces peuples regardoient aussi-bien que les Germains, l'état de fille, comme renfermant je ne sai quelle sainteté, qui les disposoit à être plus propres aux communications divines : (*a*) jusques-là, qu'ils traitoient avec quelques-unes, non-seulement comme avec des Déesses ; mais même ils les traitoient réellement de Déesses dès cette vie. C'est pour cela aussi qu'ils leur avoient confié quelquefois le soin d'administrer la Justice, & de gouverner la Republique. (*b*) Ce qui se pratiquoit encore dans la Germanie long-tems après Jesus-Christ. (*c*)

Tacit. de mor. Germ.

Idem hist. 4.

Tacit. de mor. Germ. c. 8. & alibi.

Ce que dit Mela, que les Druïdesses ne découvroient l'avenir qu'à ceux qui navigeoient, & qui se mettoient exprès en mer pour les venir consulter, étoit peut-être un mystere, ou pour parler plus juste,

(*a*) Inesse quin etiam feminis sanctum aliquid & providum putant.

(*b*) Ea Virgo, (*Velleda*) nationis Bructeræ, late imperitabat, vetere apud Germanos more.

(*c*) Vidimus sub Divo Vespasiano Velledam, diu apud plerosque numinis loco habitam. Sed & olim Auriniam & complures alias venerati sunt, &c.

un leurre, dont elles ſe ſervoient, pour impoſer & faire illuſion à des ſuperſtitieux, & s'accrediter davantage. C'étoit peut-être encore pour donner du relief à leurs prédictions, & en augmenter le prix.

Au reſte, entre tous les Ecrivains anciens & modernes, qui ont parlé de l'Iſle de Sain, je ne ſache que M. Valois qui ſe ſoit aviſé de déterminer la Divinité de l'Oracle, qui rendoit l'Iſle ſi fameuſe. C'eſt dans ſa Notice des Gaules, qu'il dit que Mercure étoit cette Divinité; mais il donne aſſez à connoître que ce n'eſt qu'une conjecture qu'il haſarde, puiſqu'il n'appuye ce ſentiment ſur aucune preuve.

Aprés ces préliminaires, je viens tant aux raiſons qu'aux autoritez qui juſtifient mon ſyſtême, & le mettent dans tout ſon jour. Et pour le faire avec ordre, je vais commencer par faire voir que le culte de la Lune étoit répandu dans les Gaules. Mais comme je dois reprendre cette matiere dans le Chapitre de Nehalennia, je me contenterai de rapporter ici deux Inſcriptions, qui ſerviront de baſe à tout ce que je dirai dans la ſuite. La premiere eſt de Nîmes, & la ſeconde de Ledenon, qui eſt un Bourg aſſez proche de la même Ville.

Graſſer. antiq. Nem.

Reineſius append. pag. 1107.

LUNÆ ET ISIDI
AUG. SACR.
C. OCTAVII.
PEDONIS. LIB.
TROPHIMIO. SEVERI
AUG. V. S.

Lunæ.

L. ET JUNONI. B OP
IMP. PONI
NEMAUSENSES

Je

Je me suis attaché à rapporter ces deux Inscriptions plûtôt que d'autres, qui sont dans le trésor de Gruter; afin de les faire connoître, & qu'elles soient en état de servir à l'avenir : d'ailleurs elles débroüilleront la nature & la qualité de Nehalennia, dont je dois bien-tôt parler.

Voilà donc la Lune honorée inconteſtablement dans les Gaules; il ne s'agit à présent que de prouver que la Divinité de l'Isle de Sain, étoit aussi la Lune; pour cela, il ne faut que rappeller ce que j'ai dit autre part d'une montagne du Gevaudan, « nommée Helanus, (*a*) au pied de laquelle étoit un « grand Lac, (*b*) où les Païsans se rendoient de tou- « tes parts pour y faire des festins, offrir des sacrifi- « ces, & jetter dans le Lac pendant trois jours de suite, « une infinité d'offrandes de toute espece. Quand ce « tems étoit expiré, & que tout le monde songeoit à « se rendre chez soi; un orage mêlé d'éclairs & de ton- « nerres s'élevoit; lequel étant suivi d'un deluge d'eau « & de pierres, faisoit que tout le monde desesperoit « d'en pouvoir échapper. (*c*) La comedie se renou- « velloit tous les ans : elle entretint les esprits dans l'er- « reur, jusques sur la fin du quatriéme siécle, que l'E- « vêque de Mende fit bâtir presque au même endroit « une Eglise à l'honneur de S. Hilaire de Poitiers, & « y mit des Reliques de ce Saint, qui eurent tant de « vertu, qu'elles firent cesser le prestige. «

Greg. Tur. glo. conf. cap. 2.

Je ne balance point à croire que la Divinité que les Celtes honoroient dans le Lac & sur la montagne,

(a) Cognomento Helanus.
(b) Lacum habens magnum.
(c) Et in tantum imber ingens cum lapidum violentia descendebat, ut vix se quisquam eorum putaret evadere.

ne fût la Lune. Le mot *Helanus* tout gaulois qu'il fût, ne laissoit pas d'être grec aussi, & de signifier Lune, splendeur; puisque ἑλάνη signifie la même chose. Or, il paroît qu'il y avoit un grand rapport entre ce qui se passoit à l'Isle de Sain, & sur le mont *Helanus.* Car premierement, l'un & l'autre endroit étoit desert, & il falloit y aller exprès. 2°. Le Lac qui étoit au pied du mont Helanus, répond à la mer qui baignoit les côtes de l'Isle de Sain. 3°. Enfin les tempêtes de commande, excitées également aux deux endroits, justifient, ce semble, clairement qu'une seule & même Divinité en étoit auteur; car pour le dire en un mot, les Payens partageoient à chaque Dieu ses emplois, ses attributs, sa jurisdiction : & l'on ne voit pas dans la peinture qu'ils nous ont laissé de chacun, que l'un empietât gueres sur les droits de l'autre. Ainsi trouvant que les Gaulois honoroient la Lune sur le mont *Helanus*, & qu'ils attribuoient à cet astre Déïfié, une autorité despotique pour exciter des tempêtes; il est hors de doute que la Divinité de l'Isle de Sain est aussi la Lune; puisque entre plusieurs autres convenances, elle disposoit à son gré des tempêtes.

Si après ce que je viens de dire, on n'étoit pas encore bien persuadé que la Divinité de l'Oracle de l'Isle de Sain étoit la Lune; voici trois autoritez, contre lesquelles il seroit difficile de tenir : car les Auteurs dont nous les tirons, vivoient tous dans des siécles, ausquels les mêmes superstitions, qui étoient en usage dans l'Isle de Sain du tems de Mela, étoient encore en vigueur. Ils ont même cet avantage sur Mela, qu'ils nous développent des mystéres qu'il n'étoit pas en état de percer.

Le premier de ces Auteurs eſt Burchard, ſavant Canoniſte du douziéme & treiziéme ſiécle. Dans la collection qu'il a faite des Decrets, qui avoient paru juſqu'à lui, il s'éleve fortement en pluſieurs endroits « contre les femmes de ſon tems, qui étoient entêtées « d'une troupe de Demons transformez en femmes, (a) « leſquels s'aſſocioient toutes les femmes, qui vouloient « prendre parti avec eux, & alloient ainſi durant la « nuit tous montez ſur des bêtes, faire de grandes « courſes dans les airs, ayant à leur tête *Diane*, qu'on « appelloit encore *Herodias* & *Benſozia*, dont il fal- « loit dépendre ſans reſerve, & lui obéïr aveuglé- « ment. (*b*) La troupe ou ſocieté s'appelloit (*c*) Hol- « da: (*d*) les femmes toutes couchées qu'elles étoient « à côté de leurs maris, ſortoient les portes fermées, « s'élevoient dans les nuës, traverſoient les airs, tuoient « ſans le ſecours d'aucune ſorte d'armes viſibles, des « hommes baptiſez & rachetez du ſang de Jeſus-Chriſt; « (*e*) faiſoient cuire leurs chairs & les mangeoient; ou- « vroient leurs corps, en arrachoient le cœur, à la place « duquel elles ſubſtituoient de la paille, du bois ou « autre choſe; mangeoient ce cœur, & faiſoient revi- « vre le corps comme auparavant. Ces courſes étoient « quelquefois entrepriſes pour aller livrer des combats « à d'autres femmes ſemblables, les bleſſer, & en re- « cevoir réciproquement des bleſſures. Au reſte elles « ne pouvoient ſe diſpenſer de ſe trouver à ces aſſem- «

Lib. 1. 10. & 19. *Regino l.* 2. *cap.* 364. *Ivo p.* 11. *c.* 30. *Herard. c.* 3. *Capitul. Franc. Baluz. t.* 2. *p.* 365. *Concil. Ancyran. Labb. t.* 1. *col.* 1476. & *t.* 2. *col.* 1014.

Spelman. gloſſ.

(a) Dæmonum turba in ſimilitudinem hominum transformata.

(b) Ejuſque juſſionibus velut Dominæ obedire, & certis noctibus ad ejus ſervitium evocari.

(c) *Hloth* ou *blode*, eſt un mot Saxon, qui ſignifie *une troupe*.

(d) Quam vulgaris ſtultitia Holdam vocat.

(e) Homines baptiſatos, & Chriſti ſanguine redemptos.

» blées ou caravanes, dans l'équipage qu'on a dit. (a)

» Que nous vient-on compter, dit Jean de Salisberi
Lib. 1. c. 17. » dans sa Polycratie ou amusemens de la Cour, que
» nous vient-on compter d'une certaine *Noctiluca* ou
» *Herodias*, ou *Presidente souveraine* de la nuit, qu'on
» assure tenir ses assises, & assembler son conseil pen-
» dant la nuit; donner des festins, occuper ses Mi-
» nistres à diverses fonctions, faire punir les uns à pro-
» portion de leurs fautes, & élever les autres aux em-
» plois les plus glorieux, livrer des enfans aux Lamies,
» qui dépecent les uns & dévorent les autres; enfin or-
» donner de remettre dans leurs berceaux ceux pour
» qui elle est touchée de compassion?

Des Statuts manuscrits de l'Eglise de Conserans,
» du treiziéme & quatorziéme siécle, font encore men-
» tion des femmes, qui faisoient métier d'aller à cheval
» pendant la nuit avec *Diane*, Divinité du Paganisme,
» ou avec *Herodias* ou *Bensozia*, & faisoient inscrire
» leur nom dans le catalogue qui contenoit toutes celles
» de leur sexe, qui passoient pour Déesses.

Dans les Extraits que j'ai fait des Auteurs que je viens de citer, je ne me suis attaché precisément qu'à caracteriser la Divinité, que servoient les femmes extravagantes, dont il y est parlé : j'ai passé par consequent tout ce qui regarde le Pythonisme ou la divination, les tempêtes, les guerisons, & autres choses de cette nature que ces femmes operoient, & qu'on peut voir non-seulement aux mêmes endroits où j'ai puisé; mais encore dans Gregoire de Tours, dans les (b)
Capit. Reg. Franc. edit. Baluz. t. 1. col. 1144.

(a) Se affirmant necessario & ex precepto facere debere.

(b) Ferunt enim suis maleficiis aëra posse conturbare & grandines immittere, futura prædicere, fructus & lac auferre, aliisque dare, & innumera à talibus fieri dicuntur.

Capitulaires de nos Rois, dans les Conciles de France & ailleurs. Et par tout on remarque que ces superstitions remontent sans interruption jusqu'au siécle de Mela; elles subsistent encore dans l'esprit du vulgaire, qui tient qu'il y a des assemblées nocturnes, qu'il appelle Sabat, où tout se passe à peu prés comme dans les descriptions que je viens de copier.

C'étoient donc de vrayes Sorcieres que les Druïdesses : nonobstant cela, elles étoient en si grand' vogue, que toutes les femmes, même de qualité, se picquoient d'en être. Parmi ces dernieres on compte Basine, femme du Roy de Thuringe, la mere du Tyran Magnence, & plusieurs autres, dont les Historiens ne manquent point de faire mention. Gregoire de Tours parle de ces femmes sous le nom de Pythies ou Pythonisses. Les Capitulaires du Roy Dagobert de l'an 630. les appellent *Striæ* ou *Herbariæ*, ceux de Charlemagne de l'an 798. ne leur donnent que le nom de *Striæ*, & supposent qu'elles mangeoient des hommes; (*a*) elles y sont encore appellées *Genichniales*; on trouve aussi ce mot dans Hincmar de Reims avec celui de *Lamies*, qu'il leur donne. Dans le Glossaire de Ducange il est parlé d'une espece de femmes, qui sont appellées *Lames*, qui parcouroient les maisons durant la nuit, se glissoient dans les muids de vin, foüilloient dans les paniers, dans la vaisselle & dans les marmites; enlevoient les enfans des berceaux, allumoient les chandelles, & tourmentoient quelquefois les personnes qui reposoient. L'opinion que ces femmes se repaissoient de chair

Hist. Fra. l. 5. col. 216. edit. nov.

De divort. Loth. & Tetberg. ad 15.

In voce Lama.

(a) Si Stria hominem comederit.

humaine, étoit déja établie du tems de Plaute, comme il paroît par ces vers.

Pseudol. act. 3. s. 2. v. 32. *Non condimentis condiunt, sed strigibus*
Vivis convivis intestina quæ exedint.

Je n'examine pas tout ce que les Auteurs disent en particulier de chaque espece de charme, dont ces femmes usoient. Je dirai seulement que la créance des Anciens, & en particulier celle des Gaulois, étoit que par le moyen de quelques herbes charmées, cueillies en certaines saisons, & en certains jours de la Lune, elles se transformoient en telles bêtes qu'elles vouloient, & évoquoient les ames des Enfers. (*a*)

Virg. eccl. 8. v. 97. &c.

Ils pensoient même que la force des charmes s'étendoit sur la Lune, & l'obligeoit d'arrêter son cours & de descendre du ciel en terre, pour écumer sur l'herbe ; (*b*)

Ibid. v. 69.

Rien de plus ordinaire dans l'Antiquité, que les changemens d'hommes en loups par la voye des enchantemens. Herodote avoit appris des Scythes & des Grecs, que certaines gens en Scythie étoient tous les ans transformez en loups pour un tems. Selon quelques-uns, c'est une maladie qu'on nomme lycanthropie, causée par une mélancholie, qui fait croire qu'on est loup, & qui fait chercher les forêts.

Qu'on rapproche à présent les Vierges de l'Isle de Sain, des femmes dont parlent Burchard, Jean de Salisberi, & les autres Auteurs que je viens de citer ; on trouvera qu'elles n'étoient toutes que des personnes d'une même profession : la seule différence qu'on

(a) His ego sæpe Lupum fieri, & se condere silvis Mærin, sæpe animas imis exire sepulcris. . . . vidi.

(b) Carmina vel possunt cælo deducere Lunam.

peut remarquer dans les Auteurs qui en font mention, c'eſt que chacun d'eux ajoûte quelque nouvelle circonſtance, qui avoit échappé aux autres ; mais par tout le fonds eſt le même. D'où il eſt aiſé d'inferer que puiſque les femmes de Burchard & des autres, avoient la Lune pour objet de leur culte ; c'étoit auſſi la Lune que les Druïdeſſes deſſervoient, & dont elles publioient les Oracles. Car enfin après ces termes de *Préſidente ſouveraine de la nuit*, (*a*) de *Nocticula*, (*b*) de *Diane* & autres ſynonymes, je ne crois pas qu'on exige des preüves d'une choſe qui porte elle-même ſa conviction.

Au reſte, nos anciens François étoient ſi entêtez de l'exiſtence d'une telle Divinité, que n'en pouvant effacer l'idée, même après avoir embraſſé le Chriſtianiſme ; ils donnoient le nom de *Diane* à une eſpece de Demon, qu'ils ſe figuroient occupé à leur faire du mal. C'eſt ainſi qu'il eſt dit dans la vie de S. Ceſaire d'Arles, qu'il guerit miraculeuſement une ſervante d'un Demon, que les Payſans d'alors appelloient *Diane*, (*c*) qui déchiroit (*d*) toutes les nuits cette pauvre créature à coups de foüets ; juſques dans l'Egliſe, quand on l'y conduiſoit, même au milieu des perſonnes qui la gardoient : il eſt vrai qu'alors il la frappoit inviſiblement ; mais toûjours les marques paroiſſoient. C'étoit auſſi la penſée des Payens que

Act. SS. Ben. ſæc. I. p. 673. n. 14.

(a) Præſidem noctis Dominam.

(b) Tous les anciens Gloſſaires d'Henri Eſtienne, du P. Labbe, du Catholicon, &c. diſent que *Nocticula* eſt la Lune ; *Nocticula id eſt Luna.*

(c) Dæmonium quod ruſtici Dianam appellant.

(d) Euſtathe dit que la Lune cauſe ces craintes, ces terreurs, qui prennent pendant la nuit, ὧν αἰτία εἶναι Ἑκάτη ἐδόκει. De-là vient peut-être que Theocrite l'appelle δασπλῆτις, qui ſelon Heſychius ſignifie de difficile accès.

Euseb. prep. Ev.ang. l. 5. c. 14.

la Lune foüetoit les gens ; & dans cette vûe, ils la representoient souvent avec un foüet, qu'elle faisoit claquer, quand elle étoit dans son humeur foüeteuse. (*a*)

Ce Demon est ce que les Auteurs de la basse Latinité ont appellé d'après le Psalmiste, le Demon du midi ; surquoi on peut consulter Dom Mabillon & M. Ducange. Les Grecs avoient aussi leur Demon de midi, qu'ils nommoient ***Empuse;*** c'est, dit Suidas, un Spectre ou un Demon, qui est au service de la Lune, lequel apparoît aux voyageurs, & se montre sous diverses formes. Le nom d'Empuse lui a été donné parce que ayant un pied d'airain, dont il ne peut se servir, il ne marche que sur l'autre ; ce qui fait qu'il semble plûtôt se ruer que marcher. Cette Empuse continue Suidas, ne se montroit & ne se communiquoit à ceux qui étoient initiez aux mysteres de la Lune, que dans des enfoncemens, ou des lieux fort obscurs. Le bruit ordinaire est qu'elle paroît encore vers midi, (*b*) quand on enterre les morts & qu'on leur rend les derniers devoirs. On lui donnoit aussi le nom d'Onocole, à cause des différentes formes qu'elle prenoit, ou plûtôt parce qu'on supposoit qu'elle avoit un pied d'âne, qu'on appelloit ***Bolitinus;*** ce mot pourtant ne signifie proprement que l'excrement des ânes. Un passage d'Aristophane rapporté par Suidas, dit que l'Empuse est un animal monstrueux, qui change de forme à chaque instant ; d'abord c'est un bœuf, puis un mulet, ensuite une belle femme, bien-tôt aprés un chien qui a la tête toute en feu. Sozomene parle de ce Spectre dans son Histoire Ecclesiastique, sous

Quasi ἐμπίπτουσα.

(a) μάστιγος ψόφος πολύς. (b) ταῖς μεσημβρίαις.

le

BENSOZIA, HERODIAS, NOCTICULA, OU LA LUNE. Pl. 39. 22. pag. 63.

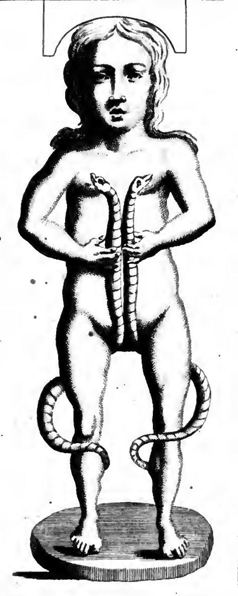


Figure du Temple de Montmorillon.

le nom d'*Onoscelis*, sur lequel M. Valois a fait une belle note.

Il faut avoüer pourtant que ce Spectre, ou Divinité si l'on veut, ne passoit pas toûjours pour malfaisante; au contraire elle venoit donner de bons avis à ceux ausquels elle s'attachoit, elle choisissoit le tems de la nuit pour n'être point apperçuë, elle ne parloit jamais qu'à basse voix : sur-tout le tintement d'oreille étoit pris pour une marque de sa présence. Voici une ancienne épigramme que Scaliger a déterrée, qui nous apprend ces petites circonstances d'un ton aisé & naturel.

Garrula, quid totis resonas mihi noctibus, auris?
Nescio quem dicis nunc meminisse mei.
Hic quis sit quæris? Resonant tibi noctibus aures,
Et resonant totis. Delia te loquitur.
Non dubiè loquitur me Delia : mollior aurâ
Venit, & exili murmure dulce fremit.
Delia non aliter secreta silentia noctis
Summissâ ac tenui rumpere voce solet.

Scalig. in Auson. lib. 1. c. 16.

Ce qui contribuoit le plus à conserver dans les Gaules le souvenir de la Lune déïfiée, est sans doute le grand nombre de representations qu'il y avoit partout de ce phantôme. A juger des autres par celle qui nous reste à l'entrée d'un ancien Temple, qui subsiste encore à Montmorillon dans le Poitou; c'étoit une Femme sans vêtemens enlevée par deux serpens, sur lesquels elle est comme montée pour aller dans les airs, & ausquels elle se tient pour ne point tomber, & pour être plus ferme. C'étoit visiblement le modelle de la contenance que tenoient les femmes

dont nous avons tant parlé, dans les cavalcades qu'elles faisoient à la suite de la Lune, de Nocticula, d'Herodias ou Bensozia, comme on l'appelloit encore.

Comme la Déesse Isis étoit réellement la Lune, on peut, ce semble, dire ici qu'une Isis extraordinaire de Rome, que Dom Montfaucon a donné dans le second Tome du Suplément de son Antiquité, represente la même chose que la figure de Montmorillon. En effet, elle est entortillée & comme enlevée en l'air par un serpent.

Planche 43.

Au reste ce qui rend reconnoissable nôtre figure, ce sont les serpens seuls qui l'entortillent, & qui à cet égard sont particuliers à cette Divinité entre toutes celles que l'Antiquité Profane a pu inventer; comme on peut s'en convaincre par le treiziéme & quatorziéme Chapitre du cinquiéme Livre de la préparation Evangelique d'Eusebe; où Porphyre cité par trois fois, témoigne qu'on ne representoit point la Lune qu'entortillée, comme elle est ici. (a)

On voit de même parmi les ornemens de deux tombeaux, que l'Auteur de l'Antiquité expliquée a donnez, une femme entortillée d'un serpent tomber la tête en bas : ce qui marque sans doute que la mort est pour nous le terme de la lumiere & des influences des astres, sur-tout de la Lune; qui a toûjours passé dans l'esprit des Anciens, pour produire tous les effets qui arrivent dans la nature.

T. 5. pl. 30. & 67.

L'un de ces tombeaux est d'une certaine Herbasia: son Inscription la qualifie femme très-chaste, *sanctissimae;* ce qui semble exprimer la même profession que celle des Druïdesses de l'Isle de Sain. Son buste

(a) περὶ ἣν εἱλῆσθαι δράκοντα.

la represente couronnée de laurier, tenant un bouquet de la main droite, & de la gauche un panier rempli de fruits, de fleurs & d'herbes; tous symboles de la Lune; comme je le ferai voir ailleurs par un beau passage de Porphyre. A droit & à gauche du buste, il y a deux serpens entortillez, qui representent peut-être ceux sur lesquels Herbasia étoit portée dans les airs, quand elle étoit à la suite de Diane, Herodias ou Bensozia. Enfin le nom Herbasia paroît avoir formé celui d'*Herbaria*, qu'on donna aux Sorcieres, dont je viens de parler.

Décider si les Romains ont pris des Gaulois la maniere de representer leurs Isis, & quelques-unes de leurs femmes entortillées de serpens; ou si ce sont les Gaulois, qui l'ont reçuë des Romains, c'est surquoi il est difficile de prononcer; parce qu'il est impossible de voir clair dansune matiere enveloppée de tant de tenebres, & sur laquelle les Auteurs n'ont point laissé de lumieres. Je tiendrois pourtant pour le premier.

CHAPITRE XIV.

Quantité d'Isles sur les côtes des Gaules & de Bretagne, habitées seulement ou par des Druïdes ou par des Druïdesses. Quelques-unes étoient desertes; mais toutes étoient consacrées à quelque Divinité. Idée des Druïdes qui habitoient ces Isles, sur les orages & les tempêtes.

NOus avons vû que l'Isle de Sain n'étoit habitée que par des femmes consacrées au service d'une Divinité: sur quoi nous pouvons assurer en général, que toutes les petites Isles situées dans l'O-

cean Britannique, tant celles qui étoient le long des côtes des Gaules, que celles qui avoisinoient l'Angleterre, étoient ou desertes entiérement, ou habitées seulement par des Druïdes ou Druïdesses, exclusivement les uns des autres. Cela est certain de l'Isle de Sain, & de celle des Samnites dont je parle autre part. Celle-ci étoit située à la pointe de l'Armorique; un ancien Geographe en fait un amas de plusieurs

Diony. Periéget.

petites Isles. *(a)* Je trouve encore d'autres Isles semblables sur les bords de la Zelande, & dans la mer d'Allemagne. Toutes ces Isles, tant celles qui étoient habitées que les désertes, étoient consacrées chacune à quelque Divinité, dont elle portoit le nom. Les Druïdes ou Druïdesses s'employoient à la desserte des Temples qui y pouvoient être. On ignore en particulier quelles étoient leurs autres occupations: on peut seulement conjecturer de ce que j'ai dit au Chapitre précedent, & de ce qui suit que dans les siécles postérieurs, leur retraite servoit de masque à des opérations magiques.

Traité de la cessation des Oracles.

» Tout proche de l'Angleterre, dit Demetrius dans » Plutarque, il y a plusieurs Isles, dont quelques-unes » portent le nom des Genies & des Heros, ausquels » elles sont dédiées ou consacrées. Je m'embarquai » exprès pour les voir, & m'instruire moi-même sur » les lieux; j'étois, dit-il, à la suite de *(b)* l'Empe» reur; *(c)* j'abordai dans l'Isle qui étoit la plus pro» che de celles, qui n'avoient point d'habitans; je n'y » trouvai que très-peu d'hommes, tous Prêtres, & par» ticulierement respectez par les Bretons. A peine

(a) Νησιάδων ἕτερος πόρος.

(b) Je croi que c'étoit l'Empereur Claude.

(c) πομπῇ τῦ Βασιλέως.

avions-nous mis pied à terre, qu'une soudaine tempête troubla le ciel & la mer ; les vents déchaînez s'entrechoquoient, l'air étoit en feu, & la foudre tomboit avec un bruit & un fracas épouvantable. Quand le ciel se fut éclairci & que l'orage eut cessé, ces Insulaires assurerent que quelque grand personnage devoit être mort ; parce, disoient-ils, qu'il en est des grandes ames comme de la lumiere; tant qu'une chandelle brûle, & qu'elle est allumée, elle n'incommode personne ; mais dès qu'elle vient à s'éteindre, plusieurs personnes s'en ressentent. Ainsi les grands hommes pendant leur vie sont comme des flambeaux, dont la lumiere est douce, & ne fait souffrir personne ; au lieu que venant à mourir & à s'éteindre, ils excitent ordinairement comme on vient de voir des vents & des tempêtes, & corrompent l'air.

La comparaison est un peu tirée, & entre des choses bien disproportionnées. Quoiqu'il en soit, ces Druïdes avoient eux-mêmes excité cette tempête ; ils n'avoient osé le faire, pendant que l'Empereur & toute sa suite étoient encore en pleine mer, de peur sans doute qu'on ne s'en prît à eux, du mal qui seroit arrivé à l'équipage & aux vaisseaux. Pour ne courir aucun risque, ils avoient attendu que toute la flote fût arrivée en lieu de sureté : & puis pour se faire admirer & détourner tout soupçon, ils vont inventer une cause morale d'un accident, dont il paroît qu'ils étoient les Auteurs.

CHAPITRE XV.

Eclairciſsemens ſur le nom des Vierges de l'Iſle de Sain. Vraie leçon de Mela.

Lib. 3. c. 6. MEla qui nous a fourni le fond de tout ce que nous avons dit des Vierges de l'Iſle de Sain, appelle ces filles Gallicenes. *(a)* Les Interprétes d'un ſeul mot en font deux, pretendant qu'il faut lire *Galli ſenas vocant;* & c'eſt ce qui d'abord nous faiſoit croire que le nom, que portoient ces Prêtreſſes étoit *Senæ*, d'où étoit venu le nom de l'Iſle ; & que ce mot dans ſon origine Latine, ſi tant eſt qu'il en eut une, marquoit le nombre de ſix, auquel celui des Vierges pouvoit avoir été fixé.

D'autres derivent le nom *Gallicena* de *Gallus* Gaulois, & de *cano cecini* chanter ; & croyent que ce mot ſignifie des Gauloiſes, qui prédiſoient l'avenir par le moyen des Oracles qu'elles debitoient ; comme s'il y avoit *Gallicinas*, de même qu'on a dit *Fidicinas*, *Lyricinas*, &c.

En mon particulier, j'ai cru auſſi pendant quelque tems qu'il falloit lire ſimplement *Gallicanas*, au lieu de *Gallicenas.* Cette leçon où il n'y a qu'une lettre à changer, eſt appuyée ſur un paſſage de Vopiſcus, qui appelle nos Druïdeſſes *Gallicanas*, pour diſtinguer les Druïdeſſes des Gaules d'avec celles d'Angleterre & de Germanie : Aurelien, dit l'Hiſtorien, s'a-
In Aurel. c. 44. » viſa un jour de conſulter les Druïdeſſes des Gaules, pour

(a) Gallicenas vocant.

savoir si l'Empire resteroit dans sa famille. (a) On a vû en tout tems & en toutes sortes de Langues, que l'usage tend toûjours à abreger les termes & les expressions, qui servent à expliquer nos pensées; surtout à l'égard des choses qui sont souvent dans la bouche de toute une Nation. Je confirmois cela par un exemple de la nature, même du terme dont il s'agissoit. Le mot Latin *Vestalis*, que l'usage a enfin consacré pour signifier une Vierge vestale, étoit dans son origine un adjectif, qui ne pouvoit faire seul un sens fixe & positif, & par conséquent ne servoit qu'à marquer que la chose exprimée par le substantif, auquel il étoit appliqué, étoit consacrée au service de Vesta; ainsi l'on disoit avant & après Ciceron *Ara Vestalis, festa Vestalia, foci Vestales, Virgines Vestales.* Mais comme de tout ce qui étoit consacré au culte de Vesta, les Vierges chargées du feu sacré & perpetuel, tenoient non-seulement le premier rang, mais encore étoient seules distinguées & respectées dans Rome, & dans tout l'Empire; l'usage l'emporta enfin, & s'établit si bien, qu'on attacha à ce seul terme l'idée d'une Prêtresse de Vesta.

Je faisois le même raisonnement touchant les Druïdesses des Gaules: avant Mela, & dans les siécles postérieurs, toute la Gentilité étoit entêtée des augures & des prédictions. Les Druïdesses Gauloises passoient pour l'emporter dans ce point, sur tout le monde Payen. La réputation des *Gauloises* étoit en vogue & bien établie; on ne parloit que des *Gau-*

(a) Dicebat enim quodam tempore Aurelianum Gallicanas consuluisse Dryades, sciscitantem utrum apud ejus posteros imperium permaneret.

loises, & l'on venoit de fort loin consulter les *Gauloises*. Je me figurois donc que la néceſſité, ou la curioſité, ou quelqu'autre raiſon qu'on avoit de parler ainſi ſouvent des *Gauloiſes*, avoit frayé peu à peu le chemin à la coutume de déſigner nos Druïdeſſes, ſous le ſeul nom de *Gauloiſes*, *Gallicanas* : D'où j'inferois que c'étoit peut-être le mot de *Gallicanas*, que Mela avoit employé au lieu de *Galliſenas* ou *Gallicenas*.

Voſſius dans une Edition de Mela de ſa façon, avouë que les MSS. qu'il a lûs portent *Gallizenas* ou *Galligenas*; nonobſtant cela, il a inſeré dans le texte *Barrigenas*. *Barrigenæ*, *Barginnæ* ou *Bargennæ*, ſont tous mots barbares, qui ſignifient en effet des femmes Barbares, des étrangeres.

M. Keyſler prétend qu'il faut s'en tenir à la leçon des MSS. de Voſſius, & blâme cet Editeur d'avoir ſubſtitué ſans nulle autorité une fauſſe leçon à une veritable. Si l'on en croit donc M. Keyſler, Galligenas ou Gallizenas forme un fort bon ſens; parce dit-il, que *Genæ* & *Queene* en Langue Theudeſque & Celtique, ſignifie des femmes & des Prêtreſſes. *(a)*

M. Keyſler copie ici M. de Leybnitz. J'avouë que la ſignification qu'ils donnent l'un & l'autre au mot *Sena*, approche fort de la veritable. Ce n'eſt pourtant point dans la Langue des Germains qu'il faut avoir recours pour la trouver; puiſqu'il eſt certain que *Sena* eſt vraiment Gaulois, & que la Langue de nos ancêtres étoit différente de celle des Germains. Sans compter que quand ces deux peuples auroient parlé la même

(a) Nempe Genæ & Queene Germanis Celtiſque fœminæ ſacerdoteſque ejus ſexus dicebantur.

me Langue, il ne paroît pas ſeulement vrai-ſemblable, que le vrai ſens de ce mot ſe fût plûtôt conſervé dans le Theudeſque, que dans le Celtique; joint que le *Queen* de nos Auteurs ſuppoſe évidemment que la premiere lettre de *Sena* étoit un K, & je vais prouver invinciblement le contraire.

Je n'ai beſoin pour cela que de rappeller ce que j'ai dit au 20. Chapitre du premier Livre, que *Sena* étoit le nom que les Druïdeſſes portoient dans les Gaules, comme les Druïdes y portoient celui de *Senanus*; que ces mots avoient la même origine & la même ſignification que le Σεμνὸς des Grecs; qu'ainſi litteralement ils ſignifioient vénerable, reſpectable; & dans le ſens figuré ancien, vieillard, d'où les Latins avoient fait leurs *Senex*, *Senatus*, *Senior*, & pluſieurs autres mots que j'ai rapportez; & nous à leur imitation avions fait ceux de *Seigneur*, *Seigneurie*, *&c.* qui ſont des termes qui attirent un profond reſpect. Auſſi trouvons-nous que les Druïdeſſes étoient qualifiées de *Dames* du tems des Gaulois, témoin ces Inſcriptions.

MESTRIUS. MARIINUS *Gruter. p. 90. n. 4.*
PICTOR. CONSTITUIT
PRO. SALUTE. SUA. ET
SUORUM
FANUM. DOMINARUM

FANO *Oyenart Notitia utri. Vaſcon. p. 445.*
HERAUS
CORR · SE
H. E SACRUM

La premiere Inſcription n'a beſoin ni d'explication ni d'éclairciſſement ; les termes parlent tout ſeuls. Quant à la ſeconde, qui eſt ſi délabrée qu'elle eſt preſque inintelligible, ſi l'on ſuppoſe un point après la ſyllabe HER. comme il ſemble en effet qu'il doit y être, les mots qui compoſent la ſeconde ligne feront *Herarum Auſcarum Senarum* ; & alors le ſens naturel de toute l'Inſcription ſera, que ce monument a été conſacré au Temple des *Dames Senes* ou *Druïdeſſes* du Païs d'*Auch*.

De tout cela, il réſulte évidemment qu'il faut lire dans Mela *Galli Senas*, ou *Galliſenas* : les MSS. de Voſſius confirment cette leçon ; car ce qu'on prend pour un Z eſt une véritable S ; en effet les Gaulois & les Francs ou François, ſe ſervoient fréquemment du Z pour l'S, comme en font foi nos anciennes Monnoyes, & ces deux Inſcriptions de l'Abbaye de Saint Germain des Prez.

TEMPORE NULLO, VOLO HINC
TOLLANTUR OZZA HILPERICI

Cette Inſcription n'a rien de ſingulier que les SS. Celle qui ſuit eſt bien plus remarquable ; car outre qu'elle immortaliſe une action très-pieuſe de Pepin le Bref ; elle ſert de bordure à un cartouche quarré, dont le champ eſt occupé par une Croix ancrée. Les lettres qui compoſent l'Inſcription, ſont inſerées avec art les unes dans les autres, & ſi bien liées, que les traits des unes forment ordinairement les jambages des autres, en tout ou en partie. Mais ce qui nous doit intereſſer d'avantage, c'eſt qu'elles nous mettent devant les yeux la vraye forme des caracteres, qui

étoient en usage en France au milieu du huitiéme siécle; & nous avons la satisfaction d'y reconnoître plusieurs lettres Grecques, dont la figure est si ancienne, qu'elle remonte sans contredit jusqu'aux tems les plus reculez.



Voici cette Inscription imprimée en caracteres purement Romains.

HIC PAUZANTE ZC̄O GERMANO
DIE TRANZLATIONIZ DEDIT EI
REX PIPINUS FISCUM PALATIOLI
CV̄ APPENDITIIS ZVIS OMNIBUS.

Il en est de même du Ç, que Vossius a pris sans

aucun fondement pour un G; c'eſt une véritable S; comme il paroît par l'Inſcription du martyr Gordien, que j'ai donnée au commencement de cet Ouvrage. Cette lettre ſe trouve auſſi avec la même forme, mais renverſée 5 dans d'autres Inſcriptions; & dans tous ces endroits il n'eſt queſtion que de la diſcerner, & d'en connoître la valeur.

Voy. le Ch. 4. du 1 tom. pag. 39.

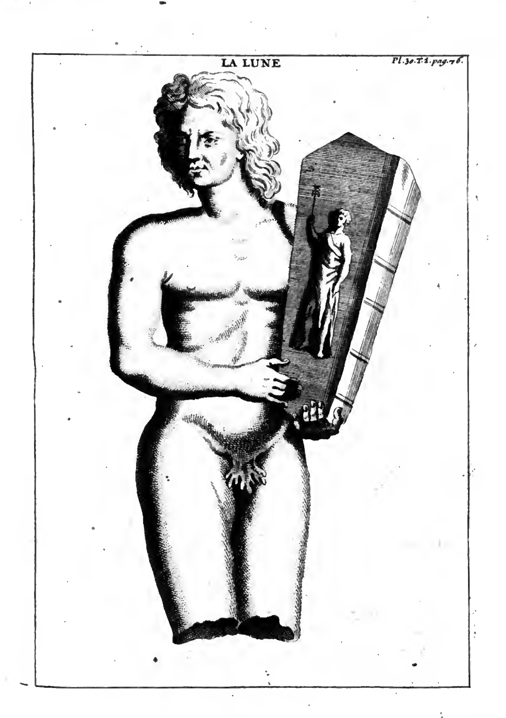
CHAPITRE XVI.

Relief trouvé à Narbonne. Sentiment des Savans. Conjectures de l'Auteur.

T. I. pl 78.

DOm Bernard de Montfaucon a placé parmi les Genies & les Lares, dont il donne les Figures dans ſon Suplément de l'Antiquité, un Monument qui a été trouvé à Narbonne; mais ſans vouloir aſſurer qu'il repréſente effectivement un Lare ou un Genie. C'eſt un homme tout nud, dont les jambes ſont caſſées, qui ſoûtient de la main & du bras gauche une table oblongue de pierre, ſur laquelle eſt gravée, ce ſemble, une femme négligemment vêtuë, dont le devant de la robe eſt fendu en deux endroits; afin qu'elle puiſſe marcher plus leſtement : elle n'a qu'une partie du ſein couvert, & tient de la main droite un rameau élevé, chargé de feüilles & de fruits; ſa main gauche eſt pendante. L'homme eſt dans l'attitude d'une perſonne qui paroît propoſer cette femme pour modelle, ou du moins expliquer le ſens de la Figure gravée dans la table qu'il préſente, & le faire remarquer à tout le monde de ſa main droite.

Avec le peu d'écrits & de lumieres que nous avons


LA LUNE
Pl.30.T.1.pag.76.

ſur la Religion des Gaulois, il ſeroit beſoin d'un Edipe pour expliquer cette planche. Je vais pourtant hazarder quelque choſe là-deſſus; mais avant tout, on me permettra de faire un aveu ſincere, que je n'oſerois donner comme irréfragable ce que je vais dire; & qu'ainſi ſans adopter ni rejetter les ſentimens des autres, je ne fais que propoſer mes conjectures, que je tâcherai d'appuyer de l'autorité des Anciens.

Je croirois donc que la Femme gravée ſur la table de pierre eſt la Lune, ſur laquelle les Gaulois & les Druïdes en particulier, fondoient & regloient toutes leurs prédictions & leurs augures. Le fondement de ma conjecture eſt l'action de l'homme qui tient cette table, & qui ſemble avertir tout le monde d'y arrêter les yeux, & de la conſulter : ce qui me paroît avoir quelque rapport aux Druïdes que nous avons vûs déja, & qui ne ſont occupez que de Lunes & de lunaiſons, comme on l'a pû voir. Le rameau même que cette femme tient dans ſa main chargé de feüilles & de fruits, pourroit bien être un ſymbole de la Lune; car ſelon Aratus, les Anciens tenoient que les plantes & les pâturages, tiroient leur ſuc & leur ſubſtance des influences de la Lune.

In Φαινομένοις p. 20.

Mais qui eſt cet homme nud? Le pas eſt gliſſant, & la queſtion embarraſſante : cependant je ne ferai pas difficulté d'avoüer que je crois que c'eſt un Druïde, qui joüe le même perſonnage ſur ce relief, que les ſix Druïdes du portail du Temple de Montmorillon; c'eſt-à-dire, qu'il contemple la Lune, l'étudie & médite les preſtiges, dont ceux de ſa ſecte éblouïſſoient le public. Sa nudité ſemble inſinuer qu'il alloit par les airs à la ſuite de la Lune, de même que les Druï-

desses, & qu'il excitoit comme elles les vents & les tempêtes. En effet, l'orage dont Demetrius fait la description (a) dans Plutarque, avoit été visiblement excité par les charmes des Druïdes; & quoiqu'ils en réferassent eux-mêmes la cause à la mort de quelque personne considérable; c'étoit pour éloigner le soupçon qu'on auroit pu former contre leur art, & éviter le supplice que l'Empereur qui étoit présent, auroit pu decerner contre eux, d'avoir eu la temerité de lui faire essuyer, & à toute sa suite, cet orage si à contre-tems. A quoi on peut ajoûter que les Druïdesses tenant tous leurs secrets des Druïdes, qui les dressoient, les Druïdes n'étoient pas moins curieux d'exercer sur les airs le même empire, qu'ils avoient communiqué à leurs éleves.

CHAPITRE XVII.

Découverte en Zelande & à Nîmes, de la Déesse Nehalennia. Descriptions des bas reliefs qui la representent.

Nehalennia est une Déesse que les Gaulois ont autrefois adorée. Son nom a été inconnu jusques vers le milieu du dix-septiéme siécle. Je dirois la même chose du culte qu'on lui rendoit, sans les raisons que j'ai de croire que c'est la même Divinité, dont on alloit consulter les Oracles dans l'Isle de Sain, & que j'ai fait voir être certainement la Lune. Avant que de produire mes raisons, je suivrai l'ordre qu'ont tenu Wrée & M. Keysler, dans la description qu'ils

(a) Traité de la Cessation des Oracles.

LA DEESSE NEHALENNIA.









ont fait des bas reliefs de cette Divinité.

Le cinquiéme jour de Janvier de l'an 1647. un vent d'Eſt ſouffla avec tant de violence ſur un angle que forme la Zelande, qui avance dans l'Ocean, & pouſſa ſi fort les flots de la mer vers le côté oppoſé, que les bords furent à ſec & à découvert. Le monde y accourut de toutes parts, & y vit des maſures que la mer couvroit auparavant; des autels, des vaſes, des urnes, des medailles, des agraphes & autres choſes, toutes preſque d'un goût Romain. On y trouva auſſi des Statuës de Jupiter, de Neptune, & ſur-tout quantité de reliefs de la Déeſſe Nehalennia, avec des Inſcriptions, qui portoient ſon nom, à une ſeule près, qui n'en avoit pas. Comme la plûpart de ces images ſont fort reſſemblantes, nous n'en donnons qu'un petit nombre, dans leſquelles on obſerve quelque différence; nous contentant de faire la deſcription de toutes; ſans nous aſſujetir à rapporter les Inſcriptions, dont on ne ſauroit tirer nul éclairciſſement. Du reſte les pierres, ou Autels ſur leſquels Nehalennia eſt repreſentée, ont quelquefois trois, quelquefois quatre pieds de hauteur, ſur environ deux & demi de largeur: le grain en eſt gros & friable.

Dans la premiere image Nehalennia eſt aſſiſe, tenant dans ſon giron un panier plein de pommes & d'autres fruits; à ſon côté droit eſt un chien, & à ſa gauche un panier rempli de fruits comme le premier. Les bordures ſont auſſi ornées de pluſieurs ſortes de fruits.

La ſeconde Figure repréſente Nehalennia toute droite; le chien eſt encore à ſa droite; & à ſa gauche eſt une prouë, ſur laquelle Nehalennia tient le pied.

Dans la troisiéme, Nehalennia est assise tenant de la main gauche un panier semblable aux autres; les côtez sont ornez de pampres & de raisins.

Dans la quatriéme, Nehalennia a le panier à sa droite, & le chien à sa gauche. Sur le côté droit de la pierre on voit Hercule coëffé de la dépoüille du Lion, & armé de sa massuë. Le côté gauche représente un autre Dieu, qui n'est pas bien connoissable.

Dans la cinquiéme, on voit une femme qui présente une petite fille à la Déesse, qui est accompagnée de son chien. Sur les côtez est représenté un homme auprès d'une colonne, dont la base est chargée d'ornemens d'architecture.

Dans la sixiéme, Nehalennia est assise tenant dans son giron un panier, outre un second qui est à sa gauche, & qui fait symetrie avec le chien représenté à la droite. A l'un des côtez de la pierre, on remarque un autre Hercule avec les symboles du premier.

Dans la septiéme, la Déesse n'a que son panier ordinaire, & un tronçon de colonne cannelé, sur lequel elle tient un pied.

Dans la suivante, deux Victoires en l'air soutiennent de chaque côté deux pieces de rideau, qui pendent d'un dais, sous lequel Nehalennia est assise, ayant deux paniers, l'un dans son giron, & l'autre à sa gauche; le chien occupe la droite. Les Victoires tiennent une palme dans la main, qui se présente sur le devant. A l'un des côtez de la pierre est Neptune avec son trident; sur l'autre est gravé un Dieu, qu'on ne sauroit distinguer.

Dans la neuviéme, Nehalennia est droite avec son chien.

chien. Sur les deux côtez de la pierre, Neptune eſt repreſenté trois fois ayant ici un Dauphin, là un trident, ou un gouvernail, & quelquefois un vaſe dont il verſe l'eau, ou pluſieurs de ces ſymboles enſemble. Au-deſſous d'un Neptune on voit une Femme dont le ſein eſt ouvert, & qui releve ſes habits: proche ſon pied droit, il y a une coupe de figure oblongue, comme celle d'un gobelet.

Dans la dixiéme, Nehalennia eſt aſſiſe, tenant en ſon giron le panier ordinaire. Aux deux côtez de la pierre eſt gravée une corne d'abondance.

La onziéme repréſente Nehalennia, ſemblable à la precedente : excepté qu'au lieu des cornes d'abondance, il y a deux arbres, dont les branches & les feüilles occupent les côtez du relief.

La douziéme eſt aſſiſe comme la huitiéme, la dixiéme & la onziéme : à ſes pieds du côté droit, le chien lui tient compagnie ; deux cornes d'abondance ornent les deux côtez de la medaille.

La treiziéme eſt ſur le modelle de la dixiéme. Sur un côté de la Figure, Neptune eſt joignant une colonne : il tient un gobelet dans ſa main droite, & le trident de ſa gauche.

La quatorziéme, Nehalennia eſt aſſiſe, ayant un panier à ſa droite, & un autre à ſa gauche : deux cornes d'abondance rempliſſent les deux côtez.

Je paſſe la quinziéme & la ſeiziéme. La dix-ſeptiéme repreſentoit Nehalennia aſſiſe ; mais c'eſt tout ce qu'on peut dire, parce que la face de la pierre étoit ſi gâtée, qu'on n'a pas jugé à propos d'en tirer des eſtampes : ſur la face gauche qui eſt entiere, on voit un Gaulois qui revient de la chaſſe, s'appuyant en

marchant ſur un bâton, & portant au bout d'un autre un levraud, qui pend ſur ſes épaules.

Voilà à peu près toutes les Nehalennias qui furent trouvées ſur les bords de la mer, aſſez près de Dombourg; c'eſt un petit lieu de l'Iſle de Valcheren. M. Keyſler ſemble inſinuer que cette découverte donna occaſion à en faire découvrir, ou remarquer un petit nombre d'autres dans la Zelande. Il eſt du moins conſtant que le culte de cette Divinité n'étoit pas renfermé dans cette Iſle : puiſque on en a trouvé une Image à Nîmes, dont voici la deſcription.

Antiq. expliq. t. 2.

C'eſt une Moſaïque compoſée de trois couleurs, de blanc, de noir & de rouge, ou rougeâtre : elle a huit palmes & deux pouces de largeur, ſur quinze palmes & trois pouces de longueur. Elle repréſente une Déeſſe ſur le bord de la mer, qui paroît agitée : auprès de la Divinité il y a un petit chien, & un peu plus bas du côté de la baſe, on voit une torche couchée, mais ardente & flamboyante. Au reſte quoique cette femme ne paroiſſe qu'à demi, parce que la Moſaïque eſt fort gâtée à l'extrêmité, elle a tout l'air de Nehalennia; ſes habits, ſon attitude & ſes ſymboles : auſſi l'on ne ſauroit s'y méprendre.

CHAPITRE XVIII.

Ce que c'eſt que deux Divinitez Gauloiſes, auſquelles ſont conſacrées deux Inſcriptions. Comment il faut lire ces Inſcriptions.

AVant d'entamer quelques circonſtances particulieres, qui regardent la nature de Nehalen-

nia, je crois devoir remarquer qu'elle est peut-être encore la Divinité barbare, dont deux Inscriptions un peu mutilées, nous ont conservé en tout ou en partie le nom. La premiere se lit dans le trésor de Gruter.

DEAE. NEHAE
ERIATTIUS. JUCUN
DI. PRO. SE. ET. SUIS
V. S. L. M.

Pag. 89. n. 1.

C'est-à-dire, qu'Eriattius fils de Jucundus, s'est acquité volontiers, & par reconnoissance du vœu qu'il avoit fait à la Déesse Neha, pour lui & pour les siens. Reinesius ne doute point que Neha ne soit la même que Nehalennia. En effet, Gruter dit que la Déesse dont il est parlé dans ce marbre, y est représentée avec deux cornes d'abondance à ses côtez : circonstance qui me fait entrer dans le sentiment de Reinesius ; car Nehalennia est par-tout accompagnée de corbeilles de fruit, & quelquefois de deux cornes d'abondance, & en quelques endroits de corbeilles de fruit & de cornes d'abondance tout à la fois.

Reinesius va même jusqu'à croire qu'il faut lire dans l'Inscription Nehalenniae, au lieu de Nehae ; & que les lettres qui manquent pour achever le mot, ont été mangées, ou effacées par l'injure du tems. Mais Reinesius se trompe visiblement ; & il n'a point pris garde que le Sculpteur s'étoit picqué de ne pas faire entrer dans la premiere ligne de l'Inscription plus de lettres, ni de syllabes qu'il n'y en a. Le dernier mot de la seconde ligne est garant de cette verité : l'ouvrier en a rejetté une syllabe à la troisiéme,

afin de faire répondre les fins des lignes les unes aux autres. Ce qui prouve qu'il n'y a rien de mangé ni d'effacé dans l'Inscription ; car si l'on avoit voulu graver tout entier le mot *Nehalenniae*, au lieu de *Nehae;* on auroit rejetté à la seconde ligne, presque tout ce que Reinesius croit être effacé dans la premiere.

Ce que je viens de dire n'empêche pas que Neha ne doive être prise pour Nehalennia : plusieurs raisons concourent à le persuader. 1°. Les fruits, dont on ornoit les reliefs de l'une & de l'autre. 2°. *Neha* n'est qu'un nom abregé ou raccourci de celui de *Nehalennia.* Or, il n'est pas surprenant qu'un nom aussi commun que le devoit être *Nehalennia*, comme je le ferai voir, ait été insensiblement abregé, sur-tout dans un pays aussi vaste que les Gaules. 3°. *Neha* renferme du moins la moitié de la véritable signification de celui de *Nehalennia.* 4°. En dernier lieu, le peu de différence qu'il y a de *Neha* à *Nehalennia*, justifie celle des Dialectes, que Cesar & les Auteurs postérieurs ont assuré avoir eu cours dans les Gaules. Ajoûtez le lieu où l'Inscription a été trouvée ; c'est à Deutsch vis-à-vis de Cologne, au-delà du Rhin.

Le voisinage des rivieres ne laisse pas de donner de nouvelles forces à mon opinion. *Neha* ou *Nehalennia* étoit certainement la Lune, ou du moins la nouvelle Lune : les Gaulois confondoient la Lune avec Diane, & n'en faisoient qu'une seule Divinité : ils se piequoient non-seulement de construire les Temples qu'ils érigeoient à la Lune & à Diane, joignant des fleuves & des marais ; mais encore de donner à Diane un nom Celte, qui signifioit *gouffre d'eau.*

L'autre Inscription qui renferme le nom d'une Di-

vinité que je crois être Nehalennia, eſt gravée ſur un marbre, que j'ai dit être dans la Bibliotheque des PP. Jeſuites de Bruxelles. M. Keyſler l'a donnée ſi infidelement, que ſur le ſoupçon que j'en eus, j'écrivis à Bruxelles pour prier des perſonnes habiles de comparer la copie à l'original, & de m'en marquer les différences. On eut égard à ma priere; l'on m'envoya non-ſeulement l'Inſcription ſuivante lettre pour lettre, mais encore les dimenſions du marbre, & la grandeur des caracteres.

HERCVLI MA
CVSANO ET
HAFVÆ VLP
LVPIO ET VL
PIÆ AMMAVA
PRO NATIS
V S L M

Hercule Macuſan m'a déja donné lieu de donner l'explication de cette Inſcription : je me verrai même obligé dans la ſuite d'en parler encore, pour faire entendre ce que c'eſt qu'Ulpius, Lupius & Ulpia; c'eſt pourquoi je me borne ici au ſeul mot, qui renferme le nom de la ſeconde Divinité; parce que c'eſt le ſeul, qu'il eſt important d'éclaircir, & qui fait au ſujet préſent.

Le nom de cette Divinité, ſelon qu'on vient de le voir, eſt HAFUA : il n'y a qu'à ſuppoſer que l'H eſt une N & l'F un E, & faire de l'A & de l'E une diphtongue, l'on aura & l'on prononcera NÆVA, ce qui ſera mot pour mot le Neha de la premiere Inſ-

cription ; car les anciens Gaulois disoient indifferemment *Neva* ou *Neha*, pour dire *Nouvelle*. Les Armoricains d'aujourd'hui disent encore *Nevez*, au lieu du François *Nouveau*, & leur V consonne aussi-bien que celui des Celtes, n'est qu'une forte aspiration.

J'ai dit d'abord de supposer que la premiere lettre du nom de la Divinité en question fût une N, & non une H. En effet, dans les siécles postérieurs, ausquels seuls il faut rapporter cette Inscription, on confondoit souvent ces deux lettres, & elles étoient prises reciproquement l'une pour l'autre ; parce qu'on se servoit également en formant l'H & l'N d'une ligne horizontale, ou presque horizontale, pour lier les deux jambages qui sont parallelles & perpendiculaires dans ces lettres : ce qui les rendoit alors si semblables, qu'on ne pouvoit les distinguer que par l'usage. Nos anciennes Monnoyes & nos vieilles Chartes, fournissent plusieurs preuves de cette verité. On en trouve encore dans la Diplomatique de D. Mabillon, & dans les Annales Benedictines du même Auteur, sur-tout à la p. 481. du premier Tome.

Que l'F ait été mise pour un E, c'est une proposition que les Antiquaires ne feront nulle difficulté d'admettre : ils sont assez convaincus des fautes sans nombre, qui se sont glissées dans les Inscriptions par l'ignorance & la bevûë des Graveurs. Celle qu'on suppose ici seroit une des moindres ; puisque la ressemblance de l'E avec l'F la rendoit fréquente, & en quelque sorte familiere & pardonnable. On peut même prouver par Festus & par d'autres Auteurs, que les Anciens se sont servis quelquefois expressément de l'F au lieu de l'E ; puisqu'on trouve dans le

Grammairien dont je viens de parler, *Frutical*, au lieu d'*Erucinal*.

J'ai dit plus haut que les Gaulois disoient indifféremment *Neva* & *Neha*; ce qui leur étoit commun sur-tout avec les anciens Grecs, parce qu'ils parloient originairement la même Langue qu'eux. Or, il est certain que chez les Grecs l'V consonne avoit été formé du digamma, dont il avoit pris la place; & que le digamma étoit une aspiration.

Une preuve encore assez forte, qu'il faut lire dans l'Inscription *Nava* au lieu de *Hafua*, c'est le rang que la Divinité que ce mot représente, tient dans ce Monument conjointement avec Hercule Macusan. On a pû voir que c'étoit le même Hercule que les Gaulois appelloient *Deusoniensis*: Hercule *Deusoniensis* étoit Hercule de Deutsch ou Duiz. Ce lieu est precisément celui où la Neha de l'Inscription de Gruter a été trouvée. Au tems qu'on fit l'Inscription, Duiz n'étoit qu'un Fort que les Romains avoient construit au-delà du Rhin, pour tenir en bride les Barbares de Germanie: Or, un Fort ne pouvoit avoir ni des Temples ni des Divinitez en assez grand nombre, pour donner lieu d'en confondre les noms & les rapports; ce qui auroit pu arriver, si l'Hafua de l'Inscription de Bruxelles, étoit différente de la Neha que nous tenons de Gruter.

Ce sont les raisons que j'ai de soupçonner qu'il faut lire *Nava* ou *Naha* dans l'Inscription de Bruxelles, & non *Hafua*; d'où je tire un nouvel argument contre ceux qui prétendent, qu'il faut lire *Nehalenniae* dans l'Inscription de Gruter, au lieu de Nehae.

CHAPITRE XIX.

Nehalennia. La Divinité de l'Oracle de l'Isle de Sain, étoit la même que Nehalennia. Diverses étymologies du mot Nehalennia. C'étoit la nouvelle Lune. Peintures que les Anciens ont laissé des Statuës de la Lune. Les Gaulois & les Germains honoroient singulierement la nouvelle Lune. Parallelle de Nehalennia & de l'Oracle de l'Isle de Sain. Différence essentielle entre les Vestales & les Vierges des Gaules.

QUand on vient à rapprocher les deux Divinitez, c'est-à-dire, Nehalennia & celle de l'Oracle de l'Isle de Sain, on y trouve des traits si ressemblans, qu'on ne hazarde rien de dire que ce n'étoit qu'une seule & même Divinité.

J'ai fait voir que la Divinité de Sain étoit incontestablement la Lune. Voici des raisons qui démontrent la même chose de Nehalennia.

Pezron antiq. des Celtes, p. 341, 355.

Son nom est formé du Celtique *neu* ou *nevés*, *neuf*, *nouveau*, & de *Henn* vieux, antique.

L. 1. de rust.

Surquoi on peut observer avec Varron que chez les anciens Grecs, le trentiéme ou dernier jour du mois lunaire, étoit appellé ἕνη καὶ νέα, c'est-à-dire, vieille & nouvelle, (*a*) en sous-entendant σελήνη Lune; parce que cet astre, qui fait son cours synodique en vingt-neuf jours douze heures & quarante-quatre minutes, finissoit & commençoit tout ensemble ce jour-là;

(a) C'étoit Solon qui avoit commencé d'appeller ainsi le dernier jour de la Lune; πρῶτος δὲ Σόλων τὴν τριακάδα ἕνην καὶ νέαν ἐκάλεσεν.

jour-là ; & ainsi se trouvoit ἕνη καὶ νέα, vieille & nouvelle. (a)

Quoique les origines que je viens de donner à Nehalennia, ne souffrent pas la moindre difficulté ; il ne sera pas hors de propos d'en joindre aux premieres quelques autres, qui aident à dissiper les tenebres, dont cette Divinité est enveloppée. La troisiéme syllabe du mot Nehalennia pourroit encore venir du Celte *Llen*, qui signifie voile ; pour marquer qu'au tems de la nouvelle Lune la plus grande partie de sa lumiere est couverte d'un voile, qui la dérobe à la vûe des mortels. Cette conjecture est appuyée sur la maniere dont les Gaulois representoient Nehalennia ; car ils lui donnoient des habits qui la cachoient toute entiere, au visage près. De sorte que dans leur esprit, quand la Lune étoit nouvelle, il n'y avoit proprement que le visage de la Divinité, qu'on pût découvrir, & qui fût sensible à nos yeux.

Voici encore une étymologie de Nehalennia, qui ne me paroît pas à mépriser : *Len* est un mot Celte, *Maunoir.* qui signifie étang. Les Gaulois honoroient la Lune dans les étangs ; & les Druïdesses qui desservoient ses Temples, se postoient ordinairement sur des étangs ou sur le bord des eaux ; elles faisoient là leurs observations, rendoient leurs Oracles, & mettoient en œuvre les prestiges qui étoient de leur ressort. L'étang de Gevaudan que S. Gregoire de Tours appelle Helanus, confirme ce que je dis : la description que cet Auteur fait d'une Fête que les Gaulois Païens y celebroient tous les ans, est une copie de celle

(a) E quo die dicitur Luna esse extrema & prima ; à quo Athenis eam appellant ἕνην νέαν τριακάδας.

que Mela fait des Druïdesses de l'Isle de Sain. Le mot Celte *Helanus* répond parfaitement au Grec ἑλάνη ou ἑλήνη, qui signifie lampe, lumiere, splendeur, & enfin Lune : A quoi ajoûtant ou le Grec νέα, ou le Celte *Nevés* de la maniere que j'ai fixé sa prononciation & sa signification ; nous trouverons que les Druïdesses avoient choisi le tems de la nouvelle Lune pour exciter des tempêtes, troubler les eaux, rendre des Oracles, prédire l'avenir, se transformer en bêtes, & faire mille autres choses de cette nature.

Soit donc que les Gaulois ayent eu en vûë toutes ces étymologies, ou partie seulement, en formant le terme Nehalennia ; il est toûjours certain que c'est de ce nom qu'ils honoroient la Lune déïfiée. Et afin qu'on n'aille pas prendre tout ce que j'ai avancé pour de simples conjectures, voici un passage de Porphyre, qui desabusera bien-tôt tout le monde : il est cité par Eusebe de Cesarée, dans son troisiéme Livre de la Préparation Evangelique ; & ce qui est bien surprenant, c'est que cet Auteur parlant de la *nouvelle Lune*, semble avoir peint d'après nature nôtre *Nehalennia :* il fait même découvrir sur les Monumens qui restent de cette Divinité, des choses qu'il » étoit impossible d'y remarquer. Les Anciens, dit » Porphyre, pour faire honneur à la Lune l'ont appel- » lée Artemis, comme qui diroit ἀερότομις, c'est-à-dire, » qui coupe l'air. Artemis toute Vierge qu'elle est, ne » laisse pas d'être sage-femme ; (a) parce que la nou- » velle Lune a une vertu particuliere pour faire accou- » cher heureusement...... La Lune porte encore le » nom d'Hecaté, non-seulement à cause de ses pha- » ses, mais encore à cause des vertus & des proprie-

(a) λοχία.

tez differentes qu'elle a : ainsi comme elle a trois « phases differentes, elle a aussi trois qualitez diverses « & singulieres. La nouvelle Lune porte des habits « blancs, des souliers d'or & des torches ardentes. Le « panier ou *Calathus* qu'elle tient en l'air, signifie qu'elle « contribuë à la production des fruits, qu'elle fait « pousser à mesure que sa lumiere augmente. Quand « elle porte des souliers d'airain, elle représente la « pleine Lune. Les branches de laurier marquent sa « chaleur, & les pavots sa fecondité. Le pavot par « lui-même est le symbole des Villes, & la grande « quantité de sa graine, celui du nombre infini d'ames, « qui font leur séjour dans la Lune, comme dans une « Ville. Enfin l'arc que porte la Lune, comme Artemis ou Diane, a rapport aux douleurs aiguës de « l'en fantement. «

Le même Porphyre cité aussi par Eusebe, nous a conservé un Oracle de la Lune, où cette Divinité déclare elle-même de quelle maniere il falloit la représenter ; voici, dit-elle, comme je veux être re- « présentée : vous donnerez à ma Statuë l'air, les traits « & la mine de Cerès, tenant toutes sortes de fruits ; « *(a)* mes habits seront tout blancs, & mes souliers « d'or, &c. «

Prep. Evang. l. 5. c. 13.

Ces habits blancs, ce panier, ces souliers, ces torches, ce laurier, ces pavots, sont sur les reliefs de Nehalennia. Il est vrai qu'on ne trouve des torches que dans la Mosaïque de Nîmes : mais qu'on prenne garde, que ce qu'on a pris jusqu'ici pour des cornes d'abondance sur les Nehalennia de Dombourg, ne soient de veritables torches, qu'on n'a point sçu bien discerner d'abord.

(a) Δημήτερος ἀγλαοκάρπου.

On doit faire le même raiſonnement ſur les branches de laurier & ſur les pavots. Juſqu'ici on s'étoit contenté de dire que le *Calathus* ou le panier de la Déeſſe étoit plein de fruits; mais on ne détailloit pas quels fruits : à préſent on ne ſauroit ignorer que parmi ces fruits, il n'y eût auſſi des branches de lauriers & des pavots. On apprend encore deux choſes de ce paſſage, qu'il étoit impoſſible de deviner avec tous les ſecours des Monumens ; la premiere eſt, que Nehalennia ou la nouvelle Lune avoit toûjours des habits blancs & des ſouliers d'or. La ſeconde, qu'elle portoit des ſouliers d'airain, quand elle repréſentoit la pleine Lune.

Pour le chien, il étoit toûjours de la ſuite de la Lune. Bien plus, un ancien Poëte faiſant faire à la „ Lune ſon propre portrait, il lui fait dire qu'elle ſe „ ſert de ſes chiens noirs, comme des Miniſtres pour „ régler & ordonner toutes choſes ſur la terre. *(a)* Et le Scholiaſte de Theocrite nous apprend que cette Divinité n'étoit ſervie à table que par des chiens; *(b)* à quoi on peut ajoûter que le chien étoit conſacré à Hecaté, & tenoit le premier rang entre les animaux, qui lui étoient offerts en ſacrifice. D'où Ariſtophane prit occaſion de ſe mocquer un jour d'une perſonne de ſon tems, qui avoit acheté un vilain chien pour l'offrir à la Lune, dans un chemin à trois iſſuës. *(c)*

Ibid. prep l. 4. c. 23.

Idyl. 2. v. 12.

Ibid.

Après des témoignages ſi exprès, je n'oſerois ſeulement imaginer qu'il y eût perſonne qui pût nier

(a) Γαῖαν ἐμῶν σκυλάκων δνοφερῶν γένος ἡνιοχεύει.

(b) Διὰ τὸ σχύλακας ἐκφέρεσθαι δεῖπνα τῇ Ἑκάτῃ.

(c) τί δέ κυνίδιον λεπρὸν λευκὸν ἱερίω τῇ θεᾷ εἰς τὰς τριόδους.

que Nehalennia des Gaules fût la nouvelle Lune ; car les Celtes tant Germains que Gaulois, étoient pleins de vénération pour la Lune, quand elle étoit dans les premiers jours de son periode. J'avouë ici que je ne comprens pas bien M. Keysler. Cet Auteur parlant de Nehalennia aussi-bien que moi, tombe d'accord que les Celtes ont bien rendu de grands honneurs à la Lune, mais non pas à la nouvelle Lune ; & croit prouver son paradoxe, en disant que Tacite & Cesar n'en disent pas un mot. (*a*) *Antiq. Select. septent. pag. 256.*

Le silence prétendu de Cesar & de Tacite, est un argument négatif qui ne conclut pas. Mais quand ce silence seroit aussi réel qu'il l'est peu, pourroit-il balancer l'autorité de Pline, qui assure que le sixiéme jour de la Lune, & avant que cet astre eût seulement les forces du premier quartier, les Celtes ou Gaulois « exerçoient la plus grande de toutes les cérémonies de « leur Religion. Qu'ils avoient aussi fait choix de ce « jour pour être le commencement de leurs mois, de « leurs années & de leurs siécles. (*b*) Qu'ils alloient « enfin jusqu'à donner à ce jour un nom Celte, qui « signifioit, *qui guerit de tous maux*. (*c*) « *Lib. 16. cap. ult.*

Ce n'est pas tout : il suffit que Cesar & Tacite nous apprennent que les Celtes honoroient la Lune en général, pour en pouvoir conclure aussi qu'ils en honoroient les differentes phases, sur-tout celle qu'on appelle le premier quartier. Car une Inscription de

(a) Lunam Divinis honoribus prosecuti sunt : testantur id Cæsar & Tacitus ; de nova Luna nihil planè commemorant.

(b) Et ante omnia sexta Luna, quæ principia mensium, annorumque his facit, & seculi post tricesimum annum, quia jam virium abunde habeat, etiamsi non sit dimidia.

(c) Omnia sanantem appellantes suo vocabulo.

Nîmes consacrée simplement à la Lune & à Isis, qui étoit physiquement la Lune, fait foi qu'on n'entendoit uniquement par *Lune* que la nouvelle Lune; puisqu'au-dessus de l'Inscription on voit un Croissant, auquel se rapporte la dédicace.



LUNÆ. ET ISIDI.
AUG. SACR.
C. OCTAVII.
PEDONIS. LIB.
TROPHIMIO. SEVERI
AUG. V. S.

Et ce qui met cette verité dans tout le degré de certitude, qu'on peut exiger dans des questions de cette nature, ce sont les Croissans que deux Druïdes, dont nous avons donné la figure, tiennent dans leurs mains, aussi-bien que le Croissant semblable, qu'un Mercure trouvé à Maubeuge, a au-dessus de son petase.

Si l'on venoit nous dire que cela ne peut absolument regarder tout au plus que la Religion des Gaulois; parce que Pline dans le fond, ne fait proprement mention que de la superstition des Gaules; (a) & qu'ainsi le culte de la nouvelle Lune n'étoit pas du moins établi dans l'ancienne Germanie. Je suis trop prévenu en faveur de M. Keysler, pour croire qu'il voulût se retrancher sur une si foible instance. D'ailleurs, il est trop éclairé pour ignorer que

(a) Galliarum admiratio.

le même fond de Religion, qui étoit en usage dans les Gaules, l'étoit aussi dans toute la Germanie, & même chez presque tous les peuples septentrionaux. La méthode qu'il garde lui-même, d'éclaircir quelques points de la Religion des Germains par celle des Gaulois, fait assez connoître qu'on lui prête des réponses, qu'il ne voudroit pas avoüer. Si cependant M. Keyssler vouloit opiniâtrer un sentiment si mal fondé, comme ses termes semblent l'insinuer, disant qu'il est bien vrai que le culte de la nouvelle « Lune étoit en vogue chez les Juifs, les Romains, « & autres peuples; mais que cela n'est pas certain des « *Ubi supra.* Germains. (*a*) Voici un passage de Cesar qui établit « dans la Germanie, la certitude du culte de la nouvelle Lune; & qui fait voir en même-tems, qu'il échappe quelquefois aux plus savans hommes, les traits les plus marquez & les plus décisifs des Auteurs, qu'ils possedent le mieux.

Cesar après avoir fait le récit d'une journée, qui s'étoit passée en escarmouches, entre son armée & celle d'Arioviste; ajoûte qu'il s'informa le soir des *De bel. gal. lib. 1. sub fin.* prisonniers Germains qu'il avoit faits, pourquoi Arioviste n'avoit pas voulu en venir à un combat général : ils répondirent que l'usage des Germains étoit « de ne point livrer de bataille, que les Matrones (*b*) « de la Nation n'eussent consulté leurs sorts & les au- « gures : qu'outre cela, elles tenoient qu'il n'étoit pas « seulement permis aux Germains de remporter la vic- «

(a) Novilunium quidem Romanis atque Hebræis aliisque populis sanctum fuisse novimus : verum ad Germanos usque pervasisse illius cultum non satis constat.

(b) *Matres-familias*; c'étoient les Druïdesses.

» toire, s'ils engageoient le combat avant la nouvelle » Lune.... (*a*) Cette expression, qu'il n'étoit pas même permis aux Germains de remporter la victoire avant le tems de la nouvelle Lune, marque deux choses; la premiere que les Germains honoroient la nouvelle Lune; la seconde qu'ils en avoient la même idée que les Gaulois; c'est-à-dire, qu'elle étoit à leur égard une source infaillible de bons succès, & une ressource assurée dans tous les mauvais. (*b*) Tacite » n'est pas moins exprès que Cesar; les Germains, dit- » il, ont deux tems pour tenir leurs Assemblées, qu'ils » observent régulierement; à moins qu'il n'arrive des » cas extraordinaires & imprevûs. Ces tems sont ou » la nouvelle Lune ou la pleine Lune; car ils augurent » un bon succès de toutes les affaires qu'on entame » alors. (*c*)

Plin. ubi sup.
Tacit. de mor. Germ.

Il est donc certain que tout le tems de la premiere Lune étoit aussi sacré chez les Germains, que chez les Gaulois. Ce ne fut même que la connoissance que Cesar eut de cette superstition, qui le porta à forcer les Germains d'engager le combat avant la nouvelle Lune : auparavant, il craignoit les Germains, & se tenoit sur ses gardes; mais depuis, il tourna leur Religion à leur desavantage; persuadé qu'il auroit bon marché de gens prévenus, qu'il ne leur étoit point permis de vaincre avant la nouvelle Lune, s'il pouvoit les obliger d'en venir plûtôt aux mains;

(*a*) Eas ita dicere non esse fas Germanos superare, si *ante novam Lunam* prælio contendissent.

(*b*) Omnia sanantem appellantes.

(*c*) Coeunt nisi quid fortuitum & subitum inciderit, certis diebus, cum aut inchoatur Luna aut impletur. Nam agendis rebus hoc auspicatissimum initium credunt.

mains ; ce qui en effet lui réussit parfaitement. Ce sont les paroles de Plutarque & de Pylyænus. (a) Au reste le culte de la nouvelle Lune avoit poussé de si profondes racines dans la Germanie, qu'il subsistoit encore presqu'en son entier au onziéme siécle ; sur-tout on prenoit à tâche de ne point jetter les fondemens d'une maison, ni de se marier qu'au tems de la nouvelle Lune. (b)

In Cæsa. stratag. lib. 8.

Burch. decret. l. 19. c. 5.

Mais ce culte de la nouvelle Lune, que l'on voit avoir duré dans des siécles si bas ; croiroit-on bien qu'il n'étoit guéres moins ancien dans la Nation que la Nation même ? Ce qui le fait présumer, c'est qu'on le voit observé de tout tems en Orient, d'où les Celtes l'avoient sans doute porté. On voit même dans l'Ecriture que les Orientaux attachoient à la figure du Croissant, je ne sai quelle vertu, qui le leur faisoit porter comme un préservatif, & qu'ils l'attachoient aux animaux qu'ils vouloient conserver. C'est par ce canal que s'introduisit insensiblement la coutume de porter des Croissans au col ou sur la tête, qui pendoient sur le front ; elle passa enfin aux Romains, qui en faisoient un des plus beaux ornemens de leurs souliers.

Vide Calmet Comm Isai. c. 3. v. 18. & c. 65. v. 11.

Je ne crois pas après cela qu'on fasse difficulté d'admettre, que le culte de la nouvelle Lune faisoit partie de la Religion des Gaulois ; & que c'étoit Nehalennia qui étoit la nouvelle Lune. Voici des raisons qui font voir que le culte de Nehalennia, &

(a) Tum suum exercitum abduxit, quasi timidius & minori cum alacritate ob vaticinium pugnaturis.

(b) Si observasti.... novam Lunam, aut defectum Lunæ... aut novam Lunam observasti, pro domo facienda aut conjugiis sociandis.

celui de l'Oracle de l'Isle de Sain, avoient pour objet la même Divinité.

1°. L'une & l'autre étoient invoquées pour obtenir une heureuse navigation : ces Neptunes qui accompagnent Nehalennia, ces prouës, ces torches, cette mer agitée ne sont point des marques équivoques; en tout cas, l'Inscription d'une Nehalennia, dont je n'ai point voulu faire mention, parce qu'elle n'avoit jusqu'ici rien de remarquable, parleroit assez toute seule : le » sens est que Secundus Silvanus, marchand de craïe » d'Angleterre, en action de graces de ce que ses mar» chandises étoient arrivées à bon port, s'est acquité » de bon cœur & avec justice envers la Déesse Neha» lennia, du vœu qu'il lui avoit fait.

DEAE NEHALENNIAE
OB MERCES RECTE CONSER
VATAS SECUND. SILVANUS
NEGO † TOR CRETARIUS
BRITANNICIANUS
V. S. L. M.

D'autre part, l'obstination de l'Oracle de l'Isle de Sain à ne rendre des réponses, qu'en faveur de ceux qui exerçoient la navigation, & qui s'exposoient exprès sur mer pour le venir consulter, ne permettent point de balancer un moment, & de croire autre chose de cette Divinité. (a)

2°. Le lieu où l'on a trouvé les Monumens, qui ont fait connoître Nehalennia, revient parfaitement à l'Isle

Mela lib. 3. (a) Scire ventura & prædicare, sed non nisi dedita navigantibus, & in id tantum ut se consulerent profectis.

de Sain; c'est-à-dire, que l'un & l'autre étoit sur le bord de la mer, & peut-être un Port.

3°. Ces orages, ces vents, ces tempêtes, que les Prêtresses de l'Oracle excitoient par leurs prestiges étoient les images des vents furieux, qui chassent sur les côtes de la Zelande, & qui en faisant refluer les eaux en divers sens, sont souvent cause de plusieurs catastrophes & changemens. Tout cela se trouve encore representé dans la Mosaïque, trouvée proche de Nîmes.

4°. Une autre raison qui confirme que ces Divinitez ne sont toutes deux que la même; c'est qu'elles étoient servies l'une & l'autre par des Vierges. Cela est constant de la Divinité de l'Oracle; & cette mere qui présente sa fille à Nehalennia, pour être admise avec celles qui desservoient son Temple, fait croire la même chose de Nehalennia. Je ne sai même si celle que j'appelle ici mere, ne seroit pas une vieille Druïdesse qui dresse une jeune éleve; & lui montre comment elle doit s'y prendre pour invoquer la Déesse, & la faire répondre. Le mot même de Nehalennia appuïe cette verité; car en laissant les deux premieres syllabes, pour exprimer le nom de la Divinité, qu'il est constant avoir été ainsi appellée à Deutsch; le reste aura été formé de *Leanés*, qui signifie en Armorique une *vierge consacrée*.

Une des plus fortes preuves que Nehalennia avoit des Vierges, qui servoient dans son Temple, & célebroient ses mysteres; c'est que le culte de cette Déesse étoit établi à Nîmes, où selon une Inscription que nous allons rapporter, il y avoit eu de tout tems des vierges semblables à celles de l'Isle de Sain;

c'eſt-à-dire, engagées aux Loix d'une virginité perpetuelle. Ce qui les diſtinguoit des Veſtales; leſquelles après trente ans depuis le jour de leur conſécration, pouvoient prendre une alliance.

Jacob. Graſſ. de antiq. Nemauſ.

T. AELIUS HADRIANUS. ANTONINUS PIUS NEMAUSO ORIUNDUS AELIANO HADRIANO AUGUSTO PARENTI MERITISSIMO FILIUS EJUS ADOPTIVUS IMPERII HAERES NEMAUSI IN CIVITATE SUA AEDEM SACRAM MAXUMO SUMPTU SUBLIMIQUE STRUCTURA HYMNORUM AC CANTU DECORATAM POST MORTEM P. D. C. AEDEM VESTAE AUXIT ET ORNAVIT VIRGINES AD ANTIQUAM DISCIPLINAM REVOCAVIT. SATURNI FANUM D. COLON. MAXUMIS D. AFFECIT. ANTINOIUM SACELLUM SERVAVIT P. Q. N. E. A.

5°. Et pour faire ſentir que les Vierges de Nîmes étoient obligées de garder toute leur vie la virginité, c'eſt que ces paroles *Virgines ad antiquam diſciplinam revocavit*, ne peuvent s'entendre autrement. Il eſt ici parlé de vierges, ramenées à la ſéverité de leur origine & de leur inſtitution : cette origine, cette inſtitution, que peut-elle avoir été autre choſe qu'une virginité perpetuelle ? Car ces vierges s'étant apparemment relâchées, & étant pourtant de veritables vierges pendant leurs années de ſervice; leur relâchement ne pouvoit conſiſter, qu'en ce que voulant ſe mouler ſur l'exemple des veſtales Romaines, elles avoient prétendu joüir des mêmes privileges, & ſe marier à leur exemple.

Une sixiéme raison sur laquelle j'appuïe mon sentiment, est que ni les vierges de l'Inscription de Nîmes, ni celles de l'Isle de Sain, ne sont point qualifiées autrement que de *Vierges*, sans que rien les distingue les unes des autres. Ce qui fait voir qu'elles servoient toutes une même Divinité ; & qu'ainsi Nehalennia & l'Oracle de l'Isle de Sain, devoient être une même chose. Et afin qu'on ne pût point confondre les filles qui étoient consacrées à Nehalennia avec les Vestales, à cause du Temple de Vesta, dont il est parlé dans l'Inscription de Nîmes, on y appelle les filles, qui desservoient le Temple de Nehalennia, *Vierges* tout court : au lieu qu'en tous les Monumens qui représentent, ou qui parlent de véritables Vestales, il y a toûjours quelque marque qui peut les faire reconnoître, sans crainte d'y être trompé. Le fondement de cette distinction ou difference, étoit comme j'ai dit, que les Vestales après trente ans de ministere, pouvoient se marier ; tandis que l'observance d'une virginité perpetuelle, tenoit les Druïdesses liées durant tout le cours de leur vie.

7°. Un autre rapport qui est entre la Divinité de l'Isle de Sain & Nehalennia, est que ni l'une ni l'autre de ces Divinitez n'étoient point honorées dans les Villes ; car le Temple de la premiere étoit dans une Isle déserte ; & celui de l'autre sur les bords de la mer ; ce qui avoit contribué à son entiere submersion. Le Monument de Mosaïque qui représente Nehalennia, fut aussi trouvé hors de l'enceinte de la Ville de Nîmes. Les Gaulois en usoient apparemment ainsi ; afin que les vierges qui servoient ces Divinitez, étant moins exposées, fussent éloignées du péril. Au

contraire des Romains, qui avoient placé les Vestales au centre de Rome, aussi pour la même raison; afin que le public pût éclairer leurs actions, & que la vûë de tout le monde les fît tenir plus sur leurs gardes.

J'ai dit que les Gaulois plaçoient leurs Druïdesses vierges à la campagne, afin que leur chasteté courût moins de péril : je ne crois pourtant pas que ce fût l'unique raison qu'ils avoient d'en user ainsi. L'exemple des Druïdes, qui faisoient presque toûjours leur séjour dans les bois, pouvoit être encore un motif de la conduite, qu'ils tenoient à l'égard de ces filles. D'ailleurs, la Divinité dont elles célebroient les mysteres, étoit une Divinité champêtre, qui présidoit aux forêts, aux champs, aux montagnes, aux deserts, aux fleuves, aux moissons, aux accouchemens; dans les airs, &c. (*a*)

C'auroit donc pu être ou à l'imitation de Diane-Lune, qui habitoit les forêts & les champs, ou pour honorer les lieux mêmes ausquels elle présidoit, que les Druïdesses dont nous parlons, auroient choisi la campagne pour demeure. Quoiqu'au fond, je crois qu'elles avoient interêt d'habiter les champs, & que leur retraite étoit une solitude de précaution; afin de surprendre par le merveilleux de leurs mysteres, & qu'on pût moins pénétrer le secret de leurs prestiges.

Catul. ep. 35. (a) O Latonia, maximi,
Magna progenies Jovis,
Quam mater prope Deliam
Deposivit olivam;
Montium Domina ut fores,
Silvarumque virentium,
Saltuumque reconditorum,
Amniumque sonantium.
Tu Lucina dolentibus
Juno dicta puerperis:
Tu potens Trivia, & Notho es
Dicta lumine *Luna*.
Tu cursu, Dea, menstruo
Metiens iter annuum,
Rustica agricolæ bonis
Tecta frugibus exples.

La virginité perpetuelle, dont elles faisoient profession, m'oblige d'avertir ici que c'est sans fondement que Lipse a avancé qu'il n'y avoit des Vestales qu'à Rome, & que toutes celles d'ailleurs n'étoient que des ombres de Vestales; qui n'approchoient ni de la distinction, ni de l'éclat, ni du mérite des Romaines. On pourroit passer ce paradoxe à cet Auteur, s'il avoit dit seulement qu'il n'y avoit que Rome, qui eût un College de filles consacrées à Vesta, & destinées par leur profession à entretenir le feu sacré: quoiqu'il fût fort aisé de détruire ce sentiment par plusieurs autoritez & Inscriptions. Mais comme le sens de la proposition de Lipse semble exclure tout autre College de filles, que celui des Vestales: comme si hors de Rome il n'y avoit point eu d'assemblées, ni de societez de filles, qui fussent engagées pour toûjours au service de quelque Divinité, avec obligation de garder toûjours la virginité; il est à propos de dire que ce sens est opposé à la verité: & sans entrer dans un grand détail de preuves, il suffit de remarquer en passant que les Romains pensoient tout autrement que Lipse, du moins à l'égard des vierges Gauloises: puisque celles-ci ayant voulu donner atteinte à la Loi qui étoit le fondement de leur institut, pour se conformer aux Vestales de Rome: ils regarderent ce changement comme une démarche qui ternissoit leur gloire; & ils crurent s'être acquis un grand honneur, d'avoir mis les vierges des Gaules en état de l'emporter infiniment sur les Vestales Romaines.

Lips. de Vesta & Vestal. synt. c. 13. t. 2. p. 759.

CHAPITRE XX.

Diane-Lune trouvée en Lorraine; conjectures sur son culte. Sentiment des Anciens sur l'origine des Eclipses de la Lune.

En 1718. LA Diane-Lune qui a été trouvée depuis cinq à six ans sur la montagne de Faucogney en Lorraine, proche de la Paroisse de S. Martin, est comme une Appendice de Nehalennia. C'est pour cela que je la place ici exprès, parce que c'est son veritable rang. La figure en est grossiere; on remarque sur le visage quelques traces rouges, qui font croire que tout le visage a eu autrefois des couches entieres de cette couleur. Elle a un croissant sur la tête; ses habits sont modestes, mais on n'en sauroit faire la description; parce qu'outre qu'ils sont tout particuliers, la figure n'est qu'un buste; lequel ne pouvant représenter que la tête, les épaules & la poitrine de la Divinité, nous dérobe par-là la connoissance de la figure entiere, & du tour qu'avoit le reste de ses vêtemens. L'original a seize pouces de hauteur sur presque autant de largeur. Cette Figure n'étoit pas seule, elle étoit accompagnée de plusieurs autres, qui représentoient des cochons & autres animaux. Ils étoient de mauvais goût, & semblables en tout à ceux qui ont été trouvez à Framont & à Zurich, avec deux Mercures.

Je n'ai que peu de choses à dire sur cette Figure; parce que soit qu'elle ait servi aux deux differens usages que je vais proposer; soit qu'elle ait été restreinte à l'un

DIANE-LUNE



Dom. aug. Calmet.



à l'un des deux ſeulement ; j'ai déja dit ailleurs tout ce qui regarde l'un & l'autre.

Je ne crains point de le dire, de tous les myſteres de la Religion des Gaulois, où la Figure de la Lune paroît avoir été employée avec plus de certitude, ce ſont ceux de Mithras. En effet, dans preſque toutes les tables Mithriaques, un buſte de la Lune pareil à celui-ci, & aligné avec celui du Soleil, tient avec cet aſtre le premier rang ; ſans doute parce que la Lune a toujours paſſé pour l'un des deux grands luminaires du ciel. Les figures d'animaux qui ont été trouvées avec la Lune, repréſentoient les planettes & les conſtellations, comme je l'ai déja dit pluſieurs fois.

Pour ne pas prendre le change, il faut bien ſe donner de garde de conſiderer la Lune dans l'eſpece dont il s'agit, pour l'ame de la cérémonie & du myſtére qu'on celebroit : le Soleil étoit la Divinité, à laquelle ſe rapportoient tous les honneurs. Selon l'uſage des Perſes & celui des Romains, qui ſe mouloient ſur les premiers, Mithras étoit le Soleil. Les Gaulois ne marcherent qu'en partie ſur les traces des Perſes & des Romains ; d'autant qu'ils ſubſtituerent Mercure à Mithras, & les firent paſſer chez eux pour le Soleil. Mercure ne pouvoit donc manquer d'être repréſenté dans le Temple où étoient les Figures, qu'on a trouvées ſur la montagne de Faucogney : Et ſi ſa Statuë n'a pas été du nombre de celles, qui ont été découvertes, c'eſt ſans doute qu'elle a été cachée ailleurs. Enfin pour confirmation de tout ce que je viens de dire, on doit ſe ſouvenir qu'à une autre montagne de Lorraine, qu'on appelle Framont,

on a trouvé quantité de Statuës de Mercure, accompagnées de plusieurs Figures d'animaux, semblables à ceux de Faucogney : à l'occasion desquels j'ai fait voir la métamorphose, qu'avoient fait les Gaulois de Mercure en Mithras.

Quoique le sentiment que je viens de proposer à l'occasion de la Lune de Faucogney, me paroisse vrai tout-à-fait, & ne point souffrir la moindre difficulté : j'ai encore une pensée sur ce Monument, qui pourroit être vraie ; & je ne vois nul inconvenient qu'elle ne puisse l'être, aussi-bien que la premiere. Tous les grands Maîtres, qui ont creusé l'Antiquité, savent bien que la Théologie des Anciens est remplie de pareils contrastes, qui vont souvent jusqu'à la contradiction.

Cette pensée consiste en ce que cette Lune pourroit bien être cette Diane, Herodias, Bensozia, Nocticula, Présidente souveraine de la nuit, &c. dont j'ai parlé à l'occasion de l'Oracle de l'Isle de Sain. Il est vrai que cette Figure est bien differente de l'autre ; mais cette différence n'implique point contradiction ; les Gaulois pouvoient avoir des Herodias, les unes plus modestes que les autres ; l'Egypte, Rome & la Grece, fournissent une infinité de pareils exemples. D'ailleurs, tout concourt ici à établir ce sentiment : c'est d'abord la Lune, & même la nouvelle Lune, si l'on en juge par le Croissant qu'elle a sur la tête. De tous les tems qui composoient les mois, les années & les siécles Gaulois, il n'en étoit point qui approchât de la sainteté de celui-là dans l'esprit de nos Peres, & qui fût chez eux d'un plus grand commerce. Dans ce cas, les animaux qui ont

été trouvez avec la Lune, seroient la figure des bêtes dans lesquelles Mela dit, que les Druïdesses de l'Isle de Sain se transformoient, quand l'envie leur en prenoit.

Ce qui appuye cette opinion, c'est que la Lune semble être ici l'objet du culte, qu'on lui rendoit à Faucogney : c'est la seule Divinité qu'on y a trouvée : & il n'y a point d'apparence, vû le petit volume de toutes les autres Figures, qu'on eût été faire exprès un trou ailleurs pour y cacher les autres, s'il y en avoit eu encore à cacher. Que si l'on avoit dessein de les séparer, on est toujours en droit de demander pourquoi on n'a pas separé les animaux de la Lune, & même chaque animal en particulier. Puis donc qu'on ne l'a point fait, il est naturel de croire qu'il n'y avoit point d'autres Figures, qui composassent les mystéres, qu'on célébroit dans le Temple, qui étoit sans doute sur la montagne de Faucogney.

Sur ces raisons qui forment un préjugé legitime, que la Lune étoit la premiere & la grande Divinité, que les Gaulois honoroient à Faucogney : je crois que les animaux, qui entroient dans les mystéres de la Lune, étoient une imitation de ceux qui faisoient partie des mystéres de Mythras ou du Soleil : Et comme les derniers servoient aux Mascarades des hommes à toutes les fêtes du Soleil ; les autres servoient également à masquer les Gauloises, du moins celles qui étoient Druïdesses, quand elles célébroient les mystéres de la Lune. Mela dit positivement que les vierges de l'Isle de Sain se transformoient en toute sorte de bêtes. (a) Cet Auteur en- *Lib. 3. cap. 6.*

(a) Seque in quæ velint animalia vertere, &c.

tend cela ſérieuſement, & j'avouë qu'alors tout le monde l'entendoit auſſi de la ſorte : mais cette opinion ne devroit-elle pas ſa naiſſance, à la maſcarade dont je parle ? Et ces filles qui vouloient impoſer aux eſprits ſuperſtitieux, & ſe faire une réputation de commander aux vents & à la mer, n'auroient-elles pas fomenté le bruit qu'elles faiſoient courir, qu'elles prenoient la figure de toutes ſortes d'animaux, par le prélude qu'elles joüoient devant les hommes, de ſe couvrir de la peau de differens animaux, en célébrant leurs myſtéres ? Ceux qui étoient admis à cette faveur, tous étrangers & navigateurs, ſelon la loy que ces filles avoient établie elles-mêmes, racontoient chez eux cette cérémonie, avec des circonſtances qui la groſſiſſoient chemin faiſant, qui l'alteroient & la déguiſoient à force d'être racontée, & qui enfin lui firent changer de nature; c'eſt-à-dire, que d'une Maſcarade en bêtes, ils en firent une réelle transformation en bêtes. Ainſi à les entendre dire, les Vierges de l'Iſle de Sain étoient comme les Magiciennes de Theſſalie, leſquelles au rapport d'Apulée, pénétroient l'avenir, troubloient le ciel, remuoient la terre de ſa place, arrêtoient les rivieres, faiſoient fondre les montagnes, évoquoient les ames des Enfers, faiſoient deſcendre les Dieux du ciel en terre, obſcurciſſoient les aſtres, éclairoient les Enfers, & opéroient mille autres preſtiges ſemblables. Il eſt vrai que les femmes Gauloiſes differoient des Theſſaliennes, par un endroit bien eſſentiel : c'eſt que ces dernieres arrachoient, diſoit-on, la Lune de ſon Char par leurs enchantemens, & la forçoient

Metam. lib. 1.

à descendre en terre pour écumer sur l'herbe ; (*a*) au lieu que les Gauloises honoroient particuliérement la Lune, & se consacroient à son service ; comme je l'ai fait voir par plusieurs Monumens.

Lucan lib. 6. Apul. l. 1.

Il s'en faut donc bien, que les femmes Gauloises s'en prissent à la Lune, & voulussent lui faire éprouver la force de leurs charmes : au contraire, elles la regardoient comme la source de leurs prestiges, & la prenoient pour leur chef : entrant dans l'esprit des Arabes, qui l'appellent selon Herodote *Alilath*, formé de l'Hebreu *Lilith*, qui signifie une *vieille Sorciere*, qui va pendant la nuit, volant dans les airs, & entrant dans les maisons où il y a des enfans au berceau ; & si elle peut se saisir de quelqu'un, elle l'ouvre, & se repaît de leurs entrailles. (*b*)

Vide Sched. de Diis Germ p 165.

Ovid. fast. lib. 6. 27.

Il paroît pourtant par plusieurs Canons de divers Conciles des Gaules, que les Gaulois étoient entrez dans les sentimens des Romains, touchant les Eclipses de la Lune. Les Romains selon Plutarque, n'osoient s'expliquer qu'en secret de la cause naturelle des Eclipses, parce qu'ils craignoient de faire tort aux Devins, & leur ôter leur emploi. Ils croyoient seulement en général, ou que la Lune soutenoit un assaut qu'un Dragon lui livroit, ou que les enchantemens de Magiciens l'arrachoient de son ciel, pour la faire venir écumer sur l'herbe : & dans tous ces cas, ils faisoient grand bruit avec des instrumens d'ai-

(a) Et patitur tantos cantu depressa labores,
Donec suppositas propior despumet in herbas.

(b) Nocte volant, puerosque petunt nutricis egentes,
Et vitiant cunis corpora rapta suis.
Carpere dicuntur lactentia viscera rostris :
Et plenum poto sanguine guttur habent.

rain, pouſſoient de grands cris, ſonnoient de la trompette & du cor, allumoient quantité de feux, & élevoient en l'air le plus qu'ils pouvoient, des torches flamboyantes, croyant la ſoulager dans ſon travail. (*a*)

Plutar. in Æmyl Tacit. annal. l. 1. &c.

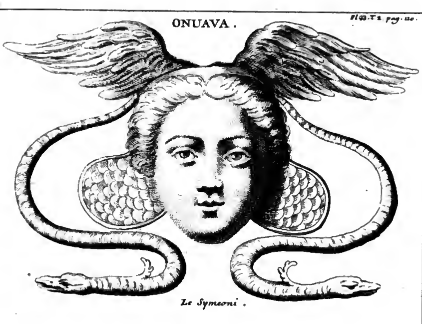
CHAPITRE XXI.

Onuava ou Venus Celeſte. Venus Celeſte priſe pour Meduſe & pour le Soleil. Derceto, Dagon, la Déeſſe Syrienne, Atargatis, Salambas, Oannes, Oën, tous monſtres ou Divinitez, qui avoient quelque choſe du poiſſon. L'Onuava des Gaules eſt ce même monſtre ou Divinité. Apothéoſe des Serpens, reçuë en pluſieurs Païs. Ce que ſignifient les aîles à la tête d'une Divinité. Onuava ſelon Bochart, eſt l'Onka ou la Minerve des Pheniciens : il eſt refuté. Venus de Paphos eſt venuë de Phénicie. Venus Celeſte adorée preſque par tout. Le culte de cette Divinité conſiſtoit ſur tout en l'abſtinence des poiſſons : maladies & penitence de ceux qui en mangeoient. Conſecration infame que les femmes faiſoient à l'honneur de Venus Celeſte. Prêtres de cette Divinité. Pourquoi le corps d'Onuava eſt beaucoup plus gros à proportion que le viſage.

LA Figure qui ſuit eſt extraordinaire, & connuë de très-peu de perſonnes. Gabriël Simeoni eſt le premier qui l'ait publiée ; l'ayant deſſinée ſur un bas relief, qui étoit de ſon tems ſur la porte de l'Hô-

(*a*) τῶν δὲ Ρωμαίων (ὥσπερ ἐςὶ νενομισμένον) χαλκῶ τε πατάγοις ἀνακαλυμένων τὸ φῶς αὐτῆς· καὶ πυρὰ πολλὰ δαλοῖς καὶ δασὶν ἀνιχόντων πρὸς τὸν ὐρανόν.

ONUAVA.



Le Symeoni.

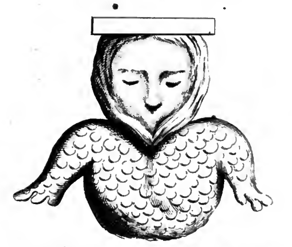


Figure sous l'Entablement du Temple de Montmorillon.

pital (a) de Clermont en Auvergne. Les deux Serpens, qui font partie du relief, la lui firent prendre pour une tête de Meduse. Marcel qui l'a donnée d'après lui, a cru que c'étoit *un hieroglyphe, & une vive expression de ce que les Drüides appelloient Mysteres de Belenus*; & venant à expliquer sa pensée, *il est aisé*, dit-il, *de comprendre, suivant l'opinion de ces Philosophes, que le Soleil avoit un pouvoir universel, & qu'il renfermoit éminemment toutes les autres Divinitez*.

P. 110. & seq.

Hist. de France. t. 1. p. 33. & suiv.

Marcel confond ici à l'exemple de plusieurs autres, deux Divinitez; il réunit mal-à-propos Apollon & le Soleil en un seul & même Dieu: quoique leur culte les rendît très-differens, comme je l'ai fait voir ailleurs.

Hist. France. t. 1. p. 33.

Le relief de Clermont est à mon goût pour la Religion des Gaules, un morceau des plus intéressans; parce que soit qu'il ait été fait avant ou après la réduction des Gaules, il nous fait connoître les premiers Dieux de la Nation; & sert de demonstration, que les Gaulois n'ont emprunté leur Religion d'aucun peuple que ce soit.

Sous le cordon & l'entablement d'un ancien Temples des Gaules, qu'on voit encore en entier à Montmorillon dans le Poitou, il y a plusieurs têtes extraordinaires: deux desquelles approchent, ou du moins tiennent quelque chose du relief de Clermont: ç'a été pour moi un motif de les joindre à Onuava, & de les représenter avec elle dans la même Planche.

Ce n'est ni de Meduse ni de Belenus, ou du Soleil qu'il s'agit dans cette Antique. C'est une vraie figure de Venus Celeste, telle que la plûpart des Orientaux l'ont representée & adorée. On n'a qu'à jetter les yeux dessus, & me suivre pour s'en convaincre.

(a) Description de la Limagne d'Auvergne.

La tête de femme, qui est la principale piece du relief, & qui y tient le premier rang, représente une Divinité, dont le reste du corps étoit poisson. On voit en effet ici une tête humaine sans col, attachée au corps d'un poisson. Ce corps qui est de front & horisontalement disposé, & qui se perd par conséquent dans le cœur & dans le centre du relief, ne laisse pas de paroître; car ses écailles le feroient remarquer aux yeux les moins clairvoyans. Tout ce qui reste à observer à cet égard, c'est que le corps de poisson n'a point de proportion avec la tête qui y est entée; sa grosseur excede celle de la tête; c'est un mystere que j'éclaircirai dans la suite.

Les Serpens disposez en festons autour du visage, dont je viens de faire la description, sont le symbole d'une autre Divinité célébre des Phéniciens, Egyptiens, Babyloniens, & autres peuples. Ce seroit s'aveugler, que de les prendre pour les Serpens, dans lesquels, les cheveux de Meduse avoient été changez. Les serpens de la tête de Meduse, n'étoient que des serpenteaux, qui prirent la place d'une partie de ses cheveux; car il est indubitable, que les cheveux de Meduse ne furent pas tous changez en serpens : mais qu'ils furent seulement entremêlez de serpens. (*a*) Ici ce sont de gros serpens, qui ne dérangent point l'œconomie des cheveux, qui sont tous bien ordonnez & agencez. Ces serpens même ne sont point des serpens communs & ordinaires. Leur tête tire sur celle d'un oiseau, que les Grecs appellent ἱέραξ; aussi ont-ils une espece de houppe ou de toupet un

Ovid. Metam. l. 4. sub fin. & init. lib. 5.

(a) .... Sola sororum
Gesserit alternis immixtos crinibus ignes.

peu

peu plus pas que la tête. Enfin la maniere, dont la queuë des serpens vient aboutir au sommet de la tête de la Divinité, forme une espece de couronne, qui loin de défigurer la Divinité, l'orne & la releve.

Quant au vol ou aîles éployées du bas relief, il ne faut point les prendre pour les aîles de la Victoire, ni même pour celles que les Anciens ont donné quelquefois à Meduse. Ce que nous venons de dire suffiroit pour détruire cette chimere; mais c'est pour exprimer un mystere, dont nous parlerons dans la suite.

Venons à présent aux preuves de tout ce que j'ai avancé. Et premierement pour ce qui regarde la Divinité, dont tout le corps étoit poisson, à l'exception de la tête; Diodore de Sicile nous apprend qu'à Ascalon, qu'il place avec les Anciens dans la Syrie, quoique ce fût une Ville fameuse des Philistins, on adoroit la Déesse Derceto sous le visage d'une femme, qui avoit tout le corps d'un poisson. (a) Un assemblage si monstrueux devoit son origine à une avanture galante, que les plus savans d'entre les Syriens racontoient ainsi. Venus, disoient-ils, offensée & « en colere contre Derceto, lui avoit inspiré de l'a- « mour pour un de ses Sacrificateurs, qui joignoit la « jeunesse à la beauté: elle en eut une fille; mais ayant « après horreur de son crime, elle tua ce jeune « homme, & exposa son fruit dans un lieu pier- « reux, où quantité de *Colombes* (b) qui y nichoient, «

Lib. 2. p. 92.

Idem ibid.

(a) αὐτὴν δὲ τὸ μὲν πρόσωπον ἔχει γυναικὸς, τὸ δ' ἄλλο σῶμα πᾶν ἰχθύος.

(b) Les Phéniciens appelloient du même nom une Prêtresse & une Colombe; ainsi quand ils disoient que des Colombes nourrissoient Jupiter, ils parloient des Prêtres & des Prêtresses, qui lui offroient des sacrifices, que l'on a toûjours appellé la viande des

» & y avoient leurs petits, le nourrirent & le sauverent. » Cependant Derceto accablée de douleur & de confusion, se précipita dans un Lac, où son corps fut » métamorphosé en poisson. Dès lors les Syriens se » firent une religion de s'abstenir de poissons, parce » qu'ils les regardoient comme des Dieux : *(a)* & érigerent un Temple à Derceto assez proche du Lac, » où elle s'étoit précipitée de desespoir. A ce compte, Derceto devoit être différente de Venus ; mais on verra tout le contraire dans la suite.

Calmet Dissert. Divinit. Philist.

Dagon, Divinité fameuse des Philistins, devoit avoir quelque chose du poisson ; car *Dag* ou *Dagon* en Hebreu, signifie poisson. Mais les Interpretes de l'Ecriture ne conviennent point de la forme, sous laquelle il étoit représenté. Les uns lui donnent la forme humaine des reins en haut, & le reste d'un poisson. D'autres au contraire veulent que depuis la tête jusqu'au milieu du corps, il ait eu la forme d'un poisson, & la forme humaine des cuisses en bas. Quelques-uns le font tout poisson ; mais quelques autres prétendent que toute sa forme étoit humaine.

La Déesse Syrienne, que Lucien assure être la même que Derceto, n'avoit rien de poisson ; il ajoûte pourtant que la maniere ordinaire de la représenter étoit la forme de poisson, & qu'il l'a vû même en Phenicie représentée femme de la moitié du corps, & poisson depuis les cuisses jusqu'aux extrêmitez des pieds. *(b)* Strabon appelle cette Divinité Atargatis :

Lucian. in Dea Syria.

Strab. l. 16.

Dieux. On doit expliquer de la même maniere la fable des Colombes de Dodone, & de Jupiter Ammon.

(a) *διὸ καὶ τοὺς Σύρους μέχρι τοῦ νῦν ἀπέχεσθαι τούτου τοῦ ζώου, καὶ τιμᾶν τοὺς ἰχθῦς ὡς θεούς.*

(b) *ἐκ μηρῶν εἰς ἄκρους πόδας.*

& Pline confirmant cela, dit que c'est la Derceto des Grecs. (a) *Lib. 5. c. 23.*

Athenée parle d'Atergatis, & dit qu'une Reine de Syrie nommée Gatis aimoit le poisson avec tant de passion, qu'elle défendit à ses sujets d'en manger, *excepté elle Gatis*, ἄτερ Γάτις; & que c'est de cette exception, que ses sujets avoient toujours dans la bouche, qu'elle fut appellée depuis Atergatis. *L. 8. c. 8.*

Mais c'est une étymologie en l'air, & qui n'a nul fondement; car ce mot vient de *Dag* poisson, & d'*Adir* magnifique; c'est-à-dire, qu'Atergatis est le poisson magnifique & par excellence. C'est ainsi que les Philistins disoient de l'Arche du Seigneur, lorsqu'ils apprirent qu'elle étoit arrivée au camp des Hebreux; *qui nous délivrera de la main de ces Dieux magnifiques?* *1. Reg. 4. 8.*

Les Babyloniens qui honoroient aussi cette Déesse l'appelloient Salambas; parce qu'elle faisoit sa demeure dans la mer, que les Grecs appellent σάλος. (b) C'étoit apparemment la même Divinité qu'ils honoroient sous le nom d'*Oannés* au rapport de Berose, cité par Eusebe. Tout son corps étoit poisson, hors les pieds qui naissoient de sa longue queuë. De même voyoit-on naître sous sa tête une autre tête de poisson. (c) Ce monstre se rendoit, disoit-on, tous les jours de la mer rouge à Babylone, d'où il ne se retiroit que le soir: & comme il avoit une voix humaine, il s'en servoit pour apprendre aux hommes toute sorte d'arts & de sciences; l'écriture, l'agriculture, *Apud Schedium de Diis Germ. p. 127.* *Vide Selden. de Diis Syris Synt. 2. c. 3.*

(a) Ibi prodigiosa Aratgatis, Græcis autem Derceto dicta colitur.

(b.) Καὶ Σαλάμβας ἡ Δαίμων παρὰ τὸ ἀεὶ περιφέρεσθαι καὶ ἐν σάλῳ εἶναι.

(c) Ὑπὸ δὲ τὴν κεφαλὴν παραπεφυκυῖαν, ἄλλην κεφαλὴν ὑποκάτω τῆς τοῦ ἰχθύος κεφαλῆς.

la maniere de consacrer les maisons, l'architecture; la politique; enfin tout ce qui appartient à la vie civile. Berose ajoûte qu'on conservoit son portrait encore de son tems. (*a*)

Apud Phot. Bibliot. cod. 279.

Hellidius dit quelque chose de fort approchant d'un monstre, qui sortoit aussi de la mer rouge, lequel avec la tête, les mains & les pieds d'homme, avoit un corps de poisson : on lui donnoit le nom d'*Oen*; & il avoit enseigné les Lettres & l'Astronomie. L'Auteur soutient qu'*Oen* étoit véritablement homme; & que ce qui avoit donné lieu à la Fable de son corps de poisson, c'étoit qu'il alloit couvert d'une peau de poisson cetacée. (*b*)

Il est visible qu'*Oen* n'étoit autre chose qu'*Oannés*; c'est le sentiment du Pere Calmet d'aprés Selden, qui prouve par le témoignage des Anciens, qu'il y avoit encore quatre *Oannés* demi-hommes & demi-poissons, tous sortis de la mer rouge, qui avoient paru successivement en divers tems.

Vid. Strab. l. 16. sub fin.

L'*Onuava* que Scaliger nous a fait connoître, est visiblement l'*Oannés* des Babyloniens. Le changement de quelques lettres, & peut-être même de sexe, ne doit arrêter personne. Strabon remarque en parlant du changement qui est arrivé dans les noms barbares, que d'Atergata ou Atergatis on a fait Athara, & que c'est la même Divinité que Ctesias appelle Derceto. (*c*) Aprés cela, sera-t-il surprenant que cette Divinité ait souffert quelque alteration, & ait été un peu dé-

(a) τὴν δὲ εἰκόνα αὐτοῦ ἔτι καὶ νῦν διαφυλάσσεσθαι.

(b) ἄνθρωπον δὲ ὄντα τὰ πάντα ἰχθὺν δόξαι, διότι περ ἠμφίεστο κήτους δοράν.

(c) Ἀτεργάτιν τὴν Ἀθάραν ἐκάλεσαν. Δερκετὼ δὲ αὐτὴν Κτησίας καλεῖ.

guifée fur la route de Babylone dans les Gaules ?

On ne fauroit donc me difputer qu'*Onuava* des Gaules ne foit la même Divinité qu'*Oannés* de l'Orient: ce dernier vient de l'Hebreu *Ahu*, d'où la Langue Punique & les Talmudiftes, avoient fait *Ahvana*, qui fignifie *glaïeul*, *jonc*, ou enfin le *lieu marécageux*, où ces fortes de plantes croiffent : ce qui fait vifiblement allufion à l'endroit, d'où l'on fuppofoit, que ce monftre déïfié fortoit, & où il fe retiroit. Circonftance qui convient mieux aux Divinitez des Gaules, qu'à celles de tout autre païs ; parce qu'originairement les Gaulois n'avoient point d'autres Dieux que les arbres, les étangs, les lacs, les fleuves & les marais mêmes ; & quand il fe relâcherent fur ce point, & qu'ils fe porterent à les repréfenter ; ils ne les dépofoient jamais que dans des bois & des marais, comme en leurs véritables Temples. Sans compter qu'ils donnoient fouvent à ces Dieux le nom de l'endroit même où ils leur faifoient faire leur féjour ; comme je le remarque fouvent dans cet ouvrage.

Bochard Geogr. facr. p. 605. 606.

Tacit. de mor. Germ.

La feconde partie du bas relief font les ferpens : il nous fera moins difficile d'établir la Divinité de ces fortes d'animaux, que de celle du monftre dont on vient de parler. Il n'y a qu'à tranfcrire les Memoires de Sanchoniaton & de Philon de Biblos, qu'Eufebe nous a confervez ; ils portent la conviction avec eux, & n'ont befoin ni de commentaire ni d'éclairciffement. Taaute, écrit-il, déïfia la nature du Dra- « gon & des Serpens ; les Phéniciens & les Egyptiens « firent la même chofe d'après lui. Il donnoit cet ani- « mal comme tout plein de feu, & comme le plus fpi- « ritueux de tous les reptiles ; car fans avoir des pattes, «

Prep. Evang. l. 1. c. 10.

» ni rien de tout ce qui sert ordinairement au mouve-
» ment des autres animaux, il se meut avec une impétuo-
» sité inconcevable : il représente distinctement diverses
» figures à la fois : en cheminant, il fait plusieurs tours
» & replis tortueux, & s'élance très-legerement ; il
» pousse sa vie fort loin : il n'a qu'à muer & quitter sa
» dépoüille, non-seulement pour rajeunir, mais encore
» pour croître & prendre de nouvelles forces. Et ce
» n'est qu'après avoir parcouru le periode d'un certain
» nombre d'années, qu'il se résout en lui-même ; ce
» qui prouve son immortalité, & la raison qu'on a de
» le faire entrer dans tous les mystéres. Du reste, il ne
» meurt jamais de mort ordinaire: il n'est qu'une sanglan-
» te blessure, qui puisse le faire mourir. Les Pheni-
» ciens lui donnent le nom de bon Génie, & les Egyp-
» tiens pour la même raison, celui de ***Kneph***. Ceux-
ἱέραξ. » ci lui donnent une tête qui tire sur celle de l'*Eper-*
» *vier*, à cause de l'agilité de cet oiseau. Epeis si célé-
» bre parmi les Egyptiens, pour avoir été Chef & Scri-
» be de leur Religion, soûtenoit que le plus divin d'en-
» tre tous les serpens, étoit celui qui avoit la tête d'*E-*
» *pervier*, dont la vuë avoit quelque chose de ravis-
» sant : quand il venoit à ouvrir les yeux, il répan-
» doit la lumiere sur toute la contrée, où il avoit pris
» naissance ; & dès qu'il les fermoit, elle étoit couverte
» de ténebres. Selon Epeis, il étoit couleur de feu, &
» c'est de là que venoit la splendeur qu'il jettoit ; car,
» ajoûte-t-il, c'est le propre du feu & de la lumiere
» de briller. A l'occasion des Pheniciens, Pherecide a
ἐθεολόγησε. » aussi *traité en Théologien* du Dieu, qu'il appelle *O-*
» *phion*, * & des mysteres *Ophionides*. A leur tour
» les Egyptiens suivant la même idée, pour représen-

* *Ce mot signifie Serpent.*

ter la figure du monde, ils se servent d'un cercle rond en tout sens, couleur de bleu celeste & etincelant de feu, au milieu duquel ils placent étendu le Serpent à tête d'*Epervier*; & cette figure revient au Θ des Grecs. Par le cercle, ils entendent le monde, & par le serpent qui touche (*a*) horizontalement aux deux extrêmitez du cercle, le bon génie. Dans le Recuëil Sacré, que le Mage Zoroastre a fait des mystéres des Perses, il dit expressément que le Serpent à tête d'*Epervier* est Dieu; que c'est le premier des êtres incorruptibles, qu'il est non engendré; qu'il n'est point composé de parties; qu'il est si unique, que nul être ne lui ressemble, ἀνομοιότατος; qu'il est moderateur de toute beauté, incorruptible, tenant le premier rang parmi tout ce qui est bon, & tout ce qu'il y a de plus prudent; qu'il est pere du bon ordre & de la justice, & qu'il ne tient sa science que de soi-même. Il a une connoissance profonde de la nature, il est parfait, sage & seul Auteur des mystéres de la nature. J'ajoûte ici pour confirmer que la tête d'*Epervier* qu'on donnoit à ce Serpent, pouvoit augmenter la vénération qu'on avoit pour lui, que le Roy Antiochus, prenoit plaisir qu'on l'appellât *Epervier*. (*b*) *Ælia. de animal. l. 7. c. 45.*

Voilà l'origine de l'apothéose des serpens : elle est confirmée par l'écriture, qui nous apprend que les Babyloniens adoroient un grand Serpent, auquel ils avoient consacré des Autels & érigé des Temples. Les Juifs mêmes dans la suite firent un Dieu du Serpent d'airain, que Moïse avoit élevé dans le desert, par ordre de Dieu même, pour faire cesser la morsure *Daniel. ult.*

(a) συνεκτικὸν τῶν. (b) Τό δὲ τὸ δὴ λεγόμενον ἱέραξ.

4. Reg. 18. 4. des ſerpens de feu, qui faiſoient tant de ravages dans le camp des Iſraëlites.

Cette ſuperſtition gagna enfin la Grece, & enſuite Rome. Dans l'Epire, il y avoit un bois environné de murailles, & conſacré à Apollon; dans lequel on voyoit un grand nombre de ſerpens, qu'on croyoit Ælian. l. 11. c. 2. deſcendre du Serpent Python, qu'Apollon avoit tué. Une vierge étoit chargée de leur nourriture. Il y avoit de ſemblables dragons dans un bois dedié à Junon d'Argos, près de Lavinium; en certains jours on introduiſoit dans ce bois des filles les yeux bandez, avec une compoſition d'eau & de farine pour les ſerpens : ces animaux ne touchoient point, dit-on, à ce qu'on leur offroit, ſi ces filles n'étoient pas chaſtes. Tout le monde ſait que les Romains après une grande peſte, envoyerent querir le Serpent qu'on adoroit à Epidaure : l'animal vint de lui-même dans leur navire, & choiſit ſa demeure dans une iſle du Tibre, où il recevoit les honneurs divins du peuple Romain, qui le regardoit comme un Dieu de la ſanté. Je finis cette matiere, en diſant que l'Egypte fut toujours comme le théâtre, où le Serpent étoit le plus en vénération; il entroit dans preſque tous leurs myſtéres, & ils le repréſentoient en pluſieurs manieres differentes; comme on peut le voir dans les Monumens qui nous reſtent; ſur-tout dans la Table Iſiaque.

De tous tems les Payens eurent la fureur de donner aux Dieux, qu'ils vouloient diſtinguer, & qu'ils honoroient le plus, les ſymboles des autres Dieux; ils croyoient par là les relever infiniment, étendre leur pouvoir, marquer un plus grand dévouëment,

s'attirer

s'attirer leur faveur, & rendre leur ville, ou leur patrie plus recommandable. Il eſt peu de Divinitez célébres dans l'Antiquité, qui ne portent avec elles la preuve de cette verité : ce qui fait que je ne m'étens pas davantage là-deſſus. C'eſt de là que viennent les ſerpens qui accompagnent l'Onuava des Gaules : il ne faut pas s'imaginer pour cela, que ce ſoit les Gaulois qui ayent les premiers allié les ſerpens avec Venus Celeſte ; cette Divinité leur eſt venuë je ne ſai comment du fond de l'Aſie, où elle en avoit toujours eu : car Julius Firmicus eſt témoin que les Perſes, qui adoroient Venus Celeſte, ſous le nom de Mitra, au rapport d'Herodote & de S. Ambroiſe, joignoient à ſa figure des ſerpens monſtrueux, comme ceux d'Onuava. (*a*)

De errore profan. Relig. c. 5.

Pour venir aux aîles de nôtre Onuava, on trouve encore pluſieurs tables Mithriaques, qui repréſentent Venus Celeſte ou Mitra, ſouvent aîlée. Enfin les Antiquaires modernes conviennent tous que Venus Celeſte avoit des aîles. Je pourrois ajoûter qu'il nous reſte encore pluſieurs figures de cette Déeſſe, qui la repréſentent avec un grand Croiſſant derriere la tête, en guiſe d'aîles. Quoiqu'il en ſoit, les aîlées placées à la tête comme dans nôtre figure, exprimoient l'une l'élevation de l'entendement, & l'autre la vivacité des ſens. (*b*)

Antiq. expliq.
M. del Torre.
Suppl. antiq. t. 1. p. 123.
Euſeb. præp. Evan. l. 1. c. 10.

Bochart prétend qu'Onuava eſt ONKA, c'eſt-à-dire, la Minerve des Phéniciens, ſelon Eſtienne de Byzance. (*c*) Le Scholiaſte du Poëte Eſchyle nous

(a) Monſtroſis eam ſerpentibus illigantes..... ut Dea ſerpentibus polluta, maculoſis diaboli inſignibus adornetur.

(b) ἡ ἐπὶ τοῦ ἡγεμονικωτάτου τὸ καὶ ἐπὶ τῆς αἰσθήσεως.

(c) Ὄγκα ἡ Ἀθηνᾶ κατὰ Φοίνικας.

apprend que quelques portes de la Ville de Thebes portoient le nom d'Ὀγκαίας ; ce qui ſuppoſe que la Déeſſe Onka étoit adorée dans Thebes, & que ces portes lui étoient conſacrées.

On ne ſauroit diſconvenir, que la conjecture ou le ſentiment de Bochart ne previenne, ſur-tout quand on fait attention à l'idée qu'on avoit d'Onuava, qu'elle avoit montré aux hommes les arts & les ſciences : ce qui eſt préciſement ce que les Gaulois attribuoient à Minerve. D'autre part, il eſt certain que Minerve a porté dans les Gaules le nom de Beliſana, ſous lequel ſeul il ſemble qu'elle ait été reconnuë & réverée. De plus, il n'y a nul veſtige dans l'Antiquité, qui inſinuë le moins du monde la métamorphoſe de Minerve en poiſſon, ni que cette Déeſſe ſe ſoit jamais parée des dépoüilles ou des ſymboles de cet animal, ni enfin qu'elle ait eu relation avec la mer & les rivieres. Je crois donc qu'il faut chercher une autre Divinité, à laquelle tout cela convienne.

Il paroît plus vrai-ſemblable qu'Onuava étoit, comme j'ai dit, Venus, non la vulgaire & la publique, mais la Celeſte, laquelle ſeule étoit connuë en » Orient ; l'autre eſt de la façon des Grecs : car pour » le dire en deux mots, il y avoit deux Venus, l'une » ancienne, fille du ciel, & ſans mere, appellée Ce- « leſte ; la ſeconde plus jeune, fille de Jupiter & de Dia- « ne, qui portoit le nom de publique. (a)

Plat. in Alcibiade

Or, Venus Celeſte étoit Derceto, dont nous avons parlé, qui avoit tout le corps de poiſſon avec un vi-

(a) Δυὸ τὰ θεά· ἡ μὲν γέ πυ πρεσβυτέρα, καὶ ἀμήτωρ· ὐρανῦ θυγάτηρ· ἣν καὶ ὐρανίαν ἐπονομάζομεν· ἡ δὲ νεώτερα· διὸς καὶ Διωνης· ἣν δὲ πάνδημον καλῦμεν.

ſage de femme. De toutes les autoritez que j'ai en main pour prouver cette verité, je n'en choiſis qu'une qui tient lieu de toutes : dans Athenes, dit Pauſanias, il y a un Temple conſacré à Venus la Celeſte, dont le culte doit ſon origine aux Aſſyriens, qui l'ont auſſi communiqué à la Ville de Paphos de l'Iſle de Cypre, & à la Ville d'Aſcalon, qui eſt dans la Paleſtine. (*a*)

In Atticis p. 27. Cela eſt confirmé par Herodot. l. 1. c. 105.

On n'a ici qu'à rappeller ce que j'ai déja démontré, que la Divinité particuliere de la Ville d'Aſcalon étoit Derceto ; & l'on conviendra bien-tôt qu'Onuava étoit vraiment Venus Celeſte. C'eſt auſſi pour cela qu'Hezychius dit en termes exprès, que la *Salambo* des Babyloniens, dont j'ai parlé ſous le nom de Salambas, n'eſt autre que Venus. (*b*) De même les Phéniciens avoüoient que leur Aſtarte, qu'ils appelloient par honneur la *Grande* étoit Venus : (*c*) ils ajoûtoient qu'elle étoit fille de Celus ou du Ciel, & femme de Saturne ſon frere ; qu'elle avoit regné ſur un païs que Saturne lui avoit cedé ; & qu'en parcourant toute la terre, elle avoit trouvé une étoile, qui étoit tombée du ciel, qu'elle l'avoit ramaſſée & conſacrée dans l'Iſle Sainte de Tyr. (*d*)

Euſeb. ubi ſup.

J'ai, ce me ſemble, aſſez bien prouvé qu'Onuava eſt l'Aſtarte de l'Ecriture, qui l'appelle encore ſouvent la Reine du Ciel, auſſi-bien qu'Aſtaroth : Aſtaroth eſt elle-même *Atergata* ou *Atergatis* ; l'Auteur du ſecond Livre des Machabées eſt exprès là-deſſus ;

(a) μετὰ δὲ Ἀσσυρίους Κυπρίων Παφίοις καὶ Φοινίκων τοῖς Ἀσκάλωνα ἔχουσιν ἐν τῇ Παλαιστίνῃ

(b) Σαλαμβὼ ἡ Ἀφροδίτη παρὰ Βαβυλωνίοις.

(c) τὴν δὲ Ἀστάρτην Φοίνικες τὴν Ἀφροδίτην εἶναι.

(d) εὗρεν ἀεροπετῆ ἀστέρα ὃν καὶ ἀνελομένη ἐν Τύρῳ τῇ ἁγίᾳ νήσῳ ἀφιέρωσε.

car en parlant d'Astaroth-Carnaïm, Ville au-delà du Jourdain, il dit qu'il y avoit un Temple d'Atergata, Ατεργατεῖον. *Atergata* est certainement *Derceto*, & *Derceto* est incontestablement Venus Celeste.

Au reste ce ne sont pas là les seuls noms qu'on donnoit en différens endroits à Onuava; car on trouve qu'elle a été encore appellée *Adergatis*, *Adargidis*, *Atargata*, *Dercé*, *Diane la Persienne*, *Odacon*; *Dictynne*, *Mylitta*, *Alitta*, *Mitra* ou *Metra*, *Artimpasa*, &c. On peut juger du grand nombre de noms, qu'a portez Venus Celeste par ce que dit Ptolomée, que les Syriens & plusieurs autres peuples, honoroient nôtre Venus comme la mere des Dieux, & que ses noms étoient aussi differens que les contrées, où son culte étoit établi. (*a*) Et Plutarque parlant de la Déesse *Atargatis* de la Ville d'Hieraple, ajoûte que les uns » vouloient que ce fût Venus, les autres Junon, & » quelques-uns la Nature ou la premiere cause, qui de » l'humidité tire les principes & les semences de tou- » tes choses, & qui a découvert la source de tous les » biens, qui arrivent aux hommes.

Selden. Dis Syris p. 181.

Quadrip. l. 2. c. 3.

In Crasso.

Le culte de Venus la Celeste consistoit principalement à s'abstenir de poissons, ou entiérement ou en partie : mais on ne trouve guere cette abstinence établie que dans la Syrie, où cette Divinité avoit pris naissance. On a déja vû dans Diodore de Sicile, que les Syriens s'abstenoient de toute sorte de poissons; parce qu'ils les regardoient tous comme des Dieux. Ciceron dit la même chose, (*b*) aussi-bien que Xenophon. (*c*) Cependant Théon restreint cette absti-

Nat. Deor. l. 3.

De expedit. Cyri.

(a) Ποικίλοις καὶ ἐγχωρίοις ὀνόμασι προσαγορεύοντες.

(b) Piscem Syri venerantur.

(c) ὡς οἱ Σύροι θεοὺς ἐνόμιζον· καὶ ἀδικεῖν οὐκ εἴων.

nence seulement à quelque espece de poissons ; car après avoir dit que certains poissons avoient sauvé Dercis, * il ajoûte que pour faire honneur à la Déesse, les Syriens ne mangeoient point de ces poissons. (*a*) Artemidore dit aussi que tous les peuples, à la réserve de quelques Syriens, qui honoroient Astarte, usoient de poissons. (*b*)

In Arato.

* C'étoit Derceto.

Oneirocr. lib. 1.

Parmi une foule d'Auteurs qui parlent de l'abstinence des Syriens, il y en a plusieurs qui tiennent « qu'ils ne la pratiquoient, que pour éviter ou certai- « nes incommoditez du foïe & des entrailles, ou les « ulceres aux jambes & par tout le corps, dont ils « croyoient qu'étoient attaquez par la colere de Der- « ceto, ceux qui par intempérance violoient ces animaux « qui lui étoient consacrez. (*c*) Que s'il leur arrivoit « d'en manger, & qu'ils se vissent attaquez de ces en- « flures & de ces ulceres ; ils expioient publiquement « leur faute : ils se revêtoient d'un sac, s'asseyoient sur « un fumier le long des chemins, & tâchoient par tou- « tes sortes d'humiliations de fléchir la Déesse, & de la « porter à leur accorder la guérison. (*d*) «

Menander apud Porph. de abstin. lib. 4. Ovid. fast. l. 2. Plutar. de superst. &c.

Plutarque ajoûte qu'outre le sac, ils prenoient « par-dessus des haillons mal propres ; qu'ils se rou- « loient tout nuds dans la bouë, & confessoient publi- « quement tout ce en quoi ils avoient pu offenser la « Déesse, soit dans le boire & le manger, soit en te- « nant des routes & des chemins qu'elle avoit défen- «

Ubi sup.

(a) ὅθεν εἰς τιμὴν τῆς θεᾶς καὶ Σύριοι ἰχθύων ἀπέχονται τούτων.

(b) Ἰχθύας πάντες ἐσθίουσι πλὴν Σύρων τινῶν τῶν τὴν Ἀστάρτην σεβομένων.

(c) παράδειγμα τοὺς Σύρους λάβε· ἐὰν φάγωσι ἰχθὺν, ἐκεῖνοι διά τινα αὐτῶν ἀκρασίαν τοὺς πόδας καὶ γαστέρα οἰδοῦσι.

(d) ...... καὶ τὴν θεὸν ἐξιλάσαντο τοῦ ταπεινῶσαι σφόδρα.

dus. (*a*) D'où l'on apprend que les Syriens ne se bornoient pas à la seule abstinence de poisson, en vuë d'honorer leur Venus; mais qu'ils l'étendoient encore à des retranchemens, & à des privations fort onéreuses.

Une autre chose, qu'on observoit dans les païs où le culte de Venus la Celeste étoit établi, c'étoit d'interdire aux hommes l'entrée des Temples de cette Déesse : (*b*) mais ce qu'il y a de plus surprenant, & qui fait horreur, c'est que quoique Venus la Celeste n'eût été, j'ose dire, inventée que pour inspirer des amours chastes & purs, pour présider aux générations, & animer toute la nature d'une maniere convenable à chaque être : (*c*) c'étoit une loi à toutes les femmes dans Babylone, & dans quelques endroits de l'Isle de Cypre, de se livrer à des étrangers une fois en leur vie à l'honneur de Venus : & comme cette loi avoit pour objet la Religion; elles étoient obligées de faire vœu d'un désordre, qui les obligeoit à se tenir auprès du Temple, jusqu'à ce qu'elles eussent consommé leur crime. (*d*) On les (*e*) voyoit dans le Temple entrant & sortant, ayant des cordes autour de la tête en forme de couronnes : elles étoient separées entre elles par des cordeaux qui formoient des ruës, où entroient les étrangers pour choisir celles, qui leur agréeroient. Au reste quand

Pausan. in Acha. p. 451.

Idem in Beot. p. 566.

Herod. l. 1. c. 199.

(a) ὡς τόδε φαγόντος ἢ πιόντος ἢ βαδίζαντος ἰδεῖν, ἢ οὐκ εἶα τὸ δαιμόνιον.

(b) ἐσελθεῖν δὲ ἐς τὸ ἱερὸν οὐκ ἔστιν ἀνθρώποις.

(c) τὴν μὲν οὐρανίαν ἐπὶ ἔρωτι καθαρῷ καὶ ἀπηλλαγμένῳ πόθου σωμάτων.

(d) δεῖ πᾶσαν γυναῖκα ἐπιχωρίην ἱζομένην ἐς ἱρὸν Ἀφροδίτης ἅπαξ ἐν τῇ ζόῃ μιχθῆναι ἀνδρὶ ξείνῳ.

(e) Strabon dit la même chose quasi mot pour mot, *lib. 16. p. 745.* Et Lucien assure que la même cérémonie se pratiquoit dans la Ville de Biblos. *In dea Syria.*

une fois elles avoient fait la démarche de se rendre au Temple, pour accomplir leur vœu, il ne leur étoit plus permis de se retirer, qu'après avoir été *sanctifiées* : ce qui se pratiquoit ainsi. L'étranger jettoit de l'argent sur leurs genoux, les emmenoit à l'écart, & mettoit en piece leur couronne ; en jettant l'argent, il étoit obligé de dire à la femme : *J'invoque sur vous la Déesse Mylitte* ; c'est le nom, ajoûte Herodote, que les Assyriens donnent à Venus : réciproquement il n'étoit pas au pouvoir de cette victime d'iniquité, de refuser cet argent ; parce qu'il étoit consacré à Venus ; ni même de refuser un étranger pour un autre : le devoir qui la lioit, l'obligeoit à se livrer à celui qui avoit le premier jetté l'argent sur elle. Cela fait, elle se retiroit *toute sainte* & agréable à Venus. Les belles femmes, ajoûte-t-il, ne sont pas long-tems à roder autour du Temple ; au lieu que celles qui ont moins de beauté, perdent bien du tems sans pouvoir accomplir leurs obligations : aussi en voit-on qui restent là jusqu'à trois & quatre ans, & quelquefois davantage. (*a*)

Le Prophete Baruch confirme cette abomination ; car écrivant aux Juifs qui étoient conduits à Babylone, pour les détourner des Idoles qui y étoient en vogue, il leur fait une peinture vive de l'idolâtrie ; & venant à toucher la superstition qui regarde Venus : » on voit aussi, dit-il, des femmes ceintes avec » des cordes, assises dans les ruës, qui brûlent des » noyaux d'olives ; & quand une d'entre elles a été » emmenée par quelque passant, pour en abuser, elle » reproche à celle qui est auprès d'elle, qu'elle n'a point »

Baruch. ch. 6. v. 42. & seq.

(a) καὶ γὰρ τριέτεα καὶ τετραέτεα μετεξέτεραι χρόνον μένουσι.

» été jugée comme elle digne d'honneur, & que la cor-
» de dont elle est ceinte, n'a pas été rompuë.

La corde dont ces femmes étoient ceintes, ou qu'elles mettoient à leurs têtes, attestoit qu'elles étoient là en qualité de suppliantes; comme nous l'apprend l'Ecriture, qui remarque que le Roy de Syrie ayant perdu deux batailles contre Achab Roy d'Israël, & ne voyant point d'autre moyen de sauver sa vie & ses Etats, se mit & fit mettre à ses gens des cordes à leurs têtes, pour fléchir & toucher le Vainqueur. Sur quoi Josephe dit que la coutume observée de tout tems en Syrie, quand il étoit question de prendre la posture de Suppliant, étoit de se ceindre de grosse toile en forme de sac, & de mettre à sa tête des cordes. (*a*)

Reg. 3. c. 20. 31.

Antiq. lib. 8. c. 8.

La précaution du Prophéte Baruch, n'étoit ni inutile ni sans fondement; car par le quinziéme Chapitre du troisiéme Livre des Rois, & par le quinziéme du second Livre des Paralipomenes, on voit que ces abominations, & peut-être de plus honteuses, étoient en usage parmi les Juifs; & même alloient si loin, que Maacha mere d'Asa Roy de Juda, faisoit gloire d'être Ministre d'Astarte. (*b*)

Les Prêtres de Venus Celeste étoient aussi soumis dans l'Assyrie & dans l'Egypte à des loix, qui répondoient non seulement aux désordres que je viens de décrire, mais qui les surpassoient de beaucoup : car ils étoient établis pour se prêter aux abominations, que l'Apôtre reproche aux Gentils. Pour cela, ils

Julius Firmicus err. prof. relig. c. 4.

(a) σάκκους ἐνδυσάμενοι καὶ χοινία ταῖς κεφαλαῖς περιθέμενοι· οὕτως γὰρ τὸ παλαιὸν ἱκέτευον οἱ Σύροι.

(b) La Vulgate dit Priape; mais les Septante ont Astarte.

affectoient

affectoient une voix de femme; ils se coëffoient comme elles, s'habilloient comme elles & richement, accommodoient comme elles leurs cheveux, mettoient en usage leurs affetteries, leurs manieres, leurs minaudries, leurs tours de tête languissans; comme elles ils se decrassoient & se pommadoient; sur-tout dans les Temples, ils poussoient mille soupirs effeminez. (*a*) On peut en quelque sorte se consoler des coûtumes infames d'Assyrie & d'Egypte, par la réserve & la retenuë établie dans la Grece; où les courtisanes mêmes regardoient Venus la Celeste, comme une Divinité pudique, & se servoient de son nom comme d'un frein, pour s'empêcher de dire ou de commettre des obscenitez. *Lucian dial. mat. & musf. Ceon. & Lean.*

J'ai dit dès le commencement, que la tête d'Onuava étoit bien plus petite que le corps du poisson, sur lequel elle étoit entée, & qu'il n'y avoit point de proportion entre l'un & l'autre. J'ai insinué en mêmetems, qu'il y avoit là un mystere qu'il falloit expliquer : voici en quoi il consiste; c'est que la Déesse Venus dans la guerre de Typhon contre les Dieux, s'étoit cachée dans le corps d'un poisson; ce qu'Ovide en un endroit exprime en ces trois mots; *Metam. 5. fab. 5.* *Pisce Venus latuit :* & ailleurs.

.... Et dubia est de te Babylonia narret *Ibid. lib. 4.*
Derceti, quam versa squamis velantibus artus
Stagna Palæstini credunt coluisse figurâ.

Un autre ancien Poëte décrit ainsi cette avanture;

Scilicet in piscem se Cytherea novavit,
Cum Babyloniacas submersa profugit in undas *Manilius astronomi. lib. 4.*

(b) Videre est in ipsis Templis dibria, viros muliebria pati, &c. cum publico gemitu miseranda lu-

Anguipedem alatis humeris Typhona ferentem,
Inseruitque suos squamosis piscibus ignes.

Or, comme cette retraite de Venus dans le corps d'un poisson, est le fondement de la Fable, qui lui a fait donner non-seulement un corps de poisson, mais encore le corps du poisson même, dans lequel elle chercha un azyle; il est évident que tout le corps du poisson devoit avoir une circonférence, & une capacité bien plus grande que la Déesse pour pouvoir la contenir; & qu'ainsi le corps poisson de la Déesse, devoit être sans comparaison plus grand que sa tête humaine ou divine, si l'on veut l'appeller ainsi: en un mot tout ce qui étoit poisson dans la Déesse, devoit avoir une grandeur, qui excedât la proportion, qui devoit être entre le corps & la tête. Ce qui confirme tout cela, c'est qu'il semble sur nôtre relief, qu'en représentant Venus avec un corps de poisson, on avoit intention de mettre devant les yeux, l'instant même que cette Divinité sortant du poisson pour revoler dans le ciel, n'avoit dehors précisement que la tête; le reste de son corps étant encore dans le poisson.

Enfin pour finir cette matiere, & autoriser en particulier quelques-uns des symboles, que nous avons remarqué avoir été donnez à Venus la Celeste; Monsieur Vaillant a fait graver une médaille de la Ville de Menelaüs en Egypte, qui semble représenter nôtre Divinité, non pas à la verité, entiérement comme elle est dans nôtre Planche; mais en une de ces differentes manieres, que la représentoient divers peuples ou differentes Villes: c'est-à-dire, en femme jusqu'à la ceinture, qui tient dans ses mains une cor-

Append. hist. Ptol.

ne d'abondance ; l'autre moitié du corps est poisson, sa queuë se replie & se recourbe ; enfin elle a des pieds de poisson semblables à ceux du crocodile, ou du veau marin.

CHAPITRE XXII.

Isis. On a prétendu qu'Isis n'étoit ni connuë ni adorée dans les Gaules : Inscriptions qui prouvent le contraire. Isis de S. Germain des Prez. Observations sur la Langue des Celtes. Etymologie des mots Senones *&* Parisii. *Dans les premiers Siécles du Christianisme, on érigeoit indifferemment ou l'on enfoüissoit les Idoles dans les Eglises.*

JE n'avois presque rien à dire d'intéressant sur Isis, & je n'aurois peut-être jamais songé à faire un Chapitre exprès sur le culte de cette Divinité dans les Gaules, si un Antiquaire de réputation n'avoit pris le parti dans un discours Academique, « de nier absolument que les Gaulois, & sur-tout les « Parisiens, ayent jamais connu ni adoré cette Déesse. Comme je suis très-éloigné de vouloir affoiblir en rien la force des raisons sur lesquelles il s'appuye ; je rapporterai ici mot à mot, l'extrait que l'Auteur de l'Histoire de l'Academie des Inscriptions a fait de son discours. *T. 3. p. 296.*

« Ses premieres réflexions, dit-il, roulent sur le nom « de Paris, que quelques Auteurs ont crû sans fonde- « ment venir de la Déesse Isis. Pour détruire cette fa- « ble, il commence par l'Histoire de l'établissement &

» du progrès du culte d'Isis chez les Romains. Il fait
» voir, &c.
» M. de M. examine ensuite si le culte d'Isis a été
» apporté dans les Gaules par les Romains, depuis qu'ils
» s'en furent rendus les maîtres. Comme aucun Au-
» teur n'en fait mention, il ne croit pas qu'on puisse
» raisonnablement avancer que les Gaulois, & sur-tout
» les Parisiens, ayent jamais connu ni adoré cette Déesse
» se. Il n'est pas plus naturel, selon lui, de s'imaginer
» que cette Divinité ait passé chez eux, par le com-
» merce qu'ils pouvoient avoir par eux-mêmes avec l'E-
» gypte; puisque le silence unanime des Historiens est
» presque une preuve du contraire.
» Du culte d'Isis, M. de M. passe à celui de Cybele; il
» marque en quel tems & de quelle maniere cette Déesse
» fut reçuë chez les Romains. Après quoi il fait voir qu'el-
» le a été aussi réverée dans l'ancien Paris, & dans toutes
» les Gaules; ce qu'il justifie par plusieurs Monumens
» qui y représentent encore cette Divinité. Il combat
» vivement l'étymologie du nom de Paris παρὰ Ἴσιδος,
» qu'il traite de chimere inventée par les Auteurs mo-
» dernes, qui ont écrit des antiquitez de cette Ville,
» & qui n'ont fait que se copier les uns les autres. En-
» fin il ajoûte que ce qui a pû donner un nouveau
» cours à ce faux préjugé, c'est la Dissertation du Pere
» du Molinet, qui, après avoir rappellé tout ce qui
» avoit été avancé sans aucune raison par Dubreüil &
» par Malingre sur la Déesse Isis, par rapport au nom
» de Paris, a crû avoir trouvé la preuve de leur systê-
» me dans la découverte d'une belle Tête antique de
» bronze, déterrée dans les démolitions d'une vieille
» Tour, de feu M. Berrier près S. Eustache. M. de M.

releve l'erreur du Pere du Molinet, & fait une description exacte de cette même Tête, qui étoit dans le cabinet de M. Girardon. Au seul aspect de sa couronne de tours, symbole ordinaire de Cybele, il est persuadé que ce ne peut être que cette Déesse : Isis n'ayant jamais été représentée avec cet ornement de tête, comme ses Statuës & les medailles sur lesquelles elle est gravée, en font foi. Il vaut mieux avoüer que l'étymologie du nom de Paris nous est inconnuë, que d'en donner une aussi absurde & aussi chimerique. Pour la trouver, il faudroit avoir une connoissance parfaite de l'ancienne Langue des Celtes ou Gaulois, & on l'ignore aujourd'hui. C'est cependant dans cette Langue seule, qu'on pourroit découvrir l'origine du nom de *Parisii*, aussi-bien que celui de *Senones*, de *Bituriges*, de *Lemovices* & d'une infinité d'autres, dont il est impossible de rendre raison.

Aprés tout, poursuit M. de M. la Ville de Paris, qui s'étoit d'abord appellée *Lutetia*, prit par la suite le nom du peuple dont elle étoit la capitale, ainsi que plusieurs autres Villes des Gaules, telles que sont par exemple, *Turones*, *Senones*; & elle commença à s'appeller tantôt *Parigium*, tantôt *Parisius* indéclinable, & souvent *Parisii Parisiorum* : fait que prouvent également les anciennes Monnoyes du Païs, les Titres & les Historiens.

On est surpris que M. de M. *croye qu'on ne puisse pas raisonnablement avancer que les Gaulois, & sur-tout les Parisiens, ayent jamais connu ni adoré Isis.* Cet antiquaire n'auroit jamais songé à avancer un tel paradoxe, s'il avoit fait attention aux Inscriptions que rapportent Gruter, Reinesius, Chorier, Bouche & plu-

ſieurs autres Auteurs, ſur leſquelles il a peut-être jetté cent fois les yeux, & qui atteſtent non-ſeulement qu'Iſis étoit connuë & honorée dans les Gaules ; mais encore qu'elle y avoit des Temples magnifiques & ſuperbes. Et afin que M. de M. puiſſe ſe perſuader, qu'on peut & *raiſonnablement* & avec certitude, *avancer que les Gaulois ont connu & adoré cette Déeſſe;* je vais rapporter ſeulement trois Inſcriptions qui dépoſent contre lui, & qui ont été trouvées l'une en Flandre, l'autre à Nîmes, & la derniere à Soiſſons.

Schedius de Diis Germ. p. 155.

ISIDI. SACRUM
SEX. POMPEIUS. SEX. L. SYRUS
MILES. LEG. V. AUG. V. S. L. M.

Jac. Graſſer. antiq. Nemans.

LUNAE. ET. ISIDI
AUG. SACR.
C. OCTAVII.
PEDONIS. LIB.
TROPHIMIO. SEVERI
AUG. V. S.

Mabillon Iter German. ſub finem.

ISI
MYRIONIMAE
ET SERAPI
EXPECTA....
METIS AUG. D....
V. S. L.

Les Provinces où les deux premieres Inſcriptions ont été trouvées, bornent preſque les Gaules au nord

& au midi ; c'eſt-àdire qu'elles ſont à deux extrêmitez diametralement oppoſées : ce qui ſuppoſe qu'il étoit moralement impoſſible, que le culte d'Iſis pût être porté de l'une à l'autre de ces Provinces, ſans s'établir & ſe fixer dans le centre des Gaules ; ce qui eſt en effet juſtifié par l'Inſcription de Soiſſons.

Avec ces Inſcriptions & la réflexion que je viens de faire, le moindre préjugé eſt un titre valable pour pouvoir *avancer raiſonnablement que les Pariſiens* auſſibien que le reſte des Gaulois, *ont connu & adoré cette Déeſſe.* Or, nous l'avons ce préjugé dans cette célébre Iſis, que le vulgaire appelloit l'Idole de S. Germain des Prez. Jean le Maire qui vivoit du tems de Loüis XII. écrit qu'on voyoit de ſon tems la Statuë de cette Déeſſe dans l'Egliſe de cette Abbaye. Je « m'enquis, dit l'Auteur de l'Hiſtoire de la ville de « Melun, d'un ancien Religieux d'icelle, s'il ſavoit « quelle étoit ſa figure, & il m'apprit avoir appris d'un « Religieux de léans, plus vieil que lui, qui l'avoit « vûë, qu'elle étoit comme d'une grande Femme have, « maigre & déchevelée, & qui avoit la moitié du corps « couverte d'un rezeau par-deſſus ; d'où ſouventefois « j'ai pris ſujet de me remettre en memoire, ce qu'écrit « Plutarque au Traité d'Iſis & d'Oſiris, qu'en la ville « Egyptienne de Saïs l'image de Pallas, laquelle ils eſtimoient être cette même Déeſſe, avoit une telle Inſcription ; Je ſuis tout ce qui ha eſté, qui eſt, & qui « n'y ha encores heu homme mortel, qui m'ait découverte de mon voile. (*a*) On trouve encore des Iſis « ſemblables à celle de Saïs tant en relief, que ſur des

Illuſtration des Gaules. Edit. 1531. p. 41.

(a) ἐγώ εἰμι τὸ γεγονὸς καὶ ὂν οὐδείς πω θνητὸς ἀπεκάλυψεν. καὶ ἐσόμενον· καὶ τὸν ἐμὸν πέπλον

Abraxas couvertes de rezeaux & de bandes, qui sont ou l'original ou la copie de l'Idole de S. Germain des Prez.

Corrozet qui étoit à Paris, lorsque cette Idole fut abbatuë, & qui par conséquent ne pouvoit manquer d'avoir de bons memoires, dit à peu prés la » même chose. Quant à l'édifice Abbatial de S. Ger- » main, écrit-il, il ressent son antiquité; & tient-on » que jadis fut un Temple dedié à Isis, qu'on raconte » avoir été femme du grand Osiris ou Jupiter le Juste; » la Statuë de laquelle a été vûe de nôtre tems: elle » étoit maigre, haute, droite, & noire pour son anti- » quité; nuë, sinon avec quelque figure de linge, en- » lacé entour ses membres; étoit située contre la mu- » raille du côté septentrional, au droit où est le Cru- » cifix de l'Eglise: elle fut abbatuë par le conseil & » avis de feu M. Guillaume Briçonnet Evêque de » Meaux, & Abbé de S. Germain des Prez, l'an 1514. » & y fit mettre au lieu une Croix rouge, qu'on voit » encore aujourd'hui.

Pour achever de rapporter toutes les autoritez qui concernent cette Idole, voici ce qu'en dit le célébre Jacques Dubreüil, Religieux de l'Abbaye même de S. » Germain, dans ses Antiquitez de Paris. La Statuë ou » Idole d'Isis, qui avoit toujours été gardée non pour » l'adorer, ains pour remarque d'antiquité du lieu, fust » érigée & posée entre le mur septentrional d'icelle » Eglise, & y a demeuré jusques en l'an 1514. que Mes- » sire Guillaume Briçonnet Evêque de Meaux & Abbé « dudit Monastére, la fit ôter sur la remontrance que » luy fist le Secretain frere Jehan, surnommé le Sage, » asseurant qu'il avoit trouvé une femme à genoux devant

devant icelle Idole, tenant une touffée de chandelles « allumées, & déplorant quelque perte qui lui étoit « advenuë; & interrogée qu'elle faisoit là, respondit « que des Escoliers au Pré-aux-Clercs lui avoient donné « ce conseil & dict, allez à l'Idole de S. Germain, & « vous trouverez ce qu'avez perdu. Un trivial rhap- « sodieux a écrit que ladite Idole est encore entiere, & « que les Moynes de léans l'ont cachée en certain lieu. « Mais je puis asseurer du contraire; c'est à sçavoir « qu'elle a été brisée & mise en pieces, l'ayant appris « de quatre de nos Religieux qui s'employerent à la « démolition, lesquels étoient encore vivans en l'an 1550. « En la place de ladite, ledit sieur Briçonnet y fist « sceller une grande Croix, que l'on y void encore. «

L'Idole d'Isis gardée non pour l'adorer ains pour remarque d'antiquité est, ce semble, un fondement légitime pour *pouvoir raisonnablement avancer, que les Gaulois & sur-tout les Parisiens, ont connu & adoré cette Déesse.* Ce qui donne du poids à ce sentiment, c'est qu'il est certain que le culte d'Isis étoit établi aux portes de Paris : l'Inscription de Soissons serviroit dans un besoin de preuve authentique à cette verité; mais en voici une encore plus expresse. La ville de Melun n'est qu'à une petite journée de Paris : de toute antiquité cette Ville étoit appellée *Melodunum*, comme on le voit dans Cesar; or depuis Cesar cette Ville s'étant consacrée toute entiere au culte d'Isis, elle quitta son premier nom pour prendre celui d'*Iseos*, ou d'*Isia*, formé sur celui de la Divinité qui étoit l'objet de son culte particulier. (*a*) Cela du-

Jacobus Magni Sophol. lib. c. 15.

Benedicti capite Raynucius verb. Parisius n. 386.

(a) Tempore Caroli Magni, Rabani, & Alcuini erat quoddam castrum nomine Iseos : sic dictum à nomine cujusdam Deæ Isis, quæ

roit encore à la fin du neuviéme siécle, qu'Abbon Religieux de S. Germain des Prez, composa son Poëme sur les Siéges, que Paris soûtint contre les Normans. Le nom d'*Isia* étoit alors si célébre, qu'il avoit non-seulement fait oublier entiérement celui de *Melodunum;* mais encore faisoit croire à tout le monde, que la ville de Paris ne s'appelloit alors *Parisius*, au lieu de *Lutetia* comme elle s'appelloit autrefois, que parce qu'elle alloit de pair avec Melun ou *Isia;* c'est-à-dire, que la ville de Paris étoit la rivale *Collega* de Melun, soit à cause de l'Isle où elle étoit bâtie, soit à cause du grand trafic qui s'y faisoit, ou plûtôt à cause de la réputation & de la sainteté de son Port; la Déesse qui étoit consacré à Isis, comme celui de Melun. C'est ce qui est exprimé, & même quelquefois répeté dans ce commencement du Poëme d'Abbon.

Dic alacris salvata Deo, Lutetia, summo,
Sic dudum vocitata; geris modo nomen ab urbe
Isiâ, *Danaûm latæ mediâ Regionis,*
Quæ portu fulget cunctis Venerabiliori.
Hanc Argiva sitis celebrat peravara Gazarum,
Quod Nothum *species Metaplasmi modo* Nomen,
ô Collega, *tibi, Lutetia pingit honestè*
Nomine, Parisiusque *novo taxaris ab* Orbe
Isiæ, *quasi* Par *merito pollet tibi consors:*
Nam Medio Sequanæ *recubans, culti quoque regni*
Francigenûm temet statuis per celsa canendo;
Sum Polis; ut Regina micans omnes super urbes;
Quæ Statione nites *cunctis* Venerabiliori.

ibi colebatur, quod castrum Meldunum nunc vocatur.

Refusera-t-on après cela de croire, que les Parisiens ayent reconnu Isis; puisqu'il est visible qu'ils se sont, j'ose dire, familiarisez avec cette Divinité? Et si par surcroît on produit l'Idole de S. Germain des Prez; si à cette Idole on joint le Bourg d'Issi, lequel dans la question présente, & selon les termes de la Charte de Childebert, a un rapport essentiel avec l'Abbaye de S. Germain; Issi, dis-je, dont le seul nom porte le caractere d'un lieu consacré à Isis; Issi enfin où il reste encore une porte d'un ancien bâtiment, qui a toûjours passé pour avoir été ou un Temple d'Isis, ou une maison des Prêtres de cette Divinité; suffira-t il d'examiner si le culte d'Isis « a été apporté dans les Gaules par les Romains, depuis « qu'ils s'en furent rendus les maîtres; & de prononcer que parce qu'aucun Auteur n'en fait mention, « on ne croit pas qu'on puisse raisonnablement avancer « que les Gaulois, & sur-tout les Parisiens, ayent jamais connu ni adoré cette Déesse. Si de semblables « décisions avoient lieu, on pourroit nier les faits les plus constans; par exemple celui-ci, que la grande Divinité des Sueves de Germanie étoit Isis. Car Tacite en nous apprenant, que cette Divinité étoit l'objet du culte le plus intime des Sueves, ne dit pas un mot de l'origine des honneurs, que ce peuple lui rendoit. Et à dire vrai, il n'étoit point en état de le faire. On ne dira pas sans doute que les Romains ou les Egyptiens, ayent introduit Isis chez les Sueves; puisqu'outre que Tacite, seul Auteur de l'Antiquité qui parle de ce trait, garde un profond silence là-dessus: cet Historien opposant la maniere dont les Sueves honoroient Isis à celle des Romains, fournit

une autorité pour assûrer que ce ne sont point les Romains. Si l'on se retranche sur les Egyptiens, la difficulté revient; sans compter qu'il est impossible d'expliquer par quel canal les Sueves ont pû lier commerce avec les Egyptiens, & se faire initier dans leurs mysteres.

De mor. Germ. J'avouë ici que je ne comprens pas bien Tacite; ou plûtôt cet Historien ne me paroît pas raisonner » juste, quand de la figure de l'Isis des Sueves, qui con- » sistoit en un vaisseau ou fregate, il veut inférer que » le culte de cette Divinité étoit étranger à la Nation. (*a*) Je n'entre point à présent dans la question, si la Déesse Isis étoit ou n'étoit point Divinité municipale des Celtes : mais il semble que ce n'est point de la forme du navire, que Tacite devoit tirer son induction ou conjecture; puisqu'il est très-certain que le *vaisseau* étoit un symbole d'Isis, & qu'il y avoit dans les fastes Romains un jour fixe, pour honorer *Lactan. lib. 1. c. 11.* le *vaisseau* ou la *navigation* de cette Divinité. (*b*) Diodore de Sicile & Apulée, disent même qu'elle présidoit à la navigation : & ce dernier encherissant sur les autres, fait dire avec complaisance à » Isis, que les Ministres de ses Autels en reconnois- » sance de ce qu'elle a rendu la mer *navigable*, lui con- » sacrent une *Barque grossiere*, & lui offrent les *Prémi-* » *ces* de la charge de tous les *vaisseaux*. (*c*) Quoiqu'il en soit, il est toujours important de remarquer avant de quitter les Sueves, que le culte d'Isis chez cette

(a) Signum ipsum, in modum Liburnæ figuratum, docet advectam Religionem.

(b) Certus dies habetur in fastis quo Isidis *navigium* celebratur.

(c) Navigabili jam pelago facto, rudem dedicantes Carinam, primitias commeatus libant mei Sacerdotes.

Nation Germanique, est un préjugé en faveur de nôtre sentiment; car les Sueves étoient Celtes aussi-bien que les Parisiens : & comme le fond de la Religion Celtique étoit par-tout le même, & qu'elle ne varioit que dans le plus ou dans le moins, il est vraisemblable qu'au moins les Parisiens connoissoient & adoroient Isis.

Je ne sai si ces preuves & ces inductions sont également fortes, ni quelles impressions elles peuvent faire sur les autres. Je trahirois ma pensée, si je n'avoüois pourtant que je me sens entraîner dans le systême contraire à celui de M. de M. Il faut pourtant rendre justice à ce savant Academicien : il a raison sur l'étymologie du nom de Paris; je tiens avec lui qu'elle est Celte, aussi-bien que celle des noms des Villes & des Peuples, qui composoient la Republique des Gaulois. Ils avoient une Langue qui leur étoit propre : & il n'est nullement probable qu'ils donnassent aux Villes & aux Peuples, des noms tirez d'une autre Langue, que de celle qu'ils parloient. Il n'est qu'une chose qu'on ne sauroit passer à M. de M. il pousse trop loin son principe, qu'on ne lui peut contester; & il en tire une consequence qu'il lui seroit difficile de justifier. Il ne veut point qu'on ait recours à la Langue Grecque, pour expliquer les mots Celtes, dont le tems nous a dérobé la véritable notion. Sa prétention seroit bonne & bien fondée, si la Langue de nos Peres, n'avoit eu rien de commun avec la Langue Grecque.

Cependant la Langue des Celtes étoit dans son origine la même, que celle des anciens Grecs; l'une & l'autre paroît avoir été celle que Cadmus avoit

mise en vogue dans la Grece : la meilleure partie de la Langue des Celtes est périe ; celle des anciens Grecs se conserve encore, du moins confusément dans les Auteurs les plus reculez : il est donc permis de les consulter pour tous les mots, dont on desespere de trouver le vrai sens dans le peu qui reste de la Langue des Gaulois. Toutes ces veritez je les mets dans tout leur jour en plusieurs endroits de cet ouvrage, où l'on peut voir que les mots qui se présentent, ont la même origine & la même signification en Grec, que dans le Celtique. Je puis donc me dispenser d'approfondir ici cette matiere. Mais aussi que M. de M. souffre que je dise en passant qu'il a tort de nous renvoyer à la Langue des Celtes, pour trouver l'étymologie de *Senones*. Verrius Flaccus savant Grammairien contemporain d'Auguste, & qui étoit plus près de la source que nous, n'étoit pas de l'avis de M. de M. non plus que les Romains de son tems, d'après lesquels il parle ; puisqu'ils donnoient tous à ce mot une étymologie Grecque, savoir, ξένος, *étranger*, *hôte*, prétendant que les Senons avoient été ainsi appellez, à cause qu'ils étoient *étrangers* & nouveaux venus à l'égard des originaires du Païs, où ils fixerent leur demeure. (*a*) Tite-Live faisoit allusion à cette étymologie lorsqu'il disoit des Senons, qu'ils étoient les derniers venus de tous les étrangers. (*b*) Enfin Servius rappellant les Senons à l'origine de leur » nom, soûtient qu'ils furent d'abord appellez ξένους &

Voyez Festus.

Hist. lib. 5. c. 35.

(a) Senonas Gallos Verrius ait existimari appellari quia novi venerint ex Transalpina regione ; ac primum appellatos ξένους, postea Senonas.

(b) Senones recentissimi advenarum.

puis *Senonas, quasi* ξένωνας; parce, ajoûte-t-il, qu'ils « avoient reçu Bacchus dans leur Pays, & avoient été « ses hôtes. (*a*) «

Si après les témoignages de toute l'Antiquité, M. de M. a tort d'avancer que c'est *dans la Langue seule des Celtes qu'on pourroit trouver l'origine de Senones* : il a bien plus grand tort de condamner ceux qui consultent le Grec, pour découvrir l'origine des autres mots Celtes ; puisqu'il a reconnu lui-même à la face de toute la terre, que la Langue Grecque étoit une des trois Dialectes, dont le Celtique étoit composé. Cet aveu se trouve dans la Dissertation qu'il a faite sur les monumens découverts dans le chœur de la Cathédrale de Paris en 1711. Quoiqu'il en soit, dit-il, « on voit par ces morceaux d'Antiquité un mélange de « Divinitez Gauloises & Romaines : Et si l'on pouvoit « demêler les autres noms & les caracteres qui y étoient « gravez, ainsi qu'on en lit quelques-uns, on jugeroit « que les Gaulois & les Parisiens du tems de Tibere, « avoient une Langue composée de trois Dialectes ; « savoir du Celtique, qui étoit leur Langue originaire « & naturelle ; de la Grecque, parce que les Grecs de « Phocée, Ville d'Ionie dans l'Asie mineure, Fondateurs de Marseille, s'étoient répandus dans les Gaules, & y avoient apporté leurs mœurs & leurs coûtumes suivant Strabon ; & enfin de la Latine, qui « étoit la Langue des Vainqueurs, sous la domination « desquels les Parisiens, ainsi que le reste de la Gaule, « avoient passé depuis la conquête de Jules Cesar. «

Mais non seulement M. de M. a reconnu que le

(a) Qui Senones dicti sunt, quod Liberum Patrem hospitio recepissent.

Celtique étoit mêlé de Grec ; mais encore il a donné l'exemple dans la même Dissertation, de recourir au Grec quand il est question d'expliquer les mots Celtes, sur lquelsles Dictionnaires Celtiques ne fournissent nulle lumiere. C'est sur le succès avec lequel il le fit, que l'Historien de l'Academie des Inscriptions lui donne cette loüange ; il n'en est pas de même des mots » *Cernunnos*, *Senani*, *Eurises*, *Tarvos*, *Trigaranus* : M. de » M. leur donne presque à tous des étymologies Grec- » ques, & leur trouve sur ce pied-là une explication » heureuse.

Je ne suis point entré dans ce détail, pour faire soupçonner M. de M. de s'être trahi, ou d'être tombé en contradiction avec lui-même : mais pour en pouvoir conclure, que depuis 1711. qu'il fit sa Dissertation sur les Antiquitez de la Cathédrale de Paris, jusqu'en 1717. qu'il voulut tirer entiérement Isis des fastes Gaulois, la Langue Grecque & celle des Celtes n'ont point changé de nature ; qu'il n'est point défendu de faire à présent ce qu'il fit alors ; & que la source de ces explications heureuses, n'est ni interdite ni tarie pour les autres.

Tout cela suppose que le mot *Parisii* tout Celte qu'il est, pourroit dans un besoin emprunter du Grec les lumieres sur son origine, que la ruïne presque totale de la Langue des Gaulois lui refuseroit. Mais cela ne conclut rien pour celle du P. du Molinet παρὰ Ἴσιδος ; premiérement parce qu'il n'est pas bien certain que le culte d'Isis fût reçu des Gaulois, & sur-tout des Parisiens avant qu'ils fussent soumis aux Romains : ce qui seroit nécessaire dans l'hypothese en question ; puisqu'on trouve le terme de *Parisii* dès le

le commencement des Commentaires de Cesar. Secondement, c'est que quand on auroit des preuves certaines, que les Parisiens honoroient Isis avant l'arrivée de Cesar dans les Gaules, il ne s'ensuit pas que ce Peuple eût formé son nom sur celui d'Isis. En dernier lieu, parce qu'il y a bien d'autres origines, dont on peut faire venir aussi heureusement le mot de *Paris*, que du terme Isis : & qu'ainsi dans ce concours où la certitude n'est pas plus d'un côté que de l'autre, & où peut-être elle n'est nulle part, ce seroit témerité de prendre parti.

Il est infiniment plus aisé de rendre raison du long l'espace de tems, que la Statuë d'Isis a resté érigée dans l'Eglise de S. Germain des Prez. Il en est, dit S. Au- « gustin, des Temples, des Idoles, & des bois sacrez « comme des Payens : on n'extermine point les der- « niers, mais on les convertit, on les change ; de même « on ne détruit point les Temples, on ne met pas en « pieces les Idoles, on ne coupe pas les bois sacrez ; on « fait mieux, on les consacre à Jesus Christ. (*a*) «

Ep. 47. ad Publicol.

En effet, le genie des Chrétiens des premiers siécles étoit de placer, & quelquefois d'enfoüir les Idoles qu'ils détruisoient dans les Eglises, pour servir de trophée à la Religion. Je n'alleguerai point les Lettres de S. Gregoire Pape, qui ordonne aux Anglois de changer en Eglises les Temples de leurs faux Dieux ; je ne ferai point mention de l'Hercule de Strasbourg, que je donne dans cet Ouvrage, & qu'on a vû exposé dans une Chapelle de la Cathédrale de la même Ville jusqu'en

(a) Cum Templa, Idola, Luci. . . . in honorem Dei convertuntur, hoc de illis fit quod de hominibus, cum ex sacrilegis & impiis in veram religionem convertuntur, &c.

1525. Je ne dirai rien des Monumens Gaulois de Nôtre-Dame de Paris, ni d'Irminsul, ni des autres Idoles qui ont été trouvées toutes dressées dans des Eglises : je me contenterai de rapporter mot à mot ce que dit le P. Menetrier, d'une Idole dont le sort & l'avanture ont un parfait rapport avec le sort & l'avanture de l'Idole de S. Germain. L'Idole du P. Menetrier étoit dans une Eglise de la ville de Lion, qui étoit aussi-bien que Paris du partage de Childebert, puisque ce Prince y fonda un Hôpital.

» Paradin au Chapitre 41. du Livre premier de son » Histoire de Lion, parle d'une ancienne Statuë en- » gagée dans l'Eglise de S. Estienne, au coin de la Cha- » pelle de la Croix, qui représentoit une femme char- » gée de fruits & de divers animaux, que le Peuple » nommoit *Ferrabo*, pour dire *Farrago*, qui est la même » chose que *Copia*. Quelques femmelettes par une su- » perstition qui tenoit du Paganisme, alloient tous les » ans la veille de S. Estienne, offrir des chandelles à » cette Statuë, & lui attacher divers métaux, se pro- » mettant par ce moyen d'avoir une année abondante » en toutes sortes de biens. Elles tournoient le dos à » cette Statuë, & marchant à reculons, elles s'en ap- » prochoient, & tenant les mains croisées derriere le » dos, elles lui faisoient leurs présens. Jacques d'A- » moncourt Précenteur de l'Eglise de Lion pour abo- » lir ces extravagances, fit mettre en pieces cette Sta- » tuë. Le Premier Président du Parlement du Dau- » phiné, Messire Claude de Bellievre, assuroit dans » son Livre de l'ancien Lion, que son pere avoit vû » cette Statuë, qui étoit un reste du Paganisme, & une » figure assez semblable à la Diane d'Ephese, ou à la » Déesse de la Terre.

LES DÉESSES MAIRES, MERES MATRONES DAMES &c, DES GAULES

2



MAT. AVG · PHE EGN · MED

Le R.P. Menetrier.

1



Boissard.

CHAPITRE XXIII.

Des Déesses Maires, Meres, Matrones, Dames, &c. en général. Description des reliefs qui les représentent. Vrai sens du nom qu'elles portoient.

LE savant Auteur de l'Antiquité expliquée a fait graver dans son grand Ouvrage un bas relief trouvé à Metz, qui représente sur le frontispice d'un Temple trois Déesses, qui tiennent des fruits : sur le fronton, il y a cette Inscription. *T. 2. p. 433.*

IN
HONORE
DOMVS DIVI
NAEDIS MAIRABVS
VICANI VICI PACIS.

C'est-à-dire, ceux de la Ruë (a) de la paix, ont « consacré aux Maires ce Monument, pour la gloire « de la famille Imperiale. «

Le P. Menetrier dans son Histoire de Lion a aussi *Prepar. à l'Hist. de Lion p. 7.* donné un bas relief tout semblable, qui est sur la porte de l'Eglise d'Aisnai : trois femmes assises y sont représentées : les deux qui sont à côté tiennent des fruits dans chaque main ; & celle du milieu tient non une *patere*, mais une pomme dans la main droite, & une corne d'abondance de la gauche, & a des

(a) Autrefois les Villes étoient partagées en ruës & en quartiers, où étoient ramassez tous ceux d'une même profession : ce qui a duré jusqu'aux derniers siécles.

fruits dans ſon giron. L'Inſcription porte.

* MAT. AVG. PHE. EGN. MED.

P. 91. n. 3. Gruter parle auſſi d'un troiſiéme Monument conſervé à Munſter-Eiffel, Ville du Duché de Juliers dans la Veſtphalie, & qui a été trouvé aſſez proche d'un Bourg qu'il appelle Vachlendorff; ſur lequel ſont repréſentées trois Déeſſes aſſiſes, comme celles d'Aiſnai, & qui ont leur giron plein de fruits : avec cette Inſcription.

MATRONIS. VACALLI
NEHIS. TIB. CLAVD.
MATERNVS. IMP... M.
L. M.

M. Keyſler fait encore mention d'un relief trouvé à Steenhové, Bourg de la Zelande : ſur lequel trois Déeſſes ſont repréſentées aſſiſes à côté l'une de l'autre : devant elles un Prêtre eſt debout ; tandis que le Camille verſe une liqueur ſur un Autel. Les côtez du relief ſont chargez de cornes d'abondance.

Je ne fais point mention des autres Monumens ſemblables : ſoit parce qu'ils ont été découverts hors des Gaules, du moins hors des Pays des anciens Celtes ; ſoit parce qu'ils ſont en ſi grand nombre, que le détail en ſeroit auſſi inutile qu'ennuyeux.

Tous ces Monumens ſont ſemblables, & repréſentent les mêmes Divinitez : cela eſt ſenſible, ſi l'on fait attention à leur nombre, à leur attitude, aux fruits qu'elles tiennent, qui ſont les mêmes par-tout,

* C'eſt-à-dire, *Matribus Auguſtis*.

& qui ſont des pommes ; & enfin à d'autres convenances, qui ſe préſentent aux yeux & à l'eſprit, quand on jette la vûë deſſus.

Avant D. Montfaucon Gruter avoit donné l'Inſcription du bas relief de Metz, qu'il avoit fait ſuivre de cette autre, dont le commencement eſt tout ſemblable.

* H. D. D. *1.
DEABVS MAIRABVS
IVLIVS REGVLVSMI
LES LEGIONIS. VI.
ANTONIANE. A.
ABSARTVS EXVO
PRO. SE. ET. SVIS
V. S. L. M.

Avant de venir à aucune explication, il faut faire quelques réflexions, qui puiſſent ſervir de fondement à nos conjectures. La premiere, qu'il y a des Antiquaires qui liſent *Matrabus*, au lieu de *Mairabus*. La ſeconde, qu'une bonne partie des Monumens, qu'on trouve érigez à l'honneur de ces Divinitez, ſont des vœux qu'on faiſoit pour la proſperité de la Maiſon ou famille de l'Empereur qui regnoit alors : telles ſont la premiere, la ſeptiéme & la onziéme de la quatre-vingt-dixiéme page du Treſor de Gruter ; auſſi-bien que la troiſiéme & la ſixiéme de la quatre-vingt-onziéme page du même Auteur ; ſans y comprendre celles de Metz & de Langres, que nous avons rapportées tout au long.

La derniere réflexion eſt, que *Mairé* en Langue-

docien signifie Mere : & qu'ainsi il se pourroit faire que ce mot de cette Province, nous auroit conservé non-seulement la nature, mais encore le sens du mot Celte, contenu dans les Inscriptions de Metz & de Langres.

Gruter. p. 90. n. 1. 2, 3. Ibid. n. 10, 11. Plusieurs Inscriptions trouvées en France & ailleurs, autorisent ce sentiment. Les unes sont conçûës en ces termes, *Matris Augustis*. D'autres sont de cette sorte, *Matrabus*, *Matribus*, *Vapthiabus*, *Aufanis*, *Matronis*; & enfin d'autres sont ainsi, *Matronis Romonehis*, *&* *Rumaehabus*, &c. Il y en a de consacrées aux Junons, aux Heres, aux Comodeves, aux Dames ou Maîtresses, telle est celle-ci. Gruter. Ibid.

MESTRIVS. MARIINVS
PICTOR. CONSTITVIT
PRO. SALVTE. SVA. ET
SVORVM
FANVM. DOMINAR

Il suffit de la seule lecture de ces noms, pour se convaincre qu'ils sont tous synonimes. Car enfin les nominatifs *Mairæ*, *Matræ*, *Matres* & *Matronæ*, d'où viennent les cas obliques des Inscriptions, ne peuvent signifier que la même chose; & il n'y a que la corruption de la Langue Latine, qui regnoit dans les differentes Provinces, où furent faites ces Inscriptions, qui ait pû former la difference, qui se trouve entre ces mots. Sans compter qu'il est arrivé aux Gaulois faiseurs de ces Inscriptions, faute d'avoir bien sçû le Latin, ce qui arrive tous les jours aux étrangers qui ne font qu'écorcher le François; lesquels substi-

tuent aux mots qui ne leur viennent point, des mots de leur pays ; ou en employent bien de François, mais qui ne rendent pas tout-à fait leur pensée, sans pourtant s'éloigner beaucoup de la véritable signification du terme qu'ils cherchent. Croyant au reste se tirer d'affaire, parce qu'ils se servent d'un mot habillé à la Françoise ; ou parce qu'ils employent un mot François, quoiqu'au fond ce mot n'exprime pas bien ce qu'ils veulent dire.

D'où il faut inferer que les Gaulois n'ayant eu en vûë, avec tous ces mots que nous venons de rapporter, que d'exprimer en Latin le mot de Mere, il ne faut point chicaner sur les termes, qui ne signifient pas bien cela ; puisqu'après tout, ils ne s'éloignent gueres de cette signification.

On peut dire encore avec assez d'apparence, que la corruption qui s'est glissée dans ces mots, vient de la grossiereté des Graveurs & des Sculpteurs ; car l'expérience ne nous apprend que trop, que la plûpart des fautes qu'on remarque sur les Monumens de l'Antiquité, viennent de l'ignorance crasse des gens de cette profession.

Une autre raison qui persuade que nos Peres n'ont entendu par tous ces mots, que le nom de Mere ; c'est que ces Inscriptions ne contiennent que des vœux pour la prosperité des Maisons & des Familles, comme nous l'avons déja remarqué. D'où il résulte que les Divinitez ausquelles ils adressoient leurs vœux, devoient faire l'office de Meres à l'égard des familles & des Maisons.

Quant aux adjectifs qui servent à désigner, ou à distinguer ces Maires, Meres, Matrones : ce sont de

purs noms locaux : par exemple, les Matrones *Vacall.nées* ne ſont que les Matrones d'un Bourg, que Gruter appelle Vachlendorff, & Beaudran & Corneille Wachtendonck ; les Matrones *Rumanées* ou *Romanées*, ſont les Matrones de Rumanheym proche de Juliers, qui retient encore ſon nom Latin. Les Maires ou Meres en général, ſont peut-être les Divinitez propres de Metz, en Latin *Mediomatrix ;* mot composé de *Medius* & de *Matrix*, d'où l'on aura fait ſans doute *Matræ*, (*a*) ou les Maires & les Meres des autres lieux ; car je ſoupçonne fort qu'il faut rapporter l'origine des Maires ou Meres des autres Villes, à l'établiſſement de celles de Metz ; ce qui fortifie mon ſoupçon, eſt le dernier mot de l'Inſcription d'Aiſnai, que je crois ſignifier *Mediomatrix.*

Il y a auſſi de ces adjectifs qui caractériſent les Provinces où ces Divinitez étoient honorées, comme en cette Inſcription, & en d'autres que nous donnerons plus bas.

Grut. p. 90. n. 9.

T. FRATERNVS
MATRIBVS GALLAICIS
V. S. L. M.

Les Meres Gallaïques ſont les Meres de Galice ; ce qui prouve cette verité eſt 1°. l'endroit où cette Inſcription a été trouvée, qui eſt la Corunna Ville de la Galice. 2°. Strabon, qui appelle Καλλαϊκοὺς les peu- *Lib. 3.*

(a) Richerius Auteur de la Chronique du Monaſtere de Senone en Voſge, dit ſur le mot de Mediomatrix ; *quæ civitas tunc Mediomatrica dicebatur, quia in medio aliarum trium civitatum Treverenſis, Tullenſis, Verdunenſis, poſita erat in Medio mater dicta erat. Spicil. Dacher.* T. 3. p. 299.

ples

ples de cette Province. Après tout, quoiqu'on lise dans l'Inscription Gallaïcis pour Gallæcis, tout revient au même : car les Anciens substituoient souvent la diphtongue *ai* à la diphtongue *ae ;* comme on le voit dans plusieurs Inscriptions, dans Virgile, & dans d'autres Auteurs. La raison de cela, c'est que les Latins rendent la diphtongue Grecque *ai*, par la diphtongue *ae*.

CHAPITRE XXIV.

Divers sentimens sur les Divinitez appellées Maires, Meres, &c. C'étoient les Parques. Elles présidoient aux accouchemens. Differens titres dont on les honoroit. Lits d'accouchées consacrez aux Parques. Vraïe acception du terme Auguste. *Lucine représentée de la même maniere que les Parques. Opinion des Anciens que les Parques se faisoient voir quelquefois. Idée qu'on avoit de ces Divinitez. La devotion qu'on avoit pour elles, surpassa bien-tôt celle, qu'on avoit pour les plus grandes Divinitez.*

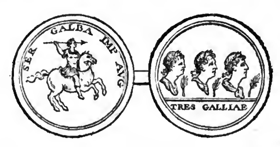
TOut ce que nous avons dit jusqu'ici, n'est que pour préparer le Lecteur, & le conduire à une pleine connoissance des Divinitez, qui sont l'objet de ces recherches. Ainsi ce n'étoit que la moindre partie de la difficulté, que nous devions éclaircir : le principal consiste à deviner ce que c'est que les Déesses Maires, Meres, Matrones, ou Dames.

Chorier & Fabretti d'après lui, croyent que ces sortes de Divinitez étoient de celles qu'on appelloit *Champêtres* & *Rustiques*. Ils se fondent sur un Mo-

mais la ſolidité & la verité lui manquent : & l'on ne voit pas comment on peut accorder le petit nombre de Meres, qui eſt par tout fixé à trois, avec le nombre infini de Druïdeſſes, qui fourmilloient dans les Gaules. Ajoûtez que les Druïdeſſes faiſoient profeſſion de chaſteté, & ſouvent de virginité ; & l'on trouve au contraire, que nos prétenduës Déeſſes n'étoient rien moins que chaſtes & vierges : à moins que M. Keyſler ne diſe que l'apotheoſe donnât droit à ces Druïdeſſes, de ſe dédommager aprés leur mort de la contrainte, dans laquelle elles avoient toujours été pendant leur vie.

Le P. Menetrier Jeſuite, dans ſon Hiſtoire Conſulaire de Lion, a ouvert deux nouveaux ſentimens. P. 128, 129. Il a cru d'abord que les trois Maires, Meres, &c. étoient les trois Gaules : mais il s'eſt retracté dans la ſuite, & s'eſt arrêté à croire, & même à donner pour une choſe aſſurée que c'étoient les Parques.

Cet Auteur avoit raiſon d'abandonner ſa premiere opinion ; car quoique les Gaules ayent été déïfiées & perſonnifiées, comme les autres Provinces de l'Empire Romain, on ne ſauroit prouver qu'elles fuſſent repréſentées autrement que par trois têtes d'homme



couronnées de laurier ; ce qui ne peut convenir en

aucune maniere aux trois Divinitez femelles, dont il est question.

Le dernier parti qu'a pris le P. Menetrier, est le seul qui me paroisse être fondé : il est vrai que cet Historien, qui ne manque guere à prouver ce qu'il avance, s'est ici écarté de sa route ordinaire. Comme nous entrons dans son sentiment, & que nous prenons en quelque sorte ses interêts; c'est à nous à suppléer ce qu'il a manqué.

Quand nous disons que les Maires, Meres, Matrones & Dames, étoient les Parques, nous ne les regardons pas sous l'idée de ces Divinitez inflexibles & implacables, qu'on s'en forme quelquefois; & aux decrets desquelles les Dieux n'étoient pas moins soumis, que les hommes : mais nous entendons trois Déesses qui étoient sœurs, qui présidoient à la conception & aux enfantemens, & décidoient de la longueur ou de la briéveté de la vie, du bonheur ou du malheur des personnes, & enfin des richesses ou de la pauvreté des familles, selon qu'on s'étudioit à les gagner.

C'étoit en effet la véritable idée, que la plûpart des Anciens avoient des Parques. C'est pour cela que Varron dérive leur nom *à partu*, de l'enfantement, & que Pindare introduit Apollon, ordonnant aux Parques d'assister avec Ilythie aux couches d'Evadne, pour lui donner du secours & la soulager, & par leurs prédictions lier à la vie de l'enfant, qui devoit naître, une longue suite de prosperitez.

Apud. Gell. III. 16.

In Olympicis. Vide Pitisc. in Parca.

Le nombre des Parques n'étoit que de trois; on les appelloit Clotho, Lachesis & Atropos. Clotho présidoit à la conception ou à la génération; Lachesis

prenoit soin de la nourriture du fetus, & Atropos étoit chargée de l'invariabilité des Arrests qu'elles prononçoient de concert. *(a)*

Porphyr. apud Euseb. prep. Evang. lib. 3. p. 113.

Voilà en gros ce que les Payens tenoient sur la nature, & l'existence des Parques. Les Gaulois bien loin de s'écarter de la créance commune, encherissoient encore, & avoient soin de transmettre à la posterité, les idées qu'ils en avoient. C'est ce que je ferai voir, dès que j'aurai établi ma these sur des preuves incontestables.

La premiere est tirée d'un Cippe de la ville de Valence en Espagne, sur trois faces duquel sont représentées trois femmes; l'Inscription qui est sur la quatriéme face, dit que ces femmes sont les Destinées ou les Parques;

Spon. antiq de Lion.

FATIS
Q FABIUS
NYSUS
EX VOTO

Ma seconde preuve est une médaille d'or de Diocletien, donnée par Pignorius dans ses notes sur les images des Dieux : cette médaille a pour revers ces trois mêmes femmes avec cette legende, *FATIS VICTRICIBUS*, aux Destinées victorieuses.

Je suppose avec toute l'Antiquité, que les Destinées & les Parques étoient les mêmes Divinitez : en effet, il seroit difficile d'imaginer la moindre difference entre les unes & les autres : par tout même

(a) ἡ μὲν Κλωθὼ ἐπὶ τὴν γεννητικήν· Λάχεσις δὲ τὰ κατὰ τὴν θρεπτικήν· Ἄτροπος δὲ ἡ κατὰ τὸ ἀπαράτρεπτον τοῦ θεοῦ.

ſexe, même nombre, même fonction. Auſſi voit-on que les Grecs & les Romains ne ſéparent jamais les Deſtinées des Parques, ni les Parques des Deſtinées. C'eſt ainſi qu'Homere fait dire à Pontonoüs,
Odyſ. H. 198. » en parlant d'Ulyſſe : qu'il falloit qu'il ſe ſoumît aux
» ordres, que les Deſtinées & les Parques ſéveres avoient
» établi, quand ſa mere le mit au monde. *(a)* Virgile
» ne dit-il pas auſſi dans ſa quatriéme Eglogue ; que
» l'accord des trois Parques étoit fondé ſur l'immuta-
Verſ. 47. » bilité du Deſtin, qu'elles repréſentoient ? *(b)*

Bien plus, Procope en nous apprenant que le Temple que Janus avoit à Rome, étoit dans la place du Marché auprès des trois Deſtinées, ajoûte que les
Bell. Gott. l. 1. c. 25. Romains appelloient ainſi les Parques. (*c*) Par là on voit qu'il eſt indifferent d'expliquer les Maires, Meres & Matrones des Deſtinées ou des Parques. Mais j'ai crû devoir m'arrêter au dernier, afin de me mieux conformer au langage des Gaulois.

En effet, nos Ancêtres appelloient ces Maires, &c. *les trois Sœurs*, ou *les trois Parques*. (*d*) Elles pré-
Burchard. decr. l. 19. c. 5. » ſidoient ſelon eux à la naiſſance des hommes, auſ-
» quels elles communiquoient dès lors, s'il leur en pre-
» noit fantaiſie, le pouvoir de ſe transformer en loup, &
» en toutes ſortes de bêtes; ce qu'on appelloit au com-
» mencement du onziéme ſiécle *Vvervvolff*; *(e)* Elles
» influoient ſi fort ſur le genre & les differentes
» circonſtances de la vie, qu'on ne manquoit jamais
»

(a) ἄσσα κατακλῶθές τε.

(b) Concordes ſtabili Fatorum Numine Parcæ.

(c) ἔχει δὲ τὸν νεὼν ἐν τῇ ἀγορᾷ πρὸ τοῦ βουλευτηρίου ὀλίγον ὑπερβάντι τὰ τρία Φᾶτα· οὕτω γὰρ Ῥωμαῖοι τὰς Μοίρας νενομίκασι καλεῖν.

(d) *Tres* illæ *Sorores*, quas antiqua poſteritas, & antiqua Stultitia *Parcas* nominavit.

(e) Quod vulgaris Stultitia Wervvolff vocat.

d'être ce qu'elles avoient resolu qu'on fût. (*a*) En « particulier, les femmes des Gaules avoient coutume « certains jours de l'année, de dresser dans quelque « appartement secret de leur maison, une table char- « gée de mets & de bouteilles, avec trois couverts; « (*b*) afin que les *trois Sœurs* vinssent prendre un re- « pas chez elles; & qu'en récompense elles fissent pleu- « voir en tout tems dans leurs maisons, les biens en « abondance. (*c*) «

J'ai dit en passant, que les Gaulois avoient soin de transmettre à la posterité l'idée qu'ils avoient des *Parques* : j'ai pour garant les Inscriptions qu'ils nous ont laissées : en effet, si on sait en bien prendre le sens, on y demélera une bonne partie de leurs dogmes; qui regardent les *Parques*. Ainsi les femmes qui étoient grosses ou en travail, leur dressoient des Monumens, & les honoroient du nom de Lucines; afin d'obtenir qu'elles accoucheroient heureusement.

SAPPIENA
LUCINIS
MATRIBUS
V. S. L. M.

Inscription trouvée à Lion. *Men. hist.*

Lucine, comme tout le monde sait, présidoit par état aux accouchemens : c'étoit sa tâche & sa fonction; de là ces paroles de Virgile; *casta, fave, Lucina*; & celles-ci d'Horace;

Eclog. 4.

Lenis Ilythia, tuere Matres,

(a) Et tunc valeant illum designare ad hoc quod velint.

(b) Cum tribus cultellis.

(c) Aut hic aut in futuro prodesse.

Carm. sæcul.

Sive tu Lucina probas vocari,
seu Genitalis.

Le nom même de Lucine selon Varron, & d'autres Anciens, venoit *à Luce* de la lumiere, qu'elles procuroient au fruit des femmes qui étoient à terme. Ovide décrivant la fête des Matronales, que les Dames Romaines célébroient le premier jour de Mars à l'honneur de Lucine, apprend en peu de mots les cérémonies qu'on y observoit, & les prieres qu'on recitoit; il remarque sur-tout que celles qui étoient enceintes, prioient ce jour-là, les cheveux épars;

Ferte Deæ flores; gaudet florentibus herbis
Hæc Dea: de tenero cingite flore caput.
Dicite; tu lumen nobis, Lucina, dedisti:
Dicite; tu voto parturientis ades.
Si qua tamen gravida est, resoluto crine precetur,
Ut solvat partus molliter illa suos.

Ce seroit faire tort au Lecteur, & se défier de ses lumieres, que de lui marquer toutes les applications, que le sujet offre de lui-même. Je passerai donc à une autre Inscription, qui en représentant tout le sens de la premiere, ajoûte encore quelque chose aux lumieres, que nous en pouvions tirer;

Gruter. p. 24. n. 5.

JUNONI
BUS. CA
BIABUS
MASSIUS
VOTUM
RETULIT.

La

La premiere Inſcription qui a été trouvée à Lion, appelloit les Parques Lucines; celle-ci qu'on a déterrée à Cologne, les nomme Junons. Junon-Lucine & Lucine tout court, étoit une même Divinité : Varron fait venir ce prénom *à Juvando;* parce qu'elle *aidoit* les femmes à ſe délivrer, & à mettre leurs enfans au jour. Il obſerve que les femmes lui conſacroient leurs ſourcils, à cauſe qu'ils ſont deſtinez à garantir les yeux, qui ſont les ſeuls canaux, par où les Dieux font paſſer la lumiere, dont ils veulent bien nous éclairer. (*a*) Donat, cet ancien Commentateur de Terence, remarque ſur ces paroles que ſon Auteur met dans la bouche d'une femme, qui reſſentoit les douleurs de l'enfantement; *Juno-Lucina, fer opem; ſerva me, obſecro : Junon-Lucine, ſauvez moi je vous prie :* il remarque, dis-je, que c'étoit la formule ordinaire, que tous les anciens Poëtes Dramatiques inſeroient dans le rôle, qu'ils faiſoient joüer aux femmes groſſes, quand ils les introduiſoient ſur la ſcene. *De Lingua Lat. 4. 10.* *Andr. act. 3. ſc. 1. Donat. in hunc Loc.*

L'explication que j'ai donnée à la derniere Inſcription, eſt la clef de pluſieurs autres, où les *Junons* ſont employées. Ce terme, j'oſe le dire ſans deſſein de bleſſer perſonne, ce terme a fait prendre le change à bien des Savans : ils n'ont pas diſtingué *Junons* au pluriel de *Junon* au ſingulier : ils ont crû que les *Junons* étoient à l'égard des femmes, ce que le *Génie* étoit à l'égard de chaque homme; & que chaque femme avoit pluſieurs *Junons*, parce que chaque homme avoit ſon *Génie*, à la garde duquel il étoit. Le paſſage de Pline ſur lequel ils s'ap- *Lib. 2. c. 7.*

(a) Mulieres potiſſimum ſupercilia ſua attribuerunt ei Deæ. Hîc enim maxime debuit collocari Juno-Lucina, ubi à Deis lux datur oculis.

» puyent, ne dit pas cela ; il est aisé de comprendre, » écrit cet Auteur, que le nombre des Dieux est bien » plus grand que celui des hommes, puisque chaque » personne fait un Dieu de soi-même, en forgeant » pour soi des *Junons* & des *Génies*. (*a*) Seneque, Tibulle, & plusieurs autres Anciens qu'on pourroit citer encore, ne le disent pas non plus.

Epist. 10.

Tout ce qu'on peut tirer de leurs passages ; c'est que chaque femme se consacroit une *Junon*, qui n'étoit pas distinguée de son ame, ou de son esprit : mais il ne s'ensuit pas que cette *Junon* eût rien de commun avec les *Junons*, dont il s'agit ici. Ces *Junons* tant les unes que les autres, formoient des classes entierement differentes. Pour se convaincre de cette verité, il n'y a qu'à faire les remarques suivantes.

Il est constant que les *Junons* prises dans le sens des Savans que je combats, n'étoient point les mêmes Divinitez que les Matrones : Cependant il n'est pas moins certain, qu'il n'y avoit pas la moindre difference. Plusieurs Inscriptions établissent la certitude de ma proposition ; mais une seule suffira.

Spon. Miscel. p. 106.

MATRONIS
GABIABUS
CELER. IVSTVS
V. S. L. M.

Dans cette Inscription les Divinitez *Gabies* sont

(a) Major cælitum populus etiam quam hominum intelligi potest ; cum singuli quoque ex semetipsis totidem Deos faciant, *Junones Geniosque* adoptando sibi.

qualifiées de *Matrones* : mais les mêmes *Gabies* sont appellées *Junons* dans l'Inscription précedente : donc les *Matrones* & les *Junons* sont les mêmes Divinitez.

D'ailleurs, les *Junons* & les *Matrones*, sont souvent honorées du nom d'*Augustes*; titre qui ne fut jamais accordé aux *Junons*, dont parlent les Adversaires, sinon peut-être aux *Junons* des femmes, qui composoient la famille des Empereurs : & dans ce cas, ce terme honorifique est moins donné aux *Junons*, qu'aux femmes mêmes dont elles étoient les *Junons*. D'où il suit nécessairement que les *Junons Augustes*, étoient des Divinitez tout-à-fait différentes des *Junons*, qui ne l'étoient point. *Idem ibid. p. 83.*

Mais ce qui suffit seul pour détruire le préjugé contraire ; c'est que de toutes les Inscriptions qui sont dediées aux *Junons*, il n'en est presque point, qui ne soient des vœux faits personnellement par des hommes : mais est-il bien croyable que si les *Junons* avoient été vraiment les *Genies* des femmes, les femmes naturellement plus superstitieuses que les hommes, se fussent reposées sur eux du soin de faire des vœux pour elles ? *Spon. ibid. p. 83.*

On n'avance rien de dire, que les hommes faisoient ces vœux pour le bien ou de leurs femmes, ou de leurs parentes, ou de leurs amies : on a des preuves contraires ; & les Inscriptions *Genio suo*, *Junoni suæ*, attestent que comme chaque femme faisoit à part son vœu à sa *Junon* : chaque homme faisoit aussi en particulier le sien à son *Génie*. Et s'il arrivoit quelquefois que les hommes & les femmes, fissent mutuellement les uns pour les autres, des vœux aux *Génies* les uns des autres, on ne manquoit jamais d'exprimer la personne au *Génie* ou

à la *Junon*, de laquelle étoit fait le vœu. Que si le vœu regardoit plusieurs personnes, on avoit soin d'en faire le dénombrement; & de mettre *aux Génies* de tel & de tel, ou *aux Junons* de telle & de telle. En voici quelques exemples, tout conformes à la regle qu'on vient de poser, n'en connoissant aucun autre, qui puisse faire exception.

Gruter. p. 111. *n.* 1.

GENIO
MUNICIPPI
SEGUSINI
JUL. MARCELI
LINUS. V. P
EX VOTO POSUIT

Ibid. p. 106. *n.* 6.

LARIBUS. AUG. ET. GENIS. CAESARUM
DESIG. X̄. P. P. PERMISSU. A. ANNI. CAMARTIS. T
ET VIRTUTIS. MAGISTRI. ANNI LXXXXII. A. S.

Gruter. p. 25. *n.* 10.

JUNONI
JUNIAE. C. SILANI F.
TORQUATAE
SACERDOTI VESTALI
ANNIS. LXIIII.
CAELESTI. PATRONAE
ACTIUS. L.

JUNONIBUS. JULIÆ
ET. SEXTILIAE.

Ibid. p. 25. n. 11.

L'Inſcription ſuivante nous apprend une ſingularité, qui merite d'être inſerée ici. Elle conſiſte en ce qu'on repréſentoit quelquefois ſur les Monumens, que l'on conſacroit aux Meres, Matrones, &c. juſqu'au lit où les femmes accouchoient.

PRO SALUTE DOM.
N. IMP. L. SEPT. SEVERI
AUG. TOTIUSQUE DOMUS
EJUS. AUFANIIS MA
TRONIS ET MATRIBUS
PANNONIORUM ET
DALMATIARUM
TI. CL. POMPEIANUS
TRIB. MIL. LEG. I. MIN.
LOCO EXCULTO CUM
DISCUBI+ONE ET TABULA
V. S.

C'eſt-à-dire, Ti. Cl. Pompeianus, tribun des Soldats de la premiere legion Minervia, s'eſt acquitté du vœu qu'il avoit fait aux Matrones d'Offen, & aux Meres de Pannonie & de Dalmatie, de leur conſacrer un lit, & une Inſcription qu'il feroit graver, pour la conſervation de l'Empereur L. Sept. Severe & de toute ſa famille.

Les fruits & la corne d'abondance, avec lesquels on repréſentoit les Meres & les Matrones, conviennent parfaitement à l'idée, que les Gaulois s'étoient formée des Parques : car les prenant pour des Divinitez qui préſidoient à la génération & à la naiſſance, & qui diſpoſoient à leur gré des biens & des richeſſes ; ils faiſoient graver ſur leurs reliefs, les ſymboles de tout cela.

En effet, entre les Dames Romaines qui faiſoient des offrandes à Lucine le jour des Matronales ; celles qui faiſoient profeſſion de la pudeur, qui convenoit à leur ſexe, n'offroient que des pommes & & des cornes d'abondance, vrais ſymboles de la fecondité : au lieu que les autres Matrones ne faiſoient point de difficulté d'offrir des obſcenitez, qu'on rougiroit de rapporter. D'ailleurs les titres même des Inſcriptions *In honorem domûs*, *Pro ſalute domûs*, & autres ſemblables qui ſont ſi frequens, expriment formellement la fecondité qu'on ſouhaitoit aux familles, pour leſquelles on faiſoit ces vœux : Et comme ces vœux regardoient ſouvent la famille des Empereurs regnans : ces marques exterieures de pieté étoient des moyens, avec leſquels on cherchoit à leur faire la cour ; car rien ne flate plus un Prince, que l'empreſſement que l'on a de lui ſouhaiter, ou de lui voir des enfans, qui ſoient les heritiers de ſa Couronne & de ſes vertus.

On doit remarquer ici que le titre éblouïſſant d'*Auguſtes*, dont les Meres & les Matrones ſont quelquefois qualifiées, ne ſignifie nullement *Auguſte*, ſaint & vénérable, comme pourroient le croire ceux qui s'arrêteroient à la notion, que les ſiécles poſtérieurs

ont attachée à ce mot : mais il marque la part, que les Parques avoient à la fecondité des femmes, & aux biens & aux richesses des Familles & des Maisons. Ainsi *Auguste* dans son origine signifie accroissement, & vient du Latin *augere*, *croître* : Ovide le dit en termes exprès. *Voyez Vossius au mot augur.*

Sancta vocant Augusta Patres : Augusta vocantur
Templa Sacerdotum ritè dicata manu.
Hujus & Augurium dependet origine verbi :
Et quodcumque suâ Jupiter Auget *ope.*

Ensuite le Poëte faisant allusion au terme qu'Octave Cesar avoit pris pour son nom, ou qu'il s'étoit fait donner par le Senat, il finit en exprimant les vœux qu'il faisoit pour la gloire & la vie de ce Prince.

Augeat *Imperium nostri Ducis*, Augeat *annos.*

Il y a des Inscriptions qui portent, que les Meres & Matrones avoient le titre de *Dames :* j'en ai déja donné une dans le Chapitre précedent. En voici une autre qui merite bien de l'attention.

FANO
HERAUS
CORR· SE
H-SE SACRVM

Oyenart. notit utriusque Vascon.

La premiere syllabe de la seconde ligne, contient seule le mot *Herarum* abregé : qui suppose par conséquent un point après l'R. Ainsi le sens de l'Inscription est que *ce Monument a été consacré au Temple des Dames du pays des Ausciens*, peuple de la Novem-

populanie. Le terme d'*Hera*, qui ne se dit que des Maîtresses à l'égard des Esclaves; exprime fort bien la dépendance, que les Gaulois s'imaginoient être entre les personnes & la destination, queles Parques avoient décernée, marquée & arrêtée des mêmes personnes: ensorte qu'un homme ne manquoit jamais d'être ce qu'elles avoient statué. (*a*) Les Gaulois convenoient en cela avec les Romains, qui regardoient & prenoient les Parques pour le Destin, & quelquefois pour les Maîtresses du Destin. (*b*)

Burchard. ut sup.

Ovid. trist. lib. 5. eleg. 3. v. 17.

Je ne dois pas dissimuler qu'on peut donner une autre signification au mot *Herarum* de nôtre Inscription; savoir, celui de *Junons*; qui revient parfaitement aux *Junonibus*, dont nous avons déja parlé; *Hera* en ce sens est originairement Grec, mais les Latins l'ont employé; & Ciceron l'a adopté en rapportant ce vers d'Ennius.

Offic. lib. 1.

Vosne velit, an me regnare Hera, quidve ferat sors
Virtute experiamur.

Je trouve même que les Gaulois ont appellé Junon *Hera*, comme en cette Inscription de Die, rapportée par Chorier, Spon & Reinesius.

DEVILLIAE
ATTICAE
FLAMINICAE
HERAE
DESIG.

(a) Et tunc valeant illum designare ad hoc quod velint.

(b) An Dominæ fati quidquid cecinere sorores?

On

On m'objectera que les deux Inscriptions que je viens de mettre en œuvre, pour prouver que les Maires, &c. ont été appellées *Dames*, ont été ailleurs appliquées aux Druïdesses. En effet, elles peuvent convenir également aux Druïdesses & aux Maires. Dans le systême de ceux qui tiennent que les Maires étoient vraiment des Druïdesses déïfiées, les deux applications n'emportent nulle contradiction. Il n'en est pas tout-à-fait de même dans nôtre sentiment : il faut opter ; cela n'est pas pourtant aisé à faire ; parce qu'on ignore presque invinciblement l'intention de ceux, qui ont fait faire ces Inscriptions. Pour se tirer d'embarras, il semble qu'il y auroit un milieu à prendre ; c'est de donner l'une ou l'autre de ces Inscriptions aux Druïdesses, & réserver l'autre aux Maires. Si l'on ne veut point de partage, on seroit plus autorisé de les rapporter toutes aux Divinitez dont nous parlons.

Au reste je ne saurois goûter le sentiment de ceux qui croyent que les Femmes, qui sont représentées seules sur des reliefs, qu'on déterre de tems en tems, soient des Meres ou Matrones, &c. quoiqu'elles ayent leurs habits & leurs symboles. Ces Meres étoient certainement les Parques, sœurs inséparables, à jamais inséparables. En effet, tous les Monumens qui les représentent, les offrent toûjours trois; les Auteurs qui en traitent ne les séparent point, & les Inscriptions qui leur sont consacrées, parlent toujours d'elles au pluriel. Il paroît plûtôt que ces femmes ainsi détachées, & qui ont l'équipage des Matrones, sont Lucine, avec laquelle les Meres convevenoient presque en tout : Lucine n'étoit autre chose que la Lune, selon Porphyre, dont j'ai rapporté un

» long paſſage en traitant de Nehalennia ; or les Par- » ques, continuë cet Auteur, ne ſont proprement que » des diverſes dénominations des attributs de la Lune ou » de Lucine, qui préſide à la naiſſance & à la généra- » tion. (*a*) Les paroles de cet Auteur ſemblent favoriſer le ſentiment de ceux qui ont crû, que l'origine du culte des Meres étoit ruſtique, & avoit commencé à la campagne : car non-ſeulement il eſt certain que la Lune étoit plus honorée à la campagne que dans les Villes ; mais encore que tous les Temples des Gaules & de Germanie conſacrez à la Lune, étoient ſituez ou ſur le bord des fleuves & des étangs, ou dans des bois, ou ſur des montagnes. Cela ne pouvoit même être autrement ; puiſque les Druïdeſſes, qui étoient chargées de la ſervir, faiſoient le plus ſouvent leur ſéjour à la campagne, à l'exemple des Druïdes. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que preſque juſqu'à nos jours, le gros du peuple tenoit que les prétenduës Divinitez, que les Anciens connoiſſoient ſous le nom de Parques, de Maires, Matrones, Dames, Junons, Heres, Comodeves, &c. ſubſiſtoient encore : à la verité c'étoit ſous le nom de *Fées :* mais qu'importe que ce fût ſous un autre nom ; puiſque le Demon y trouvoit toûjours ſon compte, & entretenoit les hommes dans l'erreur, en ſe joüant de la credulité des perſonnes ſimples. C'eſt là l'origine de ces merveilles, qu'on débitoit de ces *puis des Fées*, de ces *fours aux Fées*, de ces *antres*, de ces *fontaines*, & autres lieux ſemblables, diſperſez en differens endroits de la France ; où l'on croyoit bonnement que les Parques habitoient, & d'où elles

Apud Euſeb. lib. 3. præp. Evang. p. 113.

Chorier recher. de Vienne liv. 2. p. 162.

Guenebault reveil de Chynd. p. 33.

Burchard. l. 19. c. 5.

(*a*) πάλιν δ' αὖ αἱ Μοῖραι ἐπὶ τὰς δυνάμεις αὐτῆς ἀναφέρονται.

venoient prendre des repas dans les maiſons des particuliers. (*a*)

C'étoit auſſi le ſentiment des Anciens, que les Parques ne dédaignoient pas de ſe faire voir aux hommes, & de frequenter les familles, qui conſervoient l'innocence, & pratiquoient la juſtice & la chaſteté. (*b*) *Catul. Argonau. ſub fin.*

Ce tems devoit avoir paſſé du tems de Théocrite; puiſqu'il dit que ces ſortes de Divinitez étoient *redoutables aux Villageois.* (*c*) Sur quoi ſon Commentateur remarque que les Grecs appelloient Νυμφολήπτους ceux qu'elles avoient ſurpris, & qui en portoient les marques. Le même Théocrite nous apprend encore le nom des Meres, & dit qu'elles s'appelloient Eunique, Malis & Nychée. (*d*) *Idyl. 13. v. 44.* *Idem. ibid.*

J'ai dit un peu plus haut, que les paroles de Porphyre ſembloient favoriſer le ſentiment de ceux, qui ont crû que l'origine du culte des Meres étoit ruſtique, & avoit commencé à la campagne; mais au fond, les Auteurs de ce ſyſtême n'en ſauroient tirer aucun avantage. L'on verra même dans les Chapitres ſuivans, que ce culte dans ſon origine étoit plus des Villes que des champs.

Après toutes les réflexions que j'ai faites ſur le culte des Parques dans les Gaules; il ne reſte à dire ſinon qu'il ne paroît pas que les Gaulois les ayent

(a) Ut ſi veniſſent tres illæ ſorores, quas antiqua poſteritas & antiqua ſtultitia Parcas nominavit, *ibi reficerentur.*

(b) Præſentes namque ante domos inviſere caſtas
Sæpius, & ſeſe mortali oſtendere cœtu,
Cælicolæ nondum ſpreta pietate ſolebant.

(c) Δειναὶ θεαὶ ἀγροιώταις.

(d) Εὐνίκα καὶ Μαλὶς, ἔαρ θ' ὁρόωσα Νυχεῖα.

miſes dans la premiere claſſe des Divinitez. Car à travers le cahos, qu'il faut percer pour porter ſa vûë juſques là ; on voit bien que les Parques ou Meres n'étoient chez nos peres, que des Deïtez d'un ſecond ordre, qui ne faiſoient point corps avec la Religion fondamentale du Pays. Ainſi quoiqu'ils cruſſent peut-être avec les Grecs & les Romains, que Jupiter & les autres Dieux ſupérieurs, fuſſent obligez de conſulter les Parques, avant de rien ſtatuer ſur ce qui étoit même de leur Juriſdiction, pour ne point compromettre leur autorité : ils les regardoient pourtant comme des eſpeces de Divinitez *bourgeoiſes*, qui n'entroient pas en parallele avec Teutates, Heſus, Taranis, & les autres Dieux de la Nation. Il eſt vrai que leur culte devint très-célébre dans la ſuite, & le plus en uſage, comme les Monumens qui nous reſtent en font foy : mais à dire vrai, je crois que toute la gloire en étoit dûe aux Druïdeſſes. Ces perſonnes tant filles que femmes, étoient dans une conſidération extraordinaire, & tout le monde les conſultoit ſur l'avenir. Les Parques étoient la ſource de toutes leurs prédictions ; puiſque ce n'étoit que ſur leurs decrets, que les Druïdeſſes rendoient leurs réponſes : les Druïdeſſes ne pouvoient donc manquer de faire valoir les Parques, & d'en accrediter le culte.



CHAPITRE XXV.

Suite du même ſujet. Extrait de Lettre d'un Antiquaire ſur deux Inſcriptions Gauloiſes. Les Maires, Meres, &c. ſont les mêmes Divinitez que les Suleves *&* *les* Sylphes. *Divinitez champêtres de l'un & de l'autre ſexe. Privautez que les unes & les autres avoient avec les hommes & les femmes d'ici bas. On faiſoit gloire de tirer ſon origine de cette eſpece de Divinitez. C'étoit proprement les Incubes. Belle Inſcription conſacrée au Dieu Silvain. Inſcription nouvellement découverte du même Dieu.*

JE me flatois d'avoir ſuffiſamment éclairci les Monumens, qu'on trouve conſacrez aux Maires, ſous quelques noms que ces Divinitez ayent pû être honorées. J'avois fait mention de la plûpart de ces noms; il eſt vrai que j'en avois paſſé quelques-uns, eſtimant que ceux que je paſſois, ayant tout l'air d'être ou ſynonymes, ou ſimplement une dénomination diverſe des mêmes Divinitez; il étoit indifferent de les marquer, puiſque l'omiſſion ne tiroit point à conſequence, & qu'on ne pouvoit gueres s'y tromper: mais ayant ouvert le ſecond Tome du Suplément de l'Antiquité, je ſuis tombé par hazard ſur les paroles ſuivantes, qui ſont au dernier Chapitre du ſeptiéme Livre, & qui m'engagent malgré moi d'entrer dans une connoiſſance plus profonde, & plus détaillée des Dieux champêtres de nos Ancêtres.

Pour remplir ce dernier Chapitre, dit l'Auteur de « l'Antiquité, je mets ici l'extrait d'une Lettre de M. «

» Abauzit de Geneve du premier Aoust passé, où il
» est parlé de deux Inscriptions trouvées depuis peu.

» Je tiens la premiere, dit-il, de M. Ruchat, Professeur aux belles Lettres dans l'Academie de Lausanne, qui l'a copiée exactement d'après un marbre déterré à Maley près de Lausanne.

BANIRA. ET DONINDA. I
DAEDALUS. ET. TATO. ICARI. FIL
J. SULFIS. SUIS. QUI. CURAM
VESTRA. AGUNT. IDEN
CAPPO. ICARI. F

» Je laisse à part le mauvais stile de ces Gens, que M. Ruchat croit être du quatriéme ou cinquiéme siécle. Mais il demande, & le Pere de Montfaucon pourroit vous le dire mieux que personne, si ces Dieux tutelaires *Sulfi*, n'auroient point quelque rapport avec les Silphes ou Sylphes du *Comte de Gabalis*, imagination qui seroit plus ancienne qu'on ne pense. Pour moi je me souviens d'avoir vû dans Fabretti *de Aquaductibus*, une Inscription commençant par ces mots, *Sulevis & campestribus Sacrum*, & par le bas relief qui y est joint; on pourroit même juger de la nature de ces petites Divinitez.

» La seconde Inscription a été décrite par M. Caze à Aix en Savoye, & nomme d'autres Dieux qui ne sont pas mieux connus.

COMEDOVIS
AUGUSTIS
M. HELVIUS SEVERI
F. JUVENTIUS
EX. VOTO.

Il m'a assuré que le mot *Comedovis* aussi-bien que le reste, est écrit en caractères très-distincts. Voilà de quoi augmenter le Catalogue des Divinitez Gauloises, ou du moins Topiques.

Quoique cousin germain de M. l'Abbé de Villars, Auteur du *Comte de Gabalis*, je ne suis guere entré dans la connoissance des *Sylphes*. La conjecture de M. de Ruchat paroît assez plausible, les noms conviennent, & il semble que les *Sylphes* & *Sulfi*, sont des Génies champêtres : mais comme le hazard peut fort bien avoir fait ces conformitez de nom, il faudroit que quelque autre Monument nous instruisît mieux sur cela, pour en parler plus positivement. Il est assez surprenant de trouver dans une Inscription si barbare, les noms de Dedale & d'Icare, entremêlez avec les autres noms *Banira*, *Doninda*, *Tato* & *Cappo*. L'Inscription se peut lire. BANIRA ET DONINDA DÆDALUS ET TATO ICARI FILII SULFIS SUIS QUI CURAM VESTRAM AGUNT. IDEM (*Forte Item*) CAPPO ICARI FILIUS. La construction est si barbare que je ne sai si l'on peut sûrement en faire les parties. Il semble d'abord que Banira, Doninda, Dædalus & Tato, sont les fils d'Icare : mais à qui parlent-ils, quand ils disent, *qui curam vestram agunt?* Peut-être que Ba-

» nira & Doninda ſont ces Sulfes, Divinitez dont il eſt
» parlé après, & que ce mot *Sulfi* ſera un nom plus
» générique ; de ſorte qu'il faudra tourner ainſi : *De-*
» *dale & Tato à Banira, & Doninda leurs Sulfes :* en
» ce cas là, il faudroit *Baniræ & Donindæ.* Mais ceux
» qui ont fait l'Inſcription, n'y regardoient pas de ſi
» près.

» L'autre Inſcription n'a point de difficulté dans la
» conſtruction : *Comedovis Auguſtis Marcus Helvius Ju-*
» *ventius Severi Filius ex voto.* C'eſt-à-dire, que Marc
» Helvius a fait ce Monument, pour accomplir ce vœu
» fait aux Comedoves Auguſtes. Ces Comedoves ont
» le nom d'AUGUSTES, comme Apollon AUGUSTE,
» Diane AUGUSTE, Mercure AUGUSTE, qu'on
» trouve ſi ſouvent ainſi dans les Inſcriptions. Ce nom
» ſemble formé *à Comedendis Ovis.* Si c'étoit la vraye
» origine du nom, ce ſeroient des Dieux *Mangeurs*
» *d'œufs.*

J'ai rapporté exprès de mot à mot tout cet endroit, pour ne point dérober au Public les lumieres, qu'il pourroit tirer du ſentiment de ceux qui ont porté avant moi leur jugement ſur ces Antiques, & afin qu'il pût le préferer à mes propres conjectures, s'il ne les trouvoit pas aſſez fondées.

Quant à la premiere Inſcription, voici comme je la lis : BANIRA ET DONINDA ET ou ITEM DÆDALUS ET TATO ICARI FILII SULFIS SUIS QUÆ CURAM NOSTRAM AGUNT. ITEM CAPPO ICARI FILIUS ; c'eſt-à-dire, Banira, Doninda, Dedale, Tato, & Cappo enfans d'Icare, ont conſacré ce Monument à leurs Sulfes, qui ont ſoin de ce qui les regarde. Je fais deux corrections,

rions, la premiere, qui consiste à lire *nostram* ou *nostra* pour *vestra*, est visiblement nécessaire : par le moyen de la seconde, je lis *quæ* au lieu de *qui*. J'avouë que celle-ci est indifferente; parce que les Gaulois honoroient les Divinitez, dont il est question sous l'un & l'autre sexe; ou pour mieux dire, ils croyoient qu'il y en avoit de mâles & de femelles, comme je le ferai voir bien-tôt. Je ne dis rien de la lettre qui est après *Doninda*, ni du mot qui finit la quatriéme ligne; il n'y a rien là qui doive arrêter. J'ajoûterai seulement que je pourrois autoriser les corrections, que j'ai faites, d'une infinité d'exemples puisez dans l'Antiquité, si je ne voulois épargner au Lecteur délicat le dégoût qu'il concevroit à la vûë de tant de barbarismes, contresens, & constructions qui vont au-delà du vicieux.

Pour venir à la question proposée, savoir, si les *Sulfes* de l'Inscription nouvellement déterrée, sont les *Sylphes* du Comte de Gabalis; je répons que si par *Sylphes* on entend les femmes ou filles des Sylphes, que l'Auteur du Livre appelle *Sylphides;* il n'y a pas à balancer. La raison que j'ai de restraindre les Sulfes aux *Sylphides*, plûtôt qu'aux *Sylphes*, est que les *Sulfes* sont certainement les *Suleves* de cette Inscription, donnée pour la premiere fois par Fabretti.

SULEVIS. ET. CAMPESTRIBUS. SACRUM *De aque-*
L. AURELIUS. QUINTUS. 7 LEG. VIIX. GEMINAE *duct. p. 107.*
VOTUM. SOLVIT. LAETUS. LIBENS
DEDICAVIT. VIIII. K. SEPTEMBRE. BRADUA. ET. VAROCOS

Or les *Suleves* étoient certainement des femmes; puisqu'au-dessus de l'Inscription, le relief represente

trois Femmes assises dans la même attitude, & avec les mêmes symboles que les Maires de Metz & les Meres de Lion.

Mais ce qui acheve de démontrer l'*identité* des *Sulfes*, *Suleves* & *Sylphydes*; c'est que selon la doctrine du Comte de Gabalis, les *Sylphides* recherchoient avec empressement les embrassemens des hommes : & pour colorer leur passion de quelque prétexte honnête, l'Auteur feint que ces Intelligences, qu'il assûre être formées des plus pures parties de l'air, n'avoient en vûë que de parvenir par là à l'immortalité, qu'elles

Pag. 54. ne pouvoient acquerir autrement; *une Sylphide*, écrit-il, *devient immortelle, & capable de la beatitude à laquelle nous aspirons, quand elle est assez heureuse pour se marier à un Sage* de la terre. La même chose est répetée cent fois dans le même Livre. De même les Gaulois tenoient qu'il y avoit des Femmes champêtres, qu'ils

Burch. decret lib. 19. c. 5. » appelloient *Silvatiques*, qui avoient un corps, & se » montroient à ceux qui avoient sû les toucher, & » leur accordoient les dernieres faveurs; après quoi elles » s'évanoüissoient & se rendoient invisibles. (*a*) Ces *Sylphides*, *Sulphes* & *Silvatiques*, ont eu aussi le nom de *Silvaines*, comme il paroît par cette Inscription, trouvée auprès de Vienne en Autriche.

SILVANAB. ET. QUADRIBIS. AUG. SACRUM
Spon. Miscel. p. 84. C. ANTONIUS. VALENTINUS. VET. LEG. XIIII G.
MURUM. A. FUNDAMENTIS. CUM. SUO. INTROITO
ET. PORTICUM. CUM. ACCUBITO. VETUSTATE
CONLAPSUM. IMPENDIO. SUO. RESTITUIT
GENTIANO. ET. BASSO. COS.

(a) Quod sint agrestes fœminæ, quas Silvaticas vocant, quas dicunt esse corporeas, & quando voluerint ostendunt se suis amatoribus, & cum eis dicunt se oblectasse, & item quando voluerint abscondant se & evanescant.

« C'est-à-dire, sous le Consulat de Gentianus & de « Bassus, C. Antonius Valentinus Soldat Veteran de la « quatorziéme Legion, appellée Gemina, a relevé à ses « frais depuis les fondemens ce mur avec la porte, le « portique & la balustrade, pour honorer les Silvaines « & les Quadrivies Augustes. «

Les Quadrivies étoient des Divinitez qui présidoient aux chemins à quatre issuës : les Gaulois avoient encore leurs Bivies, & leurs Trivies, pour les chemins à deux & à trois issuës.

IN. H. D. D.
BIVIIS. TRIVIIS. QU
ADRIVIIS &c.

Gruter. p. 1015. 1. p. 84. 5.

H. D.
IS DEA
BIVIS. TRIVIS
QUADRIVIS. AUREL
VICTORINUS &c.

Au fonds, ces Divinitez n'étoient toutes qu'une même chose ; & la difference des noms n'emportoit pas celle de leur nature ni de leur espece : aussi les Gaulois les comprenoient-ils sous le nom seul de *rustiques* & de *champêtres*, comme en ces deux Monumens du Duché de Wittemberg.

Gruter. p. 1015. 2.

CAMPESTRIBUS
SACRUM
P. QUINTIUS. L. F
QUIR. TERMINUS
DOMO. SIECA
VENERIA. TRIB
COH. XXIIII VO
C. F

Spon. Missel. p. 107.

CAMPESTRIB.
EX VOTO
C. SANCTINIUS
CAI. FIL. OUF.
AETERNUS PR.

Le Monument de Fabretti confirme encore mieux cette verité; puiſqu'il fait toucher au doigt, que les *Suleves* & les *Champêtres* de l'Inſcription, ne ſont que les Meres & Matrones du bas relief, qui eſt au-deſſus. De là vient que Burchard faiſant mention de ces Meres, qu'il appelle Parques & Sœurs, les déſigne au même endroit par les noms de *Ruſtiques* & *Silvatiques*. (*a*)

On n'oſe rien décider; mais on préſume avec aſſez de fondement, que toutes ces Meres étoient de l'invention des Gaulois, du moins à l'égard des Romains. L'An-

(a) Agreſtes, Silvaticas.

tiquité de ces Divinitez n'infirme point cette opinion. Les Gaules fourmillent d'Inscriptions & de reliefs, tous marquez au coin de la Nation : le peu qui s'en trouve ailleurs, donne lieu de croire que ce ne sont que des écoulemens, qui servent à reconnoître leur source. Les Gaulois érigeoient à ces phantômes de Divinitez, des Chapelles à la campagne, qui portoient le nom de *Cancelli* ; ils s'y transportoient avec des bougies, y faisoient des offrandes, y sacrifioient une truïe ; prononçoient des paroles magiques sur du pain, sur des herbes ou des ligatures pour les charmer, & cachoient ces choses dans un arbre, ou dans des chemins à deux, à trois & à quatre issuës, & prétendoient par là, non-seulement garantir leurs bestiaux de toute contagion, & de la mort même ; mais encore ils croyoient procurer la perte des troupeaux de leurs ennemis. Il y avoit bien d'autres superstitions qu'ils pratiquoient ; mais il seroit trop long de les détailler : on peut les voir dans S. Faustin, dans S. Eloy, dans les Conciles des Gaules, dans les Capitulaires de nos Rois ; & enfin dans les anciens Penitentiaux ou Rituels des Eglises.

Le terme *Suis* de la premiere Inscription, marque l'alliance, que les Gaulois croyoient contracter avec les *Suleves* ou *Sylphides* ; & les paroles qui suivent, *quæ curam nostram agunt*, font *juger de l'amour & de la reconnoissance de ces Maîtresses invisibles ; & de quelle ardeur elles cherchoient à plaire aux Philosophes charitables* de la terre, *qui s'appliquoient à les immortaliser.* Ce sont les propres paroles du Comte de Gabalis. Je ne me charge pas de prouver que les Gaulois en s'alliant avec les *Sylphides*, eussent des motifs aussi relevez que

Comte de Gabalis p. 61.

celui de leur procurer l'immortalité; ce sont de beaux sentimens, qui fournissent des épisodes propres aux Romans. Il est toûjours sûr que nos Ancêtres croyoient s'allier si étroitement avec ces sortes de Divinitez, qu'ils les regardoient quelquefois comme leurs véritables Meres; tout ce que je viens de dire, & tous les Monumens que j'ai produits prouvent cette verité; & je ne me sers de l'Inscription suivante, que par surabondance de droit.

MATRIBUS
MOPATIBUS
SUIS
M. LIBERIUS
VICTOR
CIVES
NERVIUS
NEG. FRU
V. S. L. M.

Cette Inscription, qui est de Nimégue, signifie que M. Liberius Victor, originaire du Tournaisis, Marchand de blé, s'est acquité de bon cœur & avec gratitude, du vœu qu'il a fait à ses Meres les Fées. Je lis *Moratibus* au lieu de *Mopatibus;* parce que j'estime que le P de *Mopatibus* est un véritable RHO. En effet, les Inscriptions, sur-tout les legendes de quelques Monnoyes des Gaules nous apprennent, que les Gaulois ne pouvant se défaire entiérement des caractéres Grecs, qui leur étoient propres, les mê-

loient ſouvent avec les caractéres Latins, qui avoient cours. Sur ce pied je dérive *Moras* Moratis de Μωρὰ, qui dans la décadence de la Langue Grecque, ſignifioit une Fée, une Sorciere : termes qui expriment la nature même des Divinitez imaginaires, dont il s'agit. Et comme le mot de *Mere* eſt relatif, & qu'il a néceſſairement relation avec celui de *Pere;* nos ayeux ne s'arrêterent point aux Meres, qu'ils s'étoient fait à leur guiſe ; ils paſſerent enfin aux Peres, qu'ils ſuppoſerent être les Maris de leurs Meres, & de même nature qu'elles ; comme cette Inſcription en fait foi.

Voyez Ducange gloſſ. Græc.

MATRI. ET PATRIBUS

Bien plus, comme ils croyoient que les *Sulfes* mâles, & les *Sulfes* femelles ſe marioient entr'eux, & avoient des enfans vraiment *Sulfes*, qui continuoient & multiplioient l'eſpece ; ils ſe perſuadoient auſſi que les enfans, qui naiſſoient des embraſſemens d'une *Sulfe* & d'un homme terreſtre, étoient terreſtres & de la nature de leur Pere : & alors ces derniers ſuivant leur ſang, juſqu'où il pouvoit s'étendre, & par tout où il couloit, loin de taire leur naiſſance, & d'avoir honte d'une origine ſi équivoque ; ils faiſoient gloire non-ſeulement d'avoir une *Sulfe* pour mere, mais encore ils faiſoient parade des freres & des ſœurs *Sulfes*, que cette mere *Sulfe* leur donnoit de ſon mariage avec un *Sulfe*. Toute cette doctrine eſt renfermée *in globo* dans l'Inſcription même que j'explique, & dans celle de Luxembourg. Si l'on ſouhaite en voir une, qui la développe & la détaille un peu mieux, je n'ai qu'à produire celle qui a été trouvée dans la baſſe Germanie, à une petite demi-lieuë d'Andernach.

Grut p. 1065. n. 6.

JUNONIBUS. ET. MATERNIS FRATRIBUS. INVICTRICIS. FOR TUNAE. FILIUS.

Outre la consécration aux Junons, c'est-à-dire, aux Maires, Matrones, Parques, &c. sur lesquelles je me suis déja étendu, ce Monument contient clairement la preuve de tout ce que je viens de dire; on voit d'abord des freres uterins, *maternis fratribus*, qui partagent l'honneur de la consécration. Ces freres uterins sont mis en parallele avec les *Junons*: ils étoient par conséquent de la nature des Junons. 2°. Celui qui fait la consécration étoit bien frere de mere de ceux à la gloire desquels il érige le Monument : mais l'acte de religion que fait ce frere à ses freres, atteste qu'il les regardoit non-seulement d'un rang, d'un ordre, & d'une nature au-dessus de la sienne; mais encore qu'il n'étoit lui-même qu'un homme ordinaire. 3°. Celui qui érige ce Monument se qualifie fils de la Fortune invincible : cette Fortune invincible ne sauroit être que l'une des Parques représentées sur la médaille d'or de Diocletien, avec l'Inscription *Fatis Victricibus*. Les Parques étoient elles-mêmes le Destin & la Fortune, comme je l'ai prouvé au Chapitre précédent; ce n'est donc qu'en ce sens que la Fortune peut être qualifiée d'invincible, & de toute puissante selon Virgile. *(a)* Quoique ceux qui creusent ces matiéres, conviennent que la Fortune ne peut rien d'elle-même, & qu'elle ne

(a) Fortuna omnipotens & ineluctabile fatum. *Æneid. lib.* 8. *v.* 334.

fait

DÉESSE SULÈVE, SILVATIQUE, AGRESTE OU CHAMPETRE.



R R. PP. *Jesuites de Besançon.*

fait qu'exécuter les decrets du Destin & de la Providence. (*a*) 4°. Ce fils prétendu de la Fortune, ne fait pas la moindre mention de son pere; contre la coûtume constante & les régles des Inscriptions ; parce que sa mere fait toute sa gloire. 5°. Il ne veut point d'autre nom que celui de fils de la mere, qui lui avoit donné le jour. Tout autre nom auroit moins d'éclat, & dureroit moins. 6°. Il adresse ses vœux à sa mere & à ses freres uterins; il compte sur eux, parce qu'étant de leur sang, *Sulfis suis*, il sait qu'ils ménagent ses intérêts, *qui curam nostram agunt.*

Macrob. Saturn. lib. 5. c. 16.

Mais comme rien n'est plus propre à faire bien connoître ces sortes de Divinitez, que de mettre leur figure sous les yeux de tout le monde : c'est obliger les curieux que de produire avant d'aller plus loin, une de ces femmes *Silvatiques, Agrestes*, *Champêtres* ou *Suleves* des Gaules; l'Original est conservé dans le cabinet des RR. PP. Jesuites de Besançon. Cette Divinité n'a de plus que les Maires, que les cornes qui sont rameuses comme une palme. Du reste assise sur un boisseau, elle croise ses jambes, tient d'une main une corne d'abondance, & de l'autre un globe ; & enfin a le visage, les habits, l'air, les traits, le *je ne sai quoi* des Maires. Le boisseau & la corne d'abondance, sont les symboles des richesses de toute espece, qu'elle faisoit régner dans les familles. Le globe qu'elle tient dans sa main, dénote qu'elle est une des PARQUES VICTORIEUSES, cette

(a) Contra, Vergilius non solum novit & meminit, sed omnipotentiam quoque eidem tribuit; quam & Philosophi qui eam nominant, nihil sua vi posse, sed decreti sive providentiæ ministram esse voluerunt.

FORTUNE INVINCIBLE, qui diſpoſe de l'univers à ſon gré, & ſe jouë de la fortune des hommes. La poſture où elle eſt, exprime l'immutabilité de ſes decrets. Ses cornes figurent le ſéjour qu'elle faiſoit dans les champs & dans les bois. Enfin la nature de ſes cornes qui ſont deux palmes, ſignifie l'amour conjugal; c'eſt-à-dire, l'union qu'elle avoit contractée avec quelque homme d'ici bas, & la fidelité qu'elle lui gardoit, & qu'elle en exigeoit.

Un Manuſcrit de la Bibliothéque de l'Empereur, repréſente une autre de ces Divinitez, dans un équipage un peu different, mais avec des ſymboles qui la caractériſent ſi bien, qu'on ne ſauroit la méconnoître. C'eſt une Femme entourée de poiſſons, aſſiſe ſur la ſuperficie de l'eau, ſur laquelle elle eſt portée ſans enfoncer; elle n'eſt couverte que de la moitié du corps, de la ceinture en bas; elle a des bracelets, & tient un gouvernail de la main droite, qu'elle appuye ſur un monſtre marin, qui ſemble la flatter. Elle étend ſa gauche vers une eſpece d'arbre, qui croît dans la mer, & que les Naturaliſtes appellent Chêne marin. (a) Ses cheveux longs flottent ſur ſes épaules, & il lui ſort de la tête deux cornes fourchuës, dont l'extrêmité ſe termine en croiſſant.

J'ai dit qu'on ne pouvoit méconnoître cette Divinité; en effet outre l'eau & les poiſſons, qui marquent la fécondité, qu'elle procuroit aux familles qu'elle favoriſoit; le gouvernail qui eſt le ſymbole propre de la Fortune, la déſigne, & nous apprend qu'elle étoit une des Parques, que le ſort des hom-

(a) Ε'γάλια δρῦς.

mes étoit entre ses mains, & qu'elle en disposoit à son gré.

Voilà quelles sont les Sulfes de l'Inscription nouvellement deterrée; mais si l'on prend les Sulfes pour des Divinitez mâles; il est visible qu'il faut lire *qui*, comme j'ai fait. En effet, les Sulfes mâles n'étoient pas moins en vogue dans les Gaules, que les Sulfes femelles; surquoi il faut remarquer que le nom de Sulfes, sous lequel nous avons tant parlé de cette espece d'esprits, n'étoit, ce semble, employé que dans les Inscriptions; puisqu'il est constant que dans le commerce, & l'usage ordinaire, les Gaulois appelloient ces Divinitez *Dusii*, qui est un mot Celte, avec une terminaison Latine, formé de *Teus*, qui signifie tout ce qui paroît & disparoît en un moment, un *Lutin*, un *Spectre*, un *Phantôme*. Je ne dis rien du T changé en D, ni du D mis pour le T : personne n'ignore le rapport qu'ont ces deux lettres entre elles, ni les changemens fréquens & réciproques de l'une avec l'autre, qui ont toujours eu cours dans toutes sortes de Langues; parce, disent les Grammairiens, qu'elles sont *ejusdem organi*.

S. Augustin est le plus ancien Auteur que je connoisse, qui parle des *Dusii* des Gaules; il les compare pour l'impudicité aux Silvains, aux Pans & aux Faunes. Après le témoignage, dit-il, des personnes d'u- « *De civit.*
ne autorité si reconnuë, ce seroit impudence que de « *lib 15. cap.*
nier qu'il y ait quelques Démons, qui recherchent « *23. n. 1.*
souvent les embrassemens des femmes. (*a*) S. Isidore «

(a) Quosdam dæmones, quos *Dusios* Galli nuncupant, hanc assidue immunditiam & tentare & efficere plures talesque asseverant; ut hoc negare impudentiæ videatur.

de Seville copie S. Augustin, & ajoûte que les Gaulois nommoient encore ces *Dusii* les Velus, *Pilosi;* que c'étoit proprement des Incubes, à qui les Grecs donnoient le nom de *Panitæ*, parce qu'ils tendoient des pieges à la pudicité des femmes, ainsi que les Pans; & comme ils n'avoient pas horreur du crime de bestialité, on les traitoit de *Inivi.* (*a*) Les Gaulois s'accommodoient si bien de ces Velus ou Satyres, comme ils les appelloient encore, que pour les attirer chez eux, ils faisoient de petites arbalêtes, & des brayes d'enfant, qu'ils mettoient dans leurs caves & leurs greniers, afin qu'ils s'y plussent, eussent de quoi s'y joüer, & en consequence vuidassent les greniers & les caves des autres, & emplissent les leurs. (*b*) Mais l'avarice des Gaulois tournoit à leur deshonneur; car ces *Velus*, *Satyres* ou *Dusii*, prenoient la forme des amans de leurs femmes, & avoient bon marché de leurs faveurs. (*c*) De tout ce que je viens de dire, on doit inférer que les *Dusii* des Celtes étoient les vrais Ephialtes des Grecs, & les Faunes des Romains. (*d*).

Orig. lib. 8. *c. ult.*

Burchard. de pænit. decret. lib. 19. *c.* 5.

Papias.

Je n'entre pas plus avant dans l'intérieur des mystéres sacrez des Gaules; ce que je ne dois pas omettre, c'est que ce dogme fameux a été dans la suite érigé en titre de noblesse, au coin duquel la plûpart des familles ont voulu que leur tige fût marquée & consacrée: je vais en deux mots produire deux exem-

(a) Ab ineundo passim cum animalibus.

(b) Ut tibi aliorum bona comportarent, & inde ditior fieres.

(c) Quædam etiam fæminæ à *Dusiis* in specie virorum quorum amore ardebant, concubitum permisisse inventæ sunt. *Hincmar. de divort. Lothar. p.* 654.

(d) Dusios nuncupant, quos Romani Faunos appellant.

ples, qui font partie tant de nôtre Hiſtoire, que de la Religion des Gaules.

Si l'on en croit Fredegaire, Merovée chef de la premiere race de nos Rois, étoit né d'une maniere extraordinaire; ſa mere, dit-il, alla un jour ſe baigner avec le Roy ſon mari ſur le bord de la mer, & s'étant miſe un peu à l'écart, un Triton, que l'Auteur appelle une bête de Neptune, ſemblable au Minotaure, ſaiſit ce moment, & ſurprit la Reine; elle conçut ſur le champ un fils, qui a donné le nom aux premiers Rois de France. (a) Pareillement l'Angleterre fut habitée pour la premiere fois par des filles, qui y aborderent ſeules ſur une barque, expoſée à la merci des mers; & qui eurent des enfans de quelques Incubes qu'elles ne virent pas, mais dont elles ſentirent ſeulement les approches. (b) Pluſieurs grandes Maiſons ont une fable ſemblable pour origine; parce qu'autrefois on croyoit que les hommes au-deſſus du commun, devoient avoir une origine extraordinaire. La ſeule Maiſon de Luzignan avec ſa Meluſine, eſt garant de cette verité. Grace aux lumieres de la Medecine, & aux progrez qu'on fait tous les jours dans la connoiſſance des reſſorts, qui compoſent le corps de l'homme, on reconnoît à préſent que l'Incube eſt vraiment une maladie, qui conſiſte dans une oppreſſion de poitrine ſi grande, qu'on ne peut reſpirer ni parler. Cette ſuffocation qui prend en dormant, eſt cauſée par une vapeur épaiſſe & froide, laquelle arrête le cours des eſprits

Apud Greg. Turon. pag. 551. nov. edit.

Ex MS. Bibl. Oxon. apud Keyſler Antiq. ſelec. ſeptent. pag. 114.

(a) A quo Reges Francorum poſtea Metvingii vocantur.

(b) Nec fæminæ eos viderunt, ſed tantummodo virile opus ſenſerunt.

animaux, & fait qu'on se sent toutes les parties du corps oppressées par un poids, qu'on ne sauroit surmonter : les sens ne sont point perdus, mais étonnez, endormis & hebêtez, aussi-bien que l'entendement & l'imagination : ce qui fait croire à ceux qui en sont atteints, que quelqu'un vient se ruer sur eux, ou les sollicite à luxure. Nonobstant la verité de tout cela, l'erreur des Payens n'est pas encore bien dissipée : car le vulgaire croit que quand ce mal prend à quelqu'un, les Sorciers ou Sorcieres sont venus s'étendre sur lui & le suffoquer.

Enfin pour achever tout ce qui regarde nos *Dusii*, les Gaulois leur consacroient les forêts entieres, ou pour mieux dire, ils croyoient que les forêts leur étoient consacrées, & qu'ils en étoient si bien en possession, qu'ils ne pouvoient ni en abbattre un arbre, ni même s'y rendre que pour y offrir des sacrifices à ces Dieux. (*a*)

Thom. Cantipratensis lib. 2. c. 57. n. 17.

Il y avoit de ces *Dusii* qui étoient distinguez des autres, & qui avoient des noms particuliers, sous lesquels ils étoient invoquez, tel que Syleianus, qui n'est connu que par cette Inscription de Feurs dans le haut Forez ;

Dalechamp annot. in Plin. l. 4. c. 18.

DEO SYLEIANO
FABRI TIGNUARII QUI
FOR. SEC. CONSISTUNT
D. S. P. R.

Ce qui signifie que les Charpentiers de Feurs a-

(a) Nunquam ingrediuntur easdem, nisi cum Diis suis voluerint immolare.

voient rétabli à leurs dépens quelque Temple, ou Monument érigé en l'honneur de Syleianus. Le P. Menetrier lit à la premiere ligne Silvano au lieu de Syleiano, & à la derniere D. S. P. P. à dire vrai cette leçon est bonne; mais elle ne paroît pas la meilleure, & rien ne porte à la préférer. On peut même soupçonner que le peu d'habitude qu'on avoit avec le Dieu Syleianus, a pû le faire prendre pour Silvanus, ou le Dieu Silvain, qui étoit dans la bouche de tout le monde. Au contraire, les *Sulfes* & les *Suleves* autorisent la leçon de Syleianus; l'Y de ce mot étant visiblement l'U des mots semblables, qui viennent tous du Grec ὕλη, qui signifie du bois; ce qui a un vrai rapport avec les Charpentiers de l'Inscription, qui travailloient presque toujours sur le bois: au lieu que le Dieu Silvanus est toujours écrit par un I, & paroît n'avoir été qu'un Dieu transplanté dans les Gaules.

Quoiqu'il en soit, Silvanus fut enfin reçu au nombre des Divinitez Gauloises: l'exemple des Romains, & le commerce fréquent que les Gaulois étoient obligez d'avoir avec eux, fit réüssir cette affaire, que la multitude d'autres semblables Dieux devoit faire échoüer. La ressemblance de son nom avec celui de Syleianus, applanit les difficultez; sans compter qu'il étoit peut-être en effet vraiment Syleianus, étant de sa nature Dieu des Bois & des Jardins, & portant pour symbole un Cyprès à la main. (*a*)

On trouve en France plusieurs Inscriptions à l'honneur de Silvain; j'en ai même déja donné une: comme son culte n'a rien de singulier, ni qui soit pure-

(a) Et teneram ab radice ferens, Silvane, cupressum. *Virg. Georg. l. 1. v. 20.*

ment Gaulois, je les passe toutes, à celle-ci près; qui a de quoi piquer & satisfaire les personnes de bon goût; Spon l'a gravée sur un Monument de la ville d'Aixme, dans la Tarantaise;

Miscel. p. 24.

SILVANE SACRA SEMICLUSE FRAXINO
ET HUJUS ALTI SUMME CUSTOS HORTULI
TIBI HASCE GRATES DEDICAMUS * MUSICAS
QUOD NOS PER ARVA PERQUE MONTIS ALPICOS
TUIQUE LUCI SUAVEOLENTIS HOSPITES
DUM JUS GUBERNO REMQUE FUNGOR CÆSARUM
TUO FAVORE PROSPERANTI SOSPITAS
TU ME MEOSQUE REDUCES ROMAM SISTITO
DAQUE ITALA RURA TE COLAMUS PRAESIDE
EGO JAM DICABO MILLE MAGNAS ARBORES
T. POMPONI VICTORIS PROC.
AUGUST.

* *Alii legunt, Maximas.*

C'est T. Pomponius Victor, lequel, selon les termes de l'Inscription, étoit Procureur de l'Empereur » dans les Alpes; *Dieu Silvain*, dit-il, qui faites vôtre » demeure dans l'écorce d'un Frêne, & qui veillez à la » garde de ce petit jardin élevé, je vous consacre ces » vers comme un Monument éternel de reconnoissan- » ce, de ce qu'à la faveur de vôtre protection, pen- » dant que je gere les affaires des Cesars, vous détour- » nez de moi tous les accidens fâcheux, qui pourroient » m'arriver dans les champs, dans les gorges des Al- » pes, ou au milieu de ceux qui font leur séjour dans » le Bois odoriferent qui vous est consacré. Rendez- » nous de grace à Rome les miens & moi sains & saufs.

Que

Que si sous vos auspices nous pouvons un jour re- «
voir les campaignes d'Italie, je vous consacrerai mille «
arbres des plus élevez. «

Une Inscription découverte depuis peu à S. Maur-des-Fossez, & qui n'a jamais été donnée au Public, nous apprend qu'il y avoit dans les Gaules des Corps, des Societez ou des Colleges, qui prenoient leur dénomination du Dieu Silvain; soit que ces Corps le prissent pour leur protecteur, ou qu'ils fissent profession de quelque Art, qui avoit rapport avec les fonctions, & les occupations que les Anciens assignoient à cette Divinité; soit enfin qu'ils tinssent leurs Assemblées dans son Temple.

COLLEGIVM
SILVANI. REST
ITVERVNT. M.
. AVRELIVS. AVG.
LIB. HILARVS.
ET MAGNVS, CRYP
TARIVS, CVRATORES



CHAPITRE XXVI.

Suite du même sujet. Explication du mot Comedoves. *Ancienneté du culte des Maires, Meres, Matrones, &c.*

JE me suis peut-être étendu un peu trop dans l'explication de la premiere Inscription : mais on doit me faire grace en faveur des lumieres, que j'ai répanduës sur une matiere, qui n'en avoit pas reçû encore. On doit même me savoir gré, d'avoir épargné au Lecteur l'ennui d'une plus longue lecture, en supprimant bien d'autres preuves, que je pouvois ajoûter. D'ailleurs, il est certain que je n'aurois jamais songé à entrer dans le détail de toutes les rêveries des Gaulois, sans le désir qu'on a témoigné d'être informé de la nature, de la qualité & de la destination des Divinitez, qui sont l'objet de la recherche des Savans.

La seconde Inscription que l'on regarde comme une excellente découverte, a vû le jour depuis long-tems par les soins de Chorier & de Spon. Elle est dédiée aux *Comedoves* Augustes, c'est-à-dire, aux Commeres Augustes. Le sens naturel que je donne à ces mots, semble assez en garantir la certitude : quoiqu'il en soit de cela ; car on n'ose rien donner pour irréfragable ; on doit se souvenir que *Commaër* dans la bouche des bas Bretons, signifie *Commere*.

Spon. Miscell. p. 97.

Après tout ce que je viens de dire sur les Divinitez dont je parle, il n'est personne qui ne voye les raisons qu'avoient les Gaulois de les traiter de Com-

meres; j'ajoûterai seulement en passant que les différentes dénominations, sous lesquelles j'en ai fait mention, ne sont pas les seules dont elles ont été honorées : je pourrois encore en produire quelques autres; mais la crainte de contracter la nécessité d'entrer dans des éclaircissemens, qui me méneroient loin, fait que je me borne à ne donner ici que celle de *Proxumae*, que deux Inscriptions de Vaison nous ont conservée; parce qu'elle porte son explication avec elle.

PROXUMIS
SENECA SECUNDI
FIL.

Spon. Miscell. p. 96.

PROXSUMIS
POTITA C. COD
ONI F. V. S. L. M.

Les Gaulois appelloient donc les Parques, *leurs Proches*; soit que cette proximité se prît du côté des Parques, ou qu'on fît allusion à celle qui étoit selon les Gaulois, entre les Parques & ceux qui leur dressoient des Monumens; soit enfin que ceux-ci l'entendissent tout à la fois dans l'un & l'autre sens.

Je veux finir ce que j'ai à dire sur les Meres, par deux passages de deux célébres Auteurs, qui réduisent en poudre l'opinion de Chorier sur la nouveauté, & sur les Auteurs du culte de ces Divinitez. A l'entendre parler, ce ne fut que depuis l'Empire de Pertinax & de Severe, que les Romains inventerent

Antiq. Vien. p. 134.

» une nouvelle superstition, & s'imaginerent qu'il y
» avoit certaines Nymphes, qui veilloient générale-
» ment à la conduite des Provinces, & d'autres qui
» s'appliquoient au salut des Empereurs, & même des
» personnes particulieres, à qui ils donnoient indiffe-
» remment le nom de *Matres* & de *Matræ*; quoique
» ce mot de *Matræ* soit barbare en ce sens, & n'aye
» pas été connu à la pure Latinité. Mais ces Divinitez
» ayant premierement été adorées à la campagne, on
» les reçut dans les Villes avec les mêmes noms, que
» les Villageois leur avoient donné. Ainsi lit-on en
» diverses Inscriptions, *Matribus Gallaicis*, *Dis Matra-
» bus*, & *Matris Augustis*, *&c.* Celles que l'on se fi-
» guroit être plus étroitement attachées à la conserva-
» tion des Empereurs & de leur Maison, avoient le titre
» de *Matres Augustæ*, Meres des Augustes.

Une grande partie de ce que dit Chorier, n'est fondé que sur des chimeres faites à plaisir : les refuter, ce seroit ou tems perdu, ou s'engager à des répétitions ennuïeuses : le mieux est de rapporter de mot à mot les paroles de Plutarque & de Pausanias, qui font foi que les Meres ne furent jamais de l'invention des Romains; & que les honneurs qu'on rendoit à ces Divinitez, précedoient de plusieurs siécles le tems assigné par cet Auteur.

Plutar. in Marcel.

De la traduction de M. Dacier.

» Il y a en Sicile une Ville appellée Enguie, qui n'est
» pas grande, mais fort ancienne & célébre, sur-tout
» par l'apparition des Déesses qu'on appelle *Meres*. On
» dit que leur Temple est une fondation des Crétois;
» on y montre de grandes lances, & des casques d'ai-
» rain, dont les uns portent le nom de Merion, & les
» autres celui d'Ulysse, qui les ont consacrées à ces

Déesses. Cette Ville favorisoit extrêmement les Carthaginois, & Nicias le premier de ses Citoyens, faisoit tous ses efforts pour lui persuader de se tourner du côté des Romains, parlant ouvertement dans toutes les Assemblées avec beaucoup de liberté, & faisant voir par bonnes raisons, à ceux qui étoient dans les interêts contraires, qu'ils pensoient fort mal, & qu'ils prenoient un parti qui seroit funeste à leur patrie.

Ceux-ci craignant l'autorité & la grande réputation de cet homme, délibererent de l'enlever & de le remettre entre les mains des Carthaginois. Nicias ayant eu le vent de ce complot, n'en fit aucun semblant; mais il se précautionna de cette maniere; il sema dans le Public plusieurs propos injurieux aux Déesses, & fit plusieurs choses contre cette prétenduë apparition, & contre cette opinion générale, comme la traitant de fable & la méprisant. Ses ennemis furent ravis de voir, qu'il leur fournissoit ainsi de lui-même les raisons les plus capables d'autoriser & de justifier tout ce qu'ils feroient contre lui.

Le jour qu'ils devoient l'enlever étant venu, il y eut par hazard une Assemblée de Ville, & Nicias étoit au milieu haranguant le peuple, & lui donnant ses conseils. Tout d'un coup au milieu de son discours, il se jetta à terre, & après avoir demeuré quelque tems sans parler, comme il est vrai-semblable, l'extase produisant d'abord le silence, il leve la tête & la tourne çà là, avec une voix foible & tremblante, qu'il hausse peu à peu. Quand il voit le Théâtre saisi d'horreur & plongé dans le silence, il se releve, jette son manteau, & déchirant sa tuni-

» que, il prend sa course demi-nud, & gagne une des » issuës du Théâtre, en criant que les *Meres* le poursuivent; personne n'ose ni le toucher, ni se mettre » devant lui par un scrupule de Religion. Ainsi tout » le monde se détournant & lui faisant place, il arri- » ve à une des portes de la Ville, ne faisant plus la » moindre action, & ne disant plus la moindre chose, » qui sentît le furieux ou le possedé. Sa femme qui » étoit d'intelligence avec lui, & qui aidoit au strata- » gême, prend ses enfans entre ses bras, & va d'abord » se prosterner au pied des Autels des Déesses comme » leur suppliante; ensuite faisant semblant d'aller cher- » cher son mari, qui couroit les champs, elle sort de » la Ville en toute sûreté, sans que personne l'en em- » pêche; & ils se sauvent ainsi tous deux à Syracuse » vers Marcellus.

Entre Marcellus, Pertinax & Severe, il y a quatre cens ans bien complets. Voilà déja le culte des Meres plus ancien de quatre siécles, que ne le faisoit Chorier : si à ces quatre siécles on ajoûte tous ceux qui s'étoient écoulez, depuis la fondation des Cretois; je vais encore plus loin, si l'on fait attention & à l'ancienneté des Cretois, & au voisinage de Crete à l'égard de la Phenicie; & enfin si l'on observe que les Cretois étoient une Colonie de Phéniciens, où en sera Chorier? que deviendra son systême?

Le passage de Pausanias n'est point si long, quoi- » qu'il ne soit pas moins exprès : A vingt stades d'A- » thenes, écrit-il, il y a un Promontoire qu'on appelle » Colias, où l'on voit une Statuë de Venus, & celles » des Déesses, qui portent le nom de *Genetylles*. (a) Je

(a) Γενετυλλίδες ὀνομαζόμεναι Θεαί.

trois, ajoûte l'Historien, que ce sont les mêmes Divinitez que les Phocéens d'Ionie honorent sous le nom de *Gennaïdes*. « « «

Après ce que j'ai dit de la part qu'ont à la génération & à la naissance des hommes, les Meres des Gaules; il seroit, ce semble, hors de saison de douter, si ces Divinitez sont celles dont parle Pausanias.

Au reste, comme ce n'est qu'en raillant, qu'on dérive *à Comedendis ovis* les *Comedoves* de l'Inscription, je passe volontiers cette étymologie. Mais il n'en est pas de même de ce que dit Guichenon, qu'il faut peut-être lire *Comedoni* au lieu de *Comedovis*; & que *Comedo* est le nom qu'on donnoit à chacun de ceux, qui préparoient le festin, qui se faisoit après le Sacrifice dans le Temple d'Auguste, à l'instar des *Epulones Jovi* dans le Temple de Jupiter. (*a*) Tout cela sent trop sa conjecture; *Comedo* ne signifie autre chose qu'une personne, qui mange & fricasse tout son bien. (*b*) Hors de là, c'est parler en l'air. *Guichenon. hist. de Savoye t. 1.* *Festus.*

CHAPITRE XXVII.

Villes & Provinces déifiées & personifiées. La Ville d'Autun est l'ancienne Bibracte. *Créance des Anciens sur l'Apothéose des Villes & des Provinces.*

Quoique l'Apothéose des Villes & des Provinces, n'ait point d'abord fait partie de la Reli-

(a) Forte Comedonis sive Epulonis Augusti, qui parabant epulas in Augusti Templo, sicut Epulones Jovi.

(b) Qui bona sua consumit.

gion propre des Gaulois, & n'ait été en usage chez eux, que long-tems après qu'ils furent soûmis aux Romains; nous ne laisserons pas d'en dire un mot en passant : parce que les Inscriptions qui font foi de cette cérémonie, nous donneront lieu d'établir quelques veritez, sur lesquelles les Savans d'aujourd'hui ne sont pas bien d'accord.

Nous ne saurions douter que les Gaulois n'ayent enfin déïfié les Villes; cette Inscription trouvée à Vaison,

Voya. litter. t. 2. 1. part. pag. 293.

MARTI
ET VASIONI
TACITUS

Cette autre de Périgueux,

Sirm. not. in ep. 11. lib. 8. Sidon.

TUTELAE AUG
VESUNNAE
SECUNDUS
SOTER L.D. * S.D.

Plusieurs à Nîmes,

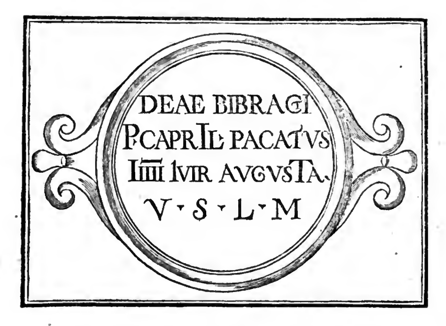
DEO NEMAVSO

Enfin ce que dit Strabon du Temple de l'Isle de Sainte Marguerite, dont la Divinité portoit le même nom que l'Isle, rend la chose évidente.

* Le P. Sirmond paroît n'avoir pas bien lû; car selon la formule usitée, il devroit y avoir un D au lieu de l'S, pour exprimer avec les autres lettres ces termes ordinaires, *Locus Datus Decreto Decurionum.*

Mais

Mais les plus considérables de toutes les Inscriptions dans l'espece particuliere, sont les deux qui sont consacrées à la Déesse Bibracte : voici la plus intéressante, qui décidera seule d'une verité contestée entre les meilleurs Critiques des derniers siécles.



Cette Inscription fut trouvée dans la Ville d'Autun en 1679. au fond d'un puits, qui étoit comblé depuis un tems immémorial. L'Original est une plaque de bronze, ronde, un peu convexe, avec deux fleurons aux côtez, & percez au milieu. Le bronze avoit été argenté, & il restoit encore quelques marques d'argent, qui avoit échappé à la rouille. C'est sans doute par les trous qui sont aux fleurons, que cette plaque étoit attachée au pied d'estal de la Di-

vinité, ou en quelque autre endroit qui lui étoit consacré.

Jusqu'ici les Savans ont été partagez touchant cette Ville si célébre des Eduens, que Cesar & Strabon appellent *Bibracte*. Samson, M. d'Ablancourt & quelques autres, ont cru que cette Ville est Autun d'aujourd'hui : mais M. Valois a soûtenu avec tant de hauteur, que *Bibracte* étoit une place entiérement differente d'Autun, qu'il a entraîné tous les suffrages. Il s'est appuyé principalement sur un passage d'Eumenius : mais je doute qu'il ait entendu son Auteur. Voici les paroles de ce Panégyriste; *Dabis enim veniam, amoris nostri contumeliam feres. Omnium sis licet Dominus urbium, omnium Nationum; nos tamen etiam nomen accepimus tuum jam, non antiquum.* Bibracte *quidem huc usque dicta est Julia, Pola, Florentia : sed Flavia est civitas Æduorum.*

Panegyr. 7. *edit. Cellarii.*

Notit. Gall. verbo Augustodunum.

M. Valois prétend que ce passage établit incontestablement une difference entiere, entre la Ville *Flavia* & la Ville *Bibracte;* pour l'y trouver cette difference, il suppose que *Bibracte* dans Eumenius n'est prise, que pour une Ville ordinaire des Eduens ; au lieu que *Flavia* est marquée expressement pour en être la Capitale : & sur ce pied il explique ainsi les » paroles de l'Auteur; Bibracte Ville des Eduens a bien » été honorée par Cesar du nom de *Julia*, ainsi que » *Pola* & *Florence* : mais pour la Capitale des mêmes » Eduens, elle a la gloire de porter le nom de *Flavia*, » qui est celui de la famille des Empereurs Constan- » ce & Constantin.

Mais l'explication de M. Valois, & de tous ceux qui le suivent, tombe d'elle-même dès qu'on se met en état de prendre la pensée de l'Orateur ; pour

le bien faire, il faut se souvenir que la ville d'Autun sur la fin du troisiéme siécle de l'Eglise, essuya diverses fois, & en divers tems, tout ce que la fureur des armes peut faire souffrir à une Place importante, exposée, & qui ne recevoit aucun secours ni des Empereurs, ni de la République, ni enfin d'aucun Allié. Constance & Constantin touchez de l'état pitoyable où elle étoit réduite, la rétablirent, y firent élever de superbes édifices publics, érigerent des Colleges & des Academies; sur-tout ils relâcherent une bonne partie des impositions, qu'elle étoit obligée de payer tous les ans; & lui remirent la taxe de cinq années entiéres qu'elle devoit. Tant de bienfaits de la part de ces Princes, donnerent lieu au nom de Flavia, dont Autun fut alors honorée : ce nom étoit celui de la famille de Constance & de Constantin. On ignore si Autun prit elle-même ce nom pour témoigner sa reconnoissance à ses Bienfacteurs, ou si ses Bienfacteurs ajoûterent encore cette grace à tant d'autres, qu'ils lui avoient faites. Le dernier sentiment paroît plus probable, & il y a fondement à le supposer.

Quoiqu'il en soit, c'est sur tout cela que roule le panégyrique d'Euménius, qui finit par les paroles citées par M. Valois : mais loin que les termes de l'Orateur insinuent le moins du monde, que la Ville *Bibracte* fût une Place differente de la Ville *Flavia*, je soûtiens qu'ils signifient formellement que la même Ville, qui s'appelloit alors Flavia, s'appelloit du tems de Cesar *Julia Bibracte.*

En effet, Eumenius après avoir dit à Constantin, que s'il venoit jamais à Autun, les Citoyens ne pour-

roient s'empêcher de lui faire violence pour l'y retenir ; il pourſuit & finit ainſi ſon diſcours ; *Pardonnez à nôtre zele*, Seigneur, *pardonnez à nôtre amour, à nôtre empreſſement ; car quoique vous ſoyez Maître de toutes les Villes, & de tous les Peuples de la terre ; Nous en quittant nôtre ancien nom & en prenant le* VÔTRE, nous ne ſommes plus dans la claſſe des autres hommes, nous ſommes de vôtre ſang ; *j'avouë qu'Autun a porté juſqu'ici le nom de Julia, de même que Pola & Florence ; mais aujourd'hui Autun n'a d'autre nom que Flavia*, qui eſt le vôtre.

Qu'on tourne & qu'on retourne le paſſage d'Eumenius de tous les côtez ; on ne peut ſans faire violence au texte, lui donner d'autre ſens que celui que je viens de marquer. Mais quand on ſuppoſeroit que ce ſens ne ſeroit pas dans ſon Auteur auſſi clair qu'il me le paroît : les deux Inſcriptions trouvées à Autun avec la conſecration à la Déeſſe *Bibracte*, permettent-elles à préſent de douter que la ville d'Autun ne ſoit la fameuſe *Bibracte* des Eduens ?

Mais mettons à part l'avantage que je tire, & du paſſage d'Eumenius & des Inſcriptions trouvées à Autun, qui décident clairement en faveur de mon ſentiment : ſi je prouve invinciblement que Ceſar marque expreſſément que *Bibracte* étoit la Capitale des Eduens, on eſt obligé d'abandonner deſormais M. Valois, puiſque tout le fondement de ſon ſyſtême eſt appuyé ſur ce qu'il croit bonnement, qu'on ne ſauroit trouver dans Ceſar, que *Bibracte* fût la Capitale de ſon canton. (*a*) Cependant ce fondement eſt bien foible, puiſqu'il s'enſuit de là qu'au-

Valeſ. in Auguſtodunum.

(*a*) Sed caput Gentis illud eſſe non dicit.

cun Canton des Gaules, n'avoit pas sa ville Capitale; car Cesar ne le dit d'aucune Ville en particulier.

Mais sans nous arrêter à une raison si peu solide; je demande aux Partisans de M. Valois, si Cesar parlant de *Bibracte*, dit un seul mot qui ne désigne visiblement une Ville Capitale? C'est d'abord la Ville la plus grande, la plus considérable, & la plus peuplée des Eduens (*a*) 2°. C'est la Ville qui avoit le plus d'autorité dans son canton, & qui entraînoit toutes les autres. (*b*) 3°. Les Eduens se révoltent contre Cesar, & reçoivent son ennemi; c'est à *Bibracte* qu'ils le reçoivent. (*c*) 4°. C'est à *Bibracte* que se tenoient & s'assembloient le Vergobret, & le Senat des Eduens. (*d*) 5°. C'est dans cette même Ville que les Eduens retenoient les Otages de tous leurs Alliez. (*e*) 6°. Les Gaules tiennent une Assemblée générale; *Bibracte* est marquée pour être le lieu de l'Assemblée. (*f*) 7°. Enfin Cesar assemble plusieurs fois toutes les Gaules à *Bibracte*, & choisit cette Ville pour y passer l'hyver. (*g*) Si à ces caracteres on ne veut point reconnoître une Ville Capitale, qu'on me dise à quelles marques on pourra la reconnoître?

Cæs. Bel. Gal. lib. 1.
Ibid. l. 7.
Ibid.
Ibid.
Ibid.
Ibid.
Ibid.

S'il étoit necessaire, je pourrois encore rapporter bien d'autres autoritez & de raisons, pour prouver que *Bibracte* étoit la Capitale des Eduens,

(a) *Bibracte* oppido Heduorum longe maximo ac copiosissimo.

(b) Quod est oppidum apud eos maximæ auctoritatis.

(c) Litavicum *Bibracte* ab Heduis receptum.

(d) Magistratum magnamque partem Senatus ad eum convenisse.

(e) Obsides civitatum *Bibracte* ad Magistratum deducendos curaverunt.

(f) Totius Galliæ Concilium *Bibracte* indicitur.

(g) Ipse *Bibracte* hyemare constituit.

& que c'est la même Ville qui fut dans la suite appellée *Augustodunum*, ensuite *Flavia Civitas Æduorum*, & enfin Autun : mais je le répete, les Inscriptions seules tranchent la difficulté.

Quant à l'Apothéose des Villes, que ces Inscriptions mettent aussi dans tout leur jour, il faut se sounir que l'intention des Anciens étoit de consacrer par cette voye, chaque Ville à certaine Divinité, dont le nom étoit quelquefois le même que celui de la Ville, & quelquefois different. Ils qualifioient aussi quelquefois ce Dieu du nom général de Génie du lieu. (*a*) Ils ne s'en tenoient pas encore là ; car ils alloient jusqu'à le représenter, & à le personifier : Et c'étoit une chose ordinaire, qu'ils lui immolassent des Victimes, & lui fissent des libations.

Le fondement de leur culte étoit la créance qu'ils avoient que cette Divinité ou Génie, devenoit par là le Dieu Tutelaire de la Ville ; & qu'il étoit interessé à sa défense, à en détourner les malheurs, & à lui procurer toutes sortes de biens & de prosperitez.

Plin. Hist. nat. l. 28. 2.

Les Romains étoient si entêtez de cette opinion, qu'ils tenoient fort caché le nom du Dieu ou des Dieux Tutelaires de Rome, avec défense à ceux à qui il étoit confié, de le découvrir : (*b*) de peur que leurs ennemis ne se servissent de cette connoissance, pour évoquer ce Dieu, le gagner, & le faire retirer de Rome, & la laisser sans défense ni Protecteur ; car selon eux, il étoit de l'efficace de l'évocation, de

(a) Genius Loci.

(b) Une Inscription rapportée par Gruter, & gravée sur le pied d'estal de la Statuë d'Isis, appelle les Dieux Tutelaires de Rome ; ARCANA URBIS PRÆSIDIA.

ſavoir le nom de la Divinité, qu'on vouloit évoquer.

Les mêmes Romains quand ils aſſiégeoient quelque Place, ou entroient dans quelque Pays ennemi, commençoient par des conjurations à évoquer ces ſortes de Divinitez; afin de les faire paſſer dans leur parti, & les porter à ſe déclarer pour eux; avec promeſſe de leur bâtir des Temples à Rome ou dans l'Italie, & d'aſſigner un revenu pour ſubvenir aux frais des Sacrifices, qu'on leur feroit.

Ce que nous avons dit des Villes des Gaules, l'on doit auſſi l'entendre de chaque Province ou territoire en particulier, & même de toutes les Gaules en général : car les Gaulois faiſoient des Dieux de tout cela. Cette Inſcription prouve cette verité quant aux Provinces ou anciens Cantons des Gaules;

GENIO ARVENORVM
SEX. ORCIVS SVAVIS
ÆDVVS.

Sirmond. not. in Sid. Apollin. p. 50.

Les Gaules en général étoient repréſentées par trois têtes d'homme, & par trois épis: les trois têtes marquent l'ancienne diviſion des Gaules en Belgique,



Celtique & Aquitanique : les trois épis expriment la fertilité du Pays.

Apud Cyril. Alexandr. contra Julian. orat.

Julien l'Apostat parlant de Mars, de Minerve & de Mercure, soûtenoit que ces Divinitez étoient des Ministres d'un Créateur universel, qui possedant souverainement toutes les perfections, les communiquoit diversement, & avec mesure & proportion à chacune d'elles, en les établissant pour veiller à la garde des Nations : & que ces Divinitez en vertu de leur administration, cultivoient l'esprit des peuples, qui étoient commis à leurs soins ; & influoient sur leurs mœurs & sur leur tempéramment plus ou moins, selon qu'elles participoient aux perfections de l'Etre Souverain. Ce qui faisoit, disoit-il, que les » Gaulois & les Germains étoient entreprenans. (a) » Les Grecs & les Romains, policez & sociables, » quoique d'ailleurs braves & guerriers ; les Egyptiens » si industrieux & intelligens ; & les Syriens tout à la » fois lâches, voluptueux, fins, ardens, vains ; mais » propres à apprendre toutes choses. Or, il est visible que Julien dit clairement ici, que Mars étoit le Patron, pour ainsi dire, & le Dieu Tutelaire des Gaulois & des Germains, comme Minerve l'étoit des Grecs & des Romains, & Mecure des Egyptiens & des Syriens.

Tout ce rafinement d'esprit nous apprend, qu'en effet le génie des Payens étoit entiérement conforme à celui des Dieux Nationaux, Provinciaux & Municipaux ; sur les vices, excès, ou vertus morales desquels ils s'étudioient de former & d'élever leurs enfans.

Ausone en faisant l'éloge de Bourdeaux, dit que Diuona, qui étoit une fontaine que les Bourdelois avoient mise au nombre des Dieux, étoit aussi le

(a) Κελτὺς μὲν καὶ Γερμανὺς εἶναι θρασεῖς.

Génie

Génie ou la Divinité Tutelaire de leur Ville.

Salve Urbis Genius medico potabilis haustu,
Diuona Celtarum linguâ fons addite Divis. *De claris Urb. carm. 13.*

Les Gaulois ne se contentoient pas de déïfier leurs Villes : ils en célébroient encore tous les ans la Dédicace : & cette coûtume n'étoit pas encore abolie vers la fin du septiéme siécle ; puisqu'elle donna lieu à la charité de S. Eloy, de s'élever contre ce détestable abus. (*a*) *Apud Aug. t. 6. p. 266.*

Au reste, il faut prendre garde de ne point confondre les Divinitez, dont nous venons de parler, avec les Dieux, qui faisant l'objet du culte singulier de quelque Ville, la rendoient célébre ; d'où souvent ces Dieux prenoient leur dénomination. Les Dieux dont je traite ici, étoient tout autre chose. Chaque lieu, &, pour ainsi dire, chaque buisson avoit son Dieu, & son Dieu particulier. Au lieu que les autres Dieux, que j'appelle Municipaux (*b*) d'après un Ancien, étoient la plûpart connus par tout ; & n'étoient distinguez en certains endroits, que par un transport d'aveuglement, & un excès de dévotion sacrilege, dont le hazard, ou la fourberie des Prêtres étoit le fondement. Un Auteur a heureusement assemblé dans cette Epigramme ces Villes fameuses, avec les Divinitez qu'on y reveroit. *Minutius Felix. c. 6.*

(a) Nullus Diem Jovis absque festivitatibus sanctis, nec in Maïo, nec ullo tempore in otio observet, neque dies *Pinnarum* vel *Murorum*, aut vel unum omnino Diem, nisi tantum Dominicum.

(b) Il y avoit encore d'autres Dieux Municipaux, que Servius Æne. 7. v. 4. appelle Topiques, & Ammien Locaux, qui n'étoient reconnus qu'en un seul lieu ou Canton, sans que leur culte passât ailleurs. *Voyez S. Athan. orat. cont. gentes.*

Sirmond. not. in Appollinar. p. 138.

Dodone tibi, Jupiter, ſacrata eſt,
Junoni Samos, & Mycena Diti,
Undæ Tænaros æquoriſque Regi.
Pallas Cecropias tuetur arces,
Delphos Pythius Orbis Umbilicum,
Creten Delia Cynthioſque colles,
Faunus Mænalon, Arcadumque Silvas.
Eſt tutela Rhodos beata Solis,
Gades Herculis, humidumque Tibur.
Cyllene celeri Deo nivoſa,
Tardo gratior æſtuoſa Lemnos.
Ennææ Cererem Nurus frequentant,
Raptam Cizicos oſtreoſa Divam,
Formoſam Venerem, Cnidos Paphoſque.

Fin du quatriéme Livre.





LA RELIGION DES GAULOIS.

Tirée des plus pures sources de l'Antiquité.

LIVRE CINQUIÉME.

Des Funerailles, Tombeaux, Mausolées, Urnes, &c. des Gaulois.

CHAPITRE PREMIER.

Les Funerailles faisoient partie de la Religion des Peuples. Immortalité de l'ame. Sejour des Ames. Ames bienfaisantes & malfaisantes. Sacrifices, Libations, Repas, &c. faits pour les Morts; dans quels motifs.



LES devoirs que l'on rend aux Morts, ont toujours fait partie de la Religion des Peuples. Dès le commencement du Monde ces devoirs naissoient du fond même de la Religion : mais bien-tôt ces mêmes

devoirs, aussi mal entendus que poussez trop loin, furent la source des fausses Religions, selon le témoignage de l'Ecriture.

Sap. 14. v. 15. &c.

Ces devoirs ne pouvoient donc manquer d'être fortement liez à la Religion; puisqu'ils en étoient une suite, ou qu'ils lui avoient servi de prétexte & de fondement. Aussi peut-on assurer que quelque idée qu'on eût du sort de l'ame après cette vie; c'est-à-dire, soit qu'on crût qu'elle suivît la destruction du corps, soit qu'on estimât qu'elle lui survêquît, on auroit crû blesser la Religion dans un de ses points essentiels, de refuser aux Morts les marques de pieté, que la nature inspiroit, & dont elle n'exemptoit personne.

Le soin qu'on prenoit de s'acquitter de ces devoirs, déposoit en faveur du dogme de l'immortalité de l'ame; aussi trouvoit-on peu de Nations, qui n'en fussent persuadées : il y en avoit pourtant qui ne l'étoient pas; mais elles étoient en petit nombre : & ce petit nombre doit être compté pour rien. Ainsi à parler en général, tout le monde s'accordoit sur la créance que les ames ne mouroient point avec le corps : mais on étoit partagé sur leur sort, sur le lieu où elles passoient, & sur le commerce qu'elles pouvoient entretenir avec les vivans.

Les uns plaçoient les ames, du moins des gens de bien, dans la sphere de la Lune, les autres dans l'Enfer Poëtique, & quelques autres ailleurs. Les Bretons & les Gaulois croyoient que la mort n'étoit qu'un passage à une vie, qui n'avoit point de fin, & faisoient quelquefois des Heros ou demi-Dieux des ames de leurs morts, sur-tout de ceux qui avoient

eu le malheur d'être égorgez en Sacrifice. Les Romains donnoient le nom de *Lemures* à toutes les ames des morts; mais ils en distinguoient de deux sortes; les uns bienfaisans & paisibles, les autres malfaisans & inquiets. Cette distinction pourtant n'étoit pas si particuliere aux Romains, qu'elle ne leur fût commune avec presque toutes les Nations, surtout avec les Gaulois. Mais ce qui mérite une particuliere attention, c'est que cette distinction étoit le fondement & le motif des marques de pieté, qu'on faisoit paroître aux funerailles, aux anniversaires & en d'autres tems consacrez à honorer la memoire des Morts.

Tout ce qui se pratiquoit dans ces differentes occasions, se réduisoit à des Sacrifices d'animaux choisis, qui devoient être noirs; à des libations, à des parfums, à des repas funeraires, & enfin à des mausolées ou tombeaux, dont quelques-uns avoient la forme d'Autels. Toutes ces dépenses avoient pour objet quelquefois les Dieux Inférieurs ou des Enfers; mais plus souvent les Ombres mêmes des Morts: les Dieux inférieurs, afin qu'ils fussent propices & favorables aux ames des parens, ou amis de ceux qui les faisoient: les Ombres mêmes, ou en témoignage de leur vertu, & afin qu'elles leur fussent comme des Dieux bienfaisans, toujours prêts à les exaucer; ou enfin pour les appaiser: car on les regardoit non-seulement comme les auteurs de presque tous les maux de la vie; mais encore comme ayant une forte pente à nuire aux mortels.

CHAPITRE II.

Funerailles des Gaulois : leurs tombeaux. Sentiment des Druïdes & des Gaulois sur la mort des personnes considérables, & de ceux qui servent de victimes à leurs Dieux.

Cæs. l. 6. Les cérémonies que les Gaulois observoient dans leurs funerailles, étoient pompeuses & magnifiques. On faisoit brûler le corps du défunt, & tout ce qu'il avoit le plus cheri pendant sa vie ; esclaves, cliens, animaux, meubles précieux, rien n'étoit épargné. On voyoit aussi quelquefois des parens se jetter d'eux-mêmes dans le bûcher, parce qu'ils ne pouvoient se résoudre d'être separez du Mort, & qu'ils comptoient de vivre désormais avec lui. Le convoi se faisoit avec quantité de superstitions, dont le détail nous est inconnu : tout ce qu'on sait se réduit à ce que le mort étoit porté couvert de grands draps, qui flotoient au gré du vent. (a) Sulp. Seve. vit. S. Marti. c. 9.

Les Gaulois en faisant brûler les morts pratiquoient certaines choses, qu'on ne trouve point avoir été en usage chez aucune autre Nation ; par exemple, ils jettoient dans le bûcher un compte exact des affaires du défunt, afin qu'il pût s'en servir dans l'autre monde. Ils lui écrivoient aussi des lettres, qu'ils faisoient brûler avec son corps ; croyant qu'il les liroit volontiers, dans ses heures de loisir. Quand la coûtume de brûler les morts eut passé, & que celle Mela l. 3. Diod. Sicul. l. 6. c. 9.

(a) Et agente vento linteamina corpori superjecta volitarent.

de les enterrer fut introduite; les Gaulois avoient soin de mettre certain baume dans les mains du défunt, afin qu'il eût dequoi guerir les blessures, qu'il emportoit dans l'autre monde. (a)

Burchard de pænit. c. 5.

Les Druïdes en particulier tenoient qu'à la mort des personnes considérables, il arrivoit toûjours quelque changement dans l'ordre de la nature, causé par les ames mêmes des morts. Ces changemens consistoient en des orages & des vents, qu'ils excitoient; en des foudres qu'ils faisoient tomber; en des globes de feu, qu'ils faisoient rouler dans les airs; dans la corruption, dont ils infectoient l'air; & en d'autres maux, dont ils affligeoient les vivans. Sur quoi ils faisoient cette comparaison : « Tant qu'une chandelle brûle, disoient-ils, & qu'elle est allumée, elle « n'incommode personne : mais aussi-tôt qu'elle est « éteinte, outre les ténébres qui succedent toûjours, « elle jette une odeur forte, qui fait mal au cœur. « De même les grands hommes pendant leur vie sont « comme des flambeaux, dont la lumiere a quelque « chose de doux, qui ne fait souffrir personne : au « lieu que venant à mourir & à s'éteindre, ils excitent « souvent des tempêtes, & corrompent l'air. »

Plutar. cessation des Oracles.

Les Gaulois croyoient donc que les ames des personnes hors du commun, avoient après leur mort un pouvoir sur les élemens, qu'ils n'avoient point auparavant. Mais ils poussoient bien plus loin leur crédulité à l'égard des Manes de ceux, dont ils répandoient le sang sur les Autels de leurs Dieux. Ils croyoient que cette cérémonie barbare les purifioit, les dépoüilloit de tout ce qu'ils avoient d'humain

(a) Quasi illo unguento post mortem vulnus sanari possit.

Pruden. peri Steph. l. 3. hym. Hemiterii & Chelidon.

& de terrestre, les revêtoit d'une nature divine; enfin qu'ils devenoient Dieux. (a)

Ils tenoient sans doute ce langage pour éblouïr ces malheureux, destinez à servir de victimes à leurs Dieux sanguinaires, afin qu'ils se consolassent de leur sort; & qu'au lieu du coup mortel qu'ils attendoient, ils envisageassent la déïfication dont ils les repaissoient.

J'ai dit que les Gaulois jettoient dans le bûcher, ce que le mort avoit le plus cheri : cela est justifié par quelques tombeaux découverts depuis peu. Car parmi un tas d'ossemens brûlez, on remarque qu'il y a des os de cheval, de chien, ou d'autres animaux, des parures de femmes, &c. Dans un sepulcre Gaulois trouvé à Nîmes il y a trente ans, outre une belle urne transparente avec son couvercle de cette espece d'albatre, qu'on appelle onix, étoient enfermez des os brûlez & des charbons, une petite bague d'or très-fin que j'ai vûë, qui a pour chaton une gravûre, représentant un homme sacrifiant devant un Autel, derriere lequel s'élevent des arbres : tout cela étoit accompagné d'une épée, de plusieurs pateres de différentes grandeurs, de quelques lampes sepulcrales de fer & de terre, d'un vaisseau de cristal, & de bien d'autres choses, qu'il seroit trop long de specifier.

Les tombeaux des Gaulois étoient enfoncez bien avant dans la terre : ils étoient tantôt maçonnez de pierre ou de brique; tantôt c'étoient de grosses pierres brutes; d'autrefois c'étoient de petits caveaux, de trois pieds au plus de diametre sur une base quar-

(a) Quam sacrum crudelis error
Immolavit sanguinem,
Credis in Deum relatos
Hostiarum spiritus?

tée. On en déouvre encore un grand nombre dans presque toutes les Provinces de France, qui consistent en des éminences, en tertres ou petites collines de terre ou de sable. Dans tous ces différens tombeaux on trouve toûjours les cendres & les ossemens brûlez, tant de la personne à qui on dressoit le sepulcre, que des personnes, animaux, meubles, bijoux, &c. qu'elle avoit cheris, & qu'on avoit jettez dans le bûcher. Souvent ces cendres & ces ossemens sont dans des urnes avec des charbons; quelquefois cela est épars dans le tombeau.

Avant de passer plus avant, il faut remarquer que la coûtume de brûler des hommes vivans avec le corps du mort, avoit pris fin avant l'arrivée de Cesar dans les Gaules. Mais pour celle de brûler les morts, elle a été peut-être l'unique qui ait regné parmi les Gaulois, tandis qu'ils ont été ensevelis dans les erreurs du Paganisme. En effet, Sidonius Apollinaris parlant du champ, où son ayeul avoit été enterré, dit qu'encore de son tems il étoit couvert de tant de cendres & d'ossemens, qui échappoient aux bûchers qu'on y dressoit tous les jours, qu'il n'y restoit plus de place, pour creuser les fondemens d'aucun autre sepulcre. (*a*) Il est même constant qu'au siécle de S. Eloi, les Gaulois qui étoient Chrétiens, faisoient brûler les corps de ceux qui décédoient, & croyoient même faire en cela un acte de Religion. C'est aussi pour cela que S. Eloy combattoit de toutes ses forces ce culte impie & superstitieux; *nullus in pyras credat.*

L. 3. ep. 12.

Apud Aug.

(a) Campus etiam ipse dudum refertus tam bustualibus favillis, quam cadaveribus, nullam jam diu scrobem recipiebat.

Tout ce que j'ai dit ne doit s'entendre que des funerailles des personnes mortes ou de mort naturelle ou dans leur pays : car à l'égard de ceux qui mouroient à la guerre, les Gaulois n'y apportoient point tant de façon. Ils ne demandoient jamais aux ennemis ni tems ni trêve, pour enterrer les morts; parce qu'il leur étoit très-indifférent d'être inhumez, ou d'être la pâture des bêtes feroces & des oiseaux de rapine. Ils croyoient même que leur peu de sensibilité à l'égard de leurs morts, étoit capable d'inspirer plus de crainte aux peuples, contre lesquels ils avoient à faire. *(a)*

Pausan. Phoci. lib. 10.

CHAPITRE III.

Plusieurs Auteurs ont avancé que les Gaulois croyoient la Metempsycôse. Leur erreur. Sur quoi fondée. Les Gaulois tenoient l'immortalité de l'ame; ils disoient que l'ame étoit éternelle. *Pythagore tenoit le même langage. Vrai sens de ce terme.*

IL est certain que les Gaulois croyoient les ames immortelles : & si l'on reçoit ce qu'ont dit quelques Anciens, ils tenoient aussi la Metempsycôse, c'est-à-dire, le passage ou transmigration de l'ame dans le corps d'un autre homme, ou d'une bête. Cesar le
» dit en termes exprès : Les Druïdes, dit-il, n'ont rien
» tant à cœur que d'inculquer aux Gaulois, que les
» ames ne meurent point ; mais qu'après la mort elles

Comment. l. 6.

(a) Πολεμίους τε ἄνδρας ἐκπλήξασθαι· καὶ ὅτι ἐστι τεθνεώτων οὐδὲ ἔθος οἶκτος αὐτοῖς.

passent dans d'autres corps. Opinion, ajoûte-t-il, «
dont ils se servent pour étouffer la crainte de la mort, «
& inspirer la valeur. Diodore de Sicile va plus loin «
que Cesar; car il assûre que le Dogme de Pytha- «
gore (a) étoit fortement gravé dans l'esprit des Gau- «
lois; qu'ils croyoient les ames immortelles, & que « *Lib. 5. p. 112.*
pendant un circuit d'années prescrites, elles entroient «
successivement dans d'autres corps pour les animer & «
y vivre. C'est pour cela, ajoûte-t-il, qu'on voit des «
Gaulois jetter des lettres dans les bûchers de ceux «
d'entre leurs amis qui sont morts; persuadez que «
leurs amis les lisent dans l'autre monde. «

Lucain toujours guindé dans ses pensées & dans ses expressions, apostrophe ainsi les Druides, en expliquant leurs sentimens sur l'état des ames après leur *Pharsal. L. 1. ver. 454. & seq.*
mort: Vous enseignez, écrit-il, que les ombres ne «
vont point habiter les demeures paisibles de l'Erebe, «
ni faire leur séjour dans le sombre Empire de Pluton; «
parce que à vôtre compte les ames en se séparant de «
leur corps, en vont animer un autre dans autre con- «
trée: si cela est vrai, la mort n'est qu'un passage à «
une vie qui ne finit point. (b) En verité, continuë le «
Poëte, que les peuples septentrionaux sont heureux «
dans leur erreur, de savoir ainsi s'étourdir sur la plus «
grande de toutes les craintes, qui est celle de la mort! «
De-là, ces mouvemens impétueux qui les portent à «
affronter le péril, cette constance qu'ils font paroître «
à leur mort, & l'éloignement qu'ils ont d'épargner «
une vie, qu'ils doivent recouvrer. «

Je passe Valere Maxime, Ammien Marcellin, & les autres Auteurs, qui en remarquant que les Gaulois

(a) Ὁ Πυθαγόρου λόγος. (b) Longæ vitæ.

tenoient l'immortalité de l'ame, insinuent toûjours qu'ils avoient pris ce sentiment de Pythagore. Sur quoi je ne sai ce qu'il faut plus admirer, ou l'erreur de ces Auteurs, ou la foiblesse de leurs raisonnemens : leur erreur en ce qu'ils font honneur à Pytagore, du sentiment des Druïdes & des Gaulois, sur l'immortalité des ames : leur mauvais raisonnement d'inférer aussitôt du dogme tenu par les Gaulois, qu'ils tenoient aussi la Metempsycôse.

Leur erreur paroît, en ce que bien loin que les Druïdes ayent jamais rien pris de Pythagore : leur réputation attira Pythagore dans les Gaules, pour s'instruire à leur école des mystéres de leur Théologie, & des progrez qu'ils avoient fait dans la connoissance des choses naturelles. Cela est justifié par S. Clement d'Alexandrie, qui l'avoit appris d'Alexandre Polyhistor. *(a)* En effet, Pythagore ne vint au monde que vers la quarante-septiéme Olympiade, quatre générations aprés Numa ; & environ cinq cens quatre-vingt-dix ans avant Jesus-Christ, au lieu que la Philosophie & l'antiquité des Druïdes existoient déja dés le tems d'Homere. (*b*)

Strom. lib. 1.

Vie de Pythag. M. Dacier.

Orig. contra Cel. l. 1.

D'ailleurs, ce n'étoit point les Grecs, ni par conséquent Pythagore, qui fussent les Auteurs du Dogme de l'immortalité de l'ame, ni de la Metempsycôse. C'étoient les Egyptiens qui l'avoient enseignée aux Philosophes, qui étoient allez se former auprés d'eux ; & qui eurent ensuite la vanité de débiter

(a) Ακηκοέναι τε πρὸς τούτοις Γαλατῶν καὶ Βραχμάνων τὸν Πυθαγόραν βούλεται.

(b) Α'λλὰ καὶ τοὺς μὲν Ο'μήρου Γαλακτοφάγους καὶ τοὺς Γαλατῶν Δρυΐδας καὶ τοὺς Γέτας; σοφώτατα λέγει ἔθνη εἶναι καὶ ἀρχαῖα.

ces ſentimens, comme un fruit de leur découvertes, les uns plûtôt, les autres plus tard, ainſi que le leur reproche Herodote. *Herodot. l. 2.*

Mais peut-on raiſonner plus pitoyablement que font ces Auteurs, d'inférer du Dogme de l'immortalité de l'ame admis par les Gaulois, qu'ils donnoient dès-lors dans le ſentiment de la Metempſycôſe? Comme ſi l'un ſuivoit néceſſairement de l'autre: c'eſt pourtant ce que pluſieurs d'entre eux ont fait; témoin Valere Maxime, lequel après avoir dit que les Gaulois étoient perſuadez que l'ame étoit immortelle, (*a*) ajoûte: « Je les traiterois de fous, ſi ces porteurs « de brayes ne tenoient le même ſentiment, que le « Philoſophe Pythagore. (*b*) C'eſt là ce qui s'appelle raiſonner; les Gaulois croyoient l'immortalité de l'ame, donc ils tenoient la Metempſycôſe, qui étoit le Dogme de Pythagore. *Lib. 1. c. 6. n. 10.*

Mais que veulent dire ces paroles; *je traiterois de fous ces porteurs de brayes, s'ils ne tenoient le même ſentiment que le Phyloſophe Pythagore?* C'eſt en verité une grande grace que fait Valere Maxime aux Gaulois, de ne les pas traiter de fous en faveur de Pythagore; parce qu'il ſuppoſe que le Dogme de l'immortalité de l'ame qu'ils ſoutenoient, n'étoit autre que la Metempſycôſe: ſans cette ſuppoſition il ne leur feroit point de quartier. Pour ſentir la futilité de cette bravade; ſuppoſons pour un moment que les Gaulois ayent en effet tenu la Metempſycôſe, mais indépendemment de Pythagore, c'eſt-à-dire, en ſup-

(a) Perſuaſum habuerunt animas hominum immortales eſſe.

(b) Dicerem ſtultos, niſi idem Bracati ſenſiſſent, quod palliatus Pythagoras credidit.

posant encore ou que ce Philosophe n'eût jamais existé, ou du moins qu'il n'eût jamais accredité ce sentiment, dont on le fait auteur contre toute raison; je demande de quel œil Valere Maxime auroit alors regardé les Gaulois? Pour qui auroient-ils passé dans son esprit? Belle demande; pour des fous. En effet, un sentiment tenu par les porteurs de brayes qui ont osé prendre Rome, assiéger le Capitole, & mettre si souvent la République dans le penchant de sa ruïne, peut-il être qu'un sentiment de fous? Mais parce que Pythagore a adopté la Metempsycôse, & l'a fait recevoir à toute son Ecole, ce n'est plus la même chose; elle a perdu tout ce qu'elle avoit de deshonorant, elle a changé de nature, & a sauvé heureusement aux porteurs de brayes les odieuses épithetes, que Valere Maxime leur auroit donné.

Mais il s'en faut bien que les Gaulois ayent jamais ni inventé, ni suivi, ni reçu le systême de la Metempsycôse. Voici des preuves plus fortes, que tout ce qu'ont pû dire des Auteurs, qui ne parloient que par de fausses inductions.

» Entre plusieurs Dogmes que tiennent les Druïdes, » il en est un, dit Mela, qu'ils inspirent à tous les » Gaulois, afin qu'ils soient plus braves à la guerre; » savoir, que les ames sont éternelles, & qu'il y a une » autre vie après celle-ci: (a) aussi, ajoûte-t-il, quand » ils brûlent les corps des morts, & qu'ils enterrent » leurs cendres; ils ensevelissent avec eux leurs comp- » tes, & les cedules de l'argent qu'ils ont prêté pour » leur servir aux Enfers: même il s'est trouvé des gens, qui se jettoient d'eux-mêmes dans le bûcher,

Lib. 3. de situ orbis.

(a) Æternas esse animas, vitamque ad manes alteram.

pour aller vivre avec ceux, qui leur étoient liez par « les nœuds du sang ou de l'amitié. «

Cette autre vie dans l'autre monde, a-t-elle rien de « commun avec la Metempsycôse? *Ces Regiſtres, ces obligations, ces reçus*, pouvoient-ils servir à des ames qui « passoient en d'autres corps, soit d'hommes, soit de « bêtes? Quand on s'opiniâtreroit à le prétendre, fait-on « attention que ces ames dès qu'elles avoient passé « dans tel autre corps qu'on voudra, n'étoient plus « les personnes, que *ces Regiſtres & ces reçûs* regardoient? « Mais ceux qui portoient leur attachement « jusqu'à vouloir mourir avec ceux qu'ils aimoient, « afin de vivre avec eux, *(a)* auroient-ils fait cette « folie, s'ils avoient eu la moindre teinture de Metempsycôse? « comment se seroient-ils flattez d'aller « vivre avec ceux, dans les bûchers desquels ils se jettoient, « s'ils avoient crû que les uns & les autres au « sortir de cette vie, devoient reprendre d'autres corps, « ou de bêtes, ou d'hommes, ou de femmes, ou de « plantes; les uns en un coin du monde, les autres « dans un autre? Mais quelle apparence que les Gaulois, « peuples si jaloux de leur liberté, eussent affronté « la mort, pour risquer d'avoir en partage le corps, « je ne dis pas de plantes ni de bêtes, mais seulement « d'esclaves, mais de femmes mêmes, sur lesquelles ils « avoient droit de vie & de mort. «

Je ne pousse pas plus loin les inductions, que je pourrois tirer du témoignage de Mela : je veux seulement faire remarquer qu'il mérite seul bien mieux nôtre créance, que tous les autres Auteurs ensemble; 1°. parce qu'il étoit mieux instruit : En effet, il étoit

(a) Velut unà victuri.

Eſpagnol, & parconſequent ſa Religion n'étoit guere differente de celle des Gaulois, ſur-tout s'il étoit Celtibere, ce que je n'examine point à preſent. 2°. Parce que les Auteurs qui ont débité que les Gaulois tenoient la Metempſycôſe, rapportent des faits & des coûtumes Gauloiſes, évidemment contraires à la Metempſycôſe. Par exemple, Ceſar qui eſt le premier qui a fait accroire, que les Gaulois étoient dans ce ſyſtême; Ceſar, dis-je, obſerve qu'on jettoit dans le bûcher tout ce qui avoit appartenu au mort juſqu'aux animaux qu'il avoit cheris; que peu de tems même avant ſon entrée dans les Gaules, les eſclaves & les cliens étoient brûlez avec les corps de leurs maîtres & de leurs patrons. Quoiqu'il n'explique pas la raiſon pourquoi cela ſe pratiquoit; il n'eſt perſonne qui ne voye, que c'étoit afin que les morts fuſſent ſervis dans l'autre monde, & que rien ne leur manquât. Cela poſé; les ames ne prenoient donc point ſelon les Gaulois d'autres corps, en quittant celui qu'ils avoient: autrement ils n'auroient pû tirer aucun avantage de la magnificence, & des frais extraordinaires qu'on faiſoit à leurs funerailles.

Nous avons vû dans Diodore de Sicile, que les Gaulois écrivoient des lettres à leurs parens & amis, qui mouroient; qu'ils jettoient ces lettres dans leur bûcher, croyant de bonne foi que leurs amis les liſoient dans l'autre monde. (a) Si les ames aprés leur mort paſſoient alternativement dans d'autres corps, comme Diodore ſuppoſe gratuitement que c'étoit le ſentiment des Gaulois, & ſi le tems qu'elles mettoient à parcourir ces différens corps, étoit de trois

(a) Ὡς τῶν τετελευτηκότων ἀναγνωσομένων ταύτας.

mille

mille ans, comme les Auteurs de la Metempſycôſe l'aſſûroient, il arrivoit que ces lettres ne pouvoient être lûës qu'après un grand nombre d'années. Mais étoient-ce là les vûës des Gaulois, qui écrivoient ces lettres ? Pour peu qu'on entre dans leur eſprit, on verra que c'étoit pour ſe conſoler d'une auſſi duré ſéparation, pour ſe jurer une éternelle amitié ; & de la part des vivans, proteſter aux morts qu'il leur tardoit de s'unir avec eux pour ne ſe plus ſéparer. Tout cela peut-il ſubſiſter avec ce circuit de trois mille ans, pendant leſquels les idées, & les intérêts ne pouvoient manquer de changer ?

Un uſage aſſez frequent établi dans les Gaules, & rapporté par Valere Maxime, ne combat pas moins la Metempſycôſe, & je ne puis comprendre après cela, que cet Auteur ait pû attribuer à nos peres, un ſentiment auſſi chimerique. Il dit donc que les Gaulois prêtoient de l'argent, avec condition expreſſe qu'il leur ſeroit rendu ſeulement dans l'autre monde. (a) Ce que cet Hiſtorien appelle une *Philoſophie intereſſée & uſuraire.* (b) Cette Philoſophie, je l'avouë, étoit un peu particuliere ; mais elle étoit bien moins intereſſée & uſuraire, que celle des Peuples, qui ne renvoyoient jamais le terme du payement à l'autre monde, & qui l'exigeoient dès celui-ci avec la derniere rigueur. Quoiqu'il en ſoit, ces prêts juſtifient que les Gaulois ſe précautionnoient moins contre les beſoins de cette vie, que contre ceux de l'autre ; parce qu'ils regardoient celle-ci comme de courte

Ubi ſupra.

(a) Pecunias mutuas, quæ his apud inferos redderentur, dare ſolitos.

(b) *Avara & fœneratoria* Gallorum *Philoſophia.*

durée, au lieu qu'ils envisageoient l'autre, comme n'ayant ni terme ni fin.

Les Gaulois ne tenoient donc point la Metempsycôse, mais seulement l'immortalité de l'ame : quelques Auteurs même n'ont débité qu'ils admettoient la Metempsycôse, que parce qu'ils regardoient cette vie comme une suite nécessaire de l'autre; supposition absurde, & dont je viens de découvrir la fausseté. D'ailleurs les Druïdes qui étoient les Docteurs de la Nation, suivoient les notions communes de la droite raison, & les traces d'une tradition qui remontoit aux siécles les plus reculez. Or ces notions, cette tradition, tout décidoit en faveur du Dogme de l'immortalité, & ne renfermoit aucune idée de la Metempsycôse.

En confirmation de tout cela, on peut ajoûter ce que les Gaulois pensoient de ceux qui avoient servi dans ce monde de victimes à leurs Dieux; ils soûtenoient que leurs ames étoient déïfiées, c'est-à-dire, élevées dans le Ciel pour y être heureuses Les Gaulois ne savoient ce que c'étoit que d'admettre des ames de differente nature; toute la différence qu'ils admettoient, consistoit dans l'état des unes & des autres. Selon cette doctrine, les ames qui n'étoient pas déïfiées, à parler leur langage, joüissoient dans un lieu qui leur étoit destiné, d'une vie plus ou moins commode, à proportion des soins qu'ils avoient pris dans celle-ci de se précautionner contre les besoins, ausquels ils pouvoient être exposez : au lieu que les autres vivoient dans le Ciel, de la vie même des Dieux.

Je finis cette matiere, en remarquant d'après Plu-

tarque, que les Druïdes avançoient comme un fait très-certain, que les grands personnages excitoient à leur mort des tempêtes, pour faire sentir au monde la perte qu'il faisoit. Mais si les Druïdes eussent admis la Metempsycôse, auroient-ils pû dire, que le monde faisoit quelque perte; puisque les ames de ces personnes considérables n'en sortoient point; au contraire, elles y rentroient & s'y rengageoient plus que jamais.

J'oubliois de faire remarquer que les Druïdes ne disoient point que les ames fussent immortelles, comme l'assure la foule des Historiens, mais éternelles, selon Mela. C'étoit aussi le langage de Pythagore, qui l'avoit pris d'eux sans doute. Cependant les uns & les autres supposoient les ames créées. Il faut donc croire que cette éternité dans l'esprit des Druïdes, avoit son fondement dans l'origine qu'ils tiroient, disoient-ils, avec toute la Nation de ce Dieu que Cesar appelle *Dis*, & qui est *Teutates* à mon avis; *Galli se omnes à Dite Patre prognatos prædicant.* De même cette expression dans la bouche de Pythagore, étoit fondée sur le Dieu qu'il se vantoit d'avoir pour Pere, & sur ce qu'il publioit que la race des hommes est divine; θεῖον γένος ἐςὶ βροτοῖσιν.

Cæs. Bel. Gal. l. 6.

Vers Dorez de Pythagore. 63.



CHAPITRE IV.

Les Dieux infernaux des Gaules étoient Venus, Mars & Mercure. Raiſons de ce choix.

UNe Inſcription trouvée dans la forêt de Belême, nous apprend que les Gaulois avoient auſſi-bien que les Grecs & les Romains, des Dieux infernaux, & quels ils étoient ;

DIIS INFERIS
VENERI
MARTI ET
MERCVRIO
SACRVM

Rien ne prouve mieux la difference, & ſi je l'oſe dire, l'indépendance de la Religion des Gaulois de toutes les autres, que ce Monument. Car quoiqu'on remarque aſſez de varieté dans le Paganiſme, touchant les différentes claſſes des Dieux ; les uns en comptant quatre ; Platon & les Romains trois, & d'autres deux ſeulement : tous néanmoins convenoient à ne jamais mettre Mars au rang des Divinitez infernales : il n'eſt que les Gaulois ſeuls, qui l'ayent fait ; & alors ils lui donnoient le ſurnom d'Olloudius, comme le dit une Inſcription trouvée à Aix en Provence.

VIGILIA METIA
MASSAE FILIA
MARTI OLLOVDIO
V. S. L. M.

Spon Miſcell. p. 97.

C'eſt-à-dire, Vigilia Metia Fille de Maſſa, s'eſt acquitée de bon cœur du vœu, qu'elle avoit fait à Mars Olloudius. C'eſt l'unique Monument qui parle de Mars Olloudius.

Olloudius ſignifie meurtrier, & vient (*a*) d'ὀλλύω ou ὄλλυμι, tuer, faire mourir, ruiner. Homere au lieu d'Olloudius, ſe ſert dans le même ſens d'οὖλος; & appelle Mars Ἄρης οὖλος Mars funeſte & meurtrier. En effet, c'étoit là ſon caractere; & ſon unique emploi ne conſiſtoit, qu'à repeupler ſans ceſſe les Enfers de nouveaux habitans,

Auſſi tous les Sacrifices des Gaulois dans les guerres & les combats, où l'on ne reſpire que la mort, n'avoient que Mars pour objet : hommes, femmes, enfans, chevaux, harnois, troupeaux, bêtes de char- *Caſ. l. 6.*

(a) J'ai dit qu'Olloudius venoit d'ὄλλυμι ou ὀλλύω : les perſonnes difficiles ne voudront peut-être pas m'en croire d'abord : en attendant qu'elles ſe rendent, je les prie de ſe ſouvenir qu'Apollyon, qui a les mêmes origines qu'Olloudius, ſignifie, ſelon St Jean dans l'Apocalypſe, Exterminateur; *grace autem Apollyon, latine habens nomen Exterminans.* De même Julius Firmicus s'étudiant à donner la véritable ſignification du terme Apollon, n'en donne point d'autre que la nôtre; *Apollinis nomen ex humanis finxerunt caſibus, ſermone græco, quaſi omnia commiſſa ſibi aut amittat aut perdat. Solem etiam quidam Apollinem dicunt, quia quotidie in occaſu conſtitutus ſplendorem luminis perdat. Perdere autem græci ἀπόλλειν dicunt. De error. Prof. Relig. cap.* 18. Macrobe d'après Euripide, Archilochus, & quelques autres Auteurs qu'il cite, dit que le Soleil ne porte le nom d'Apollon, que parce qu'il cauſe la mort à tout ce qui a vie; *ὡς ἀπολλύντα τὰ ζῶα. L.* I. *Saturnal. c.* 17.

ge, or, argent, bijoux, meubles, étoffes, tout étoit ſacrifié à Mars, & expoſé aux yeux & au gré de tout le monde; ſans que perſonne oſât y porter la main, pour en détourner la moindre choſe.

La punition des coupables chez les Gaulois étoit auſſi un acte ſolemnel de Religion, & un ſacrifice à Mars offert de la main même des Druïdes, par ordre de ce Dieu. (*a*)

Tacit. de morib. Germ.

Au défaut des combats les Gaulois, pour acquerir de la gloire & avoir le moyen de faire quelque largeſſe à leurs amis, s'offroient d'eux-mêmes à la mort, & tendoient le col ſur leur bouclier.

Ath. l. 4.

Mais de toutes les raiſons qu'ils avoient de regarder Mars, comme une Divinité infernale, la principale étoit, que dans la chaleur du combat, & dans tous les périls où leur vie étoit menacée, ils voüoient à Mars un Sacrifice d'eſclaves, qu'ils offroient ſur le champ, ou dont ils ne manquoient jamais de s'acquiter; dans la créance où ils étoient, que la vie d'un homme ne peut être rachetée ni payée, que de celle d'un autre homme.

Caeſ. ubi ſup.

Cette derniere réflexion développe parfaitement le vrai ſens de l'Inſcription de Vigilia Metia : elle avoit peut-être couru quelque grand péril, où ſa vie avoit été en danger; elle en vouloit échapper; elle voüa des eſclaves ou des cliens : échappée à la mort, elle accomplit ſon vœu. Dans ce ſens, les quatre lettres initiales V. S. L. M. ne voudront pas dire, *votum ſolvit lubens merito*, ainſi que nous les avons expliquées quelquefois; mais *votum ſolvit liberata morte*; comme quelques Auteurs les expliquent, fondez ſur des Inſcriptions ſemblables.

(a) Deo imperante quem adeſſe bellantibus credunt.

De tout cela, il eſt aiſé d'inferer les raiſons qu'avoient les Gaulois, de compter Mars au nombre des Dieux infernaux, & l'interêt qu'ils avoient de ſe le rendre favorable en l'autre monde. On y voit auſſi le fondement qu'ils avoient d'eſperer, que ce Dieu leur ſeroit favorable après leur mort; puiſqu'ils prodiguoient leur vie, & en faiſoient bon marché pour lui faire honneur.

Il n'eſt pas ſi difficile de rendre raiſon, pourquoi les Gaulois rangeoient Mercure dans la claſſe des Dieux infernaux : nous nous ſommes ſi fort étendus, en démontrant que Teutates étoit le vrai Pluton, auquel les Gaulois rapportoient leur origine, qu'on ne ſauroit rappeller les preuves que nous avons employées, ſans pénétrer d'abord les motifs & les vûës qu'avoient nos Ancêtres, de mettre Mercure au rang des Divinitez infernales.

Pour ne point revenir ſur nos pas, & n'uſer ni de redites ni de repétitions; nous n'employerons que quelques traits, qui marquent parfaitement l'autorité que Mercure avoit dans les Enfers : le premier regarde toutes les Nations, & il eſt tiré d'Apulée, qui témoigne qu'on avoit coûtume de repréſenter ce Dieu, ayant un côté du viſage blanc, & l'autre noir, gouvernant les têtes du chien Cerbere à ſa volonté, & tenant dans ſa main droite une branche verte de palme, dont il ſe ſervoit comme d'une verge pour conduire les ames aux Enfers. (a)

Le ſecond trait regarde le titre de *Redux*, que quel-

(a) Ille Superûm, inquit, Commeator & inferûm, nunc atra, nunc aurea facie ſublimis, attollens Canis cervices arduas, dextra palmam virentem quatiens.

ques anciens Monumens donnent à Mercure, comme en cette Inſcription donnée par Gruter ;

C. BETUTIUS
ENCOLPUS
MERCUR. RED.

Ce terme exprime la charge qu'il avoit de ramener des Enfers les ames, qui avoient la permiſſion de retourner ſur la terre.

Le dernier trait conſiſte en deux Inſcriptions ; la premiere qui a été trouvée à Aix, dit que le champ dans lequel ce Monument a été déterré, étoit conſacré à Mercure.

IN FRONTE. P. VII.
IN A----XX.
HOSCE AGROS
MERCURIO
D. D.

Qu'ainſi il n'étoit point permis de travailler ſept pieds en devant, ni vingt pieds derriere le Monument, qui en contenoit la Dédicace. Cela veut dire que tout cet eſpace étoit deſtiné à la ſepulture des morts ; eſpace ſacré par lui-même.

C'eſt ici un de ces champs & de ces vignes, que les Athéniens appelloient ὀργὰς, qui étoient conſacrez à quelque Divinité par le proprietaire, pour rendre aux morts les derniers devoirs. Ce qui fait voir qu'il y avoit dans les Gaules des lieux conſacrez aux plus grandes Divinitez, où il étoit permis d'enterrer les

les morts : car l'Inſcription dont nous parlons eſt ſepulcrale, & n'eſt qu'un fragment d'une plus grande, qui contenoit le nom de celui pour qui elle avoit été faite.

L'autre Inſcription a été auſſi trouvée dans les Gaules, & confirme non-ſeulement toutes les veritez que nous venons de propoſer; mais encore nous inſtruit de quelques autres. La voici telle que Guichenon l'a donnée dans ſon Hiſtoire de Breſſe & de Bugey, & Reineſius d'après lui. *Pag.* 10. *Pag.* 1019.

IN HONOREM DOMVS DIVINÆ
DEO MERCVRIO
D. PROSCOENIVM OMNI IMPENDIO. M.
SVO CAMVLIA ATTICA
D D

On voit ici que Camulia Attica, qui étoit diſtinguée par ſa naiſſance, a fourni ſeule à la dépenſe d'un avant-Scene, qu'elle conſacre à Mercure pour *Rein. p.* 810. la conſervation & la gloire de la Maiſon de l'Empire, & pour mettre à couvert de toute inſulte les cendres de la perſonne qui y étoit enterrée.

Pour bien entendre cette Inſcription, il faut ſe ſouvenir que les Anciens conſtruiſoient leurs théâtres joignant quelque Temple : ces théâtres portoient même quelquefois le nom du Dieu du Temple, proche lequel ils étoient dreſſez. Il y avoit auſſi des théâtres, qui étoient qualifiez du nom de Temple; parce qu'il y avoit ordinairement dans leur enceinte *Suet. in Claud.* un Temple, qui faiſoit partie du théâtre : tel étoit le

Just. Lipſ. t. 1. Electorum cap. 11.

théâtre de Pompée, un des plus célébres de Rome.

Outre cela, il y avoit un ancien Decret du Senat, qui vouloit que les Jeux publics fuſſent conſacrez, & unis avec les Actes de Religion. Auſſi Auſone a obſervé que des quatre Jeux célébres de la Grece, deux étoient dédiez aux Dieux, & deux aux Heros ou demi-Dieux.

Si de ces principes on vient à nôtre Inſcription, on trouvera qu'elle renferme quatre veritez importantes & néceſſaires à l'Hiſtoire; la premiere, la Dédicace d'un lieu ſacré par lui-même, *Proſcænium*; la ſeconde, la conſécration du *Proſcænium* au Dieu Mercure, qui la rendoit encore bien plus ſacrée : la troiſiéme, la fin de la conſécration, qui étoit la gloire de la Maiſon de l'Empereur; *in honorem Domus divinæ :* ce qui ajoûtoit un dégré d'inviolabilité au *Proſcænium*, ſans doute bien plus grand, que celui qui lui venoit de la nature du lieu, ou de la majeſté de Mercure : enfin la derniere étoit la deſtination du *Proſcænium*, qui étoit la ſepulture de quelque perſonne de marque, peut-être de la famille de l'Empereur; *Diis manibus in honorem Domus divinæ.* Autre degré de ſainteté & d'inviolabilité d'une autre nature, qui encherit, pour ainſi dire, ſur tous les autres.

Entre toutes les conſéquences que je puis tirer de tous ces différens principes, je n'inſiſte que ſur celle qui fait uniquement au ſujet que je traite; ſavoir, que Mercure étoit un des Dieux infernaux des Gaulois, ſoit que l'on conſidere le ſoin qu'ils avoient de lui conſacrer tout le terrain, où ils vouloient être enterrez; ſoit qu'on faſſe attention à la foi & à la confiance qu'ils avoient en ſon ſecours.

Pour Venus, elle pouvoit bien être Divinité infernale chez les Gaulois, puisqu'elle l'étoit chez les Grecs & les Romains, qui l'appelloient alors *Libitina*, *Epitymbia*, & *Venus infera*, pour la distinguer de Venus Celeste, οὐρανίη.

Ce qui marque le cas que les Gaulois faisoient de Venus inférieure ou infernale, & combien ils comptoient sur les bons services qu'elle pouvoit leur rendre après leur mort, c'est le grand nombre de Temples & de Chapelles, qu'ils lui avoient érigez dans plusieurs Provinces des Gaules. Il y avoit même des Villes, & des Côtes qui prenoient son nom. Dans la forêt de Belême, & dans le voisinage du lieu où l'Inscription des Dieux Infernaux a été trouvée, il devoit y avoir non un Temple de Venus inférieure, comme quelques-uns l'ont avancé sans fondement; mais une Statuë de cette Divinité : car on y a aussi trouvé cette Inscription.

APHRODISIVM.

Or ce mot, quoiqu'écrit en caractéres Romains est Grec, & signifie proprement une Statuë de Venus, (*a*) selon le témoignage d'Harpocration. Cette Statuë étoit sans doute semblable à celle que Venus appellée *Epitymbia* avoit à Delphes, où l'on se rendoit pour évoquer les Manes, & leur faire des libations. (*b*)

Harpocration in Ἀφροδίσιον.

Plutar. quæ. Rom. 23.

(a) Ἀφροδίσιον ἰδίως τὸ τῆς Ἀφροδίτης ἕδος.

(b) Πρὸς ὃ τοὺς κατοιχομένους ἐπὶ τὰς χοὰς ἀνακαλοῦνται.



CHAPITRE V.

Des Sepulcres consacrez sub Ascia. *Differens sentimens sur le sens de cette formule.*

RIen n'est plus commun dans quelques Provinces de France, principalement dans celles qui composoient autrefois la Gaule, que les Romains appelloient *Braccata*, que les Inscriptions des Sepulcres consacrez *SUB ASCIA*. Ces termes & la figure de l'*Ascia*, qui se trouve très-souvent gravée avec l'Inscription sur le Sepulcre, ont exercé la plûpart de nos meilleurs Antiquaires; & je ne sai si tout ce qu'ils ont donné là-dessus, a lieu de contenter un esprit solide & délicat.

Ce qui fait la difficulté, c'est la signification que l'on donne ordinairement au mot *Ascia*, que l'on rend par une doloire : & en effet elle en a assez l'air, comme le prouvent la plûpart des *Ascias* que nous avons fait graver, d'où l'on infere que l'usage de la doloire dans les Sepulcres, avoit prescrit contre une des Loix des douze Tables, qui défend, dit-on, de polir un bûcher avec la doloire (*a*)

Ce n'est point là le véritable sens de la Loi.

Ceux qui ont voulu sauver l'honneur de la Loi, ont forgé un sens étranger au mot *Ascia;* & ont prétendu qu'il étoit composé d'un alpha négatif, & de σκιὰ ombre; comme qui diroit, à découvert & sans ombre : & qu'ainsi *sub Asciâ dedicare*, étoit bâtir un tombeau, ou sepulcre exposé à l'air, *sub dio*, & qui n'eût point d'ombre.

(a) Rogum Ascia ne poleito.

D❦ET❦MEMORIÆ❦M
AETERNAE❦HYLATIS
DYMACHERO❦SIVE❦
ASSIDARIO❦P❦VII❦RV❦I
ERMAIS❦CONIVX❦F
CONIVGI❦KARISSIMO
❦P❦❦C❦ET❦ S❦ASD❦

Comme on n'a fait graver cette Epitaphe, que d'après-coup, & pour donner un nouveau modéle d'une *Ascia* particuliere : il n'est rien dit de l'Inscription dans le corps de l'Ouvrage. Cependant de quelque côté qu'on la regarde, elle est assez profonde pour meriter une explication.

Ce Monument fut trouvé à saint Just de Lion au mois de Novembre 1714. C'étoit un marbre d'un pied en quarré. Voici comme je lis; *DIIS MANIBUS ET MEMORIÆ AETERNAE HYLATIS DIMACHERO SIVE ASSIDARIO, PALMARUM SEPTEM, RUDE DONATO. ERMAIS CONJUX CONJUGI CARISSIMO PONENDUM CURAVIT, ET SUB ASCIA*
» *DEDICAVIT*; C'est-à-dire, Monument consacré aux
» Dieux Manes & à la memoire d'Hylas, qui pour
» avoir remporté sept fois la victoire, soit en com-
» battant avec deux épées, soit assis sur un char, a été
» honoré d'un Bâton de *Manumission*. Ermaïs a érigé
» & consacré sous l'*Ascia*, ce tombeau à son très-cher
» Epoux.

Pour bien entendre cette Inscription, il faut remarquer qu'Hylas devoit être un Gladiateur.

2° Que *Memoria* peut signifier aussi-bien un sépulcre, que le terme François *Memoire*.

3°. Que les Lettres P. VII. peuvent également signifier *Palmæ septimæ*, selon ce passage de Petrone; *Si Prasinus proximis Circentibus primam Palmam*; ou bien *Palmarum septem* selon Ciceron, Lampride, Apulée, & autres Auteurs qu'il est inutile de citer.

4°. *Rudis* étoit une baguette qu'on donnoit aux Gladiateurs pour leur faire honneur, & les exempter d'exercer à l'avenir une profession si dangereuse.

D'autres

D'autres ont imaginé que l'*Ascia* en question étoit une doloire particuliere, dont les personnes d'une fortune médiocre, se servoient pour rendre leurs sepulcres, qu'ils ne faisoient que de brique, plus unis & plus polis.

Mais ce sentiment n'est gueres meilleur que le premier : il est du moins entiérement détruit par un sepulcre, que le P. Ménetrier a fait graver dans son Histoire de la ville de Lion. Car outre que ce Monument est de marbre, sur lequel par conséquent la doloire ne pouvoit mordre; le sepulcre a été élevé pour honorer la mémoire de la femme de Julius Marcianus Decurion de la ville de Lion. Ce n'étoient donc pas seulement les gens de médiocre condition, qui employoient la doloire pour polir leur sepulcre; mais encore les gens de la premiere qualité. *P. 24.*

Un troisiéme sentiment mérite d'avoir ici place, aussi-bien que l'occasion qui l'a fait naître. Comme on creusoit à S. Ferriol, Village du Diocèse de Besançon, on trouva sur une grande pierre qui couvroit un cercuëil de plomb, cette Inscription en lettres Romaines.

AVE EVSEBI
CASONIAE. DONATAE. QVAE VICXIT ANNIS
XXXXVII.... D. XI. HORIS IIII. CANDIDVS. AVG.
PII. VERNA. EX. TEST. CONIVGI. BENE MERENTI.
POSVIT. EVSEBI.
HAVE. ET. VALE
LOC. LIB.

Aux quatre coins de la pierre étoit gravée une

figure, laquelle pour avoir quelque rapport à une Croix, fut prise par des Ecclésiastiques de mérite & de distinction pour une vraye Croix : & sur ce fondement, il fut déliberé qu'on transporteroit les cendres & le cercuëil, dans un lieu sacré. La chose alloit être exécutée si M. l'Abbé Boisot ne fût survenu à propos : il fut consulté, & comme il allioit la science avec la pieté, il déclara que cette marque étoit une *Ascia*, qui désignoit que ce tombeau étoit d'un Payen : on se rendit à son autorité, & l'on ne parla plus de la translation d'un Saint aussi équivoque que celui-là. Voici la figure de la prétenduë Croix.



C'est ainsi que Dom Mabillon rapporte cette Histoire, dans sa lettre d'Eusebe Romain à Théophile François, sur le culte des Saints baptisez, dans laquelle ce grand homme ouvre un nouveau sentiment sur les tombeaux consacrez *sub Ascia*. Il croit que cette formule marquoit la peine de mort, qu'on feroit subir à ceux que leur témerité porteroit à violer ces sortes de sepulcres. *(a)*

Il y a un autre sentiment, qui frappe d'abord, & qui mérite d'avoir ici sa place : il est du P. Menetrier, qui le donne comme ne souffrant aucune diffi-

(a) Forte solemni illa *sub Ascia* sepulcrorum Dedicatione Diis manibus facta, nihil aliud volebant veteres, quam ut ejusmodi Monumenta magis inviolata redderentur *sub* pœna *Ascia* seu capitis, quam violatoribus sepulcrorum intentarent.

culté. L'instrument, dit-il, représenté sur les tombeaux des Payens n'est pas une hache ni une doloire à couper & aplanir le bois ; (*a*) mais une gâche à détremper la chaux, que l'on nomme à Paris un rabot, & en terme de blason un rustre, du mot Latin *rutrum* ou *rutabulum*. Vitruve nomme cet instrument *ascia*, dont il dit que l'on se sert à gâcher la chaux, & le mortier ; *Macerata Calx ascia dolatur*, dit-il, au Livre septiéme de l'Architecture Chap. 2. & c'est de ce mot *ascia* que l'on a fait le terme de gâcher. C'étoit donc, ajoûte-t-il, la coûtume, quand on consacroit ces tombeaux aux Dieux Manes, que celui qui faisoit cette Dédicace, prenoit du mortier avec une gâche, & la mettoit le premier avec cérémonie dans le creux, sur lequel on vouloit placer ce tombeau : cérémonie qu'on a retenuë, quand on met les premieres pierres des Eglises, des Monasteres, des Palais, & des autres Edifices publics, où les Princes, les Prélats & les Magistrats, avec une truelle d'argent, prennent du mortier, & en font l'assise de cette premiere pierre. Voilà le mystere de ces paroles *sub Ascia dedicare*, qui avoit échappé à tous nos Savans. « *Hist. de Lion p. 52. & seq.*

Je l'ai déja dit, que ce sentiment frappoit ; il y a du vrai-semblable, & l'on n'ose pas d'abord le condamner. Cependant quand on vient à l'examiner de près, on trouve qu'il ne se soûtient point, & qu'il n'est appuyé que sur des fondemens ruïneux : car enfin il est sûr que le rabot ou gâche du P. Menetrier, doit toujours avoir eu un manche infiniment plus

(*a*) Ce sentiment est celui de Mabillon, qui le combat. *Ubi* M. Fabretti, rapporté par le P. *pra.*

in lacu macerata ascietur. Si ad asciam offenderint calculi, non erit temperata : cumque siccum & purum ferrum educetur, indicabit eam evanidam & siticulosam : cum verò pinguis fuerit & rectè macerata, circa id ferramentum uti glutinum hærens, omni ratione probabit se esse temperatam. Pour connoître, dit Vitruve, si la chaux est bien éteinte, bien fusée, & bien temperée; il faut passer dessus un rabot : * mais quel rabot? Celui qui fait le même effet sur la chaux, que la doloire fait sur le bois; *quemadmodum materia dolatur, sic calx in lacu macerata ascietur.*

7°. Enfin qu'a de remarquable le rabot des maçons, pour entrer dans une des plus sérieuses cérémonies de nos ancêtres, préferablement à tant d'autres instrumens, & outils bien plus nobles, du moins plus autorisez par l'usage & la Religion?

Il y a encore d'autres sentimens sur la Dedicace des Tombeaux consacrez *sub ascia.* Les uns expli- « quent l'*ascia* par un marteau, que les Gaulois em- « ployoient comme une espece de talisman pour ren- « dre leurs tombeaux inviolables; se servant de quel- « ques formules de consécrations & d'imprécations, « faites sur l'*ascia*, qu'ils tenoient élevée en l'air au- « dessus de leur monument, comme s'ils eussent con- « juré cet instrument de ne pas servir à la destruction « d'un ouvrage, qu'il avoit aidé à construire. «

Mem. de Trevoux Mai 1715.

D'autres ont été bien plus loin; car ils ont prétendu que le terme *dedicare* de nos tombeaux, signi- « fie seulement destiner, construire pour un certain « usage, comme pour conserver la memoire d'une « personne. «

Ibid.

* M. Perrault appelle cet outil un coupeau. *Voyez l'endroit.*

Journal de Trevoux Mai 1715.

» Il y en a encore qui veulent que l'*ascia* n'est gravée sur le tombeau, que pour avertir qu'on s'est souvenu de la défense portée par les douze Tables, *rogum ascia ne poleito*, & qu'on s'est fait une religion de n'y point contrevenir.

Je n'aurois jamais fait si je voulois rapporter tous les sentimens de cette espece, qui ne se soûtiennent pas plus les uns que les autres ; & qui portent leur réfutation avec eux. La seule chose qu'il est bon de remarquer avant de passer outre, est que parmi le grand nombre de tombeaux qui sont consacrez *sub ascia ;* les uns contiennent tout à la fois la formule de la dédicace, & la figure de l'*ascia* : les autres n'ont que l'*ascia* seule, sans la formule de la dédicace : au contraire sur d'autres la formule de la consécration est bien exprimée, mais sans nul vestige de l'*ascia*. D'où il paroît qu'on peut raisonnablement inferer, qu'il peut y avoir des tombeaux, qui ont été fort bien consacrez *sub ascia*, quoiqu'ils ne portent point de marques de l'*ascia*, ni de la formule de la consécration.

CHAPITRE VI.

L'Ascia des Sepulcres est véritablement une hoüe ou marre. Les Gaulois en avoient de plusieurs sortes. Cippe de marbre consacré sub ascia. *Cette consécration avoit grand rapport avec celle des fondations des Villes.*

Antiq. expl. t. 5. p. 107.

L'Auteur de l'Antiquité expliquée a fait un Chapitre exprès, pour tâcher de bien expliquer ce

que c'étoit que *sub ascia dedicare;* & ſans donner aucun ſentiment auquel on pût s'arrêter, il conclut en diſant qu'il falloit attendre qu'on déterrât quelque nouveau ſepulcre, dont on pût tirer les éclairciſſemens néceſſaires. La modeſtie d'un ſi grand homme devroit être nôtre modelle & nôtre régle : mais le danger qu'il y a d'attendre toûjours inutilement, ou du moins trop long-tems, nous a portez à propoſer ici une opinion, qui nous paroît être non-ſeulement bien mieux fondée que toutes celles qu'on a inventées; mais encore la ſeule vraye. *Ibid. p.* 109.

L'*aſcia* que l'on a pris juſqu'ici pour une doloire & un outil de charpentier ou de maçon, n'eſt rien moins que cela; (*a*) c'eſt au contraire un inſtrument à remuer la terre, & qui revient à la houë & marre de nos vignerons. En effet, ces marres, ces houës ont encore l'air & la figure de l'*aſcia* des ſepulcres; auſſi ont-elles retenu leur ancien nom dans le Languedoc, où on les appelle *aſſados* ou *aiſſados*, mot qui eſt viſiblement dérivé d'*aſcia*.

Il ne faut point croire que l'*aſcia*, qui ſervoit à la dédicace ou conſécration des ſepulcres de nos Ancêtres, fût un inſtrument ordinaire; c'étoit au contraire un outil particulier, & conſacré à creuſer la terre en vûë d'ériger des ſépulcres. Cela eſt évident par une lettre de Sidonius Apollinaris à ſon neveu, où il raconte qu'étant parti de Lion pour ſe rendre à Clermont en Auvergne, il vit d'une éminence que le « champ où étoit le ſepulcre de ſon ayeul, qui avoit « été Préfet du Prétoire des Gaules, au commencement « du cinquiéme ſiécle, & qui avoit embraſſé le « *L. 3. ep.* 12.

(a) Du moins dans le ſens qu'on l'a entendu juſqu'ici.

Hh ij

» Christianisme, étoit profané non-seulement par les
» ossemens des gens, qu'on y venoit enterrer tous les
» jours, mais encore par les cendres qui provenoient
» des bûchers : qu'il frémit à ce spectacle, & que ne
» pouvant souffrir de voir de ses propres yeux, des
» ouvriers travailler actuellement à faire des creux, &
» des fosses pour élever là de nouveaux sepulcres ; il
» courut sur eux, les chargea, & vengea sur le sépul-
» cre même de son ayeul l'affront, qu'on lui faisoit de
» le confondre avec des Payens, & d'autres gens vul-
» gaires.

Or il est à remarquer que Sidonius appelle l'instrument, dont se servoient ces ouvriers pour creuser la terre *Rastrum funebre*, qui n'est & ne peut-être que l'*ascia* des Inscriptions : ce qui d'une part mérite d'autant plus d'être observé, qu'il s'agit dans cette lettre d'un sepulcre des environs de Lion, d'où nous viennent la plus grande partie des Monumens, qui parlent de l'*ascia* : & que de l'autre *Rastrum* grammaticalement signifie dans Terence, Columelle, Pline, Caton, & autres anciens Auteurs, un outil qui sert à remuer, creuser ou labourer la terre.

Mais ce qui fait encore mieux voir que l'*ascia* est ce même instrument, c'est ce proverbe si frequent
Petron. Apulée, &c. » dans les Auteurs Latins ; *ipse mihi* asciam *in crus impegi* ;
» je me suis donné moi-même un coup de houë à la
» jambe : c'est précisément ce qui arrive souvent à ceux qui se servent de la houë ; parce que cet instrument est difficile à manier ; car 1°. son manche est fort court. 2°. Le fer au contraire est ou aussi long ou plus long que le manche. 3°. Ce fer est si recoubé, qu'il est presque parallele au manche même, & dans ce cas

ſi l'on ne meſure bien ſon coup, au lieu de donner en terre, la houë porte infailliblement ſur la jambe de celui qui la tient; ainſi on ſe bleſſe ſoi-même ſans pouvoir en rejetter la faute ſur d'autres; ce qui eſt le vrai ſens du proverbe.

Toutes ces preuves conduiſent à la vraye intelligence de la Loi des douze Tables, *Rogum aſcia ne Poleito*; pourvû qu'on obſerve que ces Loix furent toutes dreſsées dans le tems que les Romains parloient encore Grec, en tout ou en partie. Ainſi tous les mots qui compoſent nôtre Loi ſont purs Grecs, & non Latins; *Rogus* n'eſt point un bûcher, mais une ouverture, une foſſe, Ῥωγὰς ou Ῥωγμός; l'*aſcia* n'eſt ni une *hache*, ni une *doloire*, ni une *ſcie*, ni une *gâche*, mais une *marre* ou une *houë;* & vient de ἄσκω ou ἀσκέω travailler, cultiver, chercher avec travail, operer. *Poleito* ne vient point non plus du Latin *polire*, qui ſignifie polir, rendre uni; mais de πολέω labourer, faire des ſillons, hercer, remuer, travailler la terre; c'eſt auſſi dans ce ſens que les Grecs diſoient, δίπολος γῆ καὶ τρίπολος, un champ labouré deux & trois fois.

Voyez le 2. chap. du 2. liv. p. 255.

Sur ce pied cette célébre Loi, qui a mis les Antiquaires des derniers ſiécles à la torture, portoit défenſe aux Romains de creuſer des foſſes aux Morts avec aucun inſtrument de fer ou d'airain, tel qu'étoit l'*aſcia* dont nous parlons. Les Auteurs de cette Loi ne faiſoient que ſuivre une tradition *des tems les plus reculez, qui ne ſouffroit point que les outils, où il entroit de ces ſortes de métaux, ſerviſſent à la conſtruction des Sepulcres.* (*a*) On choiſiſſoit un lieu creux: le mort étoit jetté dans ce creux, & on

Etymol. mag. in Ἠρία.

(a) Τὸ παλαιὸν ἐν τοῖς κοιλώμασι τῆς γῆς, ἔθαπτον μήτε σιδήρῳ μήτε χαλκῷ κεχρημένοι.

le couvroit indifferemment avec les mains de terre & de pierres, ſans le ſecours d'aucune *aſcia*.

Voilà enfin la ſignification de l'*aſcia* des pierres ſepulcrales, éclaircie & fixée: mais ce n'eſt pas tout; les Gaulois avoient des *aſcia* de deux ſortes, ſelon la difference ou la qualité du terrain où ils conſtruiſoient leurs tombeaux: ſi c'étoit dans un champ ou lieu pierreux, ils ſe ſervoient d'une *aſcia* ou outil pointu & aceré, comme un pic des maçons, terraſſiers ou pionniers d'aujourd'hui: ſi c'étoit dans une bonne terre, ils employoient pour l'ouvrir une *aſcia* ou inſtrument de fer, large & plat, comme une *bêche* qui ſeroit renversée, ou comme une *houë recourbée*, dont les vignerons ſe ſervent encore pour travailler les vignes. Cette derniere forme d'*aſcia* eſt fort en vogue dans le Languedoc, où elle a le nom d'*aſſado*, comme je l'ai déja dit.

Je n'ai décrit juſqu'ici que le côté de l'*aſcia*, qui ſervoit à remuer & creuſer la terre, qui étoit en effet le plus conſidérable: l'autre qui répondoit au premier, & qui croiſoit ſur le manche comme un marteau, avoit auſſi la figure d'une moitié de *marteau*, & il ſervoit à briſer les pointes de roc vif, qui avançoient dans la foſſe qu'on creuſoit, ou à faire tomber & amener les pierres & les cailloux, qui faiſoient le même effet, & n'étoient qu'à demi découverts.

Ces deux ſortes d'*aſcia* ſe trouvent ſouvent gravées ſur les ſépulcres des Gaulois: on voit la premiere non-ſeulement ſur la pierre & l'Inſcription de S. Ferriol, dont nous avons parlé, & qui fut priſe pour une Croix; mais encore au-deſſus d'une Inſcription trouvée à Lion, que Gruter nous a donnée.

D M.

ET MEMORIAE. AETERNAE
C. LIBERII. DECIMAN
CIVI. VIENNENSI NAUT
ARARICO. HONORAT
UTRICVLARIO. LUGU
DUNI. CONSISTENTI
...ATRONA MARTIA
NI. CONJUGI. KA
RISSIMO. QUI. CUM
VIXSIT. ANNIS. XV.
MENSIBUS III. DIEBUS
XV. SINE ULLA A
NIMI. LAESIONE
PONENDUM. CU
RAVIT. ET SUB AS
CIA. DEDICAVIT.

L'autre *ascia* est aussi dans plusieurs anciens Monumens de Lion, principalement dans celui qu'a donné le P. Menetrier dans l'Histoire qu'il a fait de cette Ville, & que nous allons donner d'après lui. Ce qu'on ne doit pas passer sans être remarqué, c'est que l'*ascia* de ce tombeau, s'est presque conservée

autant pour la forme que pour le nom, dans l'outil dont nos vinaigriers & tonneliers se servent pour couper par un côté les fossets, & par l'autre pour mettre & ôter les bondons. Ce qui peut servir à entendre la maniere dont les Gaulois se servoient de leur *ascia*: c'est-à-dire, qu'ils foüissoient, creusoient & remuoient la terre par le côté de l'*ascia*, qui répond à celui de l'aissette, avec lequel les tonneliers coupent les fossets, & qu'ils appellent tranchant; & qu'ils brisoient les rocs & les cailloux, ou faisoient ébouler la terre, par celui qui répond à celui qui sert aux tonneliers à enfoncer ou ôter les bondons; qui porte chez eux le nom de tête.

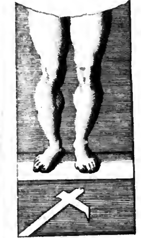
La distinction des deux parties de la houë ou marre des Anciens, est nécessaire pour bien entendre ces paroles du Pseaume 73. *In securi & ascia dejecerunt eam;* (*Vers. 7.*) que l'on traduit ordinairement par ces mots; ils ont avec la cognée & la hache renversé *vôtre héritage;* ce qui est une véritable *tautologie*; car cognée & hache sont synonymes, & ne different tout au plus qu'un peu en grandeur. L'*ascia* de la Vulgate est une véritable houë ou marre, que les ennemis du Peuple de Dieu employerent à la démolition du Temple, en frappant par le côté de la tête, qui a la forme de marteau. En effet, le mot Hebreu כילפות qui répond à l'*ascia* de l'écriture, signifie dans l'original des marteaux.

Les Gaulois donc creusoient avec l'une ou l'autre *ascia*, les fondemens des sepulcres qu'ils vouloient élever, & les purifioient par le moyen des lustrations, des sacrifices, & des autres cérémonies qu'ils pratiquoient. C'est ce que représente fort bien le

TOMBEAU CONSACRÉ SUB ASCIA.

CONIVGI RARISSIMI EXEM
PLI MEI Q·AMAN TISS·QVAI
VIX MECVM ANN. XXIII·D·X·V
SINE VLLA ANIMI ... LAESIONE
IVL MARCIANVS DEC·C C C L·
AVG LVG .... E Q FVNG
VIVVS SIBI
POSTERISQ SVIS P·C·

ET SVB ASCIA DEDICAVIT



Le P. Menetrier.

le Monument du Pere Menetrier, dont nous venons de parler. On y voit un Prêtre, qui est sans doute *Pag.* 24. Julius Marcianus, devant un Autel quarré, flamboyant, tenant de la main droite un rouleau ou bâton de commandement, qui marque sa dignité; & dans sa gauche de la verveine ou un rameau de quelque arbre sacré, qu'il étend sur la flamme de l'Autel, comme pour l'asperger. Le vuide qui est depuis la tête de Julius Marcianus jusqu'à la corniche, est rempli par une Inscription dont voici le sens;

« Julius Marcianus Decurion de la Colonie Cornu-Copia de Lion, a consacré ce Monument à la mémoire de sa Femme, exemple d'une rare vertu, & l'objet de son amour : elle a vêcu avec lui vingt-trois ans & quinze jours, sans la moindre alteration d'esprit. Son époux a fait ériger ce Cippe pour lui & pour les siens. »

Sous les pieds de Marcianus on lit *ET SUB ASCIA DEDICAVIT* : & l'*ascia* est représentée sous le soubassement du Cippe.

L'usage de consacrer ainsi les sepulcres n'étoit pas si particulier aux Gaulois, qu'on n'en trouve des vestiges chez les autres Nations; soit qu'elles ayent emprunté d'eux cette coûtume, ou qu'elles la leur ayent communiqué. Sur quoi on peut voir ce que nous avons dit sur l'origine de la Religion des Gaulois. On peut même assûrer sans balancer, qu'en s'en tenant precisément aux tombeaux, la céremonie dont nous parlons, venoit certainement des Gaulois. Ce n'est point qu'on ne voye, que les Grecs & les Romains ont pratiqué indépendamment des Gaulois, d'autres exercices de Religion semblables : car pour

parler d'après Dom Montfaucon, le *Suovetaurilia* de
» ces Nations, se faisoit pour la lustration, ou l'ex-
» piation des champs, des fonds de terre, des armées,
» des Villes, & de plusieurs autres choses; pour les san-
» ctifier, ou les expier, ou les purifier, & attirer la
» protection des Dieux.

Il faut pourtant avoüer de bonne foi, que quoique les Gaulois tout auteurs, tout inventeurs qu'ils étoient de la consécration des sepulcres *sub ascia*, imitoient presque en tout les cérémonies, qu'observoient les Romains, ou pour mieux dire les Etruriens, à la fondation des Villes. On en peut juger par ce que Plutarque & Ovide en ont écrit; dont voici le précis.

Plut. in Romulo. Ovid. fast. l. 4.

On creusoit une fosse ronde, dans laquelle on jettoit les prémices de toutes les choses, que les hommes mangent légitimement comme bonnes, & naturellement comme nécessaires; & chacun y ajoûtoit une poignée de terre, qu'il avoit apportée du Pays d'où il étoit venu. Après cela, on traçoit l'enceinte avec un soc d'airain, qu'on mettoit à une charruë attelée à un taureau blanc, & à une genisse de même couleur. Dans l'endroit où l'on vouloit faire les portes, on suspendoit la charruë, & on la portoit sans continuer le sillon. A mesure qu'on traçoit les sillons, on y jettoit des fleurs, & ensuite de la terre dont on les couvroit. Toute la cérémonie se terminoit à l'érection d'un Autel, sur lequel le taureau & la genisse étoient immolez. Cette cérémonie fut religieusement observée par toutes les Colonies Romaines, avant de jetter les fondemens d'une Ville.

Les cérémonies qu'observoient ces Colonies dans

le partage des champs, eſt tout-à-fait curieuſe, & donne du jour au ſujet que nous traitons. On plantoit des bornes, aux fondemens deſquelles les uns ne mettoient rien, d'autres y jettoient ou des cendres, ou des charbons, ou des pots caſſez, ou du verre briſé, ou des os brûlez, ou de la chaux, ou du plâtre : en certains endroits c'étoit une loy d'y planter des bouteilles renverſées. (*a*) Tout cela eſt juſtifié par les marques qu'on a trouvées à Bellecourt. Après cela, on répandoit de l'huile ſur les Termes, on les couvroit de quelque voile, & on les ornoit de feſtons & de couronnes. Ce qui pourtant ne ſe faiſoit qu'après un ſacrifice, & avoir répandu du ſang de la victime dans la foſſe du Terme. A cette effuſion ou aſperſion, le Prêtre devoit être voilé; outre ce ſang, on jettoit dans ces creux, de l'encens, des grains, du miel, du vin, & pluſieurs autres choſes, auſquelles on mettoit le feu; & tandis que le feu les conſumoit on plaçoit, on érigeoit & on aſſûroit bien ces bornes. (*b*)

Le P. Menetrier Diſſert. 3.

Partie de cela étoit obſervé par les Grecs & les Romains, dans l'érection des ſepulcres de leur Nation : car ſans compter que chez eux, les ſepulcres n'étoient pour la plûpart que des colonades, les uns couronnoient de feſtons ces pieces de maçonnerie, & les oignoient de baumes précieux; d'autres élevoient un bûcher joignant le ſepulcre, & creuſant une foſſe, ils y jettoient d'excellens mets; du vin,

(a) In quibuſdam regionibus jubemur vertices amphorarum defixos inverſos obſervare pro terminis.

(b) Conſumptiſque omnibus dapibus, ſuper calentes reliquias lapides conlocabant; atque ita diligenti cura confirmabant.

Lucian. Charon sive Contemplantes circa fin.

& une liqueur faite avec du miel ; croyant que les ombres des morts venoient voltiger autour de leurs sepulcres, & s'y repaissoient à leur maniere de l'odeur, & de la fumée de toutes ces viandes à mesure qu'elles se consumoient. (*a*)

J'ai dit que partie des cérémonies que j'ai décrites, étoient observées par les Grecs & les Romains, dans la construction de leurs sepulcres : les Gaulois au contraire quand ils consacroient un tombeau *sub ascia*, observoient toutes les cérémonies, que les Etruriens ou Toscans pratiquoient à la fondation des Villes : & c'est ce qui faisoit la distinction & le caractere propre de ces sepulcres ; comme je vais le faire voir.

La premiere cérémonie des Etruriens & des Romains d'après eux, en fondant les Villes, étoit de faire une fosse ronde. Les sepulcres des Gaulois n'étoient de leur nature qu'une fosse fort enfoncée. Tous ceux qu'on a déterrez jusqu'ici, justifient cette verité. La fosse étoit quelquefois ornée d'une maçonnerie ronde : on a trouvé même des pierres entiéres dans la fosse, creusées en rond, qui contenoient les cendres des morts, & autres choses particulieres à la Nation Gauloise.

2°. Celui qui étoit chargé d'offrir des sacrifices, soit pour consulter les Dieux, soit pour se les rendre favorables dans la construction des Villes, devoit être voilé. Julius Marcianus dans le sepulcre consacré *sub ascia*, dont nous avons donné la figure,

(a) Πεπιστεύκασι δὲ εἶναι τὰς ψυχὰς ἀναπεμπομένας κάτωθεν· δειπνεῖν μὲν, ὡς οἷόν τε, περιπετομένας τὴν κνίσσαν καὶ τὸν καπνὸν, πίνειν δὲ ἀπὸ τῦ βόθρυ τὸ μελίκρατον.

est garant que tous ceux qui comme lui, faisoient une cérémonie si religieuse aux yeux des Gaulois, devoient être aussi voilez.

3°. Nous avons vû que les Romains jettoient des fleurs & les prémices de toutes choses, dont les hommes mangent légitimement, soit dans les sillons, soit dans la fosse ronde, qu'ils creusoient exprès. Mais les Gaulois observoient tout cela, non-seulement lors de la construction des sepulcres, mais encore tous les ans, le jour qu'ils célébroient l'anniversaire de la mort de quelqu'un, qu'ils appelloient jour natal. Une Inscription trouvée à Nice contient un détail de ces sortes de cérémonies, qui a de quoi piquer la curiosité du Lecteur. Laïs érige & consacre « à la memoire de Publius Petreïus fils de Publius une « Statuë, & donne un fond de douze mille sesterces à « la societé des Centoniers, (a) dont le revenu seroit « employé aux frais du festin, dont elle vouloit ho- « norer cette dédicace : d'autre part le College des « Centoniers s'oblige d'offrir tous les ans à perpetui- « té, un sacrifice de grains ou de farine & de gâ- « teaux, le cinquiéme des Ides d'Avril, jour natal de « Quadratus, que ses cendres avoient été mises dans « le tombeau : & de faire un festin dans le Temple « selon la coûtume, pendant lequel ils seroient cou- « ronnez de roses, aussi-bien que la Statuë de Publius « Petreïus. «

(a) On croit que les Centoniers étoient un Corps de métier, qui s'occupoient à faire des feutres, sortes de gros draps qui servoient aux soldats, & résistoient au fer. *Voyez Du Cange.*

Spon. Miscel erud. antiq. p. 62. P. PETREIO. P. F. QUADRATO ET P. EVA RISTO LAIS MATER STATUAM POSUIT OB CUJUS DEDICAT. COLL. CENT. EPULUM EX MORE EX IP... HS. XII. UT QUODANN. IN PERPET. DIE NATAL. QUADR. V. ID. APR. QUA RELIQUIAE EJUS CONDITAE SUNT SACRI FICIUM FACERENT AN. FARE ET LIBO ET IN TEMPLO EX MORE EPULARENTUR ET RO SAS SUO TEMPORE DEDUCERENT ET STA TUAM DERCERNT ET CORONARN QUOD SE FACTUROS RECEPERUNT

Après cette Inscription, je ne crois point qu'on exige de moi, que je rapporte toutes celles qui parlent de fondations semblables : j'indiquerai seulement deux Monumens consacrez *sub ascia*; le premier a été mis au jour par Guichenon dans son Histoire de Bresse, (Pag. 10.) où Rufius Catulus legue une maison, une vigne, & quelques bâtimens pour fournir aux frais d'un souper, qu'il fonde à perpetuité, & pour d'autres dépenses qu'il a soin d'exprimer. Bouche dans sa Chorographie de Provence, cite une autre Inscription, qui se voit encore dans l'Eglise de S. Laurent d'Arles; (Pag. 70.) par laquelle Julius Secundus consacre un fond, dont il veut que le revenu soit employé à la dépense d'un sacrifice, qu'on devoit offrir tous les ans sur son tombeau.

...VT EX VSVRE
OMNIBVS ANNIS SACRI
FICIO EI PARENTETVR.

4°. J'avois oublié de dire, que les Romains en fondant les Villes renouvelloient tout autour les sacrifices en differens endroits, & marquoient les lieux où ils étoient offerts par des pierres qu'ils y élevoient, & qu'ils appelloient Cippes. Les Gaulois plantoient aussi des Cippes autour de leurs sépulcres, pour y offrir des sacrifices & des libations aux Dieux Manes; c'est ainsi que parle une Inscription de Beziers.

HI CIPPI IN
PEDATVRA
MONIMENTI
POSITI SVNT
LIBERTABVS QVE
EJVS

Catel. hist. du Langue-doc, p. 275.

Même pour faire mieux entendre, que ces Cippes n'étoient élevez que pour y offrir des sacrifices, les Gaulois qualifioient ces Monumens du nom d'Autels; comme dans ces Inscriptions.

D. M.
SERVII
SEVERI FIL
CASSIA
MISERA MATER
FILIO INCOM
PARABILI AN
XXIIII ARAM PO
SVIT ET SVB. A. D.

Chorier. antiq. Vien. p. 166.

Spon Mifcell. p. 66, 67. Recherche de Lion p. 92, 94.

....CN. DANIVS CO....
...MINVS IIIIII VIR. AVG.
... LVGDVNI NEGOTIATOR ARGENTAR.
....VASCVLARIVS SARCOPHAGVM
...ALVMNO POSVIT ET ARAM INFRASCRIPT.
VIVVS SIBI INSCRIPSIT VT ANIMAE
ABLATAE COR RECONDITI TVM VIT..
ANNIS CELEBE....

Je ne dis rien ici du beau Cippe de marbre, que nous avons donné, ſur lequel Marcianus eſt repréſenté, offrant des libations ſur un Autel gravé ſur le Cippe même : je me contenterai de remarquer que les Gaulois ont appellé *Saxum* les Cippes & les Autels de leurs tombeaux.

TITIAE CATIAE DEFVNCT
ANNORVM VIII. M. V. D. VIII.
D. CATIA BVBATE FIL PISSIMAE M.
ET SIBI VIVAE POSVIT
HOC SAX SVB ASCIA DED EST.

5°. Au reſte les femmes n'avoient nulle part, n'agiſſoient point, & n'entroient en rien dans les cérémonies, qu'obſervoient les Romains dans la conſécration des Villes. C'étoient les hommes, qui ouvroient la foſſe & les ſillons, qui ſe purifioient en ſautant par-deſſus des feux allumez exprès, qui jettoient dans

dans la fosse les fleurs, les prémices des fruits, & quelques poignées de la terre du Pays, d'où étoit venu chacun de ceux qui étoient présens à la cérémonie, à dessein de s'établir dans la nouvelle Ville: en un mot, les hommes seuls remplissoient toutes les fonctions de la cérémonie.

Il en étoit de même pour la consécration des sépulcres *sub ascia*: les femmes pouvoient bien élever elles-mêmes ou faire élever des tombeaux à leurs parens, époux, enfans, amis, &c. & fournir à tous les frais: mais vouloient-elles que ces Monumens fussent consacrez *sub Ascia?* La cérémonie n'étoit point de leur ressort; leur sexe la leur interdisoit; il falloit avoir recours à des hommes, & se décharger sur eux d'un acte de religion, qui leur étoit défendu par la nature même. L'Inscription suivante autorise tout ce que je viens de dire.

D ET QVIETI M
AETERNAE
LVCILI METROBI
SIGNO SAPRICI
STRATOR CIVITATIS
VIEN. QVI VIX.
ANN. XXXVIII. M. II.
DIVICIA DOMITI
OLA·MATER FILI
OR III CONJVGI
KARISSIMO ET
INCOMPARA
BILI PONENDUM
CVRAVIT ET FILI
SVB ASCIA
DEDICAVERVNT.

C'eſt pour cela que Catia dans l'Inſcription qui précede celle-ci, dit bien qu'elle avoit *érigé* elle-même un Monument pour honorer la mémoire de ſa fille : mais elle n'a garde de continuer ſur le même ton : car au lieu de dire qu'elle l'a auſſi conſacré *ſub aſcia ;* elle dit ingenuëment qu'il a été conſacré *ſub aſcia ; hoc Saxum ſub aſcia dedicatum eſt.*

Poſuit.

On tire encore de cette Inſcription, & du bas relief de Lion où Julius Marcianus conſacre lui-même un tombeau *ſub aſcia* pour lui, pour ſa femme, & toute ſa poſterité, que tous les hommes étoient, pour ainſi dire, Prêtres-nez, pour remplir cette fonction, & qu'il n'étoit pas beſoin d'avoir recours aux Druïdes pour l'exercer; ni qu'on fût deſtiné par choix ou par état au ſervice de quelque Divinité, Temple, Oracle ou Autel.

Voilà tout ce qu'une profonde & ſerieuſe attention m'a pû faire remarquer de convenance entre les cérémonies des tombeaux *ſub aſcia*, & les cérémonies qu'obſervoient les Anciens à la fondation des Villes. J'y ai bien trouvé encore deux autres traits fort reſſemblans : mais la droiture & la bonne foi dont je fais profeſſion, m'obligent d'avertir ceux qui jetteront les yeux ſur cet Ouvrage, que ces traits ne ſont point ſi particuliers aux tombeaux des Gaulois, qu'ils ne conviennent auſſi à ceux des Romains.

6°. Les Etruriens & les Romains qui faiſoient gloire de les imiter, conſacroient toûjours avec cérémonie un eſpace de terrein, qu'ils appelloient *Pomœrium* ou *Proſimurium*, qui régnoit tout au tour des murailles & des remparts, où il n'étoit nullement permis d'habiter, ni de labourer.

Les sepulcres des Gaules avoient aussi leur *Pomœrium*; car nos Ancêtres ne souffroient point, qu'on approchât de leurs tombeaux, moins encore qu'on enterrât personne, qu'on élevât d'édifice, ni même qu'on cultivât les terres qu'à certaine distance, qu'ils avoient soin de marquer dans leurs Inscriptions sepulcrales, comme en celle-ci, trouvée à Ast, Ville au Duc de Savoye.

Spon Miscell. p. 159.

SIBI.....

DIS M. F. VLLIAE L. N.

VXORI

MONVMENTVM

PRO RE MAGNVM

PRO PIETATE PARVVM

L. M. IN FR. P. XII.

IN AGRO P. XXIIII.

7°. Une autre ressemblance qu'on trouve entre la fondation des Villes & des sepulcres, tant Gaulois que Romains, est que les Anciens en traçant l'enceinte de leurs Villes, lorsque la charruë étoit arrivée au terrein marqué pour les portes, élevoient le soc & interrompoient le sillon; parce que le terrein où le sillon étoit creusé, passoit pour si sacré & si inviolable, qu'il n'étoit permis à personne de s'y faire un passage : au lieu que les portes n'étoient point regardées comme saintes, parce qu'elles étoient destinées au passage des choses nécessaires à

la vie, & au transport même de ce qui ne devoit pas rester dans la Ville.

On se conduisoit de la même maniere dans la construction des sepulcres. C'étoit les profaner que d'y entrer par tout autre endroit que celui qui étoit reservé pour l'entrée : aussi ne manquoit-on pas de le faire connoître ; afin qu'on n'en pût prétendre cause d'ignorance. Voici deux Inscriptions qui font foi de cette verité.

Kirchman. de fun. Rom. p. 438.

MARCIA. C. L
FECIT. SIBI. ET. M.
MARCIO. PHILOX.
PATRONO. IDEM. CONIVGI
ET MARCIO ARISTONI. PIL.
ET LIBER. LIBERTAB. QVE MEIS
POSTERISQVE EORVM. HOC
MONVMENT. IN. FRONT. P. XV.
IN. AGRO. PEDES XV. CVJVS
PARS SINISTERIOR. INTROITVS.

Dans cette Inscription l'entrée du sepulcre étoit au côté gauche : dans celle qui suit, l'entrée étoit au côté droit ;

Idem ibid.

CVRTIA FILIA
FECIT. SIBI. ET
CALPVRNIO. SECVNDO
CONIVGI SVO. KARISS.
KALPVRNIAE. ANTHIDI
VERNAE. KARISS. ET LIBERTIS
LIBERTAB. Q. NOST. POSTERISQ.
EORVM. HOC MONO. IN. FRONT. P. X.
IN AGR. P. X. V. CVIVS PARS DIMID.
DEXTER. INTROIT

Par surabondance de preuves, j'insere ici une Epitre ou Rescrit d'Elien, lorsqu'il n'étoit encore que Cesar; par lequel il accorde à deux affranchis droit de sepulture, dans un des fonds qui lui appartenoient où il y avoit déja un sepulcre, & il leur marque l'endroit par lequel seul ils devoient entrer;

AELIVS. CAES
DVOBVS. LIB SANNARI
QVINTILIANI SALVTEM
CVM. PETIERITIS. AME
VT. SI. CVJ. QVID VESTRVM
HVMANITVS. ACCIDERIT.
IS. IN. LOCVM. QVI EST. IN
FVNDO. AESCHIANO. MEO
INTRANTIBVS. A VIA. PARTE
LEVA A. MONVMENTO. TES
TACEO. PER. LONGITVDINE
PEDVM. CLXXV. LATITVDIN.
A MACERIA. INTRORSVS
PEDVM XXV. INFERATVR
ID JVS CONSEDERE ME
HAC. EPISTOLA. NOTVM
VOBIS. FACIO. BENE. VALERE
VOS CVPIO.
DATA XIII. K. JVLIAS IN HORTIS
STATILIÆ MAXIMÆ
CEJONIO. COMMODO. ET.
CIVICA POMPEIANO COSS.

Idem ibid. p. 441.

Je ne sai après cela si je puis me promettre, que les réflexions que j'ai faites sur les sepulcres consacrez *sub ascia*, soient reçûës favorablement. J'avouë que le peu de fondement, qu'on doit faire sur tout ce qui a été dit & rebattu jusqu'ici là-dessus, & le peu de cas qu'on en a fait, joint au rapport entier qu'il y avoit entre l'*ascia* des Gaulois, & le soc d'airain des Etruriens, aussi-bien qu'entre les mêmes cérémonies qu'observoient les uns & les autres, les premiers à la consécration des sepulcres, les derniers avec les Romains à la fondation des Villes; j'avouë, dis-je, que tout cela me fait esperer un plus heureux sort, que ceux qui sont entrez en lice pour trouver le nœud de la difficulté.

D'ailleurs, quand je n'aurois pû par des traits également marquez, achever le parallele des cérémonies des sepulcres dont nous parlons, avec celles de la fondation des Villes : l'idée seule qu'avoient les Gaulois de la demeure qu'ils faisoient pendant leur vie dans les Villes, & du séjour qu'ils devoient faire dans les sepulcres après leur mort; ou pour mieux dire, la grande différence qu'ils faisoient entre ces deux séjours, donne à mon sentiment un poids que rien ne sauroit balancer. Car les Gaulois pénétrez du dogme de l'immortalité de l'ame, dans lequel ils étoient nourris, élevez & fortifiez, portoient tous les jours le mépris de la vie au plus haut point où il pouvoit aller. Ces dispositions leur ouvroient les yeux : ils voyoient, ils sentoient bien mieux qu'aucune autre Nation, qu'ils n'étoient sur la terre que pour un tems si court, qu'il s'évanoüissoit en un instant : au lieu que le séjour qu'ils devoient faire dans le sepulcre

étoit permanent & * *éternel;* & qu'ainsi il étoit bien raisonnable, qu'ils donnassent du moins autant de soins à la consécration d'une demeure *éternelle*, qu'à celle qui devoit durer si peu.

Je n'ai pas besoin de m'étendre pour mettre en évidence ces veritez, dont j'ai déja donné assez de preuves. J'ajoûterai seulement aux deux Epitaphes, par lesquelles je veux finir cette matiere, que de tous les peuples, qui étoient dans l'usage de construire quelquefois leurs tombeaux dès cette vie, les Gaulois étoient ceux qui l'ont mis plus en vogue, qui en ont donné plus d'exemples, & qui s'y sont plus distinguez; comme les Monumens qui nous restent en font foi.

Voici les deux Epitaphes que j'ai promises, qui expriment si bien les sentimens des Gaulois sur l'autre vie; elles ont été trouvées à Narbonne.

LAGGE FILI
BENE QVIESCAS
MATER TVA ROGAT
TE VT ME AD TE
RECIPIAS VALE
P. Q. XV.

I. RVNIVS. P.
C. N. F. POLLIO
..CVPIDIVS PERPOTO. IN. MONVMENTO. MEO.
QVOD. DORMIENDVM ET. PERMANENDVM.
HIC. EST. MIHI.

(*) Dans le sens que les Gaulois disoient que les ames étoient éternelles.

CHAPITRE VII.

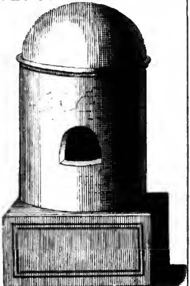
Description d'un tombeau vraiment Gaulois. Figures de Femmes trouvées dans ce tombeau, & en d'autres. Différentes explications sur ces Figures.

EN 1710. comme on jettoit quelques nouveaux fondemens dans l'Abbaye de S. Lomer de Blois, on découvrit à dix ou douze pieds de profondeur, un petit caveau de brique en forme de fourneau, d'un pied & demi de hauteur, sur trois pieds seulement de circonference dans œuvre. Le corps du caveau étoit rond, formé en voute, enduit proprement par dedans de ciment, & par dehors d'une espece de plâtre, & posé sur une base quarrée; aux quatre angles de laquelle on remarquoit quelque petit ornement. Le caveau qui étoit bien fermé de tous côtez, à une petite ouverture près, qu'on avoit ménagée en forme de porte, par où la main pouvoit aisément passer; le caveau, dis-je, contenoit trois figures de Femmes jettées en moule, d'une matiere semblable à celle dont les pipes à tabac sont faites. La principale de ces figures est une femme assise sur une chaise à dos tissuë de jonc ou d'osier. Le dossier embrasse les côtez de cette femme, & lui monte jusqu'à la naissance du col. Cette personne est coëffée en cheveux bien arrangez, & entortillez par contours & par étages, qui vont en diminuant, & forment une espece de pyramide au-dessus de la tête. Elle est habillée modestement, & tient collé sur son

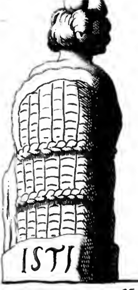
sein,

TOMBEAUX GAULOIS.





Cabinet de S.t Germain des Prez.





M.r le President Bon.

ſein un petit enfant qu'elle étreint & embraſſe. Les deux autres figures qui ſont faites ſur un même moule, & qu'on n'a pas cru devoir faire graver, repréſentent deux femmes nuës avec de longs cheveux épars, qui portent la main droite à la tête, & laiſſent pendre la gauche. A l'exception de ces trois figures, ce tombeau ne contenoit que des oſſemens brûlez, parmi leſquels on remarquoit des dents pointuës comme celles d'un chien, & des os de cheval.

Auprès d'Arles fut trouvée une Femme toute ſemblable; elle eſt aſſiſe comme la premiere dans une eſpece de fauteüil de paille ou de jonc; elle eſt auſſi coëffée en cheveux, dont l'arrangement n'eſt guere différent; elle tient dans la même attitude un enfant collé ſur ſon ſein, qui ſemble téter; mais c'eſt ce qu'il eſt difficile de bien diſcerner. Au dos de celle-ci on lit en bas cette Inſcription I S T I L L U. Toute la figure eſt compoſée d'une pâte de terre griſâtre.

L'Auteur de l'Antiquité expliquée, dont j'ai tiré ces deux figures, parle encore de deux autres qu'il a vûës, l'une dans le Cabinet de M. Foucault, ſi ſemblable aux précédentes, qu'il n'y a point de différence : l'autre lui a été communiquée par le R. P. Spiridion Religieux Pique-puce, bon Antiquaire : elle eſt de la même forme que les autres; mais d'un goût un peu plus groſſier; ce qui la diſtingue principalement ce ſont deux petits enfans, & cette Inſcription

IS

PORON.

La reſſemblance de toutes ces figures fait com-

prendre à tout le monde, qu'elles ont été toutes faites pour une même fin, que l'usage en étoit fréquent; & que cet usage & cette fin consistoient à les enfermer dans les tombeaux avec les cendres de ceux qui étoient morts. Le nœud de la difficulté est d'expliquer ce que tout cela signifie. Au premier aspect de ces figures, on diroit qu'elles représentent des Femmes Gauloises mortes en couches : mais leur grand nombre & les différentes Provinces où on les trouve, ne permettent point d'appuyer sur une conjecture, qui n'a pour garant que l'apparence : outre que les os de cheval mêlez avec des os d'autres animaux, insinuent que ces sépulcres pouvoient être aussi-bien des sepulcres d'hommes, que des sepulcres de femmes.

D. Montfaucon Antiquité. Suppl. t. 5. p. 142.

Un savant Antiquaire parlant de ces figures ouvre un sentiment, qui mérite d'être rapporté, quoiqu'il n'ose s'y arrêter; » quelqu'un dira peut-être, » écrit-il, que cette Femme qui tient son petit enfant, » est la terre nôtre mere, qui nous éleve & nous nour- » rit, & qui nous reçoit dans son sein après nôtre mort. » Cela paroît plausible, ajoûte le même Auteur; mais » savoir si les anciens Gaulois pensoient ainsi, quand » ils mettoient ces figures dans les tombeaux, c'est une » question difficile à décider.

Il est vrai que c'est une question difficile à décider; puisque nous ne trouvons ni dans les Auteurs, ni dans les Monumens de l'Antiquité, aucun endroit qui l'éclaircisse. Mais ne pourroit-on pas la supposer, puisqu'elle est si plausible ? Il est toûjours certain que les Anciens représentoient la terre sous la figure d'une Femme, qui tenoit en chaque main une petite figure aussi de Femme : c'étoient, disoient-ils, la *nature* & la *matiere* qui concouroient avec la Terre à la production de tous les

êtres. (a) Qui nous empêche après cela de croire, que la Femme que les Gaulois enfermoient dans leurs sepulcres, étoit la Terre; & que les deux enfans étoient les êtres rentrans après la mort dans le sein d'où il étoient sortis. Que ce sein, qui étoit la Terre, reprenoit la *matiere* & la *nature*, qu'elle avoit prêté. Que la *matiere* & la *nature* n'étoient que le *corps* & l'*esprit*, de ceux qui mouroient. Enfin que lorsque cette Femme ne tenoit qu'un enfant, c'étoit la *Terre*, qui après avoir absorbé & purifié tout ce qu'il y avoit de materiel dans les hommes, conservoit leur *nature*, c'est-à-dire, leur *esprit*; qu'elle le soûtenoit, & lui faisoit éprouver & goûter le véritable état d'immortalité : dogme particulier de la Nation? *Macrob. Saturn. lib.* 1. *c.* 17.

La pensée de ce savant Antiquaire ainsi développée, me paroît non-seulement très-plausible, mais encore pouvoir être véritable; quoique sa modestie se défie de tout ce qui n'est pas fondé sur des autoritez irréfragables. Le même Auteur cite un passage de Pausanias, qui donne de grandes lumieres à nos Monumens. L'Historien Grec dit qu'on voyoit « dans une Ville de la Grece, une Statuë de Fem- « me qui tenoit de sa main droite un enfant blanc « qui dormoit, & de sa main gauche un enfant noir, « qui sembloit dormir aussi, mais qui avoit les pieds « écartez & tortus : que l'Inscription apprenoit ce qu'on « pouvoit d'ailleurs aisément deviner; savoir, que la « Femme étoit la *Nuit*, & les enfans le *Sommeil* & la « *Mort*, dont la *Nuit* étoit la mere-nourrice. Sur quoi « ce savant Maître fait cette judicieuse réflexion : Les « *Lib.* 15. *c.* 18.

(a) Species fæminea terræ imago est.... signa duo æque fæminea quibus ambitur, *hylen naturamque* significant consfamulantes.

» Gaulois avoient pris plusieurs choses des Grecs, des
» caracteres desquels ils se servoient, dit Jules Cesar.
» Il pourroit bien se faire aussi, qu'ils auroient pris
» d'eux cette image représentée dans les tombeaux ; en
» ce cas, la femme qui tient deux petits garçons, se-
» roit la *Nuit* qui tient *la Mort*, & *le Sommeil* ses en-
» fans ; & lorsqu'elle n'en tient qu'un, on pourroit croi-
» re qu'elle tient *la Mort* toute seule : mais ce n'est
» qu'une conjecture.

Quoique je ne convienne pas que les Gaulois ayent emprunté des Grecs les caracteres dont ils se servoient ; & qu'il ne paroisse pas que nos peres ayent plûtôt pris des Grecs la maniere de représenter en une seule figure la nuit, le sommeil & la mort, que les Grecs l'ayent prise des Gaulois, je ne vois rien que de juste dans cette application. L'Auteur peut la traiter de conjecture tant qu'il voudra : mais il nous permettra de lui rendre justice, & de lui témoigner que nous lui sommes obligez de nous faire part des conjectures, ausquelles il ne manque rien pour les faire adopter. En effet, cette femme paroît être vraiment la *Nuit*, & la *Nuit éternelle* : l'éternité que les Anciens ont personifiée, aussi-bien qu'une infinité d'autres êtres chimeriques, étoit représentée en femme qui tient deux enfans, un sur chaque main. On peut voir cette image dans M. Spanheim.

Cesars de Julien pag. 460.

Les deux explications que je viens de proposer de ces figures de femmes, que les Gaulois enfermoient dans leurs sepulcres, sont heureuses, solides, fondées sur l'Antiquité, & viennent d'une bonne main. Elles sont également recevables : il ne leur manque, comme l'Auteur le reconnoît, que quelque nuance

de génie Gaulois, qui les caractérise, & nous assure de la certitude de toutes les deux, ou du moins de l'une ou de l'autre. Dans l'impossibilité de leur trouver, ou de leur donner ce qu'elles n'ont pas par elles-mêmes ; j'ai cherché & enfin trouvé une troisiéme explication, qui paroît avoir ce qui manque aux autres. Je n'ose pas la garantir ; c'est au Lecteur judicieux à juger de son prix.

Les Romains, selon Plutarque, observerent toûjours la loi établie par Numa Pompilius, d'aller acheter au Temple de la Déesse Libitine, qui n'étoit elle-même que Venus, toutes les choses qui étoient nécessaires aux funérailles. (*a*) Sur quoi cet Auteur dit que Numa avoit fait peut-être cette loi, afin que les Romains se familiarisassent avec les pompes funébres, & n'en regardassent point les cérémonies comme impures & souillées ; ou plûtôt afin qu'ils se souvinssent toûjours, que la même Divinité qui présidoit à la conception des hommes, présidoit aussi à leur mort, & que tout ce qui vient par la voye de la génération, est sujet à la corruption. A Delphes, ajoûte-t-il, il y a une Statuë de Venus *Epithymbia*, à laquelle on appelle les Manes pour leur faire des libations. (*b*) *Quæst. Rom. 23.*

Ce même Auteur dit encore ailleurs que *Libitina* présidoit aux derniers devoirs, qu'on rendoit aux morts ; & que nonobstant que quelques personnes prissent *Libitina* pour Proserpine, les plus Savans soûtenoient qu'elle étoit Venus. *In Numa.*

(a) Τὰ πρὸς τὰς ταφὰς πιπράσκουσιν ἐν τῷ τεμένει τῆς Λιβιτίνης, νομίζοντες Ἀφροδίτην εἶναι.

(b) Πρὸς ὃ τοὺς κατοιχομένους ἐπὶ τὰς χοὰς ἀνακαλοῦνται.

Venus Libitina ne pouvoit être que la Venus que Pausanias appelle *Ambologera*, à laquelle un Oracle avoit ordonné d'élever une Statuë, avec celles du *Sommeil* & de la *Mort* à ses côtez. (*a*) Parce, dit-il, que le *Sommeil* & la *Mort* sont freres, comme dit Homere dans l'Iliade. (*b*) Il suit de là que Venus *Ambologera*, étoit mere du *Sommeil* & de la *Mort*.

Lib. 3. p. 95.

Les Gaulois avoient aussi leur Venus *Infera*, comme le témoigne l'Inscription trouvée dans la forêt de Belême, que j'ai souvent citée. Cette Venus *Infera* est incontestablement la *Libitina* des Romains, la Venus *Epithymbia* de Delphes, aussi-bien que la Venus *Ambologera* de Pausanias; je n'en donne point la preuve pour épargner au Lecteur le dégoût de lire une chose, à laquelle il n'est point permis de ne pas acquiescer.

Hist. de l'Academie des Inscriptions t. 3. p. 232.

Cela posé, je crois que la figure de femme, qui tenoit un ou deux enfans, & que les Gaulois enfermoient dans les tombeaux, représentoit Venus *Infera*, *Libitina*, *Epithymbia*, *Ambologera*, ou comme on voudra l'appeller. Ce qui me fait entrer dans ce sentiment, c'est que Venus *Ambologera* avoit été placée à dessein tout proche πλησίον de la Statuë de Pausanias Lacedemonien, qui commandoit les Grecs à la bataille de Platée; & que la Statuë de Pausanias étoit érigée au lieu même, où ce Général avoit été inhumé. Il est vrai que l'Historien d'où je tire cette circonstance, ne le dit point en termes exprès;

Pausan. ubi supra.

(a) Πλησίον ἐστὶν Ἀμβολογήρας Ἀφροδίτης ἄγαλμα ἱδρυμένον κατὰ μαντείαν· ἄλλα δὲ ὕπνου καὶ θανάτου.

(b) Καὶ σφᾶς ἀδελφοὺς εἶναι κατὰ τὰ ἔπη τὰ ἐν Ἰλιάδι ἥγηνται.

mais la ſuite de ſon diſcours le fait aſſez entendre.

On voit ici que les Monumens Grecs & Gaulois s'éclairciſſent mutuellement, & ce concours ou accord nous apprend que Venus *Infera* ou *Ambologera*, entroit dans les funérailles de l'une & de l'autre Nation. La ſignification du terme *Ambologera* eſt ſingulier, & exprime fort bien les ſentimens qu'ils avoient de l'autre vie ; car il ſignifie *celle qui éloigne & retarde la vieilleſſe*. C'eſt-à-dire, qu'ils croyoient qu'après la mort on commençoit une vie, ſur laquelle la vieilleſſe n'avoit aucun pouvoir ; parce que Venus nous recevoit comme dans ſon ſein, où nous étions à couvert des viciſſitudes des tems. C'étoit du moins le ſentiment des Gaulois, qu'ils portoient gravé au fond du cœur en caractéres ineffaçables.

Je parle ailleurs de Venus *Infera* ; ainſi pour éviter les répétitions, je paſſe ici tout ce que je dis autre part. Je remarquerai ſeulement que cette Divinité avoit dans les Gaules des Statuës bien plus conſidérables, que celles que nous avons fait graver : une Inſcription compoſée de ce ſeul mot *APHRODISIUM*, confirme cette verité. Cette Inſcription étoit ſans doute ſur le pié-d'eſtal de quelque Statuë de la Déeſſe, qui devoit avoir un Temple dans cette forêt. *Aphrodiſium* ſignifie une Statuë de Venus ; les Grecs appelloient Venus *Aphrodite* de ἀφρὸς, écume ; parce que cette Divinité paſſoit pour avoir été formée de l'écume de la mer.

Hiſt. de l'Academ. ut ſupra.

Venus donc en qualité d'*Infera* ſelon les Gaulois, ou d'*Ambologera* ſelon les Grecs, étoit mere du *Sommeil* & de *la Mort*, deux enfans qu'elle portoit toûjours pendus à ſes mammelles ; ce qui eſt fort bien

marqué sur nos Monumens : & c'est aussi ce que dit en propres termes Pausanias, de la Statuë de la *Nuit* dont j'ai parlé, & qui ne peut absolument être que » nôtre Venus; elle est, dit-il, nourrice de l'un & de » l'autre. (*a*) D'où il semble qu'on peut tirer que les Gaulois regardoient la vie & la génération des hommes représentée par Venus, comme un cercle composé de *Sommeil* & de *Mort*, qui ne subsistent que dans les êtres sur lesquels ils agissent; qu'au reste le *Sommeil* & la *Mort* étoient un tribut qu'on devoit à la nature, & dont personne n'étoit exempt.

Pausan. lib. 5. p. 321.

Cette derniere réflexion est clairement exprimée dans les Inscriptions IS PORON, ISTILLU, qu'on a trouvé gravées sur ces Venus inférieures, elles sont Grecques, nonobstant que les caracteres en soient Romains. Ce que D. Montfaucon dit sur la premiere, mérite d'être remarqué : Quoique ces lettres soient Latines, » écrit-il, il pourroit bien se faire que les mots soient » Grecs, *εἰς πόρον*, *ad transitum*, *pour le passage* : ce qui » viendroit fort bien au sujet; cela marqueroit le passa- » ge de l'ame aux Enfers : car plusieurs Nations » croyoient ce passage tout de même que les Grecs & » les Romains. Il est à remarquer que les Inscriptions » Grecques prennent souvent ει pour ι, & que les Grecs » du moins en certain tems mettoient indifféremment » l'un pour l'autre. Nous en avons vû ci-devant des » exemples, comme MENI pour μῆνει, συνοδείτης pour » συνοδίτης, μεικροῦ pour μικροῦ : cela se trouve fréquem- » ment dans les quatre premiers siécles de l'Empire, où » l'on prononçoit αι comme ε : nous avons vû ci-de- » vant ὁδοιπορίες pour ὁδοιπορίαις. La lettre η se lisoit

Antiq. expliq. t. 2. p. 191.

(a) Ἀμφοτέρων Νύκτα αὐτοῖς Τροφόν.

pourtant

pourtant en ces tems, & même dans des tems plus « bas, par ε; comme nous voyons dans le dernier de « ces mots si souvent répétez, sur-tout dans les an- « ciens verres PIETE, ZESETE, qui expriment ces « deux mots Grecs πίετε, ζήσητε *beuvez & vivez*; nous « en avons vû des exemples, & nous en pourrions pro- « duire un grand nombre d'autres. Il y a donc assez « d'apparence que ces deux mots se doivent lire εἰς « πόρον, *pour le passage*, & que cela signifie pour le « passage de l'Enfer, dont nous avons parlé au long « ci-devant. «

Ces observations applanissent toutes les difficultez, qui nous arrêteroient à l'égard de la seconde Inscription, & nous frayent le chemin qui conduit à son véritable sens. Je ne balance donc pas à croire que ISTILLU ne soient vraiment deux mots Gaulois, mais dont la signification est celle de ces deux Grecs Εἰς τέλος *ad tributum, ad vectigal, pour le tribut.* (*a*) J'ai dit plusieurs fois que nos Peres parloient l'ancien Grec, avec les changemens que le tems & le commerce au dehors ne manquent jamais d'introduire. Si je n'avois déja donné des preuves de cette constante vérité, ces deux Inscriptions seules suffiroient pour la mettre dans tout son jour; puisque la premiere est toute pure Grecque; & *Tillu* est visiblement le τέλος des Grecs; au lieu duquel les bas Bretons disent *Tellou*, sur lequel nous avons formé le terme de *Taille*, qui a la même signification.

Il ne faut pas croire pour cela que la différence des mots de ces Inscriptions, emporte celle de leur signification : toutes deux renferment l'idée de *Tri-*

(a) C'est aussi le sentiment du R. P. de Montfaucon.

Les Romains, outre peut-être une semblable Monnoye, étoient obligez d'en jetter une autre dans le tresor du Temple de Venus *Libitina*, situé dans un bosquet sacré, pour obéïr à une loi que Servius Tullius avoit portée.

D'ony Halicarn. hist. lib. 4. p. 220.

Je ne sais pas bien si les Gaulois observoient l'une ou l'autre coutume : il est pourtant certain qu'on trouva en 1612. dans la démolition d'un ancien Palais des Comtes d'Anjou, deux cadavres dans un même sepulcre, qui avoient chacun à leur main droite une médaille, l'une de Germanicus, l'autre du Tyran Magnence ; mais on ne peut rien conclure de cette découverte ; parce qu'il ne paroît pas que ces squellettes fussent d'aucun Gaulois. Il est plus probable que le tribut dont il est parlé dans nos Inscriptions, moitié Grecques moitié Gauloises, consistoit en la dépense que les Celtes faisoient, de faire enfermer avec leurs cendres la figure de Venus, qu'ils appelloient *Infera*, les Romains *Libitina*, & les Grecs *Ambologera*.

Tout ce qu'on vient de dire, prouve invinciblement que les Gaulois personifioient le Sommeil & la Mort, de même que les autres Nations, & les tenoient pour freres : c'étoit aussi l'idée qu'en avoient les Anciens ; selon laquelle Diogene le Cynique fit peu de jours avant sa mort, une agréable réponse à son Medecin, qui l'étant venu visiter, & le trouvant qui dormoit, l'éveilla en lui demandant, s'il étoit plus mal qu'à l'ordinaire : Non, repliqua-t-il ; c'est « seulement le Sommeil qui est venu préparer les « voyes à Θάνατος son frere. Un autre Ancien dans « les mêmes circonstances, fit une semblable réponse, «

Ælian. vari. hist. l. 2, 35. Pitiscus Lexicon Antiquit. vox Mors.

Θάνατος signifie la mort.

Idem ibid. quoique le tour soit un peu différent, mais non
» moins ingénieux; le Sommeil, dit-il, commence à
» me remettre entre les mains de Θάνατος son frere.

Il ne faut pas douter que les Gaulois en personifiant le Sommeil & la Mort, n'en ayent fait des Divinitez mâles aussi-bien que les Grecs. Le sexe des Divinitez des Anciens dépendoit du genre qu'avoit dans leur Langue la chimere qu'ils déïfioient. Un seul exemple fait sentir cette verité. Les Romains croyoient que la Mort étoit une Déesse, parce que *Mors* étoit feminin; les Grecs au contraire vouloient que ce fût un Dieu; parce que θάνατος étoit masculin. Comme donc la Langue Celtique étoit originairement la même que celle des Grecs; les Gaulois se servoient sans doute d'un mot masculin pour signifier la Mort; & par conséquent ils estimoient que la Mort étoit un Dieu qui étoit *frere*, & non pas *sœur* du Sommeil.

Mais quand la Venus *Infera* des Gaulois étoit représentée avec un seul enfant, ce qui arrivoit peut-être plus souvent, que de la représenter avec deux; lequel de ses fils portoit-elle entre les bras? étoit-ce la Mort? étoit-ce le Sommeil? J'avouë qu'il est difficile d'avancer rien là-dessus, qui soit tout-à-fait certain. Les Memoires que les Anciens nous ont laissez sur les funérailles des Gaulois, n'entrent pas dans un si grand détail. Nonobstant ce silence, je croirois volontiers que les deux figures de Venus que je donne ici, représentent Venus avec le Sommeil plûtôt qu'avec la Mort. Les raisons sur lesquelles je me fonde, sont

Lucan. Pharsal. lib. 1. 1°. que les Gaulois ne regardoient pas la Mort des mêmes yeux que les autres hommes, mais comme un

passage à une vie sans fin. (*a*) 2°. Qu'ils n'admettoient ni Champs Elysiens, ni Royaume de Pluton, où les ombres des Morts descendissent. (*b*) 3°. Qu'ils n'étoient jamais travaillez de la crainte de la Mort. (*c*) 4°. Qu'il étoit honteux, selon eux, de ménager une vie que la mort ne fait que renouveller. (*d*) 5°. Enfin que Sidonius Apollinaris tout Chrétien qu'il étoit, faisant la description de la pompe funébre d'une Dame Payenne, dont il avoit composé l'épitaphe, à la priere du pere de la défunte, finit en remarquant qu'elle avoit été placée dans le tombeau, dans la posture d'une personne *qui dort* : (*e*) expression qui renferme les véritables sentimens, que les Gaulois du tems de Sidonius Apollinaris avoient de la Mort. *Epist. lib.* 2. 8.

Je n'examine point si un tombeau Romain inseré dans l'*Antiquité expliquée*, a été fait sur le modele des tombeaux des Gaules. Il est toûjours constant que les Romains faisoient, du moins quelquefois, sculper sur leurs sepulcres une Femme, qui tenoit deux enfans dans ses bras, au milieu de deux autres Femmes, vêtuës à la verité, mais ménant un grand deüil, & qui plus est, le sein tout découvert : ce qui fut toûjours pour les femmes la marque du deüil le plus marqué.

(a) Mors media est, &c.
(b) Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt.
(c) Haud urget leti timor.
(d) Ignavum perituræ parcere vitæ.
(e) Perpetuis sedibus *dormienti* similior illata est.

CHAPITRE VIII.

Tombeaux qui représentent les différens habits des Gaulois & des Gauloises. Bas reliefs de Metz trouvez aux fondemens de deux maisons. Description d'un tombeau trouvé à Bourges. Les Gaulois représentez sur des pierres sepulcrales, portent les uns des pots ou des gobelets ; les autres des écrins, ou d'especes de seaux, ou enfin d'especes de bénitiers. Ce que tout cela signifie.

J'Ai ramassé dans ce Chapitre quantité de Monumens Gaulois, qui nous instruisent non-seulement de plusieurs circonstances importantes, qui faisoient partie des funérailles de nos Peres ; mais qui mettent encore devant les yeux la véritable forme de leurs habits. Leur tunique, leur saye, leur manteau, & les différentes draperies dont ils se couvroient, y sont si bien représentez, que l'œil saisit aussi-tôt la diversité des conditions & des sexes. On peut encore aller plus loin ; on peut, dis-je, comparer les vêtemens Gaulois avec les vêtemens des Grecs, des Romains & des autres Nations, tant barbares que policées, & en marquer toutes les différences. Mais le plus grand de tous les avantages, est que tandis que la curiosité y trouve abondamment de quoi se satisfaire ; le desir qu'ont les Savans de faire toûjours de nouveaux progrès dans la connoissance de l'Antiquité, trouve aussi un fond inépuisable de recherches & de réflexions, aussi nouvelles qu'importantes.

La plûpart des Monumens qu'on donne ici, ont

été trouvez ou en Bourgogne, ou dans la ville de Metz : on ne sait guere ni le tems ni le lieu précis où les premiers ont été déterrez, ni pas une des circonstances qui ont accompagné ces découvertes, ou qui peuvent en relever le prix. On est un peu mieux informé à l'égard des derniers ; voici comme la chose arriva.

Au mois de Juillet de l'an 1513. on appella des maçons pour travailler à trois petites maisons contiguës, situées dans un endroit qu'on appelle à Metz *sur les murs*, derriere le Convent des Recolets, alors occupé par les Cordeliers. Comme ces maisons ménaçoient ruïne depuis long-tems, elles vinrent à fondre tout d'un coup. Leur caducité jointe à la qualité du moilon dont toutes les murailles étoient faites, fit que le débris fut entier & général ; on ne put rien sauver, tout fut réduit en poudre. Mais quand ce vint aux fondemens, on trouva une trentaine de belles pierres antiques, chargées d'Inscriptions & de bas reliefs. Ce qui surprit le plus, c'est qu'outre que ces pierres étoient liées les unes aux autres sans ordre, sans suite, & comme pele-mêle ; elles portoient encore des marques de quelque grande incendie, qu'elles avoient essuyé avant d'être employées aux fondemens où elles étoient alors. Plusieurs autres pierres semblables ont été découvertes dans d'autres maisons de la même Ville : mais le peu de goût de ceux qui les possedoient, les a portez à les faire servir à des usages bien différens de ceux ausquels elles devroient être destinées. Car les unes sont dans des caves, d'autres sont employées à des degrez & à des perrons ; quelques-unes font corps dans des murail-

les; d'autres enfin ſont en des lieux écartez, où elles ne peuvent être d'aucune utilité.

Pour revenir à nos Monumens; la Figure tirée du cabinet de feu M. le Preſident Boiſot, eſt extraordinaire de quelque côté qu'on la conſidere : elle repréſente un Homme qui n'a pour tout habit qu'une tunique fort ample, ſans manches, & ſi retrouſſée, qu'elle ne va que juſqu'aux genoux, auſſi retombe-t-elle à grands flots ſur la ceinture, qui eſt entiérement cachée. Il paroît que tout le haut de cette tunique étoit fermé, & qu'elle étoit ſeulement ouverte en bas par devant, afin que les jambes fuſſent libres & dégagées. L'ouverture des bras eſt grande & proportionnée au corps de la tunique. L'homme a des bas un peu amples, & par là un peu froncez. Ses ſouliers ſont un peu ouverts par-deſſus & ſans talon : il tient le bras droit élevé; dans ſa gauche il a un pot, qui a deux eſpeces de panſes, dont l'inferieure eſt plus groſſe que la ſupérieure, comme celles des calebaſſes ou gourdes. Sa chevelure qui ne va que juſqu'aux épaules, eſt rejettée par derriere : il porte ſa barbe, & a fort bonne mine : ce qui autoriſe le ſentiment de ceux qui croyent que c'eſt un Druïde.

Antiq. expl. t. 3. plan. 51.

Au contraire l'homme qui ſuit a paſſé pour Eſculape : mais je crois qu'on s'eſt trompé; car il a tant de rapports avec le Gaulois, dont je viens de faire la deſcription, qu'il ne differe qu'en ce qu'au lieu d'une tunique ample, il n'en n'a qu'une ſerrée & fort courte, qui ne va comme celle de l'autre que juſqu'aux genoux; ſa ceinture eſt nouée par devant, & ſa tunique ſans manches. Ce qui ſeul le diſtingue eſt un petit

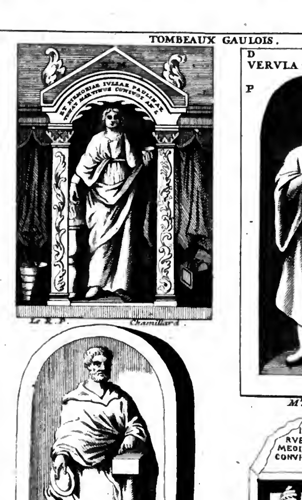
Ibid. t. 2. plan. 192. n. 4.

DRUIDES REPRESENTEZ MORTS



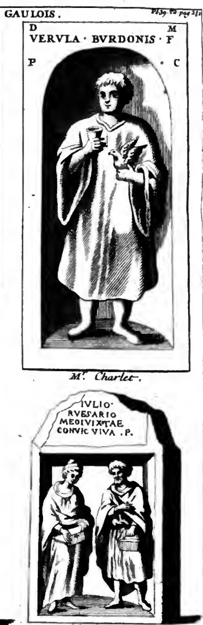


TOMBEAUX GAULOIS.



Le R. P. Chamillard.

Meurisse



Mr. Charlet.

Meurisse.

petit manteau, qui lui couvre un peu l'estomac, & descend par derriere à la même hauteur que la tunique. Du reste mêmes souliers, mêmes bas, mêmes cheveux, même barbe, mêmes bras nuds ; à cela près, que le gauche est élevé, & qu'il tient dans sa main un petit pot. L'original est de bronze, & a huit pouces de hauteur.

La Planche suivante représente un jeune homme revêtu seulement d'un saïe Gaulois, c'est-à-dire, qui a de grandes manches, à la différence des saïes Romains, qui n'en avoient point. Sa chaussure paroît ne faire qu'un tout avec ses bas. Il a dans sa main droite un gobelet, & tient dans sa gauche un oiseau, qui prend l'essor : figure de l'ame au sortir du corps ; ou peut-être, symbole de la simplicité de mœurs, & de la candeur du Gaulois qui le tient. *Antiq. t. 3. pl. 47. n. 2.*

Voici ce que dit le R. P. Chamillard sur le Monument qui vient après ; il y a déja quelques années, « M. que l'on trouva à Bourges la Statuë que j'ai fait « graver, & dont je vous envoye une estampe. M. « de la Vrilliere étoit alors Archevêque de cette Ville- « là, & commençoit le superbe Séminaire que nous y « voyons aujourd'hui. Lorsqu'on voulut travailler à « faire les fondemens d'un des pavillons du corps du « logis, il fallut creuser jusqu'à la hauteur de près de « quatre-vingt pieds avant que d'en venir au solide : « or ce fut dans le fond de cet abîme que les ouvriers « découvrirent cette Antique. Plusieurs personnes s'in- « teresserent à sa conservation. On la retira de terre « avec soin, & ce fut à qui l'auroit. Son sort a été de « passer par différentes mains. Mais enfin l'ayant ob- « tenuë, je l'ai fait placer dans le College des Jesuites « *Dissert. p. 77.*

» de Paris. C'est une pierre qui a quatre pieds quatre » pouces de hauteur, sur deux pieds un pouce & demi de largeur. Deux Pilastres ornez de feüillages, » posez sur leurs bases, & surmontez de leurs chapiteaux soûtiennent un ceintre ; au-dessus du ceintre est » un fronton, qui n'a point d'autre accompagnement » qu'un amortissement de feüillage de chaque côté. Le » milieu de la pierre est un enfoncement qui forme une » niche, dans laquelle on a travaillé une figure de Femme. Le nud en est modeste & admirable, la draperie est bien jettée, mais l'attitude a sur-tout je ne » sai quoi qui plaît à la vûë. Comme la Figure brûle » de l'encens sur un Autel, qui est à son côté droit, » elle tient de la main gauche une boëte quarrée, & » elle étend sa main droite, ensorte que les doigts semblent reprendre * de l'encens sur la flamme qui s'éleve » de l'Autel. Je n'ai garde de descendre dans un plus » long détail ; ces beautez regardent les Sculpteurs, & » non pas les gens de lettres.

* Lisez, répandre.

» Je m'arrête donc à l'Inscription, qui seule merite » vôtre attention, & qui sera peut-être une preuve » de l'usage que l'on doit faire de ces sortes de Monumens antiques.

» D. M. ET MEMORIAE. JVLIAE. PAVLINAE.
» TENAT. MARTINVS. CONJVGI. AN. F.

» C'est-à-dire, *Diis Manibus, & Memoriæ Juliæ* » *Paulinæ Tenatius Martinus, conjugi * annorum quadraginta.*

* Lege, Annii filia.

Ce que le R. Pere Chamillart appelle une boëte quarrée, n'en a certainement pas l'air dans l'Estampe même qu'il a fait graver : c'est plûtôt un gobelet

ſemblable à celui de la figure précédente. Je m'arrête à ce ſentiment d'autant plus volontiers, qu'il eſt autoriſé par quantité de Monumens chargez comme celui-ci de gobelets.

L'image qui ſuit repréſente M. Afranius Heliodorus de Metz, Maître de la ruë deſtinée à loger les Cordonniers. Sa charge répondoit à celle qu'on appelle aujourd'hui Commiſſaire de quartier. Cet Afranius eſt repréſenté tenant de la main gauche par une anſe un écrin ou un petit coffre quarré, preſque en tout ſens; & verſant de la gauche une patere ſur un Autel flamboyant, qui eſt porté ſur une eſpece de trepié.

Antiq. t. 3. pl. 49. n. 3.

Le dernier relief repréſente un Gaulois & une Gauloiſe, tenant chacun un de ces écrins : le mari le tient par l'anſe, & la femme le tient à deux mains. L'Inſcription porte; *Julio Rueſario Medivixtae convic viva P.* c'eſt-à-dire, que la femme ſurvivant à ſon mari, lui fit dreſſer ce Monument. Le mot *convic* eſt l'abregé ou de *Convictori* ou de *Convictrix :* ces deux mots ſont fort rares, & il eſt indifférent qu'on liſe plûtôt l'un que l'autre; le premier pourtant ſemble être autoriſé par cette Inſcription Grecque; Θ Κ ΑΥΡΗΛΙω εΠΑΦΡΟΔεΙΤω CΥΜΒΙω ΑΝΤωΝΙΑ ΒΑΛεΡΙΑ εΘΗΚε. *Aux Dieux Manes. Antonia Valeria a conſacré ce tombeau à Aurelius Epaphroditus ſon mari.* Le mot Grec que j'ai tourné en François par celui de *Mari*, doit ſe rendre en Latin par celui de *CONVICTORI*, qui ne ſe dit que des perſonnes qui vivent & demeurent enſemble, & ne font, comme on dit, qu'un pot & un feu.

Suplément de l'Antiq. t. 5. pl. 40. n. 5.

L'original de la premiere Figure de la derniere planche eſt à Langres; c'eſt une fille coëffée à la ma-

Antiq. expl. t. 3. plan. 50. n. 1.

niere de nos Villageoiſes d'aujourd'hui : elle n'a qu'une tunique, laquelle encore ne lui deſcend qu'à mi-jambe: le bord d'en bas eſt découpé tout au tour en demi-loſanges en guiſe de frange. La fille porte un tablier ſous lequel elle tient modeſtement ſa main droite, & porte en ſa gauche une certaine machine que D. de Montfaucon appelle un ſeau.

Ibid. plan. 48.

Les deux reliefs qui ſuivent, ont été donnez par Meuriſſe dans ſon Hiſtoire des Evêques de Metz. Le premier repréſente Elius Zozimus Abaſcantus avancé en âge, qui porte une tunique fort courte, & par-deſſus un manteau qu'il releve de ſes deux mains en portant la droite ſur la poitrine, & tenant dans ſa gauche un de ces ſeaux, dont je viens de parler, mais dont le fons n'eſt point ſi plat. Sur un autre relief de l'Hiſtoire de Metz le ſeau que tient Aſtochius eſt arrondi, & ſe termine un peu en cône. Satrica femme d'Aſtochius eſt à côté de ſon mari : elle ne tient rien; & ſon habit ne differe de celui des deux derniers Gaulois, qu'en ce que ſa tunique traîne juſqu'à terre.

Ibid. plan. 49. *n.* 1.

Caſatus Caratius eſt un jeune homme habillé comme les autres Gaulois : ſon Inſcription nous apprend qu'il étoit *Fictiliarius*, c'eſt-à-dire, *Potier* ; il tient une eſpece de bénitier, qu'on dit être la marque ou les armes de ſa vacation.

Voilà en peu de mots la deſcription litterale des Figures, qui ſerviront de baſe aux réflexions que je vais faire. Mais avant de les entamer, il eſt important de remarquer, que j'ai raſſemblé dans chaque planche les Figures qui tiennent ou les mêmes choſes dans leurs mains, quoique cela ne paroiſſe pas

TOMBEAUX GAULOIS.



M.r Charles.



Meurisse.



Meurisse.

d'abord, ou qui ont rapport entr'elles, ou qui concourent à l'explication de l'une ou de l'autre. Ces choses je les réduits à cinq especes; premiérement à des pots; 2. à des gobelets; 3. à des écrins; 4. à des seaux : 5. enfin à une espece de benitier.

J'ai déja dit que les deux premieres Figures représentoient la même chose. En effet, c'est par tout le même dessein, la même attitude, même air, même profession : la seule différence considérable consiste en ce qu'elles tiennent dans leurs mains. La seconde Figure tient visiblement un de ces pots, que les Anciens appelloient *olla* ou *ossuarium*, c'est-à-dire, une urne destinée à contenir les os brûlez & les cendres des morts. On n'a qu'à comparer ce pot, soit avec ceux qui ont été trouvez dans un tombeau auprès d'Evreux, dont je parlerai bien-tôt, soit avec d'autres semblables déterrez en France & en Allemagne; & l'on se convaincra non-seulement de la verité que j'avance, mais encore que c'étoit la vraye forme des *olla* ou *ossuarium* des Gaulois.

Or, c'est aussi une *olla* ou *ossuarium*, que tient la premiere Figure : les Anciens en avoient d'une infinité de formes & de façons toutes différentes, comme on peut voir dans l'Antiquité expliquée. Cette *olla* même n'est pas si différente de l'autre qu'on pourroit croire. La différence consiste seulement dans le couvercle en forme de coupe qu'elle a; si l'on en donnoit un semblable à l'autre *olla*, elle ressembleroit comme celle-ci à une calebasse. Enfin ce qui leve toutes les difficultez qu'on pourroit former contre ce que je dis; c'est que dans le Cabinet de M. Bon Premier Président de la Chambre des Comptes de

Montpellier, il y a une *olla* toute semblable.

Il est difficile de rendre raison pourquoi les Gaulois représentoient les morts une urne à la main. Il paroît pourtant que c'étoit une coûtume assez générale dans les Gaules; car les Historiens remarquent que Severe qui finit ses jours en Angleterre, c'est-à-dire, dans un Pays où l'on professoit la même Religion que dans les Gaules; Severe, dis-je, se fit porter avant de mourir la petite urne *urnula*, où l'on devoit « enfermer ses cendres; & que l'ayant entre les mains « il dit; tu vas contenir un homme que le monde en- « tier ne pouvoit contenir. (*a*)

Spartia. in Severo sub fin.

Xiphil. in Severo.

Les paroles de cet Empereur ambitieux peuvent nous conduire à la connoissance des véritables motifs, qui faisoient agir les Gaulois. Severe en parlant ainsi, faisoit un aveu public de sa vanité; jamais Nation ne fut plus convaincuë de la vanité de cette vie que nos Peres. Cette conviction les portoit à braver les plus grands périls, à mépriser la mort, à la rechercher, à y voler. Assurez d'une autre vie, ils étoient indifférens pour celle-ci, & ils tournoient toutes leurs vûës vers celle qui lui devoit succeder. Cesar nous apprend que c'étoient les sentimens dans lesquels les Druïdes nourrissoient, élevoient, & entretenoient tous les Gaulois, pour les porter à la vertu. (*b*)

Bel. Gal. l. 6. 4.

C'est cela même qui est parfaitement bien exprimé sur les deux premiers reliefs. Ce sont deux Gaulois, peut-être Druïdes de profession, ce qui pa-

(a) Χωρήσεις ἄνδρα ὃν ἡ οἰκυμένη ὐκ ἐχώρησεν.

(b) Atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto.

soit très-vrai-semblable : ils tiennent une urne d'une main, & élevent l'autre vers le Ciel : n'est-ce pas pour faire entendre que l'urne cineraire ne contient, ne renferme que la moindre partie de l'homme; que ce n'est point ici bas qu'il faut arrêter les yeux, mais les porter vers le Ciel, où l'ame s'envole pour y faire son séjour ?

Je ne sai si cette explication est juste & naturelle, elle est du moins autorisée par trois Inscriptions sepulcrales trouvées à Vienne en Dauphiné, qui méritent d'être rapportées;

HAC IN VRNA CLAVSVM
PANDITVR SECRETVM TOTVM
ERGO NON VILIPENDAS
ARCANVM FAMILIARE

Chorier Rech. Vienne p. 500.

C'est-à-dire; *Dans* le fonds de *cette urne tout le mystere* de la vie humaine *s'approfondit* & se dévoile : *gardez-vous de mépriser un secret* qui vous doit être domestique & *familier*.

HAEC TEGMENTA TOLLE ET
LENITER GVSTA
VNVM IN VNO CONJVNCTIM
ET DISJVNCTIM SIC ELEMENTA

Tirez ces voiles, & goûtez un peu ce tout composé *de substances*, qui *s'unissent & se separent*.

Ou bien; *Tirez ces voiles & méditez un peu sur une nature double & unique tout ensemble.*

Ou bien; *Tirez ces voiles; & considerez un peu tout ensemble & séparement ces principes unis l'un à l'autre.*

SI ABSIT
CINIS HAC
IN VRNA TN
SPIRITV CERNE
IN CVJVS SALVTEZ
NIHIL TEME
RE DICTVZ
EST

Si en ouvrant cette *urne*, *vous ne voyez plus les cendres* qui y avoient été enfermées; *du moins songez* à la belle *âme de celui contre la memoire duquel il ne fut* jamais *rien dit.*

Il seroit difficile de trouver dans le Christianisme une plus belle morale. Quelle noblesse de sentimens! Quelle Philosophie! Quel mépris de la vie! Quel souvenir de l'éternité! Quels motifs pour s'animer à la pratique de la vertu! C'est, ce me semble, ce qui est très-bien exprimé sur ces reliefs, & qui est justifié par Cesar. Reste à savoir si nos deux antiques représentoient des Gaulois vivans, ou des Gaulois morts. L'un & l'autre est également probable, & il n'y a pas plus de fondement à croire l'un que l'autre. Il est certain que les Anciens préparoient souvent leurs tombeaux long-tems avant qu'ils songeassent à mourir: *Vivus vivis fecit*, disent quelques Inscriptions: ce que nous venons de dire fait assez connoître à cet égard quelle étoit la disposition des Gaulois. D'autre part,

part, il faut avoüer que des pieces de cette nature n'étoient jettées ordinairement, que pour honorer la mémoire des perſonnes qui s'étoient diſtinguées pendant leur vie. Ainſi l'on eſt porté à croire que ces Statuës ont été ordonnées pour repréſenter des Druïdes ou Gaulois Philoſophes, qui avoient fait ſervir le ſouvenir de la mort à régler tout le cours de leur vie. A juger de leurs diſpoſitions par ces Monumens, & par les Inſcriptions qui ont ſervi à les expliquer; on ne hazarde rien d'aſſûrer qu'ils étoient bien éloignez de la foibleſſe des Grecs & des Romains, qui ſe tuoient à demander aux vivans des ſoupirs, des regrets & des larmes.

Pour bien entendre à quel uſage étoit deſtiné le gobelet, que tiennent les deux Figures que nous avons fait graver, il faut ſe ſouvenir qu'outre les ſacrifices, les libations, & les expiations qui ſe faiſoient pendant tout le tems deſtiné aux funérailles, qui ne ſe terminoient que le neuviéme jour depuis que les cendres avoient été dépoſées dans le tombeau; les Anciens avoient marqué d'autres tems pendant le cours de l'année pour renouveller, & en quelque façon perpetuer les derniers devoirs, qu'on avoit rendus aux morts au tems de leur ſepulture. Entre tous les mois de l'année, Février étoit conſacré à ces cérémonies; de tout le mois de Février le dix-neuviéme jour, qu'ils appelloient alors le onziéme avant les Calendes de Mars, étoit regardé comme le plus propre. On ne s'en tenoit point encore là : on célébroit auſſi l'anniverſaire de la mort, & d'autres jours marquez dans les teſtamens, qui étoient ſouvent gravez ſur le tombeau, & faiſoient la plus

grande partie de l'Inscription. Tous ces jours on se transportoit au tombeau, on égorgeoit des victimes, on faisoit des sacrifices & des libations, on allumoit quantité de cierges & de torches, on répandoit du vin, du lait & d'autres liqueurs sur l'Autel ou sur le tombeau; enfin on faisoit le festin funébre, & on laissoit une partie des viandes sur le tombeau même, soit pour appaiser les Dieux Manes, & les rendre propices aux morts pour lesquels on s'intéressoit; soit pour procurer aux ames la satisfaction qu'on assûroit, qu'elles prenoient à les flairer, à humer la fumée, ou l'odeur qui s'exhaloit.

Il y avoit encore une opinion tout-à-fait ridicule, qui avoit cours parmi les Anciens; savoir, que les ames souffroient souvent une soif ardente; & que c'étoit un devoir de Religion d'aller de tems en tems répandre de l'eau fraîche sur leurs tombeaux, pour les desaltérer. C'est ce qui est exprimé en plusieurs Inscriptions sepulcrales; principalement dans une qui finit ainsi; » Moi Sotas vôtre mari, épris d'amour pour » vous, j'ai fait faire ce Cippe, & je verse de l'eau » (a) fraîche à vôtre ame alterée.

Antiq. t. 5. p. 34. HVNC CIPPVM EFFECI SOTAS TVI AMORE DVCTVS. SITIENTI ANIMAE FRIGIDAM AQVAM SVBMINISTRANS.

Après ce détail, on peut porter jugement sur l'usage du gobelet dont nous parlons; on voit bientôt qu'il pouvoit être destiné ou à faire des libations, ou à répandre de l'eau fraîche, ou à contenir la li-

(a) Cette eau s'appelloit *Arferia*, selon Festus. *Arferia aqua quæ inferiis libabatur.*

queur qu'on servoit pendant le repas funéraire. Il ne paroît pourtant pas que ce fût là sa véritable destination : je ne crois pas même que ce fût dans le fond un gobelet ; je le prendrois plûtôt pour un *acerra*, c'est-à-dire, pour le petit vase où l'on conservoit l'encens, qu'on brûloit aux sacrifices ; l'encens que Julia Paulina jette sur l'Autel flamboyant qui est à son côté, m'entraîne dans ce sentiment ; & ce qui acheve de m'y confirmer, c'est un sacrifice représenté sur des anciennes Diptyques d'ivoire, & inseré dans l'Antiquité expliquée, où l'on voit une Femme qui offre un sacrifice ; elle est accompagnée d'une petite fille, qui lui sert de Camille, & qui tient un préfericule de la main droite, & de la gauche un disque rempli de petits gâteaux ; tandis que la Prêtresse tient un gobelet, d'où elle prend de l'encens pour le jetter sur la flamme, qui s'éleve de l'Autel. Une troisiéme raison qui fait encore pour ce sentiment, c'est que les *acerra* ronds, tel que celui-ci, étoient en usage dans les Gaules ; témoin l'*acerra* de Langres, qui est si remarquable par tant d'endroits.

T. 2. pl. 83.

L'écrein qui est si fréquent dans les Monumens de Metz, est aussi à mon avis un *acerra*. L'Autel sur lequel M. Afranius Heliodorus sacrifie, n'en donne point d'autre idée. Sa forme quarrée est la forme ordinaire des *acerra* qu'on voit sur les marbres : toute autre forme est rare ou extraordinaire. J'ai remarqué dans la description que j'ai fait plus haut de ces *acerra*, qu'ils étoient quarrez en tout sens ; c'est qu'en effet les *acerra* qui servoient aux funérailles, étoient tous ainsi ; ils étoient faits, selon Festus, sur le mo-

delle des Autels; (*a*) cet Auteur ajoûte qu'ils servoient à faire brûler des parfums. (*b*) Ce qui fait voir qu'on leur donnoit autant de profondeur que de largeur; afin qu'ils pûssent contenir plus de parfums, & qu'on ne fût pas obligé de les renouveller si souvent, pendant les sept jours que le mort restoit dans la maison, avant qu'on le portât au bûcher. La seule chose qui frappe dans les *acerra*, que tiennent nos Gaulois, c'est qu'ils ont tous une espece d'anse ou de crochet pour les porter. Ces sortes d'anses ou de crochets sont rares, & ce n'est peut-être que dans les Gaules, que les *acerra* en avoient; ce qui doit s'entendre non-seulement des *acerra* profanes, c'est-à-dire, qui étoient à l'usage des particuliers; mais encore des *acerra* consacrez, & destinez aux Autels, & dont les Prêtres se servoient dans les Sacrifices; tel qu'étoit celui qui a été trouvé près de Langres.

Ce qu'on appelle des *seaux* dans les Monumens qui suivent, sont des urnes cineraires; parce que en effet le fond de ces *seaux*, du moins de tous ceux que Meurisse a donnez, est rond ou de forme conique, comme celui de presque toutes les urnes. J'ai dit, que Meurisse a donnez, parce que les Graveurs qui ont fait les Planches de l'Antiquité & du Suplément, n'ont pas fidellement représenté ces seaux, tels qu'ils sont à la tête de l'Histoire des Evêques de Metz: ce qui peut faire soupçonner qu'ils ont aussi mal copié le seau du relief de Langres: je puis du moins assûrer que la fille qui tient ce seau, a toutes les mar-

(a) Acerra ara quæ ante mortuum poni solebat.

(b) In qua odores incendebantur.

ques qu'il faut pour convaincre tout le monde que que son seau est une véritable urne; car premiérement elle est nu-pieds; cérémonie observée par ceux qui se chargeoient de recueillir les cendres & les os, qui avoient échappé aux flammes du bûcher : secondement elle est sans ceinture; autre rit de précepte, tant pour les hommes que pour les femmes, qui rendoient ce devoir aux morts. 3. Elle est représentée de profil, & non de front; ce qui marque l'acte de Religion, qu'exerçoient ceux qui après avoir recueilli, rassemblé avec soin dans une urne, les cendres & les os qui restoient d'un mort, les portoient dans cette urne au tombeau ou mausolée, qui leur étoit préparé. Tout cela est clairement exprimé dans ces courtes paroles de Suetone, où cet Historien dit en parlant des funérailles d'Auguste, que tout ce qu'il « y avoit de plus éclatant dans l'Ordre des Chevaliers, « recueillit ses Reliques, & les porta dans son mauso- « lée; qu'au reste ces Chevaliers n'avoient qu'une tuni- « que sans ceinture, & étoient nu-pieds. *(a)* « *In Aug. cap.* 100.

Mais croiroit-on que le tablier qu'on donne à cette Figure, & la main qu'elle tient sous le tablier, expriment autant que des Monumens aussi muets, aussi antiques le peuvent faire, deux autres cérémonies qu'on ne manquoit jamais d'observer dans les funérailles des Anciens? La premiere étoit de sécher dans un linge fin, les os qu'on tiroit du bûcher, & sur lesquels on avoit eu soin de répandre auparavant du vin exquis, du lait, & autres liqueurs semblables. La seconde consistoit à porter collée sur son sein,

(a) Reliquias legerunt Primores equestris ordinis *tunicati & discincti, pedibusque nudis*, ac in mausoleum condiderunt.

l'urne dans laquelle étoient enfermées ces cendres, dès qu'elles avoient été recueillies, en signe de douleur; ou pour marquer le souvenir éternel qu'on vouloit conserver du mort, & le soin qu'on auroit de le faire revivre en soi-même. Je crois même que cette main sous le tablier, marque l'attention qu'on avoit de couper un doigt au mort, de le mettre à part, & de le conserver chez soi. Ce qu'on pratiquoit encore à l'égard du premier os qu'on trouvoit en recueillant les cendres, & qu'on ne confondoit jamais avec les autres. Or, toutes ces parties avoient leurs honneurs particuliers, leurs sacrifices, leurs libations; & autres devoirs affectez.

Tibulle dans la seconde Elegie du troisiéme Livre, faisant la description des funérailles qui lui seroient faites après sa mort, marque expressément la plûpart » des cérémonies que je viens de toucher; quand je » serai devenu ombre, dit-il, tandis qu'une flamme » noire consumera les chairs qui couvroient mes os; » que la triste Nerée les cheveux épars se tienne au- » près du bûcher, & fonde en larmes; que sa mere » s'y trouve aussi & partage sa douleur; celle-ci pour » pleurer sur son gendre, & Nerée sur son époux. Que » toutes deux après avoir invoqué mes Manes, & m'a- » voir dit le dernier adieu, se lavent les mains, & » répandent du vin de plusieurs feüilles, & du lait sur » tous les os que la flamme aura épargnez; qu'ensuite » revêtuës d'une tunique noire & sans ceinture, elles » recueillent mes cendres & mes os, & les fassent sé- » cher en les aërant dans une toile de lin, & les dépo- » sent dans un tombeau de marbre; (a)

(a) Post hæc carbaseis humorem tollere ventis, Atque in marmorea ponere sicca domo.

Rien n'est aussi plus marqué que la dévotion, pour ainsi dire, qu'on avoit de porter collées contre la poitrine les cendres des morts ; la triste Nigrine, dit « Martial, portoit collées sur son sein les reliques de « son cher époux, & se plaignoit pendant le convoi, « que la marche n'étoit point assez longue. (*a*) « *Lib. 9. epist. 31.*

Lorsqu'Agrippine petite-fille d'Auguste eut perdu Germanicus, Tacite observe qu'elle s'embarqua pour emporter les cendres de son mari ; tout le monde, « ajoûte l'Historien, ne pouvoit s'empêcher d'être at- « tendri sur le sort d'une Princesse de son rang, en lui « voyant tenir sur son sein l'urne cinéraire de celui « auquel elle étoit unie par un mariage, qui lui avoit « attiré tant d'honneurs & de felicitations. (*b*) « *Lib. 11.*

Ce que j'ai dit du doigt qu'on coupoit au mort, quand on le plaçoit sur le bûcher, & qu'on reportoit chez soi, s'appelloit *membrum abscindi* ; cela se « faisoit, dit Festus, à dessein de rendre au mort les « derniers devoirs, après que le reste du corps auroit été « consumé sur le bûcher. (*c*) On reservoit encore un os dans les mêmes vûës qu'on reservoit un doigt ; Varron appelle cet os, *os exceptum*, & Ciceron *os rejectum* ; Varron veut qu'en reservant cet os, on n'ait point eu d'autre intention que d'expier par cette voye les souillures, que les familles contractoient à l'occasion des funérailles. (*d*) Mais je ne sai s'il ne *Lib. 4.*

(a) Retulit ossa sinu chari Nigrina Mariti,
Et questa est longas non satis esse vias.

(b) Miserantibus cunctis, quod fœmina nobilitate Princeps, pulcherrimo modo matrimonio inter venerantes, gratantesque aspici solita, tunc ferales reliquias sinu ferret.

(c) Membrum abscindi mortuo dicebatur, cum digitus ejus decidebatur ; ad quod servatum justa fierent reliquo corpore combusto.

(d) Si os exceptum est mortui ad familiam expurgandam.

ſe trompe point : car une loi des douze Tables en défendant de rien reſerver du mort, pour avoir occaſion de faire des ſacrifices quand les funérailles » ſeroient terminées, fait une exception ; à moins, est- » il dit, que ceux dont on veut reſerver quelques os ne » ſoient morts à la guerre, ou hors de leurs Pays. (a) Or, cette exception, ou ſi l'on veut permiſſion de reſerver quelque partie de ceux qui mouroient ou à l'armée, ou dans une terre étrangere, n'étoit que parce que ces parties reſervées tenoient lieu de tout le corps ; & qu'on ſuppoſoit qu'une mort arrivée ou à la guerre, ou loin de ſa patrie, n'ayant pû être honorée de la pompe & des funérailles qu'il convenoit ; on pouvoit s'acquitter en la perſonne, pour ainſi dire, de ces parties des mêmes devoirs qu'on auroit rendus à tout le corps, ſi le mort fût decedé dans ſa propre maiſon.

Je raiſonne de même de l'intention de ceux qui avant la Loi, ou même contre la Loi, reſervoient ou le doigt, ou un os, ou même des cheveux (a) de leurs morts ; & je tiens qu'ils n'avoient d'autre vûë que de renouveller de tems en tems les cérémonies des funérailles de leurs proches, ou de leurs amis. Je confirme ce ſentiment par l'eſprit même de la Loi, qui étoit d'arrêter les fréquentes dépenſes, & empêcher la ruïne des plus grandes maiſons. Mais les Romains devenus maîtres de toute la terre, & poſſedant des richeſſes à proportion de l'étenduë de leur Empire, pouvoient-ils ſe croire aſtreints à une

(a) Homini mortuo oſſa ne legito, quo poſt funus fiat ; extra quam ſi militia aut peregre mortuus ſit.

(b) On gardoit auſſi des cheveux du défunt. *Stat. Thebaï. l. 9.*

loi,

loi, qui avoit ſuppoſé toute autre choſe que ce qui étoit arrivé?

Voilà juſqu'où m'a mené la Figure curieuſe de Langres avec ſon urne. L'anſe de cette urne eſt une choſe aſſez ſinguliere; mais non pas tant, que l'on n'en pût trouver des exemples parmi les Monumens Romains. Il paroît même que les Gaulois donnoient ordinairement des anſes aux vaſes conſacrez aux Myſteres de leur Religion; j'ai pour garant les *acerra*, & les autres vaſes ou inſtrumens, dont j'ai eu occaſion de parler en différens endroits de cet Ouvrage. L'urne que tient Caſatus Caratius, eſt une autre preuve ſur laquelle je me fonde: car après tout ce que je viens de dire, je ne penſe pas qu'on veuille révoquer en doute, que ce ne ſoit une vraye urne. Ainſi l'on me diſpenſera d'en parler en particulier, puiſqu'elle n'a rien qui la diſtingue que ſa forme: ſur laquelle il ſuffit de jetter les yeux, pour ſavoir tout ce qu'il eſt permis de ſavoir à cet égard.

On demandera peut-être à l'occaſion de tant de Figures Gauloiſes, qui tiennent des urnes cinéraires dans leurs mains, ſi ces urnes étoient celles de ceux mêmes que ces Figures repréſentent?

Je réponds qu'on ne trouve rien ni ſur les Monumens, ni dans les Hiſtoriens qui éclairciſſe cette queſtion. Cependant il ſemble qu'on pourroit d'abord dire que ces urnes ne devroient pas être de ceux qui les portent; parce qu'on ne peut pas ſuppoſer qu'ils ayent ſurvêcu à eux-mêmes, pour avoir ſoin de leurs propres cendres; & qu'ainſi il eſt vrai-ſemblable qu'en les repréſentant une urne à la main, on s'eſt propoſé de faire paſſer à la poſterité juſqu'à quel

point ils ont porté l'heroïsme de la *pieté*, à l'égard de ceux ausquels ils étoient liez par les nœuds du sang ou de l'amitié.

On peut dire encore qu'ils ont été ainsi représentez par les soins de leurs parens & amis, qui suivoient en cela le goût & la coûtume du Pays.

Mais toutes ces raisons sont combattuës par le grand nombre de Figures, qui tiennent des urnes de tant de différentes formes; en effet, cette multitude d'urnes va moins à exprimer les bons offices, que ceux qui sont ainsi représentez ont pû rendre à d'autres après leur mort, ou qu'on a pu leur rendre à eux-mêmes, qu'à faire éclater le génie de la Nation, qui consistoit à envisager, à désirer, à affronter la mort comme un passage à une vie, laquelle étant une continuation de celle-ci, ne seroit pourtant point sujette aux mêmes vicissitudes.

Lucan. Pharſ. lib. 1.

Mais non-seulement c'étoit-là le génie des Gaulois, c'étoit encore l'esprit de la Religion qu'ils professoient. Il me suffiroit pour le prouver, de rappeller seulement ou les deux Monumens, dont j'ai parlé à la tête de ce Chapitre, ou les Inscriptions dont je les ai accompagnez, ou enfin tout ce que j'ai dit sur les mœurs & le genre de vie, tant de la Nation en général que des Druïdes en particulier. Mais il suffira de dire en passant, qu'en Angleterre on trouve aussi-bien qu'en France, des Figures anciennes qui tiennent aussi des urnes; témoin celle que donne Gale dans le Commentaire qu'il a fait sur la partie de l'Itinéraire d'Antonin, qui regarde la grande Bretagne. C'est un jeune homme qui tient de la droite une enseigne Romaine, & de la gauche un de ces seaux

dont j'ai tant parlé avec cette Inſcription.

L. DVCCIVS
L VOL RVFI
NVS VIEN
SIGNIF. LEG. VIIII.
AN. XXIIX
H. S. E.

Les anciens Bretons n'avoient point d'autre Religion que celle des Gaulois; il eſt donc conſtant que le concours des ſepulcres Gaulois & Bretons, ſur leſquels les particuliers des deux Nations ſont repréſentez avec des urnes à la main, conſpire à faire ſentir que les uns & les autres étoient animez d'un même *eſprit.* Les termes même de l'Inſcription appuyent certainement cette verité; car en liſant comme je fais à la derniere ligne, *hoc Saxum* ou *ſepulcrum erexit*, on reconnoîtra que les Gaulois & les Bretons regardoient la mort avec tant d'indifférence, qu'ils dreſſoient eux-mêmes leurs tombeaux; & qu'ainſi les Figures qu'ils faiſoient graver ſur ces tombeaux, ne pouvoient être que les leurs.

D'ailleurs, quand on ſait que les anciens Bretons avoient la même Religion que les Gaulois, & qu'on trouve des images ſemblables ſur les ſepulcres des uns & des autres; on eſt forcé de convenir que ces Peuples avoient puiſé ces images dans le fond même de la Religion; que la Religion portoit cela, & que c'étoit là ſon caractére & ſon eſprit. Or, qu'on compare le génie des Gaulois avec celui de leur Religion,

& qu'on voye si l'on peut découvrir la moindre différence entre l'un & l'autre.

Le sepulcre déterré en Angleterre est donc bien intéressant : il prouve non-seulement que la Religion des Gaulois étoit par tout uniforme, & que tous les peuples qui en faisoient profession, étoient animez d'un même esprit ; mais encore il résoud seul la difficulté proposée ; car dès que les trois lettres de la derniere ligne signifient *hoc Saxum* ou *sepulcrum erexit ;* on n'est plus en peine de savoir de qui étoient les urnes qu'on voit sur ces sortes de tombeaux ; puisque les Monumens font foi, qu'ils ont été érigez par ceux mêmes qui y devoient être enfermez après leur mort ; ainsi on ne va point s'aviser de penser que ceux qui pendant leur vie faisoient travailler à leurs tombeaux, & préparoient les urnes qui devoient contenir leurs cendres, ayent jamais songé à faire représenter sur leurs propres tombeaux d'autres urnes, ni d'autres figures que les leurs. Ce qui n'exclut pourtant pas certaines figures, qu'on faisoit quelquefois graver exprès pour relever celle qui représentoit vraiment la personne, dont les cendres & les os gisoient dans le mausolée.





RAPT DU JOUR.



M.r Charlet.

CHAPITRE IX.

Description d'un bas relief, qui représente un jeune Homme sur un cheval marin. On examine si c'est une apothéose ou le rapt de Ganimede. Ce n'est ni l'un ni l'autre. Les Grecs ont représenté ainsi Neptune. Ce Monument représente ce que les Anciens appelloient Rapt du jour.

LA Planche suivante représente un jeune Homme sans barbe, qui n'a pour couvrir sa nudité qu'un grand manteau, qui lui pend par derriere depuis les épaules jusqu'en bas, sans qu'il soit ramené par devant. Ce jeune homme a les bras étendus; il n'a rien dans sa main gauche, seulement de sa main droite il prend le bord de son manteau, soit afin qu'il ne puisse pas lui échapper, ou qu'il soit collé à son corps, & enfin qu'il ne voltige point au gré des vents. Il est de front & tout droit, sur une espece d'hippopotame ou cheval marin qui nage. Derriere sa tête s'éleve un aigle, qui vole & se conforme à son mouvement.

La premiere explication qui se présente en jettant les yeux sur ce Monument, est ou que c'est une apothéose de quelque Empereur, ou le rapt de Ganimede. Mais quand on vient à examiner la chose de près, on trouve que ce n'est ni l'un ni l'autre. En effet, le cheval marin seul renverse toutes ces idées. D'ailleurs, le jeune homme n'est point élevé en l'air, pour pouvoir souffrir ni l'une ni l'autre de ces explica-

tions. Enfin l'aigle au lieu d'enlever Ganimede, supposé qu'on voulût que ce fût vraiment Ganimede, l'aigle, dis-je, au lieu de le tenir & de le prendre dans ses serres, se conforme au mouvement qu'il fait sur le poisson. D'autre part, on ne voit ici ni flambeau, ni astre, ni victoire, ni inscription, qui ait un rapport formel avec une déïfication ou une consécration.

J'avouërai ingénument que j'ai crû pendant quelque tems, que cette Antique représentoit Neptune allant sur les eaux : & voici les raisons sur lesquelles je me fondois.

1°. Je trouvois d'abord que Neptune étoit représenté dans la Grece en jeune homme, couvert d'un grand manteau semé d'étoiles. (a) Il est vrai que je ne voyois pas ici ces Etoiles : mais outre que je regardois ce symbole, comme très-indifférent & arbitraire ; je supposois ou qu'il avoit échappé à la vûë & à l'attention de ceux qui avoient les premiers gravé ce Monument sur le Type : ou même que le tems n'en avoit laissé nulle trace, qu'ils pussent remarquer. Au fond, la circonstance des Etoiles ne m'embarrassoit gueres ; puisque les médailles & autres Monumens semblables, que le tems a épargnez, représentent encore Neptune tantôt nud, tantôt avec un petit manteau, qui n'a ni marque ni empreinte d'aucun astre.

Pausan. lib. 6. circa fin.

2°. L'attitude du jeune homme sur un cheval marin, me paroissoit tout-à-fait convenir à Neptune ; puisque ce Dieu est presque par tout représenté ainsi. D'ailleurs, cet animal est si bien le sym-

(a) Παῖς μὲν ἡλικίαν, ἀμπέχεται δὲ χλαμύδα ποικίλην ὑπὸ ἀστέρων.

bole propre de ce Dieu, que généralement tous les Antiquaires ne font pas difficulté de lui rapporter les Monumens où il se trouve, à moins qu'une Inscription, ou autre chose équivalente n'insinue le contraire.

3°. L'aigle, selon moi, désignoit l'empire que Neptune exerçoit sur la mer : & l'essor qu'elle prend, marquoit la rapidité & la facilité avec laquelle ce Dieu va, court, marche sur les eaux nonobstant leur fluidité.

4°. J'appuyois tout cela de l'idée de quelque Victoire navale, que les Gaulois avoient pu remporter, mais qui nous étoit cachée comme tout le reste de leur histoire : & qui pouvoit avoir été l'occasion ou le prétexte d'ériger ce Monument en actions de graces, & pour perpetuer la memoire de cet évenement.

5°. J'allois jusqu'à justifier les raisons qu'avoient eu les Anciens, de consacrer à Neptune le cheval, sur-tout marin. C'est, disois-je, parce que Saturne ayant coûtume de dévorer ses enfans, dès qu'ils voyoient le jour; Rhée sa femme pour sauver Neptune, dont elle venoit de se délivrer, lui présenta un *poulain* à la place; comme si c'étoit là son véritable fruit. Je savois encore que Neptune avoit pris autrefois la forme d'un cheval pour vaincre la résistance de Cerès sa sœur, qui s'étoit métamorphosée en jument, pour se cacher & se mettre à couvert des poursuites de son frere; d'où je concluois qu'à bon droit le cheval, tant le *terrestre* que le marin, étoient le symbole de Neptune; en particulier le dernier qui vit dans les eaux, qui sont tout l'appanage de ce Dieu.

Pausan. in Arcad. pag. 466.

Idem. in Lacon. pag. 497.

Nonobstant des rapports si justes, il est certain que mon explication étoit fausse; puisqu'à le bien prendre, cette image représente la mort prématurée d'un jeune homme, qui s'étoit peut-être noyé. Les exemples & les autoritez que je vas produire, semblent rendre incontestable cette opinion.

Dans l'Antiquité expliquée, on voit un Mausolée tout chargé d'ornemens, au bas duquel est représenté celui à la memoire duquel le Monument est érigé. C'étoit, dit l'Inscription L. Licinius Successus âgé seulement de treize ans un mois & dix-neuf jours.

Tom. 5. pl. 56.

DIS MANIBVS
COMICVS ET
AVRIOLA PARENTES
INFELICISSIMI
L. LICINIO SVCCESSO
V. A. XIII. M. I. D. XIX.

Or, ce Licinius Successus est représenté nud, emporté par un cheval marin, qui fend les ondes du Stix. Dans les reliefs du tombeau de Successus, on ne sauroit ne pas reconnoître la nature & la destination du Monument Gaulois. On pourroit porter d'autres exemples ou semblables, ou bien approchans, si l'abondance de la matiere que je traite, ne nous dispensoit de cette espece de multiplicité & de répétitions, qui ne servent qu'à donner de l'ennui.

» C'étoit anciennement la coûtume, dit Heraclide » du Pont, lorsqu'un jeune homme de qualité, que

que sa beauté faisoit distinguer, venoit à mourir, « (*a*) de ne le point porter en terre durant les ténébres de la nuit, ni à quelqu'une des heures du jour « que le Soleil échauffe la terre de ses rayons : mais « précisement au point du jour, que cet astre n'a point « encore assez de force pour se faire sentir : & l'on « déguisoit cet enterrement mystérieux sous le nom de « *Rapt du jour;* comme si ce jeune homme n'étoit pas « mort réellement ; mais avoit été enlevé pour avoir « inspiré de l'amour. (*b*) «

Comme Homere parle souvent de ces sortes de funérailles, faites quand le jour commençoit à poindre; Eustathius son Commentateur, remarque aussi que cette cérémonie portoit le nom de *Rapt du jour.* (*c*) Et rendant raison du choix qu'on faisoit de cette heure, plûtôt que de toute autre; il dit que c'est parce « qu'on ne croyoit pas qu'il fût permis de rendre le So- « leil témoin & spectateur d'un deüil, qui causoit tant « de pleurs aux parens, & dont il ne pourroit pas lui- « même supporter la vûë. (*d*) «

L'expression de *Rapt du jour* a passé non seulement aux Latins, mais encore elle a été employée par les Auteurs de l'Ecriture. C'est ainsi que Virgile décrivant la demeure des ames des enfans, qui étoient morts avant la connoissance, dit que le jour fatal les ayant «

(a) Ἐπειδὰν οὖν εὐγενὴς Νεανίας ἅμα καὶ κάλλει προέχων τελευτήσῃ.

(b) Τὴν ὄρθριον ἐκκομιδὴν ἐπευφήμων ΗΜΕΡΑΣ ΑΡΠΑΓΗΝ ὡς οὐκ ἀποθανόντος, ἀλλὰ δι' ἐρωτικὴν ἐπιθυμίαν ἀνηρπασμένου.

(c) Διὸ καὶ ἐλέγετο ΑΡΠΑΖΕΙΝ ΑΥΤΟΥΣ ΗΜΕΡΑ.

(d) Ὡς μὴ ἀνεκτὸν ὂν ἡλίῳ θεαθῆναι τοιοῦτον κακόν.

Æneid. l. 6. v. 28. » *arrachez* aux mammelles de leur mere, les *avoit enlevez*. (*a*)

L'Auteur du Livre Canonique de la Sagesse parlant de la mort des Saints, qu'il fait voir être toûjours heureuse, quoique souvent prématurée; assûre Sap. 4. v. 11. que Dieu avoit exprès *enlevé, ravi* (*b*) le juste aux hommes, de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice, & que les apparences trompeuses ne séduisissent son ame.

Je passe bien des autoritez qui établissent cette vérité, qu'on peut voir dans Kirchman, pour examiner De funer. Roman. lib. 2. c. 2. si les Gaulois ont eu connoissance du *Rapt du jour* : or, c'est ce qu'il n'est pas difficile de démontrer, puisque je trouve dans les Inscriptions sepulcrales non-seulement les propres termes d'Heraclide, d'Eusthate & des autres Auteurs que j'ai citez; mais encore le nom, du moins, ce semble, de celui à l'honneur de qui nôtre Monument a été érigé. La premiere de ces Inscriptions qui a été trouvée à Lion, est conçûë en ces termes,

(a) .... Et ab ubere *raptos* *Abstulit* atra *dies*.

(b) Ἡρπάγη.

D. M.
ET MEMORIÆ ÆTERNÆ
FAVSTINI
M. AVRELII INFANTIS DVLCIS
SIMI INCOMPARABILI QVI
VIXIT ANNIS VIIII. M. II. D. XIII.
QVI SIBI ANTE MORTEM RO
GAVIT QVAM PARENTIBVS
SVIS C JVL. MAXIMVS FILIAS
TRO ET AVRELIA FAVSTINA
MATER VNICO FILIO DESO
LAT. P. C. ET SVB ASCIA DEDI
CAVERVNT MVLTIS ANNIS
VIVAT QVI DIXERIT ARPAGI
TIBI TERRAM LEVEM.

Spon. Rech. de Lion p. 46. Ménétrier Hist. Consul. de Lion p. 56.

Le ſens de l'Inſcription eſt, que ce Monument a « été dreſſé à l'honneur des Dieux Manes, & à la « mémoire éternelle de M. Aurelius, âgé de neuf ans, « deux mois & treize jours, enfant très-aimable, & « qui n'avoit point ſon ſemblable; qui avoit porté la « tendreſſe pour ſes parens, juſqu'à vouloir mourir « avant eux. Auſſi Julius Maximus ſon beau-pere, & « & Aurelia Fauſtina ſa propre mere, avoient *en re-* « *connoiſſance* fait les frais du Monument, & l'avoient «

consacré *sub ascia* : souhaitant une longue vie à ceux qui diront *en le voyant*, ô vous *dont la mort* est *vraiment* un Rapt, (*a*) puissiez-vous sentir la terre legere.

Voilà le terme, & le sens de *Rapt du jour* bien marquez, & en usage dans les Gaules : & ce seroit chicanner à pure perte, que de former la moindre objection sur une verité qui va jusqu'à l'évidence. Il reste seulement à voir si les symboles, qui composent le Monument, peuvent se rapporter à ce *Rapt* : & c'est sur quoi il n'y a pas la moindre difficulté. Car d'abord le principal personnage est jeune, il est nud comme Europe, Ganimede & les autres, que la Fable représente avoir été enlevez par les Dieux : il fait signe d'une main, pour donner à connoître qu'on doit se consoler de sa perte ; puisqu'elle est moins l'effet d'un coup de faux de la mort, que de l'amour que lui portent les Dieux. L'aigle qui est derriere lui, est gravée exprès pour relever ce *Rapt*, & le mettre en parallelle avec celui de Ganimede ; avec lequel on vouloit peut-être faire entendre qu'il pouvoit disputer de la beauté. Ce jeune homme est droit sur un cheval marin qui nage : tout se soûtient, tout est lié avec *le Rapt*, dont parle l'Inscription : En effet, l'attitude du jeune homme insinuë clairement qu'il n'est pas mort ; & le cheval marin fendant les eaux, marque expressément qu'il enleve par ordre de Neptune, celui qu'il porte sur son dos.

Voilà les emblêmes spirituels, sous lesquels les Gaulois cachoient la funeste mort d'un jeune homme de qualité, qui s'étoit noyé à la fleur de son âge.

(a) Arpagi.

Je ne sai si ce ne seroit pas trop hazarder, que de dire que ce jeune homme pourroit-être un certain *Aufidus Militaris* de Lion, lequel allant apparemment à la Cour pour y faire la fonction d'Intendant des bâtimens de l'Empereur, se noya dans la Saône; comme dit cette Inscription. *Men. & Hist. Consul. de Lion p. 34.*

D. M.
ET MEMORIAE
AETERNAE
AVFIDI MILITARIS
QVI VIXS. ANN. XXII.
CVIVS SVPREMA
TALIA FVERVNT
HIC IENS IN CVRAM
PER AMNEM ARAR.
SVBITO CASV ABREPTVS
HVNC TVMVLVM POSVIT
L. IGNIVS CHARITO
SORORIVS EJVS ET CLAV
DIANVS DVLCICIVS SOROR.
SIBI POSTERISQ. SVIS
ET SVB ASCIA DEDICAVIT.

J'ai traduit *Curam* par Intendance des bâtimens: le Pere Ménétrier croit qu'il signifie une Ferme: je laisse au Lecteur à décider, qui a mieux rencontré. *Voyez du Cange.*

Les termes de l'Inſcription ſont clairs ; ils parlent d'un jeune homme de vingt-deux ans, qui avoit de la naiſſance, & avoit été *enlevé* ſubitement, *(a)* c'eſt-à-dire, étoit peri, avoit été englouti par les eaux. *(b)* D'où l'on peut tirer que le relief, dont j'ai donné l'explication, repréſente peut-être le *Rapt*, ou ſi l'on veut, la mort d'Aufidus Militaris. Au reſte la choſe ſeroit encore plus vrai-ſeablmble ſi ce Monument avoit été trouvé à Lion ; & c'eſt ſur quoi je ne ſuis nullement informé.

Voici une autre Inſcription ſepulcrale, qui ſemble repréſenter le même myſtere que les précédentes.

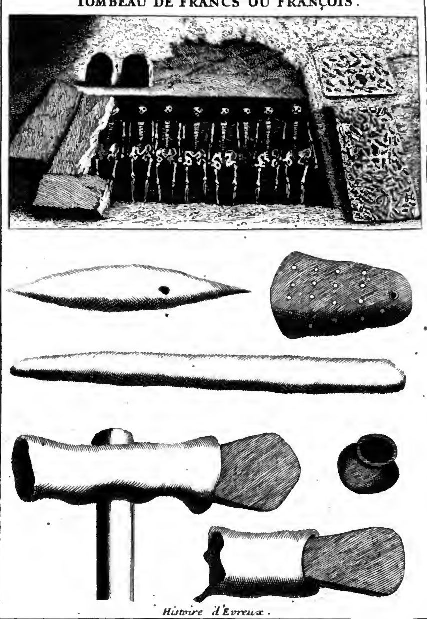
Spon. Rech. de Lion p. 84.

D. M.
ET MEMORIAE
AETERNAE
IVLI ZOSIMI IVVE
NIS INNOCENTIS
SIMI QVI VIXIT AN
NIS XXX. M. I. D. III.
SINE VLIVS ANIMI
LAESIONE MELIVS
ZOSIMVS PATER
INFELICISSIMVS
AMISSIONE EIVS DE
CEPTVS ET SIBI VIVVS
P. C. ET SVB ASCIA DEDI
CAVIT.

(a) Subito caſu abreptus. (b) Per amnem Ararim.



TOMBEAU DE FRANCS OU FRANÇOIS.



Histoire d'Evreux.

Il me semble que les termes de *Pater infelicissimus amissione filii deceptus*, marquent autant la surprise que le deüil d'un pere qui se voit *enlever* un fils, qu'il comptoit lui devoir survivre.

CHAPITRE X.

Quantité de corps trouvez dans un ancien tombeau en 1685. Ossemens brûlez, cendres, urnes, &c. trouvées séparement au même endroit. Sentimens partagez sur la Nation de ceux qui y étoient enterrez. C'étoit un tombeau d'anciens Francs ou François. Description de la découverte du tombeau du Roy Childeric. Autres tombeaux des premiers Francs ou François.

LE Roy ayant ordonné de faire plusieurs ouvrages sur la riviere d'Eure, pour en rendre la navigation plus commode; M. de Cocherel eut ordre de faire un travail, pour lequel il eut besoin de trois à quatre cens pieds de pierre de taille : & parce que faute d'ouvriers, il ne put tirer aucun secours des carrieres voisines, il fut obligé de chercher sur ses Terres tout ce qui lui pourroit fournir des pierres propres à mettre en œuvre. Il jetta sur-tout les yeux sur deux pierres qui étoient sur un côteau fort élevé, exposé au grand Soleil du midi, & panchant vers la riviere : elles étoient droites, & sortoient hors de terre environ un pied, comme les bornes plantées pour séparer les héritages des Particuliers. Ces deux pierres avoient été déja vûës quinze ans auparavant par trois inconnus, qui vinrent foüiller ce lieu un jour de

fête, précisément au tems que tous les habitans s'étoient rendus à l'Eglise : ils firent un trou d'environ trois pieds en quarré & en profondeur, tirerent deux cadavres ou squelettes jusqu'à la moitié de l'épine du dos, laisserent ces os sur le bord du trou sans le remplir, & sans témoigner qu'ils eussent eu dessein de chercher ou à droit ou à gauche, ni au-dessus ni au-dessous, & se retirerent. Le Seigneur du fonds ne fut averti de cette avanture que quelques jours après; & voyant que ces especes de maraudeurs avoient eu si peu de vénération pour ces ossemens, il soupçonna qu'ils étoient Anglois, & qu'ils avoient eu des mémoires qu'à la bataillle de Cocherel de l'année 1364. on avoit enterré là quelques personnes de distinction avec leurs bijoux : qu'ils étoient venus enlever ce qui pouvoit les accommoder, & n'avoient laissé que ce qui ne valoit point la peine d'être emporté : & qu'ainsi il étoit inutile de donner ses soins à une plus longue recherche. Mais en 1685. voulant employer ces deux pierres, il les fit découvrir & déraciner entiérement. Il trouva qu'avec trois autres, elles servoient de sepulcre à vingt corps d'hommes de grandeur ordinaire, c'est-à-dire, depuis cinq pieds jusqu'à six, à deux corps près de deux jeunes hommes de quinze à seize ans, qui n'étoient pas si grands que ceux des hommes faits : chaque corps avoit une pierre sous la tête, comme pour lui servir de chevet : tous les corps étoient tournez au (*a*) midi, &

Diog. Laërt. in Solon. lib. 1.

(a) Les Atheniens en inhumant les morts, les tournoient vers l'Orient; au contraire des Megares & des Phéniciens, qui les tournoient au couchant. Plutarque dans la vie de Solon & Elien, *var. hist. lib.* 5. *&* 7. *c.* 19. disent que les Atheniens tournoient leurs morts du côté du couchant, & ceux de Megare indifféremment

avoient

avoient ſur la même ligne les mains étenduës le long du corps. On ne trouva aucun corps de femme : le crane de tous ces ſquelettes étoit plus épais qu'il n'eſt ordinairement : il y en avoit même qui conſervoient les marques de quelques coups mortels, dont ils avoient gueri, ſoit par la force du tempérament, ſoit par la vertu de quelques remedes, qui nous ſont inconnus.

Parmi les pierres qui ſervoient de chevet à ces cadavres, les unes étoient des cailloux jaunâtres, de la nature de ceux dont on fait les pierres à fuſil, & auſſi dures que l'agathe d'Allemagne : leur longueur étoit de ſix à ſept pouces, leur largeur d'un pouce & demi, & leur épaiſſeur au milieu de trois lignes : ils avoient deux bouts pointus comme ceux d'une pique, & les deux côtez tranchans ; avec cette différence que l'un des plats étoit uni, & l'autre raboteux.

D'autres pierres étoient verdâtres, ſemées de quelques paillettes ou veines, qui tiroient ſur l'argent : ces pierres étoient coupantes par le côté le plus large comme le fer d'une hache, & percées par le côté le plus étroit, comme pour être emmenchées. On croit que ces ſortes de pierres ſont des giades d'Orient.

Quelques pierres étoient d'un verd brun, bonnes à éprouver l'or & l'argent comme la pierre de touche ; d'autres étoient de marbre blanc ou d'albâtre,

& ſans affectation, de quelque côté que ce fût. Le Scholiaſte de Thucidide *Syngraph. lib.* 1. dit que tous les Grecs généralement enterroient leurs morts, regardant l'Orient. *Vid. Kirchman. de funer. Rom. p.* 380. *& Caſaub. in Laërt. p.* 15.

& le reste des cailloux gris fort durs. Cependant toutes ces pierres nonobstant leur différente espece étoient uniformes ; c'est-à-dire, qu'un côté étoit tranchant comme une hache, & l'autre s'enchassoit ou s'emboëtoit dans une andoüiller de cerf, ou dans la corne de quelque autre animal percée par le milieu, pour recevoir un manche ; & tout cela faisoit une espece de nos haches d'armes. Outre ces haches, on trouva aussi parmi les ossemens des os de cheval éguisez, des pointes d'ivoire, & des pierres mêmes pour armer le bout d'un javelot, ou d'une fléche.

En découvrant les cinq grandes pierres qui formoient seules le sepulcre de tant de corps, on trouva à un pied & demi de la superficie de la terre, & en égale distance des corps qui étoient au-dessous, trois petits pots d'une terre noire, si molle qu'il fut impossible de les détacher du lieu où ils étoient sans les mettre en pieces ; ensorte pourtant que les fragmens durcirent à l'air, & prirent une couleur grisâtre en dehors, & noire en dedans. Ils paroissoient avoir été paitris & faits à la main ; ils étoient remplis de cendres & de charbons de bois si secs, que quoique les pots & le terrein fussent mous & humides, ils prirent feu à la premiere étincelle qui tomba dessus, comme auroit fait de la méche.

A quelque distance des corps & dans un fonds plus élevé, quoique toûjours dans le même tombeau, furent trouvez quelques restes d'os demi-brûlez, avec quantité de cendres, & un monceau de pierres haut d'un pied & demi. Ces pierres couvroient une urne cassée, remplie de cendres & de charbons, pai-

trie & faite à la main comme les trois autres, dont elle ne différoit que par la grandeur, qui étoit de sept à huit pouces en largeur; au lieu que les autres n'en avoient pas tant. Ce qui parut singulier, c'est qu'à un demi-pied au-dessous de ces pierres emmoncellées, étoit un lit de cendres d'un demi-pouce de diamettre, qui couvroit également tout l'espace qu'occupoient les os à demi-brûlez: Et enfin comme si le hazard de concert avec le silence des Anciens se fût étudié à répandre plus de ténébres sur ce Monument; ou plûtôt eût pris plaisir à tendre un piége aux raisonnemens de ceux qui entreprendroient de parler de la Nation, de ceux qui étoient enfermez dans ce tombeau, le hazard, dis-je, fit découvrir parmi les os brûlez deux morceaux de crane, dont l'épaisseur étoit égale à celle du crane des autres hommes; différens en cela des cranes dont nous avons d'abord parlé, qui étoient une fois plus épais. Découverte qui fut avec tant d'autres, une source infinie de réflexions pour les Antiquaires.

Cette découverte fit grand bruit, & donna lieu à divers sentimens. Quelques Savans prétendoient que ce Monument étoit la sepulture de deux Nations de l'Antiquité la plus reculée; que les corps brûlez étoient des Gaulois, & les corps rangez sur une même ligne étoient de quelque Nation barbare, qui n'avoit pas encore l'usage du fer ni d'aucun métal: qu'au reste ces barbares devoient avoir été pris dans quelque combat, & immolez aux Manes des Gaulois qui avoient été tuez.

D'autres crurent que ce tombeau ne contenoit que des Gaulois, dont les uns étoient Druïdes, & les au-

tres ne l'étoient point : que les corps des premiers par un privilege particulier, & en vûë du premier rang qu'ils tenoient dans les Gaules, n'avoient point été brûlez.

D'autres prétendoient qu'il n'étoit nullement question de siécles si reculez ; & qu'il falloit reconnoître que les corps qui n'avoient point été brûlez, étoient de ces Normans qui avoient fait tant de ravages dans les Gaules dans le neuviéme siécle, & les suivans : qu'étant septentrionaux, quelques-uns d'entr'eux pouvoient n'avoir pas encore l'usage du fer ; & que les pierres qui servoient d'armes aux cadavres du tombeau, se trouvoient dans leurs Pays.

Ceux qui paroissoient les mieux fondez, soûtenoient que les corps des squelettes étoient des Huns, que Tacite appelle Fennes, qui n'avoient point l'usage du fer, & alleguoient Tacite même, Marcellin & Gregoire de Tours, sans en rapporter les passages : ils ajoûtoient que ces barbares s'associoient ensemble jusqu'au nombre de vingt ; tous avanturiers & hardis, qui faisoient serment entre eux de ne se point abandonner, & de ne point survivre au chef de la bande. D'où ils tiroient que le chef d'un de ces partis ayant été tué, ou étant decedé de mort naturelle, ils s'étoient tuez les uns après les autres jusqu'au dernier ; ensorte qu'à mesure que cette sanglante tragedie se joüoit ; ceux qui restoient rendoient les derniers devoirs à ceux qui étoient morts avant eux, & les plaçoient les uns contre les autres.

Alexand. ab Alex.

Il y avoit bien une autre classe de gens, qui croyoient que ce sepulcre appartenoit aux Juifs qui avoient vêcu en France selon leurs usages jusqu'au

treiziéme siécle ; mais ce sentiment est si insoûtenable, qu'il tombe de lui-même.

1. On répond d'abord à ceux qui tiennent que ce Monument contenoit la sepulture de deux Nations de l'Antiquité la plus reculée, qu'il peut être vrai qu'il y eût dans le tombeau des gens de différentes Nations, qui pouvoient être de l'Antiquité la plus reculée ; pourvû qu'on entende par Antiquité la plus reculée, celle qui ne passe pas le premier siécle des Cesars : puisqu'on ne trouve au-delà de Tacite & d'Ammien Marcellin, nul Auteur qui dise d'aucune Nation, que ce que ces Historiens disent des Huns, qu'ils mettoient des os pointus à la pointe de leurs dards. (a) Les haches de pierre ne sont donc point une marque d'une Antiquité la plus reculée ; d'autant qu'on ne sauroit, ce me semble, prouver par autorité expresse, qu'elles ayent été jamais en usage.

Tacit. de mor. germ. sub fin & Amm. Marcel. l. 31. c. 2.

Quant à ce qu'on dit que les cadavres de ceux qui avoient ces haches de pierre, étoient apparemment de quelques étrangers que les Gaulois avoient immolez aux Manes de quelques-uns des leurs ; cela est dit gratuitement : car premierement on voit que ce Monument a été érigé pour faire du moins autant d'honneur à ceux qu'on prend pour des gens immolez, qu'à ceux aux Manes desquels l'immolation auroit été faite : ce qui rend le sentiment opposé insoûtenable. 2°. Si ç'avoient été des gens immolez, les squelettes auroient conservé les marques de l'immolation, comme les cranes ont conservé les marques des blessures qu'ils avoient reçûës long-tems avant qu'ils eussent été déposez dans le tombeau. 3°. L'im-

(a) Acutis ossibus pro spiculorum acumine arte mirâ coagmentatis.

molation des Gaulois ſe faiſoit en enfermant ceux qui devoient être immolez dans de grandes machines d'oſier ou de foin, qu'on faiſoit réduire en cendres; ou en pendant à des arbres, ou en précipitant dans la riviere les captifs; ou enfin en les ſacrifiant de l'une de ces manieres, que nous avons déja décrites : & il n'y en avoit aucune qui laiſſât la victime en ſon entier. Si ceux qu'on croit avoir été immolez, l'avoient été effectivement, ces pierres précieuſes ſe ſeroient-elles trouvées ſous la tête de ces ſquelettes? Les Gaulois n'avoient-ils pas des grands monceaux conſacrez, qui n'étoient compoſez que du butin des ennemis? Les Gaulois auroient-ils voulu faire plus de dépenſe, & prendre plus de peine pour la conſtruction des tombeaux de leurs captifs, que de ceux de leur Nation?

II. Ceux qui ont prétendu que le tombeau ne contenoit que des Gaulois, ſemblent n'avoir pas fait attention qu'on ne ſauroit prouver qu'autres fuſſent les funérailles des Druïdes, autres celles du commun des Gaulois : & quand même on le feroit, les ſquelettes de ceux qu'on s'eſt imaginé être de Druïdes, ne ſauroient en être; parce que les haches de pierre qui étoient ſous leur têtes, étoient des armes qui ne ſervoient qu'à la guerre, dont les Druïdes étoient exemts par état. (a) Je ſupprime les autres raiſons qui combattent ce ſentiment : cette derniere le renverſe aſſez toute ſeule.

Caeſ. l. 6.

III. On répond à ceux qui voudroient que les morts dont il eſt queſtion, fuſſent Normans; que le Mo-

(a) Militiæ vacationem omniumque rerum habent immunitatem.

nument déterré a des caractères d'Antiquité, qui vont au-delà du neuviéme siécle : que lors de la descente de ces barbares en France, l'usage du fer étoit commun en Europe ; que quand même il eût été plus rare dans le Pays d'où ils sortoient, ils auroient pû s'en pourvoir chemin faisant : que si les Normans se fussent servis de haches de pierre, ces sortes d'armes se trouveroient ordinairement dans leurs tombeaux ; on en découvriroit encore dans toutes les parties de la France, où ils ont fait tant de ravages, & où ils ont reçu quelquefois de grands échecs : au lieu qu'on en trouve quantité dans les parties septentrionales de la Gaule Belgique, dans la Picardie, dans l'Artois & dans les Pays les plus voisins tant de la basse Germanie que des Bataves, & des autres Nations Germaniques du nord. A quoi on ajoûte que du tems des Normans, la coûtume de brûler les morts avoit entiérement pris fin, aussi-bien pour les Normans que pour les autres peuples de l'Europe.

iv. Le dernier sentiment quoiqu'il frappe le plus, n'est pas mieux fondé que les autres : car en passant à ceux qui l'ont embrassé, que les Huns étoient les mêmes que les Fennes, ce qui ne paroît point tout-à-fait certain ; il est toûjours constant que les Huns qui composoient l'armée d'Attila, sur lesquels on fait tomber le sepulcre de Cocherel, avoient même dans leur Pays des haches de fer & d'acier ; (a) comme le dit Marcellin en termes exprès, en faisant un long, mais très-fidele portrait de ces barbares. Ce qu'on ajoûte des partis composez d'une vingtaine d'hommes, que les Huns, dit-on, faisoient entr'eux, & *L. 31. c. 2.*

(a) Comminus ferro sine sui respectu confligunt.

qui se juroient fidelité pour la vie & pour la mort; est tiré d'Alexander ab Alexandro; mais cet Auteur ne dit pas où il a pris cette particularité : outre qu'il assûre que cette confédération consistoit dans une si grande égalité; qu'il n'y avoit ni premier ni dernier dans la bande; & que quand l'un de la societé venoit à mourir, la force du serment à l'égard des autres, ne s'étendoit qu'à l'obligation d'avoir soin de lui procurer la sepulture.

Ici au contraire, on voit clairement une inégalité entiére. La nature des pierres des haches marque le rang & la distinction de ceux dont le corps étoit enfermé dans le tombeau : on va même jusqu'à trouver une espece de gradation dans le prix & la rareté de ces pierres, & par conséquent dans la condition de ces morts; car à commencer par la pierre la plus précieuse, toutes les autres suivent à proportion de leur prix : ce qui démontre les degrez d'élevation plus ou moins grands, de tous ceux qui étoient ainsi inhumez dans ce tombeau.

Il est visible, par tout ce que je viens de dire, que le tombeau sur lequel nous cherchons à nous éclaircir, n'est ni des Nations les plus reculées, ni des Druïdes, ni des Normans, ni enfin des Huns. J'avouë ici que le pas est glissant, & qu'il est plus aisé de réfuter le systême des autres que de bien établir le sien. Je vais pourtant en hazarder un : mais avant toutes choses, il est à propos de faire quelques réflexions, qui servent de base & de fondement à tout ce qu'on peut dire sur un tombeau si extraordinaire.

1°. Je vois presque tout le monde persuadé, que des

des hommes de deux différentes Nations ont été mis dans le Monument dont nous parlons : mais on veut ordinairement que les hommes de l'une ou de l'autre Nation ayent été égorgez, pour expier ou appaiser les Manes de ceux, auprès desquels ils ont été placez. Cette prétention n'est fondée que sur un préjugé qu'il y avoit des barbares, parmi lesquels on compte quelquefois les Gaulois, qui vouloient par cette inhumanité détestable appaiser les ames des leurs, à qui il en avoit coûté la vie à la guerre, & assûrer par là leur repos. Mais où trouve-t-on, comme je l'ai déja dit, que ces barbares, entr'autres les Gaulois, ayent eu autant de soin des funérailles de ceux qu'ils immoloient, que de ceux qui leur appartenoient, sur-tout qu'ils se soient étudiez à faire ces funérailles, selon le rit & le cérémonial du Pays de ceux qu'ils massacroient? Je pourrois étendre cette pensée, mais je l'ai déja assez développée un peu plus haut, pour pouvoir me reposer sur les lumieres & le bon goût du Lecteur, qui fera de lui-même toutes les réflexions, qui se présentent ici d'elles-mêmes.

Je crois donc que supposé que les corps de ceux qui ont été enterrez dans le même tombeau, soient de différentes Nations; ces deux diverses Nations étoient confédérées, & liées ensemble par des nœuds généraux ou particuliers. L'Histoire seule des Gaules en fournit bien des exemples; & pour m'arrêter à celui qui est le plus propre à mon sujet, n'est-il pas certain que dès que les Francs ou François se furent accoutumez à passer le Rhin, & qu'ils furent bien connus des Gaulois; ceux-ci goûterent si bien leurs manieres & même leur domination, qu'ils brû-

loient tous du désir de les avoir pour maîtres, qu'ils les appelloient de toutes parts, & que les plus saints Evêques au rapport de Gregoire de Tours, entretenoient leurs Oüailles dans ces sentimens, ou les leur inspiroient, & tous prenoient des mesures pour les mettre en possession de leurs Villes, quoique les uns fussent sous la domination des Goths, les autres sous celle des Bourguignons, & quelques-uns sous celle des Romains. On peut voir cela plus en détail dans M. Valois.

Rer. Francic.l. 6. pag. 266. &c.

Or, qui nous empêche de croire que les morts dont il s'agit, ne soient des Gaulois & des Francs unis, & liez des mêmes interêts, qui ayant péri dans quelque entreprise qu'ils avoient formée ensemble, ont été enterrez les uns & les autres en un même endroit à la maniere de leur Pays ? Cela paroîtra encore bien plus croyable, si l'on fait attention que les uns & les autres pouvoient être des *Soldurii*, si célébres dans les Gaules; dont il est plus vrai de dire que des Huns, que lorsqu'ils s'étoient donnez à quelque Seigneur, ils épousoient son bonheur ou son malheur, couroient les mêmes périls, & ne lui survivoient jamais. (*a*)

Voyez Athenée lib. 6. & Nicolas de Damas dans les Excerpta de M. Valois p. 501.

2°. Mais est-il nécessaire pour expliquer les différentes manieres, dont étoient enterrez les corps de ceux qu'on a trouvez dans le tombeau de Cocherel, d'avoir recours à la solution tant rebattuë des corps de deux Nations. Autrefois un même Pays étoit occupé

Cæs. l. 3. c. 5. Tacit. annal. 3. n. 46. Athen.

(*a*) Si quid iis per vim accidat, aut eumdem casum una ferant, aut sibi mortem consciscant. Neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam, qui eo interfecto, cujus se amicitiæ devovisset, mori recusaret.

par pluſieurs Nations ; chaque Nation avoit pluſieurs cantons, chaque canton ſon peuple : mais chacun de ces cantons tout obligé qu'il étoit de ſe gouverner ſelon les maximes fondamentales de la Nation, avoit pourtant quelquefois ſes Dieux, ſa Religion, ſes cérémonies, & qui plus eſt ſa police. Et pour prouver ma propoſition par un exemple de l'eſpece même que nous traitons, je produis la deſcription des tombeaux antiques, qu'on déterre ſouvent dans le Pays des anciens Cimbres, dans le Dannemark & en Suede, tirée d'une lettre Latine écrite au R. P. D. Bernard de Montfaucon.

« ...Vous ne ſerez pas fâché que j'ajoûte ici quelque choſe touchant les ſepulcres ſeptentrionaux, qu'on trouve au Pays des Cimbres, en Dannemark & en Suede, tirez de pluſieurs deſcriptions particulieres : on peut les diſtinguer en trois eſpeces, par rapport ſans doute à la qualité des perſonnes, & par rapport auſſi à l'uſage qu'on faiſoit de ces tombeaux. Les uns qui ſont ſous terre contiennent des urnes & des oſſemens ; il paroît que ceux-là ont appartenu à des gens de la plus baſſe condition. Les autres ont des cadavres ou des urnes : quelquefois même des urnes & des oſſemens qui n'ont point été brûlez : ils ont auſſi au deſſous de ces cadavres de grands monceaux de ſable & de pierre : quelques-uns de ces monceaux ont juſqu'à cent pas de circuit ; ceux-ci ont ſervi à des Princes ou à des gens de la premiere qualité, ou à des nombreuſes familles des plus qualifiées ; ce qu'on reconnoît par la grande quantité d'urnes & d'oſſemens qu'ils renferment. Quelquefois ces monceaux ſont plus petits, & alors ils ſont faits appa-

Antiq. expl. t. 5. p. 200.

» remment pour des gens d'une qualité médiocre. Cette
» conjecture est encore appuyée par des instrumens,
» qui s'y trouvent d'un plus grand ou d'un moindre
» prix, selon la qualité des gens. La surface de ces
» sepulcres est quelquefois nuë, ce n'est que la simple
» terre : & quelquefois aussi elle est pavée de pierres;
» mais comme ces pavez n'ont pas plus d'étenduë qu'un
» corps humain, je conjecture qu'ils étoient faits pour
» y étendre comme sur un lit des corps non-brûlez.
» Ce qui me confirme dans cette pensée, est que je
» n'ai lû nulle part, qu'on ait trouvé des urnes sur
» ces pavez de pierre : on en a trouvé quelquefois tout
» auprès, & cela fait voir que l'une & l'autre maniere
» d'ensevelir, ou en brûlant les corps, ou en les laissant
» sant entiers, étoit en usage en ce Pays.......

Cette lettre est si claire, qu'elle est elle-même son Commentaire; je dirai seulement que les instrumens, qu'il y est dit avoir été trouvez dans les sepulcres, dont l'Auteur fait la description, étoient des armes de pierre, dont les originaires se servoient à la guerre, à l'instar de celles déterrées depuis peu d'années dans la Hesse : qui avoient donné occasion d'écrire cette *lettre*, lorsqu'on en envoya les modelles au savant Auteur de l'Antiquité expliquée.

3°. La troisiéme réflexion qu'il est important de faire, c'est que les haches de pierre des squelettes de Cocherel, se trouvent communément dans la basse Germanie, dans le septentrion de la Gaule Belgique, dans l'isle de Betau, dans l'Artois, dans la Picardie, Normandie & autres Provinces septentrionales de la France, mais elles ne se trouvent pas plus avant. D'où on peut inferer ou que les Gaulois qui occupoient

tous ces Pays, enterroient les morts d'une maniere différente des autres Gaulois : ce qui n'est pas ; ou que quelque peuple étranger est venu s'y établir sans pousser plus loin ses conquêtes, & qu'y vivant selon ses usages, il y a célébré ses funérailles selon le cérémonial de sa Nation, & du Pays qu'il avoit quitté.

4°. Une autre chose qu'il faut observer, est que la hache de pierre étoit sous la tête même du mort, auquel elle avoit appartenu.

5°. En dernier lieu, je remarque qu'aucun article de la Loy Salique, n'insinue le moins du monde que les peuples soumis à cette loi, fissent brûler les morts ; au contraire, elle suppose par tout qu'on les enterroit ; *si quis*, est-il dit en un endroit, *hominem mortuum, antequam in terram mittatur, in furtum exspoliaverit*, &c. *Tit. 17. art. 1, 2, 4, 5. tit. 57. art. 1, 2, 3, 4, 5.*

Tout cela considéré, sans s'arrêter à de plus longues réflexions, je crois que le tombeau de Cocherel, & tous les autres où l'on trouve des corps qui n'ont point été brûlez, avec des haches de pierre, ou même de fer ou d'autre métal, sont des premiers Francs ou François, qui s'établirent dans les Gaules sous le régne de Clodion, de Merouée, de Childeric, & même de Clovis jusqu'au Baptême de ce Prince, que la plus grande partie de ses Soldats embrassa avec lui la Religion de Jesus-Christ. Jusques-là tous les Pays que les Francs avoient conquis en-deçà du Rhin, ne passoient guere la Meuse, la Somme, & une partie de la Moselle ; & c'est pour cela aussi qu'on ne trouve point de ces haches de pierre au-deçà de ces Rivieres, parce que ces Peuples ne pouvoient pas y fixer leur séjour, nonobstant leurs excursions &

les efforts qu'ils faisoient sans relâche de gagner plus de terrein, & qu'ils ayent même pris des Villes considérables sur la Seine & sur l'Oise.

Au reste, les François n'employoient d'abord que peu ou point de fer; (*a*) Tacite dans son Traité des Mœurs des Germains, le dit généralement en termes exprès de tous les Peuples de l'ancienne Germanie; parmi lesquels ils comptoit incontestablement les Francs ou François. (*b*) mais quand ils ne les y auroient point compris, son silence ne sauroit prescrire contre une verité, que les Monumens de l'Antiquité attestent à toute la terre : car il est sûr par l'Auteur de la Lettre dont j'ai déja parlé, que ceux qui habitoient la Hesse, se servoient de pierres de *Antiq. expl. plan. 138.* différente forme & d'os, pour armer les bâtons qui leur servoient de fléches, de javelots ou des haches, dont on peut voir les Figures dans l'Antiquité expliquée. Or, c'étoient les Cattes, & quelques autres Peuples des cantons voisins, tous Francs, qui occupoient la Hesse. Je ne crois point au reste qu'il soit nécessaire de prouver que les François se servoient de haches : c'est une chose qui n'est ignorée de personne : chaque François avoit sa hache qui ne le quit- *Procop. Bel. goth. l. 2. c. 25.* toit jamais, pas même au tombeau. (*c*)

Je pourrois ajoûter que les haches de pierre qu'on trouve en grand nombre dans les Provinces septentrionales de la France & de la basse Germanie, suffiroient seules à établir mon systême. Avant les fréquen-

(a) On trouve encore tous les jours dans la Province de Northampton des pierres de fusils, dont les Bretons armoient leurs dards & leurs fléches. *Mem. Trevoux, May* 1714. *pag* 842.

(b) Ne ferrum quidem superest; sicut ex genere telorum colligitur. *M. g. c.* 6.

(b) Φέρων ἕκαστος πέλεκυν ἕνα.

tes descentes des François, les Peuples qui habitoient ces contrées, ne differoient en rien du reste des Gaulois au langage près : le fer y étoit en usage & fort commun, & l'on y brûloit les morts. Au lieu que dès que les Francs ou François en furent les maîtres, ces Provinces changerent de face, la Religion y fut alterée, & une autre Police introduite.

J'attribuë tous ces changemens aux conquêtes des Francs ou François ; car outre qu'il est absolument impossible de les attribuer à quelqu'autre Peuple que ce soit ; les bornes seules, au-delà desquelles on ne trouve plus de haches de pierre, déposent en faveur du sentiment que j'ai avancé. Car les Francs ou François, ne franchirent proprement ces bornes ; c'est-à-dire, ne s'affermirent dans les Pays plus méridionaux de la Gaule, qu'après la bataille de Tolbiac, que Clovis assujettit presque toutes les Gaules, & assûra ses conquêtes à ses enfans : mais en recevant le Baptême avec presque toute son armée, les superstitions qui accompagnoient les funérailles de la Nation furent interdites ; & par conséquent l'usage de mettre les haches sous la tête des morts n'alla pas plus avant, & prit fin.

Quelques fortes & convaincantes que soient ces raisons, je ne dois pas passer sous silence le seul trait qui va au-devant de toutes les difficultez, qu'on pourroit former : c'est le tombeau du Roy Childeric, dont je parle, & dont la découverte a été faite quasi de nos jours : j'en ferai bien-tôt la description ; en attendant, je dirai que toutes les armes de ce Prince avoient été enterrées avec lui, entr'autres sa hache, qui a été trouvée sous sa tête. *(a)* Sur quoi il est

Coint. annal. Franc an. Chri. 481. n. 23.

(a) Pone corpus Childerici jacuerunt simplex securis, framea sive hasta, &c.

bon de remarquer que quoique ç'ait été le dernier de nos Rois de la premiere race, dans les funérailles duquel cette cérémonie a été obſervée, l'uſage des premiers Francs ou François, ſur-tout des plus qualifiez, de mettre les haches ſous la tête de leurs morts, avoit pouſſé parmi eux de ſi profondes racines, que les lumieres de l'Evangile l'ayant tout à coup aboli; ils y ſuppléerent en ſoulevant toûjours la tête des morts, comme ſi les haches y étoient à l'ordinaire. C'eſt Dom Ruinard qui nous apprend cette circonſtance, en décrivant la maniere dont furent trouvez dans leurs tombeaux ceux d'entre nos Rois, qui avoient choiſi l'Abbaye de S. Germain des Prez pour leur ſepulture : leur têtes, dit ce ſavant Religieux, étoient bien plus élevées que les pieds. (*a*)

Apud Greg. Turon. col. 1380.

Les cranes des ſquelettes du tombeau de Cocherel, qui étoient une fois plus épais & bien plus durs, que ceux des hommes ordinaires, embarraſſoient fort ceux qui vouloient expliquer ce Monument : mais ils ſe bornoient à dire que ces cranes étoient d'un peuple qui *alloient la tête nuë & raſe.* Ce qu'ils appuyoient » de ce qu'on lit dans Herodote, que les os des hom» mes tuez à la bataille, que Cambiſe perdit contre » les Egyptiens, étoient encore ſéparez du tems de cet » Hiſtorien, comme au jour du combat; ceux des Per» ſes d'un côté, & ceux des Egyptiens de l'autre : & » qu'on obſervoit que les cranes des Perſes étoient ſi » fragiles, qu'ils caſſoient quand on jettoit un gravois » contre : ceux des Egyptiens au contraire étoient ſi » durs, qu'à peine on pouvoit les endommager à coups » de pierres; & que cette différence venoit de ce que les

(*a*) Capita multo pluſquam pedes elevata erant.

les Egyptiens se rasoient la tête dès leur enfance, & « alloient nu-têtes même au Soleil, ce qui leur durcis- « soit le crane, & les empêchoit de venir chauves. Au « lieu que les Perses accoûtumez dès leur naissance à « couvrir leur tête d'un bonnet ou d'une tiare, ne « pouvoient manquer d'avoir le crane plus fragile. «

Si c'est là la raison de la dureté ou de la fragilité des cranes, on ne peut revoquer en doute que les Francs ou François n'eussent le crane plus dur encore que les Egyptiens : puisqu'ils ne couvroient « presque jamais la tête ; qu'ils étoient nuds devant & « derriere jusqu'à la ceinture, & alloient ainsi au com- « bat, à la reserve peut-être d'un très-petit nombre, « qui prenoient quelquefois seulement un casque. (*a*) «

Agath. Hist. lib. 2.

Il n'est pas si facile de décider de quelle Nation étoient les corps & les os brûlez de ceux qui étoient proche les squelettes des François, dont je viens de parler. Il est bien vrai que tout le monde les a pris jusqu'ici pour des ossemens de Gaulois, se fondant sur la différence du crane, & sur la coûtume des Gaulois de brûler les morts.

Mais ces raisons ne sont pas décisives, puisqu'on ne sauroit porter un jugement certain sur la fragilité ou la dureté d'un crane qui a été jetté dans un bûcher, & qui a échappé à la violence des flammes ; tandis que tant d'autres os ont été consumez ; & qui par surcroît a essuyé pendant plus de mille ans l'humidité, & l'air corrompu d'une terre fangeuse. Voudroit-on que ces cranes n'eussent reçû aucune impression au

(a) Τὰς δὲ κεφαλὰς οἱ μὲν πλεῖστοι ἀσκεπεῖς ἔχουσιν· ὀλίγοι δὲ καὶ κράνη ἀναδήμενοι μάχονται· γυμνοὶ δὲ τὰ στέρνα εἰσὶ καὶ τὰ νῶτα μέχρι τῆς ὀσφύος.

milieu du feu, dont le premier effet eſt de deſſecher, de reſſerrer, & de dévorer, & conſumer les eſprits & autres particules graſſes & huileuſes, qui ſont les corps plus ou moins ſolides & épais; & qui enfin réduit en cendres les corps même incorruptibles.

D'ailleurs, il ne paroît pas certain que les Gaulois ayent eu le crane moins dur & moins épais, qu'aucun autre Peuple que ce ſoit. Car ſans compter qu'ils avoient la même origine que les François, ils menoient une vie auſſi dure qu'eux, avoient les mêmes inclinations, & convenoient preſqu'en tout avec eux. Ainſi c'eſt, ce me ſemble, ſe tromper, & n'avoir pas une idée juſte du tempérament des Gaulois, que de prétendre qu'ils euſſent le crane plus fragile que le commun des hommes: ce n'eſt ſûrement pas ſous ces couleurs que Ceſar, Strabon, Tite-Live, Diodore, Mela, Tacite, & pluſieurs autres Anciens les dépeignent, & les font connoître.

Ce ſeroit plûtôt deux autres raiſons, qui porteroient à croire que ces oſſemens brûlez, parmi leſquels ſont ces cranes ſi caſſans, ont appartenu à des Gaulois: la premiere eſt que les Gaulois faiſoient brûler leurs morts; la ſeconde conſiſte dans l'étroite liaiſon, qui étoit entre les François & les Gaulois, comme je l'ai fait voir: liaiſon qui auroit engagé ceux qui ont été enterrez à Cocherel, à faire enſemble quelque courſe ou entrepriſe, qui auroit été ſuivie d'un mauvais ſuccès, & où le plus conſidérable de la troupe auroit péri; ce qui auroit entraîné la perte & la mort des autres.

Mais ces raiſons ne ſont pas convaincantes: ſi elles avoient lieu, il ſuivroit que l'uſage de brûler

les morts n'auroit été établi dans l'Antiquité que chez les ſeuls Gaulois; & qu'il n'y avoit que les Gaulois, avec qui les François euſſent pû former des alliances : ce que perſonne n'oſeroit avancer.

Joint que dans cette partie du tombeau de Cocherel, qui contenoit les corps brûlez, il s'eſt trouvé des choſes, auſqu'elles les Gaulois n'eurent jamais de part; tel eſt un monceau de pierres, parmi ces pierres une urne, puis de la terre, enſuite un grand lit de cendres, qui avoit environ huit pieds en tout ſens : toutes circonſtances contraires à ce que les Anciens, & les Monumens qu'on découvre tous les jours, nous apprennent des funérailles des Gaulois.

D'autre part, rien n'eſt plus formel que ce qu'on écrit ſouvent d'Allemagne, & ce que dit l'extrait de la lettre que j'ai employé un peu plus haut, qu'on déterre ſouvent au-delà du Rhin, des tombeaux ſemblables à celui de Cocherel; des cadavres indifféremment avec des os brûlez, des urnes, des monceaux de pierre & de ſable, dont les uns ont quelquefois juſqu'à cent pas de circuit, & les autres s'élevent fort haut comme de petites montagnes : c'eſt donc aux Germains qu'il faut s'arrêter, & ne chercher que parmi eux, ceux dont les os & les cendres ont été enfermez dans ce Monument. Et comme après avoir fait toucher, pour ainſi dire, au doigt que la plus grande partie des corps qui l'occupoient, étoient certainement de ces Germains qu'on ne connoît à préſent, que ſous le nom de Francs ou François; ce ſeroit vraiment hazarder que de jetter ſa vuë ſur aucun des autres peuples, qui habitoient dans l'ancienne Germanie.

Je ne ſai quel ſuccès auront ces remarques; je

prie ſeulement ceux qui font leur étude des écrits des Anciens, & qui n'y trouvent rien, ou que peu de choſes de tout ce que je dis, de faire attention que les Monumens ſont ſouvent des guides plus ſûrs que les Hiſtoriens. De quelque exactitude qu'il ſe ſoient picquez, non-ſeulement il leur a échappé une infinité de choſes importantes; mais même ils ſont tombez dans des erreurs groſſieres, qui paſſeroient pour des veritez conſtantes, ſans le ſecours des Monumens.

Je finirai mes réflexions ſur le tombeau de Cocherel, en diſant qu'il paroît que ceux dont les corps ont été brûlez, étoient des perſonnes de moindre condition que ceux des autres: j'ai pour garant l'Auteur de la lettre que j'ai citée pluſieurs fois; qui dit qu'en Allemagne la marque ordinaire des tombeaux des gens du commun, ſont les urnes & les os brûlez; ce qui quadre fort bien avec deux autres raiſons qui fortifient beaucoup ce ſentiment : l'une eſt l'eſpece de gradation, qu'on remarque dans la poſition des corps qui ſont dans le tombeau de Cocherel; & qui conſiſte en ce qu'à prendre ces cadavres l'un après l'autre, on voit que le prix des haches de chacun, à commencer par celles du premier, va toujours en diminuant comme par degrez; & ainſi les dernieres ſont toujours moindres que les premieres. Ma derniere raiſon eſt, que les corps brûlez n'ont point leurs armes comme les autres, ni aucune marque qui les releve.

J'avois fini toutes mes obſervations ſur le tombeau de Cocherel, quand le hazard m'a fait heureuſement jetter les yeux ſur un Monument du Cabi-

net de M. Petau, qui confirme généralement tout ce que je viens de dire. C'eſt un autre tombeau découvert à Angers en 1612. dans une maiſon qui avoit fait partie du Palais des anciens Comtes de cette Ville. Entre un tas de gros oſſemens, furent trouvez deux ſquelettes de deux hommes, un peu plus grands que la taille ordinaire; leurs mains & leurs bras étoient étendus le long du corps; chacun avoit un braſſelet d'airain au-deſſus du coude, & une médaille à la main droite; de ces médailles l'une étoit de Neron, & l'autre du Tyran Magnence, qu'on peut aſſûrer avoir été Chrétien, ſur la foi du Monogramme de Jeſus-Chriſt qui eſt ſur cette médaille. Chaque corps avoit trois urnes & deux pots de terre cuite; joignant la plus petite d'entre les urnes, il y avoit une petite cuillier de corne, deſtinée à recüeillir les larmes & à les enfermer dans l'urne lacrymatoire. Tout cela étoit accompagné d'une ſeule pierre pour les deux ſquelettes, qui n'avoit qu'un pied en longueur ſur huit pouces de large, avec cette Inſcription;

DMN
PATTILIVS P
PARTHICI F

Mais croiroit-on que ces os, ces ſquelettes, &c. n'avoient pour tout tombeau que du ſable, qui les couvroit?

Si l'on veut à préſent rapprocher les ſquelettes de Cocherel de ceux d'Angers, on conviendra de bonne foi que ceux qui avoient été enfermez dans le pre-

mier tombeau, n'étoient point d'une Nation différente de ceux qui avoient été mis dans le second. Or, je ne crois pas qu'on fasse la moindre difficulté de m'accorder, que le tombeau d'Angers n'ait été dressé pour des Francs ou François. Sous les enfans du grand Constantin, les Francs firent de grandes courses dans les Gaules, & même les subjuguerent : il est vrai qu'on les fit retirer à force de présens; mais ils revinrent bien-tôt; & le Tyran Magnence qui étoit Franc lui-même, les rappella, & les dispersa dans toutes les Gaules : & je ne ferois pas difficulté de croire que ceux du tombeau d'Angers dont nous parlons, n'ayent été du nombre des derniers.

Il n'est pas nécessaire que je fasse remarquer que toutes les parties des squelettes du tombeau de Cocherel, étoient dans la même situation, disposition & attitude, que celles des squelettes du tombeau d'Angers; ni que les cendres d'un tombeau n'ayent tenu lieu du sable de l'autre; ou peut-être que l'un n'ait été mis au défaut de l'autre, & pour la même fin; c'est-à-dire, pour conserver plus long-tems les chairs & les os de ceux qui étoient morts.

Si l'on m'oppose quelques différences, je répons qu'il est impossible de produire deux anciens tombeaux d'une même Nation, où semblables différences ne se trouvent. Et pour faire mention de la différence qui frappe le plus ici, je veux dire des armes de pierre qui étoient dans le tombeau de Cocherel, & qui ne se sont point trouvées dans celui d'Angers; je demande à ceux qui me proposeroient cette difficulté, de me communiquer quelles armes de pierre on

trouve dans les tombeaux qu'on a découvert, & qu'on découvre tous les jours dans le Maine & dans la Bretagne, qui sont tous semblables à celui de Cocherel, & qui par conséquent ne sont composez que de pierres brutes d'une grandeur énorme. Il est donc visible qu'il ne faut s'attacher dans la question présente, ni dans toutes celles qui sont de même nature, qu'à ce qui en fait le fonds & le capital. Or, on ne me disputera point que le tombeau de Cocherel ne fût vraiment un tombeau d'anciens Francs, soit qu'on regarde la forme de ce tombeau, soit qu'on jette les yeux sur l'arrangement de ceux qui y étoient inhumez. Pour les armes de pierre, elles peuvent être considérées comme une circonstance casuelle & accidentelle, qui dépendoit des lieux, du tems, du goût des personnes; & tout cela varioit autrefois de même qu'aujourd'hui.

Supl. Antiq. t. 5. pag. 145.

Une chose plus importante se présente, qui mérite bien plus nôtre attention; c'est que tous ces grands tombeaux de Cocherel, d'Angers, de Childeric, dont je parlerai bien-tôt, & de plusieurs autres semblables que je pourrois citer, quoique remplis de corps & d'ossemens de plusieurs hommes; tous ces tombeaux, dis-je, n'étoient pourtant à dire vrai, que le tombeau d'une seule personne. Cela paroît d'abord un paradoxe; néanmoins rien n'est plus constant. Qu'on rappelle ici ce que Cesar dit des funérailles des Gaulois, que peu avant qu'il vînt dans les Gaules, la coûtume étoit de jetter dans le bûcher d'un défunt, ses esclaves & ses cliens; ses plus proches même s'y jettoient souvent eux-mêmes, pour avoir la consolation de vivre avec le mort. Mais nonobstant tant

de morts, ces funérailles n'étoient réputées que les funérailles d'un ſeul.

Qu'on raiſonne de la même ſorte ſur les tombeaux des Francs : ces Peuples obſervoient preſque en tout les uſages & la Religion des Gaulois, & ils n'avoient point d'autre Théologie que la leur. S'il arrivoit donc que quelque perſonne qualifiée de la Nation, vînt à payer le tribut à la nature, on formoit ici bas la cour, qu'elle devoit avoir en l'autre monde : pour cet effet, on égorgeoit ceux qui devoient la compoſer : & afin de les lier davantage avec elle, on enterroit ces miſerables victimes avec celui dont la mort étoit la cauſe de la leur. De-là vient que dans le tombeau d'Angers, il n'y avoit qu'une pierre ſepulcrale ſi petite qu'on n'avoit pu y graver que le nom de Pattilius, à l'honneur duquel ſeul on avoit érigé un ſepulcre, qui contenoit bien d'autres corps que le ſien. De même dans le tombeau de Childeric, outre le ſquelette entier de ce Prince, il contenoit encore au moins un autre homme, puiſqu'on y trouva une tête, qui y avoit été miſe en mêmetems. Il en doit être ainſi du tombeau de Cocherel ; quoique nous ignorions les principales circonſtances qui le regardent, on peut toûjours aſſûrer que ce grand nombre de cadavres & d'oſſemens brûlez, ſe rapportent au plus apparent de la troupe : & c'étoit ſans doute le premier, qui avoit la droite ſur les autres ; ſous la tête auſſi duquel étoit la hache la plus riche.

Après ce que j'ai dit dans le corps de cette Diſſertation, la deſcription du tombeau de Childeric Roy de France, pere du grand Clovis, ne ſauroit plus être

être qu'un apendice du tombeau de Cocherel ; quoiqu'elle soit par elle-même un morceau assez curieux, assez intéressant & relevé, pour pouvoir faire elle seule un Chapitre particulier.

Le Curé de S. Brice de la Ville de Tournai ayant fait creuser proche du Cimetiere de sa Paroisse, à la hauteur de quelques sept pieds ou un peu plus, quand on fut venu jusqu'à la pierre vive, un nommé Adrien Quinquin Tailleur de pierre, trouva d'abord une boucle d'argent, & un moment après une bourse ronde de cuir ou de peau pourrie, contenant plus de cent pieces d'or. Cette découverte produisit dans Quinquin une si grande surprise, que tout sourd & muet de naissance qu'il étoit, il ne laissa pas de pousser des cris confus, qui firent accourir bien du monde. On se mit à chercher de nouveau, & l'on trouva plus de deux cens pieces d'argent ; mais la roüille empêcha qu'on n'en pût distinguer ni déchiffrer le coin & les paroles : comme on foüilloit toûjours, on découvrit aussi quantité de ferremens presque tous tournez en roüille, à cause de l'humidité qui étoit grande en cet endroit, & parmi ces ferremens deux têtes, dont la plus grosse posoit sur une hache, & tenoit à un squelette entier couché sur le dos. Enfin on creusa plus avant, & à cinq pieds de plus de profondeur, on trouva un sabre tout entier de l'acier le plus fin, son fourreau, un baudrier, une casse d'écritoire, un mors de cheval, duquel pendoit une tête de bœuf d'or, plus de trois cens abeilles ou fleurs de lys, outre une infinité d'autres qu'on compte avoir été perduës parmi les décombres, une éguille, des agraffes, des crochets, des cloux, des filamens, des

Le 27. de May 1653. à trois heures après midi.

amphisbénes, &c. tout étoit d'or enrichi de quantité d'escarboucles.

Jusques-là on ne savoit ce que tout cela signifioit, ou du moins à quelle occasion ces choses avoient été mises là : lorsqu'enfin on vint à faire la découverte d'une bague ou anneau, sur lequel étoient gravez ces mots en lettres Romaines ; mais avec quelque différence qui paroît sur-tout au G, & à l'S qui a la forme d'un σίγμα des plus anciens. CHILDIRICI PEGIZ. Cet anneau étoit le cachet ou le sceau même du Roy Childeric, qui étoit représenté lui-même avec des cheveux longs, bouclez, & flottans sur ses épaules, & tenant un javelot de la main droite.

Je passe la premiere lettre du second mot qui est vraiment Grecque.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que tout le harnois du cheval qui fut trouvé aussi, étoit semé d'abeilles ou de fleurs de lys : & que sur l'écritoire il y avoit plusieurs petites croix, dont les unes étoient patées, & les autres formoient des rectangles.

Je serois trop long si je voulois tout détailler : il suffira de remarquer qu'on trouva aussi dans ce tombeau la tête & les os d'un cheval, & sur-tout un globe de cristal, qu'on croit être une véritable aiguemarine. Ce qui joint aux pieces de cristal, qu'on trouve ordinairement dans les sepulcres des Gaules, porte à croire que le cristal entroit dans les mysteres funéraires des Gaulois & des Francs. Il semble même que la chose est hors de doute après le tombeau de verre ou de cristal, qui fut trouvé à Lion dans le seiziéme siécle, contenant les os d'un petit enfant ; rareté unique dans son genre, qui mérita d'être offerte à François I.

Menetrier. hist. Consul. Lion. p. 108.

Au reste tous les Monumens précieux qui furent trouvez au sepulcre du Roy Childeric, furent enlevez & portez à Vienne en Autriche, par l'Archiduc Leopold Guillaume, qui gouvernoit les Pays-Bas pour le Roy d'Espagne. Après la mort de l'Archiduc, ils passerent dans le Cabinet de l'Empereur. Philippe de Schomborn Electeur & Archevêque de Mayence les demanda à l'Empereur, qui les lui accorda. Comme ce Prélat n'avoit fait cette démarche, que pour faire au véritable Successeur de Childeric un présent digne de l'ancienneté de son Trône, en reconnoissance des grands secours qu'il en avoit reçus contre ses sujets rebelles; dès qu'il eut ce trésor en sa puissance, il l'envoya à Loüis le Grand.

Il manqueroit quelque chose à la description du tombeau de Childeric, de la finir sans faire remarquer que dans les sepulcres des Rois de France, qui sont en grand nombre dans l'Eglise de Saint Germain des Prez de Paris, on a trouvé bien des choses semblables à celles que je viens d'énoncer : sur-tout dans le cercuëil d'un autre Childeric il y avoit des amphisbénes d'argent, un baudrier, des épées, des poignards, une agraphe d'or très-fin pesant plus de huit onces, une partie de diadême, une fiole de verre ou de cristal, qui conservoit encore du baume à la verité desseché, mais qui exhaloit un peu d'odeur, & bien d'autres choses qu'on soupçonne, avec raison, avoir été écartées par les manœuvres & les ouvriers, qui travailloient à ces tombeaux, & qui les avoient ouverts avant d'appeller les Religieux.

CHAPITRE XI.

Découverte d'un Tombeau aux environs d'Angoulême.

L'An 1541. fut trouvé à Vars, gros Bourg distant de trois ou quatre lieuës d'Angoulême un ancien sepulcre de forme oblongue, entouré de toutes parts d'un mur bâti de grosses & grandes pierres. Ce mur étoit pourtant en égale distance du Monument; l'espace qui séparoit l'un de l'autre étoit d'un pied. La pierre qui couvroit le sepulcre étoit taillée en forme de voûte ou de cerceau : le bord de cette pierre descendoit un tiers de pied; ensorte que celle de dessous rentroit un peu, & tenoit ainsi le sepulcre parfaitement fermé. Quand on eut levé cette pierre, on vit au milieu un cercuëil de plomb, qui ne touchoit d'aucun de ses côtez à la pierre, sinon par-dessous. Ce cercuëil étoit scellé de quatre cercles de fer, chacun large de trois pouces, sur un d'épaisseur. Le plomb étoit en son entier; mais le fer étoit si mangé de la roüille, qu'au moindre coup de bêche il se mit en pieces. On trouva dedans un corps humain couvert d'une peau si déliée, que dès qu'elle eut un peu senti l'air, elle disparut, & laissa voir les os d'un homme chacun à sa place : on foüilla pour voir s'il n'y avoit rien de caché; toute la trouvaille consista en une feüille d'or très-fin, qu'on découvrit au lieu même où le cœur du défunt devoit être. Cette feüille n'étoit que du poids d'un demi-ducat, elle étoit plus longue que large; quoiqu'un de ses

côtez fût plus large que l'autre ; elle étoit pliée en rouleau : quand on l'eut dépliée on y trouva les lettres ſuivantes, non gravées ; parce que la feüille d'or n'avoit pas aſſez de conſiſtance pour ſouffrir le burin ; mais comme imprimées ;

Α Ε Η Ι Ο Υ Ω
Ω Υ Ο Ι Η Ε Α
Ε Η Ι Ο Υ Ω Α
Υ Ο Ι Η Ε Α Ω
Η Ι Ο Υ Ω Α Ε
Ο Ι Η Ε Α Ω Υ
Ι Ο Υ Ω Α Ε Η

Ce ſont les ſept voyelles de l'alphabet Grec, répetées ſept fois en différentes manieres, & toûjours tranſpoſées. On croit que tout cela ne ſignifie rien, & que c'eſt un jeu d'un homme, qui avoit voulu par avance ſe rire de ceux qui foüilleroient dans ſon tombeau, & s'étudieroient à trouver un ſens myſtique dans des lettres, qui n'en ont aucun.

Si l'on pouvoit trouver dans ces lettres un de ces nombres myſtérieux, que les Gnoſtiques, les Baſilidiens & les Marcoſiens avoient en ſi grande vénération, on pourroit croire que cette feüille d'or étoit une eſpece d'Abraxas : car il eſt conſtant que la doctrine de ces Hérétiques fut portée dans les Gaules par Marc Sectateur de Baſilide, qui la ſema ſurtout dans les Provinces que baignent le Rhône & la Garonne, d'où il paſſa en Eſpagne : Angoulême

étoit sur son chemin ; & il est visible qu'il auroit pû y faire des Proselytes. Mais que tirer du nombre de 1294. que ces lettres font ; ou de celui de 9058. si on les multiplie par sept fois ?

CHAPITRE XII.

Utilité des bijoux qu'on trouve dans les anciens Tombeaux. Découverte faite auprès de Bayeux, de quantité d'urnes remplies d'ossemens rangez artistement, & d'un bras tout couvert de bracelets. Conjectures là-dessus. Autres bracelets trouvez à Autun, Amiens & Angers. Description d'un diadême Gaulois trouvé à Arles. Bague des Nôces. Modelle d'anciennes coëffures de femmes.

LEs Chapitres précédens me conduisent, m'engagent même en quelque sorte à rassembler dans celui-ci la figure & la description de quelques bijoux & autres pieces curieuses, qui ont été trouvées en différens tombeaux anciens déterrez en France. Quelques-unes de ces pieces sont marquées au coin des Gaulois, ce qu'on n'oseroit dire de toutes ; quoiqu'on n'ait point de preuves au moins incontestables pour le nier. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que si les tombeaux où ces dépoüilles étoient renfermées, n'ont point appartenu certainement à des Gaulois, ils ont été faits sans doute pour des personnes, qui avoient pris une alliance ou un établissement dans les Gaules. Une irruption encore ou un voyage, peut avoir aussi conduit ces personnes dans nos Provinces ; & dans tous ces cas,

BRACELETS, DIADEMES ET BAGUES DES GAULOIS.

M.r de Haribel.

Auberi.

Cabinet de M.r Petau.

RAIE

ID EST

ARRAGENIALIS

Marcel.

venant à payer le tribut à la nature, elles y ont été enterrées à la maniere de leur Pays ; ce qui nous met en possession de quelques-uns de leurs bijoux, lesquels victorieux du tems, pour ainsi dire, nous dédommagent du silence des Historiens, & semblent n'avoir été conservez que pour nous apprendre plusieurs circonstances de l'Antiquité, qui ne seroient jamais venuës jusqu'à nous sans leur secours. Restes précieux, dont on doit conserver jusqu'aux moindres traces ; puisque leur seule vûë est une source féconde de connoissances ; & qu'ils servent encore tantôt à corriger les Auteurs, tantôt à lever nos doutes les mieux fondez, ta nôt enfin à répandre des lumieres sur d'autres antiques, sur lesquelles personne n'osoit prononcer.

La premiere Figure représente des bracelets, qui furent trouvez attachez à l'os d'un bras humain de la maniere qui suit. En 1715. M. le Haribel faisoit travailler à une de ses Terres qu'il a en Normandie, à une lieuë de Bayeux. Le travail consistoit en une espece de rond-point, qu'il vouloit ménager devant une grande porte située sur le bord du grand chemin entre le midi & le couchant : son dessein l'obligea de prendre sur un champ opposé le terrein que le chemin ne pouvoit lui fournir. Pour mettre la partie du champ qu'on prenoit, au niveau du chemin il fallut creuser ; à peine eut-on creusé trois ou quatre pieds, qu'on trouva onze urnes de terre cuite grise sans couvercles, hautes d'un pied & demi, & épaisses d'un pouce. Nonobstant cette épaisseur, toutes ces urnes casserent dès qu'elles eurent senti l'air : mais ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'entre toutes ces

urnes, dix qui paroissoient uniformes, étoient remplies d'ossemens rompus, de bras, de jambes, & autres os du corps humain rangez par lits qui se croisoient. Chaque lit étoit distingué & separé des autres, par une matiere qui paroissoit avoir été grasse: mais qui étoit alors si dure & si compacte, qu'on ne pouvoit la briser, même avec un ciseau de fer. Monsieur le Haribel croit que cette matiere étoit ou les chairs qui s'étoient durcies en séchant, ou quelque composition de parfums, d'onguens & de chairs humaines ensemble. L'onziéme urne l'emportoit sur les autres par sa grandeur, aussi en contenoit-elle une autre pleine de cranes, disposez par lits comme les os des premieres urnes, & chaque lit étoit comme nourri de cette matiere ou composition dont nous avons parlé. A quelque distance des urnes, mais toûjours dans le même terrein, furent trouvez les ossemens d'un corps, dont le bras, ou pour mieux dire, l'os seulement qui commence depuis la jointure de l'épaule jusques à la jointure du coude, étoit tout garni alternativement de bracelets, les uns plus grands, les autres plus petits, mais tous de bronze, & de la même forme. Les grands étoient cannelez en-dedans, & les petits étoient solides. Hors de-là tous étoient » ondez ou en guise de perles enfilées. M. le Haribel » ne doute point qu'il n'eût trouvé une plus grande » quantité d'urnes, s'il avoit ou creusé davantage, ou » étendu plus loin ses travaux. Au reste cette découverte lui fait croire, que ce lieu avoit été choisi par » les Gaulois pour y enterrer les morts; ce qu'il appuye sur une ancienne tradition du Pays, que les » Druïdes l'avoient habité, qu'on avoit adoré un veau

d'or

d'or en un lieu qui n'eſt diſtant de-là que d'une lieuë, que cette Idole y eſt cachée en terre, & que ce lieu portoit autrefois le nom de ***Faunus***.

J'avouë que je ne ſai que penſer de ces oſſemens renfermez dans des urnes, & rangez par lits. Il ne paroît pas que ce fuſſent des os de Gaulois, morts de mort naturelle; parce qu'ils étoient entiers, qu'ils ne portoient aucune marque de feu, & qu'il n'y avoit dans les urnes ni cendres ni charbons, qui ne manquent jamais de ſe trouver avec les oſſemens de ceux dont les corps ont été brûlez après leur mort; comme étoient les Gaulois dont je parle. Je ſuis fort porté à croire que ces oſſemens étoient de ceux que les Druïdes immoloient à leurs Dieux. Le ſoin qu'ils prenoient de les ranger par lits avec tant d'art, & de répandre au-deſſus & au fonds des urnes, auſſibien qu'à chaque lit, cette ſubſtance qui ſervoit à les nourrir, à les conſerver, & à les empêcher de ſe reſoudre en poudre, eſt une preuve qu'ils avoient pour ces os une particuliere vénération. Or, la vénération qu'ils avoient pour les reliques de ceux qu'ils avoient offerts en ſacrifice, ne pouvoit être plus grande; puiſqu'ils tenoient que cette cérémonie avoit la vertu de les déïfier.

Je crois même, & M. le Haribel eſt de ce ſentiment, que ces os avoient été décharnez & dégraiſſez; & que les chairs & la graiſſe entroient dans la compoſition de cette matiere, qui ſervoit à les embaumer; & cela, afin qu'aucune partie du corps de ceux qui paſſoient dans leur eſprit pour Dieux, ne ſe perdît. Quoiqu'il en ſoit, les Chrétiens ſe ſont autrefois ſervis de la voye de décharner les os de ceux

» qui mouroient éloignez de leur patrie, & qu'ils vou-
» loient porter dans le ſepulcre de leurs Peres : ils vui-
» doient entiérement les entrailles, puis ils ſéparoient
» les os, qu'ils coupoient quelquefois en pluſieurs par-
» ties, & les mettoient tous dans un chauderon plein
» d'eau, où ils les faiſoient boüillir juſqu'à ce que tout,
» hors la ſeule ſubſtance des os, fût conſumé. Ce que
» le Pape Boniface huitiéme traite de ſpectacle abomi-
» nable aux yeux de Dieu & des hommes; (a) & qu'il défend ſous peine d'excommunication encouruë par le ſeul fait.

Extra. Comm. l. 3. tit. de ſepult.

Mais que dirons-nous du bras garni de tant de bracelets? c'eſt l'unique exemple que je trouve, & je ne crois pas que toute l'Antiquité en fourniſſe un autre ſemblable. Cependant à étudier le génie des Gaulois, il ne paroît pas qu'il ait été le ſeul qu'ils euſſent pu fournir. Car outre le colier d'or qu'il leur étoit ordinaire de porter, ils ornoient encore tout à la fois leurs bras & leurs poignets de bracelets. (b) Je ne ſai même ſi les Sabins ne portoient pas des bracelets ſemblables; la maniere dont Tite-Live parle des bracelets de ce Peuple, ſemble du moins le faire
» entendre : Les Sabins, dit-il, portoient à leur bras
» gauche des bracelets d'or, qui peſoient beaucoup. (c)
Ce qu'on peut croire avec toute ſorte d'apparence, c'eſt que les bracelets dans leur origine ne faiſoient qu'un tour, que la vanité multiplia inſenſiblement

Strab. l. 4.

(a) Quod non ſolum divinæ majeſtatis conſpectui abominabile plurimum redditur, ſed etiam humanæ conſiderationis obtutibus occurrit vehementius abhorrendum, &c.

(b) Περὶ δὲ τοῖς βραχίοσι καὶ τοῖς καρποῖς ψέλια.

(c) Sabini aureas armillas magni ponderis brachio lævo habuerunt.

jusqu'à ce que le bras en fut tout couvert ; ce qu'il seroit aisé de prouver par plusieurs exemples presque de la même espece.

Le bracelet qui suit & qui a été trouvé à Autun, étoit rond ; il a la forme d'une bague ; aussi à la place de la pierre précieuse, on voit un rond qui étoit occupé par une médaille d'argent de l'Empereur Elagabale, avec cette Inscription du côté de la tête : *Imp. Antoninus Pius Aug.* Sur le revers étoit un Homme tenant une patere sur un Autel : l'Etoile marque ordinaire de ce Prince, s'y trouvoit avec cette legende, INVICTVS SACERDOS AVG. Le Cabinet de M. Petau est enrichi d'un semblable bracelet ; l'anneau & la médaille ont sauté ; mais la marque où ils étoient, reste. Il fut trouvé à Amiens par des Maçons, qui travailloient à la Citadelle de cette Ville. Ces deux bracelets ont tout-à-fait l'air d'être de ceux dont les Empereurs n'honoroient précisément que les personnes élevées à la dignité de Citoyen Romain. (*a*)

La derniere espece de bracelet fut trouvé au bras même de quelques squelettes, qu'on déterra dans la ville d'Angers, en creusant dans une maison qui avoit fait partie autrefois du Palais des anciens Comtes d'Anjou. Tous ces bracelets étoient de bronze ; ce qui peut faire douter de ce que dit Strabon, que les bracelets des Gaulois étoient d'or, aussi-bien que leurs coliers.

Marcel a donné le dessein d'une couronne ou diadême, trouvé dans un ancien tombeau, qui fut déterré dans la Gaule Narbonnoise en 1605. *Hist. des Gaules t. 1. p. 57.*

(a) Armillas civibus dedere, quas non habent externi.

sur les bords de la Durance, parmi des ossemens & des cendres. Il est composé de plusieurs lames détachées, qui s'emboëtent les unes dans les autres, & qui font ensemble une longueur d'un peu plus de deux pieds. Le dedans est tout uni, & le dessus est chargé de pierreries. Ces lames sont de deux sortes, les unes plus grandes, les autres plus petites : les grandes sont quarrées oblongues ; les petites sont quarrées en tout sens, n'ayant qu'un demi-pouce de longueur & de largeur ; mais ni les unes ni les autres n'ont presque point d'épaisseur. Ce diadême s'ouvroit par derriere, par le moyen d'une agraphe qu'on détachoit ; & alors on le plioit ou déplioit comme on vouloit. A l'endroit qui donnoit sur le front étoit enchassée une médaille ovale d'or fin, qui avoit deux doigts de longueur, sur un de largeur, dont le milieu étoit relevé d'un camayeu, qui représentoit une tête. On voit des diadêmes semblables sur les Monnoyes tant Gauloises que Françoises.

Les bagues des Anciens étoient dans la même espece que les bracelets ; c'est-à-dire, qu'elles étoient à l'égard des doigts, ce que les bracelets étoient à l'égard des bras : aussi étoient-elles de même métal & de même forme ; ainsi il n'y avoit que la diverse grandeur qui en fît la différence : encore cette grandeur étoit-elle comptée pour rien, quand il se trouvoit des personnes qui avoient les doigts aussi gros que les autres le bras ; car alors elles se servoient de bracelets à la place des bagues ; témoin l'Empereur Maximin qui avoit le pouce si gros, que le bracelet de sa femme lui servoit de bague. (a) La bague dont je vais parler, n'auroit donc pû ja-

Capitol. Maximin. Duo.

(a) Pollice ita vasto ut uxoris Dextrocherio uteretur pro Annulo.

mais servir à ce Prince ; puisqu'elle n'a jamais été faite que pour des doigts d'une grosseur ordinaire.

Cette bague a été trouvée à Arles ; elle est enrichie d'une pierre précieuse taillée en octogone, avec ces mots gravez, ARRA GENIALIS : termes fort rares, mais dont la signification se tire de ce passage de Festus ; *Genialis Lectus, qui Nuptis sternitur in honorem Genii, unde & appellatur.* C'étoit donc la bague nuptiale que les Latins appelloient ordinairement *Annulus Pronubus*. Deux passages d'Arnobe tirez du quatriéme Livre de l'Apologie, qu'il a faite en faveur de la Religion Chrétienne contre les Gentils, confirment la définition de Festus ; mais ils prouvent aussi que le terme *Genialis* n'étoit pas si restreint à la signification du lit nuptial, qu'il ne marquât encore en général & les lits des personnes vraiment unies par les nœuds du mariage, & les lits sur lesquels les amans obtenoient de leurs maîtresses, les faveurs qu'elles ne devoient pas leur accorder.

D'où l'on peut inferer que nôtre *Arrà Genialis* pourroit être aussi-bien un témoignage de quelque engagement fait contre les Loix, que fait suivant les Loix. Il est toûjours constant que les mots gravez sur cette bague, nous apprennent deux acceptions du terme *Genialis*, dont les Grammairiens anciens & modernes ne parlent point.

Marcel qui donne cette bague ne dit pas de quel métal elle étoit ; mais il y a apparence qu'elle étoit d'or, contre la coûtume des Romains, chez lesquels la bague nuptiale étoit non-seulement ronde & unie, mais encore de fer. (*a*) L'anneau dont le mari ou le *Plin. 33. l. 1.*

(a) Nunc sponsæ Annulus ferreus mittitur, isque sine gemmâ.

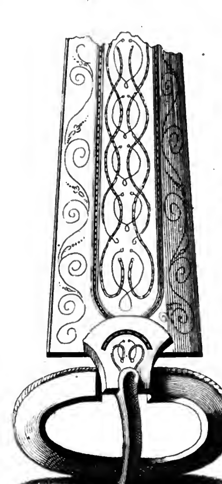
fiancé faisoit présent à sa femme ou à sa fiancée, étoit une marque de l'engagement qu'il contractoit avec elle, & du pouvoir qu'il lui donnoit de régler toute sa maison. Les Romains varioient étrangement la mode de porter leurs bagues; c'étoit tantôt à un doigt, & tantôt à un autre; & il les ont tous parcouru à l'exception du doigt du milieu, où ils n'en mirent jamais : c'étoit pourtant le doigt privilegié des Gaulois, & celui qu'ils avoient choisi pour porter leurs bagues. (*a*) Ce qui doit s'entendre également des hommes & des femmes; car ces dernieres portoient certainement la bague, au moins nuptiale, au doigt du milieu de la main droite; comme il est constaté par deux mariages Gaulois, tirez du Manuscrit de M. Charlier. Il est vrai que l'Ouvrier dont s'est servi l'Auteur de l'Antiquité expliquée pour graver ces deux mariages, a représenté par tout le nouveau marié mettant la bague dans l'*index* ou second doigt de sa femme; mais c'est faute d'avoir suivi les desseins qu'on lui avoit fournis, & qui sont entre mes mains.

Plin. l. 33. c. 2.

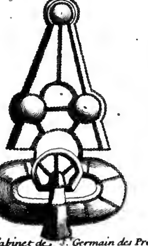
Les Monumens qui suivent sont d'autant plus curieux & intéressans, qu'en mettant sous nos yeux l'ancienne coëffure des femmes soit Gauloises, ou autres femmes du voisinage des Gaules, ils sont une preuve authentique à tout égard que le goût & la mode ont leurs bornes, au-delà desquelles tout le rafinement du sexe ne sauroit aller : qu'il a beau être fécond & ingénieux en inventions : tout le progrès qu'il fait se réduit à un nombre fixe de modes, qui est, pour ainsi dire, marqué sur un cercle, qu'il ne sauroit parcourir sans revenir au même point : ce qui

(*a*) Galliæ Britanniæque in *medio digito* dicuntur usæ annulo.

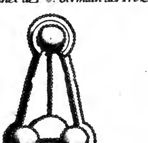
COEFURES DES FEMMES FRANQUES, OU FRANÇOISES.



Le R.P. Albert.



Cabinet de S.t Germain des Prez.



Cabinet de S.t Germain des Prez.



Cabinet de S.t Germain des Prez.

fait dire à Horace qu'on voit renaître tous les jours les modes des siécles passez, & que celles qui régnent à présent passeront aussi, pour revivre un jour. (a) *Art. poët.*

Voici la justification de ces veritez. En 1705. M. l'Evêque de Mâcon faisoit défricher une colline, qui est dans une de ses Terres à trois lieuës de la Capitale de son Diocèse. Cette colline étoit alors couverte de gros chênes de haute futaye, couronnez de vieillesse: elle est au pied d'une montagne, elle regarde l'orient, & n'est qu'à une demi-lieuë de la riviere de Saône, dans la Paroisse de Montbellet. Comme les chênes avoient poussé de profondes racines, on fut obligé de creuser bien avant. En un certain endroit on découvrit à six pieds de profondeur, plusieurs sepulcres de pierre de taille, entr'autres celui d'une très-grande femme que l'on pouvoit encore mesurer, puisque ses ossemens étoient en leur entier, & chacun en sa place; mais ils s'en allerent tous en poudre dès qu'on les toucha. Ainsi on n'auroit pas tiré un fort grand avantage de cette découverte, si elle eût été réduite à cela; mais heureusement on trouva près du crane de cette femme, une coëfure fort particuliere. C'étoit un ornement de fer qui avoit une espece de bourrelet de même métal, le tout couvert d'une lame d'argent fort déliée, ornée de quelques hachures assez délicates. Cet ornement qui étoit lourd & pesant, étoit attaché à une piece de fer, couverte aussi d'argent, laquelle formant une espece d'anse, embrassoit le bourrelet, qui étoit vuide & de forme

(a) Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore.

ovale, mais moins large qu'un ovale régulier; ensorte qu'on peut dire que sa figure étoit en tout semblable à celle des bourrelets dont se servoient les femmes il y a peu d'années pour se coëfer. La grande piece avoit environ sept pouces de haut, & trois pouces dans sa plus grande largeur, qui se prenoit du côté du bourrelet, d'où elle montoit toûjours en diminuant insensiblement jusqu'à l'autre bout, où elle avoit un peu plus de deux pouces & demi de large. Le bourrelet avoit quatre pouces & demi de longueur.

On ne sait pas en quel endroit de la France ont été trouvez les trois autres ornemens; M. l'Abbé Renaudot en étoit en possession; ils ont passé par sa mort dans le Cabinet de l'Abbaye de S. Germain des Prez. Tous trois ont été faits sur le même modelle; tous trois sont de plomb doré par-dessus, & émaillé de rouge en-dedans. Le plus grand de tous a un bourrelet comme celui de Mâcon, mais plus propre, aussi-bien que la machine qui le croise. Les deux autres ornemens n'ont, ni ne paroissent avoir jamais eu de bourrelets. Quoique tous les trois soit petits, quand on les compare avec celui de M. l'Evêque de Mâcon, ils sont encore tous plus petits les uns que les autres. Cette gradation, pour ainsi dire, fait estimer qu'ils ont été faits pour des personnes toutes plus jeunes les unes que les autres. Ils sont faits en forme pyramidale, & ont trois bossettes par-dessus rangées une & deux, avec un dessein formé par une espece de cordon de perles, qui régne principalement sur les bords.

On ne balance point à se déterminer sur l'usage de

de ses parures ; & l'on ne fait point de difficulté de dire d'après Dom Bernard de Montfaucon, que c'étoient des parures de femmes, mais de femmes mortes : car il n'y a nulle apparence qu'un sexe si délicat eût voulu s'assujettir pendant sa vie à porter un ornement si lourd & si gênant. Ce qui paroît constant, c'est qu'il a été fait à l'instar de ceux que portoient les femmes de la Nation, dont étoient celles qui ont été enterrées avec cette sorte de coëffure ; & qu'on ne l'a fait de fer & de plomb, que pour durer du moins autant que le tombeau : ce qui est arrivé en effet. Il n'est pas si aisé de décider de quelle Nation étoient les femmes qui se paroient ainsi. On ne croit pourtant pas trop s'éloigner de la verité, en assûrant qu'à juger de la Nation du squelette de Mâcon sur le tombeau où il étoit enfermé, il est vrai-semblable que c'étoit une Franque ou Françoise de la premiere qualité. Son tombeau étoit du moins composé comme celui des anciens Francs de grosses pierres ; sur-tout celle qui couvroit la tête, étoit placée en un sens tout différent du corps, & avoit huit pieds de longueur.

Je finis en disant qu'on voit dans ces ornemens l'ordre & la structure de l'édifice pompeux, que les femmes élevoient sur leurs têtes il y a quinze ou vingt ans.



CHAPITRE XIII.

De quelques Dieux inconnus. Leheren. Boccus. Dieux Propices. Bacurdus. Tutele. Epone Déesse des Ecuries, des Etables, des Muletiers, Voituriers, &c. Aventia. Moristasgus. Aghon. Verjugodumnus. Dulovius. Inscriptions sepulcrales intéressantes.

J'Ai long-tems balancé à donner les noms de quelques Divinitez Gauloises, qui sont absolument inconnuës. Des noms seuls sans explication, ni fondement légitime de former des conjectures, ne me paroissoient pas un objet digne de l'attention des Savans. D'ailleurs, ces noms se trouvoient dans Gruter, dans Spon & dans les autres Antiquaires, qui se sont fait un mérite de les recuëillir : on pouvoit les consulter, & avoir recours à leurs compilations : c'en étoit assez pour être dispensé de surcharger gratuitement des Lecteurs, qui ne cherchent que la lumiere, l'instruction & la verité; tandis qu'on n'a que des ténébres à leur offrir. Mais enfin cédant à je ne sai quelle crainte, que des Critiques de mauvaise humeur ne vinssent me faire un crime d'avoir manqué aux engagemens qu'ils voudroient que j'eusse contractez, en vertu du titre que j'ai donné à cet Ouvrage ; & ne me reprochassent d'avoir frustré le Public de la connoissance de quelques Dieux Gaulois : j'ai pris le parti de les donner, mais détachez, mais à part & à la fin de tout l'Ouvrage : persuadé que leur petit nombre & les syllabes barbares, qui com-

posent leurs noms, ne permettoient pas qu'ils fissent corps avec les autres, ni qu'on les rangeât dans aucune classe. En effet, étoit-il juste que des Dieux tout herissez, j'ose dire, d'épines, & ensevelis dans l'obscurité la plus profonde, fussent mis en parallele avec ceux qui présentent des idées qui charment non-seulement par elles-mêmes, mais encore par les lumieres qu'elles répandent sur les siécles passez?

Il faut avoüer pourtant qu'en me déterminant, j'ai moins agi par crainte que par désir d'obliger le Public. J'ai refléchi sur l'avantage qu'il pouvoit retirer d'avoir ici tous ces noms rassemblez : par tout ailleurs ils sont épars dans de grands Ouvrages, & si confondus avec tant d'autres, qu'on risque en les cherchant ou de les perdre, ou de les passer, ou de ne les pas distinguer. Je voyois d'ailleurs que l'étude de l'Antiquité occupe agréablement les honnêtes gens; tout le monde s'en pique & veut y faire des progrès : ces progrès font les délices des personnes de bon goût; & par tout l'on fait gloire de ramasser avec soin les moindres Monumens qu'on déterre : ces Monumens relevent aujourd'hui le prix des Cabinets des Rois, des Princes, des Prélats, des Magistrats, des Savans, des Curieux : tout le monde les cherche, les veut avoir; & l'on n'épargne ni soins ni dépense. Sur ce pied on ne manquera pas de rapprocher de ces Monumens les réflexions, que je fais dans cet ouvrage, & de les comparer ensemble. Parmi ces pieces rares qu'on possede, peut-être s'en trouvera t-il quelqu'une, qui pourra dissiper les nuages qui sont répandus sur nos Dieux inconnus, & qui servira à les éclaircir & à les

faire connoître. Car que faut-il pour cela? une Inscription, un relief, un ſymbole, un mot, un trait, une lettre; tout cela porte ſa lumiere: ſouvent un ſeul rayon ſuffit; on voit tout à coup ce qu'on n'avoit pu voir encore, & que tant d'autres n'avoient point apperçu. C'eſt pour contribuer à un ſi heureux ſuccès, que je donne preſque toutes les Inſcriptions qui parlent de nos Divinitez inconnuës: ces différens morceaux s'entr'aident mutuellement, & concourent à un même deſſein: & ce qu'ils ne peuvent pas faire ſeuls, ils le feront peut-être ou avec d'autres ſemblables, ou avec les reliefs qui ſont dans les Cabinets des Antiquaires.

Voilà enfin ce qui m'a déterminé à placer ici les Dieux Gaulois inconnus. On ne doit pas inférer de là que je prétende donner une liſte, un catalogue exact de toutes les Divinitez que nos peres ont reconnuës; l'entrepriſe eſt impoſſible, & j'en ai dit la raiſon dans la Préface. Il n'eſt ici queſtion que de quelques Dieux moins intéreſſans, ſur leſquels les Auteurs ont gardé un grand ſilence; & qui ne nous ſont connus que par quelques Inſcriptions des tems aſſez bas. Je reconnois même qu'entre ces derniers quelques-uns auront pu échapper aux ſoins que j'ai pris de les ramaſſer, de les chercher. On a beau fouiller quelquefois: trop d'exactitude nuit; elle fait qu'on paſſe ſouvent ſur ce qui devroit le plus frapper.

J'ai mis au nombre des Dieux Gaulois inconnus, quelques Divinitez que je reconnois de bonne foi être ou Romaines d'origine, ou du moins avoir été communes également aux Romains & aux Gaulois: j'avouë encore qu'on peut connoître la nature & la

qualité d'un ou de deux de ces Dieux : mais les lumieres qu'on a sur tout cela sont si bornées, qu'elles ne sauroient tirer les Dieux prétendus de la classe où je les ai placez.

On ne sait ce que c'est que le Dieu *Leheren* : Keyssler croit que c'étoit un Dieu Aquatique, c'est-à-dire, qui faisoit son séjour dans les eaux ; il veut encore que la Divinité qui étoit autrefois honorée dans la Thuringe sous le nom de *Lahran*, ait été le *Leheren* des Gaulois : mais cela ne nous avance gueres ; on tirera sans doute plus de fruit de la Dissertation qu'il a promise sur ce sujet. Voici deux Inscriptions qui ont fait passer le nom de *Leheren* jusqu'à nous ; elles ont été trouvées aux pieds des Pyrenées dans la Ville de Saint-Bertrand, Capitale du Commingeois sur la Garonne.

LEHERENNO
DOMESTICVS
RVFI F.
V. S. L. M.

Apud Gruter. p. 1174. n. 6. & 7.

LEHEREN
DEO
TERTVLLVS
V. S. L. M.

Nous devons à la même Ville la connoissance du Dieu *Boccus*, si pourtant c'est un Dieu : Gruter l'a cru ; pour moi je me contente de citer la source où j'ai puisé.

Ibid. p. 133.

BOCCO
HAROVSON
MVALEIVS
IVSCINVS
V. S. L. M.

Il ſeroit difficile de dire en détail le nom de certains Dieux, compris dans un ſeul mot d'une Inſcription trouvée à Narbonne. C'eſt une Ville célébre du Languedoc, autrefois ſi cherie des Romains pour avoir été la premiere Colonie qu'ils eurent dans les Gaules, qu'ils l'appellerent la ſœur de Rome. Les Dieux dont il eſt parlé dans cette Inſcription, portoient le nom de *Propices*, à la différence ſans doute de ceux qui paſſoient pour inéxorables, ou pour être portez à nuire. Les Dieux *Propices* ſeroient-ils les mêmes que les *Averrunci*, ou du moins les *Dii Boni*?

Ibid. p. 4. n. 10.

PROPITIS DEIS

Deux Inſcriptions trouvées à Cologne font foi qu'on y adoroit le Dieu *Bacurdus*: la ſituation de cette Ville, qui eſt ſur le Rhin, fait douter ſi ce Dieu étoit Gaulois ou Germain d'origine. J'avouë qu'à cet égard l'origine doit être indifférente; puiſque quand même *Bacurdus* ſeroit Germain, la Religion des Gaulois n'en ſouffriroit pas. La premiere Inſcription étoit gravée ſur un Autel haut de ſeize pouces, large de dix; ſon diametre étoit de ſept.

BACVRDO
SACRVM
M. ALBANVS.... *Ibid. p. 86.*
PATERNVS
OPTIO
V. S. L. M.
T T. SIL. CONS

BACVRDO
SACRVM
T. IVL. FORTVNATVS
PRO SE ET SVIS
V. S. L. M.

Tant que la Ville de Bourdeaux ſubſiſtera, elle conſervera le ſouvenir des Piliers *Tutele :* c'eſt le nom d'un Temple ſuperbe, bâti du tems des Romains, dont le feu Roy fit abbattre les reſtes pour former une grande eſplanade devant le Château-Trompette. C'étoit un periſtyle oblong : huit colonnes ſoûtenoient chaque face ; & ſix les deux extrêmitez. Chacune de ces colonnes étoit ſi haute & ſi groſſe, qu'elle s'élevoit au-deſſus des plus hauts édifices de la Ville.

Ce Temple avoit pris le nom de *Tutele* du Dieu même qu'on y adoroit. Le Dieu *Tutele* n'étoit pas une Divinité particuliere & différente des autres. Tous

les Dieux pouvoient être Dieux *Tuteles* : le terme est générique, & il signifie Protecteur, Patron, Sauvegarde. L'origine de cette superstition venoit des Mariniers qui ne s'exposoient jamais sur mer, sans mettre le vaisseau ou navire qu'ils montoient, sous la protection & sauve-garde d'un Dieu, dont ils faisoient graver la Figure, ou quelqu'un de ses plus considérables symboles sur la Poupe. D'abord tous les vaisseaux qui composoient une flote ou armée navale, n'avoient qu'un même *Tutele*, ou Dieu pour Protecteur; dans la suite chaque bâtiment voulut avoir le sien. Ces remarques servent à développer le vrai sens de plusieurs Fables des Anciens; par exemple du ravissement d'Europe enlevée par Jupiter, sous la forme d'un Taureau fendant les flots : le fond de l'Histoire étoit qu'Europe avoit été emmenée dans un vaisseau, qui avoit Jupiter pour *Tutele*, représenté sous la forme de Taureau.

Il est visible par tout cela que le Dieu *Tutele* n'étoit proprement qu'une Divinité de vaisseau : cependant on trouve quantité d'Inscriptions consacrées à ce Dieu dans différentes Villes; ce qui feroit croire que le culte de cette Divinité auroit été adopté indifféremment par des gens de toutes sortes d'arts & de métiers, ou du moins par les Corps de Villes. Mais il paroît plus vrai-semblable, que ce culte ne souffrit jamais d'altération, & qu'il fut toûjours le partage des personnes ou qui alloient sur mer, ou qui commerçoient sur l'eau; en effet je remarque que les Villes qui honoroient le Dieu *Tutele*, étoient fameuses ou par leur Port, ou par les Rivieres qui baignoient leurs murs; les trois Inscriptions

Inſcriptions ſuivantes juſtifient ma réflexion : la premiere a été trouvée à Bourdeaux, la ſeconde à Périgueux, & la derniere à Cologne.

TVTELAE
AVG
LASCIVOS CANIL
EX. VOTO
L. D. EX. D. D.

Gruter. p. 104.

TVTELAE AVG
VESVNNAE
SECVNDVS
SOTTI. L. D. S.* D.

* Forte. D.

TVTELAE
PL. M. M. L.
SACRVM
IANVARIVS
INCENSVS
EMERITVS
V. S. LL. M.

Soleure Ville de Suiſſe & Capitale du Canton qui porte ſon nom, adoroit autrefois la Déeſſe Epone. Ceux qui n'étoient point informez de la nature de cette Divinité, ont dit que c'étoit le nom d'une an-

cienne Ville de France, connuë seulement par le Concile, que l'on y assembla du tems de Sigismond Roy de Bourgogne l'an 517. Mais jusqu'ici on n'a pû être d'accord sur la situation de cette Ville. Les uns l'ont mise dans le Dauphiné, les autres dans la Savoye, & d'autres enfin dans la Baviere; où selon les derniers elle subsiste encore sous le nom de Bibruc ou Pinburg. Quoiqu'il en soit, il est toûjours constant que la Déesse Epone n'est point une Ville déïfiée: 1°. Parce que les Inscriptions consacrées à cette Divinité, n'ont point été trouvées dans aucun des endroits, qu'on soupçonne avoir été la Ville où le Concile en question a été tenu. 2°. Parce que le lieu du Concile s'appelloit selon tous les anciens Manuscrits Epao, & selon seulement un fort petit nombre de recens Epauna; or, ni l'un ni l'autre ne quadre pas bien avec nôtre Epona. 3°. En dernier lieu, c'est qu'indépendamment d'aucune Ville il y avoit une Déesse Epona.

Voyez les notes du P. Sirmond sur ce Concile.

En effet, outre l'Inscription de Soleure que je rapporterai dans la suite, plusieurs Anciens nous apprennent que les chevaux & les étables étoient à la garde de cette Divinité; & que les Muletiers, Voituriers, Charretiers, ceux qui étoient chargez de fournir les chevaux pour les Jeux du Cirque; en un mot, ceux qui montoient ou conduisoient des bêtes de charge invoquoient Epone, juroient par elle, & s'y recommandoient avec les animaux qu'ils vouloient conserver. C'est ainsi que Juvenal couvrant de confusion les personnes de qualité de son tems qui se donnoient en spectacle, dit qu'ils juroient seulement

par Epone, & par ses images peintes dans les écuries. (a) *Juven. saty. 8. v. 157.*

Minucius Felix invective de même contre l'aveuglement des Payens, & met au grand jour leur folie d'avoir consacré dans leurs étables jusqu'aux ânes, en y dressant des Niches à Epone. (b) Ces paroles sont prises de mot à mot du premier Livre du Traité de Tertullien *ad Nationes*. Le même Tertullien *Lib. 1. c. 11.* releve en un autre endroit la honte des Payens, d'avoir adoré les chevaux & toutes sortes de bêtes de somme, & de les avoir mises en parallele avec Epone. (c) Enfin Prudence ne fait mention d'Epone, *Apolog. c. 16.* qu'en lui donnant pour compagne Cloacine, Divinité qui n'avoit pour tout relief, que celui d'avoir été trouvée dans un Cloaque;

Nemo Cloacinæ aut Eponæ super astra Deabus
Dat solium, quamvis olidam persolvat acerram,
Sacrilegisque molam manibus rimetur & exta.

Contra Vnionitas vel Sabellianos.

Le culte d'Epone consistoit principalement à placer sa Statuë dans une Niche ménagée dans une Ecurie, & ornée de bouquets de fleurs, qu'on renouvelloit assez souvent quand la saison le permettoit. (d) On faisoit aussi brûler des parfums devant ses images : on l'invoquoit, & l'on juroit par elle. *Apul. Metam. lib. 3.*

Nous apprenons de la vie de S. Hilarion compo- *Hiero. t. 4. part. 2. col. 80. edit nov.*

(a) .... Jurat
Solam Eponam, & facies olida ad præsepia pictas.

(b) Nisi quod vos & totos asinos in stabulis cum vestra Epona consecratis.

(c) Vos tamen non negabitis & jumenta omnia & cunctos Cantherios, cum sua Epona coli à vobis.

(d) Respicio pilæ mediæ, quæ stabuli trabes sustinebat in ipso fere meditullio Eponæ simulacrum residens ædiculæ, quod accurate corollis roseis equidem recentibus fuerat ornatum.

fée par S. Jerôme, que le Dieu Marnas tenoit lieu de la Déesse Epone à ceux de la Ville de Gaza en Palestine; car il y est dit qu'entre deux Citoyens, qui étoient obligez par les Loix municipales, de fournir aux frais des jeux du Cirque; l'un étoit Chrétien & l'autre Payen. Que le Payen grand adorateur du Dieu Marnas, avoit jetté un charme sur les chevaux du Citoyen Chrétien, afin qu'ils ne pussent point courir, & que les siens remportassent la victoire; ce qu'il vouloit faire servir au desavantge de la Religion Chrétienne. Sur quoi le Citoyen Chrétien s'adressa à S. Hilarion, lui expliqua son embarras, & le conjura de rompre le charme. Le Saint eut de la peine à s'y résoudre; mais après bien des instances il se rendit; & il donna au Chrétien un pot de terre plein d'eau, avec ordre de la répandre dans l'écurie, sur les chevaux, sur les chars, sur les rouës, même sur les cochers. Ce qui eut un si heureux succès, que les chars du Chrétien sembloient voler, tandis que ceux de son Adversaire pouvoient à peine remuer & s'embarrassoient à chaque instant. Une telle merveille frappa les Spectateurs; ils ouvrirent les yeux, & ils avoüerent que Jesus-Christ avoit triomphé de Marnas.

Selden de Diis Syr. p. 141.

Marnas est un mot Syriaque, qui signifie Seigneur. Les Payens de presque toutes les Nations ne qualifioient point le Soleil autrement que du titre magnifique de Seigneur; & par ce terme absolu, ils n'entendoient jamais d'autre Dieu que lui. Le Soleil passoit dans leur esprit pour faire sa course sur un char attelé de quatre chevaux. Cette derniere circonstance auroit-elle donné lieu au Citoyen Payen de Gaza,

d'invoquer le Dieu Marnas pour lui faire remporter la victoire dans les Jeux du Cirque? Quoiqu'il en soit de cela, voici l'Inscription de Soleure.

DEAE EPONAE M. OPILIVS RESTIO MILES. LEG. XXII. ANTONIANAE P. P. F. IMMVNIS. COS. CVRA. SALENS VICO SALODOR. D D. XXII. KAL. SEPTEMBR. D. N. ANTONINO AVG. II ET SACER DOTE II COS. V. S. L. M. *Apud Gruter. p. 87. n. 4.*

La Suisse fournit une autre Divinité Gauloise, mais bien plus inconnuë que la précédente; elle s'appelle *Aventia.* Ce nom est si étrange, qu'il ne donne aucun lieu à la conjecture. On peut pourtant présumer que cette Divinité étoit singulierement reverée dans les Cantons Suisses: car les deux Inscriptions qui conservent son nom, ont été trouvées en differens endroits de ce Pays. On pourroit croire qu'*Aventia* étoit une ancienne Ville déïfiée, savoir, *Aventicum*, en François *Avenches*, ou *Vvislispurg*: mais ce qui fait qu'on n'ose embrasser ce sentiment, c'est que cette Ville n'a donné ni l'une ni l'autre Inscription; & qu'il est rare que des Citoyens ayent laissé leur propre Ville, pour en honorer une autre, à laquelle ils ne tenoient souvent par aucun endroit.

La premiere Inscription est de la petite Ville de Wylen dans le Turgow, en Latin *Veila.*

Ibid. p. 110.

DEAE. AVENT
T. TERTIVS
SEVERVS
CVR. COLON....
IDEMQ. ALL
CVI. INCOLAE
AVENTICENS
PRIM. OMNIVM
OB. EJVS ERGA
SE MERITA
TABVLAM. ARG
P.... L. POSVER
DONVM. D. S. P....
EX. H-S. N̄. CC. L. D. XL

L'Inſcription ſuivante a été trouvée fort proche de Moret, petite Ville de Suiſſe. C'eſt le premier des quatre Bailliages qui dépendent du Canton de Berne.

DEAE AVENTIAE
ET GEN. INCOLAR
T. JANVARIVS
FLORIANVS
ET. L. DOMITIVS
DIDYMVS
CVRATORES COL.
EX STIPE. ANNVA
ADJECT†S. DE SVO
H-S. N̄. Ī. D.

Alise Bourg de France en Bourgogne, a donné des marques de son Antiquité, en produisant une Inscription qui fait revivre un Dieu qui recevoit les vœux de nos Peres; ce Dieu est *Moristasgus*, comme on le voit par l'Inscription.

TI. CL. PROFESSVS NIGER OMNIBVS HONORIBVS
APVD HAEDVOS ET LINGONAS FVNCTVS DEO
MORISTASGO PORTICVM TESTAMENTO PONI IVSSIT
SVO NOMINE ET IVLIAE VIRGVLINAE VXORIS
ET FILIARVM CL. PROFESSAE ET IVLIANAE VIRGVLAE.

Si l'on consultoit la force du terme, *Moristasgus* signifieroit celui qui préside à des lieux marécageux & aquatiques. Cesar dans ses Commentaires parle d'un certain *Moristasgus*, qui étoit Roy des Senons, quand il vint dans les Gaules. Sa famille devoit être attachée aux Romains; puisque le même Cesar éta-

De bell. Gall. lib. 6.

blit quelque tems après Cavarinus ſon frere, Roy des mêmes peuples. Ces deux freres n'étoient pas les premiers de leur ſang, qui avoient commandé aux Senons; leurs Ancêtres avoient déja regné; ainſi ils ne faiſoient que leur ſucceder: cela n'empêcha pourtant pas que les Senons ne conſpiraſſent contre Cavarinus, qu'ils n'attentaſſent à ſa vie, & ne le chaſſaſſent.

Oihenart dans ſa Notice de l'une & l'autre Gaſcogne, donne deux Inſcriptions conſacrées au Dieu Aghon;

AGHONI
DEO
LABVSIVS
V. S. L. M.

DEO
..GHONI
..AVLINI
..AVRINI
V. S. L. M.

Heſychius dit que les Dieux Agons ou Agoniens, préſidoient aux Jeux. *(a)* Au contraire Henry Eſtienne ſur l'autorité de Pollux & d'Euſtathe, dit que c'étoient les Dieux Tutelaires du Marché.

L'Egliſe de S. Acheul étoit autrefois la Cathédrale d'Amiens; elle eſt à un quart de lieuë de la Ville; & poſſedée par les Chanoines Reguliers de S. Auguſtin. Quelques réparations qu'on y faiſoit il y a environ

(a) Ἀγώνιοι Θεοὶ οἱ τῶν Ἀγώνων προεστῶτες.

cinquante

cinquante ans, donnerent occasion à la découverte d'une Inscription, qui fut donnée pour la premiere fois par M. Ducange, dans la Dissertation qu'il a faite sur les Médailles du bas Empire. *N.* 54.

PRO SALVTE ET
VICTORIA EXX. G
APOLLINI ET VER
IVGODVMNO
TRIBVNALIA DVA *
SETVBOGIVS ESVGGI
F. D. S. D.

* Sic.

Verjugodumnus, est un Dieu vraiment Gaulois; il n'est point de syllabe qui ne soit marquée au coin de la langue de nos ancêtres; mais on en ignore l'entiere signification. Tout ce qu'on peut savoir, c'est que c'est un mot composé de *Ver*, qui signifie grand, & de quelque autre terme tout-à-fait inconnu.

Vaison, Ville & Evêché de Provence du Comtat Venaissin, honoroit le Dieu *Dulovius*, sur lequel il n'est pas même permis de deviner. On remarque seulement qu'entre trois pierres qui ont conservé son nom, le Dieu *Dulovius* est représenté entouré de lauriers, sur le soubassement d'une de ces pierres, qui est taillée en Cippe.

DVLOVIO

INO DVLOVI VIVOS

DVLLOVI
M. LICINIVS
GOAS
V. S. L. M.

L'Inscription sépulcrale la plus singuliere, qui ait peut-être jamais paru, est celle qui est gravée sur une urne ou tombeau quarré de marbre blanc, que le Pere de la Chaize apporta en 1706. au mois de Juin à l'Academie des Inscriptions.

Hist. Academ. t. 1. p. 209.

La premiere face de l'urne & celles des deux côtez, sont chargées de bas reliefs : les bas reliefs des deux côtez sont semblables, & représentent un Cigne qui fond sur un oiseau qui fuit, & qui ne paroît qu'à demi : au-dessus de l'oiseau fuyant est une tête de Belier, d'une corne duquel pend une bandelette ondoyante.

Au milieu de la face de devant est représenté Sulpicius Notus, à l'honneur duquel le Monument est érigé ; il est étendu nud & un peu de front, appuyant sa tête sur le bras gauche. A chacun des angles supérieurs est une tête de Belier, d'où pend un cordon, auquel est attaché un feston de feüilles de chêne, qui forme par le bas une espece de couronne Civique. Les deux angles inférieurs sont occupez chacun par un aigle éployé & effrayé, tourné vers le corps de Sulpicius Notus. Au haut de la même face, on lit dans un cartouche quarré cette Inscription en beaux caractères Romains ;

D. M.
SVLPICIO
NOTO ADESTE
SVPERI

Le ſens de cette Inſcription eſt une priere que le défunt fait aux vivans, qui paſſent près de ſon tombeau, de ne point fouler ſes os, de ne point violer le lieu où ſes cendres repoſent, de répandre de l'eau ou de faire quelque libation, d'appaiſer les Dieux infernaux, de former en ſa faveur des vœux dont il puiſſe tirer quelque fruit, ou enfin d'offrir pour lui quelque ſacrifice. C'eſt ſur-tout ce que ſemblent marquer les têtes de Bélier ornées de bandelettes; ſelon quoi ce ſeroit un Criobole, que demanderoit Sulpicius Notus. Il eſt vrai auſſi que ces têtes de Bélier pourroient être des marques d'un Criobole, qu'on auroit offert à ſes funérailles.

Sur la formule *adeſte ſuperi*, qui n'eſt point uſitée dans les Inſcriptions, & qui eſt la ſeule où ces termes ſoient employez, MM. de l'Academie des Inſcriptions ont obſervé qu'une expreſſion qui paroît « nouvelle & ſinguliere, ne renferme pas toûjours « de grands myſteres, & qu'elle rentre dans l'ordre « commun, quand on n'a point d'interêt à la faire « trop valoir. «

Quant à l'explication des bas reliefs; les Cignes des faces des deux côtez comme oiſeaux de bon augure, & qui, ſelon la Fable, chantent mélodieuſement, quand ils ſont ſur le point de mourir, marquent la fin glorieuſe de Sulpicius Notus. Les oi-

ſeaux ſur leſquels les Cignes ſe ruent, expriment le ſort que devoient attendre ſes envieux, & ceux qui violeroient ſes cendres. La Couronne civique déſigne les ſervices conſidérables, que Sulpicius Notus avoit rendus à ſa patrie, & combien il avoit bien merité de tous ſes Concitoyens. Les aigles, ſymboles des Legions Romaines, témoignent par leur frayeur la part que Rome & l'Empire prenoient à la perte de Sulpicius. Je ne ſai même ſi ces aigles ne ſeroient pas là pour ſignifier les avantages que Sulpicius Notus auroit remportez ſur les armées Romaines, dans quelque révolte des Gaules.

M. Lancelot de l'Academie des Inſcriptions & belles Lettres, m'a communiqué d'une maniere très-obligeante une Inſcription ſepulcrale de la ville de Die en Dauphiné : il l'a copiée ſur les lieux exempte des fautes, avec leſquelles elle a été d'abord imprimée dans un voyage litteraire.

D. M.
LIBERORVM AC CON
IVGIBVS PVBLICI CALIS
TI ET IPSIVS CONSECRATVM
CVM BESE VINEAE AREP.
EX CVIVS REDITV OMNIB
ANNIS PROLIBARI VOLO
NEMINVS XV. V. S. E
H. T. H. N. S.

Ce Monument contient une fondation à perpetuité d'une Libation, qui devoit ſe renouveller tous

les ans. On aſſigne les revenus *de deux tiers d'une vigne*, pour fournir aux fraix de la Cérémonie. Le terme de vigne eſt ſuivi dans l'Inſcription de ces quatre lettres AREP. M. Lancelot a fait voir dans un diſcours Academique qu'elles ſont l'abregé du mot *Arepennis*, d'où les François ont fait le mot d'arpent. Ce terme, ſelon Columelle, eſt certainement Gaulois; *Lib. 5. c. 1.*
& il ſignifioit un eſpace de cent cinquante pieds; qui ne faiſoient que le demi-arpent Romain. (*a*) Cependant pluſieurs habiles Grammairiens font venir le mot *Arepennis*, les uns de *arare*, labourer, travailler la terre; les autres d'*Arvipendium* meſure d'arpenteur: toutes origines fauſſes, & qui tombent d'elles-mêmes. D'autres ont recours à la Langue Danoiſe, & ils font venir ce terme de *aërt* & de *pand*, qui ſignifient *terre bornée;* enfin les Bollandiſtes le dérivent de *Act. SS. April. t. 3. col. 72.*
deux mots, moitié Gaulois, moitié ancien François; ſavoir, d'*ard* ou *erd* terre, & de *pand* ou *pend* quarré. Ce qui ſuppoſe que l'eſpace de terre compris dans l'*arepennis* des anciens Francs & Gaulois, étoit quarré dans ſon origine.

Quoique je ſois perſuadé que les lettres *Arep.* ſont l'abregé de *Arepennis;* & que *Arepennis* ſignifie ici un demi-arpent Romain; il eſt toûjours conſtant que ce terme dans l'Inſcription, peut fort bien ſignifier toute autre choſe qu'une meſure de terre; ſavoir une élevation, une colline ou montagne; car les Gaulois dans leur Langue ſe ſervoient de la ſyllabe *ar*, comme d'un article; & *pen* ou *penn* chez eux ſignifioit un *lieu élevé*, *un ſom-*

(a) Galli Candetum appellant in areis urbanis ſpatium centum pedum, in agreſtibus autem pedum 150. quod aratores Candetum nominant; ſemi jugerum quoque arepennem vocant.

met, un chef, &c. Ainsi *Arepennis* pourroit marquer que la vigne, dont l'Auteur de l'Inscription consacre les revenus à la dépense de la Libation, étoit sur un lieu élevé, sur une colline, ou sur le panchant de quelque montagne. Mais cela ne mérite point d'arrêter plus long-tems le Lecteur:

Voici comme je lis l'Inscription entiere; DIIS MANIBVS LIBERORVM AC CONIVGIBVS PVBLICI CALISTI ET IPSIVS CONSECRATVM CVM BESE VINEAE AREPENNIS EX CVIVS REDITV OMNIBVS ANNIS PROLIBARI VOLO HEMINIS QVINDECIM QVINQVE SEMILIBRIS FARRIS HIC TVMVLVS HAEREDES NON SEQVITVR; c'est-à-dire, *aux Dieux Manes des Enfans & des Femmes de Publicus Calistus, qui fonde tous les ans* à leur honneur *des Libations*, consistant en *quinze hemines de vin*, & en *cinq pains de demi-livre, sur les revenus de deux tiers d'une vigne de demi arpent* Romain. *Ce Tombeau ne passe point aux Heritiers.*

Fin du cinquiéme & dernier Livre.



TABLE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABETIQUE, CONTENUES DANS CE SECOND TOME.

AVIS DU LIBRAIRE.

Le troisiéme Livre qui est à la tête de ce Volume, devoit faire partie du premier: on a été obligé après coup de le renvoyer au second. Pour conserver quelque idée du plan qu'on avoit d'abord formé, on a mis des Etoiles au-devant des chiffres qui marquent les pages. Ce sont donc aussi les matieres de ce troisiéme Livre qu'indiquent les Etoiles, qui sont répandüs dans cette Table.

A

B

E

I

M

N

Q

R

T

V

Fin de la Table des Matieres du second Volume.



TABLE DES AUTEURS

Citez dans ce Volume.

A

B

C

Dacier

D

E

F

G

H

I

R

S

T

V

X

Fautes à corriger.

Page * 2. *ligne* 13. offrent aux Savans sous les yeux ; *lisez*, offrent aux yeux des Savans.

Page * 4. *l.* 18. povoit ; *lisez*, pouvoit.

Page * 5. *l.* 14. inferieure & ornée ; *lisez*, est ornée.

Page * 26. l. 18. qui ont toute la figure ; *lisez*, qui ont tout-à-fait la figure.

Page * 31. *l.* 12. qui ne lui aura pas voulu donner ; *lisez*, qui n'aura pas voulu le lui donner.

Page * 33. *l.* 23. se faisoient appeller ; *lisez*, se faisoient

Page * 47. *l.* 12. & d'en multiplier ; *lisez*, & en multiplier.

Page * 62. *l.* 14. les Gulois ; *lisez*, Gaulois.

Page * 72. *l.* 24. Chilperic ; *lisez*, Childeric.

Page 16. *l.* 12. songé de les prendre ; *lisez*, songé à les prendre.

Ibid. *l.* 27. où l'on voit formé un K ; *lisez*, où l'on avoit formé un K.

Page 17. *l.* 10. ou satisfaits ; *lisez*, ou peu satisfaits.

Page 35. *l.* 17. dans le second Chapitre ; *lisez*, dans le quatriéme Chapitre.

Page 38. *l.* 2. *Lavaerum* ; lisez, *Lavacrum*

Page 39. *l.* 4. Mydonios ; *lisez*, Mygdonios.

Page 112. *l.* *derniere*, *ignes* ; lisez, *angues*.

Page 122. *l.* *antepen.* Diane ; *lisez*, Dione.

Page 138. *l.* 13. sainteté de son port, la Déesse qui étoit consacrée ; *lisez*, port, qui étoit consacré, &c.

Page 145. *l.* 13. le long l'espace de tems ; *lisez*, le long espace de tems.

Page 214. *l.* 3. qui servent de victimes ; *lisez*, qui servoient de victimes.

Page 225. *l.* 9. de s'unir avec eux ; *lisez* ; de s'unir à eux.

Page 249. *l.* 20. sous le soubassement ; *lisez*, sur le soubassement.

Page 250. *l.* 7. il faut pourtant avoüer de bonne foi que quoique les Gaulois ; *lisez*, il faut pourtant avoüer de bonne foi que les Gaulois.

Page 295. *à la premiere citation de la marge* ; lib. 9. epist. 31. *lisez*, lib. 9. epig. 31.

Page 312. *l.* *penult.* des Megares ; *lisez*, des habitans de Megare.

Page 317. *l.* 1. treisiéme siécle ; *lisez*, treziéme.

Page 329. *l.* 17. proche les squelettes ; *lisez*, proche des squelettes.

Page 338. *l.* 10. P E G I S ; *lisez*, R E G I S. *Et supprimez la Notte marginale.*

Page 343. *l.* 13. tanôr enfin, *lisez*, tantôt.

Page 349. *l.* 5. ces mots gravez, *ARRA* ; *lisez*, ces mots gravez en abbregé, *ARRA*.

AVIS AU RELIEUR ;






Google